

RAPPORT SPÉCIAL **2022**



Nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène : une plus grande solidarité s'impose



.....
Copyright @ 2022

Par le Programme des Nations Unies pour le développement

1 UN Plaza, New York, NY 10017 États-Unis

Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, enregistrée dans un système d'archivage ou transmise sous aucune forme ou par aucun moyen électronique, mécanique, photographique, enregistré ou autre, sans autorisation préalable.

Avertissement général. Les dénominations utilisées et la présentation des données dans la présente publication ne constituent pas l'expression par le Bureau du Rapport sur le développement humain (BRDH) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'un quelconque avis concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant le tracé de ses frontières ou limites. Les lignes en pointillés sur les cartes représentent des lignes de frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

Les conclusions, analyses et recommandations contenues dans le présent Rapport spécial ne représentent pas la position officielle du PNUD ni d'aucun des États membres des Nations Unies qui font partie de son Conseil d'administration. Elles ne sont pas non plus nécessairement agréées par ceux qui sont mentionnés dans les remerciements ou cités.

La mention de sociétés particulières ne signifie pas que celles-ci sont agréées ou recommandées par le PNUD de préférence à d'autres sociétés de nature similaire qui ne sont pas citées.

Certains des chiffres figurant dans la partie analytique du Rapport, lorsqu'ils sont indiqués, ont été estimés par le BRDH ou d'autres contributeurs au Rapport et ne sont pas nécessairement les statistiques officielles du pays, de la région ou du territoire concernés, qui peuvent utiliser d'autres méthodes. La publication imprimée est distribuée sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite.

La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation de la publication incombe au lecteur. En aucun cas, le BRDH et le PNUD ne sauraient être tenus responsables des préjudices subis du fait de son utilisation.

Le lecteur trouvera des ressources complémentaires au Rapport à l'adresse <http://hdr.undp.org>, dont les versions électroniques et les traductions du Rapport et de sa Présentation ainsi qu'une version Web interactive du Rapport. Les corrections et addenda sont également disponibles en ligne.



RAPPORT SPÉCIAL 2022

Nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène :

une plus grande solidarité s'impose

Équipe

.....

Ce rapport a été élaboré par une équipe dirigée par Heriberto Tapia, sous la supervision de Pedro Conceição. L'équipe principale était composée de Ricardo Fuentes-Nieva, Moumita Ghorai, Yu-Chieh Hsu, Admir Jahic, Christina Lengfelder, Rehana Mohammed, Tanni Mukhopadhyay, Shivani Nayyar, Camila Olate, Josefin Pasanen, Fernanda Pavez Esbry, Mihail Peleah et Carolina Rivera Vázquez. La communication, les opérations et l'appui à la recherche et à la production ont été assurés par Dayana Benny, Allison Bostrom, Mriga Chowdhary, Maximilian Feichtner, Rezarta Godo, Jonathan Hall, Seockhwan Bryce Hwang, Fe Juarez Shanahan, Chin Shian Lee, Jeremy Marand, Sarantuya Mend, Stephen Sepaniak, Anupama Shroff, Marium Soomro et I Younan An.

.....

Cette équipe a bénéficié de l'aide et des conseils d'éminents experts membres du Groupe consultatif de haut niveau, à savoir : Laura Chinchilla et Keizo Takemi (coprésidents), Amat Al Alim Alsoswa, Kaushik Basu, Abdoulaye Mar Dieye, Ilwad Elman, María Fernanda Espinosa Garcés, Haishan Fu, Toomas Hendrik Ilves, Amy Jadesimi, Jennifer Leaning et Belinda Reyers.

Avant-propos

Nous sommes confrontés à un paradoxe du développement. Alors que les populations jouissent, en moyenne, d'une meilleure santé et d'une plus grande richesse et ce pendant plus longtemps, ces avancées n'ont pas permis d'accroître le sentiment de sécurité des individus. Ce constat se vérifie dans tous les pays du monde et s'est imposé avant même le climat d'incertitude instauré par la pandémie de COVID-19.

La pandémie a exacerbé les incertitudes. Elle a compromis tous les aspects de notre bien-être et amplifié le sentiment de peur à travers le globe. Cette situation, conjuguée à la montée des tensions géopolitiques, à l'aggravation des inégalités, au recul de la démocratie et aux phénomènes météorologiques dévastateurs induits par le changement climatique, menace de réduire à néant des décennies de progrès en matière de développement, d'entraver encore plus la réalisation des objectifs de développement durable et de surseoir à l'urgente nécessité d'amorcer une transition plus verte, plus inclusive et plus juste.

Dans ce contexte, je salue la parution du Rapport spécial *Nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène : une plus grande solidarité s'impose*, préparé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce rapport décrit ce paradoxe en soulignant l'étroite corrélation qui existe entre la baisse des niveaux de confiance et la hausse du sentiment d'insécurité.

Il laisse entendre que, dans l'Anthropocène – terme proposé pour décrire l'ère durant laquelle les humains sont devenus les principaux moteurs du changement planétaire et ont radicalement modifié la biosphère de la Terre –, les populations ont de bonnes raisons de se sentir en insécurité. Ces dernières années, les diverses menaces que posent la COVID-19, les technologies numériques, le changement climatique et la perte de biodiversité ont pris de l'ampleur ou revêtu de nouvelles formes.

En bref, l'humanité rend le monde de moins en moins sûr et de plus en plus instable. Le présent rapport établit un lien entre la fracture survenue entre la planète et ses habitants et ces nouvelles menaces, dont il estime qu'elles sont,

au même titre que l'Anthropocène, étroitement liées aux pressions de plus en plus exercées sur la planète.

Ce rapport vise à revisiter la conception de la sécurité humaine pour refléter cette nouvelle réalité. Cette approche implique de dépasser la seule sécurité des personnes et des communautés pour prendre également en compte l'interdépendance entre les individus et entre les individus et la planète, comme le prévoit le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans ce cadre, le rapport propose une voie à suivre pour affronter les menaces interdépendantes actuelles. Il nous invite tout d'abord à poursuivre les stratégies de sécurité humaine qui mettent en avant l'importance de la solidarité, puisque nous sommes tous vulnérables à la mutation planétaire sans précédent qui caractérise l'Anthropocène. Il nous encourage ensuite à considérer les êtres humains non pas comme des patients impuissants, mais comme des agents du changement capables d'agir et de façonner leur propre avenir en rectifiant le tir en cours de route.

Les conclusions du présent rapport font écho à certains des thèmes clés abordés dans mon rapport *Notre programme commun*, notamment l'importance d'investir dans la prévention et la résilience, de protéger notre planète et de rétablir l'équité et la confiance à l'échelle mondiale en renouant avec la solidarité et en refondant le contrat social.

L'Organisation des Nations Unies est l'enceinte où toutes les parties prenantes concernées se retrouvent pour faire avancer ces objectifs essentiels. À cet égard, le présent rapport offre des perspectives et des analyses précieuses et, à l'heure où nous nous efforçons de promouvoir *Notre programme commun*, j'invite le monde entier à le consulter et à se servir de la sécurité humaine pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030.

António Guterres
Secrétaire général
Organisation des Nations Unies

Remerciements

Le présent Rapport s'appuie sur un ensemble de contributions collectées pendant près de trente ans, depuis le Rapport sur le développement humain 1994 (document fondateur élaboré sous la direction de Mahbub ul Haq) qui a fait connaître le concept de sécurité humaine, jusqu'aux travaux novateurs de la Commission sur la sécurité humaine, dirigés par Sadako Ogata et Amartya Sen et présentés dans un rapport paru en 2003.

La préparation de ce Rapport n'aurait pas été possible sans le soutien, les idées et les conseils d'un grand nombre de personnes et d'organisations.

Le Rapport a grandement bénéficié des opinions, des orientations et des encouragements du Groupe consultatif de haut niveau et de ses éminents experts. Nous tenons tout particulièrement à remercier les coprésidents de ce Groupe consultatif, Laura Chinchilla et Keizo Takemi, pour leur capacité à diriger nos réflexions, leur engagement et leur travail acharné au cours des innombrables sessions organisées (en mode virtuel ou hybride ou en personne) tout au long de l'année 2021. Les autres membres du Comité consultatif étaient : Amat Al Alim Alsoswa, Kaushik Basu, Abdoulaye Mar Dieye, Ilwad Elman, María Fernanda Espinosa Garcés, Haishan Fu, Toomas Hendrik Ilves, Amy Jadesimi, Jennifer Leaning et Belinda Reyers.

Nous remercions les participants au colloque virtuel « A New Generation of Human Security », qui s'est déroulé du 8 au 11 juin 2021, notamment Vaqar Ahmed, Michael Barnett, Lincoln C. Chen, Alison Fahey, Andreas Feldmann, James Foster, Des Gasper*, Rachel Gisselquist, Anne-Marie Goetz, Oscar A. Gómez**†, Toshiya Hoshino**†, Mary Kaldor, Raúl Katz, Erika Kraemer-Mbula, Staffan Lindberg, Koji Makino†, Vivienne Ming, Joana Monteiro, Toby Ord, Racha Ramadan, Uma Rani†, Pablo Ruiz Hiebra, Siri Aas Rustad*, Joaquin Salido Marcos, Anne-Marie Slaughter, Dan Smith, Frances Stewart, Shahrbanou Tajdikhsh†, Tildy Stokes, Yukio Takasu, Ambrose Otau Talisuna et Shen Xiaomeng.

Nous avons beaucoup apprécié l'étroite collaboration menée avec nos différents partenaires : l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Association pour le développement humain et l'approche des capacités, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le Climate Impact Lab (consortium qui regroupe l'université de Californie à Berkeley ; l'Energy Policy Institute de l'université de Chicago ; le groupe Rhodium ; et l'université Rutgers), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Groupe de la Banque mondiale, le Groupe Sécurité humaine des Nations Unies, le Migration Policy Institute, l'Organisation internationale du Travail, le Peace Research Institute Oslo et le Stockholm International Peace Research Institute.

Pour toutes les données, contributions écrites, documents d'information et examens par les pairs des projets de chapitres du Rapport, nous tenons à remercier Faisal Abbas, Enrico Calandro, Cedric de Coning, Andrew Crabtree, Karen Eggleston, Erle C. Ellis, Andreas Feldman, Juliana de Paula Filleti, Pamina Firchow, Rana Gautam, Jose Gómez, Daniela S. Gorayeb, Martin Hilbert, Daniel M. Hofling, Florian Krampe, Martin Medina, John Morrissey, Ryutaro Murotai, Ilwa Nuzul Rahma, Ilse Oosterlaken, Monika Peruffo, Thomas Probert, Sanjana Ravi, Diego Sánchez-Ancochea, Tobias Schillings, Parita Shah, Amrikha Singh, Mirjana Stankovic, Behnam Taebi, Jeroen Van Den Hoven et Yuko Yokoi.

Plusieurs consultations virtuelles ont été organisées avec des experts thématiques et régionaux entre octobre et décembre 2021 et nous sommes reconnaissants de toutes les contributions reçues pendant ces consultations. Nous avons également bénéficié du concours d'autres individus, trop nombreux pour être cités ici. La liste des consultations est disponible à l'adresse <http://hdr.undp.org/en/new-gen-human-security>. Nos remerciements sincères vont également à nos institutions partenaires, dont les bureaux régionaux et les bureaux de pays du PNUD, pour leurs contributions, leur soutien et leur aide.

* Également auteur d'un document d'information.

† Également pair évaluateur.

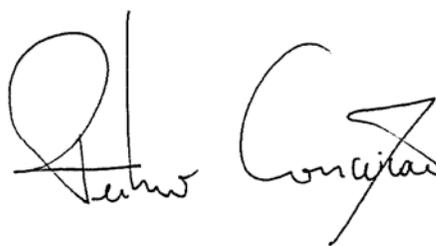
Nous exprimons notre profonde gratitude à Hajime Kishimori et Hiroshi Kuwata pour leur appui stratégique et logistique tout au long du processus d'élaboration de ce Rapport. De nombreux collègues du PNUD nous ont apporté leurs avis, leurs encouragements et leur soutien pendant les consultations. Nous remercions Ludo Bok, Khalida Bouzar, Cecilia Calderón, Michele Candotti, Christine Chan, Joseph D'Cruz, Mandeep Dhaliwal, Keiko Egusa, Almudena Fernández, Ayako Hatano, Tatsuya Hayase, Boyan Konstantinov, Raquel Lagunas†, Luis Felipe López-Calva, Tasneem Mirza, Ulrika Modeer, Paola Pagliani, Maria Nathalia Ramirez, Noella Richard, Isabel Saint Malo, Ben Slay, Mirjana Spoljaric Egger, Maria Stage, Bishwa Tiwari, Hisae Toyoshima, Swarnim Wagle, Kanni Wignaraja, Lesley Wright, Yoko Yoshihara et Yanchun Zhang.

La préparation du présent Rapport s'inscrit dans le cadre des travaux menant à l'élaboration du Rapport sur le développement humain 2021/2022. Le Bureau du Rapport sur le développement humain souhaite également exprimer sa sincère gratitude au Japon, à la République de Corée et à la Suède pour leur contribution financière.

Nous ne saurions omettre de nos remerciements Stronger Stories pour son travail très professionnel sur les exposés narratifs stratégiques, de même que l'équipe de Communications Development Incorporated, sous la direction de Bruce Ross-Larson et composée de Joe Caponio, Mike Crumplar, Christopher Trott et Elaine Wilson, pour son travail de révision et de mise en page.

Nous tenons plus particulièrement à exprimer notre gratitude à Bruce pour sa vigilance et sa sagacité inégalées – et pour ce lien précieux avec l'histoire qu'il représente, ayant été le réviseur du Rapport sur le développement humain 1994 et du Rapport Ogata-Sen de 2003.

Enfin, nous sommes extrêmement reconnaissants à l'Administrateur du PNUD, Achim Steiner, de nous avoir confié la rédaction de ce Rapport sur la sécurité humaine et de nous avoir apporté son soutien et ses encouragements. Il nous a invités à donner un sens aux formes d'insécurité auxquelles sont confrontés les individus partout sur notre planète interconnectée, ce qui, nous l'espérons, permettra de jeter les bases d'une nouvelle génération de stratégies de sécurité humaine.



Pedro Conceição

Directeur

Bureau du Rapport sur le développement humain

Table des matières

Avant-propos	iii
Remerciements	v
Présentation	1

PREMIÈRE PARTIE

Élargir la sécurité humaine grâce à une plus grande solidarité dans l'Anthropocène	9
---	----------

CHAPITRE 1

La sécurité humaine : un impératif permanent et universel	11
S'épanouir dans un océan d'insécurité humaine	15
La quête de la sécurité humaine dans l'intérêt de l'humanité	24
Annexe 1.1 Bref aperçu des origines du concept de sécurité humaine et des réalisations et défis en la matière	34
Annexe 1.2 Indice de sentiment d'insécurité humaine	38

CHAPITRE 2

Le contexte de l'Anthropocène est en train de remodeler la sécurité humaine	43
Le cercle vicieux des changements planétaires dangereux et des déséquilibres sociaux	46
Une conjonction de menaces plane sur la sécurité humaine	50
La sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène	58

DEUXIÈME PARTIE

Faire face à une nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine	63
---	-----------

CHAPITRE 3

Les menaces des technologies numériques pour la sécurité humaine	65
La cyberinsécurité et les conséquences involontaires des technologies	67
Lutter contre les dangers des réseaux sociaux en préservant les droits humains	68
La prise de décision fondée sur l'intelligence artificielle peut nuire à la sécurité humaine	70
Les inégalités d'accès aux innovations technologiques	73

CHAPITRE 4

Révéler la dimension humaine des conflits violents	77
Les interactions systémiques des conflits avec les menaces pour la sécurité humaine appellent des réponses systémiques	79
La capacité d'agir combine l'autonomisation et la protection pour vivre en paix	83
La dynamique des conflits violents évolue sous l'effet d'une nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine	83
En mettant les personnes au cœur de l'analyse des conflits, de la prévention des conflits et du maintien de la paix, l'approche de sécurité humaine montre toute sa puissance	87

CHAPITRE 5

Les inégalités et l'atteinte à la dignité humaine	91
Les inégalités horizontales nuisent à la dignité humaine	93
Les menaces pour la sécurité humaine tout au long du cycle de vie	94
La violence et les discriminations économiques portent atteinte à la sécurité humaine des femmes et des filles	98
Les inégalités de pouvoir selon la race et l'ethnicité compromettent la sécurité humaine de tous	100
Les personnes en situation de déplacement peuvent être contraintes d'emprunter la route de l'insécurité humaine	102
Mettre fin à la discrimination à l'égard d'expressions, de comportements ou de corps différents pour renforcer la sécurité humaine de tous	105
Éliminer les inégalités horizontales pour faire avancer la sécurité humaine : l'importance de la capacité d'agir et l'exigence de solidarité	107

CHAPITRE 6

Des systèmes de santé dépassés par les nouveaux défis de la sécurité humaine	117
Malgré le redémarrage des économies après la pandémie de COVID-19, la santé des personnes reste menacée	120
L'évolution de la charge de morbidité entraîne des ajustements des systèmes de santé	123
Renforcer la sécurité humaine par des systèmes de santé améliorés	125
Les stratégies de renforcement de la sécurité humaine fondées sur la solidarité : vers une universalité de nouvelle génération des systèmes de santé	128
Annexe 6.1. L'indice d'universalité des systèmes de santé : couverture, équité et générosité	136

CONCLUSION

Une plus grande solidarité : vers un développement humain empreint de sécurité humaine	139
---	------------

Notes	144
--------------	------------

Références	155
-------------------	------------

ENCADRÉS

1.1	La pandémie de COVID-19 : une crise aiguë de la sécurité humaine qui se poursuit en 2022	13
1.2	Les multiples facettes de la confiance	19
1.3	Capacité d'agir et conception des politiques publiques : un exemple de développement participatif	26
1.4	Sécurité humaine et objectifs de développement durable	32
2.1	La sécurité humaine pour un monde plus qu'humain	45
2.2	Perte de biodiversité, sécurité alimentaire et réduction des risques de catastrophes	53
3.1	Gouvernance numérique de l'Estonie : la technologie au service des valeurs	69
3.2	Reconnaissance faciale : une technologie dangereuse et insuffisamment réglementée	71

4.1	Consolidation adaptative de la paix : l'éclairage de la théorie de la complexité pour renforcer la résilience et la durabilité des systèmes socioécologiques	81
4.2	Montée des protestations sociales au cours des trois dernières années	86
4.3	Mesurer l'exposition des populations aux conflits	88
4.4	Le projet Everyday Peace Indicators	90
5.1	Le féminicide ou le meurtre des femmes et des filles en raison de leur sexe	101
5.2	Comprendre le transféminicide	106
6.1	La crise de la santé mentale est une urgence de sécurité humaine	124
6.2	De la faiblesse institutionnelle mondiale à la dernière pandémie	134

FIGURES

1	Le sentiment d'insécurité humaine est répandu à travers le monde	4
2	La pandémie de COVID-19 a provoqué une baisse sans précédent des valeurs de l'indice de développement humain	5
3	La nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine	6
4	Enrichir la sécurité humaine pour l'Anthropocène	7
1.1	Même dans les pays où le développement humain est très élevé, moins d'un quart des habitants se sentent en sécurité	17
1.2	L'insécurité humaine tend à être plus élevée dans les pays dont l'indice de développement humain est plus faible	17
1.3	L'insécurité humaine augmente dans la plupart des pays – et connaît un pic dans plusieurs pays dont l'indice de développement humain est très élevé	18
1.4	Plus la sécurité humaine est élevée, plus la confiance tend à être grande, indépendamment de la satisfaction à l'égard de la situation financière propre de l'individu	18
1.5	Une nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine entre en jeu dans le contexte inédit de l'Anthropocène	21
1.6	Les valeurs élevées de l'indice de développement humain s'accompagnent de pressions plus fortes exercées sur la planète	22
1.7	Le nombre de victimes de conflits non étatiques a augmenté dans les pays à indice de développement humain élevé	23
1.8	Cycle vertueux de la capacité d'agir, de l'autonomisation et de la protection	27
1.9	Faire progresser la sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène : associer la solidarité à la protection et à l'autonomisation	30
2.1	Le contexte de l'Anthropocène redéfinit la sécurité humaine à partir des interactions entre les changements planétaires dangereux et les déséquilibres sociaux	46
2.2	La dynamique déstabilisante du changement climatique : les pays plus développés tirent généralement plus de bénéfices des pressions exercées sur la planète et en supportent moins les coûts	48
2.3	Vies sauvées par l'atténuation – des asymétries croissantes	49
2.4	La répartition des risques de mortalité due au changement climatique devrait révéler des inégalités à l'intérieur des pays et entre eux	50
2.5	Une grande partie de la population confrontée au manque d'eau vit dans des territoires infranationaux où l'indice de développement humain est faible et les inégalités de genre élevées	51
2.6	La faim et l'insécurité alimentaire sont en hausse	52
2.7	Dans un scénario d'émissions très élevées, certaines régions du monde pourraient connaître un taux de mortalité dû au changement climatique proche de celui des principales causes de mortalité actuelles	54
2.8	Le contexte de l'Anthropocène a une incidence sur les déplacements internes forcés	56
2.9	Le changement climatique devrait modifier la capacité de travail des individus	57
3.1	Les plateformes de travail numériques sont en pleine expansion	72

3.2	Les brevets relatifs au vaccin contre la COVID-19 sont détenus par une poignée de pays seulement	74
4.1	Les conflits violents augmentent parallèlement aux progrès du développement humain	79
4.2	Le nombre de conflits violents est de nouveau en hausse	87
4.3	Le nombre de personnes déplacées de force n'a jamais été aussi élevé	89
5.1	Des groupes de personnes différents subissent les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité humaine différemment	95
5.2	L'évolution de la capacité fonctionnelle au cours du cycle de vie a des répercussions différentes sur les enjeux de sécurité humaine et appelle donc des réponses différentes	96
5.3	Accès des jeunes à Internet à la maison : de fortes inégalités existent entre les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu	96
5.4	Les différentes formes de violence à l'égard des femmes et des filles : croiser le modèle de l'iceberg avec le triangle de la violence	100
5.5	Migrations et déplacements sur la voie de l'insécurité	103
5.6	Les femmes noires connaissent un taux de chômage plus élevé au Brésil et en Afrique du Sud (premier trimestre 2021)	107
5.7	Les piliers qui font progresser la sécurité humaine en réduisant les inégalités horizontales	108
5.5.2.1	La nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine	113
6.1	L'économie mondiale repart, mais pas la santé des populations	121
6.2	Vaccination contre la COVID-19 : des disparités importantes entre les pays	122
6.3	Le nombre de décès liés aux maladies non transmissibles est plus élevé aujourd'hui qu'hier	123
6.4	Évolution des inégalités : les écarts en matière de santé se creusent au fil du temps	130
6.5	Il existe une forte corrélation négative entre la valeur de l'indice d'universalité des systèmes de santé et la probabilité de décès des enfants – jusqu'à une valeur d'indice d'environ 0,6	130
6.6	Lorsque la valeur de l'indice d'universalité des systèmes de santé est d'environ 0,4 et plus, la probabilité de décès entre 50 et 80 ans diminue rapidement à mesure que la valeur de l'indice augmente	130
6.7	Une corrélation étroite existe entre l'indice d'universalité des systèmes de santé et les décès liés aux maladies non transmissibles lorsqu'il augmente au-delà de 0,5	131
6.8	Jusqu'à une valeur d'environ 0,4, la valeur de l'indice d'universalité des systèmes de santé n'est pas associée à la valeur de l'indice mondial de sécurité sanitaire, mais au-delà de ce seuil, la relation est fortement positive et significative	131
6.9	Dans le contexte de l'Anthropocène, les plus grandes menaces pour la sécurité humaine sont susceptibles de se concrétiser là où les valeurs de l'indice d'universalité des systèmes de santé sont les plus faibles	132
A6.1	Dimensions et indicateurs utilisés pour calculer l'indice d'universalité des systèmes de santé	136

COUPS DE PROJECTEUR

1.1	Comment l'approche de la sécurité humaine met en lumière les chevauchements entre la riposte à la pandémie de COVID-19 et l'action en faveur du changement climatique	40
5.1	Une vision féministe du concept de sécurité humaine	110
5.2	Les enfants et la sécurité humaine	113

TABLEAUX

1.1	Évolution du cadre d'action de la sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène	31
A1.2.1	Dimensions et sous-dimensions de l'indice de sentiment d'insécurité humaine	38
S1.1	Promouvoir l'autonomisation, la protection et la solidarité dans un monde de menaces interconnectées : exemple	41
5.1	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, par région géographique, 2019 et 2050	97
A6.1	Les limites des indices de générosité et d'équité	137

PRÉSENTATION

**Nouvelles menaces pour
la sécurité humaine à
l'ère de l'Anthropocène :
une plus grande
solidarité s'impose**

Nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène : une plus grande solidarité s'impose

Au moment où la pandémie de COVID-19 a éclaté, l'indice de développement humain (IDH) mondial avait atteint un niveau sans précédent. En moyenne, les populations jouissaient d'une meilleure santé, d'une plus grande richesse, d'une qualité de vie plus élevée et ce pendant plus longtemps qu'auparavant. Cependant, sous la surface, un sentiment d'insécurité prenait racine. Selon les estimations, six personnes sur sept à travers le monde se sentaient déjà en insécurité dans les années qui ont précédé la pandémie (figure 1). Non seulement ce sentiment d'insécurité était élevé, mais il ne cessait d'augmenter dans la plupart des pays pour lesquels des données sur cette question étaient disponibles, y compris dans certains des pays affichant les valeurs les plus élevées de l'IDH.

Aujourd'hui, la pandémie de COVID-19 touche tout le monde, menaçant tous les aspects de notre bien-être et insufflant un sentiment aigu de peur à travers le globe. Pour la première fois, les indicateurs du développement humain ont baissé de façon radicale, marquant une véritable rupture avec les autres crises mondiales récentes. La pandémie a infecté et tué des millions de personnes dans le monde. Elle a perturbé l'économie mondiale, interrompu les rêves d'éducation, retardé l'administration de vaccins et de traitements médicaux et bouleversé les vies et les moyens de subsistance. En 2021, malgré la disponibilité (très inégalement répartie) de vaccins contre la COVID-19, la reprise économique amorcée dans de nombreux pays et un retour partiel à l'école, la crise s'est aggravée sur le plan sanitaire et a entraîné une baisse de l'espérance de vie à la naissance. Par ailleurs, d'après de nouvelles simulations (figure 2), l'IDH corrigé de la COVID-19 a perdu à ce jour l'équivalent d'environ cinq années de progrès.

Il n'est pas difficile de comprendre comment la COVID-19 a amené les individus à se sentir davantage en insécurité, mais comment expliquer l'étonnante bifurcation entre l'amélioration du bien-être et le recul du sentiment de sécurité ? C'est précisément la question qui sous-tend le présent rapport. En y répondant, nous espérons éviter un retour à des trajectoires de développement humain empreint d'insécurité humaine.

Derrière la fracture entre développement humain et sécurité humaine se profile l'ombre de l'Anthropocène, cet âge où l'être humain perturbe les processus planétaires. Les approches de développement fortement axées sur la croissance économique et beaucoup moins soucieuses du développement humain équitable ont généré des inégalités flagrantes de plus en plus fortes et enclenché une mutation déstabilisatrice et dangereuse de la planète. Le changement climatique en est déjà une illustration, et la COVID-19 pourrait bien en être une autre. *Le Rapport sur le développement humain 2020* a montré qu'aucun pays n'avait atteint un très haut niveau de développement humain sans contribuer de manière significative aux pressions à l'origine de changements planétaires dangereux. Outre le changement climatique

et la fréquence accrue de flambées épidémiques liées aux pressions exercées sur la planète, nous sommes confrontés à des pertes de biodiversité et à des menaces qui pèsent sur des écosystèmes cruciaux, des forêts tropicales aux océans. Dans notre quête de développement, nous avons occulté le fait que nous faisons partie de la nature, d'où l'apparition de nouvelles menaces qui sont un sous-produit du développement : nouvelles menaces sanitaires, aggravation de l'insécurité alimentaire et fréquence accrue des catastrophes, entre autres. Le fait de reconnaître que nos modèles de développement sont un facteur d'insécurité nous oblige à repenser la sécurité humaine et à en tirer les enseignements pour l'Anthropocène.

Lorsqu'elle a été introduite en 1994, l'approche de la sécurité humaine a réorienté le débat sur la sécurité, en déplaçant le curseur de la sécurité territoriale vers la sécurité des personnes. Cette idée, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2012, a amené les experts de la sécurité et les gouvernants à regarder au-delà de la protection de l'État-nation pour protéger ce qui nous tient le plus à cœur, à savoir la satisfaction de nos besoins essentiels, notre intégrité physique et notre dignité humaine. Elle a souligné l'importance du droit d'autrui à vivre à l'abri de la peur, préservé du manque et dans la dignité. Elle a mis en évidence le lien étroit entre la sécurité, le développement et la protection et l'autonomisation des personnes et des communautés. Le présent rapport examine comment la sécurité humaine est affectée par une nouvelle génération de menaces interdépendantes qui prennent forme dans le contexte de l'Anthropocène, et les mesures à prendre pour y remédier.

La première partie du rapport montre comment l'idée de la sécurité humaine permet d'identifier les angles morts de l'évaluation du développement par la simple mesure des progrès en matière de bien-être, et propose des moyens d'enrichir ce cadre conceptuel pour tenir compte des défis inédits posés par l'Anthropocène. La deuxième partie examine quatre menaces pour la sécurité humaine qui se juxtaposent au contexte de l'Anthropocène (figure 3) : les inconvénients des technologies numériques, les conflits violents, les inégalités horizontales et les défis évolutifs auxquels sont confrontés les systèmes de santé. Si le défi sous-jacent que pose chacune de ces menaces prises individuellement n'est pas nouveau, ces menaces elles le sont de par la manière dont elles se manifestent dans le contexte de l'Anthropocène et de par leurs interdépendances qui se renforcent au fil du temps. Cet aspect échappe souvent aux approches actuelles du développement, qui ont tendance à compartimenter les problèmes lors de la conception ou de l'évaluation des politiques publiques.

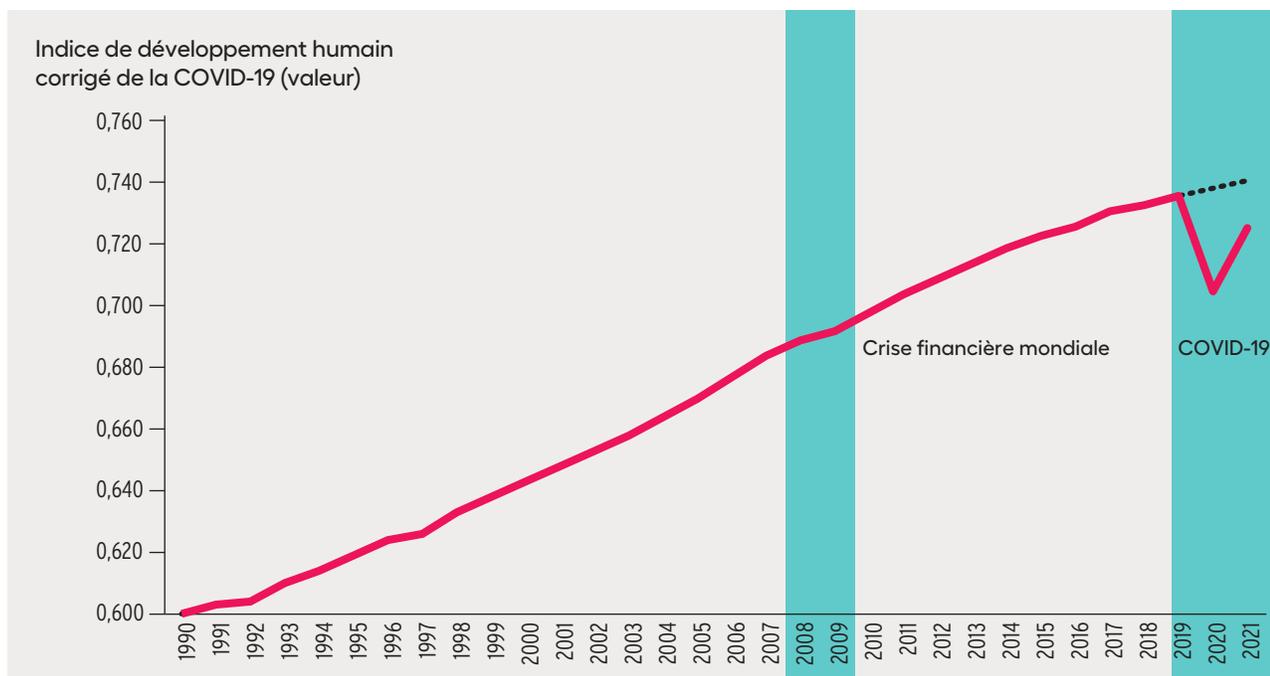
Figure 1 Le sentiment d'insécurité humaine est répandu à travers le monde

Plus de **6 personnes sur 7** avaient un sentiment d'insécurité modérée ou forte juste avant l'écllosion de la pandémie de COVID-19



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain à partir de données de l'Enquête mondiale sur les valeurs, vagues 6 et 7. Les données portent principalement sur la période pré-COVID-19, voir l'annexe 1.2.

Figure 2 La pandémie de COVID-19 a provoqué une baisse sans précédent des valeurs de l'indice de développement humain



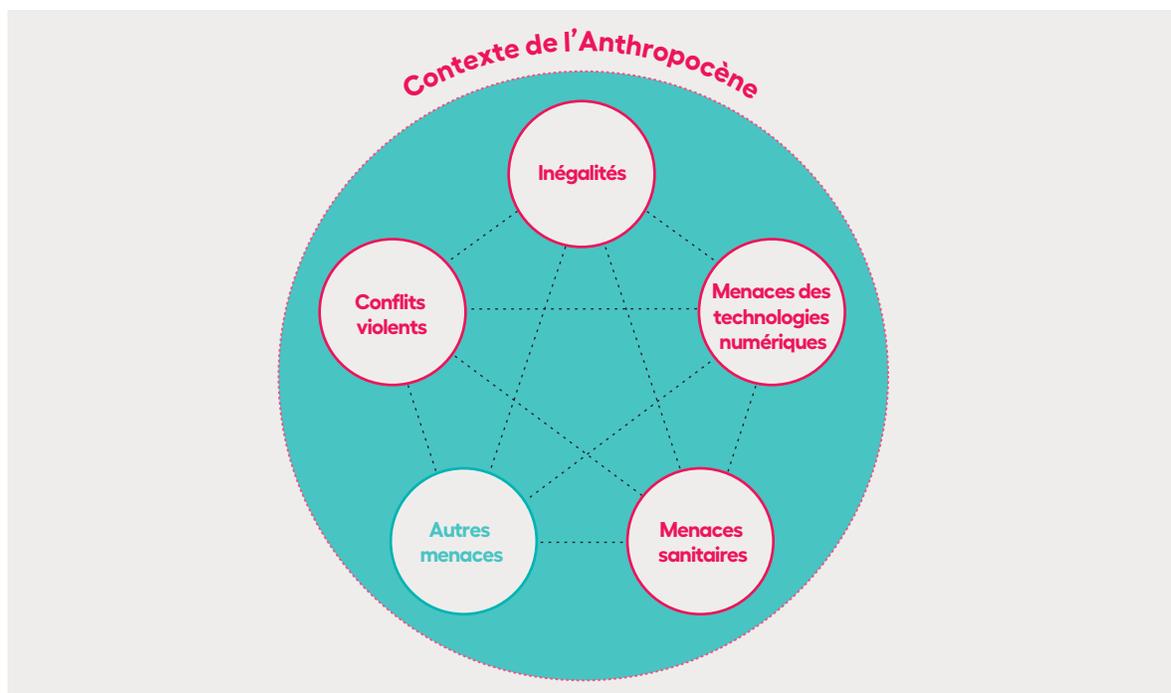
Source : Bureau du Rapport sur le développement humain. Voir l'encadré 1.1.

La pandémie rehausse la visibilité de ces interdépendances et révèle une accumulation de nouvelles menaces pour la sécurité humaine. Les inégalités des effets dévastateurs de la pandémie ont été largement mises en évidence. Les femmes sont les premières victimes de l'adaptation au travail en distanciel et sont confrontées à une augmentation dramatique des violences à leur égard. Les travailleurs informels sont exclus des systèmes de protection sociale. Les pauvres en milieu urbain sont particulièrement touchés par les retombées sanitaires et économiques de la pandémie. Pour autant, la COVID-19 n'est qu'une manifestation parmi d'autres du nouveau contexte de l'Anthropocène. Le rapport comprend des estimations et des analyses novatrices de l'ampleur des menaces à l'ère de l'Anthropocène.

- La faim est en hausse – elle a touché quelque 800 millions de personnes en 2020 et environ 2,4 milliards de personnes se trouvent aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire, une conséquence des effets socioéconomiques et environnementaux cumulés déjà visibles avant 2019, mais qui ont été exacerbés par la pandémie en 2020 et 2021.
- Le changement climatique continuera d'affecter les ingrédients indispensables à la vie humaine. Même dans le scénario d'atténuation modérée, la hausse des températures pourrait causer le décès de quelque 40 millions de personnes dans le monde, principalement dans les pays en développement, d'ici la fin du siècle.

- Le nombre de personnes déplacées de force a doublé au cours de la dernière décennie, atteignant le niveau record de 82,4 millions de personnes en 2020¹. Par ailleurs, les estimations montrent que les déplacements forcés pourraient encore s'accélérer tant qu'il ne sera pas mis un frein au changement climatique².
- Les technologies numériques peuvent permettre de relever de nombreux défis de l'Anthropocène, mais le rythme rapide de l'expansion numérique s'accompagne de nouvelles menaces qui peuvent aggraver les problèmes existants liés, par exemple, aux inégalités et aux conflits violents. La pandémie en cours a non seulement accéléré le passage au numérique de l'économie productive, mais elle a également entraîné une explosion de la cybercriminalité, dont les coûts annuels devraient atteindre 6 000 milliards de dollars d'ici à la fin 2021.
- Le nombre de personnes touchées par les conflits atteint des sommets. Aujourd'hui, environ 1,2 milliard de personnes résident dans des zones touchées par des conflits, dont 560 millions ne vivent pas dans des situations de fragilité, ce qui illustre la prolifération de différentes formes de conflits violents.
- Les inégalités constituent une atteinte à la dignité humaine. L'intégrité physique des personnes LGBTI+ est particulièrement exposée dans les sociétés où la diversité n'est pas tolérée³. Dans 87 % de 193 pays⁴, elles n'ont pas droit à la reconnaissance de leur identité ni à la pleine citoyenneté.

Figure 3 La nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain.

- La violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des formes les plus cruelles de marginalisation des femmes⁵. Les formes subtiles de violence et ce que l'on appelle les micro-agressions constituent des formes de violence aussi graves que le viol et le féminicide⁶. En 2020, 4 700 femmes ont été tuées de manière intentionnelle par leur partenaire intime ou par un membre de leur famille. En moyenne, une femme ou une fille se fait tuer toutes les 11 minutes par un partenaire intime ou par membre de la famille⁷.
- En ce qui concerne les systèmes de santé universels, un écart important ne cesse de se creuser entre les pays à développement humain très élevé et les pays à développement humain faible. Les pays dont les systèmes de santé sont plus faibles et moins universels sont également confrontés aux plus grands défis en matière de santé publique : la charge croissante des maladies non transmissibles et les effets des pandémies.

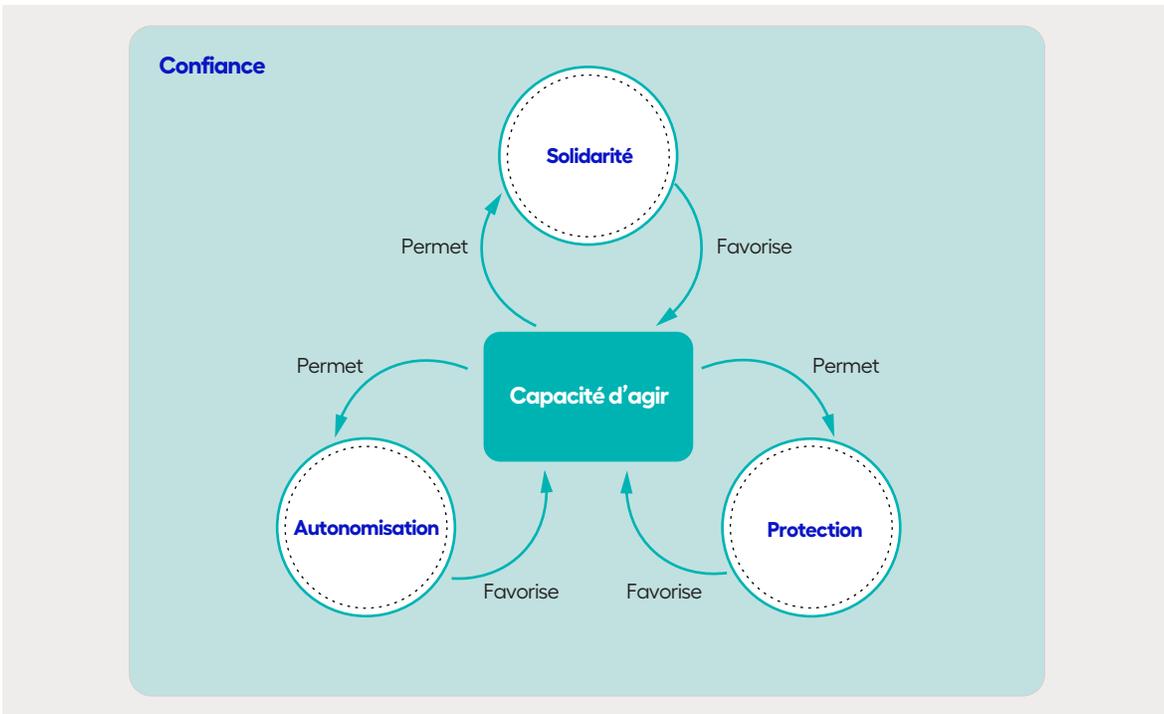
Le rapport plaide pour un élargissement du cadre conceptuel de la sécurité humaine face à une nouvelle génération de menaces interdépendantes qui se fait jour dans le nouveau contexte de l'Anthropocène. Il propose d'ajouter la solidarité aux stratégies de sécurité humaine fondées sur la protection et l'autonomisation proposées par le rapport Ogata-Sen (2003)⁸.

L'intégration de la solidarité signifie que la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène doit aller au-delà de la protection des personnes et de leurs communautés, afin

que les institutions et les politiques publiques intègrent systématiquement l'interdépendance entre tous les individus et entre les individus et la planète. Pour que chaque être humain puisse vivre à l'abri du manque, de la peur, de l'anxiété et de l'indignité, ces trois stratégies doivent être déployées, car le moteur de la sécurité humaine dans l'Anthropocène est la combinaison de la protection, l'autonomisation et la solidarité. La capacité d'agir (la capacité de porter des valeurs et de prendre des engagements, qu'ils contribuent ou non à notre propre bien-être, et d'agir en conséquence en faisant ses propres choix ou en participant à des décisions collectives) est au cœur de ce cadre (figure 4). L'importance accordée à la capacité d'agir nous rappelle que l'amélioration du bien-être ne doit pas être le seul élément à prendre en compte pour évaluer les politiques et les progrès réalisés. La capacité d'agir nous permet également d'éviter le piège des solutions partielles, telles que la mise en place d'une protection sans prêter attention au risque de déresponsabilisation ou l'engagement en faveur de la solidarité en laissant certaines personnes sans protection.

Cette proposition d'enrichir le cadre conceptuel de la sécurité humaine s'inscrit dans un contexte très particulier où le sentiment d'insécurité humaine est associé à une faible confiance impersonnelle, qui n'a rien à voir avec la situation financière des individus⁹. Les personnes éprouvant un plus grand sentiment d'insécurité humaine sont trois fois moins susceptibles de faire confiance aux autres¹⁰,

Figure 4 Enrichir la sécurité humaine pour l'Anthropocène



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain.

une tendance particulièrement marquée dans les pays à développement humain très élevé. La confiance a de multiples facettes et est essentielle à la vie quotidienne. Toutefois, du fait de cette association avec l'insécurité humaine, la confiance – entre les personnes, entre les personnes et les institutions, entre les pays – peut favoriser ou entraver la mise en œuvre de stratégies de protection, d'autonomisation et de solidarité visant à renforcer la sécurité humaine¹¹.

Le contexte de l'Anthropocène, avec ses menaces interdépendantes pour la sécurité humaine, appelle un plan d'action ambitieux à la hauteur des défis, à déployer avec humilité face à l'inconnu. L'autre solution consiste à accepter des approches de sécurité fragmentées, avec des réponses qui risquent de creuser les inégalités et qui seront probablement réactives, tardives et inefficaces à long terme. L'attention permanente et universelle portée à un cadre conceptuel enrichi de la sécurité humaine peut mettre fin aux trajectoires d'un développement humain marqué par l'insécurité humaine, qui ont créé les conditions de la pandémie de COVID-19, du changement climatique et, plus généralement, des défis soulevés par l'Anthropocène.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement

durable constituent un ensemble ambitieux d'objectifs multidimensionnels qui orientent l'action à tous les niveaux (du local au national) et mobilisent la communauté internationale. Toutefois, les efforts restent fortement cloisonnés et s'attachent à traiter séparément le changement climatique, la perte de biodiversité, les conflits, les migrations, la question des réfugiés, les pandémies et la protection des données. Ces efforts doivent être intensifiés, mais l'approche compartimentée semble inadéquate dans le contexte de l'Anthropocène. Nous devons impérativement aller au-delà des interventions fragmentées pour réaffirmer les principes des documents fondateurs des Nations Unies – la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et la *Charte des Nations Unies* – qui renferment également les notions centrales qui sous-tendent la conception de la sécurité humaine. Comme le souligne le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport « Notre programme commun », l'Anthropocène exige que nous portions une attention systématique, permanente et universelle à la solidarité – non pas comme un acte de charité facultatif ou comme quelque chose qui soumettrait l'individu aux intérêts d'un collectif, mais comme un appel à poursuivre la quête de la sécurité humaine dans l'intérêt de l'humanité.

PREMIÈRE

PARTIE

Élargir la sécurité humaine grâce à une plus grande solidarité dans l'Anthropocène

CHAPITRE

1

Sécurité humaine : un impératif permanent et universel

Sécurité humaine : un impératif permanent et universel

Juste avant que n'éclate la pandémie de COVID-19, alors que le monde avait atteint des niveaux de développement sans précédent, six personnes sur sept à travers le monde se sentaient en insécurité. En fait, au moment où de nombreux indicateurs du

développement pointaient vers le haut, le sentiment de sécurité des populations diminuait. La pandémie a porté un coup d'arrêt aux progrès du développement humain, accentuant par la même occasion la détérioration du sentiment de sécurité humaine (encadré 1.1).

Encadré 1.1 La pandémie de COVID-19 : une crise aiguë de la sécurité humaine qui se poursuit en 2022

La pandémie de COVID-19 a touché presque tout le monde et s'est transformée en une véritable crise de la sécurité humaine et du développement humain. Sa conséquence la plus tragique a été le décès de plus de 10 millions de personnes à travers le monde (la surmortalité en 2020-2021)¹, mais ses effets vont bien au-delà de ce triste bilan. La plupart des pays ont subi une grave récession. La fermeture des écoles et les restrictions imposées à la circulation des personnes ont perturbé l'éducation de millions d'enfants dans le monde, et le coût que cela représente pour l'apprentissage reste encore à évaluer. De nombreux pays se sont tournés vers l'apprentissage à distance, mais quelque deux tiers des enfants en âge d'être scolarisés dans le monde n'ont pas accès à Internet chez eux². L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes ont subi d'importants revers et la violence envers les femmes a fortement augmenté³. Les femmes ont par ailleurs été touchées de manière disproportionnée par les pertes d'emploi⁴.

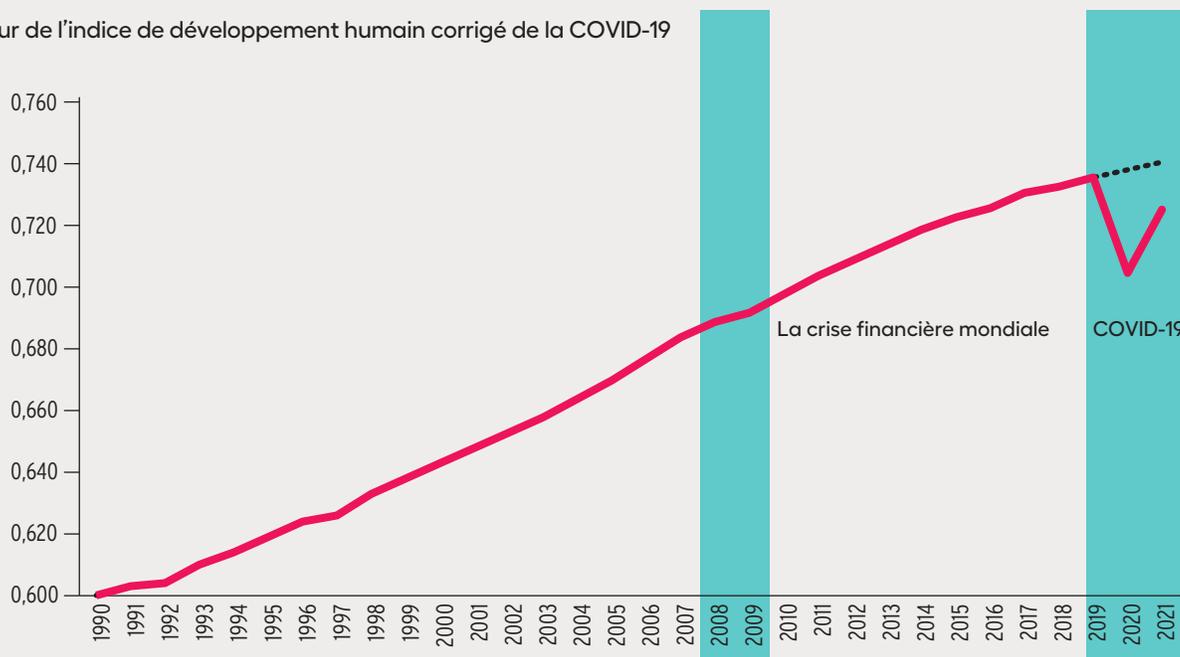
Une partie des effets de la pandémie sur le développement humain sont mis en lumière par l'indice

de développement humain corrigé de la COVID-19. Cet indice retient les dimensions standard de l'indice de développement humain (IDH), mais modifie l'indicateur de durée attendue de scolarisation pour tenir compte des effets de la fermeture des écoles et de l'accessibilité de l'apprentissage en ligne sur les taux réels de fréquentation scolaire. En 2020, un net recul a été observé dans les trois dimensions de l'IDH : santé, éducation et niveau de vie.

La crise s'est poursuivie en 2021, les niveaux de développement humain (mesurés par l'IDH corrigé de la COVID-19) demeurant bien en deçà des niveaux antérieurs à la pandémie de COVID-19. Malgré la disponibilité – très inégalement répartie – de vaccins contre la COVID-19, la reprise économique amorcée dans de nombreux pays et l'adaptation partielle des systèmes éducatifs, la crise s'est aggravée sur le plan sanitaire et a entraîné une baisse continue de l'espérance de vie à la naissance. Enfin, d'après de nouvelles simulations (voir la figure), l'IDH mondial corrigé de la COVID-19 avait perdu en 2021 l'équivalent d'environ cinq années de progrès.

La pandémie de COVID-19 a provoqué une baisse sans précédent des valeurs de l'indice de développement humain

Valeur de l'indice de développement humain corrigé de la COVID-19



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain. Mis à jour à partir des données de PNUD (2020c, 2020f). Les simulations pour 2020 et 2021 s'appuient sur les données de l'Institute for Health Metrics and Evaluation, du Fonds monétaire international, de l'Union internationale des télécommunications, de la Human Mortality Database, du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Notes

1. IHME (2021). **2.** UNICEF et UIT (2020). **3.** ONU Femmes (2021b) ; Vaeza (2020). **4.** OIT (2021a).

Il n'est pas difficile de comprendre comment la COVID-19 a amené les individus à se sentir davantage en insécurité¹, mais comment expliquer l'étonnante bifurcation survenue entre l'amélioration du bien-être et l'affaiblissement du sentiment de sécurité constaté avant la pandémie ? C'est précisément cette question qui sous-tend le présent Rapport.

Pour y répondre, le Rapport part du postulat que le concept de sécurité humaine offre une perspective unique, à la fois avisée et constructive, pour faire progresser un développement humain empreint de moins d'insécurité. S'appuyant sur plusieurs décennies de travaux analytiques et de réflexions sur les politiques à mener, le Rapport entend également enrichir le cadre conceptuel de la sécurité humaine.

Le Rapport part du postulat que le concept de sécurité humaine offre une perspective unique, à la fois avisée et constructive, pour faire progresser un développement humain empreint de moins d'insécurité

Les raisons pour lesquelles les personnes peuvent se sentir en insécurité ne manquent pas et diffèrent selon les contextes sociaux et personnels. Elles sont la manifestation de menaces objectives. Comme le soulignait le Rapport sur le développement humain 2019, certains déséquilibres sociaux² s'accumulent depuis des décennies³. Mais on assiste aujourd'hui à une prise de conscience généralisée des changements planétaires dangereux qui viennent s'ajouter à d'autres facteurs d'insécurité humaine bien connus. Par exemple, les tensions sociales et leur propension au conflit interagissent à la fois avec les aléas climatiques (sécheresses, incendies, tempêtes) et les retombées de la transition énergétique sur le plan de l'emploi et des perspectives. On peut également s'interroger sur l'apparition d'une pandémie mondiale dans le sillage d'une éruption de zoonoses nouvelles et émergentes et son lien avec les pressions exercées sur la biodiversité⁴. Comme l'affirme le spécialiste des pandémies Richard Hatchett l'affirme : « sauf qu'aujourd'hui, le monde a changé. Nous ne sommes pas face à un problème qui ne survient qu'une fois tous les cent ans. La COVID-19 est la septième crise infectieuse mondiale du XXI^e siècle – le SRAS, la grippe aviaire, la grippe porcine, le MERS, Ebola et Zika l'ont précédée. Il semble que l'on connaisse désormais une nouvelle crise infectieuse mondiale à peu près tous les trois ans et ce rythme est probablement en train de s'accélérer »⁵.

Comme l'a observé le Rapport sur le développement humain 2020⁶, les mutations dangereuses de la planète résultent des pressions exercées par les humains sur les processus planétaires, qu'il s'agisse du système climatique, de la perturbation des cycles des matières par l'utilisation de ces dernières à une échelle et à une vitesse

sans précédent ou des menaces qui pèsent sur l'intégrité des écosystèmes – des forêts tropicales aux océans en passant par les récifs coralliens. Ces changements sont tellement inédits dans l'histoire de l'humanité et dans les 4,6 milliards d'années de vie géologique de la planète qu'ils ont été décrits comme une nouvelle ère ou un nouveau phénomène géologique : l'Anthropocène, l'âge des humains. Il existe, et cela a toujours été le cas, des inégalités flagrantes dans les parts de responsabilité quant aux pressions exercées sur la planète et dans la répartition du pouvoir entre ceux qui surexploitent les ressources et ceux qui en subissent les conséquences. Ces inégalités ont cours entre les pays, mais aussi, fait notable, à l'intérieur des pays, certains groupes étant systématiquement plus affectés que d'autres. Les violations des droits humains se superposent à la destruction des écosystèmes, mais aussi au travail forcé et à l'esclavage dans les flottes de pêche mêmes qui détruisent les écosystèmes des océans. Bien souvent, les pertes de biodiversité surviennent parallèlement non seulement à la destruction des moyens de subsistance, mais également à des pertes culturelles, comme la disparition de langues, que subissent de nombreuses populations autochtones et communautés locales. Les décisions collectives, nationales et mondiales qui pourraient atténuer les pressions exercées sur la planète sont plus difficiles à prendre et à mettre en œuvre, ce qui ralentit, voire empêche, toute action en ce sens.

Dans ces conditions, la dichotomie développement humain-insécurité humaine paraît moins surprenante, car les modèles de développement que nous suivons sont à l'origine d'un grand nombre des facteurs d'insécurité auxquels nous sommes confrontés. Le présent chapitre examine en quoi le concept de sécurité humaine offre un prisme intéressant pour comprendre ce nouveau contexte, décrit plus en détail au chapitre 2, et comment le cadre conceptuel de la sécurité humaine peut être enrichi pour jeter un nouvel éclairage sur les menaces mondiales, interdépendantes et principalement anthropiques qui pèsent spécifiquement sur la sécurité humaine dans cette nouvelle réalité – menaces qui seront étudiées dans la deuxième partie du Rapport.

Ce chapitre dresse deux grands constats. Premièrement, le cadre conceptuel de la sécurité humaine souligne les limites de l'évaluation des politiques publiques et de la mesure des progrès en ne considérant que l'amélioration du bien-être. Le chapitre soutient que le fait de négliger la capacité d'agir constitue un angle mort non négligeable et recommande de faire de la capacité d'agir une priorité pour les décideurs. Deuxièmement, le cadre conceptuel de la sécurité humaine peut être lui-même amélioré en corrigeant son propre angle mort : le manque d'attention portée à la nouvelle réalité de l'Anthropocène et à ses conséquences. Ce chapitre réaffirme la pertinence des approches de protection et d'autonomisation centrées

sur l'individu pour faire progresser la sécurité humaine. Il propose d'y adjoindre une approche fondée sur la solidarité – au-delà des frontières et entre les peuples, conscient de notre interdépendance dans un monde globalisé et de notre destin commun sur une planète qui subit des changements dangereux du fait de nos actions.

S'épanouir dans un océan d'insécurité humaine

Une époque marquée par un sentiment généralisé – et croissant – d'insécurité humaine

La sécurité humaine consiste à vivre à l'abri de la peur, préservé du manque et dans la dignité et à protéger ce qui nous tient le plus à cœur. En 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies est parvenue à un consensus pour définir la sécurité humaine comme le « droit des êtres humains de vivre libres et dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir. Toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, ont le droit de vivre à l'abri de la peur et du manque et doivent avoir la possibilité de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité »⁷. L'annexe 1.1 fournit un bref aperçu des origines et de la progression du concept de sécurité humaine, qui continue d'évoluer.

La sécurité humaine consiste à vivre à l'abri de la peur, préservé du manque et dans la dignité et à protéger ce qui nous tient le plus à cœur

Lorsqu'il a été introduit dans le Rapport sur le développement humain 1994⁸, le concept de la sécurité humaine s'est rapidement imposé comme une rupture radicale avec la vision de la sécurité qui prévalait à l'époque, puisqu'il déplaçait le curseur de la sécurité territoriale vers les véritables sujets – les personnes. Ces travaux fondateurs mettaient également l'accent sur trois autres caractéristiques de la sécurité humaine – qui est universelle, multidimensionnelle et systémique. Ces caractéristiques sont d'autant plus pertinentes aujourd'hui que les enjeux liés à la sécurité des personnes font partie d'une nouvelle série de menaces interdépendantes qui pèsent sur une planète en proie à des mutations dangereuses induites par les pressions humaines.

Voir les choses sous l'angle de la sécurité humaine implique de prendre en compte les points de vue des individus⁹. Ce qui constitue la peur, le manque et la dignité dépend largement des croyances des individus, elles-mêmes fondées sur une combinaison de facteurs très spécifiques et objectifs et d'autres éléments plus subjectifs. Cela n'est en aucun cas un problème, puisque la prise en compte de la subjectivité – c'est-à-dire la manière dont les personnes elles-mêmes perçoivent et

comprennent leur situation, leurs vulnérabilités et leurs limites – est au cœur du cadre analytique de la sécurité humaine¹⁰. Comme nous le verrons plus en détail dans la suite du chapitre, les croyances sont des éléments importants qui influencent les choix, les valeurs et les engagements personnels. Dans ses travaux sur la relation entre le droit et l'économie, Kaushik Basu fait valoir le rôle central des croyances dans la construction des attitudes envers la loi :

« La puissance de la loi, même si elle s'appuie sur des menottes, des prisons et des armes à feu, est, dans sa forme élémentaire, enracinée dans les croyances portées par les membres de la société – des civils ordinaires aux agents de police, aux responsables politiques et aux juges – qui s'entrecroisent et s'entremêlent, en renforcent certaines et en affaiblissent d'autres, engendrent d'énormes édifices de force et de pouvoir, parfois si puissants qu'ils semblent transcender tous les individus et créer l'illusion d'un mystérieux diktat appliqué d'en haut. En vérité, les ingrédients les plus importants d'une république, notamment son pouvoir et sa puissance, ne résident finalement dans rien d'autre que les croyances et les attentes des gens ordinaires qui vaquent à leurs occupations et à leurs tâches quotidiennes »¹¹.

Il paraît donc intéressant d'analyser en quoi le fait de vivre à l'abri du manque, de la peur et de l'indignité est lié aux croyances, et comment ces trois impératifs interagissent les uns avec les autres. Nous proposons de commencer par la dignité, qui relève le plus directement d'une croyance.

- *Dignité*. La dignité se fonde sur la croyance universelle selon laquelle tous les individus ont une valeur intrinsèque égale, comme l'énonce l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »¹². Son importance a été réaffirmée comme aspiration centrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : « faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité »¹³. Les menaces qui pèsent sur la dignité d'une personne proviennent non seulement de privations objectives (comme la non-satisfaction des besoins fondamentaux, en lien avec l'aspiration de vivre à l'abri du manque), mais aussi de stigmatisations. Parfois, les interventions qui cherchent justement à remédier aux privations matérielles peuvent porter atteinte à la dignité des personnes en les stigmatisant et en suscitant un sentiment de honte¹⁴, notamment lorsque la pauvreté est attribuée à des tendances personnelles négatives¹⁵. La dignité ne se résume pas à éviter les préjudices physiques ou les humiliations, mais s'étend à la recherche d'autonomie¹⁶ et de

capacité d'agir, une idée essentielle qui se trouve au cœur des arguments développés plus loin dans le chapitre. Cette conception de la dignité implique que les interventions visant à promouvoir la vie à l'abri du manque et dans la dignité reconnaissent la nécessité d'atténuer la stigmatisation et d'encourager l'autonomisation, et fassent preuve de sensibilité et d'attention à l'égard des spécificités culturelles¹⁷.

- *Peur*. Les croyances jouent également un rôle clé dans le déclenchement des émotions (même si elles n'en sont pas l'unique déterminant ; les éléments perceptifs ont aussi leur importance). L'émotion de la peur repose sur la croyance que de mauvaises choses peuvent survenir (lorsqu'il est certain qu'une mauvaise chose va se produire, l'émotion déclenchée est généralement le désespoir)¹⁸, souvent associée à une perception de « faible certitude et de faible sentiment de contrôle »¹⁹. Ainsi, l'émotion de la peur – puissant moteur comportemental²⁰ – est influencée par un ensemble de facteurs, des processus cognitifs individuels aux conditions externes et contextuelles. Les personnes forgent leurs croyances sur la possibilité que des événements douloureux et néfastes se produisent à l'avenir ; elles s'appuient généralement sur des éléments objectifs qui leur donnent des raisons d'avoir peur²¹. Il s'agit notamment de la possibilité de subir des « atteintes à leur sens de la dignité »²², ce qui montre une fois de plus les liens entre les trois aspirations qui définissent la sécurité humaine.
- *Manque*. Les croyances entrent également en jeu dans l'évaluation du manque, déterminé non seulement par la satisfaction des besoins métaboliques de base, mais aussi par les aspirations individuelles et les évaluations relatives de ce que les membres d'une communauté sont censés atteindre. Comme Amartya Sen nous l'a souvent rappelé, pour Adam Smith, ne pas être pauvre se définit par le fait de pouvoir porter une chemise en lin – non pas parce que le lin protège du froid, mais parce qu'il permet à une personne d'interagir socialement au sein de sa communauté sans éprouver de honte. Il existe donc un lien entre le fait de vivre à l'abri du manque et celui de vivre dans la dignité. Cette définition rejoint l'approche anthropologique du manque. Comme l'explique Mary Douglas, « à un niveau local, le manque fait partie d'une relation à double sens entre les relations de production et les relations de consommation. Le manque et les besoins ne sont pas hiérarchisés en fonction des préférences individuelles. Les autres personnes tentent collectivement de résoudre les problèmes de coordination et les solutions auxquelles elles parviennent imposent une hiérarchie aux préférences de chacun. En bref, le processus culturel définit le manque, et la pauvreté est culturellement construite »²³.

En plus d'être élevé, le sentiment d'insécurité humaine s'est accru au fil du temps dans la plupart des pays disposant de données comparables

Ainsi, la formulation de croyances résulte indéniablement d'un ensemble complexe de facteurs. Il n'est pas évident, voire il serait impossible, de mesurer les croyances avec la précision que l'on peut reconnaître à des indicateurs objectifs comme le revenu ou le niveau d'instruction. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de vulnérabilités objectives qui nourrissent certaines croyances, et cela résulte souvent de processus bien raisonnés. Comme nous le verrons plus loin dans le chapitre, et plus en détail au chapitre 2, il y a de fortes raisons d'associer le nouveau contexte de l'Anthropocène – et les inégalités qui le caractérisent – au nouveau théâtre dans lequel entre en jeu une nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine.

L'indice de sentiment d'insécurité humaine

Pour avoir une idée de la manière dont les individus comprennent et perçoivent leur sécurité, au-delà de ce que l'on peut déduire des indicateurs objectifs de progrès en matière de bien-être, le présent Rapport introduit un nouvel outil, l'indice de sentiment d'insécurité humaine (ISIH ; voir l'annexe 1.2)²⁴. Cet indice repose sur des données représentatives de la population tirées de l'Enquête mondiale sur les valeurs de 74 pays et territoires couvrant plus de 80 % de la population mondiale. Il englobe les menaces perçues dans différentes dimensions de la vie quotidienne concernant la sécurité des citoyens, la sécurité socioéconomique et les conflits violents.

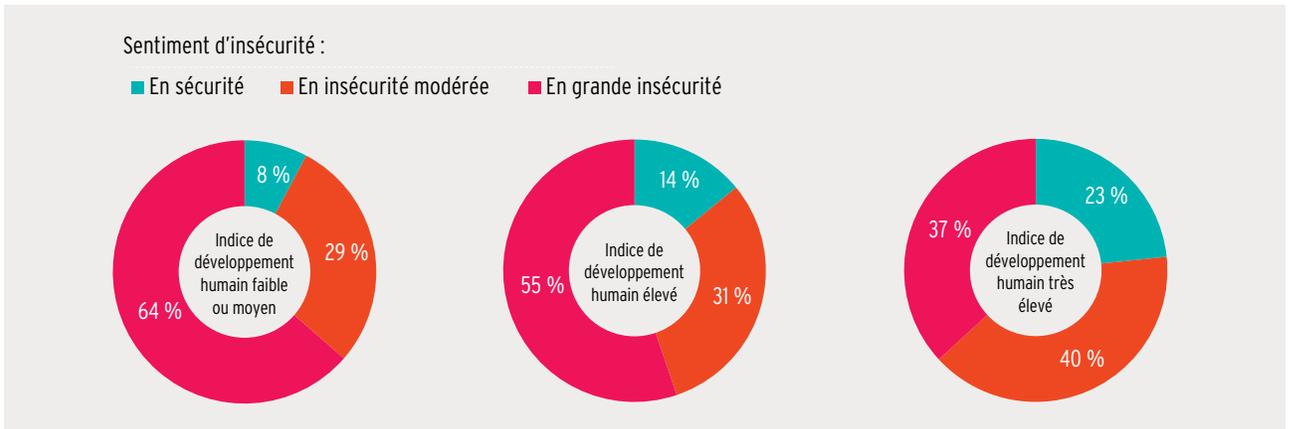
Les résultats obtenus sont édifiants.

La plupart des habitants de la planète se sentent en insécurité : au niveau mondial, moins d'une personne sur sept se sent en sécurité ou en relative sécurité²⁵. D'après l'ISIH, plus de la moitié de la population mondiale se sent confrontée à une très grande insécurité humaine²⁶.

Le sentiment d'insécurité humaine est élevé dans tous les groupes de l'indice de développement humain (IDH) : plus des trois quarts de la population se sentent en insécurité, même dans les pays à développement humain très élevé (figure 1.1). Il est toutefois encore plus élevé dans les pays à développement humain faible, ce qui semble indiquer une corrélation négative entre la valeur de l'IDH et la valeur de l'ISIH (figure 1.2).

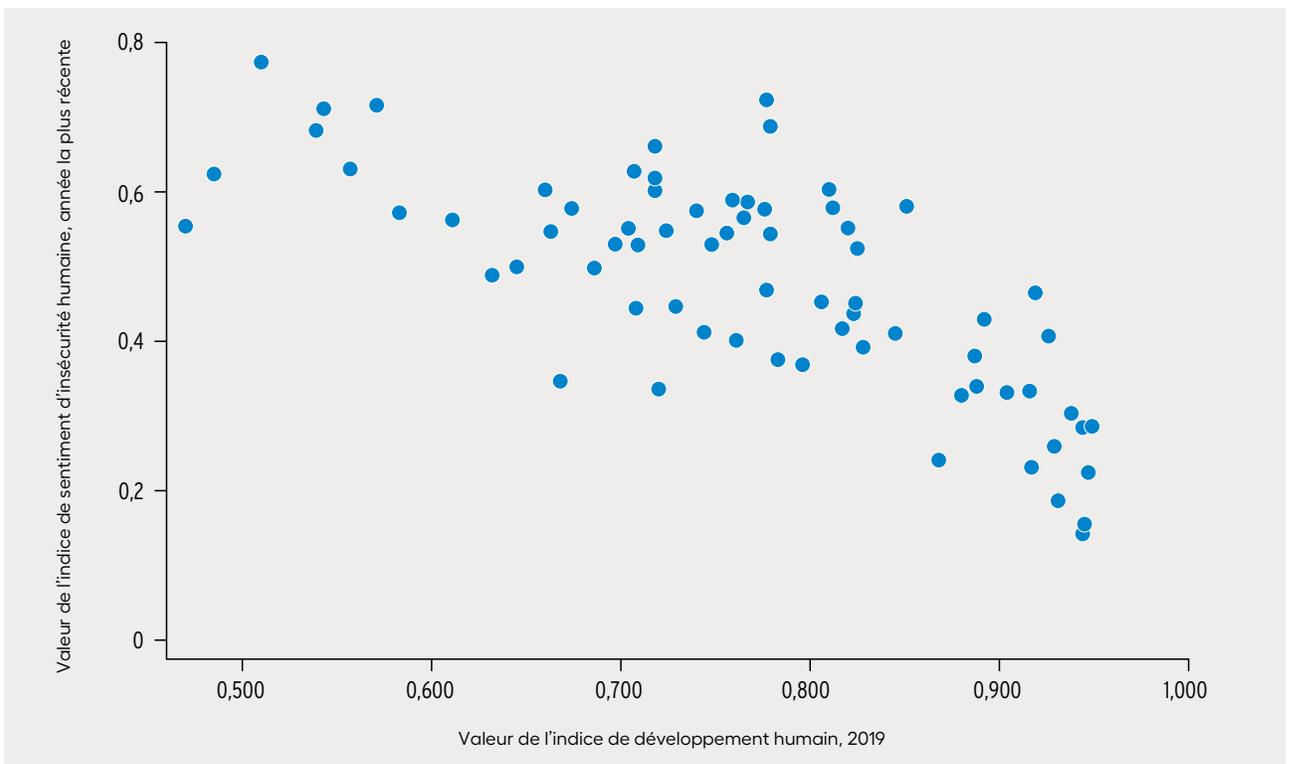
En plus d'être élevé, le sentiment d'insécurité humaine s'est accru au fil du temps dans la plupart des pays disposant de données comparables. Cette tendance a été observée dans tous les groupes de l'IDH, mais certaines des hausses les plus marquées ont été enregistrées dans les pays à développement humain très élevé (figure 1.3).

Figure 1.1 Même dans les pays où le développement humain est très élevé, moins d'un quart des habitants se sentent en sécurité



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain à partir des données de la dernière vague de l'Enquête mondiale sur les valeurs.

Figure 1.2 L'insécurité humaine tend à être plus élevée dans les pays dont l'indice de développement humain est plus faible

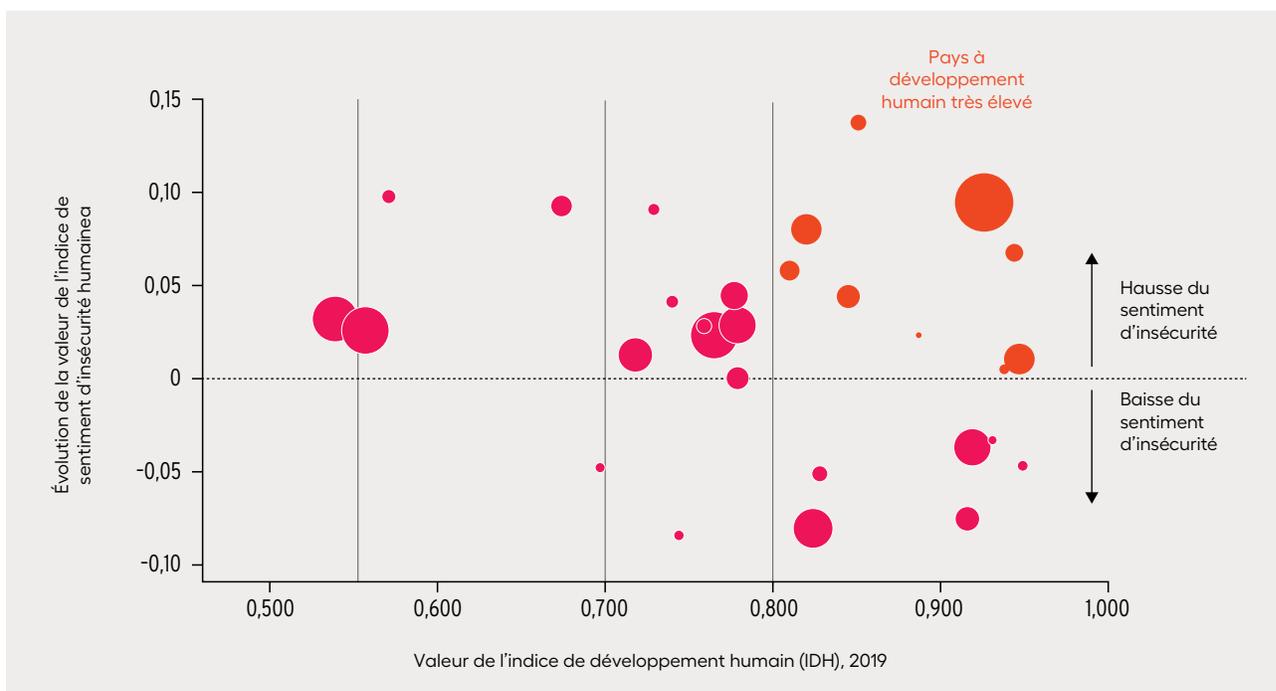


Source : Bureau du Rapport sur le développement humain à partir des données de l'Enquête mondiale sur les valeurs (voir l'annexe 1.2).

Cela laisse penser que la corrélation positive entre la valeur de l'IDH et la valeur de l'ISIH, révélée dans l'analyse transversale, est peu révélatrice de la mesure dans laquelle l'amélioration du bien-être protège les individus du sentiment d'insécurité. En fait, on constate que lorsque les personnes (plutôt que les pays) sont

regroupées par valeur de l'ISIH, plus le sentiment de sécurité humaine est élevé, plus le niveau de confiance envers les autres a tendance à être élevé – un résultat que l'on retrouve à chaque niveau de satisfaction à l'égard de la situation financière (figure 1.4). Cependant, l'inverse n'est pas vrai : chez les personnes qui se sentent

Figure 1.3 L'insécurité humaine augmente dans la plupart des pays – et connaît un pic dans plusieurs pays dont l'indice de développement humain est très élevé

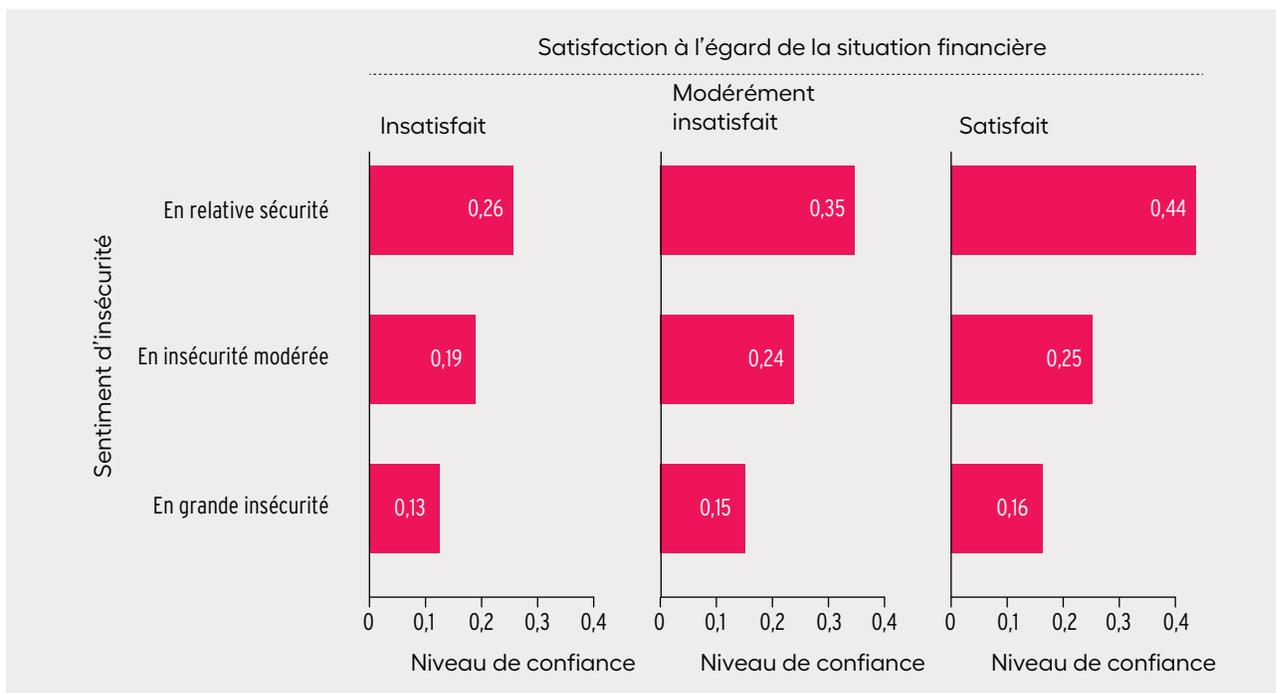


Note : la taille des pastilles représente la population du pays.

a. Fait référence aux changements survenus entre les vagues 6 et 7 de l'Enquête mondiale sur les valeurs pour les pays disposant de données comparables.

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain à partir des données de l'Enquête mondiale sur les valeurs (voir l'annexe 1.2).

Figure 1.4 Plus la sécurité humaine est élevée, plus la confiance tend à être grande, indépendamment de la satisfaction à l'égard de la situation financière propre de l'individu



Note : données individuelles regroupées avec des pondérations égales entre les pays.

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain à partir des données de l'Enquête mondiale sur les valeurs (voir l'annexe 1.2).

en grande insécurité, une plus grande satisfaction financière n'est pas associée à une hausse significative de la confiance. Ce lien étroit entre la sécurité humaine et la confiance se vérifie également lorsque le revenu et la satisfaction à l'égard de la vie sont pris en compte²⁷. Au vu de l'importance de ce constat pour les conclusions présentées plus loin dans le chapitre, il convient d'être très clair sur la signification des réponses apportées à la question sur la confiance de l'Enquête mondiale sur les valeurs, sur leur interprétation possible et sur les mises en garde qu'il faut garder à l'esprit.

Encadré 1.2 Les multiples facettes de la confiance

La confiance est un concept complexe. Comme l'a écrit le sociologue Blaine Robbins, « malgré des décennies de recherche interdisciplinaire sur la confiance, la littérature reste fragmentée et divisée, sans parvenir à un réel consensus sur ses origines »¹. En dépit de cette absence d'accord sur la définition et les origines de la confiance, l'importance de son rôle dans le développement et la sophistication des sociétés à travers l'histoire est largement reconnue – principalement parce qu'elle est indispensable à la coopération et à l'action collective.

L'un des prétendus paradoxes de la confiance est qu'elle est plus élevée que ne le laisserait penser un modèle d'agent rationnel – où les personnes poursuivent leur intérêt personnel. La plupart des théories économiques partent du principe que la confiance naît lorsque les personnes sont optimistes quant à la fiabilité des autres ; or il est prouvé que les personnes font davantage confiance que ce que les raisons de faire confiance pourraient supposer (y compris le comportement passé). Cet excès de confiance semble motivé par des normes sociales ou morales². C'est un résultat qui incite à l'optimisme : cet excès de confiance peut servir de levier pour renforcer la coopération entre des étrangers, au-delà des liens étroits habituellement associés aux relations réciproques.

Ce résultat se traduit, par exemple, par le paiement volontaire de l'impôt. En 1972, Michael Allingham et Agnar Sandmo ont modélisé l'évasion fiscale dans un cadre standard de maximisation rationnelle de l'utilité, où l'agent calcule le rapport coût-bénéfice entre le coût d'être pris en flagrant délit d'évasion fiscale et le bénéfice monétaire de l'évasion³. Toutefois, les données empiriques ont montré que ce modèle sous-estimait systématiquement le montant de l'impôt payé par les particuliers. Ce paradoxe a favorisé la littérature sur la morale fiscale – c'est-à-dire les raisons qui, au-delà de la pure maximisation rationnelle de l'intérêt personnel, poussent les particuliers à respecter les exigences fiscales.

La confiance est importante à la fois dans les relations interpersonnelles et dans le renforcement des institutions. Selon Benjamin Ho, l'évolution institutionnelle est étroitement liée à la confiance, ce d'au moins deux manières.

Qu'est-ce que la confiance ?

La confiance est une autre croyance²⁸. Mais de quoi s'agit-il précisément ? La confiance a été définie de multiples manières, dans différents contextes (encadré 1.2). Dans le cadre de l'Enquête mondiale sur les valeurs, elle se mesure en répondant à la question suivante : « De manière générale, diriez-vous que l'on peut faire confiance à la plupart des individus ou plutôt qu'il faut être très prudent dans ses interactions avec les autres ? ». La réponse semble correspondre au comportement réel des personnes lorsqu'elles

Premièrement, les institutions s'appuient sur la confiance pour fonctionner – l'argent moderne, par exemple, repose sur la croyance qu'il sera accepté comme monnaie d'échange, de façon régulière et indépendamment de la personne qui l'apporte. Deuxièmement, les institutions sont souvent conçues pour créer et favoriser la confiance, à des échelles de complexité toujours plus grandes⁴.

Cependant, toute confiance n'est pas bonne à prendre et le développement institutionnel n'a pas toujours été parfait à travers l'histoire et les pays. Certaines institutions ont été conçues pour renforcer la confiance parmi des groupes qui ont des caractéristiques semblables – c'est la confiance au sein du groupe. Ce type de confiance peut encourager la polarisation, nuire à l'équité et à la démocratie et être exploitée par certains dirigeants politiques⁵.

Dans le contexte des stratégies de sécurité humaine, l'enjeu de la promotion de la confiance consiste à favoriser, soutenir et utiliser la confiance généralisée existante et à s'attaquer aux biais comportementaux et aux projets institutionnels qui privilégient la confiance au sein du groupe. Les positions cosmopolites et l'universalisme moral – l'altruisme envers les étrangers comparé à l'altruisme envers les membres du groupe – peuvent être invoqués pour la conception et la mise en œuvre de stratégies visant à promouvoir la sécurité humaine, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre. Certains travaux indiquent que les points de vue universalistes sont associés à des caractéristiques démographiques, telles que l'âge, le lieu de résidence, les croyances religieuses et le niveau de revenu⁶. Pourtant, une étude récente du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de Gallup montre que les jeunes sont presque deux fois plus susceptibles que leurs aînés d'exprimer un sentiment d'appartenance au monde, plutôt qu'à leur pays ou à leur communauté locale⁷.

Notes

1. Robbins (2016, p. 972). La traduction est nôtre. Voir aussi Ho (2021).
2. Dunning *et al.* (2014).
3. Allingham et Sandmo (1972).
4. Ho (2021).
5. Gjonneska *et al.* (2019).
6. Enke, Rodriguez-Padilla et Zimmermann (2021).
7. UNICEF et Gallup (2021).

interagissent avec d'autres²⁹. Elle désigne ce que l'on appelle la confiance généralisée (la confiance accordée aux autres en général, et non pour une raison ou un intérêt en particulier³⁰) ou la confiance impersonnelle (l'établissement d'un mode d'interaction par défaut avec des inconnus³¹).

Vu sous cet angle, il est clair que sans confiance impersonnelle, la vie sociale, quel que soit le contexte, est très difficile, voire impossible³². La confiance est importante parce qu'elle permet la coopération, qui « repose sur la conviction que l'autre partie n'est pas un pigeon (elle n'est pas disposée à accorder sa confiance aveuglément), mais aussi sur la conviction que l'autre sera bien disposé à notre égard si nous faisons le bon choix »³³. Par conséquent, la confiance n'est pas quelque chose qui doit être sans cesse maximisé : il est prouvé que l'insuffisance ou l'excès de confiance peut être préjudiciable, même pour le bien-être individuel³⁴. Nous pouvons aussi espérer voir diminuer la confiance au sein des groupes qui nous menacent (lorsqu'ils mènent des activités illicites, par exemple), il n'est donc pas possible d'affirmer qu'une plus grande confiance est toujours souhaitable³⁵.

Compte tenu de l'importance de la confiance pour la coopération, les différences de confiance impersonnelle entre les pays sont associées à plusieurs résultats économiques et sociaux. Au niveau des pays, il existe une corrélation positive entre une confiance impersonnelle élevée et le niveau de revenu, la productivité économique et l'efficacité du gouvernement ; et il existe une corrélation négative avec le niveau de corruption. Plusieurs études indiquent que la confiance impersonnelle fait partie d'un ensemble culturel et psychologique de normes, d'attentes et de motivations prosociales, qui sont les précédents de ces résultats³⁶.

Il convient d'interpréter avec prudence cette analyse entre les pays, car la confiance augmente lorsque les individus sont socialement proches³⁷. Par ailleurs, la réponse apportée à la question de l'Enquête mondiale sur les valeurs dans certains contextes – en particulier en Asie de l'Est – est interprétée comme une marque de confiance envers autrui fondée sur l'existence de réseaux sociaux denses, qui créent une interdépendance sociale et économique, par opposition à une confiance inconditionnelle envers des « inconnus ». Plus important encore, il existe des différences de confiance très marquées au sein des pays, parfois même plus qu'entre eux³⁸. Les facteurs associés aux « types » de préférences personnelles (être plus ou moins altruiste, par exemple) semblent expliquer une grande partie de cette forte variation de la confiance entre les personnes – davantage que le pays dans lequel elles vivent³⁹. Dans un tel contexte, il est essentiel de rappeler que les résultats de la corrélation entre une grande insécurité humaine et une faible confiance impersonnelle s'observent au

niveau des individus, et qu'ils ne sont pas basés sur une analyse entre les pays.

L'association entre l'insécurité humaine et la confiance impersonnelle au niveau individuel est importante pour quatre raisons principales.

- Premièrement, tout indique que les niveaux de confiance envers les grandes institutions et les politiques publiques, en particulier celles qui reposent sur la coopération, sont peu élevés et en déclin⁴⁰.
- Deuxièmement, les motivations, les intérêts et les incitations sont au cœur de la coopération. Or, même si les individus (ou les pays) démontrent des motivations ou des intérêts pertinents, ils doivent encore « connaître les motivations des autres et se faire mutuellement confiance »⁴¹ – ce qui nous ramène à l'importance des croyances si chère à Kaushik Basu, mentionnée précédemment – même si les lois sont codifiées et appliquées.

La dualité entre le développement humain et l'insécurité humaine est la conséquence des modalités de promotion du développement humain et des approches fragmentées de la sécurité qui visent l'amélioration du bien-être en négligeant la capacité d'agir

- Troisièmement, comme nous le verrons plus loin dans le chapitre, la capacité d'agir est indispensable à la mise en œuvre de stratégies destinées à faire progresser la sécurité humaine. Elle repose sur la liberté des personnes et comprend la possibilité de décevoir ou de frustrer les autres. C'est pour cela que la confiance est étroitement liée à la liberté. Elle a même été décrite comme un « moyen de faire face à la liberté des autres »⁴², une définition d'autant plus pertinente dans les contextes d'incertitude⁴³.
- Quatrièmement, l'importance de la confiance est susceptible de s'accroître dans les années à venir, puisque « le XXI^e siècle voit se développer la collaboration à distance avec des homologues connus ou inconnus (notamment en raison de la récente pandémie) et une grande partie de la vie économique se déroule désormais en dehors des frontières des organisations, des régions et des nations, faisant de la confiance un sujet de préoccupation omniprésent »⁴⁴.

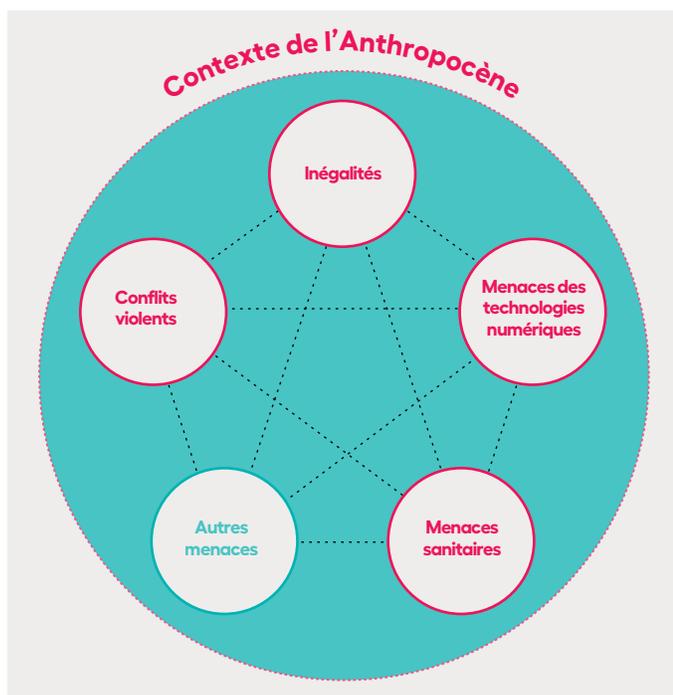
Le contexte de l'Anthropocène et une nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine : autant de raisons de se sentir en insécurité

Cette section soutient que la dualité entre le développement humain et l'insécurité humaine est la conséquence des modalités de promotion du développement humain et des approches fragmentées

de la sécurité qui visent l'amélioration du bien-être en négligeant la capacité d'agir. Dans toutes les régions du monde, la tendance persistante à l'amélioration du bien-être s'est accompagnée de la naissance d'une nouvelle génération d'insécurité humaine, en tant que sous-produit des progrès du développement. L'émergence du contexte de l'Anthropocène – dans lequel apparaissent de nouvelles menaces pour la sécurité humaine, toutes liées à l'action humaine et, pour la plupart, à des activités qui ont jusqu'à présent contribué à améliorer le bien-être – en est une parfaite illustration.

Ce contexte sans précédent est la toile de fond d'une nouvelle génération de menaces mondiales, systémiques et interdépendantes. Cette nouvelle réalité donne aux individus de solides raisons objectives non seulement de ressentir une grande insécurité humaine, mais aussi de penser que les progrès en matière de bien-être – jusqu'ici considérés comme une avancée du développement – ne peuvent pas à eux seuls répondre aux préoccupations de sécurité humaine. Cette section décrit les menaces liées aux technologies numériques (bien que leur diffusion puisse également avoir des effets positifs), aux conflits violents, aux inégalités entre les groupes (pour approfondir la notion de déséquilibre social) et aux insuffisances des systèmes de santé actuels.

Figure 1.5 Une nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine entre en jeu dans le contexte inédit de l'Anthropocène



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain.

Toutes ces menaces présentent des caractéristiques inédites par rapport aux aspects abordés dans les précédents écrits fondateurs sur la sécurité humaine, notamment le Rapport sur le développement humain 1994 et le Rapport Ogata-Sen de 2003⁴⁵, mais ne forment pas une liste exhaustive. Plutôt que d'orienter la discussion sur des groupes de personnes, l'analyse porte sur ces quatre menaces, comme nous le verrons dans la deuxième partie du Rapport, car cette approche permet une appréhension plus souple des défis structurels et des réponses possibles (figure 1.5).

Garantir que les personnes vivent à l'abri du besoin, de la peur et de l'indignité nécessite une approche globale et systémique. Nous avons pris conscience, par exemple, que des revenus plus élevés n'apportaient pas systématiquement la paix et que l'absence de conflit violent dans une société n'était pas une condition suffisante pour que la population vive dans la dignité

Par leur imbrication, ces quatre menaces représentent un défi de plus en plus critique pour les décideurs, car les trajectoires actuelles du développement ont souvent tendance à négliger non seulement la capacité d'agir, mais également les interactions entre les menaces. Lors de la conception et de l'évaluation des politiques publiques, le grand public et les responsables politiques ne portent pas leur attention sur les mêmes aspects, ce qui donne lieu à une recherche de solutions compartimentée, sans égard pour les conséquences inattendues que peut comporter chaque solution et au risque d'exacerber d'autres problèmes.

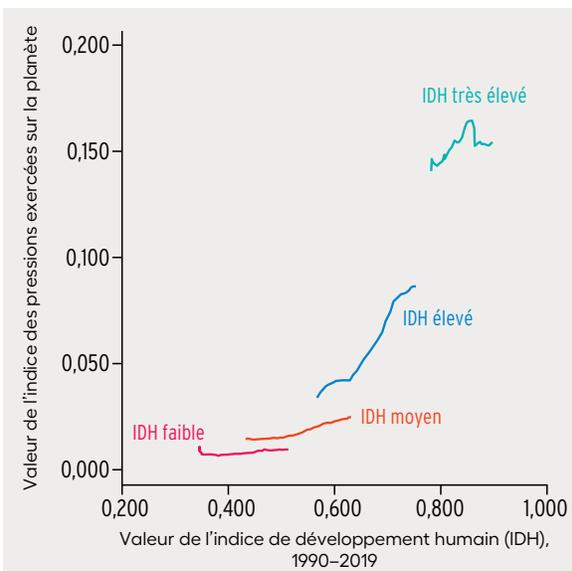
Pour relever ce défi, le concept de la sécurité humaine semble tout à fait pertinent, notamment parce que l'un des principaux aspects mis en avant depuis sa création est justement le refus d'appréhender les trois aspirations qui le définissent de façon isolée, comme décrit ci-dessus⁴⁶. Garantir que les personnes vivent à l'abri du besoin, de la peur et de l'indignité nécessite une approche globale et systémique. Nous avons pris conscience, par exemple, que des revenus plus élevés n'apportaient pas systématiquement la paix et que l'absence de conflit violent dans une société n'était pas une condition suffisante pour que la population vive dans la dignité⁴⁷. Comme l'écrivent Oscar Gomez et Des Gasper, « même une perspective de développement humain axée sur l'amélioration des personnes dans tous les grands domaines de la vie qu'elles ont de bonnes raisons de valoriser – et non centrée sur la croissance économique mesurée ou l'affichage technologique – est insuffisante pour faire face à la réalité des menaces interdépendantes et des crises récurrentes, si elle continue de suivre un modèle linéaire »⁴⁸.

On pourrait penser que tout a toujours été connecté à tout, mais le contexte de l'Anthropocène accentue l'importance de reconnaître ces interdépendances. Quasiment tous les efforts déployés par les individus pour trouver des solutions aux problèmes de développement se traduisent par des actions qui, d'une manière ou d'une autre, augmentent les pressions exercées sur la planète⁴⁹. Le Rapport sur le développement humain 2020 a démontré que, pour répondre à leurs besoins énergétiques et matériels, les sociétés industrielles actuelles exerçaient des pressions sur la planète qui provoquent des changements planétaires dangereux⁵⁰. Pour satisfaire nos besoins énergétiques, nous continuons de recourir principalement aux combustibles fossiles, ce qui génère des émissions de gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique. Par ailleurs, nous exploitons des matières sans nous soucier des perturbations des cycles de matières : l'utilisation de l'azote dans les engrais est un exemple parmi d'autres. Pour comprendre comment l'approche qui consiste à résoudre un problème à la fois peut être problématique, il suffit de voir comment l'utilisation accrue des énergies renouvelables et des batteries entraîne une augmentation de l'extraction de minéraux dont nous savons qu'ils sont limités et pour lesquels nous avons peu de substituts à l'heure actuelle, souvent dans des contextes marqués par des menaces massives pour la biodiversité et des violations des droits humains.

À mesure que les pays progressent sur le plan du développement humain, les pressions exercées sur la planète s'intensifient, en moyenne, comme en témoigne un nouvel indice des pressions exercées sur la planète (figure 1.6). Cet indice combine deux indicateurs, les émissions de dioxyde de carbone (pour rendre compte des pressions qui émanent de la dépendance aux combustibles fossiles pour l'énergie) et l'empreinte matières (pour indiquer dans quelle mesure nous négligeons la perturbation des cycles de matières). Aucun pays n'a pu atteindre un IDH très élevé sans exercer de fortes pressions sur la planète. Ces pressions génèrent aujourd'hui de nouvelles formes de risques liés au changement climatique (tempêtes, inondations, vagues de chaleur), à la perte de biodiversité (irréversible et assortie de répercussions sur la productivité et la résilience des écosystèmes) et aux zoonoses (la COVID-19 étant la dernière d'une série de phénomènes de plus en plus fréquents)⁵¹.

Aucun pays n'a pu atteindre un IDH très élevé sans exercer de fortes pressions sur la planète. Ces pressions génèrent aujourd'hui de nouvelles formes de risques liés au changement climatique (tempêtes, inondations, vagues de chaleur), à la perte de biodiversité (irréversible et assortie de répercussions sur la productivité et la résilience des écosystèmes) et aux zoonoses

Figure 1.6 Les valeurs élevées de l'indice de développement humain s'accompagnent de pressions plus fortes exercées sur la planète



Note : l'indice des pressions exercées sur la planète repose sur les émissions de dioxyde de carbone par habitant et sur l'empreinte matières par habitant.

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain basé sur PNUD (2020).

C'est dans ce contexte que la deuxième partie du Rapport analyse la nature des quatre types de menaces pour la sécurité humaine et leurs conséquences.

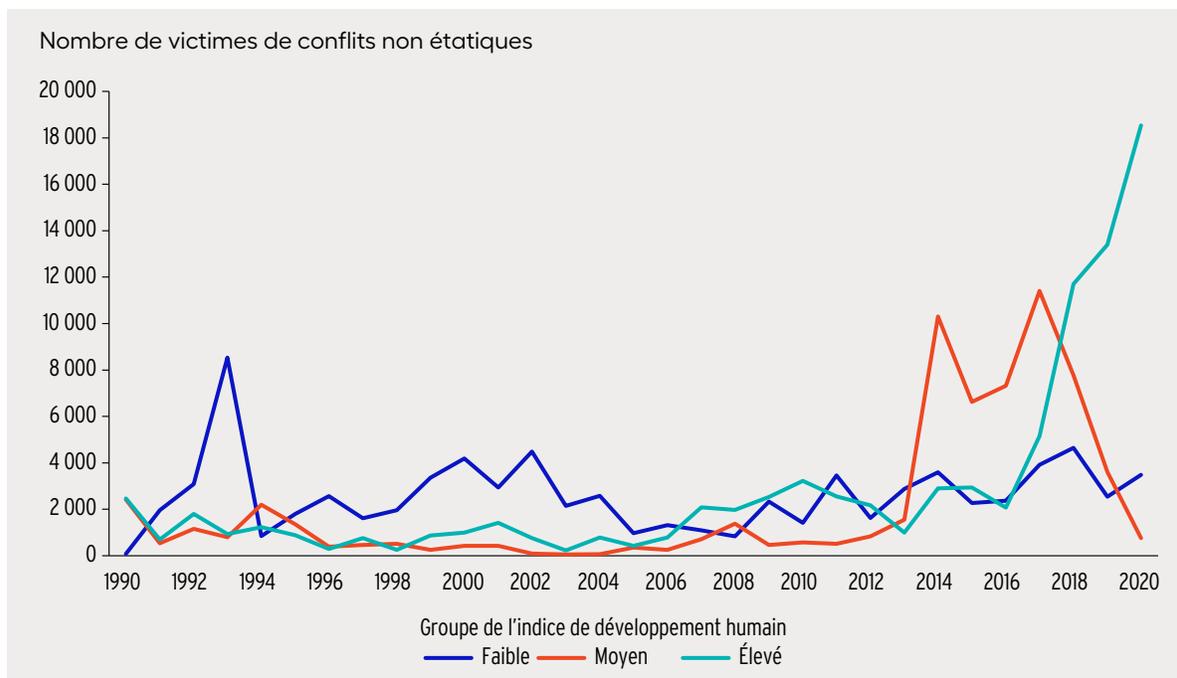
- *Les menaces liées aux technologies numériques.* Si les progrès des technologies numériques ont été déterminants pour faire avancer de nombreuses dimensions du développement humain (de l'accès aux services de santé et d'éducation au renforcement des capacités liées à l'accès à l'information et à la communication), ils comportent aussi des risques considérables. Certains aspects des nouvelles technologies de l'information et du numérique remodelent les interactions sociales et familiales, les conditions de travail et les activités de loisirs. La concentration du pouvoir entre les mains de quelques nouveaux acteurs économiques et la rapidité avec laquelle les changements se produisent constituent des défis pour les décideurs et les sociétés. Ces dynamiques touchent aussi bien ceux qui baignent dans le monde numérique que ceux qui en sont exclus (3 milliards de personnes sont privées d'accès à Internet)⁵². Certains de ces changements présentent des effets secondaires négatifs sur de nombreux fronts : l'abus de pouvoir et la domination politique peuvent résulter de la concentration du contrôle

des informations et des données par les prestataires technologiques et les gouvernements, restreignant les libertés, creusant les inégalités et favorisant la désinformation qui alimente la polarisation.

- *Les conflits violents.* La hausse des revenus coexiste avec une augmentation du nombre de personnes touchées par des conflits – aujourd’hui, plus d’une personne sur quatre dans le monde est touchée par un conflit. En 2020, le nombre de personnes déplacées de force, dont beaucoup fuient des conflits violents, s’est élevé à 82,4 millions⁵³, soit deux fois plus qu’en 2010⁵⁴. Les meurtres de militants écologistes (de nouveau liés à la conjonction de la violence et du contexte de l’Anthropocène) n’ont cessé de se multiplier au cours des vingt dernières années⁵⁵. Le nombre de décès dus à des conflits non étatiques a grimpé en flèche dans les pays à développement humain élevé (figure 1.7).
- *Les inégalités entre les groupes.* Le présent Rapport examine principalement les inégalités entre les groupes sous l’angle de l’atteinte à la dignité, car il n’y a aucune raison de traiter les individus de manière discriminatoire simplement parce qu’ils choisissent de s’identifier comme membres d’un groupe (parmi de nombreux autres) ou qu’ils y sont associés. Ces inégalités sont encore omniprésentes à l’heure actuelle. Ce constat vaut autant au sein des

pays qu’entre eux. Les inégalités dans les relations de pouvoir portent également atteinte à la dignité des personnes, parfois indépendamment de leur situation socioéconomique, si elles ne sont pas suffisamment responsabilisées. Le mouvement #MeToo a montré l’omniprésence des inégalités entre les sexes dans tous les secteurs et toutes les sociétés. Même des femmes dont la réussite est largement reconnue ont été confrontées à des formes cachées de violence et ont longtemps pensé que les conditions ne leur permettraient pas de dénoncer leurs agresseurs. Le fait que ce mouvement soit parti du milieu très médiatisé du divertissement, où les femmes sont visibles et où des millions de personnes écoutent ce qu’elles disent, permet de mettre en lumière les abus quotidiens qui se produisent dans d’autres milieux, où les femmes ne sont pas entendues. Ce mouvement nous rappelle également que ce que nous considérons comme une réussite cache souvent des zones de grande insécurité et fournit un exemple concret de la dualité entre l’insécurité humaine et la réussite financière. Le présent Rapport révèle que de nombreux autres groupes sont encore et toujours marginalisés, confrontés à des atteintes systématiques portées à leur dignité et donc à leur sécurité humaine.

Figure 1.7 Le nombre de victimes de conflits non étatiques a augmenté dans les pays à indice de développement humain élevé



Note : les pays à indice de développement humain très élevé sont exclus faute de données déclarées sur la période. Ceux ayant déclaré des décès dus à des conflits non étatiques au cours de cette période sont le Canada (52 personnes tuées en 1995 et 1998), la Fédération de Russie (529 personnes tuées en 1990, 1991 et 1994), la Géorgie (64 personnes tuées en 1997 et 1998), Israël (299 personnes tuées en 2006, 2007 et 2009) et la Serbie (795 personnes tuées en 1991 et 1992).

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain, à partir de l’ensemble de données sur les conflits non étatiques de l’Uppsala Conflict Data Program, version 21.1.

- *Les systèmes de santé.* Les effets de la COVID-19, dont la pandémie a été officiellement annoncée en mars 2020, se sont étendus à pratiquement tous les habitants de la planète, s'attaquant à toutes les dimensions du développement humain⁵⁶. Au deuxième trimestre 2020, la plupart des économies se contractaient à un rythme record, et 90 % des enfants étaient physiquement absents des écoles. Cette situation sans précédent a été favorisée par l'interconnexion et la globalisation extrêmes du monde, avec le plus haut niveau de développement humain jamais enregistré. Elle a mis en évidence les limites des systèmes de santé, tant au niveau national qu'international, en particulier le manque généralisé de coordination à de nombreux échelons, qui se traduit notamment par de grandes disparités dans l'accès aux vaccins entre les pays et dans l'utilisation des vaccins au sein de certains pays.

Le corollaire est que l'amélioration du bien-être, mesurée par exemple par l'IDH, ne garantit en rien la sécurité humaine⁵⁷. En outre, cet écart entre le développement humain et la sécurité humaine pourrait se trouver exacerbé par la puissante dynamique des quatre menaces. Par exemple, le changement climatique ajoute des pressions sur les déplacements forcés de populations et sur la rareté de certaines ressources. Toutefois, cela ne signifie pas que le développement humain ne doit pas être poursuivi ou qu'il n'est jamais favorable à la sécurité humaine. Au contraire, ces deux approches peuvent être compatibles et complémentaires. Il serait donc pertinent, dans le cadre de la promotion du développement humain, d'accorder à la sécurité humaine une attention constante, voire permanente.

Toutes les « actions de sécurité » ne mènent pas à une plus grande sécurité humaine, surtout si elles privilégient la sécurité d'un groupe au détriment d'autres groupes ou si elle favorisent certaines libertés tout en limitant d'autres

Cependant, on ne saurait tenir pour acquise la capacité du concept de sécurité humaine à rendre compte de la complexité du monde actuel et à stimuler la capacité d'agir. Toutes les « actions de sécurité » ne mènent pas à une plus grande sécurité humaine, surtout si elles privilégient la sécurité d'un groupe au détriment d'autres groupes ou si elles favorisent certaines libertés tout en limitant d'autres.

Prenons les approches compartimentées ou fragmentées de la sécurité. Les politiques de sécurité alimentaire peuvent aggraver les pressions exercées sur la planète du fait de la déforestation et des pratiques de monoculture, et intensifier ainsi les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité. Les stratégies visant à renforcer la sécurité économique,

comme l'expansion des marchés financiers pour diversifier les risques et lisser la consommation, peuvent devenir procycliques et accroître les risques systémiques. Les politiques de sécurité nationale peuvent générer une course à l'armement et détourner les ressources des besoins humains. Enfin, nous pouvons citer le recours au discours sécuritaire pour justifier des prétentions hégémoniques⁵⁸. En d'autres termes, nous ne pouvons pas exclure la possibilité que la véritable intention qui sous-tend une politique de sécurité (y compris une politique dite de sécurité humaine)⁵⁹ est en fait de conforter le pouvoir au sein des institutions politiques, économiques et sociales. Les États, les entreprises, les responsables politiques et les structures patriarcales peuvent se réfugier derrière des « préoccupations sécuritaires » pour défendre ou promouvoir des privilèges. Dans ce cas, la protection à court terme peut être assurée au détriment de la capacité d'agir à long terme.

La suite du chapitre montre comment le concept de sécurité humaine peut éclairer le fossé qui se creuse entre l'amélioration du bien-être et le sentiment d'insécurité humaine, et comment le cadre conceptuel de la sécurité humaine lui-même pourrait être enrichi pour rendre compte de la nouvelle réalité sociale et planétaire de l'Anthropocène.

La quête de la sécurité humaine dans l'intérêt de l'humanité

L'importance croissante de la sécurité humaine : priorité à la capacité d'agir

Le concept de sécurité humaine a presque trente ans. Il a vu le jour dans un contexte très particulier de transition géopolitique. Après la chute du Mur de Berlin, un nouveau sens du possible a émergé, porté par l'espoir d'une nouvelle ère de paix, notamment la réaffectation des dépenses militaires à d'autres objectifs, puisque l'ombre d'un affrontement militaire entre les deux superpuissances venait de se dissiper (voir l'annexe 1.1). Mais que signifie ce concept aujourd'hui, dans ce monde si différent, alors que tant d'attentes nées dans le milieu des années 1990 ont été déçues ?

Le concept de sécurité humaine est pertinent, car l'idée – ou peut-être l'espoir – que la hausse des revenus permettrait à elle seule d'établir la sécurité humaine a été clairement enterrée. Comme nous le verrons dans la deuxième partie du Rapport, aucune baisse des dépenses militaires n'a été constatée et, loin de récolter les dividendes de la paix, nous sommes confrontés à un monde où plus d'un milliard de personnes sont touchées par des conflits violents. Les sections précédentes ont démontré que le sentiment d'insécurité humaine était élevé et en hausse même avant la pandémie de COVID-19, en particulier dans les endroits où le

développement humain est le plus avancé. En outre, en 2021, alors que le monde enregistrait des taux record de PIB par habitant, les décès dus à la COVID-19 ont dépassé la barre des 5 millions⁶⁰. La pauvreté et la faim sont plus élevées qu'il y a seulement cinq ans et la crise de l'éducation qui a touché toute une génération aura des répercussions à long terme.

De plus, il convient de signaler que le concept de sécurité humaine n'a pas été figé en 1994. De nombreux universitaires et experts y ont apporté des nuances et des ajouts et ont confirmé son importance. Ce concept a tellement évolué que, comme l'explique Shahrbanou Tadjbakhsh, « ce qui était censé être une idée simple, noble et évidente s'est rapidement retrouvé englouti dans une cacophonie de débats politiques et académiques centrés sur ses définitions, les avantages et les limites de ces dernières, et sur son applicabilité théorique et pratique »⁶¹.

À l'ère de l'Anthropocène, les menaces pour la sécurité humaine sont interdépendantes

Pour autant, ce concept résiste et gagne en importance – aussi et avant tout parce qu'il capte l'essentiel du croisement des droits humains, de la paix et du développement en s'appuyant sur les documents fondateurs des Nations Unies : la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des Nations Unies. La société civile, le monde universitaire ainsi qu'un grand nombre de gouvernements nationaux et d'organisations internationales ont déployé une énergie et des ressources considérables pour faire de la sécurité humaine un élément incontournable du débat sur la coopération internationale. Le concept de sécurité humaine a évolué avec le temps pour devenir ce que l'on pourrait appeler un discours à volets multiples : un concept et un objectif ; un cadre analytique ; une philosophie politique ; et une approche de planification stratégique⁶². Ces différents volets restent attachés à un ensemble d'idées ancrées dans les documents fondateurs des Nations Unies et qui continuent d'évoluer.

Ainsi, par l'expression « cadre conceptuel de la sécurité humaine », le présent Rapport désigne ces idées fondatrices, qui ont été utilisées de diverses manières pour affirmer plusieurs principes de mise en œuvre⁶³ et défendre une approche centrée sur la personne, holistique, spécifique au contexte, orientée vers la prévention et axée sur la promotion de la protection et de l'autonomisation. La section précédente a montré l'intérêt d'adopter une perspective holistique et centrée sur la personne à l'ère de l'Anthropocène, marquée par l'interdépendance des menaces pour la sécurité humaine.

Le cadre conceptuel de la sécurité humaine est d'autant plus pertinent à la lumière des stratégies de protection et d'autonomisation mises en évidence dans

le Rapport Ogata-Sen de 2003. Comme ils l'expliquent eux-mêmes : « les stratégies de protection mises en place par les États, les organismes internationaux, les ONG [organisations non gouvernementales] et le secteur privé protègent les citoyens contre les menaces. Les stratégies d'autonomisation permettent aux citoyens de développer leur résistance face à des situations difficiles »⁶⁴. La section qui précède, ainsi que l'analyse présentée en deuxième partie du Rapport, montre clairement les lacunes majeures qui existent à l'heure actuelle en matière de protection et d'autonomisation des personnes. Il est donc indispensable, non seulement de rappeler l'importance de ces stratégies pour la sécurité humaine, mais également de les renforcer face à des changements planétaires dangereux pour l'humanité comme pour de nombreuses autres formes de vie.

Ces changements planétaires dangereux sont le résultat d'actions menées par les humains eux-mêmes. Les principales menaces qui pèsent aujourd'hui – dans le contexte de l'Anthropocène – sur la sécurité humaine ne proviennent pas d'une éruption volcanique ni d'une collision avec un astéroïde – des phénomènes que nous serions d'ailleurs en mesure d'empêcher. D'après Toby Ord, pour la première fois de notre histoire, les menaces existentielles qui pèsent sur l'humanité ne sont pas liées à des aléas naturels, mais sont d'origine anthropique⁶⁵. Le chapitre 2 l'indique clairement : les effets de ces changements planétaires dangereux se font sentir partout et, bien souvent, aggravent les inégalités – même si les plus aisés ne sont pas épargnés par leurs retombées négatives (puisque'ils déclarent se sentir eux aussi en insécurité), alors qu'ils ont les moyens de faire face à bon nombre de ces menaces.

Puisque les êtres humains sont à l'origine des mutations dangereuses de la planète, il leur revient de faire ce qu'il faut pour mettre en œuvre des stratégies de protection et d'autonomisation. C'est dans ce contexte que la capacité d'agir revêt une importance capitale. Le terme « capacité d'agir » est utilisé ici au sens de la définition d'Amartya Sen pour décrire « quelqu'un qui agit et apporte des changements, et dont les réalisations peuvent être jugées en fonction de ses propres valeurs et objectifs, que nous les évaluons ou non par rapport à certains critères externes également »⁶⁶.

Qu'est-ce que la capacité d'agir ?

La capacité d'agir joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des stratégies de protection et d'autonomisation et désigne, entre autres, la participation significative à différents niveaux de prise de décision. Lorsqu'elle est exercée, les tensions entre protection et autonomisation sont plus apparentes que réelles, car la capacité d'agir implique que la protection est fournie dans un cadre participatif, de délibération et de dialogue.

Encadré 1.3 Capacité d'agir et conception des politiques publiques : un exemple de développement participatif

À quoi pourraient ressembler la capacité d'agir et la participation active dans la conception des politiques publiques ?

Il existe plusieurs exemples intéressants dans le champ de la politique environnementale. Claudia Pahl-Wostl décrit la Politique européenne de l'eau, telle que définie par la Directive-cadre européenne sur l'eau, qui « exige l'information et la participation du public et encourage l'implication active de toutes les parties prenantes concernées dans l'élaboration du plan de gestion »¹.

Claudia Pahl-Wostl distingue clairement la participation du grand public de celle des parties prenantes, et l'explique en ces termes²:

- « Grand public : participation citoyenne impliquant le grand public dans des questions d'intérêt général – par exemple, les citoyens, en tant qu'électeurs, doivent décider de l'adoption de taxes sur l'énergie. »
- « Participation des parties prenantes : implication de groupes spécifiques de parties prenantes. Les différents groupes sont interpellés chacun selon leur rôle et leurs enjeux sur une question environnementale en particulier – par exemple, les habitants d'une zone directement concernés par un problème de pollution atmosphérique. »

Un autre aspect du cadre participatif concerne les étapes du processus décisionnel qui nécessitent la

participation du grand public et des parties prenantes. Pour Claudia Pahl-Wostl, ces étapes sont les suivantes³:

- « Définition du programme d'action : une étape précoce de la définition des enjeux sitôt qu'un problème devient une priorité de politique publique. L'objectif du processus participatif est ici de recenser la diversité des arguments et des opinions sur la question. »
- « Formulation du problème : élaboration d'un plan pour résoudre le problème – lors de la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée d'un bassin fluvial, par exemple. L'objectif du processus participatif est ici de veiller à ce que le plan de gestion tienne compte des différentes perspectives. »
- « Mise en œuvre : dans les situations de conflit qui découlent de questions spécifiques liées à la mise en œuvre de certaines mesures. L'objectif du processus participatif est ici de parvenir à un consensus autour d'une série de mesures réalisables. »

Les éléments du cadre participatif peuvent facilement être appliqués à d'autres questions que celles de la politique environnementale.

Notes

1. Pahl-Wostl (2002, p. 5). La traduction est nôtre. 2. Pahl-Wostl (2002, p. 5). La traduction est nôtre. 3. Pahl-Wostl (2002, p. 5). La traduction est nôtre.

Il ne s'agit pas d'une théorie abstraite (encadré 1.3) et elle ne signifie pas non plus qu'il est facile de concevoir ou de mettre en œuvre des stratégies avec une large participation, des délibérations ou un dialogue. Néanmoins, ces difficultés ne doivent pas limiter l'ambition des processus participatifs et de l'engagement communautaire. Certaines conventions internationales ont ouvert la voie à une participation active de différents groupes sur des sujets qui les concernent directement. La Convention de l'Organisation internationale du Travail relative aux peuples autochtones et tribaux – communément appelée la Convention 169 – comprend des directives claires concernant la participation des peuples autochtones à la détermination des priorités et à l'élaboration des politiques, avec leur consentement donné librement et en toute connaissance de cause⁶⁷.

L'attention accordée à la capacité d'agir offre donc une légitimité à des stratégies et initiatives spécifiques. Une façon de résumer l'importance du rôle essentiel de la capacité d'agir pour la sécurité humaine consiste à la considérer comme un catalyseur de stratégies de protection et d'autonomisation qui sont légitimes et efficaces. Le renforcement de la capacité d'agir ne rejoint pas forcément l'amélioration du bien-être : les individus peuvent agir sur la base de valeurs et d'engagements qui peuvent ou non favoriser leur bien-être. Par exemple, certains se soucient de la manière dont les autres sont traités et de causes qui leur semblent justes ou s'inquiètent à divers égards pour la nature, même

si cela n'a aucun rapport avec leur bien-être – voire pourrait y porter atteinte. Si nous mesurons les progrès du développement ou si nous évaluons les politiques publiques sur la seule base de l'amélioration du bien-être, alors nous risquons de négliger, voire d'ignorer, la capacité d'agir. L'examen de la sécurité humaine dans la présente section contribue à faire toute la lumière sur cet angle mort révélé dans les sections précédentes.

La capacité d'agir joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des stratégies de protection et d'autonomisation et désigne, entre autres, la participation significative à différents niveaux de prise de décision

De surcroît, comme l'a soutenu avec force Amartya Sen, la capacité d'agir importe au-delà des résultats qui découlent de l'action des personnes sur leurs valeurs et leurs engagements. Il est certes capital d'éclairer les angles morts qui apparaissent lorsque les résultats liés à la capacité d'agir sont négligés, mais il est tout aussi crucial d'examiner la liberté dont disposent les personnes pour penser et délibérer, qu'elles décident ou non d'agir : « Une plus grande liberté renforce la capacité des individus à s'aider eux-mêmes et aussi à influencer le monde, et ces éléments sont au cœur du processus de développement »⁶⁸. Pour obtenir cette liberté, la protection et l'autonomisation sont souvent indispensables. La boucle est bouclée : la capacité d'agir

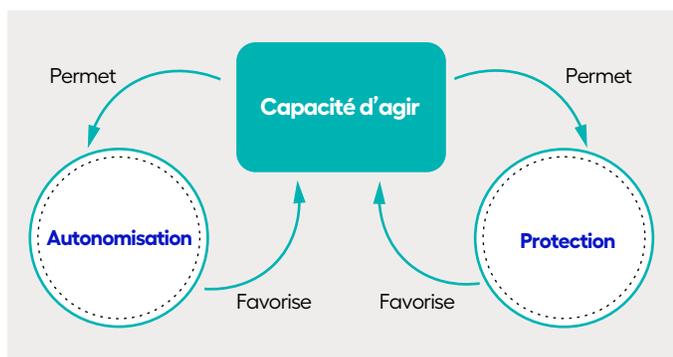
est un catalyseur de la protection et de l'autonomisation, et la protection et l'autonomisation offrent les conditions favorisent la capacité d'agir (figure 1.8). Partant de l'idée que la capacité d'agir a une valeur intrinsèque (et pas seulement instrumentale), la sécurité humaine doit faire l'objet d'une attention permanente, comme le reconnaissait déjà le rapport Ogata-Sen de 2003⁶⁹.

Si l'analyse a jusqu'ici réaffirmé le caractère central de l'autonomisation et de la protection et justifié l'importance accrue du cadre conceptuel de la sécurité humaine dans le monde d'aujourd'hui, elle l'a fait dans les cadres pré-établis du concept de sécurité humaine, en particulier du Rapport Ogata-Sen de 2003. Dans la section suivante, le chapitre s'achève en étudiant d'autres moyens d'enrichir le cadre de la sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène et de faire face de manière plus équitable et efficace aux nouvelles menaces détaillées dans la deuxième partie du Rapport.

Affirmer notre humanité commune sur une planète en mutation exige une plus grande solidarité

Le cercle vertueux entre la capacité d'agir des humains, d'une part, et l'autonomisation et la protection, d'autre part, repose principalement sur les individus (ou les communautés qu'ils forment). Cependant, Oscar Gomez et Des Gasper soulignent la nécessité de reconnaître que la sécurité humaine dépend de ce qui se passe entre les communautés qui sont reliées entre elles : « de manière générale, un groupe n'est en sécurité que si les groupes avec lesquels il entretient des liens étroits le sont également »⁷⁰. Plus fondamentalement, le concept de sécurité humaine repose en partie sur la mise en évidence de « l'interconnectivité humaine, y compris l'interconnexion des nations »⁷¹.

Figure 1.8 Cycle vertueux de la capacité d'agir, de l'autonomisation et de la protection



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain.

Le caractère universel de la sécurité humaine était déjà affirmé dans le Rapport sur le développement humain 1994, même si son instrumentalisation a été plutôt lente⁷².

De nombreux aspects de cette interconnexion ne datent pas d'hier. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, nous avons tous entendu dire que si le virus se propageait quelque part, les populations devenaient vulnérables partout ailleurs. Or, depuis des millénaires, la circulation des personnes propage des maladies transmissibles, nouvelles et anciennes, sur tous les continents. Cela étant, cette interconnexion est aujourd'hui mondiale et touche à un plus grand nombre d'aspects de la vie, comme l'expliquent les multiples études sur la mondialisation. Comment garantir la sécurité humaine dans ce monde interconnecté ? Qui participe à la conception et à la mise en œuvre des stratégies de protection et d'autonomisation ? Il est évident que chaque État souverain a une responsabilité centrale en la matière ; certains affirment d'ailleurs que « la meilleure garantie pour la sécurité humaine est un État souverain régi par l'État de droit et qui respecte pleinement les droits humains et les libertés fondamentales de ceux qui résident sur son territoire »⁷³.

Aucun État ne peut à lui seul garantir la sécurité humaine

Mais un État souverain peut-il, à lui seul, assumer cette responsabilité ? Dans notre monde interconnecté, la réponse est non, sans hésiter. En revanche, nous pouvons apprendre à renforcer la sécurité humaine en tirant parti des efforts déployés pour « gérer la mondialisation » dans un monde gouverné par les États souverains. Par exemple, la reconnaissance de la nécessité de fournir des biens publics mondiaux peut consolider, plutôt que restreindre, la souveraineté⁷⁴. De même, on constate que la gouvernance mondiale est déjà caractérisée par un réseau complexe d'acteurs multiples⁷⁵. Ngozi Okonjo-Iweala, Tharman Shanmugaratnam et Larry Summers présentent une série de propositions spécifiques sur la manière de transformer le multilatéralisme à ce qu'ils appellent « l'ère des pandémies » – en inscrivant la pandémie de COVID-19 dans un contexte plus large de lacunes dans la fourniture de biens publics mondiaux⁷⁶.

Le fait de reconnaître qu'aucun État ne peut à lui seul garantir pleinement la sécurité humaine ne dégage pas les gouvernements de leur responsabilité en la matière. Un grand nombre, si ce n'est la plupart, des mesures concrètes qui font progresser la sécurité humaine sont du ressort des gouvernements nationaux et infranationaux, y compris des collectivités locales. La société civile joue également un rôle déterminant au niveau local, notamment dans les contextes de conflit violent.

Comme le fait valoir Mary Kaldor, qui défend une définition élargie de la société civile, « je veux parler des civils ou des citoyens actifs qui ne prennent pas part aux combats et qui se soucient de l'intérêt public, en particulier les femmes, et qui offrent une alternative politique aux identités sectaires »⁷⁷.

Alors qu'une nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine s'impose dans le contexte de l'Anthropocène, la riposte doit reconnaître le caractère primordial de la relation entre l'État et la société – et de la confiance mutuelle entre les deux

Si l'on admet que plusieurs acteurs et entités ont un rôle à jouer dans le renforcement de la sécurité humaine à un moment où une nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine s'impose dans le contexte de l'Anthropocène, la riposte doit reconnaître le caractère primordial de la relation entre l'État et la société – et de la confiance mutuelle entre les deux. On a beaucoup parlé de l'érosion de la confiance envers les institutions gouvernementales, mais il est difficile d'établir précisément le véritable objet de cette rupture de confiance. Est-ce la compétence ? L'intégrité ? Les institutions militaires sont souvent parmi les plus respectées, mais aussi les plus redoutées dans certains pays. Ce niveau élevé de confiance envers les institutions est-il une bonne chose⁷⁸ ? Pour compliquer encore la situation, il est prouvé que les institutions gouvernementales manquent de confiance dans la capacité des citoyens à interpréter les informations et à agir de manière responsable, et qu'elles prescrivent donc avec la plus grande rigueur les comportements à suivre, ce qui nuit encore plus à la confiance envers les institutions gouvernementales⁷⁹.

Améliorer les contrats sociaux ne suffira pas

Une façon efficace de renforcer cette relation consiste à renouveler le contrat social entre l'État et les citoyens, comme l'a déclaré avec vigueur le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, dans son discours pour la conférence annuelle Nelson Mandela 2020 : « Un nouveau contrat social au sein des sociétés permettra aux jeunes de vivre dans la dignité. Il garantira aux femmes les mêmes perspectives et les mêmes chances que les hommes. Et il protégera les malades, les vulnérables et les minorités de toutes sortes [...]. Les gens veulent des systèmes sociaux et économiques au service de toutes et de tous. Ils veulent que les droits humains et les libertés fondamentales soient respectés. Ils veulent avoir leur mot à dire dans les décisions qui les concernent »⁸⁰.

Lors de cette même conférence, António Guterres a reconnu qu'il ne suffisait pas d'améliorer les contrats sociaux et a plaidé en faveur d'une « nouvelle donne mondiale », où les États souverains doivent s'entendre d'une façon ou d'une autre pour relever les défis liés à notre interconnexion mondiale. Dans *Notre programme commun*, le Secrétaire général précise cette idée par une série de recommandations plus concrètes, dont certaines rejoignent les réflexions évoquées plus haut sur la manière de gérer la mondialisation dans un monde gouverné par les États-nations⁸¹. Il est urgent de poursuivre sur cette voie et, comme nous le verrons plus loin, le cadre conceptuel de la sécurité humaine peut soutenir cet effort, surtout s'il est enrichi pour s'adapter au contexte de l'Anthropocène.

Avant d'étudier plus en détail le contexte de l'Anthropocène et ses répercussions, il peut être utile de s'arrêter sur les raisons pour lesquelles l'amélioration des contrats sociaux seule ne suffit pas. La première raison est d'ordre pratique, comme nous l'avons déjà indiqué. Dans un monde interconnecté et régi par des États souverains, les organisations internationales, les traités et les incitations doivent être mobilisés pour amener les États à relever ensemble des défis communs. Toutefois, dans son livre *L'idée de justice*, Amartya Sen énonce un certain nombre de raisons plus profondes : « l'évaluation de la justice exige le regard des "yeux de l'humanité" pour trois raisons : premièrement, nous pouvons nous identifier de diverses façons avec des gens d'ailleurs et pas seulement avec notre communauté locale ; deuxièmement nos choix et nos actes peuvent avoir un impact sur la vie des autres, qu'ils vivent très loin ou tout près ; troisièmement, ce que les autres voient à partir de leurs positions historiques ou géographiques respectives peut nous aider à dépasser l'esprit de clocher »⁸².

L'argument d'Amartya Sen s'inscrit dans le contexte des exigences qui déterminent les conditions dans lesquelles les revendications éthiques peuvent être considérées comme impartiales et équitables, mais sa mise en garde contre les limites d'une approche contractuelle s'applique très justement à une réflexion sur la sécurité humaine dans le monde actuel. En effet, comme nous l'avons expliqué dans ce chapitre, le monde n'est pas seulement interconnecté, il est également marqué par de profondes interdépendances entre les êtres humains et entre les êtres humains et la planète. Ainsi, lorsque nous réfléchissons aux moyens de renforcer la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène, il est encore plus urgent de reconnaître ces interdépendances à travers les « yeux de l'humanité ».

Place à la solidarité

Lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies visant à promouvoir la sécurité humaine, la protection et

l'autonomisation n'ont peut-être pas la force suffisante pour nous permettre de renforcer la sécurité humaine dans l'intérêt de l'humanité. Il n'est pas simple ni évident de savoir ce qu'il faut ajouter ou comment procéder. Néanmoins, nous proposons ici deux éléments qui peuvent contribuer à enrichir le cadre conceptuel de la sécurité humaine. Premièrement, il nous paraît important de préserver le rôle central de la capacité d'agir, car les arguments cités précédemment sont encore plus pertinents à la lumière de cette analyse. Deuxièmement, nous proposons d'ajouter aux stratégies de protection et d'autonomisation la solidarité, comprise comme un engagement à travailler ensemble pour relever les défis de l'Anthropocène. La solidarité renvoie parfois à l'idée de charité, un principe que les personnes peuvent ou non être enclines à suivre, ou bien évoque la nécessité de prendre des mesures collectivisées qui absorbent les intérêts individuels dans une quête collective – mais aucune de ces approches ne convient ici. Dans notre raisonnement, la solidarité prend le sens proposé par Caesar Atuire et Nicole Hassoun, à savoir : « globalement, la mise en œuvre bienveillante et novatrice de mesures de collaboration pour renforcer nos liens innés ou acquis afin qu'ensemble, nous nous en tirions relativement bien »⁸³. L'élément central de cette interprétation est que la solidarité dans ce contexte nous unit dans notre humanité partagée, bien au-delà des multiples raisons d'instaurer une solidarité au sein des groupes⁸⁴.

Nous proposons d'ajouter aux stratégies de protection et d'autonomisation la solidarité, comprise comme un engagement à travailler ensemble pour relever les défis de l'Anthropocène

L'importance de la solidarité fait écho à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies dans son ouvrage *Notre programme commun*⁸⁵ et rejoint le concept de sécurité commune imaginé par Oscar Gomez et Des Gasper⁸⁶. Un engagement en faveur de la solidarité peut paraître insuffisant face à la réalité inédite de l'Anthropocène et à la nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine étudiées dans ce Rapport. Des recommandations plus concrètes pour prendre des mesures plus contraignantes et plus radicales seraient certainement bien accueillies. Mais souvenons-nous de la citation de Kaushik Basu au début de ce chapitre, qui nous rappelle à quel point nous dépendons de nos croyances, y compris lorsque nous pensons aux lois et aux institutions chargées de les faire appliquer. En outre, les appels à protéger les autres face aux menaces semblent être une motivation plus évocatrice et plus puissante pour susciter un « comportement cosmopolite » – qui consiste à se soucier davantage du monde dans sa globalité que de son groupe national d'appartenance – que les appels à transférer les richesses

des nantis aux moins privilégiés⁸⁷. En d'autres termes, les appels à garantir la sécurité d'autrui sont plus puissants que les appels à redistribuer les bénéfices.

De plus, la nature sans précédent de l'Anthropocène – et les engagements pris pour transformer nos économies et nos sociétés – impliquent une incertitude qui pourrait même rendre impossible la détermination précise des politiques publiques et institutions nécessaires. Certaines devront peut-être être inventées de toutes pièces. Si le fait d'associer la solidarité à l'autonomisation et à la protection n'apporte pas nécessairement de réponses concrètes à ces incertitudes, cela peut néanmoins instaurer une prise en compte systématique de la réalité des changements planétaires dangereux. Ce qui importe surtout, c'est de préserver le processus qui favorise la délibération et le raisonnement publics desquels naissent les institutions et les politiques pour répondre à l'évolution des menaces qui pèsent sur la sécurité humaine, en reconnaissant que les humains, pour reprendre les termes d'Albert O. Hirschman, sont des « êtres qui s'auto-évaluent »⁸⁸.

Parallèlement, comme pour le Rapport sur le développement humain 1994, cette proposition s'inscrit dans un contexte très particulier. Comme nous l'avons vu plus haut, nous vivons aujourd'hui dans un monde marqué par une étroite corrélation entre le sentiment de manque de sécurité humaine et une faible confiance interpersonnelle. Il est difficile d'établir une causalité dans cette relation, bien qu'elle soit probablement réciproque. D'un côté, les faits indiquent que lorsque l'insécurité augmente, la confiance diminue. De l'autre, une faible confiance interpersonnelle entraîne une perte de confiance envers de nombreuses institutions publiques et envers les gouvernements eux-mêmes, créant ainsi des conditions dans lesquelles les personnes se sentent moins en sécurité. Nous l'avons vu au début du chapitre, la confiance une chose complexe et multiforme et il existe une grande diversité de confiance interpersonnelle au sein des pays et entre eux. Néanmoins, il n'est pas difficile d'admettre que, dans la plupart des cas, les niveaux de confiance interpersonnelle et d'autres types de confiance qui prévalent aujourd'hui rendent difficile la prise d'engagements systématiques en faveur de la solidarité.

Nous concluons la présente section en réunissant tous les fils qui ont nourri la proposition d'enrichir le cadre conceptuel de la sécurité humaine (figure 1.9). Si la capacité d'agir reste fondamentale pour la sécurité humaine, elle permet désormais non seulement l'autonomisation et la protection, mais aussi la solidarité. La solidarité favorise à son tour la capacité d'agir d'une manière qui tient compte des interdépendances profondes qui existent entre les personnes et entre les personnes et le développement à l'ère de l'Anthropocène. Dans le contexte actuel, la confiance exige la plus grande prudence et attention.

Elle n'est pas structurellement intégrée au cadrage, car d'une part, d'autres questions pertinentes peuvent émerger au fil du temps et déterminer le fonctionnement du cadre conceptuel et, d'autre part, d'un point de vue plus optimiste, elle peut s'améliorer au point de cesser d'être une préoccupation. Ce qui demeure central en revanche, c'est la capacité d'agir et la recherche de la protection, de l'autonomie et de la solidarité pour faire progresser la sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène.

Vers la sécurité humaine de la prochaine génération : de la stratégie à l'action

L'analyse des sections précédentes définit les trois grandes stratégies pour la sécurité humaine dans l'Anthropocène : la protection, l'autonomisation et la solidarité, renforcées par une plus grande capacité d'agir. Mais des questions pratiques restent en suspens quant à l'action et à la mise en œuvre : Qui agit ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Et dans quel but ?

D'un côté, les faits indiquent que lorsque l'insécurité augmente, la confiance diminue. De l'autre, une faible confiance interpersonnelle entraîne une perte de confiance envers de nombreuses institutions publiques et envers les gouvernements eux-mêmes, créant ainsi des conditions dans lesquelles les personnes se sentent moins en sécurité

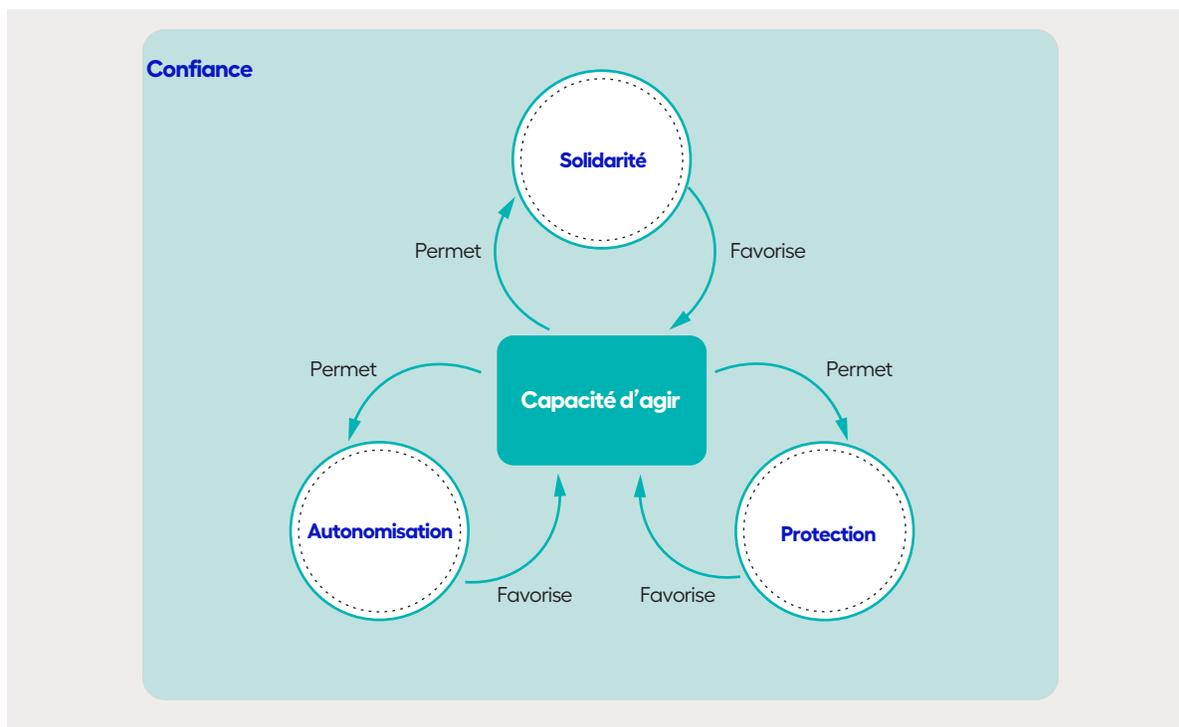
Le cadre d'action révisé pour la sécurité humaine de la prochaine génération s'appuie sur le Rapport sur le développement humain 1994⁸⁹, le Rapport Ogata-Sen de 2003⁹⁰ et le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies de 2013 sur la sécurité humaine⁹¹. Les nouveautés reflètent non seulement l'analyse présentée plus haut dans ce chapitre, mais aussi les apprentissages cumulés de la dernière décennie, y compris les idées proposées par le *Manuel sur la sécurité humaine*⁹², les travaux universitaires pertinents et les discussions tenues lors du colloque sur la sécurité humaine organisé en juin 2021 pour préparer le présent Rapport.

Le concept de sécurité humaine – fondé sur la liberté de vivre à l'abri du besoin, de la peur et de l'indignité – et ses grands principes d'action – approche centrée sur la personne, holistique, spécifique au contexte et axée sur la prévention – sont plus que jamais d'actualité (tableau 1.1).

Toutefois, l'analyse présentée dans ce Rapport nous invite à revoir éventuellement nos priorités et à tenir compte de nouveaux éléments.

- *Sur les agents – aller au-delà des agents traditionnels du changement.* Si les gouvernements et les organisations multilatérales conservent leur rôle clé, la sécurité humaine de la prochaine génération fera appel à un ensemble plus large d'agents qui interviennent différemment. Par exemple, la pandémie de COVID-19 a montré que chaque personne pouvait être un agent

Figure 1.9 Faire progresser la sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène : associer la solidarité à la protection et à l'autonomisation



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain.

actif de la sécurité humaine en suivant les règles de comportement social. De même, les groupes autochtones devraient être reconnus comme des agents de la sécurité humaine au regard de leurs actions locales en faveur de la gestion durable des forêts.

- *Sur les objectifs – aller au-delà de la sécurité humaine pour les pays en développement.* L'ère de l'Anthropocène concerne la planète toute entière, mais ses répercussions au niveau local sont différenciées (et souvent interdépendantes). Plusieurs des effets combinés du changement climatique, de la perte de biodiversité, des menaces liées aux technologies, des conflits, des déplacements forcés, des inégalités et des pandémies exigent une action de portée mondiale de la part des organisations multilatérales, des gouvernements nationaux et des acteurs locaux. Cette nouvelle vision devrait renforcer les initiatives en faveur de la sécurité humaine dans les pays en développement, mais dans un cadre plus large qui souligne à la fois l'importance universelle et intrinsèque de la sécurité humaine et son rôle essentiel. La pandémie de COVID-19 révèle comment l'endiguement de nouveaux variants au niveau local peut avoir des effets positifs au niveau mondial.

Aller au-delà des agents traditionnels du changement – Si les gouvernements et les organisations multilatérales conservent leur rôle clé, la sécurité humaine de la prochaine génération fera appel à un ensemble plus large d'agents qui interviennent différemment

- *Sur les menaces – aller au-delà des approches sécuritaires fragmentées.* Face aux menaces interdépendantes de l'Anthropocène, la sécurité humaine ne doit pas être appréhendée de façon cloisonnée. Le cadre d'action de la sécurité humaine peut jouer un rôle d'intégrateur. Là encore, le choc sanitaire provoqué par la pandémie de COVID-19 touche à tous les aspects du développement humain. Les futures approches préventives devront être intégrées dans tous les secteurs et s'inscrire dans une vision globale. Par exemple, les inégalités dans la répartition des vaccins en 2021 risquent de coûter très cher à la sécurité humaine dans les années à venir si elles contribuent à l'émergence de nouveaux variants.

Aller au-delà des approches sécuritaires fragmentées – Face aux menaces interdépendantes de l'Anthropocène, la sécurité humaine ne doit pas être appréhendée de façon cloisonnée. Le cadre d'action de la sécurité humaine peut jouer un rôle d'intégrateur

Tableau 1.1 Évolution du cadre d'action de la sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène

Composante	Actuelle	Prochaine génération
Principes	<ul style="list-style-type: none"> → Centré sur la personne → Holistique → Spécifique au contexte → Axé sur la prévention 	<ul style="list-style-type: none"> → Centré sur la personne → Holistique → Spécifique au contexte → Axé sur la prévention
Agents	<ul style="list-style-type: none"> → Gouvernements et entités des Nations Unies → Acteurs non gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> → Gouvernements et entités des Nations Unies → Acteurs non gouvernementaux → Renforcement du rôle de la capacité d'agir des personnes partout dans le monde. Réseaux intégrés d'agents : multilatéralisme en réseau, importance accrue de l'action collective et plus grande place faite aux normes sociales aux niveaux local et mondial.
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> → Universalité → Personnes, principalement dans les pays en développement 	<ul style="list-style-type: none"> → Universalité → Personnes partout dans le monde par le biais de la sécurité commune – car la sécurité de chacun dépend de la sécurité des autres. → Réduction des pressions exercées sur la planète. → Renforcement de la résilience des écosystèmes.
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> → Généralisées dans les communautés, intersectorielles, principalement physiques (à l'exclusion des situations qui relèvent de la « responsabilité de protéger »). 	<ul style="list-style-type: none"> → Généralisées dans les communautés, intersectorielles, physiques et psychologiques (à l'exclusion des situations qui relèvent de la « responsabilité de protéger »). → Contexte de l'Anthropocène marqué par une conjonction de menaces → Risques de l'Anthropocène → Technologies avancées → Inégalités considérées comme une atteinte à la dignité → Conflits violents → Nouveaux enjeux sanitaires
Stratégies clés	<ul style="list-style-type: none"> → Protection-autonomisation 	<ul style="list-style-type: none"> → Protection-autonomisation-solidarité → Promotion de la capacité d'agir pour renforcer les liens entre protection, autonomisation et solidarité

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain, adapté de Hoshino (2021).

- *Sur les stratégies clés – ajouter la solidarité pour renforcer la sécurité humaine dans un monde interconnecté.* La capacité d’agir stimule simultanément les stratégies de protection, d’autonomisation et de solidarité. Ces stratégies peuvent être étendues et déployées à grande échelle dans le cadre d’une politique de sécurité humaine si elles sont soutenues par un ensemble plus large d’outils de mise en œuvre. Au niveau mondial, les stratégies clés doivent permettre la fourniture équitable et adéquate de biens publics mondiaux.

La sécurité humaine est un complément indissociable du développement humain dans le contexte de l’Anthropocène. L’attention permanente et universelle portée la sécurité humaine de la prochaine génération peut mettre fin aux trajectoires d’un développement empreint d’insécurité humaine qui sont à l’origine des pandémies, du changement climatique et, plus généralement, des défis soulevés par l’Anthropocène. Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et les objectifs de développement durable fixent un ensemble ambitieux d’objectifs multidimensionnels qui non seulement orientent l’action à tous les niveaux, mais mobilisent aussi la communauté internationale.

Toutefois, les efforts actuels restent fortement cloisonnés et s’obstinent à traiter séparément le changement climatique, la perte de biodiversité, les conflits, les migrations, la question des réfugiés, les pandémies et la protection des données. Ces efforts doivent être intensifiés, mais l’approche compartimentée est inadéquate à l’ère de l’Anthropocène. La sécurité humaine de la prochaine génération doit s’adapter aux interdépendances entre les objectifs de développement durable et une action globale inscrite dans une vision systémique (encadré 1.4).

La sécurité humaine est un complément indissociable du développement humain dans le contexte de l’Anthropocène. L’attention permanente et universelle portée la sécurité humaine de la prochaine génération peut mettre fin aux trajectoires d’un développement empreint d’insécurité humaine qui sont à l’origine des pandémies, du changement climatique et, plus généralement, des défis soulevés par l’Anthropocène

Encadré 1.4 Sécurité humaine et objectifs de développement durable

Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés en septembre 2015¹, car il a été reconnu que le monde ne serait pas durable à moins que « nous, les peuples des Nations Unies » ne prenions des mesures porteuses de transformation pour les mentalités, les normes et les modes de vie. L’année butoir semblait symbolique, mais s’est avérée être prémonitoire. Si nous, habitants de la planète, ne rectifions pas le tir chacun à notre niveau, nous risquons de manquer la dernière occasion de rendre notre monde durable. La résolution relative au Programme 2030 a souligné ce point de manière succincte :

Nous prenons nous aussi aujourd’hui une décision d’une portée historique. Nous décidons de bâtir un avenir meilleur pour tous, et notamment pour les millions d’hommes et de femmes qui n’ont pas eu la possibilité de mener une vie décente, digne et gratifiante et de réaliser tout leur potentiel. Nous pouvons être la première génération qui aura réussi à mettre fin à la pauvreté, tout comme nous sommes peut-être la dernière génération à avoir encore une chance de sauver la planète. Le monde sera meilleur en 2030 si nous atteignons nos objectifs.

La résolution insiste sur le fait que « la dignité de la personne humaine est fondamentale », que « nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société » et que « les plus défavorisés seront les premiers que nous efforcerons d’aider ». Elle inclut également des éléments de résilience et de

prévention dans le cadre des ODD, bien qu’aucun des 17 objectifs ne fasse expressément référence à la gestion des crises ou aux réponses aux chocs.

Une approche systémique et la nature consultative des processus sont deux caractéristiques directrices communes aux ODD et aux politiques publiques inspirées du concept de sécurité humaine. Les ODD reconnaissent explicitement l’interdépendance des menaces et des défis actuels. En outre, le Programme 2030 est le résultat d’un processus consultatif, et les notions de collaboration et de partenariat sont intégrées à l’ODD 17. Les ODD reconnaissent également des responsabilités et des actions à plusieurs niveaux pour faire face aux nouvelles menaces.

La mise en œuvre réussie du Programme 2030 et l’assurance effective de la sécurité humaine bénéficieraient d’un apprentissage continu entre les deux approches connectées et similaires – malgré leurs différences. Plus précisément, les rapports, les analyses et la conception des politiques relatives aux ODD peuvent s’inspirer de certaines idées appliquées dans les études sur la sécurité humaine : interroger les personnes sur leur perception des valeurs prioritaires, des menaces et de la sécurité ; déceler les points sensibles et utiliser les indices de sécurité humaine ; alterner des études comparatives exhaustives avec des études approfondies axées sur les priorités (l’approche dite de « focalisation flexible ») ; et comparer systématiquement différentes voies politiques².

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain.

Notes

1. Nations Unies (2015a, paragraphe 4). **2.** Gasper (2011).

Du fait de la complexité des systèmes sociaux et naturels et de l'existence d'interrelations étroites et non linéaires entre leurs éléments, le rôle de la sécurité humaine en tant qu'intégrateur n'est pas simple. Sa mise en œuvre prudente exige une identification constante des dynamiques au sein du système par les décideurs, les parties prenantes et les citoyens. En outre, le cadre d'action doit être intégré à tous les niveaux – local, national et mondial – qui affectent la sécurité humaine des citoyens. Le défi est de taille, mais comme nous l'a si bien montré la pandémie de COVID-19, il est inévitable.

La trajectoire d'un développement humain empreint d'insécurité humaine, associée à une nouvelle génération de menaces pour l'humanité, est un puissant moteur pour réévaluer et repenser la manière dont nous agissons pour garantir que l'ensemble de l'humanité vit à l'abri du besoin, de la peur et de l'indignité. La suite du présent Rapport s'appuie sur l'analyse intégrée d'une conjonction de menaces pour savoir comment répondre aux changements historiques de la manière dont les humains vivent ensemble et en relation avec leur environnement naturel.

Annexe 1.1 Bref aperçu des origines du concept de sécurité humaine et des réalisations et défis en la matière

Basé sur **Fuentes-Nieva et Lengfelder (2021)**.

Les origines et le Rapport sur le développement humain 1994

Le Rapport sur le développement humain 1994 a introduit le concept moderne de la sécurité humaine à partir d'une idée centrale simple : s'écarter de la protection nationale pour se tourner vers la sécurité individuelle⁹³. Cette idée s'inspirait au départ des objectifs de liberté et de la volonté de vivre à l'abri du besoin et de la peur, qui constituaient le récit fondateur des institutions internationales mises en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le préambule annonce qu'« un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme »⁹⁴.

En 1994, la fin de la guerre froide a laissé entrevoir une multitude de perspectives pour repenser certains éléments de l'ordre mondial. Selon le Rapport sur le développement humain 1994, il était temps de délaissier les discussions autour de la menace nucléaire et du risque de conflit entre États pour prêter attention aux difficultés quotidiennes des populations du monde entier. Le rapport s'exprime en ces termes : « Pour la plupart des gens, le sentiment d'insécurité naît plus souvent des inquiétudes de la vie quotidienne que de la crainte d'un cataclysme mondial. Eux-mêmes et leurs familles auront-ils les moyens de se nourrir ? Perdront-ils leur emploi ? Leurs rues et leur quartier seront-ils préservés de la délinquance ? Seront-ils soumis à la torture par un État répressif ? Subiront-ils des violences du fait de leur appartenance sexuelle ? Risqueront-ils d'être persécutés en raison de leur religion ou de leur origine ethnique ? »⁹⁵

L'effort engagé pour placer la personne au centre des discussions et des politiques sécuritaires a marqué un tournant radical à l'époque. Comme l'ont noté par la suite plusieurs observateurs, « l'objectif général était d'étendre le concept de sécurité, qui faisait "depuis trop longtemps l'objet d'une interprétation restrictive, la cantonnant à la sécurité du territoire face aux agressions extérieures, à la protection d'intérêts nationaux face à l'étranger ou à la sécurité de la planète face à la menace d'un holocauste nucléaire". La sécurité humaine était donc appelée à changer l'objet de la sécurité et à "renoncer à mettre exclusivement l'accent sur la sécurité territoriale pour insister bien davantage sur la sécurité des personnes" »⁹⁶.

La sécurité humaine a été conçue en tant qu'élément central d'un programme politique ambitieux dans le cadre de la proposition d'une nouvelle charte sociale mondiale. Cette proposition ambitieuse comprenait des recommandations spécifiques telles que l'augmentation des ressources pour réduire les écarts de développement humain et atteindre un ensemble d'objectifs mondiaux (précurseurs des objectifs du Millénaire pour le développement), la mise en place d'un fonds mondial de la sécurité humaine destiné à financer les réponses aux crises mondiales et la création du Conseil de sécurité économique des Nations Unies pour « [passer] en revue les menaces pesant sur la sécurité humaine et [définir] les actions nécessaires »⁹⁷.

L'un des points clés du Rapport sur le développement humain 1994 était d'utiliser les dividendes de la paix (les économies réalisées grâce à la réduction des dépenses militaires) pour renforcer le développement humain. Pendant la Guerre froide, une grande partie des ressources budgétaires était consacrée au maintien de l'équilibre militaire et à la course aux armements qui s'en est suivie. Cependant, les dépenses militaires totales ont diminué de 15 % dans les pays industrialisés entre 1987 (année où elles ont atteint leur maximum) et 1991. Cette réorientation des priorités budgétaires a permis de réaffecter ces ressources ailleurs (et de réduire les déficits). La plupart des dépenses militaires étant axées sur la sécurité nationale, le seul fait de suggérer d'en utiliser une partie pour financer le bien-être individuel était important. La proposition consistait notamment à mettre cet argent de côté dans un fonds de démilitarisation, puis à en déterminer l'utilisation en fonction des besoins de développement identifiés⁹⁸.

Le Rapport sur le développement humain 1994 a mis en évidence quatre grandes caractéristiques de la sécurité humaine : l'universalité, l'interdépendance, la prévention et la priorité accordée aux individus. Sept dimensions ont été définies comme faisant partie d'un concept de sécurité centré sur les personnes :

- La sécurité économique (un moyen de subsistance de base assuré grâce au travail ou à des filets de couverture sociale fiables).
- La sécurité alimentaire (accès économique et matériel aux aliments de base).
- La sécurité sanitaire (accès des personnes aux soins de santé et à des régimes de santé publique protecteurs).
- La sécurité environnementale (protection contre les catastrophes naturelles et la pénurie de ressources liée à la dégradation de l'environnement).
- La sécurité des personnes (sécurité physique contre les conflits violents, les violations des droits humains, la violence domestique, la criminalité, la maltraitance des enfants et la violence auto-infligée, comme la toxicomanie).

- La sécurité communautaire (protection contre les pratiques communautaires oppressives et contre les conflits ethniques).
- La sécurité politique (absence d'oppression étatique et de violation des droits humains).

Cette qualification – dont il est vrai qu'elle est incomplète et comprend des chevauchements – a permis de faire accepter l'idée d'une sécurité humaine multidimensionnelle en associant des portefeuilles politiques communs (liés aux titres des ministères ou des directions) et en facilitant la création de programmes sectoriels⁹⁹.

Évolution du concept : le Rapport Ogata-Sen de 2003 et la définition de l'Assemblée générale des Nations Unies

L'occasion de revoir le concept de sécurité humaine s'est présentée en 2000 dans le cadre du Sommet du Millénaire, lorsque le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a lancé un appel en faveur d'un monde libéré du besoin et de la peur. En réponse, la Commission sur la sécurité humaine a vu le jour en janvier 2001. Coprésidée par Sadako Ogata et Amartya Sen, elle a rendu son rapport final, *La sécurité humaine maintenant*, en mai 2003¹⁰⁰.

La sécurité humaine maintenant propose une nouvelle définition de la sécurité humaine centrée sur l'importance de garantir l'intégrité du « noyau vital » des vies humaines, souvent interprété comme un ensemble de capacités de base : « protéger le noyau vital de toutes les vies humaines, d'une façon qui améliore l'exercice des libertés et facilite l'épanouissement humain. La sécurité humaine signifie la protection des libertés fondamentales, qui sont l'essentiel de la vie. Elle signifie aussi protéger l'individu contre des menaces critiques (graves) et persistantes (généralisées). Il faut pour cela s'appuyer sur les atouts et les aspirations de chaque individu. Mais cela signifie aussi créer des systèmes – politiques, sociaux, environnementaux, économiques, militaires et culturels – qui, ensemble, donnent aux individus les éléments indispensables de leur survie, de leurs moyens d'existence et de leur dignité »¹⁰¹.

Cette définition n'est pas statique, elle est censée s'adapter à différents contextes et évoluer au fil du temps. « Le noyau vital de la vie est un ensemble de droits et de libertés élémentaires dont les personnes jouissent. Ce qui est considéré comme "vital" – comme étant "l'essence de la vie" et "de la plus haute importance" – varie selon les individus et les sociétés. C'est la raison pour laquelle tout concept de "sécurité humaine" doit être dynamique ; et c'est pourquoi nous nous abstenons de proposer une liste détaillée de ce qui constitue la sécurité humaine »¹⁰².

Le rapport préconise également deux champs d'action qui se renforcent mutuellement.

Tout d'abord, les stratégies d'autonomisation permettent aux personnes d'agir en leur nom – et au nom des autres – pour développer une certaine résilience face aux situations difficiles. S'ils disposent des outils adéquats, les êtres humains sont les maîtres de leur destin. La capacité d'agir, la dignité et les possibilités sont particulièrement importantes pour les personnes en situation de vulnérabilité. Ensuite, les stratégies de protection consistent à mettre en place des institutions pour protéger les personnes contre les menaces qui échappent à leur contrôle. Le rapport insiste sur la complémentarité de ces deux stratégies : « Les personnes protégées peuvent opérer de nombreux choix ; les personnes habilitées peuvent éviter certains risques et exiger des améliorations du système de protection »¹⁰³. Ce faisant, le rapport cherche à combler le fossé entre ceux qui travaillent dans la sphère humanitaire et ceux qui travaillent dans la sphère du développement. Les approches conventionnelles ont suivi des voies distinctes : les réponses aux crises humanitaires bénéficiaient d'un soutien politique immédiat, à court terme et réactif, tandis que les interventions de développement étaient considérées comme un aboutissement positif pour les pays stables déjà engagés sur la voie de la paix et de la prospérité économique. L'accent a été mis sur le lien intrinsèque entre l'humanitaire, le développement et la paix. La paix est nécessaire pour stimuler le développement et le développement est indispensable à l'établissement d'une paix durable – ce que l'approche de la sécurité humaine a parfaitement souligné.

S'appuyant sur le rapport Ogata-Sen, l'Assemblée générale des Nations Unies a confirmé en 2012 le consensus selon lequel la sécurité humaine serait considérée comme « le droit des êtres humains de vivre libres et dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir. Toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, ont le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin et doivent avoir la possibilité de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité »¹⁰⁴.

Comme l'ont fait valoir les chercheurs, depuis la (ré)introduction du concept de sécurité humaine dans le Rapport sur le développement humain 1994, trois éléments sont constamment au cœur des discussions : vivre à l'abri du besoin, de la peur et de l'indignité humaine¹⁰⁵.

- Le droit de vivre à l'abri du besoin : conditions permettant la protection des besoins fondamentaux, la qualité de vie, les moyens de subsistance et l'amélioration du bien-être humain.
- Le droit de vivre à l'abri de la peur : conditions permettant aux individus et aux groupes d'être protégés contre les menaces directes pesant sur leur sécurité et leur intégrité physique, y compris

les diverses formes de violence directe et indirecte, intentionnelle ou non.

- Le droit de vivre à l'abri de l'indignité (la dignité humaine) : conditions dans lesquelles la protection des droits fondamentaux des individus et des groupes est assurée et dans lesquelles ces derniers sont autorisés à faire des choix et à profiter des possibilités offertes dans leur vie quotidienne.

Ces trois éléments, reconnus par la définition de l'Assemblée générale des Nations Unies, constituent la base des travaux menés actuellement sur la sécurité humaine par les organisations internationales¹⁰⁶.

La sécurité humaine en pratique

La valeur pratique de l'approche de la sécurité humaine n'est plus à démontrer. Pour commencer, elle séduit de nombreux gouvernements nationaux et organisations internationales. Au cours des 25 dernières années, bon nombre de ces parties prenantes et décideurs ont investi des ressources financières, humaines et politiques pour faire avancer la question de la sécurité humaine. Ces efforts et discussions ont donné lieu à diverses réalisations, sur le plan pratique comme sur le plan analytique. Ces dernières années, l'approche de la sécurité humaine a joué un rôle plus concret dans l'élaboration des programmes ou des recommandations politiques¹⁰⁷. Une enquête récente du Groupe sécurité humaine des Nations Unies a révélé une certaine vision de l'approche de la sécurité humaine, particulièrement prisée par les parties prenantes du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, notamment dans les domaines suivants¹⁰⁸ :

- En tant qu'outil d'analyse et de planification qui permet d'améliorer la conception, l'élaboration et l'exécution des politiques et des programmes.
- En tant qu'outil permettant d'identifier les liens entre les insécurités et de promouvoir des solutions multisectorielles pour traiter des problèmes interdépendants.
- En tant qu'outil qui favorise les partenariats multipartites et améliore la cohérence des réponses des différents secteurs.
- En tant qu'approche qui met l'accent sur des stratégies concrètes et les oriente pour atteindre les personnes les plus vulnérables, qui renforce les capacités locales et les solutions communautaires pour enrayer le cycle de la crise et qui privilégie une approche préventive essentielle pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience.
- En tant qu'outil qui garantit une plus grande durabilité et résilience en combinant protection et autonomisation et en améliorant les relations entre les États et les sociétés.

L'approche de la sécurité humaine a été perçue comme une démarche ascendante, principalement parce qu'elle place les personnes au centre des préoccupations sécuritaires, où le processus de débat et de délibération au sein des communautés et entre les personnes en situation de vulnérabilité est tout aussi important que son résultat final. L'importance d'une approche pratique ascendante rejoint l'idée de capacité d'agir chère à Amartya Sen (ou la possibilité d'agir au nom de ce qui est important). Cette flexibilité a été très utile en tant qu'outil au service des objectifs de développement durable¹⁰⁹.

Une analyse des travaux universitaires sur la sécurité humaine révèle que le premier succès, et le plus évident, de l'approche de la sécurité humaine est le défi fondamental qu'elle pose aux études classiques sur la sécurité humaine. Elle a adapté les méthodologies pour comprendre et gérer les menaces quotidiennes auxquelles les populations sont confrontées dans différents contextes. Les analyses sous l'angle de la sécurité humaine de ce que sont ou devraient être les priorités mettent l'accent sur la question de savoir ce que signifie être humain¹¹⁰. En se concentrant sur les personnes et non sur les États, cette approche permet une compréhension élargie des exigences de protection et de prévention contre des menaces et des risques différents et évolutifs. Cependant, il n'existe pas de lien explicite avec la pensée systémique qui offre un terrain d'entente pour comprendre les interdépendances et la complexité de la réalité actuelle¹¹¹.

Ces caractéristiques générales ont particulièrement bénéficié aux études critiques sur la sécurité¹¹². La littérature féministe critique a été l'une des premières à adopter l'approche de la sécurité humaine et a prolongé les travaux sur les femmes, la paix et la sécurité initiés par la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en octobre 2000¹¹³. L'approche de la sécurité humaine a permis aux auteurs féministes critiques de mettre en lumière différentes formes d'insécurité, en élargissant la recherche d'autonomisation et de dignité.

Les enjeux et les préoccupations au fil des ans

L'ambition et la vue d'ensemble que certains considèrent justement comme les points forts de l'approche de la sécurité humaine sont interprétées par d'autres comme deux de ses principales faiblesses. Comme le décrivent certains observateurs, le concept est si vaste et si difficile à cerner que « tout le monde est pour, mais peu de personnes ont une idée précise de ce que cela signifie »¹¹⁴. D'autres ont affirmé qu'en regroupant tant d'éléments au sein de cette approche, « nous finissons par tout prioriser »¹¹⁵, avec pour conséquence le fait que « si tout est prioritaire, alors par définition, rien ne l'est »¹¹⁶. Ce type de critique est apparu très tôt dans le débat sur la sécurité humaine.

Une controverse plus générale porte sur l'idée que l'approche de la sécurité humaine a consolidé le développement et les droits humains, un point qui a conduit à un désaccord politique sur la portée du concept. Au fil des ans, ce désaccord a donné lieu à des interprétations différentes de la part des gouvernements nationaux et de leurs ministères des Affaires étrangères respectifs.

Les critiques de l'approche de la sécurité humaine peuvent être regroupées en cinq catégories¹¹⁷.

- Conceptuelle : l'approche peut être interprétée de façon trop large, sans la rigueur nécessaire pour fournir une vision politique ou pour démêler les dynamiques complexes entre la paix, le développement et les droits humains¹¹⁸.
- Analytique : le manque de méthodologie et la reconnaissance de la nature systémique de l'approche ne sont que partiellement responsables de l'analyse compartimentée des différentes composantes de l'approche. La question de la mesure reste également en suspens, car il reste assez difficile de déterminer les variables et les indicateurs qui permettraient de décrire les éléments de la sécurité humaine de manière significative pour les différents contextes qui existent à un moment donné dans le monde.
- Politique : l'approche met à mal la vision traditionnelle de l'État comme seul acteur chargé d'assurer la sécurité.
- Morale : la sécurité peut être utilisée pour promouvoir les intérêts hégémoniques de certains États. À cette

préoccupation s'oppose l'idée que l'approche pourrait ne pas faire la distinction entre les enjeux de sécurité individuelle et universelle, ce qui pourrait nuire à l'attention portée aux questions de bien public commun, d'intérêts collectifs et de solidarité.

- Opérationnelle : la nature générale de l'approche rend sa mise en œuvre difficile, car la présence d'un grand nombre d'éléments complique l'établissement des priorités – un obstacle qui affecte le lien entre humanitaire, développement et paix. En outre, les nombreuses interactions bidirectionnelles entre les dimensions de la paix, du développement et des droits humains entravent l'identification d'actions initiales spécifiques.

Alors que le monde se trouve face à un nouveau tournant historique, marqué par une véritable catastrophe mondiale (la pandémie de COVID-19) et une crise climatique imminente, le moment est bien choisi pour revoir le concept et l'approche de la sécurité humaine. Bien que nous disposions de ressources et de capacités différentes pour faire face aux défis à venir et nous y adapter, nous sommes confrontés à des menaces véritablement collectives et à des risques de fléchissement qui nous touchent en raison de notre appartenance à une humanité commune. Une approche enrichie de la sécurité humaine est l'un des axes fondamentaux par lesquels nous pouvons reconceptualiser la solidarité nécessaire pour relever ces défis collectifs en tant que communauté véritablement mondiale et internationale.

Annexe 1.2 Indice de sentiment d'insécurité humaine

L'indice de sentiment de sécurité humaine, utilisé à titre expérimental, s'appuie sur les vagues 6 (2010-2016) et 7 (2017-2020) de l'Enquête mondiale sur les valeurs¹¹⁹. Il reflète donc en grande partie la période antérieure à la crise de la COVID-19. L'indice est calculé pour 74 pays et territoires qui couvrent environ 81 % de la population mondiale. Les comparaisons intertemporelles ne sont possibles que pour 31 pays et territoires (qui représentent 27 % de la population mondiale). L'indice combine 17 variables qui couvrent les insécurités liées aux conflits violents, les insécurités économiques et les insécurités des niveaux individuel et communautaire (tableau A1.2.1). Ces insécurités reflètent les difficultés à se libérer du besoin, de la peur et de l'indignité.

- Pour les insécurités liées aux conflits violents, l'indice utilise des variables qui rendent compte des inquiétudes au sujet d'une guerre impliquant le pays de résidence, d'une guerre civile ou d'un attentat terroriste.

- Pour les insécurités socioéconomiques, l'indice utilise des variables qui représentent des préoccupations explicites (perdre son emploi, ne pas pouvoir offrir d'éducation à ses enfants) et des privations réelles en matière de santé, d'alimentation et de sécurité économique.
- Pour les insécurités personnelles et communautaires, l'indice utilise des variables d'exposition à la criminalité, de changement d'habitudes pour des raisons de sécurité, de sentiment de sécurité dans le quartier et d'évaluation de risques spécifiques, notamment le vol, l'alcool et les drogues dans les rues, les abus des forces de l'ordre et le racisme.

Les variables d'insécurité socioéconomique reflètent principalement les difficultés à vivre à l'abri du besoin. Les privations (la faim, le manque d'argent, l'impossibilité de se procurer des médicaments) et les inquiétudes quant à l'avenir (relatives à l'éducation des enfants ou à l'obtention d'un emploi) indiquent également une menace pour la dignité humaine, conformément aux aspirations communes définies dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Tableau A1.2.1 Dimensions et sous-dimensions de l'indice de sentiment d'insécurité humaine

Pondérations			Vivre à l'abri		
Dimensions	Sous-dimensions		du besoin	de la peur	de l'indignité
(1/3)	Peur des conflits violents				
	(1/3) Guerre				
	(1/3) Guerre civile				
	(1/3) Attentat terroriste				
(1/3)	Insécurité socioéconomique				
	(1/5) Absence de revenu en espèces (sur les 12 derniers mois)				
	(1/5) Nonaccès aux médicaments et traitements nécessaires (sur les 12 derniers mois)				
	(1/5) Insuffisance de nourriture pour s'alimenter (sur les 12 derniers mois)				
	(1/5) Souci de donner aux enfants une bonne éducation				
	(1/5) Souci de perdre/trouver un emploi				
(1/3)	Insécurité personnelle et communautaire				
	(1/4) Incidents d'insécurité dans le quartier (cambriolage, abus de pouvoir, comportement raciste, alcool dans la rue, vente de drogue) ^a				
	(1/4) Sentiment d'insécurité face à la criminalité (sur les 12 derniers mois)				
	(1/4) Changement de comportement du fait de l'insécurité (transporter de l'argent, se déplacer la nuit) ^a				
	(1/4) Insécurité générale dans le quartier				

a. Tous les indicateurs de la sous-dimension sont affectés du même coefficient de pondération.

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain.

Les variables relatives aux conflits violents et aux insécurités personnelles et communautaires rendent compte des difficultés à se libérer de la peur. Elles traduisent également les défis qui se posent à la dignité humaine et au « droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne » énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les variables relatives aux actes de racisme et aux abus perpétrés par les autorités chargées de faire respecter la loi reflètent

certains des effets des inégalités horizontales sur la dignité.

La méthode d'agrégation suit une approche normalisée : chaque indicateur est converti en une variable binaire, 1 désignant l'insécurité et 0 l'absence d'insécurité. Ensuite, les indicateurs sont agrégés à l'aide de la moyenne arithmétique pondérée des différentes sous-dimensions et dimensions de l'insécurité, en utilisant des pondérations égales (voir tableau A1.2.1).

Comment l'approche de la sécurité humaine met en lumière les chevauchements entre la riposte à la pandémie de COVID-19 et l'action en faveur du changement climatique

Basé sur Hoshino (2021)

Contrairement à la perception générale, de nombreuses politiques concrètes, tant locales que mondiales, peuvent déjà contribuer à renforcer les intérêts de la sécurité humaine des personnes affectées par la nouvelle génération de menaces dans le contexte de l'Anthropocène. Les meilleurs exemples – avec leurs échecs et leurs réussites – sont probablement les mesures prises au niveau local et mondial pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et le changement climatique. Ces deux défis sont énormes et les efforts déployés pour les surmonter encore trop fragmentés. Pourtant, le concept de sécurité humaine, s'il est utilisé de manière stratégique, a le pouvoir d'améliorer les politiques publiques en intégrant et en harmonisant ces efforts fragmentés qui visent à protéger le noyau vital de toutes les vies humaines, d'une façon qui améliore l'exercice des libertés et facilite l'épanouissement humain¹.

De nouveaux défis pour la sécurité humaine émanent à la fois de la pandémie de COVID-19 et de la crise climatique et se reflètent dans le contexte de l'Anthropocène. L'étude de questions spécifiques dans différents domaines montre que, si chaque crise a ses propres solutions, celles-ci sont souvent interdépendantes. De plus, le fait de placer les personnes au centre permet d'étudier la piste de la collaboration intersectorielle (tableau S1.1) La mise en œuvre des solutions au niveau mondial et local peut se faire de manière coordonnée et en lien avec les objectifs de développement durable. La mise en œuvre mondiale des approches de la sécurité humaine comprend la fourniture de biens publics mondiaux, l'utilisation de normes et de mécanismes de gouvernance mondiale et la promotion des efforts déployés par les populations pour changer leurs mentalités et adopter des modes de vie plus transformateurs. La mise en œuvre locale comprend les deux grandes stratégies de sécurité humaine que sont la protection et l'autonomisation, qui s'appuient sur le cadre conceptuel existant de la sécurité humaine.

Les réponses à la pandémie de COVID-19 comprennent la mise en place de systèmes de santé universels, la révision des réglementations sanitaires

internationales, l'introduction d'un nouveau mécanisme international de gestion des pandémies et la création de nouveaux dispositifs pour le développement et la distribution de vaccins, notamment l'accélérateur d'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et le COVAX. La structure de la gouvernance sanitaire mondiale, bien qu'encore balbutiante, a commencé à organiser le partage des vaccins. L'Organisation mondiale de la Santé a pris la tête de cette structure, malgré toutes les difficultés, avec le soutien et l'expertise des autres entités des Nations Unies. Des partenariats publics-privés, des fondations privées, des entreprises et des organisations de la société civile ont collaboré à ces efforts et des partenaires stratégiques se sont engagés dans une coopération internationale, alors même que chaque État était confronté à ses propres difficultés au niveau national.

Ce type de réponse pourrait inspirer des actions visant à lutter contre la crise climatique et d'autres changements planétaires dangereux à l'aide d'outils mondiaux (au niveau macro) et d'outils locaux (au niveau micro). Le cadre conceptuel de la sécurité humaine peut faciliter la conception, la cartographie et la mise en œuvre d'outils politiques au service de l'action climatique. Si l'on regarde le nombre de personnes qui sont à la fois très vulnérables à la COVID-19 et aux phénomènes météorologiques extrêmes induits par le changement climatique, on observe un chevauchement qui incite à soutenir par une approche de sécurité humaine ceux qui sont confrontés à des crises multiples.

L'approche de la sécurité humaine est globale. Même les politiques publiques qui sont censées être centrées sur l'être humain ne relèvent pas d'une approche complète de la sécurité humaine si elles ne sont pas conçues et mises en œuvre pour répondre aux besoins pluriels des personnes afin de les mettre à l'abri du besoin, de la peur et de l'indignité. Comme l'ont montré les réponses à la pandémie de COVID-19, la priorité placée sur la santé ne peut garantir à elle seule la sécurité humaine des personnes ; il lui faut pour cela être associée à des mesures socioéconomiques et de défense des droits humains.

NOTE

¹ Ogata et Sen (2003).

Tableau S1.1 Promouvoir l'autonomisation, la protection et la solidarité dans un monde de menaces interconnectées : exemple

		Menaces sanitaires : pandémies, y compris la COVID-19 (objectif de développement durable 3)		Contexte de l'Anthropocène : changement climatique (tous les objectifs de développement durable directement ou indirectement concernés)		
		Liens				
Mise en œuvre mondiale	Mécanismes institutionnels et biens publics mondiaux	Un nouveau mécanisme international de financement de la lutte contre les pandémies		Intégration des questions de santé dans le suivi des effets du climat et l'élaboration de plans d'action	Nouveau pacte pour l'action climatique	
		Réseau des coordinateurs nationaux de la lutte contre la pandémie, responsables devant les chefs d'État et de gouvernement			Inclusion des menaces sanitaires induites par le climat dans les efforts de préparation aux pandémies	Systèmes intégrés de surveillance des aléas et des interventions
		Réactifs cliniques, tests, vaccins et médicaments, dispositif d'accélération de l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, plateforme prénégociée pour les outils et les fournitures			Mécanismes de partage des risques destinés à répondre aux besoins d'adaptation et à promouvoir l'atténuation	
	Normes sociales mondiales	Données ouvertes et collaboration scientifique		Collaborations interdisciplinaires sur le lien entre climat et santé	Nouvelles normes pour mesurer de manière cohérente les effets du changement climatique dans toutes les dimensions du développement humain et dans toutes les zones locales	
Liens entre mise en œuvre locale et mise en œuvre mondiale						
Mise en œuvre nationale et locale	Promotion de la capacité d'agir	Systèmes de santé universels		Dotation des systèmes de santé des moyens de mieux faire face aux risques sanitaires dus au changement climatique	Participation des communautés à la surveillance des aléas, à la réponse aux catastrophes, à l'atténuation et à l'adaptation	
		Participation et responsabilité dans les mesures sanitaires et d'intervention			Prise en compte des populations et du savoir autochtones	
	Normes sociales	Distanciation sociale et port du masque		Normes sociales fondées sur l'idée de sécurité commune et de comportement responsable	Possibilité que les valeurs des individus contribuent aux efforts d'atténuation par des actions directes et des demandes de changement auprès des entreprises et des gouvernements	
		Défense des droits humains	Droit à la santé		Droit à la vie, droit à l'autodétermination, droit au développement, droit à la santé, droit à l'alimentation, droit à l'eau et à l'assainissement, droit à un logement convenable, droits culturels	

Protection Solidarité
 Autonomisation Possibilité d'intégration (santé – changement climatique)

CHAPITRE

2

Le contexte de l'Anthropocène est en train de remodeler la sécurité humaine

Le contexte de l'Anthropocène est en train de remodeler la sécurité humaine

Nous vivons à l'heure de changements planétaires dangereux et sans précédent. En 2020, la masse anthropique a dépassé l'ensemble de la biomasse terrestre et, au rythme actuel de croissance, elle devrait doubler au cours des vingt prochaines années¹. Les concentrations atmosphériques actuelles de dioxyde de carbone sont plus élevées qu'à tout autre moment depuis au moins 2 millions d'années, et l'augmentation de la pollution de l'air, de l'eau et de la terre est la cause de quelque 9 millions de décès prématurés par an². Ce nouveau contexte peut être désigné par le terme Anthropocène – l'âge des humains³.

L'interpénétration de nos sociétés par les flux de personnes, de biens et d'information est considérable ; la sécurité humaine d'un groupe est donc étroitement liée à celle des autres (c'est ce qu'on appelle la « sécurité commune »)⁴. Si les inégalités et les interdépendances entre les personnes et les sociétés font déjà clairement ressortir la pertinence de la sécurité commune, l'analyse exposée dans ce chapitre indique que la réalité de l'Anthropocène est un argument choc de plus qui confirme l'importance de la solidarité pour la sécurité humaine – venant s'ajouter à la protection et à l'autonomisation.

Le contexte de l'Anthropocène appelle à une véritable transformation de la manière dont nous gérons notre appartenance à la nature (encadré 2.1) : nous devons abandonner les actions qui entraînent des déséquilibres

planétaires dans une quête étriquée du développement et de la sécurité. Le territoire inconnu de l'Anthropocène exige des sociétés qu'elles renforcent leurs capacités pour élargir et réévaluer ce que signifie la poursuite du développement et de la sécurité dans une époque de grande incertitude. Les stratégies de solidarité dans le contexte d'un cadre conceptuel enrichi de la sécurité humaine acquièrent une importance particulière pour bien comprendre cette réalité, en soutenant les choix d'agir de manière responsable et collaborative afin que nous soyons tous plus en sécurité face à des défis véritablement existentiels.

La réalité de l'Anthropocène est un argument choc de plus qui confirme l'importance de la solidarité pour la sécurité humaine – venant s'ajouter à la protection et à l'autonomisation

Le présent chapitre décrit certains des changements planétaires dangereux déjà en cours et leurs répercussions dans plusieurs domaines qui constituent des menaces pour la sécurité humaine. Il n'a pas pour but d'être exhaustif en couvrant toutes les dimensions de l'Anthropocène, mais vise à illustrer par quelques exemples ce qu'implique le processus global des changements planétaires pour la sécurité humaine. Il revient sur la capacité d'agir et sur l'importance

Encadré 2.1 La sécurité humaine pour un monde plus qu'humain

La pandémie de COVID-19 marque-t-elle un tournant dans la pensée critique sur notre conception interconnectée de la précarité planétaire ? Pousse-t-elle suffisamment à la réflexion sur l'ensemble des crises humaines et environnementales qui se chevauchent pour agir sur la façon dont nous définissons et encadrons la sécurité de nos mondes humain et non humain ?

Dans notre quête d'un consensus sur les visions de la sécurité pour l'avenir, il importe d'examiner comment la sécurité humaine et environnementale mondiale est liée à des intérêts communs et peut être renforcée par l'action collective, responsable et coopérative. Dans cette optique, il serait pertinent de transcender les conceptualisations anthropocentriques de la sécurité, mais cela nécessiterait de documenter soigneusement la précarité humaine et environnementale de la planète et d'expliquer pourquoi et comment nous devons y faire face de manière holistique.

Dans la pratique, les stratégies de sécurité humaine impliquent généralement des engagements cloisonnés et des préoccupations humaines et environnementales artificiellement séparées. Le concept de sécurité humaine gagnerait à reconnaître l'enchevêtrement de la précarité humaine et environnementale de la planète. La redéfinition de la sécurité dans le contexte de l'Anthropocène réaffirme la vision systémique des humains comme faisant partie du monde naturel.

Prenons l'exemple du changement climatique. L'aborder en tant que préoccupation exclusive de la sécurité environnementale sera au bout du compte inefficace si l'on omet de prendre en compte d'autres éléments de la sécurité humaine tels que la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire et la sécurité des communautés, comme le souligne le Rapport sur le développement humain 2020¹. Les stratégies de sécurité environnementale fragmentées « se détachent de plus en plus » de leurs « fondements hétérodoxes et critiques enracinés dans la sécurité humaine » et négligent ainsi le fait que les menaces pour la sécurité résultent « des interconnexions entre les différents aspects et forces en jeu dans des situations particulières »². C'est pourquoi « la valeur ajoutée de l'analyse de la sécurité humaine découle [de son] fonctionnement en tant que concept frontière permettant de transcender avec un certain souplesse ces divisions »³. En ce sens, l'élasticité même du concept de sécurité humaine constitue son principal atout pour répondre aux défis de la sécurité non humaine en s'adaptant au contexte.

Source : Morrissey (2021).

Notes

1. PNUD (2020c).
2. Elliott (2015, p. 11). La traduction est nôtre.
3. Gasper et Gómez (2015, p. 100). La traduction est nôtre.

d'ajouter la solidarité à la protection et à l'autonomisation pour la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène.

Le cercle vicieux des changements planétaires dangereux et des déséquilibres sociaux

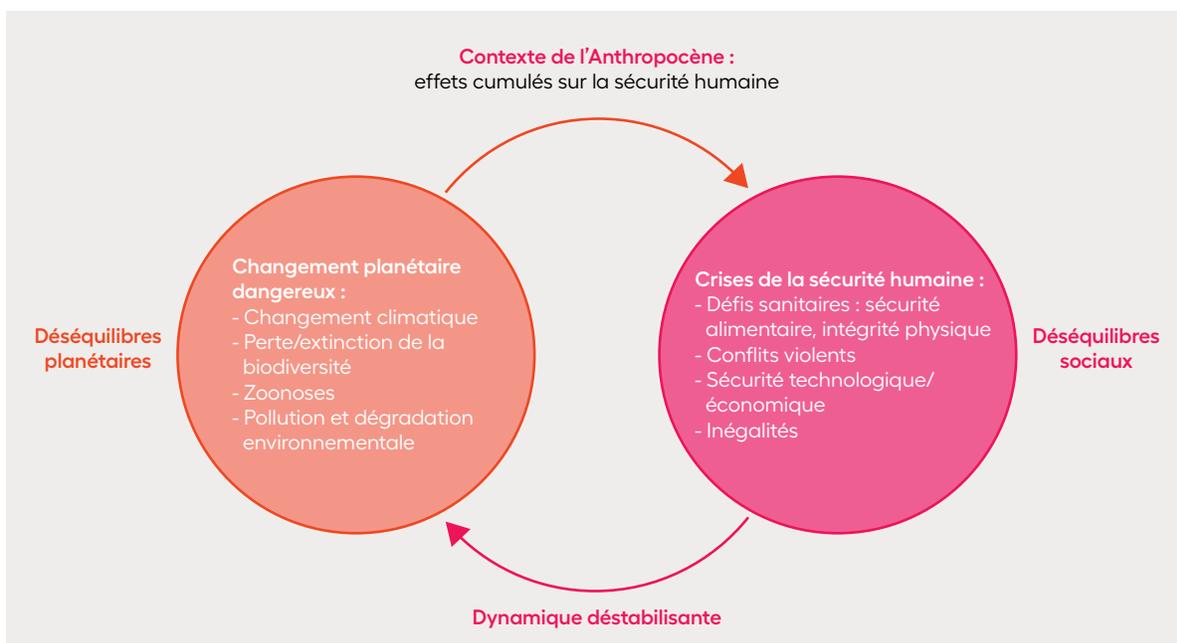
Les changements planétaires dangereux s'inscrivent dans un cercle vicieux qui résulte de l'interaction entre les déséquilibres planétaires⁵ et les déséquilibres sociaux (les inégalités de chances, de richesses et de pouvoir entre les groupes de personnes, qui peuvent avoir des effets sociaux déstabilisants ; figure 2.1). Cette interaction montre comment le contexte de l'Anthropocène aggrave les menaces pour la sécurité humaine (ce qu'illustre la flèche qui pointe des déséquilibres planétaires vers les déséquilibres sociaux). Toutefois, les déséquilibres sociaux nourrissent des processus sociaux, économiques et politiques qui exacerbent les déséquilibres planétaires (d'où la flèche dans l'autre sens). Les pays dont le développement humain est faible seront confrontés aux pires effets, en partie à cause de leur capacité d'adaptation limitée. À l'intérieur des pays, ce sont les personnes déjà vulnérables qui en ressentiront le plus les répercussions négatives ; et ce sont les mêmes personnes qui ont le moins de pouvoir et de possibilités d'influencer les politiques publiques et les décisions. En outre, le manque de capacité d'agir réduit les chances de briser ce cercle vicieux par la délibération et l'action collective⁶.

Les personnes qui subissent les effets les plus graves sont également celles qui ont le moins de pouvoir et de possibilités d'influencer les politiques publiques et les décisions. En outre, le manque de capacité d'agir réduit les chances de briser ce cercle vicieux par la délibération et l'action collective

Une mutation planétaire dangereuse

Le changement climatique, déjà colossal, connaît une accélération. S'il ne s'opère pas une réduction décisive des émissions au cours des vingt prochaines années, la hausse des températures pourrait dépasser 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et ce plus tôt que prévu⁷. Même dans les scénarios relativement optimistes, le seuil de 2 °C pourrait être atteint dès le milieu du XXI^e siècle⁸. Les effets de l'influence humaine sur la planète sont indiscutables : les émissions de gaz à effet de serre ont provoqué la hausse des températures et l'élévation du niveau de la mer, la diminution de la banquise de l'Arctique, la multiplication et l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que l'augmentation des précipitations annuelles mondiales⁹. Dans les scénarios les plus ambitieux de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (associée à une réduction ciblée de la pollution atmosphérique et à l'élimination anthropique du dioxyde de carbone), la qualité de l'air pourrait

Figure 2.1 Le contexte de l'Anthropocène redéfinit la sécurité humaine à partir des interactions entre les changements planétaires dangereux et les déséquilibres sociaux



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain.

s'améliorer à moyen terme et le processus d'acidification des océans pourrait s'inverser. Mais même dans ce cas, l'élévation du niveau de la mer et la fonte de sa calotte glaciaire et des glaciers risquent de franchir un point de non-retour et de se poursuivre pendant des décennies, voire des millénaires¹⁰. Cette réalité redéfinit le contexte de l'expansion du développement humain¹¹ et de la promotion de la sécurité humaine, car il devient urgent d'envisager des stratégies ambitieuses de réduction des émissions et d'élimination du dioxyde de carbone.

La perte de biodiversité et les menaces d'extinction sont alarmantes. Entre 1970 et 2016, les populations d'espèces de mammifères, de poissons, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens ont diminué de 68 % en moyenne¹². Selon les estimations, l'extinction menace jusqu'à un million d'espèces¹³. Par exemple, les mammifères sauvages ne représentent aujourd'hui que 4 % de la biomasse mondiale des mammifères, contre 62 % pour le bétail et les animaux de compagnie et 34 % pour les humains¹⁴. Ce processus est induit par l'action humaine. L'un des facteurs directs de cette perte immense de biodiversité est la production alimentaire, qui implique la conversion d'habitats fauniques en terres agricoles¹⁵. Selon les estimations, depuis 1990, 420 millions d'hectares de forêts ont disparu au profit d'une autre utilisation des terres¹⁶. À l'heure actuelle, plus d'un tiers de la surface terrestre émergée et près de 75 % des ressources en eau douce sont consacrés à l'agriculture ou à l'élevage¹⁷, ce qui accroît les pressions exercées sur des ressources en eau limitées (2,3 milliards de personnes vivent dans un pays soumis à un stress hydrique¹⁸). Ces déséquilibres du système planétaire sont devenus une source de menaces pour la sécurité humaine par divers canaux, de la perturbation des systèmes alimentaires et d'approvisionnement en eau à l'émergence de zoonoses.

Si une plus grande résilience aux aléas naturels, qui correspondent aux tendances observées sur une longue période, a permis de réduire la vulnérabilité des humains aux chocs, les aléas naturels ainsi que les schémas d'exposition et de vulnérabilité sont en train de changer dans l'Anthropocène. Les catastrophes liées au climat et aux conditions météorologiques se sont rapidement intensifiées ces dernières décennies

La perte de biodiversité devrait se poursuivre, étant donné que 121 à 219 espèces seront menacées au rythme actuel de la disparition des forêts au cours des 30 prochaines années dans les zones à haut risque de Bornéo, de l'Amazonie centrale et du bassin du Congo¹⁹. L'intensité de l'utilisation des terres et la hausse des températures peuvent également entraîner une réduction importante des espèces pollinisatrices, avec des répercussions sur la sécurité et la résilience alimentaires, principalement dans les régions

tropicales²⁰. La diversité de la vie sur Terre représente par ailleurs une source de capacité d'adaptation pour faire face aux risques futurs. À mesure que la perte de biodiversité augmente, cette capacité d'adaptation est mise à mal, ce qui n'est pas sans conséquence sur la sécurité humaine.

La pollution et la dégradation de l'environnement ont atteint des niveaux dangereux. La pollution atmosphérique d'origine anthropique est liée à la combustion de divers types de combustibles. Sur les 45 mégapoles pour lesquelles on dispose de mesures, seules quatre répondent aux critères des lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé relatives à la qualité de l'air²¹. La combustion de combustibles fossiles émet des polluants, tels que les dioxydes de soufre et les oxydes d'azote, qui peuvent causer des pluies acides, endommager les sols et les plantes et mettre en danger la vie aquatique en augmentant l'acidité des lacs et des rivières²². Aujourd'hui, la biomasse de plastique sur la planète représente le double de la biomasse totale des animaux²³. La pollution de l'eau s'est aggravée ces vingt dernières années : jusqu'à 400 millions de tonnes de solvants, de métaux lourds et d'autres déchets industriels seraient rejetées chaque année dans les eaux mondiales²⁴.

Les effets des aléas naturels semblent être arrivés à un tournant. En effet, si une plus grande résilience à ces aléas, qui correspondent aux tendances observées sur une longue période, a permis de réduire la vulnérabilité des humains aux chocs²⁵, les aléas naturels ainsi que les schémas d'exposition et de vulnérabilité sont en train de changer dans l'Anthropocène. Les catastrophes liées au climat et aux conditions météorologiques se sont rapidement intensifiées ces dernières décennies. Dans les années 2010, on comptait 360 catastrophes naturelles par an, contre une centaine dans les années 1980²⁶. Les dommages enregistrés et le nombre de personnes touchées (c'est-à-dire décédées, blessées ou laissées sans abri) donnent à penser qu'un point d'inflexion a été atteint ces dernières décennies – après une baisse pendant la majeure partie du XX^e siècle –, comme en témoigne la survenue d'événements plus graves²⁷.

Ces changements se traduisent également par le nombre élevé de personnes déplacées en raison des aléas naturels, à savoir 31 millions en 2020²⁸. Certaines estimations indiquent qu'un milliard de personnes à travers le monde pourraient être contraintes à des déplacements forcés d'ici 2050²⁹. Les inondations devraient se multiplier, menaçant plus d'un milliard de personnes qui vivent dans des zones côtières de faible altitude³⁰. Ces personnes sont non seulement exposées à l'élévation moyenne du niveau de la mer, mais également aux fluctuations causées par les tempêtes et les marées hautes. Le nombre de personnes vulnérables à une élévation permanente du niveau de la mer devrait passer de 110 millions aujourd'hui à plus de 200 millions

en 2100³¹. Ces changements menacent l'existence même de certains petits États insulaires en développement³², où les moyens de subsistance et les infrastructures de base de nombreuses communautés sont exposés à l'élévation du niveau de la mer, à l'acidification des océans et aux phénomènes météorologiques extrêmes³³.

Les déséquilibres sociaux reflètent la répartition inégale des avantages et des coûts de la mutation planétaire

Les déséquilibres sociaux (qui reflètent les inégalités de développement humain) résultent de la combinaison de la répartition actuelle du pouvoir et des effets inégaux de la mutation planétaire dangereuse entre les pays et les groupes de personnes au sein des pays. La répartition du pouvoir – qui détermine la capacité à tirer profit des ressources planétaires existantes – définit qui bénéficie des comportements à l'origine des pressions exercées sur la planète, tandis que les effets inégaux des changements planétaires dangereux qui en découlent déterminent la répartition des coûts³⁴. L'approche de la sécurité humaine permet de saisir ces deux aspects³⁵.

Les pays à indice de développement humain (IDH) faible subiront les effets négatifs les plus graves de la mutation planétaire dangereuse dans de nombreux domaines, que ce soit par leur incidence directe ou en raison d'une capacité d'adaptation limitée. À l'intérieur des pays, la situation des personnes déjà marginalisées et vulnérables aura tendance à empirer³⁶.

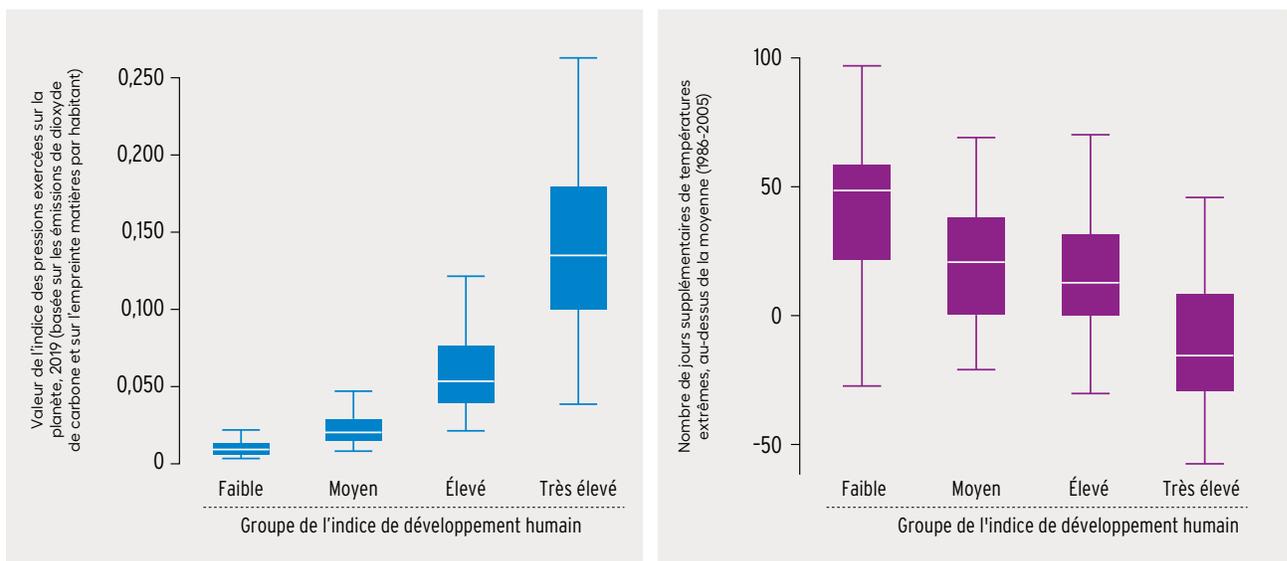
Les pays dont l'IDH est élevé devraient, quant à eux, vivre le changement climatique de façon très différente.

Certes, ils subiront une modification des conditions météorologiques, qui s'accompagnera d'effets négatifs non négligeables pour une partie de la population, mais le risque réel pour les personnes sera, en moyenne, bien moins élevé que dans les pays en développement. Les pays développés connaîtront probablement une réduction de certains aléas dangereux, tels que le nombre de jours de températures extrêmes³⁷. La capacité d'adaptation aux effets du changement climatique est beaucoup plus grande dans les pays riches que dans les pays pauvres. Elle dépend du niveau de revenu et des capacités plus avancées, ainsi que de l'accès aux progrès technologiques, à l'éducation et aux infrastructures. Dans tous ces domaines, les inégalités mondiales sont déjà immenses et certains des écarts de capacités plus avancées se creusent³⁸.

Si la répartition des coûts et des avantages est asymétrique entre les pays, aucun État n'est cependant à l'abri des conséquences de l'Anthropocène sur la sécurité humaine

La contribution des pays à développement humain très élevé aux pressions exercées sur la planète est déjà importante – bien plus que celle des pays à faible développement humain³⁹ (figure 2.2, panneau de gauche) – et continue de croître. La répartition des pressions exercées sur la planète – les émissions de dioxyde de carbone et l'exploitation des ressources matérielles – est inégale et penche du côté des pays à développement humain élevé. L'indicateur du nombre de jours supplémentaires de températures extrêmes

Figure 2.2 La dynamique déstabilisante du changement climatique : les pays plus développés tirent généralement plus de bénéfices des pressions exercées sur la planète et en supportent moins les coûts



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain à partir de Carleton et al. (2020) et PNUD (2020).

(figure 2.2, panneau de droite) permet d'évaluer l'incidence du changement planétaire dangereux. Lorsqu'il s'agit d'en subir les conséquences, ce sont les pays à faible développement humain et disposant de peu de ressources d'adaptation qui supportent l'essentiel des coûts.

Lorsque des déséquilibres planétaires s'ajoutent à des inégalités horizontales croisées, ils peuvent renforcer les schémas de marginalisation directement liés à l'équité de reconnaissance et aux injustices procédurales et distributives

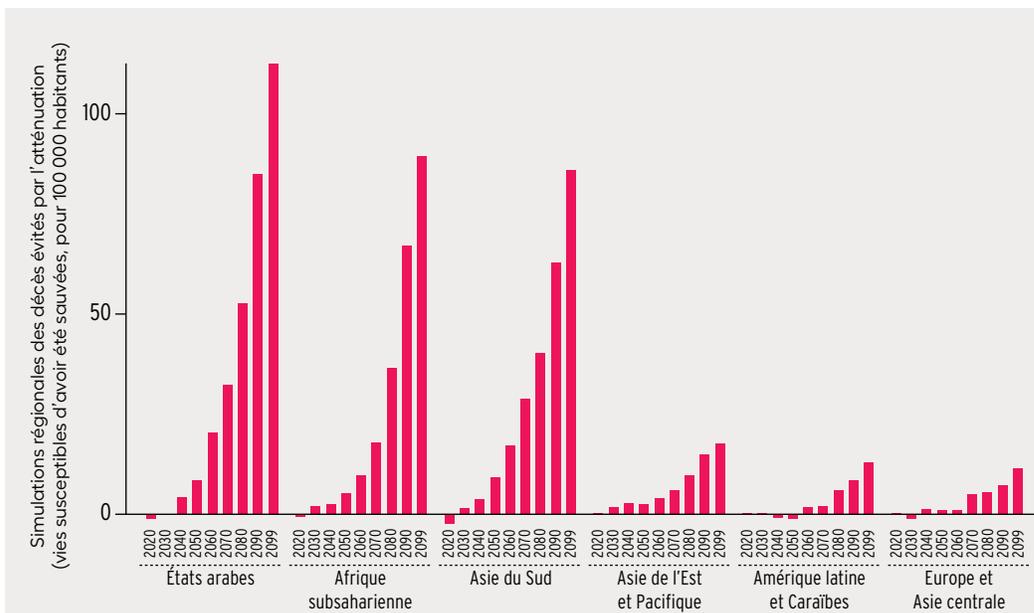
Le changement climatique génère une hausse de la croissance économique annuelle des pays riches au climat tempéré et plus froid, tout en freinant la croissance économique des pays plus pauvres au climat plus chaud. L'effet net estimé est un écart supplémentaire de 25 % entre le décile supérieur et le décile inférieur de l'échelle des revenus par pays par rapport à un monde sans changement climatique⁴⁰. Cette asymétrie est déterminante lorsque l'on étudie les avantages pour la sécurité humaine d'une action immédiate sur le changement climatique – avantages qui peuvent être considérables pour les États arabes et les pays d'Asie du Sud et d'Afrique subsaharienne (figure 2.3).

Si la répartition des coûts et des avantages est asymétrique entre les pays, aucun État n'est cependant à l'abri des conséquences de l'Anthropocène sur la sécurité humaine. Ses effets sont généralisés, multiples

et interdépendants. Une vision désagrégée peut révéler que certaines régions des pays développés sont confrontées à des risques de mortalité élevés en raison du changement climatique alors que certains territoires des pays en développement connaissent de faibles risques de mortalité (figure 2.4). En outre, les territoires peu exposés à certains risques – comme la mortalité (la Floride aux États-Unis ou la côte ouest de l'Inde, par exemple) – peuvent être très vulnérables à d'autres menaces, comme les inondations ou l'élévation du niveau de la mer.

À l'intérieur des pays, les inégalités entre les groupes sont importantes pour cerner les effets du contexte de l'Anthropocène sur les populations (voir chapitre 5). Lorsque des déséquilibres planétaires s'ajoutent à des inégalités horizontales croisées, ils peuvent renforcer les schémas de marginalisation directement liés à l'équité de reconnaissance et aux injustices procédurales et distributives⁴¹. S'agissant de l'équité de reconnaissance, on constate que les femmes et les populations autochtones rencontrent des obstacles pour accéder à la propriété foncière en raison de leur identité ou de normes sociales traditionnelles. En ce qui concerne l'équité procédurale, la répartition inégale des effets des déséquilibres planétaires renforce l'exclusion et la discrimination, comme dans le cas des industries polluantes situées dans des zones où vivent des communautés noires ou des peuples autochtones. L'absence d'équité distributive se traduit quant à elle par le fait que tous les groupes n'ont pas un accès égal aux ressources et que certains subissent de manière

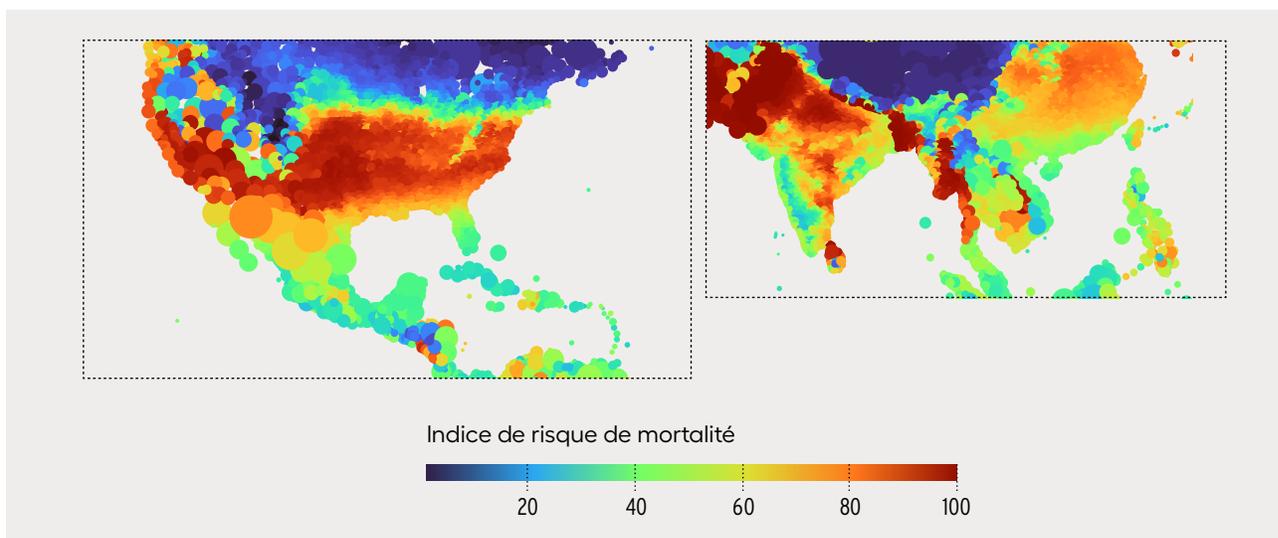
Figure 2.3 Vies sauvées par l'atténuation – des asymétries croissantes



Note : les comparaisons portent sur les profils représentatifs d'évolution de concentration 4,5 et 8,5. Les agrégats sont pondérés par la population.

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain à partir de Carleton et al. (2020).

Figure 2.4 La répartition des risques de mortalité due au changement climatique devrait révéler des inégalités à l'intérieur des pays et entre eux



Note : les données portent sur 2080-2099 et concernent le profil représentatif d'évolution de concentration 8,5.
Source : Bureau du Rapport sur le développement humain et Climate Impact Lab à partir de Carleton et al. (2020).

disproportionnée les effets des déséquilibres planétaires. Par exemple, un pourcentage important de femmes subit des pénuries d'eau, un développement humain faible et une forte inégalité entre les sexes (figure 2.5).

La section suivante explique de façon approfondie comment le contexte de l'Anthropocène aggrave les menaces qui pèsent sur la sécurité humaine dans plusieurs domaines. Si le changement climatique est un point critique, l'analyse qui suit révèle non seulement l'importance intrinsèque de ce défi particulier, mais aussi les implications plus larges du contexte de l'Anthropocène pour la sécurité humaine. En outre, le changement climatique s'accompagne d'une perte de biodiversité, d'aléas naturels et de pollution, autant de phénomènes qui ont des effets cumulés sur la sécurité humaine.

Une conjonction de menaces plane sur la sécurité humaine

Si l'on ne connaît pas encore complètement les effets de l'Anthropocène sur la vie humaine, on dispose néanmoins de nouvelles preuves de son incidence multidimensionnelle probable sur le développement humain et la sécurité humaine.

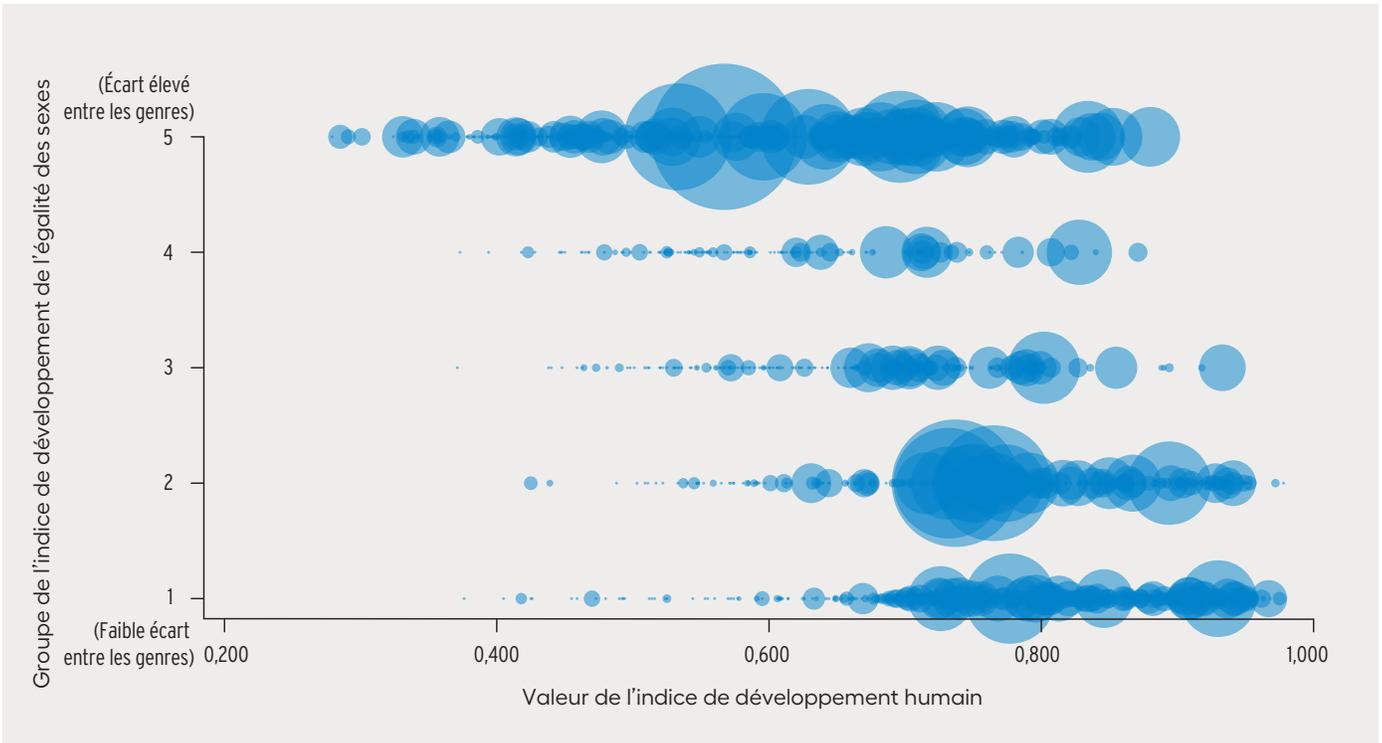
Du point de vue du risque (basé sur la conjonction de l'aléa, de l'exposition et de la vulnérabilité), le contexte de l'Anthropocène offre une nouvelle réalité⁴². Tout d'abord, la base de référence des aléas évolue face à l'ampleur du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la dégradation de l'environnement que nous venons de décrire. Ensuite, les schémas d'exposition sont en train de changer. La pandémie de COVID-19 – certainement l'une des nombreuses

zoonoses qui apparaîtront ou réapparaîtront au cours de ce siècle – met en lumière toute l'étendue des répercussions de l'éventuelle multiplication des mauvaises surprises systémiques. Enfin, l'évolution des aléas et des schémas d'exposition ainsi que le manque de connaissance concernant les nouveaux phénomènes potentiels et leur probabilité font que les sociétés sont mal préparées à cette nouvelle réalité complexe.

Les menaces qui pèsent sur la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène sont multidimensionnelles, car elles affectent les populations par de multiples canaux – dont beaucoup ne sont pas encore parfaitement compris ; interconnectées, car elles interagissent dans le cadre de systèmes planétaires autorégulés, y compris les échanges entre les écosystèmes et les systèmes sociaux ; universelles, car elles ont une portée mondiale – bien qu'inégalement déployée (voir la caractéristique suivante) ; et inégalement réparties, car leurs effets géographiques sont asymétriques et leur incidence sur la population varie selon les structures sociales, économiques et politiques existantes. Les sections suivantes analysent les effets des menaces liées à l'Anthropocène sur certaines dimensions de la sécurité humaine, notamment celles associées aux perturbations des systèmes alimentaires, à l'aggravation des risques pour la santé publique, à l'amplification des facteurs de tensions et de conflits violents et aux menaces qui pèsent sur la production et la productivité économiques.

Après avoir diminué pendant deux décennies jusqu'à atteindre son niveau le plus bas en 2014, touchant 607 millions de personnes, la faim remonte.

Figure 2.5 Une grande partie de la population confrontée au manque d'eau vit dans des territoires infranationaux où l'indice de développement humain est faible et les inégalités de genre élevées



Note : la taille des pastilles est proportionnelle à la population confrontée au manque d'eau dans chaque région infranationale.
Source : Bureau du Rapport sur le développement humain, sur la base du projet mené par l'université de la ville de New York et le Bureau du Rapport sur le développement humain.

Pour 2020, les estimations se situent entre 720 et 811 millions de personnes, ce qui reflète le poids considérable de la pandémie de COVID-19

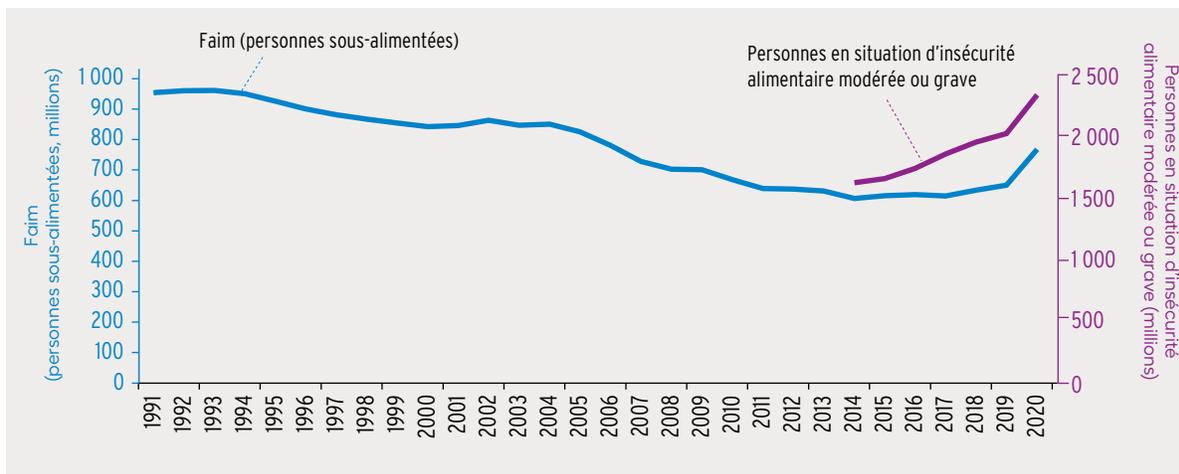
Les menaces qui perturbent les systèmes alimentaires

Après avoir diminué pendant deux décennies jusqu'à atteindre son niveau le plus bas en 2014, touchant 607 millions de personnes, la faim (sous-alimentation) remonte. Pour 2020, les estimations se situent entre 720 et 811 millions de personnes, ce qui reflète le poids considérable de la pandémie de COVID-19 (figure 2.6). Le monde s'éloigne donc de plus en plus de l'objectif Faim zéro fixé pour 2030⁴³. Cette tendance est également confirmée par une définition plus large de l'insécurité alimentaire : en 2020, 2,4 milliards de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire grave ou modérée, soit 723 millions (44 %) de plus qu'en 2014. Rien qu'en 2020, plus de 300 millions de personnes ont été touchées par l'insécurité alimentaire. En 2019, 7,9 millions de décès étaient attribuables à diverses formes de risques alimentaires⁴⁴. Les modifications des facteurs environnementaux, même lorsqu'elles ont des répercussions sur l'approvisionnement alimentaire, ne

déterminent pas à elles seules l'accès à la nourriture et son utilisation. Une conjonction complexe de facteurs environnementaux et sociaux (dans le contexte de l'Anthropocène) sous-tend ces modifications⁴⁵, dont les effets peuvent s'intensifier à l'avenir. L'argument principal est que le contexte de l'Anthropocène présente de nouvelles menaces pour la sécurité humaine à travers un ensemble de facteurs interdépendants qui affectent les droits d'accès à la nourriture (qui vont de la perte de pouvoir d'achat, causée par la hausse du prix des aliments combinée à la baisse des revenus, à l'érosion du soutien social et politique aux communautés vulnérables face à la multiplicité des demandes, en passant par le caractère incertain et inédit de certaines conditions environnementales qui sous-tendent la production, la distribution, l'accès et l'utilisation des aliments).

L'évolution des températures et des précipitations a altéré la qualité des terres et le rendement des cultures. L'intensité et la fréquence des phénomènes extrêmes constituent une menace non seulement pour la production et la distribution alimentaire, mais aussi pour les moyens de subsistance d'un grand nombre de personnes qui travaillent dans l'agriculture – en particulier, les quelque trois milliards de personnes employées dans 500 millions de petites exploitations agricoles dans les pays à faible revenu ou

Figure 2.6 La faim et l'insécurité alimentaire sont en hausse



Source : adapté de FAO et al. (2021), à partir des données pour 1991-2011 de FAO (2021a) et DAES (2015).

à revenu intermédiaire⁴⁶. Les petits États insulaires en développement sont touchés de façon plus fréquente par les catastrophes naturelles que le reste du monde et ont tendance à souffrir davantage du manque d'eau – deux défis exacerbés par le changement climatique⁴⁷.

Le changement climatique affecte déjà les rendements agricoles, avec une réduction annuelle moyenne de 1 % des calories alimentaires consommables tirées des 10 principales cultures mondiales⁴⁸. On estime en outre que la disponibilité des calories a diminué dans près de la moitié des pays souffrant d'insécurité alimentaire⁴⁹. La variabilité du climat a baissé les revenus et augmenté l'insécurité alimentaire au Ghana et en Éthiopie, où le secteur agricole représente une part importante des emplois⁵⁰. Au Bangladesh et en Inde, les rendements agricoles ont chuté à cause des changements de température⁵¹. Les petits exploitants agricoles des régions sèches sont particulièrement touchés par la variabilité du climat, car ils dépendent principalement de l'agriculture pluviale⁵². Les précipitations inférieures à la normale aggravent les conditions de sécheresse préexistantes et les pluies torrentielles tardives provoquent des inondations dans certaines régions⁵³. La variabilité des températures et des précipitations ainsi que la fréquence accrue des aléas naturels exacerbent donc les menaces pour la sécurité humaine.

La diversité des cultures diminue ; la contraction de l'agrobiodiversité accroît la vulnérabilité des populations aux températures et aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux maladies et aux agents pathogènes ainsi qu'aux mauvaises récoltes

La diversité des cultures diminue, avec des conséquences considérables sur la sécurité alimentaire et la résilience aux catastrophes. Bien que notre espèce ait évolué jusqu'à consommer plus de 7 000 espèces

végétales, seules trois d'entre elles – le blé, le riz et le maïs – fournissent aujourd'hui plus de la moitié de nos calories d'origine végétale⁵⁴. La diversité génétique au sein des espèces s'amenuise également⁵⁵. Cette contraction générale de l'agrobiodiversité accroît la vulnérabilité des populations aux températures et aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux maladies et aux agents pathogènes ainsi qu'aux mauvaises récoltes (encadré 2.2)⁵⁶.

Le changement climatique entraîne également des modifications notables pour les océans, avec une hausse de la température de surface, de l'acidification et de l'élévation du niveau de la mer. Les pays qui dépendent fortement de la pêche pour l'apport en protéines et l'emploi sont exposés à ces menaces⁵⁷.

Des menaces sanitaires nouvelles et accrues

Le contexte de l'Anthropocène a de multiples effets sur la santé⁵⁸. La perte de biodiversité et les changements d'affectation des terres peuvent accroître la transmission des maladies⁵⁹. En Afrique de l'Ouest, par exemple, l'épidémie d'Ebola est le résultat de la transmission de virus d'animaux sauvages aux humains, qui se sont propagés dans un contexte de déforestation conjuguée à une forte densité démographique⁶⁰. Au Bangladesh, la disparition des forêts a considérablement réduit les habitats des chauves-souris frugivores, ce qui a augmenté les risques de transmission de virus entre les chauves-souris et les humains⁶¹. Enfin, le défrichage de la forêt ombrophile amazonienne a contribué à l'expansion du paludisme au Brésil : pour une augmentation de 10 % de la déforestation, on a constaté une hausse de 3,3 % de l'incidence du paludisme⁶².

L'exposition à long terme des humains à la pollution atmosphérique augmente le risque de

Encadré 2.2 Perte de biodiversité, sécurité alimentaire et réduction des risques de catastrophes

La forte diminution des pollinisateurs due aux pesticides et à la perte d'habitats, documentée dans de nombreuses études récentes¹, a des effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde entier. Parmi les principales cultures vivrières mondiales consommées directement par l'être humain et commercialisées sur le marché mondial, 85 % reposent sur la pollinisation animale. Sans les pollinisateurs, la production de certaines des principales cultures mondiales chuterait de jusqu'à 90 %². Le déclin des pollinisateurs affecte non seulement l'approvisionnement alimentaire absolu, mais aussi la disponibilité des nutriments. Les cultures pollinisées représentent 35 % de la production alimentaire mondiale, plus de 90 % de la vitamine C disponible et plus de 70 % de la vitamine A disponible³.

Les forêts contribuent à la sécurité alimentaire mondiale, car les aliments sauvages récoltés dans les forêts fournissent un large éventail de nutriments et de micronutriments⁴. Les animaux sauvages, ou « viande de brousse », fournissent plus de 6 millions de tonnes de nourriture par an aux communautés des seuls bassins du Congo et de l'Amazonie⁵. Pourtant, la disparition des forêts tropicales s'accélère, représentant des pertes de plus de 60 millions d'hectares depuis 2002⁶.

La perte de biodiversité a également des conséquences sur les risques de catastrophes. Une diversité accrue des espèces dans un écosystème génère différentes caractéristiques physiques et biologiques et favorise la résilience écologique et la fonction protectrice des écosystèmes. Par exemple, les herbiers marins assurent la production d'oxygène et améliorent la qualité de l'eau en capturant les particules de sable, de saleté et de vase. Leurs racines piègent et stabilisent les sédiments, réduisant ainsi l'érosion et protégeant les littoraux contre les tempêtes.

Source : basé sur PNUD (2020c).

Notes

1. Soroye, Newbold et Kerr (2020). **2.** Potts et al. (2016). 13 cultures figuraient dans cette catégorie : atemoya, cacao, courges et citrouilles, fruit de la passion, fruit du sorbier, kiwi, melon, noix du Brésil, noix de macadamia, pastèque, paw paw (banane indienne), sapotille et vanille. Voir Klein et al. (2007). **3.** FAO (2019). **4.** Sunderland et al. (2013). **5.** Nasi, Taber et Van Vliet (2011). **6.** Weisse et Dow Goldman (2020).

maladies cardiovasculaires et respiratoires, de dysfonctionnement du système reproductif et du système nerveux central, et de cancer – ce qui accroît la mortalité et réduit l'espérance de vie⁶³. La pollution de l'air ambiant est responsable d'environ 4,2 millions de décès chaque année et 3,8 millions de décès sont dus aux fumées émises par des fourneaux et des combustibles polluants⁶⁴. Au niveau mondial, la pollution atmosphérique raccourcit l'espérance de vie de 2,9 ans – à titre de comparaison, cette réduction est de 0,3 an pour la violence⁶⁵. Il est possible de limiter très nettement ce phénomène en réduisant notre utilisation des combustibles fossiles⁶⁶.

Selon les estimations, 80 % des eaux usées industrielles et municipales sont rejetées dans l'environnement sans traitement préalable, avec des effets délétères sur la santé humaine et les écosystèmes⁶⁷. Les métaux lourds produits par les industries sont déversés dans les plans d'eau sans traitement adéquat, exposant ainsi les humains et les animaux à la pollution. Au Bangladesh, par exemple, le poisson largement présent dans l'alimentation contient, à des taux différents, des métaux lourds, ce qui peut permettre d'établir un lien entre la consommation de poisson contaminé et le cancer⁶⁸. De même, dans la région occidentale du Ghana, le poisson présent dans le fleuve Ankobra présente un taux de contamination supérieur au seuil minimum de sécurité⁶⁹. En outre, le choléra et la typhoïde peuvent se propager par le biais de l'eau contaminée.

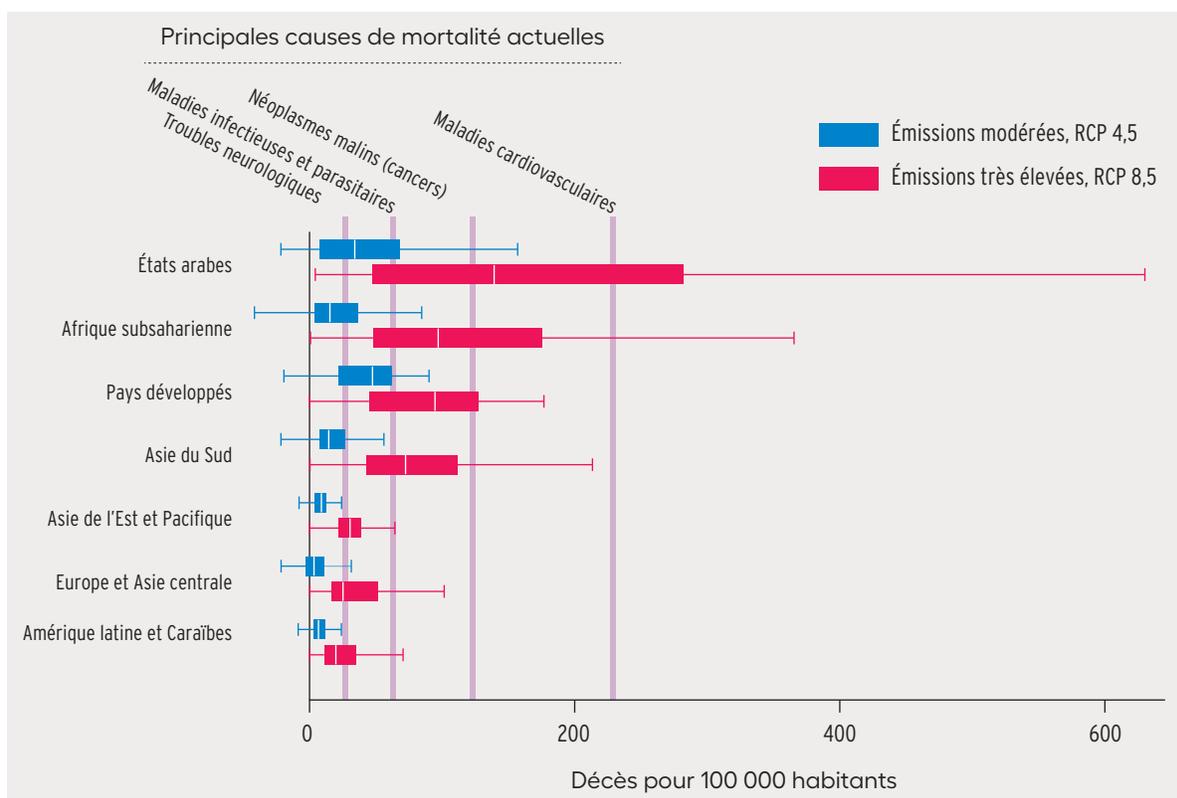
La pollution plastique contribue à la contamination des sols, qui peut compromettre la salubrité des aliments pour les humains et la multitude d'organismes qui

dépendent des sols⁷⁰. Les humains risquent également d'ingérer, d'inhaler ou d'absorber par voie cutanée des microplastiques, ce qui les expose à diverses complications de santé. Les microplastiques peuvent aussi servir de vecteurs pour des micro-organismes ou des produits chimiques qui provoquent des problèmes de santé⁷¹. Une forte exposition à la pollution des microplastiques peut affecter le système nerveux central et le système reproductif⁷².

Au-delà des effets de la pollution ou des zoonoses, le changement climatique devrait avoir à lui seul de lourdes répercussions sur la mortalité. En 2100, le nombre estimatif de décès liés au changement climatique (dans un scénario avec des émissions de gaz à effet de serre très élevées)⁷³ pourrait être comparable à ceux des décès associés aux principales causes de mortalité actuelles (figure 2.7)⁷⁴. À l'échelle mondiale, selon les hypothèses de croissance démographique établies par la trajectoire socioéconomique commune n° 3 et avec une atténuation modérée, environ 40 millions de personnes au total pourraient mourir à cause du changement climatique entre 2020 et 2100. Ces estimations tiennent compte des capacités actuelles d'adaptation⁷⁵, dont on sait qu'elles sont insuffisantes pour éviter un nombre important de décès dans un scénario d'atténuation modérée. Dans le cadre d'un scénario d'émissions de gaz à effet de serre très élevées, le nombre total de décès nets prévus sur la même période à cause du changement climatique pourrait dépasser les 190 millions⁷⁶.

La charge de morbidité associée au changement climatique devrait être extrêmement inégale. La plupart des territoires – qui couvriraient 80 % de la population mondiale – devraient connaître une forte hausse du taux

Figure 2.7 Dans un scénario d'émissions très élevées, certaines régions du monde pourraient connaître un taux de mortalité dû au changement climatique proche de celui des principales causes de mortalité actuelles



Note : le sigle RCP (*Representative Concentration Pathway*, en anglais) désigne le profil représentatif d'évolution de concentration. Ne comprend que les zones où la mortalité augmente en raison du changement climatique et où vivent plus de 80 % de la population mondiale.

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain à partir de Carleton et al. (2020) et des données de l'Organisation mondiale de la Santé.

de mortalité⁷⁷. Dans certaines localités des États arabes et de l'Afrique subsaharienne, le taux de mortalité dû au changement climatique pourrait dépasser celui des principales causes de décès actuelles (cancer et maladies cardiaques). Dans le même temps, les autres territoires (qui représentent les 20 % restants de la population mondiale) devraient enregistrer un taux de mortalité net plus faible en raison d'un recul des températures extrêmement froides⁷⁸.

En 2100, le nombre estimatif de décès liés au changement climatique pourrait être comparable à ceux des décès associés aux principales causes de mortalité actuelles

Les menaces exacerbent les tensions et les conflits violents

Le contexte de l'Anthropocène pourrait être un amplificateur et un multiplicateur de menaces à l'origine d'une nouvelle génération de conflits⁷⁹. Les pressions exercées par les humains sur la planète se traduisent

par un climat plus chaud, un environnement naturel plus instable et sujet aux chocs climatiques et des écosystèmes détériorés, dont la résilience est affaiblie et qui fournissent moins de services aux humains, comme nous l'avons vu plus haut. L'instabilité des conditions climatiques, les chocs subis par l'approvisionnement et la distribution alimentaires, ainsi que la rareté des terres et des ressources – qui s'ajoutent généralement à des inégalités horizontales et à une contestation du pouvoir politique – sont autant de fragilités associées à des risques accrus de conflit⁸⁰.

Si la transformation de l'environnement naturel peut intensifier les tensions, c'est son imbrication avec les problèmes de développement structurel, la situation socioéconomique et politique et les inégalités horizontales porteuses de déséquilibres de pouvoir qui tend à déclencher les conflits⁸¹. Des méta-analyses et des études récentes montrent que le changement climatique, en particulier le réchauffement des températures et les variations de précipitations, est associé à des risques accrus de conflit⁸². Toutefois, les conflits violents sont attisés par des conditions socioéconomiques et politiques et se reflètent dans les inégalités horizontales, la privation et l'exclusion de

certains groupes et les rapports de force déséquilibrés entre les parties au conflit⁸³. Les conflits violents eux-mêmes peuvent contribuer à ce changement planétaire dangereux, que ce soit par des atteintes directes portées à l'environnement naturel ou, de façon plus indirecte, par le détournement de l'attention et des ressources politiques⁸⁴. La prise en compte de ces interactions peut permettre de révéler les angles morts du débat politique actuel, qui pourraient s'ajouter à la liste des facteurs explicatifs du fossé qui se creuse entre le développement et la sécurité humaine, décrit au chapitre 1.

Si la transformation de l'environnement naturel peut intensifier les tensions, c'est son imbrication avec les problèmes de développement structurel, la situation socioéconomique et politique et les inégalités horizontales porteuses de déséquilibres de pouvoir qui tend à déclencher les conflits

Les aléas climatiques, tels que les inondations de grande ampleur, peuvent exacerber l'agitation politique⁸⁵ et déclencher des conflits violents lorsqu'ils s'ajoutent à l'exclusion politique et aux privations subies par certains groupes⁸⁶. La relation entre conflits et changement climatique peut être particulièrement tangible dans les pays en développement où le secteur agricole dépend fortement des précipitations et des conditions environnementales, et où la diversification économique est faible. Dans ces contextes, la sécheresse⁸⁷, les variations de précipitations⁸⁸ et les périodes sèches pendant la saison des cultures⁸⁹ augmentent les risques de conflits, car les moyens de subsistance sont menacés et les prix des denrées alimentaires montent en flèche⁹⁰. Par ailleurs, l'insécurité alimentaire s'aggrave lorsque les prix des actifs chutent, entraînant la perte des droits d'accès à la nourriture et à d'autres ressources. Conjugés aux inégalités horizontales et à un sentiment d'injustice, des facteurs de stress comme la baisse des revenus ou l'accroissement de la concurrence peuvent alimenter des insurrections et dégénérer en conflits violents.

Les conflits aggravent l'insécurité alimentaire, la détérioration des moyens de subsistance et d'autres effets du changement climatique, ce qui entraîne le déplacement forcé de personnes⁹¹. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, environ neuf réfugiés sur dix proviennent des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Ces pays accueillent également près de 70 % de l'ensemble des personnes déplacées de force par les conflits et la violence⁹². En 2020, 40,5 millions de personnes sont venues s'ajouter à la population mondiale des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (dont près de 10 millions en raison de conflits et de violences) – un chiffre qui devrait continuer à augmenter (figure 2.8)⁹³. Les personnes déplacées

de force, quelle que soit leur motivation (conflits, violence, catastrophes naturelles ou une combinaison de facteurs), sont exposées à de multiples menaces pour la sécurité humaine dans leur lieu d'origine et dans les lieux d'accueil (voir chapitre 5).

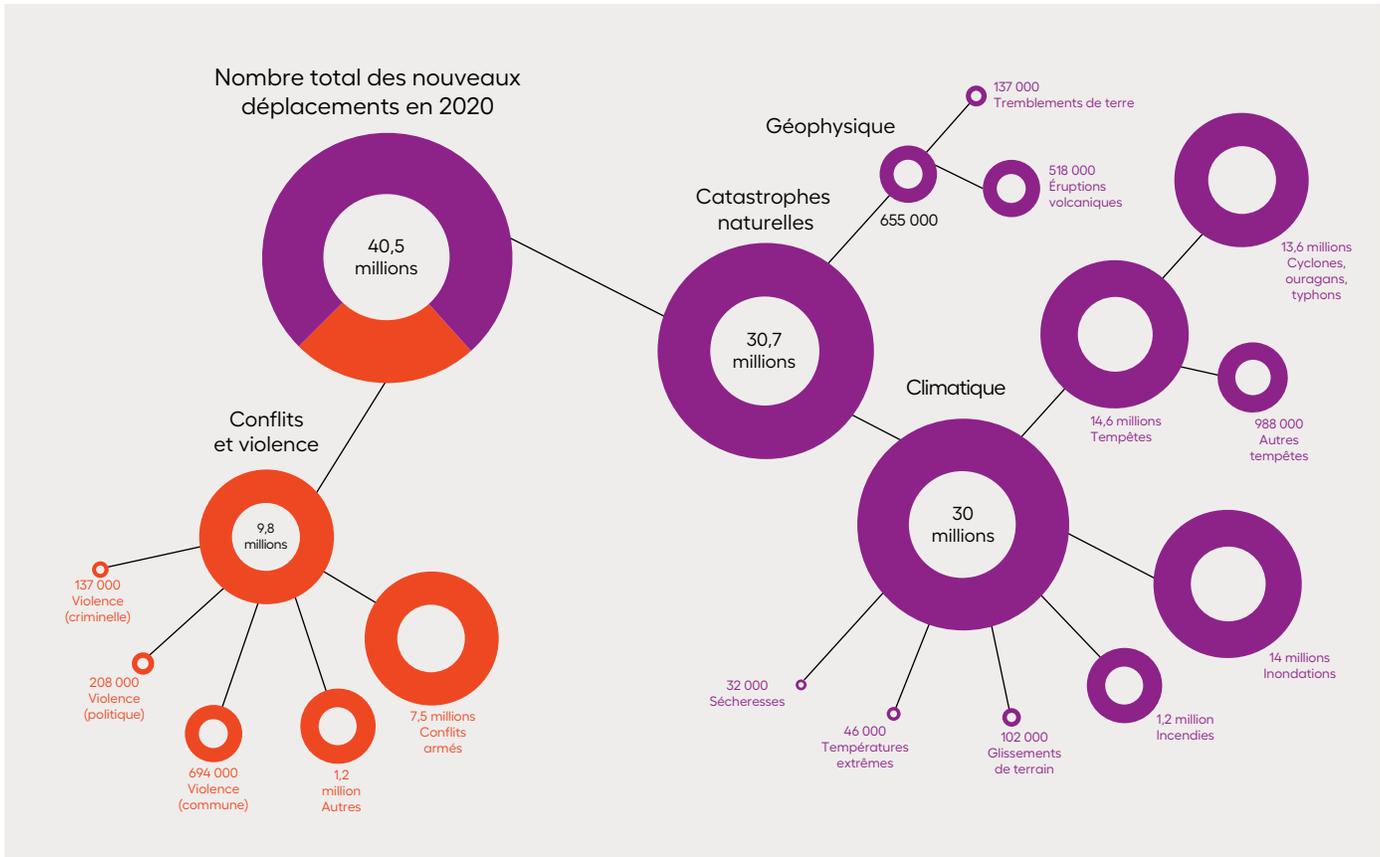
Les débats universitaires et politiques sur le lien entre climat et sécurité portent principalement sur les situations de fragilité et les pays en développement à faible revenu. Pourtant, le contexte de l'Anthropocène est universel et les conflits et la violence liés au climat peuvent se produire dans tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu. Par exemple, il existe une corrélation entre les températures élevées et la hausse à court terme de la criminalité dans les contextes à revenu élevé, ce qui laisse entendre qu'une température élevée peut accroître l'inconfort et stimuler l'hostilité et la violence. Une étude menée récemment dans 57 pays sur le changement climatique et la violence interpersonnelle révèle que chaque augmentation de 1 °C des températures annuelles s'accompagne d'une augmentation moyenne des homicides de 6 %⁹⁴. Par ailleurs, le réchauffement du climat a des conséquences géopolitiques importantes pour tous les pays du monde : les rapports de force peuvent changer et de nouvelles rivalités peuvent se faire jour – autour des minéraux de terres rares, par exemple, qui sont indispensables pour les technologies à faible émission de carbone⁹⁵. Cet exemple éclaire l'ensemble plus large des menaces qui pèsent sur la sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène.

Les menaces pour la production et la productivité économiques

Le contexte de l'Anthropocène a une incidence sur la sécurité humaine en questionnant à la fois l'expansion du développement humain et la capacité à réduire les pressions exercées sur la planète. Il érode déjà certains fondements de la productivité économique en influant directement sur d'autres éléments que les seuls facteurs de production (travail, capital naturel et capital physique). Les menaces qui pèsent sur la productivité économique ont des répercussions sur les dimensions de la sécurité humaine qui sont liées au revenu, à l'emploi et aux perspectives économiques.

À travers le changement climatique, les aléas naturels et la pollution, le contexte de l'Anthropocène réduit non seulement la capacité des personnes à apprendre et à vivre en bonne santé (nous avons déjà abordé l'incidence directe sur la santé), deux dimensions fondamentales du développement humain, mais il s'attaque aussi aux fondements de la production économique et, en particulier, aux progrès de la productivité économique. Les variations de température à court terme peuvent altérer les performances cognitives⁹⁶. Les températures

Figure 2.8 Le contexte de l'Anthropocène a une incidence sur les déplacements internes forcés



Source : IDMC (2021).

élevées entravent l'apprentissage, un phénomène qui frappe de façon disproportionnée les élèves issus de minorités⁹⁷. L'exposition à des températures élevées dès la naissance peut avoir des conséquences à long terme sur le niveau d'éducation et sur les revenus⁹⁸. De même, l'exposition à la pollution pendant l'enfance est associée à de moins bons résultats scolaires et à une réduction à long terme du capital humain⁹⁹.

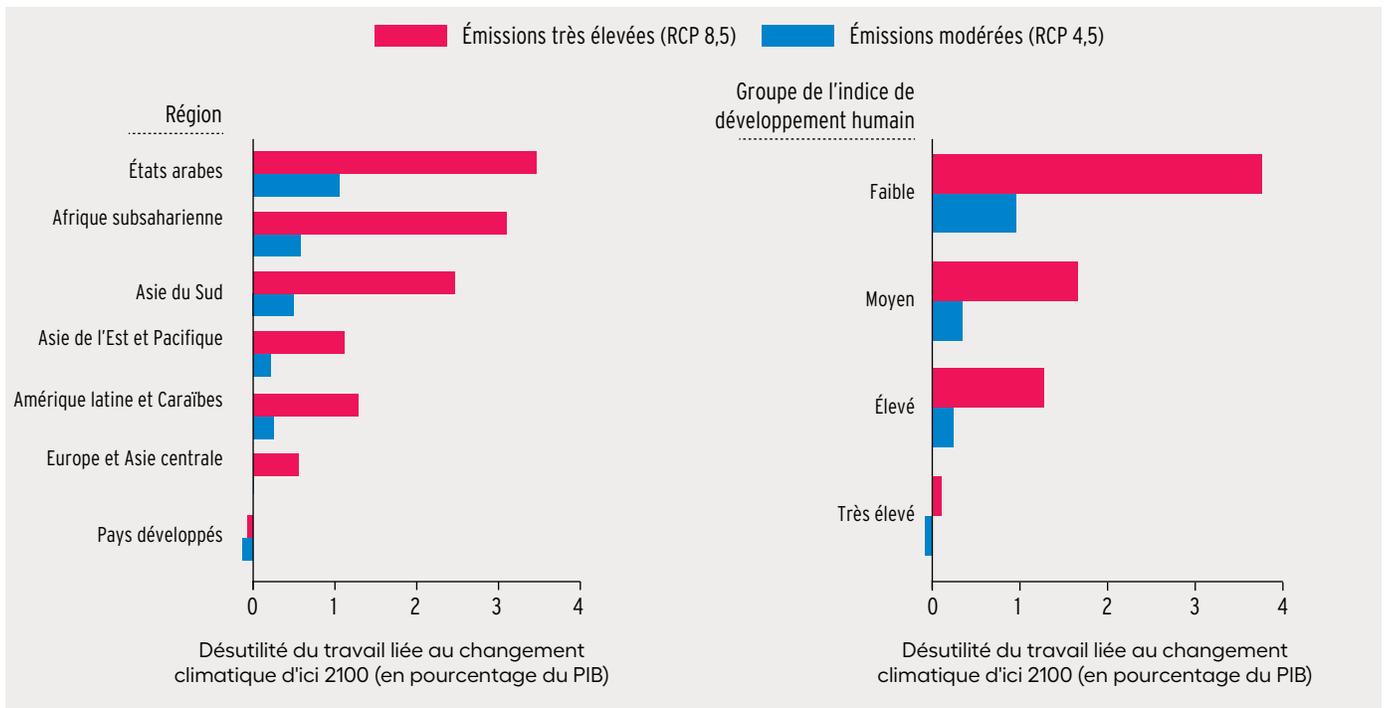
Les débats universitaires et politiques sur le lien entre climat et sécurité portent principalement sur les situations de fragilité et les pays en développement à faible revenu. Pourtant, le contexte de l'Anthropocène est universel, et les conflits et la violence liés au climat peuvent se produire dans tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu

Le changement climatique augmente la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes. À partir du moment où les catastrophes affectent l'éducation et la santé, elles érodent la productivité du travail¹⁰⁰. Après une catastrophe, le taux de scolarisation subit généralement une baisse tandis que le travail des enfants augmente¹⁰¹. Après le tremblement de terre

de 1988 au Népal, les enfants nés dans les districts durement touchés par la catastrophe étaient 14 % moins susceptibles de terminer leurs études au collège et 10 % moins susceptibles de terminer le lycée¹⁰². Seuls les enfants issus de castes élevées ont pu atténuer sur le long terme ce choc négatif, ce qui a aggravé les disparités de capital humain entre les groupes des castes basses et élevées¹⁰³.

Par ses effets sur la santé, le changement climatique affecte aussi la productivité des travailleurs et l'offre de main-d'œuvre¹⁰⁴. Les États arabes, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne sont les régions les plus touchées par la baisse de productivité des travailleurs induite par la chaleur (figure 2.9, partie de gauche). En Australie, l'absentéisme et la dégradation des performances au travail causés par le stress thermique ont généré un coût annuel de 655 dollars par personne, soit 0,33 à 0,47 % du PIB¹⁰⁵. À Guangzhou, en Chine, l'augmentation de la température quotidienne maximale mesurée au thermomètre-globe mouillé (un indice du stress thermique) est associée à un risque plus élevé d'accidents du travail¹⁰⁶. Dans un scénario d'émissions très élevées, la baisse de la productivité du travail devrait réduire le produit intérieur brut (PIB) mondial

Figure 2.9 Le changement climatique devrait modifier la capacité de travail des individus



Note : les agrégats sont basés sur des valeurs médianes. Le sigle RCP (*Representative Concentration Pathway*, en anglais) désigne le profil représentatif d'évolution de concentration.

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain à partir de Rode et al. (2021a).

de 1,5 % vers la fin du siècle par rapport au scénario de référence sans changement climatique¹⁰⁷. L'incidence de la hausse des températures devrait réduire le pouvoir d'achat en Europe et aux États-Unis, mais les effets les plus forts seront probablement ressentis dans les pays à développement humain faible et moyen (figure 2.9, panneau de droite)¹⁰⁸.

Le contexte de l'Anthropocène a une incidence sur la sécurité humaine en questionnant à la fois l'expansion du développement humain et la capacité à réduire les pressions exercées sur la planète

Dans certains cas, le changement climatique contribue à la réaffectation de la main-d'œuvre. En Inde, la hausse des températures a entraîné une baisse de la productivité agricole et un déplacement de la main-d'œuvre vers les secteurs non agricoles¹⁰⁹. Les personnes dont les moyens de subsistance et les revenus sont menacés par le changement climatique peuvent également faire le choix de la migration. Dans les régions rurales du Mexique, les travailleurs salariés des ménages ruraux pauvres sont les plus vulnérables à la chaleur extrême. La chaleur extrême réduit la probabilité de travail local à court terme et accroît la probabilité de migration vers les zones urbaines ou à l'étranger¹¹⁰.

Les systèmes naturels – en plus de fournir de la nourriture, de l'eau, des combustibles et d'autres

biens matériels – offrent d'importants services écosystémiques tels que la protection des bassins versants, la lutte antiparasitaire, la régulation du climat et l'atténuation des aléas. En outre, dans de nombreuses parties du monde, les systèmes naturels ont une valeur sociale, culturelle et spirituelle pour les populations¹¹¹. Cependant, le capital naturel (compris comme la contribution de la nature à la vie humaine, tout en reconnaissant qu'il existe une multitude d'autres raisons pour lesquelles la nature devrait constituer un sujet de préoccupation) s'épuise rapidement¹¹². Dans 123 pays, l'augmentation de la richesse entre 1990 et 2014 s'est accompagnée d'un déclin du capital naturel¹¹³. Cette perte de capital naturel est évidente dans la déforestation¹¹⁴, la dégradation des terres¹¹⁵ et l'effondrement des stocks de poisson partout dans le monde¹¹⁶. Certaines formes de capital naturel contribuent à protéger les populations des catastrophes, et leur déclin accroît donc la vulnérabilité aux aléas naturels. Par exemple, les mangroves offrent une protection contre les inondations côtières, mais les forêts de mangroves ont diminué dans le monde entier¹¹⁷. Selon une estimation, la disparition des mangroves exposerait 15 millions de personnes supplémentaires aux risques d'inondation dans le monde¹¹⁸, les petits États insulaires en développement étant parmi les plus vulnérables au recul des mangroves¹¹⁹. La désertification induite par le changement climatique et d'autres activités humaines

va limiter les services écosystémiques des zones arides et réduire la biodiversité¹²⁰. Entre 1982 et 2015, le changement climatique a contribué à la désertification d'environ 5,43 millions de km² de terres, affectant environ 213 millions de personnes, dont 93 % vivent dans des économies en développement¹²¹.

Le changement climatique affecte également la productivité économique par le biais de différentes demandes de capital physique, notamment dans le secteur de l'énergie. La production et la consommation énergétiques sont à l'origine des trois quarts des émissions mondiales de gaz à effet de serre, du fait notamment de la production d'électricité destinée à réguler les températures¹²².

L'effet net du changement climatique sur la demande énergétique est difficile à déterminer, car il est soumis aux forces opposées de la réduction des besoins de chauffage et de l'augmentation des besoins de climatisation¹²³. Mais même si le changement climatique réduit la demande énergétique mondiale moyenne, des défis importants attendent certains pays. La hausse des températures augmentera la demande d'électricité, en particulier dans les endroits chauds, comme les tropiques et les régions australes de la Chine, de l'Europe et des États-Unis¹²⁴. À l'inverse, dans les régions plus froides comme les pays scandinaves, le climat tempéré réduira les besoins de chauffage¹²⁵. Par conséquent, le poids de l'augmentation de la demande énergétique retombe principalement sur les pays en développement, qui ont tendance à tirer leur énergie des combustibles fossiles¹²⁶.

La capacité d'adaptation limitée des pays les plus pauvres rendra leur transition énergétique plus difficile lorsqu'ils chercheront à accroître leur capacité de production (pour élargir leur développement humain), car il leur faudra investir davantage pour parvenir à la même production. Dans un scénario prévoyant des émissions très élevées jusqu'en 2100, l'augmentation annuelle de la consommation d'électricité (par rapport à la consommation actuelle) due au changement climatique devrait être de 1,8 % dans l'Union européenne et de 2,7 % aux États-Unis, mais elle devrait dépasser 2 000 % au Nigeria¹²⁷. Cette asymétrie illustre bien les difficultés que vont rencontrer les pays en développement pour relever les défis de l'expansion du développement humain et de la réduction des pressions exercées sur la planète.

La capacité d'adaptation limitée des pays les plus pauvres rendra leur transition énergétique plus difficile lorsqu'ils chercheront à accroître leur capacité de production (pour élargir leur développement humain), car il leur faudra investir davantage pour obtenir la même production

Dans ce contexte, la technologie évolue rapidement et offre la possibilité d'augmenter la productivité économique, ce qui ouvre la voie à un développement humain élargi et à l'atténuation des pressions exercées sur la planète. La production d'énergie pourrait être découplée des émissions de dioxyde de carbone grâce à une combinaison de sources renouvelables (notamment l'énergie solaire photovoltaïque), de nouveaux systèmes de stockage (y compris les batteries lithium-ion), complétés par des réseaux intelligents et des technologies permettant de capter et de stocker le dioxyde de carbone¹²⁸. D'autres avancées peuvent permettre de réduire la consommation de matières en améliorant l'efficacité, en intensifiant le recyclage et en partageant les ressources¹²⁹. En particulier, la transformation numérique promet une utilisation plus efficace des ressources décentralisées grâce à de nouveaux algorithmes¹³⁰, des chaînes de blocs¹³¹, des plateformes et des applications de partage¹³². Toutefois, comme nous le verrons au chapitre 3, certaines de ces technologies peuvent avoir des conséquences involontaires susceptibles de nuire à la sécurité humaine.

La sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène

Les interactions des changements planétaires dangereux avec les déséquilibres sociaux mondiaux et locaux suscitent de fortes inégalités dans la capacité des personnes à survivre et à s'adapter aux effets cumulés du contexte de l'Anthropocène. Les déséquilibres planétaires et sociaux de l'Anthropocène se superposent et s'ajoutent aux principales menaces décrites dans la deuxième partie, notamment les défis sanitaires, les conflits, les technologies numériques et les inégalités horizontales. Le contexte de l'Anthropocène exige une véritable transformation de la sécurité humaine et du développement humain pour reconnaître l'appartenance des humains à la nature, s'orienter dans l'incertitude et savoir comment relever ces défis dans l'intérêt de l'humanité.

Comme l'ont récemment souligné le Dasgupta Review et le Rapport sur le développement humain 2020, les approches actuelles sont tout sauf adéquates¹³³. La plupart des approches de la sécurité n'ont pas tenu compte des conséquences de l'intégration des systèmes sociaux dans les systèmes terrestres, dans un contexte où les pressions exercées par l'homme sur la planète suscitent des changements planétaires dangereux. C'est le cas notamment de certaines visions étriquées de la sécurité alimentaire. Si la production de bétail est importante pour la sécurité alimentaire dans de nombreux pays en développement¹³⁴, la production massive de viande destinée en grande partie à l'exportation a contribué à la déforestation et a eu des effets néfastes sur la santé, notamment

en augmentant la probabilité de voir apparaître des maladies zoonotiques¹³⁵.

Les travaux scientifiques menés sur les risques que pose l'Anthropocène (axés sur la sensibilisation à l'ampleur des problèmes) n'éclairent pas suffisamment le travail de préparation et de gestion des crises des institutions multilatérales, nationales et locales¹³⁶. Comme nous l'avons vu plus haut, les effets des changements mondiaux seront vraisemblablement de plus en plus hétérogènes, tant entre les pays qu'en leur sein, et ces connaissances au-delà des moyennes devront être systématiquement prises en compte pour appréhender le nouveau contexte de l'Anthropocène.

Si le concept de sécurité humaine est de plus en plus pertinent dans le contexte de l'Anthropocène (comme l'affirme le chapitre 1), il doit également en cerner tous les contours. Les effets cumulés des menaces liées à l'Anthropocène posent des exigences claires non seulement pour les stratégies de protection et d'autonomisation, mais aussi pour la solidarité – puisque la sécurité de chaque personne est connectée à celle des autres, ainsi qu'à la résilience des écosystèmes et des populations¹³⁷.

Dans le contexte de l'Anthropocène, la capacité d'agir donne aux individus les moyens de conduire les transformations nécessaires pour améliorer la sécurité humaine de tous

Comme l'explique le chapitre 1, la capacité d'agir est le nœud central qui réunit toutes les stratégies de sécurité humaine en faveur de la protection, de l'autonomisation et de la solidarité dans le contexte de l'Anthropocène. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 bénéficie d'un immense soutien partout dans le monde, la plupart des personnes reconnaissant l'importance de protéger la planète, même si cela implique une perte de revenus¹³⁸. Mais ce large consensus n'a pas suffi à provoquer un revirement complet de l'élaboration des politiques publiques : aujourd'hui, la plupart des actions substantielles ne sont pas entre les mains de ceux qui veulent et peuvent construire des systèmes plus sûrs. La reconnaissance du caractère central de la capacité d'agir peut contribuer à changer la donne.

La place centrale de la capacité d'agir dans les stratégies de sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène

Comme il l'est démontré tout au long de ce Rapport, le renforcement de la capacité d'agir présente des avantages qui vont au-delà de l'amélioration de la sécurité humaine des groupes exclus ou privés de pouvoir décisionnel. Dans le contexte de l'Anthropocène, la capacité d'agir donne aux individus les moyens de

conduire les transformations nécessaires pour améliorer la sécurité humaine de tous.

Arrêtons-nous un instant sur le potentiel de transformation que présente le renforcement de la capacité d'agir des populations autochtones. Les groupes autochtones contribuent déjà largement à la réduction des pressions exercées sur la planète¹³⁹. Comme on peut le voir en Australie, au Brésil et au Canada, les pratiques autochtones exercées sur plusieurs générations ont permis de conserver une richesse de la biodiversité sur les terres autochtones, comparable ou supérieure à celles des zones protégées aujourd'hui¹⁴⁰. Les régimes fonciers et la gestion des terres autochtones ont joué un rôle essentiel dans le maintien des stocks de carbone forestier dans la forêt amazonienne¹⁴¹. L'efficacité de ces pratiques est reconnue pour faire face aux incendies de forêt dévastateurs, avec les brûlages dirigés notamment¹⁴². L'immensité des connaissances et de l'expérience des communautés autochtones en matière d'adaptation aux changements environnementaux est cruciale pour l'élaboration d'approches de la sécurité humaine fondées sur la nature ; notre sécurité commune dépend donc de leur autonomisation. Les pratiques autochtones sont axées non seulement sur la gestion de l'environnement, mais aussi sur les moyens de subsistance, la sécurité et la résilience des communautés face au changement. Ces communautés sont donc bien placées pour concevoir des réponses aux menaces qui pèsent sur la sécurité humaine¹⁴³. Mais pour cela, il faut protéger leurs droits et élargir leur capacité d'agir.

À cet égard, il convient de commencer par protéger les droits autochtones, notamment en ce qui concerne le régime foncier et la protection contre la violence. Les initiatives prises par les populations autochtones pour préserver leurs modes de vie les ont opposées à maintes reprises à des acteurs et intérêts puissants. Environ 40 % des défenseurs de l'environnement tués en 2019 appartenaient à des groupes autochtones, et plus d'un tiers des attaques mortelles perpétrées entre 2015 et 2019 visaient des populations autochtones¹⁴⁴. Les groupes autochtones ont souvent été exclus des mouvements de défense de l'environnement. Les campagnes pour la conservation de la biodiversité axées sur la création de zones sauvages protégées ont souvent entraîné le déplacement forcé des peuples autochtones hors de leurs territoires¹⁴⁵. Les populations autochtones ont également été parmi les plus durement touchées par les politiques de développement impliquant une modification à grande échelle des environnements naturels, comme les industries extractives. De plus, les groupes autochtones sont particulièrement exposés aux effets négatifs du changement climatique du fait qu'ils vivent dans des zones vulnérables et qu'ils soient exclus des processus décisionnels¹⁴⁶. Dans ce contexte, l'activisme autochtone va au-delà de la lutte contre la dégradation de la nature et la perte

de biodiversité pour faire également progresser les droits humains et la justice¹⁴⁷.

L'immensité des connaissances et de l'expérience des communautés autochtones en matière d'adaptation aux changements environnementaux est cruciale pour l'élaboration d'approches de la sécurité humaine fondées sur la nature ; notre sécurité commune dépend donc de leur autonomisation

Les politiques publiques fondées sur les connaissances autochtones sont plus efficaces lorsqu'elles sont ouvertes et redevables vis-à-vis des groupes autochtones et qu'elles tiennent compte de leur longue marginalisation. Soutenir les contributions directes des communautés autochtones en favorisant leur autonomisation et leur combat pour la justice est essentiel pour promouvoir une sécurité humaine fondée sur la nature.

Les communautés locales ont également toute leur place. L'implication des acteurs locaux dans l'élaboration des politiques de lutte contre les nouvelles menaces pour la sécurité humaine est indispensable, non seulement pour des considérations de justice environnementale et de répercussions sur leurs capacités politiques¹⁴⁸, mais aussi parce que les communautés locales possèdent d'immenses forces et atouts qui sont essentiels au succès des stratégies visant à faire face aux menaces de l'Anthropocène. Les communautés locales ont une connaissance directe de l'évolution du climat, des caractéristiques démographiques, des normes sociales (y compris le rôle des femmes au sein de la communauté) et des compétences, pratiques et ressources susceptibles de réduire la vulnérabilité et d'accroître l'adaptabilité à différentes formes de risques¹⁴⁹. Une planification descendante qui ne tiendrait pas compte de ces atouts locaux pourrait se trouver privée de ces connaissances. En effet, des études de cas réalisées au Kenya, au Myanmar, au Pakistan et au Sénégal confirment le rôle essentiel des communautés locales dans le suivi des changements au niveau local, dans les contributions aux systèmes d'alerte précoce qui permettent d'éclairer les décisions relatives aux cultures, aux pratiques agricoles et aux mesures d'évacuation et dans la minimisation des pertes économiques, des pertes de vies humaines et de la dégradation des moyens de subsistance¹⁵⁰.

Renforcer la capacité d'agir pour mieux protéger la nature

Il est possible de promouvoir la sécurité humaine par des actions qui protègent, gèrent de manière durable et restaurent les écosystèmes naturels ou modifiés, en tirant parti des contributions de la nature à la vie humaine¹⁵¹. En effet, les sociétés humaines ont façonné et préservé l'essentiel de la nature terrestre pendant la majeure partie des 12 000 dernières années¹⁵².

La crise actuelle de la biodiversité découle principalement de l'appropriation et de l'exploitation intensive assez récentes de terres autrefois détenues et utilisées de manière durable par de nombreuses sociétés¹⁵³.

Ces actions peuvent appliquer à grande échelle des solutions fondées sur la nature, puisque leurs résultats et leur capacité à répondre à l'ampleur des menaces interdépendantes actuelles dépendent de leur mise en œuvre systémique. Le cadre général de la contribution de la nature à la vie humaine offre des mécanismes explicites pour intégrer diverses valeurs dans le processus décisionnel, y compris l'évaluation intrinsèque et instrumentale des services de la nature¹⁵⁴. Cela peut être un excellent moyen de parvenir à la fois à la protection et à l'autonomisation grâce à des initiatives qui s'appuient sur la capacité d'agir des communautés locales, y compris les groupes autochtones historiquement privés de pouvoir. Certains des domaines d'action suivants – aux nombreuses retombées positives – peuvent aider les populations à faire face aux aléas naturels, à renforcer la sécurité alimentaire et hydrique et, plus globalement, à atténuer les effets du changement climatique.

- *Gérer les risques liés aux aléas naturels.* Le développement des espaces verts peut être une mesure efficace pour gérer les risques liés aux températures extrêmes en milieu urbain, en particulier les risques de canicule¹⁵⁵. La gestion des écosystèmes est un outil de réduction des risques de catastrophes : la conservation de la végétation permet de prévenir les risques de glissement de terrain. En outre, différents écosystèmes – dunes, plaines inondables, forêts et mangroves, récifs ostréicoles et coralliens, marais salants, zones humides – sont des défenseurs naturels des littoraux contre les tempêtes, les vents et l'érosion. Ils peuvent également contribuer à la sécurité alimentaire, au développement économique et au stockage du carbone.
- *Mettre la biodiversité au service de la résilience.* La diversité des paysages agricoles et des cultures est importante pour la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires mondiaux¹⁵⁶. Par exemple, la pollinisation des cultures est cruciale pour la nutrition mondiale et l'agriculture en général, et les stratégies visant à enrayer le déclin des pollinisateurs renforceront la sécurité alimentaire¹⁵⁷. En outre, la diversité des espèces peut rendre les écosystèmes plus résistants aux risques de déstabilisation. Par exemple, des espèces végétales avec des systèmes racinaires différents (épaisseur, profondeur et orientation) qui sont plantées sur des pentes exposées à l'érosion peuvent prévenir les mouvements du sol et les glissements de terrain¹⁵⁸.
- *Améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau.* La gestion des zones humides naturelles, l'humidité du sol et la recharge des nappes phréatiques sont

quelques-unes des approches durables fondées sur la nature pour la disponibilité de l'eau¹⁵⁹. Dans les villes, la gestion des bassins versants et les infrastructures vertes peuvent contribuer à réduire la pression sur l'approvisionnement en eau. En ce qui concerne la qualité de l'eau, les solutions fondées sur la nature offrent des alternatives aux approches actuelles de traitement de l'eau « en bout de chaîne ». Par exemple, les zones humides artificielles imitent les systèmes naturels de filtrage des eaux de pluie et peuvent éliminer jusqu'à 88 % des matières solides en suspension, 92 % des matières organiques, 46 à 90 % du phosphore et 16 à 84 % de l'azote qui se trouvent dans l'eau¹⁶⁰, ainsi que les agents pathogènes¹⁶¹. Ces initiatives devraient faire partie d'approches mixtes (combinant des infrastructures vertes et grises) pour répondre de manière adéquate aux menaces qui pèsent sur la sécurité de l'eau au XXI^e siècle¹⁶².

L'adaptation aux changements planétaires dangereux en cours doit être renforcée dans une perspective mondiale, faute de quoi les inégalités risquent de continuer à se creuser, provoquant des crises humaines au niveau local et des crises humanitaires au niveau international

- *Renforcer la sécurité alimentaire.* L'activité forestière et agricole qui sous-tend l'approvisionnement alimentaire mondial est vulnérable au changement climatique et à la perte de biodiversité. Parmi les pratiques agricoles fondées sur la nature qui favorisent la sécurité alimentaire, citons l'agriculture régénérative (qui accroît la fertilité des sols et la capacité de production au fil du temps), l'agroforesterie (qui consiste à cultiver des terres entrecoupées d'arbres) et le sylvopastoralisme (qui vise à concilier des arbres, des pâturages fourragers et du bétail en pâture sur un même espace)¹⁶³. Ces initiatives renforcent la résilience des écosystèmes agricoles, soutiennent la biodiversité et améliorent les moyens de subsistance des agriculteurs.
- *Contribuer à l'atténuation du changement climatique.* Il est possible de contribuer à l'atténuation du changement climatique tout en générant des avantages pour les communautés et les écosystèmes¹⁶⁴. Une approche systémique peut donner des résultats à l'échelle mondiale : une série de 20 mesures rentables pour les forêts, les zones humides, les prairies et les terres agricoles pourrait permettre de réaliser 37 % de l'atténuation mondiale nécessaire sur cette décennie afin de maintenir le réchauffement climatique en dessous du seuil de 2 degrés Celsius¹⁶⁵. Les populations autochtones et les communautés locales ont fortement contribué à l'atténuation du changement climatique en protégeant les zones forestières. Des efforts de conservation

des forêts, en particulier dans les points chauds de la biodiversité, pourraient être mis en œuvre en même temps – mais plus rapidement – que la transition des combustibles fossiles vers les combustibles renouvelables¹⁶⁶. D'autres solutions fondées sur la nature comprennent la restauration des zones humides et l'agroforesterie¹⁶⁷.

La solidarité – aller plus loin que la protection et l'autonomisation

Le cercle vicieux des changements planétaires dangereux et des déséquilibres sociaux est à l'origine du changement climatique, de la perte de biodiversité et d'autres enjeux qui continuent d'être abordés en ordre dispersé. Les déséquilibres sociaux sont souvent liés à des inégalités transnationales¹⁶⁸. L'adaptation aux changements planétaires dangereux en cours doit être renforcée dans une perspective mondiale, faute de quoi les inégalités risquent de continuer à se creuser, provoquant des crises humaines au niveau local et des crises humanitaires au niveau international. De même, les mesures d'atténuation des pressions exercées sur la planète pourraient s'appuyer sur l'Accord de Paris pour élargir les mécanismes de coordination visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre avec un sentiment d'urgence et une détermination renouvelés. Les accords contraignants qui lient les différents États pourraient permettre d'associer efficacement les réponses apportées aux crises mondiales (assurer les financements pour faire face aux chocs majeurs, où qu'ils se produisent) aux efforts d'atténuation (incitations pour pénaliser demain l'inaction d'aujourd'hui).

Un élément important de la réponse des pouvoirs publics et, plus globalement, des comportements à adopter pour atténuer les pressions exercées sur la planète est la disponibilité de données sur la sécurité humaine et les menaces liées à l'Anthropocène. Pour comprendre la complexité des enjeux de sécurité humaine – interconnectés, multidimensionnels et universels, avec des répercussions inégales sur les personnes –, nous avons besoin d'estimations désagrégées et prospectives des effets du contexte de l'Anthropocène sur la planète et ses habitants. En outre, la nature changeante des menaces exige de pouvoir construire au fur et à mesure des scénarios adaptés pour l'élaboration des politiques. Dans le cadre du projet à l'origine du présent Rapport, le Programme des Nations Unies pour le développement travaille avec Climate Impact Lab à la création d'une plateforme pilote qui établira les différents scénarios des effets du changement climatique sur les populations du monde entier pour les huit prochaines décennies.

De plus, les critères de mesure du développement doivent évoluer pour tenir compte de l'intégration

des humains dans la nature. Le Rapport sur le développement humain 2020 a introduit l'indice de développement humain ajusté aux pressions exercées sur la planète pour faire bouger les lignes des politiques publiques. Ce nouvel indice contribue à redéfinir la voie du développement humain comme un parcours qui favorise l'expansion des libertés humaines tout en réduisant les pressions exercées sur la planète¹⁶⁹.

Un discours commun bien ficelé, de portée universelle, axé sur la solidarité et la capacité d'agir au niveau local peut être un levier efficace pour aborder la sécurité humaine

La réalisation des objectifs mondiaux passe par l'action locale. Certains des défis étudiés dans ce chapitre sont tellement colossaux que même les États-nations et les entreprises privées les plus puissants ne peuvent s'y attaquer seuls. La coordination et la coopération n'ont pas été toujours évidentes. Si même les entités les plus puissantes ne sont pas en mesure de faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène, que reste-t-il à ceux qui ont peu de pouvoir ? Il n'est donc pas étonnant de capter certains signes de méfiance ou d'aliénation. Il existe toutefois une autre perspective : en reliant les défis mondiaux à l'action locale, il est possible d'élaborer une nouvelle vision de la sécurité humaine¹⁷⁰. À l'instar des contribuables qui demandent des comptes sur l'utilisation de leur argent, les personnes qui œuvrent activement pour la sécurité humaine dans leur communauté contribuent certes au changement local, mais peuvent aussi demander des comptes à des acteurs plus influents. C'est de cette manière que la résilience des communautés se renforce face aux difficultés¹⁷¹.

La pandémie de COVID-19 en donne des exemples concrets un peu partout. En faisant leur part (c'est-à-dire en respectant les mesures de quarantaine, en faisant la queue pour les vaccins, etc.), les citoyens ont fait pression sur ceux qui abusaient de leurs privilèges pour s'affranchir des normes sociales. Un discours commun bien ficelé, de portée universelle, axé sur la solidarité et la capacité d'agir au niveau local peut être un levier efficace pour aborder la sécurité humaine. Il existe d'ailleurs une marge d'action fondée sur des aspirations partagées : la solidarité sous-tend la reconnaissance de la valeur égale de tous les êtres humains par-delà les générations, les zones géographiques et les cultures, mais dans le contexte de l'Anthropocène, il est également crucial de reconnaître la valeur intrinsèque de la nature pour mobiliser des moyens d'action et envoyer des signaux forts aux décideurs¹⁷².

Cela signifie que les citoyens peuvent jouer des rôles plus actifs en tant qu'agents du changement, comme le souligne le Rapport sur le développement humain 2020. Si l'on s'appuie uniquement sur les mécanismes de marché ou les dispositifs publics, on passe à côté du pouvoir de l'action décentralisée. Un changement culturel peut se produire – et rapidement – dès lors qu'il existe une véritable raison d'être et un alignement des convictions¹⁷³. Là encore, la pandémie de COVID-19 a montré que les individus pouvaient modifier leur comportement de façon spectaculaire¹⁷⁴. La sécurité humaine de nouvelle génération doit passer par la libération du pouvoir de transformation des agents locaux dans une quête de solidarité, de protection et d'autonomisation, en reconnaissant le caractère central de la capacité d'agir des humains.

DEUXIÈME

PARTIE

Lutter contre une nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine

CHAPITRE

3

Les menaces des technologies numériques pour la sécurité humaine

Les menaces des technologies numériques pour la sécurité humaine

Les technologies numériques occupent une place de plus en plus centrale dans la vie des individus en tant que consommateurs, citoyens, travailleurs et entrepreneurs, et même dans leurs relations personnelles¹. Les technologies numériques peuvent largement contribuer à étendre les capacités et promouvoir la sécurité humaine². Elles peuvent notamment élargir les libertés humaines, stimuler la productivité et aider l'humanité à répondre aux défis actuels, comme la gestion des risques de l'Anthropocène ou le suivi des pandémies. Et elles peuvent aussi jouer un rôle de catalyseur. Prenons l'exemple des téléphones portables : ils peuvent renforcer la liberté et accroître les capacités des personnes à communiquer et à obtenir des informations, ce qui leur permet notamment d'accéder à de meilleurs services de santé³. Les technologies numériques évoluent avec les valeurs et les pratiques sociales et ont donc une incidence indirecte sur la capacité d'agir des personnes⁴. Les technologies numériques peuvent également influencer directement sur la capacité d'agir, par exemple en augmentant les possibilités de participation et de mobilisation des communautés⁵.

L'utilisation des technologies numériques est de plus en plus répandue dans le commerce, l'administration et la vie sociale, ce qui n'est pas sans poser de nouveaux défis pour la sécurité humaine. De fait, les personnes interrogées dans le cadre d'une enquête du Forum économique mondial classent les risques technologiques – notamment les inégalités numériques, les cyberattaques, la fraude et le vol de données, et la concentration du pouvoir numérique – au rang des menaces les plus imminentes⁶. L'incidence des technologies numériques sur la sécurité est souvent évaluée sous l'angle de la sécurité nationale⁷. L'application d'une approche axée sur la sécurité humaine permet de recentrer l'attention sur les conséquences pour les personnes. Par exemple, les cyberattaques sur les réseaux de communication compromettent non seulement la sécurité nationale, mais aussi l'accès des personnes à l'information et la liberté d'association. Les technologies numériques peuvent faciliter les atteintes aux personnes, telles que l'intimidation, le harcèlement, la fraude et la désinformation. D'autres menaces à la sécurité humaine liées aux technologies peuvent émaner des réponses apportées au contexte d'incertitude qui entoure la diffusion des technologies. Par exemple, la concentration du contrôle par les fournisseurs de technologies ou les gouvernements peut priver les utilisateurs de leur pouvoir ou même les abuser. En s'intéressant à la manière dont les nouvelles technologies peuvent servir de biens publics numériques, les décideurs doivent aller au-delà des solutions techniques et prendre en compte les questions de valeurs et d'éthique – comme la promotion de l'égalité et la réduction des atteintes aux personnes⁸.

Le présent chapitre se penche sur certaines des menaces que les technologies numériques font peser sur la sécurité humaine. Il examine tout d'abord comment les cyberattaques courantes et les nouveaux outils technologiques peuvent nuire à la sécurité humaine. Il analyse ensuite le risque de compromission des droits humains induit par la lutte contre le cyberpréjudice et la manière dont le recours croissant aux algorithmes de l'intelligence artificielle (IA) peut affaiblir la sécurité humaine. Enfin, il étudie les effets des inégalités d'accès aux technologies sur la sécurité humaine, dont l'accès inégal à la vaccination contre la COVID-19 est une parfaite illustration.

La cyberinsécurité et les conséquences involontaires des technologies

Au vu de l'interconnectivité mondiale et du nombre important d'utilisateurs, de systèmes et de composants de réseaux impliqués dans les technologies, les cybercriminels disposent d'une large palette de moyens pour causer des dommages⁹. Pendant la pandémie de COVID-19, les populations se sont plus que jamais appuyées sur les technologies numériques, et les menaces numériques se sont intensifiées. Les cyberpréjudices sont le résultat direct ou indirect de cybermenaces adressées à des personnes, à des organisations, à des communautés ou à des États par divers acteurs mal intentionnés, parmi lesquels des États-nations, des groupes terroristes, des espions d'entreprise, des syndicats de criminalité organisée, des pirates informatiques et des hacktivistes, ainsi que des actions accidentelles d'utilisateurs autorisés¹⁰. Les cybermenaces ont une portée et des motivations diverses qui nécessitent un grand nombre de techniques d'atténuation et de contrôle des risques¹¹.

Avec la numérisation croissante et l'exposition d'un plus grand nombre de parties prenantes, l'évaluation des effets des cyberévénements – qu'ils soient d'ordre criminel, politique ou de développement – devient un exercice complexe

Le coût des préjudices causés par la cybercriminalité en 2021 est estimé à 6 000 milliards de dollars environ, ce qui représente une hausse de 600 % depuis le début de la pandémie de COVID-19 en 2020¹². Plus de la moitié des infractions impliquent une usurpation d'identité (65 %), suivie de l'accès aux comptes bancaires (17 %) et de l'accès aux données financières (13 %)¹³. Avec la numérisation croissante et l'exposition d'un plus grand nombre de parties prenantes, l'évaluation des effets des cyberévénements – qu'ils soient d'ordre criminel, politique ou de développement – devient un exercice complexe¹⁴. Lors des attaques de chaînes d'approvisionnement, par exemple, les

pirates utilisent des programmes malveillants pour compromettre les réseaux de grandes entreprises et d'institutions publiques. Une multitude d'informations commercialisables peuvent être obtenues au passage, qui vont entretenir un marché de plus en plus florissant de données à caractère personnel volées¹⁵.

Le cyberpréjudice peut être particulièrement dommageable pour les pays et régions en développement. La plupart des produits, services et technologies numériques sont développés ou conçus en dehors des pays en développement, ce qui limite la contribution de ces pays aux normes de sécurité¹⁶. En outre, la capacité à détecter les cyberattaques varie fortement d'une région à l'autre. En 2020, le délai médian mondial de détection des attaques était de 24 jours¹⁷. Ce délai était de 17 jours dans la région des Amériques, contre 66 jours en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique et 76 jours dans la région Asie Pacifique. Les utilisateurs de nombreux pays africains sont touchés de façon disproportionnée par la plupart des formes d'activités malveillantes, notamment les logiciels malveillants, les cyberattaques et les escroqueries sur les réseaux sociaux¹⁸. Sur les 50 pays comptant le moins de serveurs sécurisés par millions d'habitants en 2020, 36 se trouvent en Afrique subsaharienne, avec des valeurs comprises entre 0,8 en Érythrée et 264 au Botswana. La moyenne de l'Afrique subsaharienne – 799 serveurs sécurisés par million d'habitants – est bien inférieure à la moyenne mondiale, établie à 11 516¹⁹. En 2017, on estimait que 95 % des entreprises africaines n'étaient pas en mesure de se protéger contre les pertes dues à la cybercriminalité²⁰. Les cyberattaques peuvent engendrer des pertes humaines et économiques considérables, en particulier dans les pays où la cyberinsécurité est élevée²¹. L'indice mondial de cybersécurité de l'Union internationale des télécommunications montre que de nombreux pays, notamment les pays les moins avancés, sont susceptibles d'être confrontés à des problèmes de ressources pour combler leurs lacunes en matière de cybercapacité²².

Les technologies numériques modifient la dynamique des conflits. La cyberguerre va de la propagande à l'espionnage, de la défiguration (défacement) de sites Internet à la perturbation des réseaux électriques et des systèmes d'approvisionnement en eau²³. Le piratage et les activités connexes sont désormais comparables à de l'espionnage²⁴. Les capacités destructrices généralisées de ces tactiques sont particulièrement visibles dans les récentes attaques très médiatisées par rançongiciel contre des infrastructures clés, comme le Colonial Pipeline aux États-Unis²⁵. La menace des armes létales autonomes alimentées par l'IA est particulièrement alarmante. Leur utilisation soulève de nouvelles préoccupations éthiques, notamment en ce qui concerne le remplacement du jugement éthique humain pendant les conflits²⁶. Malgré des campagnes comme Stop Killer

Robots et l'appel du Secrétaire général des Nations Unies António Guterres à les interdire, ces armes se multiplient²⁷.

Certaines technologies numériques peuvent avoir des conséquences négatives involontaires. Nombre des répercussions sociales des nouvelles technologies n'apparaissent qu'une fois ces technologies arrivées à maturité. Par exemple, les ordinateurs quantiques ont une puissance de calcul considérable et peuvent révolutionner des domaines entiers qui nécessitent une telle puissance. Mais ils peuvent également être utilisés pour déchiffrer les algorithmes de cryptage des sites Internet²⁸ ou attaquer des institutions et systèmes financiers (par exemple, en compromettant la sécurité des services bancaires mobiles et du commerce électronique)²⁹. Les cryptomonnaies comme le bitcoin ont été conçues pour faciliter les transactions financières en supprimant les intermédiaires et en utilisant à la place un réseau décentralisé d'utilisateurs pour valider les transactions. Mais la validation des transactions en cryptomonnaies nécessite une grande puissance de calcul et consomme par conséquent beaucoup d'électricité. Elle génère également une quantité considérable de déchets électroniques qui dépasse, selon certaines estimations, celle de nombreux pays de taille moyenne en 2021³⁰. D'autres conséquences sociales négatives sont apparues – vols dans les bourses d'échange de cryptomonnaie, commerce illégal de drogues et rançongiciels, ou autres bulles et systèmes de Ponzi qui profitent de la volatilité des prix. Les réponses des pays ont été contrastées. El Salvador a été le premier pays à reconnaître officiellement le bitcoin comme monnaie légale en septembre 2021³¹. Certains États ont expressément interdit le commerce ou l'utilisation des cryptomonnaies, d'autres l'ont fait de manière implicite³².

Du point de vue de la sécurité humaine, il est important de défendre la liberté des individus d'utiliser les réseaux sociaux et d'y participer, tout en les protégeant d'éventuelles atteintes

Lutter contre les dangers des réseaux sociaux en préservant les droits humains

Les réseaux sociaux offrent d'innombrables possibilités d'engagement politique, de participation et de capacité d'agir (voir l'encadré 3.1 pour des exemples en Estonie). Les plateformes de réseaux sociaux peuvent faire entendre la voix de groupes qui sont habituellement absents du débat public. Ce sont des espaces publics civiques virtuels où les participants peuvent exercer leur droit à la liberté d'expression par le biais de discussions en ligne, de pétitions et de campagnes de hashtag³³. Un espace civique en ligne doté d'outils de réunion et de

Encadré 3.1 Gouvernance numérique de l’Estonie : la technologie au service des valeurs

En 2005, l’Estonie est devenue le premier pays à organiser des élections générales juridiquement contraignantes sur Internet¹. En 2014, elle a été le premier État à proposer un programme de résidence électronique (ou e-résidence) – c’est-à-dire une identité et un statut numériques délivrés par le gouvernement, qui donnent accès à l’environnement commercial estonien. Ce dispositif permet à tout un chacun de créer et gérer une entreprise entièrement en ligne, de n’importe où dans le monde². C’est le point d’orgue d’un processus démarré au début des années 1990, qui a fait le pari des technologies numériques comme moteur du développement³.

Les bases de l’administration numérique ont été jetées à la fin des années 1980, avant même que l’Estonie ne regagne son indépendance. Sous l’égide de l’Institut de cybernétique d’Estonie, un groupe de travail a défini les trois piliers essentiels d’une société numérique durable⁴ :

- Un mécanisme unique d’identification de tous les citoyens à partir d’un code d’identité, en lien avec le registre d’état civil de la population estonienne, qui sert ensuite de source d’information unique faisant autorité pour tous les systèmes gouvernementaux.
- Un moyen pour les citoyens d’accéder à différents dépôts et services (une carte d’identité nationale estonienne). Cela répond à plusieurs objectifs : préserver la confidentialité nécessaire pour communiquer avec les systèmes gouvernementaux et établir un lien étroit entre le contenu des données et les personnes auxquelles elles appartiennent de manière vérifiable. Par sa conception, l’administration électronique garantit qu’aucun intermédiaire ne peut modifier subrepticement des données. De cette façon, les propriétaires de signatures numériques gardent en permanence le contrôle du contenu qui relève de leur signature.
- Un système qui permet une utilisation judicieuse et efficace des données. Le système, appelé X-Road, a été créé pour gérer toutes les utilisations des données. Il réduit au minimum la quantité de données à stocker et évite la duplication des blocs de données. En éliminant les répétitions et la double saisie de données, la conception, le développement et le déploiement du

système suppriment le besoin d’immenses banques de données et le fastidieux travail de réconciliation, ainsi que la duplication des demandes de protection des données. Cela permet d’optimiser le besoin de stockage ou de transmission de données et ainsi de réduire les risques de certains types de violations de données.

Ces principes ont été mis en œuvre par des instruments juridiques et des structures institutionnelles⁵. La Constitution de l’Estonie de 1992 a établi le droit de consulter ses données personnelles stockées par le gouvernement⁶. La loi de protection des données à caractère personnel est entrée en vigueur en 1996. La loi sur les bases de données, adoptée en 1997 met en place un registre national des bases de données et régit la création et l’entretien des bases de données numériques⁷. Elle stipule que les données ne peuvent être demandées qu’une seule fois aux citoyens, encadre l’accès aux données et exige que des journaux enregistrent toutes les manipulations de données. En 1998, l’Estonie a adopté sa première stratégie relative à la société de l’information, les principes de la politique d’information estonienne. En février 2000, le parlement a promulgué une nouvelle loi sur les télécommunications⁸ pour ajouter l’accès à Internet à sa liste de services universels.

L’Estonie montre qu’une attitude ouverte et transparente constitue une bonne base pour la confiance. Elle donne plus de contrôle au véritable propriétaire des données – le citoyen – et renforce la résilience du système. Les cyberattaques de 2007 n’ont pas compromis les données à caractère personnel ou la vie privée des citoyens estoniens⁹. L’exploitation et l’utilisation abusive des données par les utilisateurs du système X-Road ont fait l’objet d’une enquête et d’un traitement rapides grâce aux journaux d’accès aux données¹⁰.

Notes

1. Valimised (2021). **2.** Gouvernement d’Estonie (2021). **3.** Davies (2019). **4.** Priisalu et Ottis (2017). **5.** IDABC (2007) ; Kitsing (2011). **6.** Gouvernement d’Estonie (1992, article 44). **7.** La loi sur les bases de données a été modifiée pour la dernière fois en 2007, et intégrée dans la loi sur l’information publique (Riigikogu, 2000). **8.** Actuellement intégrée dans la loi sur les communications électroniques (Riigikogu, 2004). **9.** Priisalu et Ottis (2017). **10.** Davies (2019).

communication anonymes peut servir de refuge aux groupes marginalisés, d’opposition ou minoritaires, en particulier lorsqu’ils sont réduits au silence. Ces outils peuvent contribuer à la sécurité humaine et au développement en général en répondant au besoin de connectivité, d’information et de perspectives commerciales – par le biais de la promotion de services, de la mise en relation avec les clients et de l’ouverture des marchés aux petits producteurs. Dans le même temps, les réseaux sociaux peuvent amplifier les menaces à la sécurité humaine pour les individus ou les groupes. Par exemple, certaines plateformes de réseaux sociaux peuvent faciliter l’exploitation sexuelle des enfants en ligne, la cybercriminalité et la radicalisation en ligne³⁴. Dans différentes régions du monde, les réseaux sociaux ont servi d’outil de propagande, de coordination et de recrutement des terroristes³⁵.

Une attitude ouverte et transparente constitue une bonne base pour la confiance. Elle donne plus de contrôle au véritable propriétaire des données – le citoyen – et renforce la résilience du système

Du point de vue de la sécurité humaine, il est important de défendre la liberté des individus d’utiliser les réseaux sociaux et d’y participer, tout en les protégeant d’éventuelles atteintes. Toutefois, il n’est pas toujours évident de protéger les droits et libertés dans la lutte contre le cyberpréjudice – qu’il s’agisse de violation du droit d’auteur, de propagande terroriste, de diffusion non consensuelle d’images intimes ou de propagation de discours de haine. Les acteurs impliqués, privés et publics, sont multiples et leurs priorités ne sont pas nécessairement compatibles avec la promotion des droits humains. Les gouvernements du monde entier

ont répondu à ce défi par une combinaison de mesures visant à réglementer le contenu en ligne et à renforcer les capacités de surveillance. Ces réponses peuvent constituer une grave menace pour les libertés civiles³⁶. Les entreprises de technologie ont embauché des modérateurs de contenu et développé de nouveaux outils pour détecter les contenus illégaux. En agissant ainsi, elles tracent une ligne claire entre le contenu légitime et le contenu illégal, ce qui peut susciter des inquiétudes quant aux droits numériques des utilisateurs en matière de liberté d'expression, d'accès à l'information et de non-discrimination³⁷. Les partis politiques pratiquent souvent la désinformation sur les réseaux sociaux, mais ils sont également en mesure d'orienter l'élaboration des politiques et la réglementation dans ce domaine.

Les mesures destinées à limiter les préjudices ne doivent pas s'étendre au point d'affaiblir la sécurité humaine ou de commettre des violations des droits humains. À partir du moment où les réponses des gouvernements peuvent restreindre l'accès des citoyens à l'information, la législation visant à lutter contre la désinformation doit porter une attention particulière à certains enjeux, notamment la définition des « mauvaises informations » et des « fausses informations » (*fake news*) et les normes de preuve requises en cas de doute sur l'intention de diffuser des informations incorrectes ou d'induire délibérément les utilisateurs en erreur³⁸. Parmi les mesures que peuvent prendre les entreprises de technologie figurent l'intégration d'études d'impact sur les droits humains dans leurs évaluations des politiques de contenu et la mise en place de véritables consultations du public et de la société civile sur la conception des produits et des politiques³⁹.

Il existe plusieurs cadres réglementaires susceptibles de servir de base à un système de garde-fous : la Charte sociale européenne, la Convention d'Oviedo et la Convention 108+ protègent les données à caractère personnel et la vie privée. Un instrument juridique spécifique, de portée mondiale, pourrait établir des critères de référence dans des domaines tels que la vie privée, la responsabilité, la confidentialité, la sécurité des données et le consentement éclairé⁴⁰.

La prise de décision fondée sur l'intelligence artificielle peut nuire à la sécurité humaine

Si elle est utilisée à bon escient et centrée sur les valeurs humaines, l'IA⁴¹ peut s'avérer un outil essentiel pour améliorer le bien-être, réduire les inégalités et renforcer la capacité d'agir. L'IA renferme notamment un énorme potentiel pour appuyer la productivité économique et relever des défis concrets comme la sécurité alimentaire en soutenant la productivité agricole, l'agriculture intelligente et l'adaptation au changement climatique⁴².

Par exemple, l'entreprise américaine aWhere et la startup suédoise Ignitia utilisent l'IA prédictive et l'analyse avancée pour fournir des renseignements agricoles et des prévisions météorologiques ultra-précises aux petits exploitants agricoles en Afrique et en Asie⁴³. La startup uruguayenne d'agrotechnologie Chipsafer produit une technologie portable qui suit l'activité du bétail en temps quasi réel, détecte les anomalies dans le comportement du troupeau et permet d'isoler les foyers infectieux⁴⁴. L'IA est par ailleurs en train de s'imposer comme un catalyseur clé d'une industrie énergétique renouvelée et connectée aux données. Grâce à des informations intégrées sur l'offre et la demande d'énergie et les sources renouvelables, le réseau électrique pourrait être contrôlé de manière autonome par des logiciels intelligents qui optimisent la prise de décision et les opérations⁴⁵.

Si les algorithmes d'IA peuvent être efficaces pour servir certains groupes de la société, ils peuvent aussi en desservir d'autres

Cependant, l'IA pose de nouveaux défis⁴⁶. Les algorithmes d'IA qui influent sur la manière de participer au commerce électronique, d'accéder aux informations et aux divertissements et d'interagir avec d'autres personnes sur les réseaux sociaux numériques peuvent porter atteinte au bien-être individuel. Par exemple, les algorithmes d'IA qui privilégient la captation de l'attention sont utilisés pour créer de la valeur économique en exploitant les biais cognitifs humains⁴⁷. Un message posté sur les réseaux sociaux qui exprime un désaccord indigné obtient presque deux fois plus de mentions « j'aime » et est plus de deux fois plus partagé⁴⁸. L'ajout d'un seul élément de langage moral ou émotionnel à un tweet augmente son taux de retweet de 19 %⁴⁹. Les algorithmes qui suscitent l'attention et l'engagement peuvent contribuer au sentiment de mécontentement vis-à-vis des réseaux sociaux, car les personnes font état de sensations de distraction, d'une résistance au microciblage et d'une baisse du bien-être émotionnel⁵⁰.

Les biais des algorithmes peuvent aggraver la discrimination

Les biais des algorithmes sont largement documentés⁵¹. On a ainsi pu constater que les femmes étaient moins susceptibles que les hommes de recevoir des annonces ciblées pour des emplois bien rémunérés. L'IA est de plus en plus utilisée dans le domaine de la santé⁵², mais ses outils peuvent se révéler peu performants lorsqu'il s'agit de diagnostiquer ou de soigner des personnes issues de groupes sous-représentés dans les données utilisées pour créer les algorithmes. Par exemple, une

équipe de scientifiques britanniques a observé que presque tous les ensembles de données sur les maladies oculaires provenaient de patients situés en Chine, en Europe et en Amérique du Nord ; les algorithmes de diagnostic des maladies oculaires sont par conséquent moins susceptibles de fonctionner correctement pour les groupes raciaux des pays sous-représentés⁵³. De même, les algorithmes de détection du cancer de la peau ont tendance à être moins précis pour les patients à la peau noire parce que les modèles d'IA sont principalement établis à partir d'images de patients à la peau claire⁵⁴. Il existe d'énormes lacunes dans les données concernant les femmes et ce biais est encore plus prononcé dans les pays en développement par manque de personnel médical qualifié⁵⁵.

Si les algorithmes d'IA peuvent être efficaces pour servir certains groupes de la société, ils peuvent aussi en desservir d'autres. La technologie de reconnaissance faciale est nettement moins performante pour les femmes et les personnes non blanches. Le recours croissant à la reconnaissance faciale par les forces de l'ordre a donné lieu à plusieurs cas de personnes noires accusées à tort de crimes qu'elles n'avaient pas commis (encadré 3.2). Un algorithme peut trouver une correspondance entre les images d'une caméra de sécurité d'une scène de crime et un océan de visages extraits d'une base de données, mais il est plus

susceptible d'établir une correspondance incorrecte si la vidéo inclut une personne noire. Les demandes d'emploi, de promotion, de crédit et de caution sont de plus en plus souvent traitées par des algorithmes d'IA qui fondent leurs décisions sur les profils numériques des personnes, ce qui peut conduire à des résultats injustes⁵⁶.

Les algorithmes d'IA peuvent également influencer les décisions concernant les personnes qui sollicitent un prêt, postulent sur un poste ou demandent une promotion. Prenons l'exemple de Gild, une plateforme de recrutement en ligne dans le domaine des technologies, qui évalue les candidats en allant bien au-delà de leur curriculum vitae et de leur dossier de candidature pour passer en revue leur « capital social » dans la communauté des programmeurs⁵⁷. Les candidats qui fréquentent tel site de manga japonais obtiennent une bonne note, car cela constitue un indicateur fiable de leurs compétences en codage⁵⁸. La plupart des femmes se trouvent exclues, car ces sites de mangas qui ont tendance à être essentiellement fréquentés par des hommes et à adopter un ton sexiste sont généralement évités par les femmes⁵⁹.

Les employeurs ont aussi recours à l'IA pour prendre des décisions de recrutement. L'objectif est souvent d'élargir le vivier de candidats, de sortir du réseau et des canaux habituels de recrutement et de réduire la

Encadré 3.2 Reconnaissance faciale : une technologie dangereuse et insuffisamment réglementée

La reconnaissance faciale, combinée à d'autres technologies d'intelligence artificielle, a ce qu'il faut pour améliorer la qualité de vie grâce à un accès élargi aux soins médicaux courants, à l'identification des personnes disparues¹ et même à l'établissement de documents d'identification numériques transfrontaliers pour les personnes déplacées². Toutefois, les groupes, les militants et certaines organisations internationales de défense des droits s'inquiètent du manque de précision de cette technologie et de sa sous-réglementation. Les logiciels de reconnaissance faciale sont créés par des humains et tendent à reproduire les préjugés humains. Il a été démontré que les visages des femmes et des personnes de couleur sont mal identifiés par les logiciels développés par des entreprises américaines, dans des proportions bien plus élevées que les visages d'hommes blancs, et que, de la même façon, les logiciels d'Asie de l'Est sont plus précis pour les visages masculins est-asiatiques³. Le recours à la reconnaissance faciale dans le cadre de l'application de la loi peut conduire à des arrestations et à des emprisonnements injustifiés de personnes de couleur⁴.

Plus largement, les technologies de reconnaissance faciale posent la question du respect de la vie privée. Elles peuvent permettre aux gouvernements de réprimer les manifestants et les opposants politiques ou de cibler les minorités ethniques⁵. L'utilisation généralisée de la reconnaissance faciale⁶ laisse entrevoir la très grande portée des menaces de violations potentielles des droits. Ces technologies peuvent être utilisées à des fins légales, comme le maintien de l'ordre, le contrôle des frontières et

la lutte contre le terrorisme. Mais, au-delà des craintes concernant les erreurs d'identification, les communautés peuvent également considérer comme inacceptable la renonciation à leur droit au respect de la vie privée. De plus, le recours à des techniques de maquillage spéciales ou à d'autres mesures peut réduire fortement l'efficacité de la reconnaissance faciale et permettre à ceux qui le souhaitent de la contourner⁷.

Malgré les incertitudes associées aux technologies de reconnaissance faciale, seuls trois pays ont interdit leur utilisation⁸. Les réglementations qui ne vont pas jusqu'à l'interdiction sont plus courantes, mais restent insuffisantes et ponctuelles. Certaines villes et certains États américains ont interdit le recours à la reconnaissance faciale, mais d'autres continuent de l'utiliser à des fins de maintien de l'ordre⁹. De même, la Commission européenne a publié des directives sur la reconnaissance faciale, mais la réglementation varie considérablement d'un pays à l'autre¹⁰. En ce qui concerne les opérations de surveillance, la reconnaissance faciale est souvent utilisée de manière clandestine – il est donc difficile de savoir où et comment elle est utilisée. Dans le monde, au moins 64 gouvernements utilisent ces technologies, ce qui suscite des inquiétudes quant à la façon d'empêcher les violations des droits humains¹¹.

Notes

1. Girasa (2020). 2. Juskalian (2018). 3. Madianou (2019) ; Radu (2019). 4. Hill (2020). 5. Ghosh (2020). 6. Amnesty International (2021a) ; Feldstein (2019). 7. Guetta et al. (2021). 8. Girasa (2020). 9. Amnesty International (2021b) ; Turley (2020). 10. Girasa (2020). 11. Feldstein (2019).

dépendance à la subjectivité des recruteurs humains. Cependant, les algorithmes n'ont pas toujours l'effet escompté. Par exemple, Amazon a dû abandonner un outil de recrutement fondé sur l'IA qui était discriminatoire envers les femmes⁶⁰.

Les effets des biais algorithmiques sont plus prononcés lorsque les applications d'IA sont utilisées dans les pays en développement⁶¹. De nombreuses applications d'IA sont développées en dehors de ces pays et la plupart des ensembles de données disponibles concernent des personnes issues de pays développés. Ce travers risque d'affecter la sensibilité des systèmes d'IA, qui peuvent intégrer des algorithmes marqués par les croyances et les préjugés de leurs créateurs. Ces systèmes peuvent à leur tour produire des résultats discriminatoires s'ils sont appliqués à des personnes vivant dans des contextes pauvres en ressources, alors que leurs contributions et leurs données de développement n'ont pas été prises en compte⁶². Par exemple, la Mana Data Foundation et ONU Femmes ont constaté des préjugés systématiques à l'encontre des femmes dans de nombreux programmes en Chine⁶³.

Les technologies numériques pourraient nécessiter la mise en place de garanties, telles qu'une présence humaine dans la boucle (pour assurer une surveillance et un contrôle humains adéquats dans les applications d'IA) et l'intégration proactive et par défaut de la protection de la vie privée (pour anticiper et prévenir les atteintes à la vie privée plutôt que d'adopter une approche réactive)⁶⁴. Par ailleurs, les cadres réglementaires pourraient couvrir à la fois les avantages des technologies et la protection de la vie privée de l'utilisateur au lieu d'imposer un choix entre les deux.

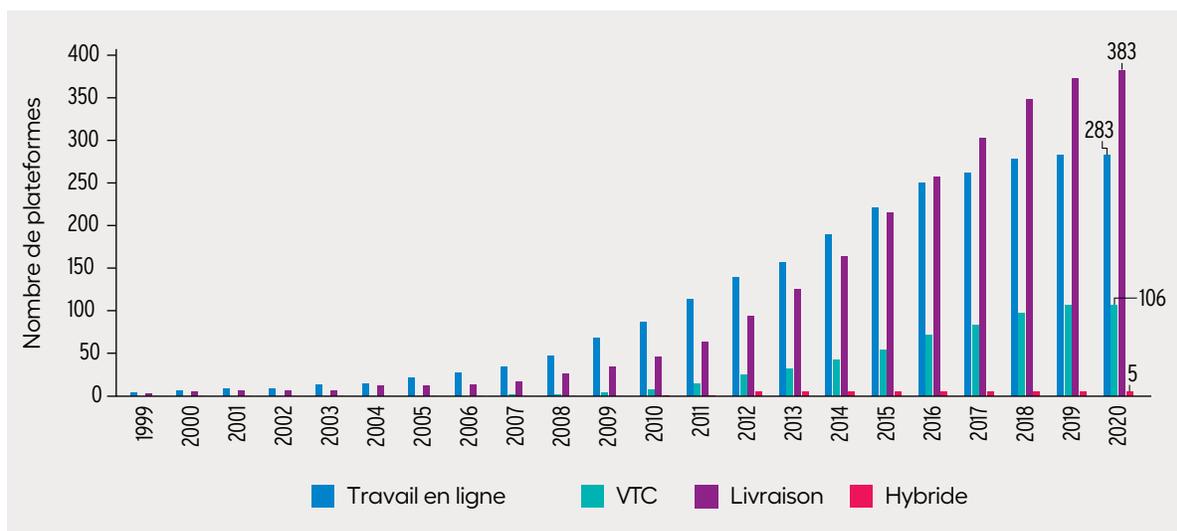
Le fait d'accroître la diversité des outils d'IA qui sous-tendent les ensembles de données pourrait contribuer à atténuer les biais algorithmiques qui émanent de données non représentatives. Cependant, la collecte de données auprès de groupes sous-représentés pose d'autres problèmes, notamment des questions éthiques liées à l'exploitation des personnes dans les pays à faible revenu et au manque de protection de la vie privée⁶⁵.

Les pratiques numériques d'organisation du travail peuvent affaiblir la sécurité humaine

La gestion numérique du travail est en train de transformer le monde du travail (figure 3.1). Les plateformes numériques de gestion du travail comprennent à la fois des plateformes de travail en ligne (qui puisent dans un vivier de travailleurs géographiquement dispersés – pour l'externalisation du travail de bureau, par exemple) et des plateformes de travail localisé (qui proposent du travail dans une zone géographique donnée, comme les services de livraison de nourriture ou de transport)⁶⁶.

Les technologies numériques pourraient nécessiter des garanties, telles qu'une présence humaine dans la boucle (pour assurer une surveillance et un contrôle humains adéquats dans les applications d'IA) et l'intégration proactive et par défaut de la protection de la vie privée (pour anticiper et prévenir les atteintes à la vie privée plutôt que d'adopter une approche réactive)

Figure 3.1 Les plateformes de travail numériques sont en pleine expansion



Note : seules les plateformes actuellement actives sont prises en compte.
Source : OIT (2021c, figure 1.3).

Dans les pays en développement comme dans les pays développés, les plateformes de travail numériques ont donné naissance à une main-d'œuvre informelle et à de nouvelles formes d'insécurité dans le monde du travail⁶⁷. Les prestataires des plateformes en ligne travaillent en moyenne 27 heures par semaine et consacrent environ un tiers de ce temps (8 heures) à des tâches non rémunérées (comme la recherche de travail). Près de la moitié d'entre eux ont d'autres emplois rémunérés qui les occupent en moyenne 28 heures par semaine. La plupart des chauffeurs de VTC (voiture de transport avec chauffeur) et des livreurs travaillent énormément et effectuent de longues heures – en moyenne 65 heures par semaine pour les VTC et 59 heures pour les livreurs. Certains travailleurs des plateformes en ligne sont confrontés à des horaires de travail imprévisibles⁶⁸.

Les conditions de travail des prestataires employés sur ces plateformes sont largement définies par des algorithmes basés sur l'IA, qui déterminent les horaires de travail, la répartition des tâches, l'évaluation des performances et la rémunération. Dans les secteurs des services de VTC et de livraison utilisant des applications mobiles, les travailleurs interrogés indiquent ne pas pouvoir refuser ou annuler une prestation en raison des répercussions négatives que cela induit sur leur notation, ce qui peut se traduire par une réduction des possibilités de travail, la perte de primes, des pénalités financières, voire la désactivation de leur compte⁶⁹. De nombreux travailleurs de plateformes subissent un traitement injuste, fondé sur l'évaluation par l'IA – par exemple, des personnes voient leur prestation rejetée sur la base d'évaluations algorithmiques erronées, ce qui affecte ensuite leur rémunération et leur capacité à obtenir d'autres missions⁷⁰. Les prestataires employés par le biais de ces plateformes échappent souvent au champ d'application de la protection sociale et du droit du travail. Par ailleurs, comme ils sont souvent classés dans la catégorie des travailleurs indépendants, nombre d'entre eux ne peuvent pas participer aux négociations collectives. Leur dispersion géographique pose également des problèmes d'organisation collective.

Dans les pays en développement comme dans les pays développés, les plateformes de travail numériques ont donné naissance à une main-d'œuvre informelle et à de nouvelles formes d'insécurité dans le monde du travail

Les startups en IA sont nombreuses à s'appuyer fortement sur les plateformes de travail numérique et sur l'intelligence des travailleurs de plateformes. En fait, les plateformes de travail numériques, telles que les plateformes de microtâches, sont nées de l'incapacité de l'IA à classer des images, des sons et des textes, qu'il a donc fallu confier à l'intelligence humaine⁷¹. Cette externalisation a permis aux entreprises de bénéficier du

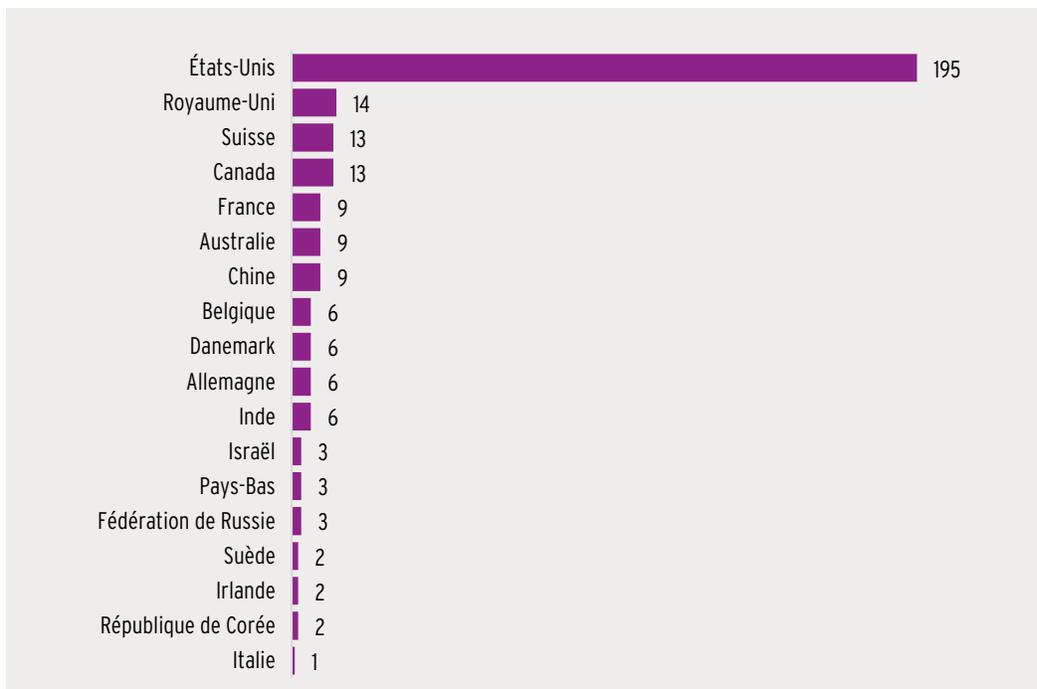
double avantage de réduire les coûts et de constituer des archives de données pour l'apprentissage automatique et le perfectionnement d'algorithmes en vue d'une future automatisation⁷².

Généralement considérées comme la marque de fabrique du travail sur plateforme et de l'économie des petits boulots (*gig economy*), les pratiques de gestion de l'IA sont de plus en plus utilisées dans des secteurs plus traditionnels comme le commerce de détail. Elles suscitent des inquiétudes croissantes, notamment en ce qui concerne leurs effets sur la santé physique et mentale des travailleurs et la violation de leur vie privée. Les applications d'IA dans la sphère professionnelle utilisent des algorithmes pour promouvoir l'efficacité. Par exemple, les systèmes basés sur l'IA peuvent suivre dans les moindres détails la journée d'un travailleur, y compris le temps passé en pause et la vitesse d'exécution des tâches⁷³. Une surveillance constante et la pression exercée pour atteindre les objectifs de productivité peuvent augmenter le stress et diminuer la satisfaction au travail. Cette baisse de la qualité du travail et ces violations la vie privée portent atteinte à la dignité des travailleurs et à leur capacité à tirer de la fierté de leur travail⁷⁴. Il est prouvé que ces algorithmes poussent les travailleurs à emballer et à trier des articles à un rythme éreintant et dans la hantise de perdre leur travail. Selon l'administration américaine de la santé et de la sécurité au travail, les travailleurs des entrepôts d'Amazon ont subi un nombre disproportionné d'accidents du travail ces dernières années, une tendance attribuée aux pressions imposées par les algorithmes⁷⁵.

Le fait d'être reconnu comme un travailleur intègre et digne de confiance est une source essentielle de dignité⁷⁶ ; or la microgestion algorithmique prive les travailleurs de cet avantage. Certaines entreprises utilisent des algorithmes d'IA pour orienter les décisions de licenciement⁷⁷. Dans une enquête réalisée auprès des membres du syndicat Union of Shop, Distributive and Allied Workers, seuls 8 % des répondants se sont dits « modérément confiants » ou « extrêmement confiants » quant à leur compréhension de l'utilisation qui est faite par leur employeur des données sur la performance, tandis que 67 % n'étaient « pas du tout confiants »⁷⁸.

Une plus grande transparence sur la façon dont les algorithmes prennent des décisions peut prévenir les mesures disciplinaires et les licenciements arbitraires. La transparence peut également commencer à réparer la confiance endommagée entre les travailleurs et leurs supérieurs. Le fait de réglementer le type et la quantité de données que les employeurs peuvent collecter, ainsi que les objectifs d'utilisation de ces données, peut contribuer à protéger la vie privée et la dignité des travailleurs⁷⁹.

Figure 3.2 Les brevets relatifs au vaccin contre la COVID-19 sont détenus par une poignée de pays seulement



Source : calculs du Bureau du Rapport sur le développement humain, sur la base des données de l'OMPI (2021).

Les inégalités d'accès aux innovations technologiques

Le manque d'accès aux technologies, outils et produits les plus récents peut accroître les inégalités, notamment en ce qui concerne les possibilités de saisir de nouvelles occasions économiques et de bénéficier de l'amélioration du bien-être, offertes à ceux qui sont en mesure d'utiliser les nouvelles innovations technologiques⁸⁰. Les répercussions du manque d'accès aux avancées technologiques sur la sécurité humaine ont été clairement démontrées lors de la pandémie de COVID-19. Même si plusieurs facteurs entravent l'accès aux vaccins, il est frappant de constater que les brevets sur les vaccins anti-COVID-19 sont concentrés dans quelques pays seulement (figure 3.2). En effet, alors que les vaccins ont été développés à une vitesse record – marquant un tour de force impressionnant dans la science moderne –, de nombreux pays en développement n'ont pas pu y accéder pour vacciner à grande échelle leurs populations (voir chapitre 6)⁸¹.

Les contraintes d'accès au vaccin ne se posent plus tellement en termes de goulets d'étranglement au niveau de la production⁸². En fait, la capacité mondiale permet de produire suffisamment de vaccins, mais la production est en partie paralysée par les droits de propriété intellectuelle de quelques géants pharmaceutiques. Un mouvement mondial a été lancé pour demander la suspension des droits de propriété intellectuelle,

non seulement pour les vaccins, mais aussi pour toute une série de traitements, de tests et de produits liés à la COVID-19⁸³.

Il est frappant de constater que les brevets concernant le vaccin contre la COVID-19 sont concentrés dans une poignée de pays seulement

Au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les tentatives de l'Inde, de l'Afrique du Sud et d'autres pays en développement de suspendre les brevets pour les vaccins contre la COVID-19 et les traitements connexes ont été bloquées à plusieurs reprises⁸⁴. Les États-Unis ont apporté leur soutien à la levée des brevets⁸⁵, mais certaines entreprises pharmaceutiques s'y opposent⁸⁶. Les licences obligatoires sont spécifiquement autorisées dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC). Par ailleurs, les situations d'urgence en matière de santé publique sont clairement mentionnées dans la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique comme une raison suffisante pour délivrer des licences obligatoires qui permettraient à d'autres pays de fabriquer des médicaments essentiels⁸⁷. L'Union européenne a fait une proposition qui s'appuie sur l'utilisation des dispositions existantes de l'OMC⁸⁸.

L'équité en matière de vaccins ne sera pas atteinte sans une augmentation de l'offre et la distribution de vaccins

sûrs et efficaces contre la COVID-19, notamment dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Aucun fabricant de vaccins ne peut produire suffisamment de vaccins pour couvrir le monde entier et la demande a largement dépassé l'offre – les pays à revenu élevé se taillant la part du lion en matière de doses. Il est essentiel de partager le savoir-faire en matière de vaccins, non seulement pour augmenter la production, mais aussi pour mettre au point la deuxième génération de vaccins afin de faire face aux nouveaux variants⁸⁹.

L'OMS a exhorté les États membres et les fabricants actuels à collaborer activement pour partager le savoir-faire, les données et les technologies par l'intermédiaire du Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 et des centres de transfert de technologie pour les vaccins à ARNm. Le groupement a été mis en place par l'OMS avec l'appui du Costa Rica et de 40 autres pays. Il vise à permettre l'octroi volontaire de licences de brevets pour des technologies de manière transparente et non exclusive, en offrant aux développeurs une plateforme destinée à l'échange de propriété intellectuelle et de données, y compris les secrets industriels et le savoir-faire. La création de centres de transfert de technologie, dont le premier en Afrique du Sud, a été récemment annoncée par l'OMS, la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies et le mécanisme mondial pour l'accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX). Mais, pour l'heure, ces mesures se sont révélées insuffisantes⁹⁰.

Idéalement, les systèmes de brevets pourraient faire partie d'un ensemble plus vaste de dispositifs institutionnels qui encouragent l'innovation sans reposer exclusivement sur le pouvoir monopolistique

Compte tenu des limites des systèmes de brevets existants, d'autres formes de compensation ont été proposées aux décideurs politiques. Tous les titulaires de brevets n'ont pas les ressources ou l'envie de tirer des avantages commerciaux de leur invention ; un système plus centralisé de vente des droits de brevet pourrait donc être envisagé. Cela leur permettrait de tirer profit de leurs droits de propriété intellectuelle et faciliterait l'accès des entreprises et autres inventeurs aux nouvelles idées et technologies, ce qui favoriserait l'innovation à long terme⁹¹.

Les gouvernements pourraient également envisager de financer directement la recherche future ou d'octroyer des crédits d'impôt en guise de compensation pour l'innovation⁹². Les biens communs de la connaissance offriraient des avantages moins tangibles qui pourraient néanmoins inciter les individus à innover et à partager leur travail, tels que des possibilités accrues de collaboration et l'acquisition d'ensembles de compétences qui pourraient être utiles pour obtenir un emploi⁹³. Idéalement, les systèmes de brevets

pourraient faire partie d'un ensemble plus vaste de dispositifs institutionnels qui encouragent l'innovation sans reposer exclusivement sur l'exercice d'un pouvoir monopolistique sur les innovations⁹⁴.

Parmi ces dispositifs institutionnels, citons l'exemple des plateformes libres d'applications logicielles (telles qu'Apache Hadoop, Nginx et Github), accessibles gratuitement aux entreprises numériques et non numériques. Un grand nombre d'entreprises et de développeurs utilisent Github, un service d'hébergement d'outils, de logiciels et de programmes d'application libres. Cette plateforme leur permet d'accéder à des programmes et à des outils, de les partager et de les personnaliser, notamment par le biais d'une collaboration en équipe, sans avoir à investir beaucoup de temps et d'argent⁹⁵, ce qui accélère l'innovation⁹⁶. Beaucoup de grandes entreprises du secteur des technologies de l'information collaborent avec des plateformes de source ouverte. Cela leur permet d'améliorer leurs relations publiques, d'asseoir leur légitimité, de découvrir les dernières innovations dans leur domaine et de s'y conformer⁹⁷. Microsoft collabore avec la Fondation Apache Software et met à disposition ses produits et innovations par le biais de cette communauté de développeurs bénévoles. Google a ouvert l'accès à ses brevets Android⁹⁸, Tesla a rendu ses brevets accessibles aux développeurs externes⁹⁹ et l'agence aéronautique et spatiale américaine (NASA) a récemment mis à disposition des centaines de brevets¹⁰⁰, poursuivant ainsi une longue tradition¹⁰¹.

* * *

Les technologies numériques promettent à bien des égards d'étendre les capacités et de promouvoir la sécurité humaine. Toutefois, les progrès technologiques posent aussi de nouveaux défis. À un moment où les technologies numériques sont de plus en plus largement adoptées, l'approche de sécurité humaine attire l'attention sur la manière dont elles peuvent porter atteinte au bien-être, aux droits et aux capacités des individus. Les personnes sont touchées par des cyberattaques qui visent leurs informations et les systèmes qu'elles utilisent au quotidien. Les mesures destinées à lutter contre les cyberpréjudices qui violent les droits humains et les libertés affaiblissent la sécurité humaine. Le recours croissant aux algorithmes dans la prise de décision peut aggraver la discrimination et favoriser des conditions de travail précaires et peu sûres. Les inégalités d'accès à des technologies vitales, comme les vaccins contre la COVID-19, peuvent avoir des conséquences considérables pour la sécurité humaine, au niveau individuel et pour la société dans son ensemble. Si leurs effets sur la sécurité humaine ne sont pas pris en compte, les nouvelles technologies risquent de ne pas pouvoir tenir leur promesse d'élargir les capacités humaines.

CHAPITRE

4

Révéler la dimension humaine des conflits violents

Révéler la dimension humaine des conflits violents

La réduction de la violence partout et sous toutes ses formes est une condition préalable à la sécurité humaine et un objectif central du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹. Les conflits violents et la violence interpersonnelle constituent des menaces directes pour l'intégrité physique des personnes. Avant la pandémie de COVID-19, 100 civils étaient tués chaque jour dans un conflit armé et plus de 12 fois plus (1 205 personnes par jour) étaient victimes d'homicides². La pandémie semble quant à elle avoir provoqué une augmentation de la violence au sein des ménages³ et de la violence politique⁴. Toutefois, les chemins qui mènent de la diminution de la violence à la libération de la peur, de l'anxiété, de la guerre et de l'indignité vont bien au-delà de la garantie de la sécurité physique. En effet, l'exposition directe et indirecte à la violence nuit beaucoup plus largement au bien-être et au développement humain. Les conflits et la violence peuvent chasser les populations de chez elles, au risque de les exposer à de nouvelles menaces dans leur quête de la sécurité⁵. Mais la peur de la violence restreint également les individus dans leur utilisation des espaces publics⁶, ce qui limite leur capacité d'agir et leur pleine participation à la société. Enfin, rappelons que le sentiment de sécurité fait partie intégrante de l'objectif de développement durable n° 16⁷.

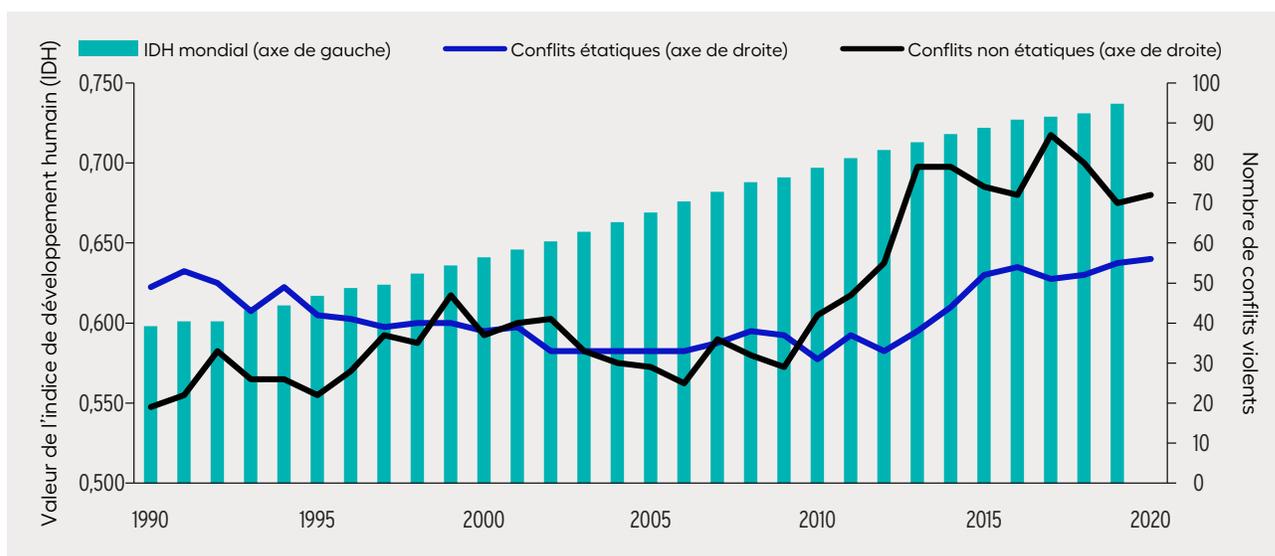
Le monde connaît aujourd'hui des niveaux élevés de conflits et même si les conflits violents semblent moins meurtriers que par le passé, ils se propagent dans tous les pays et dans tous les groupes de l'indice de développement humain (IDH). De plus en plus de personnes, dans de plus en plus d'endroits, sont confrontées à une forme de conflit et, nous l'avons vu au

chapitre 1, la majeure partie de la population mondiale se sent en insécurité, souvent en raison de menaces de violence. Le présent chapitre axe l'analyse des conflits sur les personnes, plutôt que sur les contestations, afin de mettre en lumière les dimensions humaines des conflits violents. En partant de définitions bien établies du conflit, il élargit la réflexion aux menaces qui pèsent sur la sécurité humaine et aux personnes qui vivent dans des zones touchées par des conflits. Plutôt que de dresser un état des lieux complet des conflits violents, ce chapitre montre comment une nouvelle forme de sécurité humaine – fondée sur la protection, l'autonomisation et la solidarité – peut éviter les angles morts et soutenir la construction de sociétés justes et pacifiques.

Les interactions systémiques des conflits avec les menaces pour la sécurité humaine appellent des réponses systémiques

Les guerres, les conflits violents entre groupes armés, la violence, la criminalité et les périodes de troubles ont souvent été abordés comme des problèmes de développement, avec l'idée que la croissance économique apaiserait les conflits et favoriserait la paix. Mais comme l'indique le rapport conjoint des Nations Unies et de la Banque mondiale *Chemins pour la paix*, les dernières tendances remettent en cause cette perception⁸. On assiste aujourd'hui à l'émergence d'un développement empreint d'insécurité, où les conflits violents augmentent parallèlement aux progrès du développement humain (figure 4.1). Les conflits violents semblent par ailleurs gagner les pays dont l'IDH est élevé⁹ et consister de plus en plus en des confrontations

Figure 4.1 Les conflits violents augmentent parallèlement aux progrès du développement humain



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain, à partir de l'ensemble de données sur les conflits armés de l'Uppsala Conflict Data Program/Peace Research Institute Oslo, version 21.1, et de l'ensemble de données sur les conflits non étatiques de l'Uppsala Conflict Data Program, version 21.1.

entre groupes armés – ce que l'on appelle les conflits non étatiques¹⁰.

Comment expliquer cette tendance ? Le présent Rapport avance que l'Anthropocène constitue une nouvelle réalité dans laquelle se jouent les menaces pour la sécurité humaine. Dans ce contexte, une relation mécanique entre développement et sécurité ne saurait être tenue pour acquise. Les perturbations planétaires s'ajoutent aux dynamiques de conflit, aux inégalités et aux innovations technologiques pour créer de nouveaux théâtres de conflits et de violence. Aucune de ces nouvelles menaces pour la sécurité humaine ne permet d'expliquer à elle seule la montée des conflits violents, mais leurs interactions multiplient et alimentent les tensions.

On assiste aujourd'hui à l'émergence d'un développement empreint d'insécurité, où les conflits violents augmentent parallèlement aux progrès du développement humain

La fracture entre développement et sécurité est peut-être une conséquence de la manière dont le développement a été poursuivi, aggravée par l'héritage des injustices historiques, y compris la domination coloniale. Le développement n'a pas profité à tous – certains groupes ont été laissés pour compte¹¹. Les approches du développement qui ont accordé la plus grande attention à la croissance économique en s'intéressant nettement moins au développement humain équitable ont donné lieu à des inégalités criantes de plus en plus fortes, et ont exercé des pressions croissantes sur la planète¹². Comme nous le verrons ci-après, à l'ère de l'Anthropocène, les risques peuvent attiser les tensions conflictuelles et les conflits sont étroitement liés aux inégalités horizontales, à la concentration du pouvoir politique et économique entre les mains de quelques-uns et à l'exclusion de beaucoup d'autres.

Dans ce contexte, la sécurité humaine exige d'analyser les interactions entre les menaces qui se chevauchent et appelle des réponses systémiques flexibles pour faire face aux changements de situation¹³. L'éclairage apporté par la théorie de la complexité peut aider à concevoir des approches systémiques et adaptatives pour soutenir la paix (encadré 4.1).

Les conflits violents compromettent la solidarité et la confiance

Le chapitre 1 préconise l'introduction de la solidarité dans le cadre conceptuel de la sécurité humaine et montre comment, dans le monde actuel, une confiance impersonnelle plus élevée peut favoriser la solidarité. Cet aspect est particulièrement pertinent, car bon

nombre des nouvelles menaces pour la sécurité humaine ne s'arrêtent pas aux frontières et leurs motivations échappent au contrôle d'un seul acteur. Avec des combats qui débordent les frontières, des guerres qui provoquent des déplacements forcés et le crime organisé qui se propage par le biais de réseaux illicites transnationaux¹⁴, aucun pays n'est à l'abri des conflits et de leurs effets dévastateurs. Lorsque les causes de conflits et les menaces pour la sécurité humaine sont potentiellement mondiales, la paix aussi devient une aspiration internationale et interconnectée. Pour faire face aux défis interdépendants qui alimentent les tensions conflictuelles et maintiennent la paix à une époque où les menaces se multiplient, nous avons besoin d'un sens de la solidarité tel que défini au chapitre 1.

Les craintes et les anxiétés exacerbées mettent à rude épreuve les contrats sociaux, notamment en alimentant la polarisation et en aggravant les fractures sociales¹⁵. Les dirigeants désireux de mobiliser des groupes autour de la violence peuvent politiser les fractures sociales¹⁶ ou promouvoir des programmes qui s'attaquent aux institutions et aux normes démocratiques¹⁷. On a assisté ces dernières années à plusieurs violations des normes internationales et des droits humains, ainsi qu'à l'oppression des libertés civiles, même en dehors des situations de fragilité et de conflit¹⁸. Les défenseurs des droits humains et les militants écologistes sont de plus en plus pris pour cible par des attaques, ce qui peut être une stratégie pour faire taire les protestations et les opposants politiques¹⁹. En effet, les assassinats ciblés de quelques-uns peuvent susciter des craintes chez un plus grand nombre et mettre un frein à la capacité d'agir et à l'action collectives.

Les assassinats ciblés de militants écologistes sont probablement l'un des symptômes les plus épouvantables des interactions entre risques, inégalités et violence. Les personnes qui œuvrent pour alléger les pressions exercées sur la planète sont souvent elles-mêmes persécutées. Cette situation favorise des changements planétaires dangereux qui correspondent à des menaces existentielles comparables à la menace nucléaire²⁰. Dans le contexte de l'Anthropocène, les choix individuels entraînent des pressions sur la planète qui détruisent les fondements de la biosphère dont dépendent les sociétés. Dans le cas des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, la menace d'extinction est évidente. Les risques nucléaires actuels sont les plus élevés de ces 40 dernières années²¹. Des risques liés aux problèmes techniques, au commerce illicite, à l'erreur humaine, à l'instabilité géopolitique et à la course aux armements peuvent déclencher des spirales négatives d'insécurité humaine.

Lorsque les pays jugent nécessaire de consacrer toujours plus de ressources à la protection et à la sécurité, les investissements dans le développement humain, qui renforcent la capacité d'agir et la responsabilisation ou

Encadré 4.1 Consolidation adaptative de la paix : l'éclairage de la théorie de la complexité pour renforcer la résilience et la durabilité des systèmes socioécologiques

La théorie de la complexité offre de nouvelles façons d'appréhender le fonctionnement sous pression des systèmes socioécologiques – par exemple, en étudiant comment les facteurs de stress liés au changement climatique peuvent exacerber la rivalité pour des ressources limitées – et fournit un cadre théorique permettant de comprendre comment influencer la résilience et la capacité d'adaptation des systèmes sociaux pour les aider à prévenir et contenir les conflits violents, et à s'en relever.

L'expérience de l'Afghanistan et d'autres ailleurs l'ont bien montré : il est impossible de lancer un projet – par exemple, une initiative de réduction de la violence communautaire en Iraq ou une réforme du secteur de la sécurité en Somalie – et d'en prédire l'issue avec certitude. Il n'est pas non plus possible de reproduire ailleurs un modèle qui a relativement bien fonctionné – comme la commission Vérité et réconciliation en Afrique du Sud – et de s'attendre à obtenir les mêmes résultats. Cette incertitude et ce caractère non reproductible sont des caractéristiques des systèmes complexes, et non le résultat d'une connaissance insuffisante ou d'une planification ou d'une mise en œuvre inadéquate. La consolidation adaptative de la paix est spécifiquement conçue pour faire face à l'incertitude, à l'imprévisibilité et à la non-reproductibilité inhérentes aux processus complexes de transformation sociale. Il s'agit d'une approche dans laquelle les artisans de la paix et les populations touchées par les conflits, ensemble, s'engagent activement dans un processus itératif d'apprentissage inductif et d'adaptation.

Les idées inspirées de la façon dont l'auto-organisation maintient et transforme les systèmes complexes suggèrent que pour obtenir une paix durable, les institutions sociales résilientes qui promeuvent et préservent la paix doivent émaner de la culture, de l'histoire et du contexte socioécologique de la société concernée. Une société est pacifique lorsque ses institutions sont en mesure de garantir l'existence d'une concurrence politique et économique sans que les citoyens aient recours à la violence pour faire valoir leurs intérêts. Pour que la paix soit durable, une société a donc besoin d'institutions sociales suffisamment solides pour identifier, canaliser et gérer les conflits de manière pacifique.

Les artisans de la paix peuvent participer à ce processus, mais sans trop intervenir sous peine d'être contre-productifs

en perturbant les chaînes de réaction indispensables à l'émergence et à la pérennité de l'auto-organisation. Chaque fois qu'une intervention externe résout un problème, elle interrompt le processus de rétroaction interne, ce qui peut provoquer une occasion manquée de stimuler le développement de l'auto-organisation et de la résilience. Par exemple, plus une opération internationale est efficace pour stabiliser une situation, moins les élites politiques sont incitées à investir dans les solutions politiques nécessaires pour instaurer une paix durable. Comprendre cette tension – et les contraintes qu'elle pose à la capacité d'agir internationale – permet d'expliquer pourquoi certaines initiatives politiques ont pu interférer à tel point qu'elles ont fini par saper la capacité des sociétés à s'auto-organiser. Il est temps de reconsidérer le poids que l'on a tendance à attribuer à la compétence internationale par rapport aux connaissances locales et autochtones. La clé d'une consolidation de la paix réussie réside dans la recherche du juste équilibre – propre à chaque contexte – entre la facilitation externe et l'auto-organisation locale.

Une approche adaptative de la consolidation de la paix ne nie pas l'importance des connaissances spécialisées ou scientifiques, mais reconnaît également celle de savoir mettre en œuvre des conseils fondés sur des éléments probants dans un contexte social donné. Par exemple, la science peut établir le fait qu'éviter les contacts rapprochés empêche la propagation de la COVID-19 ; pour autant, dans un bidonville densément peuplé, cette recommandation ne peut être appliquée que par le biais d'une pratique et d'un apprentissage adaptatifs, en partenariat et en collaboration avec la communauté. La capacité d'agir et la responsabilisation des personnes concernées sont essentielles pour garantir l'efficacité et la durabilité de toute initiative de consolidation de la paix.

La consolidation adaptative de la paix est donc une approche normative et fonctionnelle de la prévention et de la résolution des conflits, qui vise à gérer la complexité inhérente à l'orientation des processus de changement socioécologique vers une paix durable, sans causer de dommages.

Source : Cedric de Coning basé sur de Coning (2018).

atténuent les pressions exercées sur la planète, peuvent être remis à plus tard ou ne jamais se concrétiser. En 2020, les dépenses militaires mondiales ont atteint leur niveau le plus élevé depuis la fin de la guerre froide, soit près de 2 000 milliards de dollars²². Alors que la crise de santé publique causée par la pandémie de COVID-19 s'est muée en une crise socioéconomique qui menace les progrès du développement humain partout dans le monde, l'aide publique au développement a elle aussi atteint un niveau record en 2020 – mais elle représente toujours moins de 10 % des dépenses militaires²³. Notons qu'une part importante de l'aide publique au développement est requise pour intervenir

immédiatement dans les crises humanitaires, comme nous l'avons vu pendant la pandémie actuelle, ce qui réduit la marge de manœuvre pour résoudre les conflits ou transformer leurs causes sous-jacentes. Aujourd'hui, les dépenses militaires représentent 2,4 % du PIB mondial²⁴, ce qui est bien supérieur au budget alloué à la protection contre la détérioration de l'environnement – qui pourrait devenir l'une des plus grandes menaces pour la sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène. À titre d'exemple, les pays membres de l'UE ont dépensé en moyenne 0,8 % de leur PIB pour la protection de l'environnement en 2019²⁵.

L'augmentation des dépenses militaires s'est accompagnée d'une prolifération des armes. Le stock mondial des armes à feu n'a cessé de s'accroître au cours de la dernière décennie, jusqu'à dépasser le milliard d'armes aujourd'hui²⁶. Les stocks militaires représentent 13 % de tous les stocks d'armes à feu, et la grande majorité de ces armes se trouvent entre les mains de civils²⁷. Pourtant, les solutions de sécurité privées, comme l'acquisition d'une arme à feu pour se protéger, peuvent aggraver l'insécurité humaine. Par exemple, la prolifération des armes de petit calibre dans quatre communautés de l'Asie du Sud a entraîné une hausse de la peur, de l'anxiété, de la suspicion et de l'insécurité²⁸. Le Secrétaire général des Nations Unies a présenté un nouveau programme pour le désarmement en 2018. Face à des conflits de plus en plus complexes et prolongés, à des progrès technologiques rapides et à des menaces nucléaires persistantes, ce programme appelle les gouvernements à accélérer le désarmement tant au niveau communautaire que national.

Or, plusieurs grands donateurs de l'aide publique au développement figurent également parmi les principaux exportateurs mondiaux d'armes, et la concrétisation des engagements de désarmement pris au niveau international progresse lentement²⁹, ce qui témoigne de la prévalence des préoccupations protectionnistes sur la solidarité mondiale et du faible niveau de confiance au niveau mondial. Il est urgent de s'attaquer au déficit de confiance pour réconcilier les communautés touchées par la violence ainsi que pour atténuer la polarisation et apaiser les tensions en dehors des zones de conflit direct et d'après-conflit.

Dans les situations d'après-conflit, les programmes de vérité et réconciliation peuvent accompagner la reconstruction, et l'intensification des contacts entre les groupes en dehors de tout contexte politique est propice au rétablissement de la confiance et de la tolérance³⁰. Il convient toutefois d'être très vigilant quant aux effets involontaires de ce type d'interventions, car on a constaté qu'elles pouvaient générer un stress post-traumatique et d'autres conséquences négatives³¹. Sans un processus global de responsabilisation, de sauvegarde des droits humains et de fin de l'impunité pour les violations des droits humains, la violence liée aux conflits peut prendre de nouvelles formes³² et le ressentiment et la méfiance peuvent perdurer au sein des institutions sociales et politiques et créer des tensions conflictuelles latentes.

La redevabilité et un engagement mondial envers la paix sont indispensables

La redevabilité et le respect des engagements en faveur de la paix sont apparus comme des éléments essentiels pour favoriser la confiance et la solidarité. Cependant, à partir du moment où les conflits violents prolongés entre

acteurs non étatiques et la violence perpétuelle du crime organisé occupent une place croissante dans le paysage des conflits violents aujourd'hui³³, des questions se posent sur le leadership et l'exercice de la redevabilité. Les universitaires dénoncent de plus en plus la manière dont les régimes de gouvernance criminelle s'insèrent dans le pouvoir étatique, souvent par la coercition³⁴. Par exemple, la recherche a prouvé qu'au Mexique les cartels s'attaquaient aux élus et aux candidats politiques pour prendre le contrôle de certains territoires locaux³⁵. Lorsque le crime organisé, les gangs locaux ou les groupes armés exercent des fonctions similaires à celles d'un État, à savoir gouverner, protéger et faire respecter les règles au sein d'une communauté locale, le monopole de l'État sur l'usage de la violence est menacé et le système judiciaire n'est plus en mesure de protéger les citoyens³⁶. Pendant la pandémie de COVID-19, les organisations criminelles se sont servies de la crise de santé publique pour étendre leur influence – par exemple, en faisant respecter les règles de distanciation sociale ou en distribuant des marchandises aux populations locales³⁷. Le nombre croissant de personnes déplacées de force par les conflits et le recours aux systèmes autonomes et à l'intelligence artificielle dans les guerres soulèvent des questions de droits humains et de redevabilité similaires.

Le nombre croissant de personnes déplacées de force par les conflits et le recours à des systèmes autonomes et à l'intelligence artificielle dans les guerres soulèvent des questions de droits humains et de redevabilité

Le système multilatéral actuel, construit en partie pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, voit ses institutions évoluer pour faire face aux nouvelles menaces de conflit³⁸. L'approche fondée sur le triptyque action humanitaire, développement et paix insiste non seulement sur l'importance de la sécurité physique, mais aussi d'un seuil minimum de libertés économiques, sociales, politiques et culturelles pour promouvoir un avenir pacifique et juste pour tous. Les innovations institutionnelles au service du climat et de la sécurité³⁹ et de l'élargissement du panel de participants au processus de consolidation de la paix – notamment le programme « Jeunesse, paix et sécurité »⁴⁰, la résolution (historique) 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'intégration de la perspective de genre dans la consolidation de la paix⁴¹ et les récentes discussions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les technologies nouvelles et émergentes – montrent comment le concept de sécurité s'impose peu à peu dans l'espace multilatéral.

Les efforts multilatéraux de consolidation de la paix instaurent un équilibre entre l'aide humanitaire et le développement à long terme. Leur efficacité peut être renforcée par la prise d'engagements internationaux

visant à faire progresser la sécurité humaine et les droits humains – en protégeant les civils dans les conflits, en donnant des moyens d’action aux groupes et communautés historiquement marginalisés ou en atténuant les pressions exercées sur la planète. Les appels à un multilatéralisme en réseau soulignent la responsabilité de tous les acteurs sociaux envers la défense des droits humains⁴². Les engagements envers les conventions internationales relatives aux droits humains et envers la paix font également progresser les objectifs intégrés et indissociables du Programme de développement durable à l’horizon 2030. En fait, s’engager pour la paix n’est pas seulement une obligation morale, c’est aussi une question de bon sens économique. Investir un dollar dans la prévention des conflits aujourd’hui peut permettre d’économiser jusqu’à 16 dollars demain⁴³. À l’inverse, selon les estimations, le coût économique des conflits et de la violence s’est élevé à 10,5 % du PIB mondial en 2019⁴⁴. Il est inquiétant de constater que les tendances mondiales semblent indiquer une lenteur des progrès sur le désarmement et le multilatéralisme⁴⁵.

La capacité d’agir combine l’autonomisation et la protection pour vivre en paix

Le fait de mettre l’accent sur l’autonomisation dans le champ de la sécurité humaine implique également de donner aux citoyens les moyens d’agir pour la paix. Il s’agit là d’un élément clé dans le paysage actuel des conflits, marqué par la multiplication des conflits prolongés qui engagent un large éventail d’acteurs et dont les conséquences dépassent les frontières nationales⁴⁶. La dernière section du chapitre soutient que le fait d’axer l’analyse des conflits et la consolidation de la paix sur les personnes permet d’éclairer des dimensions du conflit et de la paix généralement ignorées et de donner aux citoyens les moyens de devenir des agents du changement pour la paix.

Il est donc indispensable de repérer, soutenir et amplifier les efforts déployés par les principaux agents du changement aux niveaux local, national, régional et mondial et de créer des espaces de dialogue constructif. Cela implique également de transformer les normes sociales persistantes et les hiérarchies de pouvoir qui limitent la capacité d’agir et l’expression des groupes historiquement marginalisés. Par exemple, l’inclusion des femmes dans les processus de paix peut augmenter les chances d’aboutir à des accords de paix durables⁴⁷. La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité appelle tous les acteurs à adopter une démarche sexospécifique et à renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix⁴⁸.

Les initiatives axées sur l’autonomisation qui visent à atténuer les risques de conflit doivent protéger les potentielles victimes tout en demandant des comptes aux auteurs des violences et des violations des droits humains. Les approches systémiques sont donc importantes non seulement pour réduire les risques et les tensions conflictuelles à l’échelle macro, mais aussi pour prévenir les comportements violents au niveau individuel⁴⁹. L’exposition à la violence dès le plus jeune âge peut désensibiliser les enfants et renforcer la probabilité qu’ils acceptent et perpétuent des comportements violents⁵⁰. Le manque de perspectives économiques peut réduire le coût d’opportunité de basculer dans la violence⁵¹, tandis que les inégalités et l’exclusion peuvent créer des griefs susceptibles d’être instrumentalisés par les acteurs politiques pour alimenter le conflit⁵².

La dynamique des conflits violents évolue sous l’effet d’une nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine

Les stratégies de sécurité humaine fondées sur la recherche de la protection, de l’autonomisation et de la solidarité peuvent compléter les approches actuelles de lutte contre les conflits violents. Cela est particulièrement pertinent dans le contexte actuel – qu’il s’agisse des troubles en Afghanistan, de l’avenir de la réconciliation avec les populations autochtones et les Premières Nations au Canada ou des mesures de transition visant à aider les personnes et les territoires à gérer les transformations à grande échelle pour atténuer les pressions exercées sur la planète.

Les politiques de sécurité classiques gagneraient en efficacité si elles tenaient systématiquement compte de la manière dont la superposition des menaces pour la sécurité humaine crée des tensions et aggrave les risques de conflit

Les conflits sont de plus en plus complexes, internationalisés, multidimensionnels et fragmentés, ils impliquent davantage de types d’acteurs et durent plus longtemps. Nous assistons à l’émergence d’un développement marqué par l’insécurité (figure 4.1). Les politiques de sécurité classiques gagneraient en efficacité si elles tenaient systématiquement compte de la manière dont la superposition des menaces pour la sécurité humaine crée des tensions et augmente les risques de conflit. De même, les approches du développement qui méconnaissent les inégalités et les pressions exercées sur la planète risquent d’aggraver encore les menaces pour la sécurité humaine. La discussion suivante décrit comment la nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine interagit avec une dynamique des conflits en pleine évolution. Sans être exhaustive, cette

vue d'ensemble montre que ces interactions méritent une attention particulière, car elles peuvent ouvrir de nouveaux espaces pour gérer les risques de conflit.

Les risques de conflit sont exacerbés dans le contexte de l'Anthropocène ; le changement climatique multiplie les menaces

Comme nous l'avons vu au chapitre 2, l'évolution du climat est l'une des caractéristiques de l'Anthropocène. Les écosystèmes terrestres et océaniques, ainsi que les services qu'ils rendent aux humains, se modifient sous l'effet du changement climatique induit par l'activité humaine, et la perte de biodiversité est omniprésente, érodant encore davantage la résilience écosystémique⁵³ et portant atteinte à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être des humains⁵⁴. Si l'existence d'un lien direct entre le climat et les conflits prête toujours à débat, un grand nombre de recherches proposent plusieurs connexions entre les deux⁵⁵ et révèlent des interactions entre le contexte de l'Anthropocène et la dynamique des conflits. Ce constat appelle à une conceptualisation plus large de l'(in)sécurité humaine et écologique, qui tienne compte de la nature systémique et volatile de l'Anthropocène⁵⁶. Les conflits peuvent aussi exacerber la dégradation de l'environnement, ce qui amène les chercheurs à évoquer la possibilité d'un « cercle vicieux de la vulnérabilité et du climat »⁵⁷. Les conflits sont en fin de compte toujours liés aux déséquilibres sociaux : inégalités horizontales, hiérarchies de pouvoir et intérêts politiques semblent contribuer davantage aux conflits environnementaux que les effets directs de la détérioration de l'environnement ou de l'accès aux ressources naturelles⁵⁸.

Le changement climatique affecte de façon disproportionnée les pays qui sont déjà le théâtre de conflits armés. Fin 2020, sur 21 opérations menées par les Nations Unies pour le maintien de la paix dans le monde, 10 avaient lieu dans les pays les plus exposés au changement climatique⁵⁹. Bien que la situation géographique soit initialement en cause, les conflits armés amplifient les difficultés de gestion et d'adaptation au changement climatique et peuvent même exacerber la dégradation de l'environnement. Les conflits affaiblissent les institutions gouvernementales et détournent l'attention du développement durable vers des enjeux militaires. Les dépenses militaires mondiales sont en hausse⁶⁰, de même que l'empreinte carbone des activités militaires⁶¹. Les opérations de conflit peuvent également nuire directement à l'environnement naturel. Par exemple, les attaques perpétrées contre des infrastructures physiques peuvent entraîner des déversements de pétrole, des incendies et une augmentation des émissions de dioxyde de carbone⁶². À cet égard, certains estiment que la guerre du Golfe a

contribué pour plus de 2 % aux émissions mondiales de combustibles fossiles en 1991⁶³. Des recherches plus récentes décrivent également comment des terres agricoles ont été saisies et détruites par toutes les parties engagées dans la guerre de Syrie⁶⁴. Enfin, les conflits sont aussi un indicateur du déclin des populations d'animaux sauvages, un phénomène qui nuit à la biodiversité⁶⁵.

Le changement climatique affecte de manière disproportionnée les pays qui sont déjà le théâtre de conflits armés

Le passage à une économie bas carbone est essentiel pour freiner le changement climatique. Or, les conflits peuvent faire obstacle à ces transitions énergétiques indispensables et nous bloquer avec des technologies polluantes dépassées⁶⁶. L'abandon progressif des technologies obsolètes et le passage des combustibles fossiles aux technologies renouvelables s'accompagnent aussi de risques liés à la transition qui, s'ils ne sont pas gérés correctement, peuvent ralentir cette transition, voire générer de nouveaux conflits⁶⁷. Certaines régions et certains groupes sont bien placés pour bénéficier des nouvelles possibilités offertes par les économies bas carbone, tandis d'autres risquent d'être perdants si aucune mesure n'est prise pour accompagner l'abandon progressif de la production basée sur l'utilisation intensive de combustibles fossiles et les pertes d'emploi associées⁶⁸. Si les effets distributifs de la transition sont perçus comme injustes et que certaines régions ou certains groupes sont privés du soutien nécessaire pour s'adapter à une nouvelle réalité économique, des troubles sociaux peuvent éclater⁶⁹. Dans les environnements fragiles, les effets secondaires des projets d'énergie renouvelable et des projets locaux d'adaptation au climat peuvent aggraver les risques de conflit⁷⁰. Au niveau mondial, la transition énergétique peut redessiner les lignes géopolitiques, modifiant ainsi les positions relatives des États et des régions et générant des incertitudes politiques et économiques⁷¹. En outre, le passage à une économie bas carbone devrait s'accompagner d'une demande croissante en minéraux susceptibles d'exacerber les conflits existants ou d'en créer de nouveaux⁷².

Les technologies numériques ouvrent de nouveaux espaces de conflits

Le chapitre 3 met en lumière les menaces que font peser sur la sécurité humaine les innovations technologiques numériques, qui peuvent aussi ouvrir de nouveaux espaces dans lesquels se jouent les conflits. Ces mêmes technologies peuvent offrir de nouvelles possibilités d'assurer la redevabilité et de favoriser la paix – notamment en améliorant la prévision des risques

de conflit⁷³. Toutefois, l'utilisation des technologies émergentes à des fins militaires peut également poser de graves risques pour la sécurité humaine. Par exemple, les systèmes d'armes autonomes et l'intelligence artificielle tendent à réduire l'intervention humaine dans la guerre⁷⁴, ce qui pose la question de la responsabilité et de l'obligation de rendre compte du recours à la force. Les cadres réglementaires et de gouvernance existants ne sont pas en mesure de gérer les risques induits par ces nouvelles technologies pour les droits humains⁷⁵.

Certaines technologies numériques peuvent faciliter les transactions économiques illicites et l'évasion fiscale, car elles permettent l'anonymat et la non-traçabilité des transactions⁷⁶. Le partage et le stockage en ligne de données à caractère personnel exposent les individus à divers risques allant du vol et de l'usurpation d'identité aux crimes de haine, aux attaques et au cyberharcèlement. La moitié des utilisateurs d'Internet peuvent être victimes de la cybercriminalité⁷⁷. Le discours de haine en ligne cible de façon disproportionnée les femmes et les groupes minoritaires⁷⁸ et le harcèlement en ligne peut réduire au silence les militants et entraver les délibérations publiques⁷⁹. Bien que les principales plateformes de réseaux sociaux disposent de politiques interdisant les comportements haineux, les cadres réglementaires font encore trop souvent défaut. Cette situation laisse aux entreprises qui concentrent déjà un pouvoir économique important toute latitude pour décider de ce qui constitue un comportement acceptable en ligne et, éventuellement, pour faire d'Internet un autre espace d'insécurité pour de nombreuses personnes.

Les algorithmes utilisés par les plateformes des réseaux sociaux pour relayer des contenus peuvent créer des groupes de contenu et diffuser des informations erronées susceptibles de favoriser la polarisation⁸⁰. Si certaines recherches indiquent que ces espaces sont propices à la radicalisation et au recrutement de groupes extrémistes⁸¹, le lien entre la haine en ligne et la violence et la criminalité dans le monde réel n'a pas encore été clairement établi⁸². Pour les victimes de la cyberviolence, toutefois, la distinction entre la violence en ligne et la violence hors ligne n'a pas forcément lieu d'être : les attaques en ligne incitent à la peur et restreignent les libertés des personnes, ce qui a des conséquences négatives pour la sécurité humaine.

Les inégalités fortes et croissantes attisent les tensions ; les espaces de conflit diffèrent selon les groupes

Si les inégalités horizontales ont longtemps été considérées comme un facteur clé des conflits⁸³, la relation entre ces deux éléments semble en réalité être multidirectionnelle : les inégalités horizontales à la fois nourrissent et sont nourries par la violence

et le conflit⁸⁴. Ces liens sont importants lorsque les inégalités entre les groupes sont associées à l'exclusion ou à la discrimination politique, sociale et économique systématique de certains groupes. Les lignes de fracture entre les groupes peuvent être exploitées par des acteurs politiques ou d'autres intérêts à des fins conflictuelles ou violentes⁸⁵. Cela ne doit pas être considéré comme un argument pour restreindre les libertés civiles, car la grande majorité des groupes et des mouvements sociaux qui protestent contre la discrimination, l'exclusion et les inégalités utilisent des méthodes pacifiques pour faire entendre leur voix (encadré 4.2). Les inégalités horizontales ne déclenchent pas automatiquement un conflit violent à elles seules ; d'autres canaux sont nécessaires pour les traduire en actions violentes.

Le sentiment d'injustice et d'inégalité des individus semble jouer un rôle déterminant dans l'aggravation des risques de conflit⁸⁶. Les groupes qui perçoivent les inégalités comme une injustice sont plus susceptibles d'être prêts à agir et de se laisser convaincre par des dirigeants et discours politiques qui attisent l'animosité dans le but de déclencher la violence⁸⁷. Les tensions conflictuelles induites par les inégalités horizontales viennent s'ajouter aux effets néfastes potentiels des technologies numériques. Comme nous l'avons vu précédemment, les groupes de contenu en ligne et la désinformation généralisée peuvent exacerber encore davantage les sentiments d'animosité et d'aliénation.

Les conflits touchent chaque groupe et chaque territoire différemment et interfèrent avec les normes, les attitudes et les valeurs sociales et de genre existantes. Les hommes sont plus susceptibles d'être victimes de crimes violents et d'homicides et d'être tués au combat. Pourtant, les hommes représentent également 90 % des auteurs d'homicides dans le monde et commettent des crimes violents et sexuels à des taux beaucoup plus élevés que les femmes⁸⁸. Dans les guerres, la violence sexuelle systématique contre les femmes reste une forme odieuse de violation des droits humains⁸⁹. Cependant, l'une des violations les plus flagrantes et pourtant amplement tolérées de la sécurité humaine est la violence à l'égard des femmes et des enfants au sein de la famille et de la communauté. Environ une femme sur trois dans le monde a déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles, le plus souvent de la part d'un partenaire intime⁹⁰. Ainsi, l'endroit le plus dangereux pour de nombreuses femmes dans le monde est peut-être leur propre maison.

Les conflits posent un problème croissant de santé publique

Non seulement les conflits armés et la violence représentent une menace directe pour la santé, mais ils interagissent aussi avec d'autres menaces pour la

Encadré 4.2 Montée des protestations sociales au cours des trois dernières années

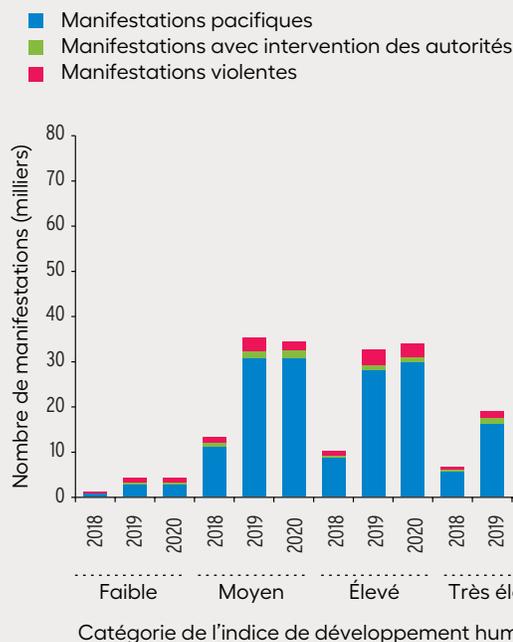
La dernière décennie a vu les manifestations se multiplier partout dans le monde, à une ampleur et une fréquence accrues. L'échelle et la portée croissantes des protestations, par ailleurs largement pacifiques, sont des symptômes d'insécurité humaine qui révèlent des clivages profonds dans les sociétés ainsi que l'incapacité des autorités à répondre aux préoccupations des citoyens.

Entre 2009 et 2019, le nombre de manifestations antigouvernementales a augmenté de 11,5 % par an en moyenne, avec un pic en 2017 et en 2019. En 2019, près d'un quart des habitants de la région administrative spéciale de Hong Kong (Chine) et de Santiago (Chili) – respectivement 2 millions et 1,2 million de personnes – sont descendus dans la rue. De son côté, le mouvement social Fridays for Future a enregistré plus de 4 millions de manifestants pour la défense de l'environnement. Ces protestations vont de pair avec une baisse de la confiance envers les gouvernements et la démocratie¹. Les manifestations sont un moyen d'expression politique², souvent utilisé en dernier ressort pour obtenir un changement social et politique lorsque les mécanismes traditionnels n'ont pas fonctionné. S'il peut arriver qu'une manifestation soit déclenchée par un seul événement ou une simple réforme – comme l'assassinat de George Floyd aux États-Unis, l'augmentation des tarifs du métro au Chili ou une proposition de taxe sur le carbone en France –, c'est parce qu'elle reflète généralement une hausse des mécontentements, de l'exclusion et de la discrimination.

Ces trois dernières années, le nombre de manifestations a augmenté dans toutes les catégories de l'indice de développement humain (IDH), la plus forte hausse étant enregistrée dans la catégorie des pays à développement humain très élevé (voir figure). Loin d'apaiser les tensions, la pandémie de COVID-19 a attisé de nouvelles protestations à travers le monde. Les populations sont descendues dans la rue pour exprimer leur inquiétude quant aux réponses, ou à l'absence de réponses, des gouvernements à la crise de santé publique³. La grande majorité des protestations sont restées pacifiques, et seule une petite fraction a basculé dans la violence ou fait l'objet d'une intervention des autorités. La réaction des autorités face aux manifestations peut déterminer le passage à la violence ; il a notamment été constaté que la répression

des manifestations non violentes déclençait d'autres violences⁴. Lorsque les manifestations sont accueillies avec violence par les autorités, la sécurité humaine est menacée et les droits humains sont bafoués⁵.

Ces trois dernières années, le nombre de manifestations a augmenté dans toutes les catégories de l'indice de développement humain



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain, basé sur Armed Conflict Location & Event Data Project.

Source : Bell et Murdie (2018) ; Brannen, Haig et Schmidt (2020) ; EIU (2021) ; Ferreira et Schoch (2020) ; Fridays for Future (2021) ; Kishi (2021) ; Lipsky (1968) ; Pinckney (2016).

Notes

1. EIU (2021). 2. Lipsky (1968). 3. Kishi (2021). 4. Pinckney (2016). 5. En 2020, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a adopté l'Observation générale n° 37 sur le droit de réunion pacifique (Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 2020).

sécurité humaine et nuisent au bien-être physique et mental des individus. Les conflits peuvent avoir des effets négatifs à long terme sur des déterminants majeurs de la santé, tels que les moyens de subsistance des ménages et l'éducation. Les personnes vivant dans des zones de conflit sont confrontées à des risques sanitaires aggravés. Elles sont touchées de façon disproportionnée par les traumatismes et les blessures ainsi que par les problèmes de santé mentale, qui peuvent entraîner des handicaps à long terme et des maladies chroniques lorsque le contexte de violence réduit l'accès à des services de santé de qualité⁹¹. Les conflits détruisent les infrastructures et les services de santé, ce qui augmente la vulnérabilité des personnes aux traumatismes et

aux maladies qui ne sont pas directement rattachés au combat. Les maladies non transmissibles peuvent ne pas être soignées, et les conflits peuvent accroître le stress et d'autres facteurs de risque⁹².

Ces effets néfastes sur la santé touchent de façon disproportionnée les populations déjà vulnérables. Par exemple, les conflits sont associés à une augmentation de la violence sexiste et sexuelle à l'égard des femmes, à des taux plus élevés de maladies sexuellement transmissibles et à une détérioration de la santé maternelle⁹³. L'insécurité alimentaire est plus élevée dans les zones de conflit, ce qui peut provoquer des situations de malnutrition et des effets préjudiciables sur la santé, surtout chez les enfants⁹⁴. Les conflits et

la violence entraînent des déplacements qui exposent les populations à de nouveaux risques sanitaires. Ces risques peuvent être encore aggravés par la promiscuité et créer des situations propices à des épidémies de maladies potentiellement mortelles telles que le choléra et le paludisme – qui pourraient d’ailleurs devenir des courroies de transmission de la COVID-19.

S’il arrive qu’une manifestation soit déclenchée par un seul événement ou une simple réforme – comme l’assassinat de George Floyd aux États-Unis, l’augmentation des tarifs du métro au Chili ou une proposition de taxe sur le carbone en France –, c’est parce qu’elle reflète généralement une hausse des mécontentements, de l’exclusion et de la discrimination

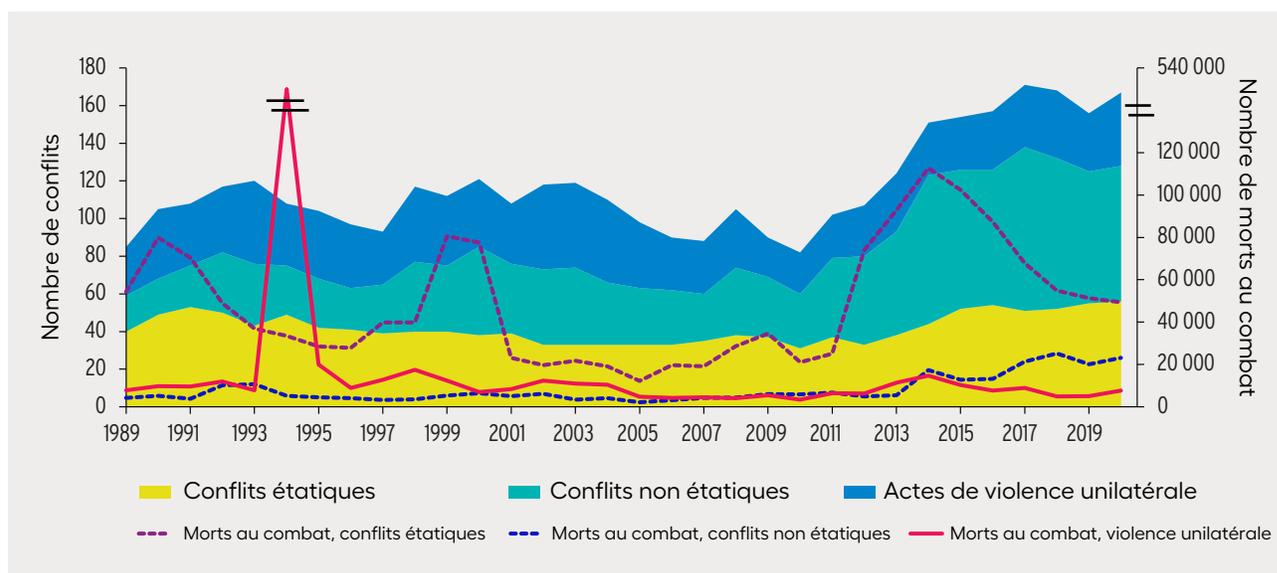
Les crises de santé publique telles que la pandémie actuelle de COVID-19 peuvent nécessiter la mise en place de mesures politiques et de restrictions extraordinaires pour protéger la santé de la population⁹⁵. Si ces mesures sont perçues comme inefficaces, injustes ou ne reconnaissent pas les effets distributifs négatifs, elles peuvent donner lieu à une montée des tensions sociales et politiques. Et si la pandémie a quelque peu tempéré les conflits, l’augmentation de la violence politique en 2020 a frappé davantage de pays qu’elle n’en a épargnés⁹⁶. L’Afghanistan, le Mexique, la République arabe syrienne, l’Ukraine et le Yémen ont connu des violences politiques sans précédent cette année-là, tandis que le Cameroun, la République démocratique du Congo, l’Iraq, le Mali et le Nigeria ont vu les conflits augmenter de plus de 50 % sur leur territoire⁹⁷.

En mettant les personnes au cœur de l’analyse des conflits, de la prévention des conflits et du maintien de la paix, l’approche de sécurité humaine montre toute sa puissance

Après des décennies de désescalade progressive, le nombre de conflits est de nouveau en hausse (figure 4.2). En 2020, on comptait 56 conflits étatiques actifs dans 37 pays – c’est le plus grand nombre de conflits impliquant le gouvernement d’un État depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale⁹⁸. Une grande partie de cette augmentation peut être attribuée à l’État islamique, qui s’est engagé dans des conflits directs avec les gouvernements de nombreux pays. Cependant, les guerres initiées par les États cèdent peu à peu la place aux conflits entre acteurs non étatiques. Toujours en 2020, 72 conflits non étatiques actifs ont coûté la vie à 23 000 personnes. Ces chiffres indiquent que les conflits violents sont moins centrés sur les États et durent de plus en plus longtemps⁹⁹.

Les conflits actuels ont tendance à être moins meurtriers que les guerres antérieures à 1990. Aujourd’hui, la plupart des décès liés aux combats sont concentrés dans quelques pays. En outre, la criminalité cause désormais plus de morts violentes que les conflits armés, et la plupart de ces homicides se produisent en dehors des zones de conflit traditionnel¹⁰⁰. La région des Amériques représente 40 % des homicides et affiche un taux d’homicide stable et élevé, contrairement au reste du monde où il diminue¹⁰¹. Outre les homicides, les habitants d’Amérique latine sont exposés de façon disproportionnée à d’autres crimes violents¹⁰².

Figure 4.2 Le nombre de conflits violents est de nouveau en hausse



Source : Aas Rustad (2021a).

Pourtant, la mesure et le suivi des conflits se heurtent à plusieurs défis politiques et techniques. Les paramètres de mesure traditionnels des conflits, tels que le nombre de conflits en cours ou de morts au combat, ne rendent pas pleinement compte de la portée des conflits armés actuels et ne donnent pas non plus une image complète de l'ampleur des conséquences des conflits violents sur la sécurité humaine. Les conflits prolongés et le crime organisé se concentrent dans des points chauds au sein des pays et se propagent simultanément au-delà des frontières. Des innovations en matière de mesure et de traitement des données sont donc nécessaires pour mieux cerner les populations touchées par les conflits. Bien qu'il y ait moins de morts au combat que par le passé, les conflits violents durent désormais plus longtemps et s'étendent sur plusieurs années. Les conflits violents engendrent d'immenses difficultés et

souffrances, notamment des blessures physiques, des problèmes de santé mentale et des traumatismes, la violence et l'exploitation sexuelles, ainsi qu'une peur généralisée et un effondrement de la confiance.

Le présent Rapport introduit un nouveau mode de calcul pour mesurer le nombre de personnes touchées par les conflits, qui dévoile des tendances inquiétantes (encadré 4.3)¹⁰³. Le nombre de personnes vivant à proximité d'une zone en situation de conflit a plus que doublé depuis 1990, et la proportion de personnes touchées par les conflits a également augmenté rapidement. Aujourd'hui, environ 1,2 milliard de personnes résident dans des zones touchées par des conflits, dont 560 millions vivent dans des pays qui ne sont pas considérés comme des situations de fragilité¹⁰⁴. En 2020, des personnes dans au moins 25 pays non confrontés à des situations de fragilité vivaient à

Encadré 4.3 Mesurer l'exposition des populations aux conflits

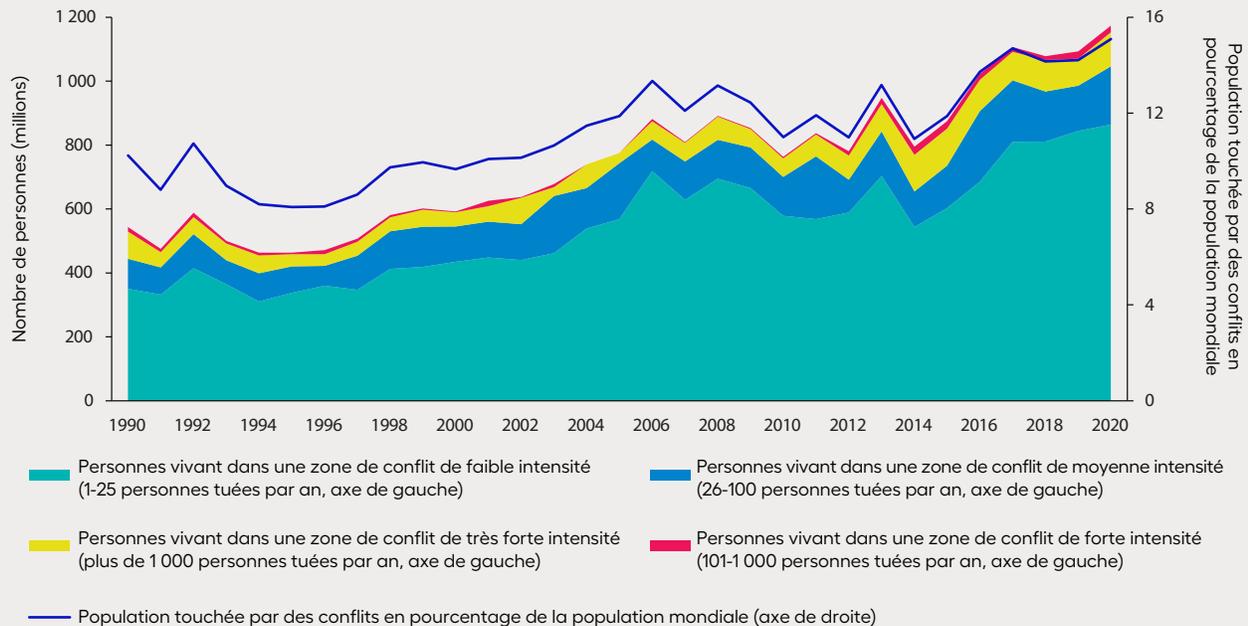
Pour définir l'échelle de mesure de l'exposition des populations au conflit, Østby, Aas Rustad et Arasmith (2021) ont mis au point une méthode permettant de calculer le nombre de personnes qui vivent à proximité d'un conflit. En 2020, 4,5 milliards de personnes vivaient dans des pays ayant connu une forme de conflit. Pourtant, toutes ces personnes n'ont pas été touchées de la même manière, car les conflits se concentrent généralement dans des zones sensibles (figure 1 de l'encadré).

En 1990, environ 555 millions de personnes vivaient à moins de 50 kilomètres d'un conflit ; elles étaient près de 1,2 milliard – soit

15 % de la population mondiale – en 2020¹. Cette tendance est encore plus radicale pour les enfants, car les conflits sont plus fréquents dans les pays où la population est jeune. En 1990, quelque 200 millions d'enfants vivaient dans des zones de conflit, contre 452 millions – 19 % de tous les enfants – en 2020. Environ 73 % des personnes touchées par des conflits (864 millions) vivent dans une zone de conflit de faible intensité (1 à 25 morts chaque année). Cependant, même vivre dans une zone de conflit de faible intensité peut affecter lourdement la vie des populations.

(à suivre)

Figure 1 de l'encadré – Nombre de personnes vivant dans un rayon de 50 kilomètres d'un conflit



Note : nombre de personnes vivant dans une zone touchée par un conflit – où un conflit est en cours dans un rayon de 50 kilomètres.

Source : ensemble de données sur des événements géoréférencés de l'Uppsala Conflict Data Program, version 20.1 ; estimations des Nations Unies sur la population mondiale ; Østby, Aas Rustad et Tollefsen (2020).

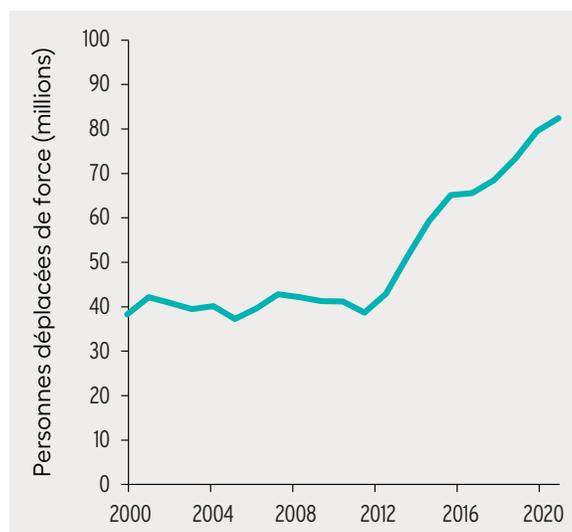
proximité d'un conflit. Entre 2014 et 2020, le nombre de personnes vivant dans des zones de conflit a augmenté de 378 millions, et 40 % d'entre elles se trouvaient en dehors des contextes fragiles. Or, sachant que l'analyse conventionnelle des conflits et la consolidation de la paix ont tendance à se concentrer sur la dimension fragilité, les personnes touchées par des conflits en dehors des zones de conflit classique pourraient être laissées de côté.

Le fait de vivre dans une zone touchée par un conflit et d'être exposé à la violence, directement ou indirectement, a des effets négatifs sur plusieurs volets importants du développement humain¹⁰⁵. Dans les communautés où les faits de violence sont récurrents, la diminution du sentiment de sécurité et les problèmes de santé mentale sont monnaie courante¹⁰⁶. Par exemple, une augmentation des homicides locaux à Bogotá, en Colombie, a entraîné une hausse des troubles de la santé mentale et du syndrome de stress post-traumatique chez les adolescents, y compris ceux qui n'ont pas été directement exposés à la violence¹⁰⁷.

Aujourd'hui, environ 1,2 milliard de personnes résident dans des zones touchées par des conflits, dont 560 millions vivent dans des pays qui ne sont pas considérés comme des situations de fragilité

La violence et la peur de la violence poussent les populations à quitter leur foyer et à chercher refuge ailleurs. Le nombre de personnes déplacées de force n'a

Figure 4.3 Le nombre de personnes déplacées de force n'a jamais été aussi élevé



Note : le nombre total de personnes déplacées de force à travers le monde est enregistré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans sa base de données sur les réfugiés. Cette base de données regroupe des données de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sur les réfugiés palestiniens placés sous son mandat et des données sur les personnes déplacées transmises par l'Observatoire des situations de déplacement interne. Voir HCR (2021d).

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain basé sur HCR (2020).

cessé d'augmenter – jusqu'à atteindre 82,4 millions en 2020 (figure 4.3)¹⁰⁸. Le chapitre 5 illustre les multiples

Encadré 4.3 Mesurer l'exposition des populations aux conflits (suite)

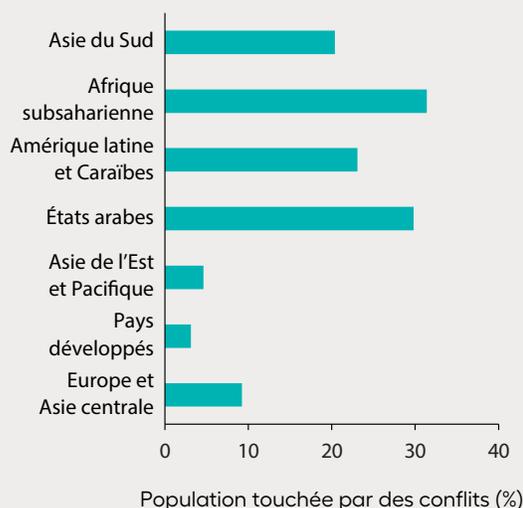
C'est en Asie du Sud que le nombre de personnes touchées par un conflit est le plus élevé. Toutefois, en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient, près d'un tiers de la population vit dans une situation de conflit (figure 2 de l'encadré). Au milieu des années 2000, la population touchée par des conflits en Afrique subsaharienne a fortement augmenté en raison de la multiplication des conflits non étatiques. Les pays arabes connaissent quant à eux une hausse à partir de 2011, ce qui correspond à la période post-Printemps arabe, notamment en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen. Vers 2016, une augmentation a également été observée en Amérique latine, qui reflète principalement la violence liée aux conflits non étatiques entre les cartels de la drogue au Brésil et au Mexique.

Source : Østby, Aas Rustad et Arasmith (2021) ; Østby, Aas Rustad et Tollefsen (2020) ; ensemble de données sur des événements géoréférencés de l'Uppsala Conflict Data Program, version 20.1 ; estimations des Nations Unies sur la population mondiale.

Note

1. Un conflit se définit comme « un incident lors duquel la force armée est utilisée par un acteur organisé contre un autre acteur organisé ou contre des civils, et qui entraîne au moins une mort directe en un lieu et à une date précis » (Aas Rustad, 2021a).

Figure 2 de l'encadré – L'Afrique et le Moyen-Orient comptent la plus grande proportion de personnes vivant dans une situation de conflit



Source : ensemble de données sur des événements géoréférencés de l'Uppsala Conflict Data Program, version 20.1 ; estimations des Nations Unies sur la population mondiale ; Østby, Aas Rustad et Tollefsen (2020).

Encadré 4.4 Le projet Everyday Peace Indicators

Les recherches menées par le projet Everyday Peace Indicators (projet EPI) révèlent comment les villages et les quartiers du monde entier perçoivent la paix et les concepts connexes, tels que la coexistence, la sécurité et la justice. Leurs conclusions : les citoyens ordinaires font part de préoccupations très éloignées des mesures descendantes relatives aux conflits et à la paix, ce qui laisse entrevoir les angles morts des politiques de sécurité classiques qui rendent si difficile le maintien de la paix à long terme.

Si les indicateurs traditionnels, tels que le nombre de morts et d'autres événements liés aux conflits, sont importants pour comprendre les tendances au niveau macro, ils ne rendent pas nécessairement compte des priorités des personnes qui vivent dans les conflits ou qui en subissent les conséquences. Par exemple, à partir de données recueillies auprès de 1 500 personnes dans 18 villages ruraux de l'est de l'Afghanistan,

les chercheurs du projet EPI ont constaté que les barrages routiers (généralement érigés par des groupes insurgés pour dévaliser les voyageurs) étaient des indicateurs d'insécurité et de conflit¹. En revanche, la possibilité d'accéder aux services publics ou le fait de voir des femmes et des filles dans les espaces publics, comme le marché, indiquent un apaisement du conflit. En Colombie, le retour du marché et du commerce local à San Jose de Uruma dans le département d'Antioquia (situé au nord-est du pays), qui avait été durement touché par le conflit armé interne, a marqué une transition vers la paix, même si les chercheurs du projet EPI estiment que l'accumulation d'ordures dans les rues peut indiquer une détérioration de la situation².

Source : Firchow (2018) ; Firchow et Urwin (2020) ; Vera-Adrianzen et al. (2020).

Note

1. Firchow et Urwing (2020). **2.** Vera-Adrianzen et al. (2020).

menaces pour la sécurité humaine que rencontrent les personnes déplacées de force. Si l'on considère généralement que les conflits en Afghanistan, en Somalie et en République arabe syrienne sont la cause de plus de la moitié de la population de réfugiés dans le monde, la juxtaposition des menaces pour la sécurité humaine, des conflits et de la violence provoquent des déplacements en dehors des zones de guerre. En Amérique centrale, une violence sans précédent, la criminalité généralisée et l'impunité régnante menacent la sécurité des citoyens et poussent les populations du Triangle Nord à fuir leurs foyers¹⁰⁹. Les déplacements internes sont également une préoccupation croissante, notamment au regard du changement climatique et de la dégradation de l'environnement¹¹⁰.

La peur de la violence peut également entraver la mobilité des personnes, dicter leur façon de se déplacer dans l'espace public et réduire leur participation aux activités communautaires

Toutefois, la peur de la violence peut également restreindre la mobilité des personnes, dicter leur façon de se déplacer dans l'espace public et réduire leur participation aux activités communautaires¹¹¹. Ce constat semble se confirmer même dans les zones où les conflits, la violence et la criminalité mesurés sont faibles¹¹², ce qui montre que l'insécurité, réelle ou perçue, peut influencer les comportements, entraver le bien-être et freiner la capacité d'agir. Comme nous l'avons vu au chapitre 1, l'insécurité humaine traverse toutes les catégories de l'IDH. En outre, le sentiment d'insécurité s'est accru au fil du temps et les plus fortes hausses ont

été observées dans les pays à développement humain très élevé. La criminalité, la violence et le terrorisme sont le deuxième risque le plus cité pour la sécurité personnelle dans le dernier World Risk Poll¹¹³ et plus de 60 % des personnes à travers le monde s'inquiètent de subir un préjudice grave dû à un crime violent¹¹⁴.

Le fait de dépasser les paramètres traditionnels des conflits pour centrer l'analyse sur les personnes plutôt que sur les contestations illustre toute la puissance d'une approche de sécurité humaine. Cette approche montre comment les conflits violents affectent de plus en plus les populations en dehors des zones de conflit classique – des populations qui peuvent être négligées lorsque l'attention est fixée sur les zones de combat. Elle atteste par ailleurs que les conflits ne sont pas seulement une menace pour la sécurité physique, mais qu'ils peuvent également créer des obstacles pour la confiance, la solidarité, la capacité d'agir et l'autonomisation, autant de principes clés indispensables pour faire face à la nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine. L'analyse des conflits centrée sur les personnes place ces dernières au cœur de la prévention des conflits et s'attache à leur donner les moyens de devenir des agents du changement pour la paix. La recherche systématique d'indicateurs de conflit et de paix définis localement peut amplifier la voix des personnes qui vivent dans le conflit (encadré 4.4). D'autres approches consistent à mesurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix sur la vie des populations, ainsi que sur le fonctionnement des institutions¹¹⁵. En fin de compte, les conflits, la violence et la paix sont ressentis, vécus et construits par les populations.

CHAPITRE

5

Les inégalités et l'atteinte à la dignité humaine

Les inégalités et l'atteinte à la dignité humaine

Les inégalités ont une incidence directe sur la dignité – et donc sur la sécurité humaine. Le présent chapitre s'intéresse aux inégalités horizontales, c'est-à-dire celles qui existent entre des groupes de personnes définis sur la base de certaines caractéristiques communes, y compris les aspects liés à la manière dont ils choisissent de s'identifier. Le chapitre aborde ces inégalités sous l'angle du genre, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'orientation sexuelle et de l'âge, entre autres. Il explique comment la discrimination, la violence et les violations des droits humains s'inscrivent en parallèle des inégalités horizontales. Il souligne l'importance de bien comprendre la notion d'intersectionnalité : chaque personne ayant plusieurs identités, certaines subissent des discriminations sur plusieurs fronts. Par exemple, les femmes noires sont confrontées à d'autres formes de sexisme que les femmes blanches et à d'autres formes de racisme que les hommes noirs. Les inégalités horizontales persistent souvent malgré les mesures qui visent à proscrire ou à réglementer leurs causes sous-jacentes (via les lois anti-discrimination, par exemple). Même lorsque les groupes sont officiellement protégés de toute discrimination, certaines pratiques sociales, politiques et culturelles d'exclusion peuvent venir éroder la dignité des personnes. De nombreux groupes ne bénéficient que de peu ou pas de protection officielle – c'est notamment le cas d'un grand nombre de personnes qui s'identifient comme lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes ou relevant d'autres minorités sexuelles (personnes LGBTI+) à travers le monde.

Pour garantir une vie digne aux personnes qui subissent des inégalités horizontales, il convient de prendre des mesures systémiques. Le présent chapitre défend l'idée que ces mesures doivent mettre en avant le rôle central de la capacité d'agir. Une approche fondée sur la capacité d'agir considère que les personnes appartenant à des groupes exclus ne sont pas des victimes passives (de forces indépendantes de leur volonté) ou des bénéficiaires du soutien d'autrui – aussi importante que l'assistance puisse être dans bien des cas –, mais plutôt des participants et des forces actives du changement social. L'accent mis sur la capacité d'agir montre clairement, d'une part, que la lutte contre les inégalités horizontales ne se limite pas à l'amélioration – pour fondamentale qu'elle soit – du bien-être des groupes exclus et frappés de discrimination, et d'autre part, que l'élimination des inégalités horizontales n'est pas seulement une question de justice pour ces groupes, mais également un facteur d'enrichissement pour les communautés et la société en général, car la capacité d'agir est un élément clé des processus plus larges de changement social¹. En outre, une approche axée sur la capacité d'agir est une reconnaissance du fait que les personnes ont plusieurs identités à la fois². L'appartenance simultanée des individus à différents collectifs permet d'établir une solidarité entre les

groupes à partir de valeurs et d'objectifs communs. Une capacité d'agir solide renforce l'espace de solidarité, car les individus sont mieux à même de raisonner, d'élaborer des stratégies et de participer à des initiatives qui transforment la société.

Les inégalités horizontales nuisent à la dignité humaine

Qu'est-ce que la dignité ? Comme nous l'avons vu au chapitre 1, la dignité est un élément essentiel des droits humains. L'engagement en faveur des droits humains repose en partie sur la reconnaissance du fait que tous les individus ont une valeur intrinsèque simplement parce qu'ils sont humains, et indépendamment de leur genre, de leur race ou de toute autre identité. Pour citer à nouveau l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »³. La dignité inhérente à tous les êtres humains constitue également le fondement de l'universalité des droits humains. Il existe d'autres visions complémentaires de la dignité. Martha Nussbaum considère, par exemple, que la dignité est liée au respect, à la capacité d'agir et à l'égalité. La dignité consiste donc à être traité avec respect. Elle implique aussi d'avoir le contrôle sur ce que l'on est capable de faire. Enfin, elle suppose de respecter le principe selon lequel tous les êtres humains sont égaux⁴.

L'injustice, l'oppression et la discrimination sont fondées sur des hiérarchies de valeurs humaines qui touchent directement la dignité

Les droits humains posent les conditions nécessaires à ce que nous nous devons les uns aux autres – traiter chacun avec respect, tolérance et compréhension. La réalisation de ces conditions impose à la société de lourdes exigences qui peuvent être satisfaites non seulement en légiférant et en faisant respecter la protection de droits particuliers, mais aussi en examinant les multiples facteurs qui empêchent de promouvoir ces droits⁵. C'est dans le cadre d'un tel examen que les inégalités horizontales peuvent ressortir comme compromettant la protection des droits humains et, par conséquent, comme portant atteinte à la dignité. L'injustice, l'oppression et la discrimination sont fondées sur des hiérarchies de valeurs humaines qui touchent directement la dignité. La justice et la non-discrimination – ainsi que le principe d'égalité pour tous – sont les valeurs fondamentales de la Déclaration universelle des droits de l'homme⁶ et un engagement mondial à reconnaître la dignité humaine intrinsèque.

Outre la protection juridique des droits humains, le développement des capacités des personnes contribue

également à la dignité. Cependant, la dignité peut être diminuée lorsque certains groupes progressent et que d'autres prennent du retard dans ce qui compte – ou est censé compter – pour la valeur sociale⁷. Par exemple, si les nouvelles générations sont plus instruites mais qu'elles n'ont pas accès à des emplois de qualité ou ne peuvent pas s'offrir le niveau de vie des générations précédentes, la dignité des personnes peut être altérée par un sentiment d'injustice ou d'échec⁸.

Lorsque l'on aborde la sécurité humaine, il est important d'écouter tous les points de vue et de permettre à chacun d'exprimer sa capacité d'agir, tant dans la description des problèmes que dans les mesures à prendre pour les résoudre

Le cadre de la sécurité humaine n'a pas toujours pleinement tenu compte des différentes préoccupations des divers groupes sociaux. Ainsi, les critiques féministes dénoncent le fait que les politiques publiques qui prétendent s'adresser à tout le monde ont souvent laissé dans l'ombre les préoccupations propres aux femmes⁹. Les discours sur la sécurité peuvent également tomber dans des schémas sexistes, racialisés et colonialistes en associant certains groupes à la victimisation et la faiblesse¹⁰ et en adoptant des stratégies de protection qui peuvent, en fin de compte, déresponsabiliser les personnes qu'elles protègent. De nombreuses institutions liées au renforcement de la sécurité reposent sur des normes sociales patriarcales, coloniales et traditionnelles. Elles confèrent alors un pouvoir important à certains groupes, tandis que d'autres sont placés dans une position de subordination et de soumission. Ainsi, dans les sociétés patriarcales, les hommes se voient généralement attribuer le rôle de protecteur de la famille et, par extension, de dirigeant qui protège la population¹¹.

Il est donc essentiel, lorsque l'on aborde la sécurité humaine, d'écouter tous les points de vue et de permettre à chacun d'exprimer sa capacité d'agir, tant dans la description des problèmes que dans les mesures à prendre pour les résoudre. Les besoins fondamentaux des individus en matière de sécurité humaine diffèrent en fonction des identités plurielles de chacun (sexe, genre, race, orientation sexuelle, âge, appartenance ethnique, capacités et lieu de résidence)¹². Ces identités plurielles constituent une force et enrichissent la vie personnelle et sociale, mais elles peuvent parfois exposer certaines personnes à des formes croisées de discrimination et de violation des droits humains¹³. Lorsqu'on analyse les problèmes d'insécurité humaine et qu'on élabore des stratégies pour y remédier, l'acceptation de l'intersectionnalité permet d'éviter le danger des identités qui se chevauchent et se masquent l'une l'autre¹⁴ en reconnaissant qu'au bout du compte, nous sommes tous des êtres humains¹⁵.

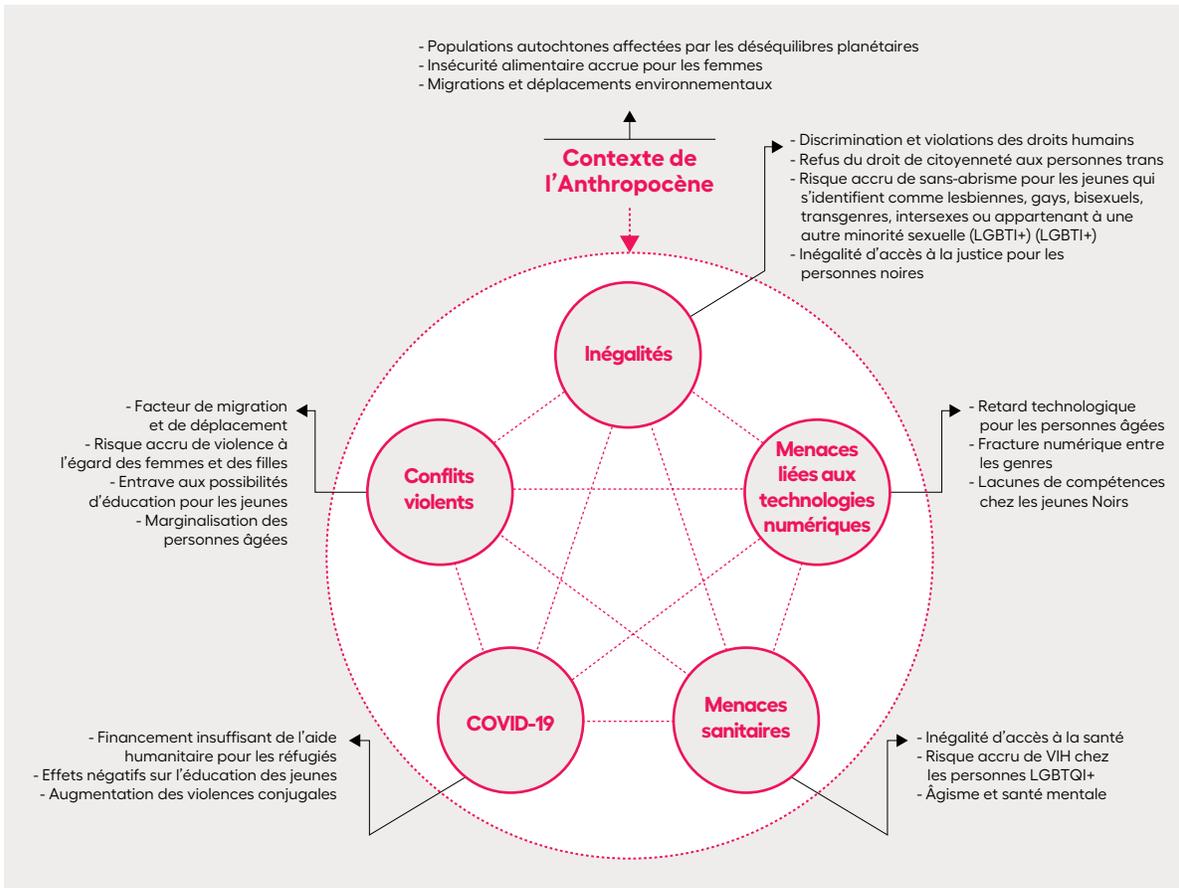
Le présent chapitre décrit certaines formes de discrimination et de violation des droits qui se manifestent par des inégalités horizontales et, souvent, les favorisent. Ces inégalités ont une incidence sur les menaces pour la sécurité humaine étudiées tout au long de ce Rapport (figure 5.1). À un moment où la gravité et la fréquence des catastrophes naturelles liées à l'Anthropocène augmentent et menacent la sécurité humaine, les écarts observés dans les capacités les plus appropriées pour y remédier se creusent¹⁶. Certains groupes qui passent sous le seuil des capacités de base sont également confrontés à des problèmes de dignité plus importants. Le présent chapitre décrit les inégalités dans le contrôle des ressources¹⁷ (terre, nourriture et eau¹⁸) qui affectent la santé, les possibilités d'éducation et de travail et le temps alloué à ces activités et aggravent les écarts de capacités¹⁹. Il évalue les effets de l'insécurité économique et l'exposition accrue des différents groupes aux crises et aux chocs. Enfin, il met en lumière la manière dont les différentes situations d'insécurité et le chevauchement des hiérarchies de pouvoir peuvent porter atteinte à la dignité humaine.

Les menaces pour la sécurité humaine tout au long du cycle de vie

La capacité fonctionnelle des individus (qui renvoie à l'idée de capacité, c'est-à-dire la capacité des individus à être et à faire ce qu'ils valorisent et ont des raisons de valoriser²⁰) évolue de l'enfance à la vieillesse, en passant par l'âge adulte. Toutefois, il peut y avoir de grandes disparités dans le fonctionnement des personnes selon les désavantages et les facteurs de risque qui surviennent tout au long du cycle de vie (figure 5.2). Cette section aborde certaines des difficultés rencontrées par les groupes les plus susceptibles de souffrir d'inégalités de capacité fonctionnelle, à savoir les enfants, les jeunes et les personnes âgées.

La qualité de la sécurité humaine et du bien-être aux premiers stades de la vie d'une personne influe sur la qualité obtenue à des stades ultérieurs. Par exemple, l'expérience de la pauvreté, de la violence ou des troubles de la santé mentale à un âge précoce réduisent l'espérance de vie en bonne santé, ce qui se traduit par un amenuisement des capacités de santé à un âge plus avancé²¹. Chez les enfants, les traumatismes, le stress et les expériences traumatiques de l'enfance altèrent leur développement physique et mental, avec des répercussions durables²². La violence au sein du foyer et de la famille, les conflits et la violence communautaire, l'insécurité, la discrimination, l'insécurité de revenu, le mariage d'enfants et la violence fondée sur le genre ne sont que quelques-unes des menaces pour la sécurité humaine qui nuisent à la santé et au développement des enfants.

Figure 5.1 Des groupes de personnes différents subissent les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité humaine différemment



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain.

Les conflits menacent tous les aspects de la vie et de la sécurité des enfants. En 2019, 69 % des enfants du monde vivaient dans des pays touchés par des conflits, et plus de 18 % vivaient dans une zone de conflit²³. Entre 2005 et 2020, plus de 266 000 cas de violations graves perpétrées contre des enfants dans le cadre de conflits ont été confirmés²⁴ – le nombre réel étant sans aucun doute bien plus élevé²⁵. Les enfants engagés dans des conflits armés sont confrontés à une conjonction de menaces complexes, notamment la mort, les blessures et le handicap, la privation de nourriture, des conditions de vie difficiles, la violence fondée sur le genre, l'obligation de participer à des actes de torture et à des meurtres et l'exécution de travaux dangereux²⁶. Rappelons par ailleurs que les conflits privent les enfants d'éducation²⁷.

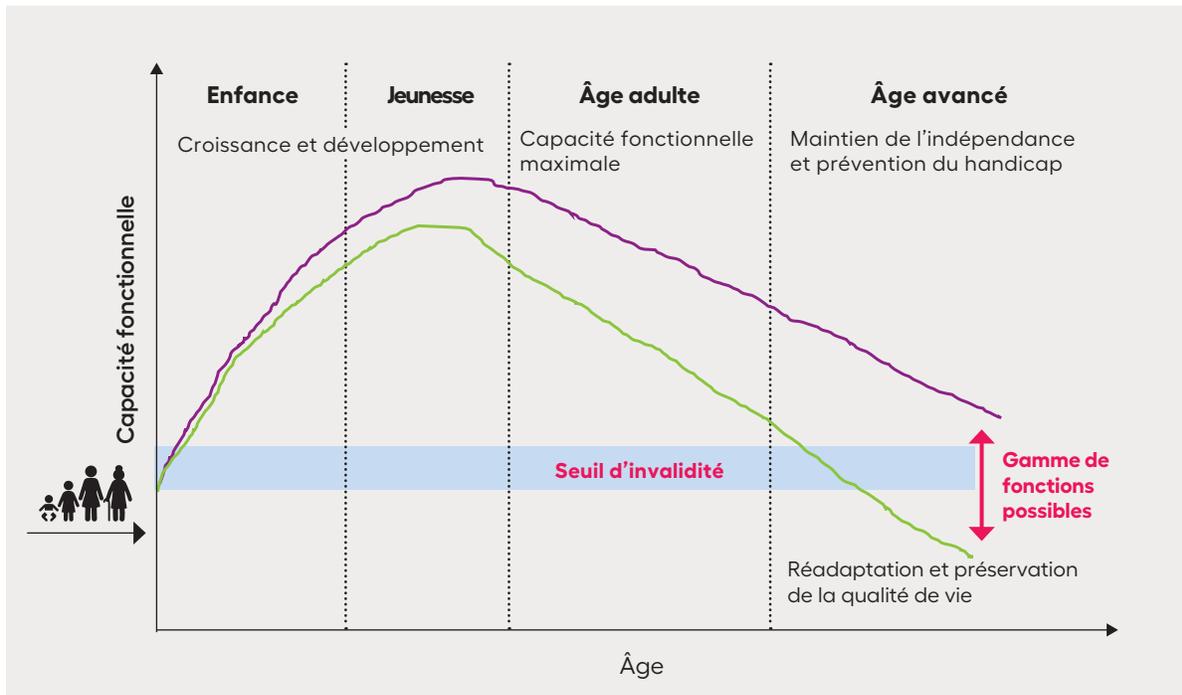
Les technologies numériques révolutionnent aussi bien les avantages que les menaces potentiels qu'elles représentent pour les enfants, mais elles entraînent des inégalités. Les technologies numériques offrent des possibilités d'accès à l'éducation et brisent les cycles de la pauvreté et des besoins sociaux pour les enfants et les jeunes. Il existe toutefois une fracture numérique entre les enfants et les jeunes des pays à faible revenu et ceux

des pays à revenu élevé, avec un écart qui peut atteindre jusqu'à 81 points (figure 5.3).

Pendant la pandémie de COVID-19, les inégalités d'accès aux technologies numériques ont creusé les inégalités d'éducation du fait de la dépendance accrue aux technologies numériques pour l'enseignement²⁸. Cela confirme les tendances qui indiquent que l'écart de fréquentation scolaire entre la période pré-pandémique (enseignement en présentiel) et la période de pandémie (enseignement à distance assisté par un enseignant) est plus marqué dans les pays où la pauvreté multidimensionnelle est plus élevée²⁹. La pandémie a démontré une nouvelle fois l'existence d'une fracture numérique entre les genres en rappelant que les femmes et les filles sont désavantagées en ce qui concerne les compétences numériques et qu'elles accusent un retard important dans les compétences plus avancées, ce qui entrave leur capacité à tirer parti des technologies³⁰.

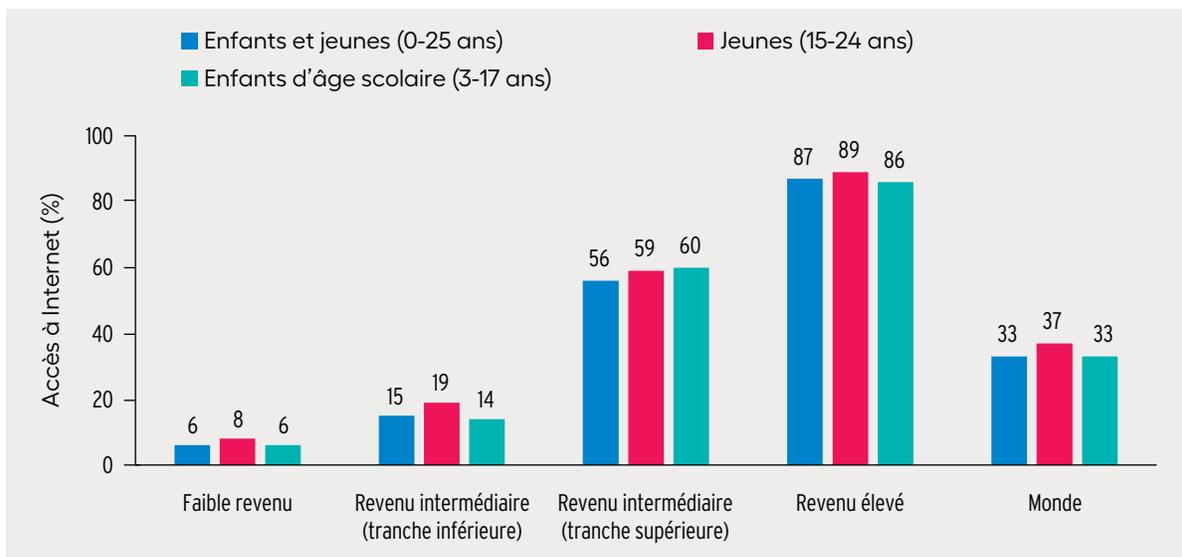
Les stratégies de protection et d'autonomisation doivent être différentes pour chaque groupe d'âge. Les enfants, en particulier les tout-petits, dépendent d'apports extérieurs pour leur survie et le développement de leurs capacités de base. Ce besoin exige une action

Figure 5.2 L'évolution de la capacité fonctionnelle au cours du cycle de vie a des répercussions différentes sur les enjeux de sécurité humaine et appelle donc des réponses différentes



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain, basé sur Kalache et Kickbusch (1997) et OMS (2002).

Figure 5.3 Accès des jeunes à Internet à la maison : de fortes inégalités existent entre les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu



Source : UNICEF et UIT (2020).

de la part des personnes qui s'occupent des enfants et des institutions pour permettre aux enfants de se développer à l'abri de l'insécurité humaine. Cela ne signifie pas que les enfants ne sont pas des agents de leur propre vie ou de la société. Les enfants et les adolescents participent activement à la société par le biais de leur engagement

culturel, social et politique et, dans de nombreux cas, ils contribuent également à l'activité économique et au travail domestique³¹. La reconnaissance de leur capacité d'agir dans ces domaines est au cœur des stratégies de protection et d'autonomisation des enfants.

Les enfants et les adolescents participent activement à la société ; la reconnaissance de leur capacité d'agir dans ces domaines est au cœur des stratégies de protection et d'autonomisation des jeunes

La jeunesse marque le passage à l'âge adulte, avec une capacité fonctionnelle plus élevée au moment de la transition entre le milieu scolaire et le monde du travail. Moins expérimentés et moins compétents que les adultes plus âgés, les jeunes peuvent rencontrer des obstacles à l'entrée sur le marché du travail et connaître un taux de chômage élevé – un taux porté encore plus haut par la pandémie de COVID-19 qui a mis à mal des groupes déjà affectés par les inégalités horizontales. Aux États-Unis en mai 2020, par exemple, le taux de chômage a diminué chez les jeunes blancs, alors qu'il a augmenté chez les jeunes non blancs³². Les secteurs où les jeunes ont tendance à être surreprésentés (vente au détail et hôtellerie) ont été les plus durement frappés, puisque la plupart des emplois occupés par les jeunes dans ces secteurs ne peuvent être exercés en télétravail³³.

Les jeunes sont particulièrement touchés par les conflits violents et le crime organisé. Ils sont également vulnérables à la violence à l'égard des femmes et des filles, aux agressions sexuelles, à la traite des êtres humains et au travail forcé. Les mesures de confinement imposées par la pandémie de COVID-19 – directement associées à l'accès limité à l'emploi et à l'éloignement des réseaux sociaux et communautaires – ont entraîné une hausse de la criminalité, de la violence et de la consommation de drogues³⁴. Ces facteurs peuvent amener les jeunes à se retirer des espaces civiques, réduisant ainsi leur visibilité³⁵. Les jeunes sont souvent exclus des espaces civiques ou n'y jouent qu'un rôle symbolique³⁶ et leurs voix ne sont pas entendues lorsqu'il s'agit de façonner leur propre avenir³⁷. Dans les prises de décision relatives à la pandémie de COVID-19, les jeunes générations n'ont pas été systématiquement

invitées à la table des décideurs et des dirigeants³⁸. Malgré ces difficultés, les jeunes ont démontré qu'ils étaient des agents essentiels du changement social, car ils cherchent des solutions créatives pour prévenir la violence et consolider la paix partout dans le monde³⁹.

Avec l'allongement de l'espérance de vie et la baisse des taux de fécondité, la population mondiale vieillit. En 2050, une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans⁴⁰ – et 80 % d'entre elles vivront dans les pays en développement (tableau 5.1)⁴¹. Le vieillissement réduit progressivement les capacités mentales et physiques et augmente les risques de maladie. Si ce processus est inévitable, il peut fortement varier d'une personne à l'autre en termes de vitesse, de nature et de caractéristiques. Ces différences sont certes d'ordre génétique, mais l'environnement physique et social d'une personne, ainsi que son sexe, son appartenance ethnique et sa situation socioéconomique y sont aussi pour beaucoup⁴². Dans le même temps, les inégalités au sein des groupes de population se reportent sur la vieillesse⁴³ et génèrent des écarts importants dans les capacités fonctionnelles⁴⁴. Un taux de dépendance économique plus élevé est généralement associé à une pression économique plus forte sur la population active et à des demandes de dépenses budgétaires plus élevées pour soutenir les personnes âgées⁴⁵.

La santé des personnes âgées semble étroitement liée aux désavantages endurés plus tôt dans la vie, dont les effets peuvent se cumuler⁴⁶. Les mauvaises habitudes et comportements nocifs qui engendrent des problèmes de santé à un âge avancé – tels que le tabagisme, une consommation excessive d'alcool, une activité physique insuffisante et une alimentation pauvre en fruits et légumes – sont fonction de la situation socioéconomique⁴⁷. Dans certains pays pour lesquels des données sont disponibles, on constate qu'une situation socioéconomique moins avantageuse est généralement associée à une prévalence accrue du

Tableau 5.1 Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, par région géographique, 2019 et 2050

Région	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus (millions)		Variation du pourcentage, 2019-2050
	2019	2050	
Monde	702,9	1 548,9	120
Afrique du Nord et Asie occidentale	29,4	95,8	226
Afrique subsaharienne	31,9	101,4	218
Océanie, hors Australie et Nouvelle-Zélande	0,5	1,5	190
Asie centrale et Asie du Sud	119,0	328,1	176
Amérique latine et Caraïbes	56,4	144,6	156
Asie de l'Est et Asie du Sud-Est	260,6	572,5	120
Australie et Nouvelle-Zélande	4,8	8,8	84
Europe et Amérique du Nord	200,4	296,2	48

Source : DAES (2019).

tabagisme selon l'âge, la race, l'appartenance ethnique et la région, indépendamment du genre⁴⁸. Les écarts dans les dépenses alimentaires montrent également la prévalence d'aliments moins sains dans les groupes socioéconomiques défavorisés⁴⁹. Les communautés dont la situation socioéconomique est moins avantageuse ont un accès limité à des installations sportives abordables⁵⁰, ce qui peut contribuer à une prévalence plus élevée de l'obésité et du diabète dans les populations à faible revenu. Ces risques ont toutes les chances de devenir des vulnérabilités avec l'âge, qui entraîneront probablement des privations de santé pour les personnes âgées pauvres.

Les jeunes ont démontré qu'ils étaient des agents essentiels du changement social, car ils cherchent des solutions créatives pour prévenir la violence et consolider la paix partout dans le monde

Les personnes les plus défavorisées vivent moins longtemps et passent la majeure partie de leur vie en mauvaise santé⁵¹. L'espérance de vie en bonne santé est associée à une meilleure santé mentale. Au Danemark, les hommes atteints de troubles mentaux perdent 10,2 années de vie en bonne santé de plus que les hommes sans troubles mentaux, et les femmes atteintes de troubles mentaux perdent 7,34 années de vie de plus que les femmes sans troubles mentaux⁵².

Les personnes âgées de plus de 65 ans ont besoin de soutien pour faire face au déclin naturel de certaines capacités fonctionnelles et au risque accru de contracter certaines maladies. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, leurs revenus sont en moyenne inférieurs à ceux de la population totale⁵³ et leur risque de basculer dans la pauvreté ou d'y rester est important⁵⁴. Les femmes âgées sont plus exposées à la pauvreté que les hommes en raison des inégalités entre les genres qu'elles subissent dès le plus jeune âge. Leurs pensions ont tendance à être plus faibles en raison de salaires plus bas, de périodes sans emploi dues à la maternité et à l'éducation des enfants et d'une espérance de vie plus longue – et leur épargne déjà moindre s'échelonne sur de plus longues périodes⁵⁵.

Lorsque l'analyse socioéconomique croise d'autres capacités comme la santé, la dépendance physique et psychosociale et les réseaux de soutien, on obtient une image de plus en plus complexe de l'expérience du vieillissement en matière de bien-être et de capacité d'agir. Une étude sur la pauvreté multidimensionnelle et la qualité du vieillissement au Pérou révèle que les variables suivantes sont toutes positivement corrélées à un vieillissement réussi des personnes de plus de 65 ans en situation de pauvreté multidimensionnelle : être un homme, être plus jeune, avoir un niveau d'éducation plus élevé, avoir un emploi, ne pas fumer, ne pas avoir de

handicap physique, avoir une bonne alimentation, faire preuve d'une plus grande autonomie et d'une meilleure estime de soi et ne pas avoir de handicap mental⁵⁶.

L'intériorisation des stéréotypes liés à l'âge démarre tôt dans la vie et perdure à tous les stades de la vie. Les stéréotypes représentent des idées subconscientes sur les personnes âgées qui sont ensuite incarnées par des attitudes vis-à-vis du vieillissement et qui, comme nous l'avons vu au chapitre 1, constituent une menace directe pour la sécurité humaine. En véhiculant des stéréotypes négatifs sur l'âge, l'âgisme a des effets préjudiciables sur la fragilité des personnes âgées. Des attitudes plus positives envers le vieillissement et une meilleure perception de soi au cours de cette période sont associées à de meilleurs résultats sur le plan physique et à une fragilité moindre dans la vieillesse⁵⁷. La connaissance du processus de vieillissement réduit à la fois l'anxiété liée à ce phénomène et les attitudes âgistes en tant que telles⁵⁸. Ce constat met en évidence une première étape importante dans la lutte contre l'âgisme, à savoir l'information et l'éducation sur le processus de vieillissement.

L'exemple récent de la pandémie de COVID-19 confirme ces observations. Les directives de rationnement des soins visaient à sauver le plus grand nombre de vies et d'années de vie, ce qui a souvent eu pour conséquence de faire de l'âge avancé et des comorbidités les premiers obstacles à l'accès à des services de soins limités⁵⁹. Le système du rationnement lui-même est empreint d'inégalité, car il est plus susceptible d'être mis en place, de façon plus stricte et plus fréquente, dans les milieux à faible revenu, moins bien équipés et dotés de peu de ressources⁶⁰.

La violence et les discriminations économiques portent atteinte à la sécurité humaine des femmes et des filles

Les inégalités de genre comptent parmi les inégalités horizontales les plus répandues. Les moyens de subsistance des femmes sont gravement compromis par la pauvreté – environ 435 millions de femmes et de filles disposaient de moins de 1,90 dollar par jour pour vivre en 2021, sachant que 47 millions d'entre elles ont basculé dans la pauvreté pendant la pandémie de COVID-19⁶¹. Dans les pays à faible revenu, 92,1 % des femmes employées occupent un emploi informel, contre 87,5 % des hommes. Dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), cette proportion tombe à 84,5 % pour les femmes et à 83,4 % pour les hommes⁶². Les femmes ont des revenus et une épargne plus faibles, de moins bonnes conditions de travail et un accès plus limité aux comptes financiers, autant de facteurs qui réduisent leur capacité à absorber les chocs économiques⁶³. Ces conditions inégales font que les femmes sont moins protégées et moins résilientes

face au chômage et aux situations d'urgence sanitaire, et qu'elles font moins valoir leurs droits aux congés maladie payés et autres droits fondamentaux. Dans de nombreux pays, les femmes ont un accès limité aux comptes bancaires, bridées par une méconnaissance des services financiers, des facteurs culturels ou religieux et l'absence de provisions ou l'aversion pour le crédit⁶⁴. Dans les sociétés où les normes sociales patriarcales traditionnelles sont omniprésentes, les femmes sont plus dépendantes des hommes sur le plan économique et sont empêchées de prendre des décisions pour elles-mêmes et pour leur famille, ce qui nuit à leur bien-être et à leur capacité d'agir.

Toutefois, les inégalités de genre ne constituent pas seulement une injustice flagrante à l'égard des femmes, elles sont également préjudiciables pour la société. Par exemple, l'insécurité alimentaire des femmes a des effets négatifs en cascade sur la nutrition et la santé de familles et de communautés entières⁶⁵ et leur insécurité économique peut fortement restreindre leur capacité d'agir. L'écart entre les hommes et les femmes dans l'accès à la nourriture s'est creusé entre 2018 et 2019 et les femmes en milieu rural en ont été les plus affectées – ce qui est paradoxal quand on sait que les femmes et les filles représentent la majorité des producteurs et fournisseurs de denrées alimentaires⁶⁶. Pourtant, dans plus de 90 pays, les agricultrices ne bénéficient pas des mêmes droits que les hommes en matière de propriété foncière et d'accès aux autres moyens de production, comme le bétail⁶⁷, ce qui a des répercussions sur la nutrition et la santé de familles et de communautés entières⁶⁸. À l'échelle mondiale, la prévalence de l'insécurité alimentaire est plus forte pour les femmes que pour les hommes, les écarts les plus importants se situant en Afrique, et dans la région Amérique latine et Caraïbes⁶⁹.

Les catastrophes naturelles tuent en moyenne plus de femmes que d'hommes et exposent les femmes à un risque plus élevé de déplacement en raison de leur dépendance à l'égard des forêts, des terres, des rivières et des précipitations⁷⁰. La crise de la COVID-19 a fait payer aux femmes un trop lourd tribut dans plusieurs domaines essentiels du développement humain. Leur surreprésentation en première ligne de la lutte contre la pandémie les a exposées à un risque plus élevé de contamination par le virus. Les femmes sont aussi surreprésentées dans les secteurs les plus durement touchés par la pandémie – elles représentent 39 % de la main-d'œuvre mondiale, mais ont subi 54 % des pertes d'emploi dues à la pandémie⁷¹. Les grossesses chez les adolescentes et la violence à l'égard des femmes et des filles ont considérablement augmenté pendant la pandémie⁷². Le sentiment des femmes de ne pas contrôler leur destin et de vivre dans la peur découle des normes sociales traditionnelles et des structures patriarcales⁷³ qui sont à l'origine des inégalités de

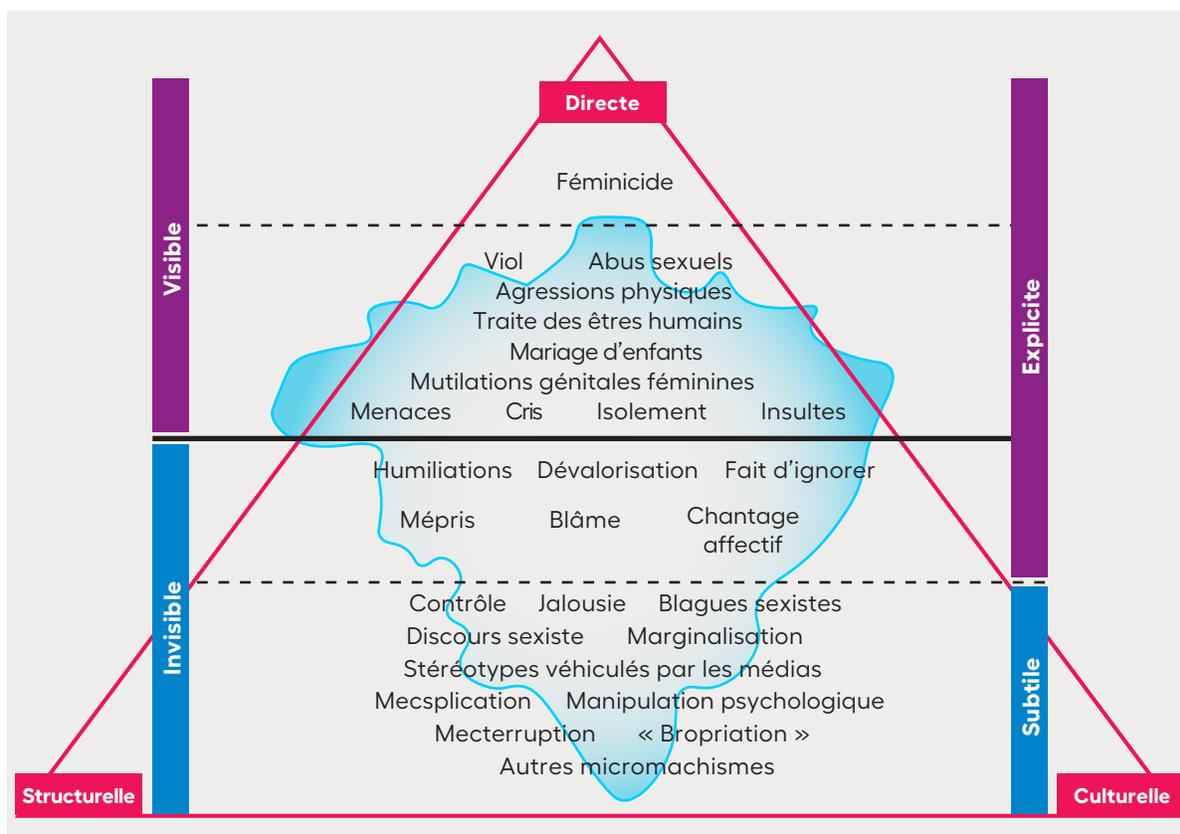
genre existantes, attentatoires à leur bien-être et à leur capacité d'agir⁷⁴.

La violence à l'égard des femmes et des filles, l'une des formes les plus brutales d'atteinte au bien-être et à la capacité d'agir des femmes⁷⁵, englobe tout acte ou comportement entraînant, ou pouvant entraîner, des souffrances ou des troubles physiques, sexuels ou mentaux pour les femmes et les filles⁷⁶. Il s'agit sans doute de la manifestation la plus tangible des profonds déséquilibres de pouvoir⁷⁷. La peur de la violence est une expérience commune aux femmes du monde entier. Dans le triangle de la violence, la violence directe désigne la violence visible et explicite, notamment les signes de violence physique, sexuelle et psychologique (figure 5.4)⁷⁸. La violence indirecte – ou violence culturelle et structurelle – est subtile et peut être invisible. La violence structurelle est intégrée dans les systèmes sociaux et les relations de pouvoir. Elle se traduit par des inégalités de chances, d'accès aux services et de représentation dans la prise de décision et elle est perpétuée par la violence économique ou le mariage d'enfants, deux facteurs qui réduisent les possibilités offertes aux femmes. La violence culturelle est la résultante des normes sociales traditionnelles relatives au genre et à la féminité, qui se manifestent par différentes formes de violence psychologique et émotionnelle telles que les stéréotypes, les préjugés, le langage sexiste et le micromachisme⁷⁹. Toutes les formes de violence sont interconnectées⁸⁰. La violence culturelle légitime la violence directe et structurelle⁸¹. Les formes subtiles de violence, ce que l'on appelle les micro-agressions, constituent des formes de violence aussi graves que le viol et le féminicide (encadré 5.1)⁸².

Lorsque l'analyse socioéconomique croise d'autres capacités comme la santé, la dépendance physique et psychosociale et les réseaux de soutien, on obtient une image de plus en plus complexe de l'expérience du vieillissement en matière de bien-être et de capacité d'agir

La violence économique, omniprésente à travers le monde, consiste à rendre ou à tenter de rendre une personne financièrement dépendante en maintenant un contrôle total sur ses ressources financières, en l'empêchant d'avoir un compte financier, en lui refusant l'accès à l'argent ou en lui interdisant de se rendre à l'école ou au travail⁸³. Elle peut aggraver la pauvreté et entraver la réussite scolaire ou les perspectives d'emploi⁸⁴. La violence psychologique consiste à provoquer la peur par l'intimidation, tandis que la violence émotionnelle consiste à saper l'estime de soi d'un individu. La violence psychologique et émotionnelle peut commencer par des micro-agressions. Les victimes de la violence estiment que la

Figure 5.4 Les différentes formes de violence à l'égard des femmes et des filles : croiser le modèle de l'iceberg avec le triangle de la violence



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain, basé sur Amnesty International et Galtung (1990).

violence psychologique et le fait de vivre dans la peur sont plus délétères que la violence physique directe⁸⁵.

La violence conjugale est répandue dans le monde entier : 27 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées ou en couple l'ont déjà subie. Les régions de l'Asie du Sud (35 %) et de l'Afrique subsaharienne (22 %) présentent les taux de prévalence les plus élevés⁸⁶. Dans certains contextes, les normes sociales et culturelles considèrent la violence comme une réponse justifiable à ce qui est perçu comme l'inconduite de la femme ; ces croyances contribuent à ce que la violence infligée par le partenaire intime soit traitée comme une affaire privée plutôt que comme une grave menace pour les droits et la sécurité des femmes⁸⁷. Au moins 200 millions de filles et de femmes vivant aujourd'hui dans 30 pays ont subi des mutilations génitales féminines⁸⁸.

La violence à l'égard des femmes et des filles est sans doute de la manifestation la plus tangible des profonds déséquilibres de pouvoir

Trois facteurs principaux expliquent le fait que la violence est souvent sous-déclarée⁸⁹ :

- La stigmatisation : les femmes qui ont subi des violences peuvent être perçues – par elles-mêmes et par leur entourage, les autorités et la société en général – comme dépendantes, manquant de confiance en elles, impuissantes, déprimées et sans défense⁹⁰.
- Le déni : selon les milieux, les femmes et les filles peuvent ne pas être conscientes du caractère abusif de certaines situations courantes, de sorte qu'elles les considèrent comme normales et ne les qualifient pas de violence.
- La méfiance : l'incapacité des autorités à reconnaître et à traiter les actes violents est l'un des principaux risques qui dissuadent les femmes de porter plainte.

Les inégalités de pouvoir selon la race et l'ethnicité compromettent la sécurité humaine de tous

La race est généralement associée à des caractéristiques physiques qui deviennent socialement significatives (comme la couleur de peau), tandis que l'ethnicité

Encadré 5.1 Le féminicide ou le meurtre des femmes et des filles en raison de leur sexe

Les auteurs de violences utilisent différentes formes d'abus pour exercer et maintenir leur contrôle et leur domination. Les meurtres de femmes sont la manifestation extrême de ce schéma.

La Déclaration de Vienne des Nations Unies¹ reconnaît le féminicide comme le meurtre de femmes et de filles en raison de leur sexe. Il peut prendre différentes formes, notamment le meurtre à la suite de violences conjugales, la torture et le massacre misogyne, l'assassinat de femmes et de filles au nom de « l'honneur », le meurtre ciblé de femmes et de filles dans le cadre d'un conflit armé, l'assassinat lié à la dot des femmes, le meurtre des femmes et des filles en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, le meurtre de femmes et de filles autochtones et aborigènes en raison de leur sexe, le foeticide et l'infanticide fondé sur le genre, le décès à la suite de mutilations génitales, l'assassinat à la suite d'accusations de sorcellerie, et d'autres féminicides associés aux gangs, au crime organisé, au trafic de stupéfiants, à la traite des êtres humains et à la prolifération des armes de petit calibre.

Le féminicide se distingue de l'homicide masculin par des particularités propres. Par exemple, la plupart des cas de féminicides sont commis par des partenaires ou des ex-partenaires et impliquent une maltraitance continue, des menaces ou des intimidations, des violences sexuelles ou des situations où les femmes ont moins de pouvoir ou moins de ressources que leur partenaire. En 2020, 47 000 femmes et filles ont été tuées de façon intentionnelle par un partenaire intime ou un membre de la famille, et en moyenne une femme ou une fille est tuée toutes les 11 minutes par un partenaire intime ou un membre de la famille².

Parmi les mesures prises par les pays pour lutter contre le féminicide, citons la modification des cadres juridiques, des interventions rapides, des initiatives interinstitutions, ainsi que la mise en place d'unités spéciales et de formations au sein du système de justice pénale. Les pays d'Amérique latine ont érigé spécifiquement le féminicide en infraction pénale. Pourtant, il n'y a aucun signe de diminution des meurtres de femmes et de filles liés au genre³.

Notes

1. ECOSOC (2013). 2. ONUDC (2021). 3. ONUDC (2018).

est rattachée à l'expression et à l'identification culturelles (par la langue et les traditions ou croyances partagées). Ces deux notions ont fait l'objet de diverses interprétations au fil du temps et sont encore perçues différemment selon les contextes, mais dans ce chapitre, nous nous intéressons à l'expérience vécue des personnes et à la manière dont elles s'identifient, en reconnaissant que ce processus est souvent extrêmement limité lorsque les catégories sociales de race et d'ethnicité sont associées à des caractéristiques physiques ou culturelles spécifiques⁹¹. L'analyse des dynamiques de race et d'ethnicité nous permet d'appréhender la sécurité sous un angle différent et de mettre au jour d'autres hypothèses, l'héritage du colonialisme le cas échéant et, plus largement, d'autres rapports de force⁹². Les inégalités horizontales entre les groupes raciaux et ethniques persistent souvent dans la durée et touchent à plusieurs dimensions : politique, économique, culturelle et sociale⁹³. Lorsque les identités raciales et ethniques sont liées à la mobilisation et au pouvoir politique, les groupes les plus puissants peuvent entraver le développement, la dignité et les droits des autres. À cet égard, la répartition du pouvoir dans de nombreux contextes, maintenue par le colonialisme et d'autres processus historiques d'asservissement, a favorisé le bien-être des populations blanches aux dépens des populations noires et des populations autochtones⁹⁴. Lorsque le pouvoir politique est réparti selon des lignes ethniques, les différences ethniques peuvent être dévoyées ou exploitées par les dirigeants politiques et autres comme des points de contestation entre les groupes, ce qui génère des tensions sociales,

de la méfiance ainsi que des violations des droits et de la dignité⁹⁵. Dans les cas les plus extrêmes, invoquer ces inégalités entre les groupes ethniques peut provoquer des conflits violents⁹⁶.

Certaines positions officielles contre le racisme peuvent en réalité masquer la façon dont les inégalités raciales ont été construites et perpétuées par le développement⁹⁷. Il est important de reconnaître que des conceptions anciennes du développement et de la sécurité ont elles-mêmes soutenu les inégalités raciales⁹⁸. Les identités raciales sont générées en partie par un processus d'« altérisation », par lequel les groupes définissent et intériorisent leurs propres identités à travers leurs relations sociales avec les autres. L'altérisation est étroitement liée aux relations de pouvoir existantes. À titre d'exemple, nous pouvons citer la construction de « l'Occident » comme catégorie sociale associée au progrès et à la sécurité, définie par rapport aux « autres » régions qui sont elles associées à l'absence de progrès et donc à l'insécurité humaine⁹⁹.

L'analyse des dynamiques de race et d'ethnicité nous permet d'appréhender la sécurité sous un angle différent et de mettre au jour d'autres hypothèses, l'héritage du colonialisme le cas échéant et, plus largement, d'autres rapports de force

Cette section examine les inégalités raciales telles qu'elles sont vécues par les populations noires et les populations autochtones. Ces deux groupes se voient dénier certaines possibilités et sont confrontés à une insécurité façonnée par les héritages racistes et coloniaux

et qui compromet leurs droits, leur reconnaissance et leur représentation¹⁰⁰. Plus de 370 millions de personnes autochtones dépendent de terres et de ressources communales¹⁰¹, dont une grande partie relève du régime foncier coutumier, ce qui les expose à la saisie des terres et à l'expropriation. Au Brésil, environ 48 % des Quilombolas vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire grave, les régions du nord et du nord-est du pays étant les plus touchées¹⁰². En Nouvelle-Zélande, environ 25 % des enfants Māori vivent dans la pauvreté et 29 % vivent dans des ménages souffrant d'insécurité alimentaire¹⁰³. Les populations autochtones ont basé leur survie sur des activités traditionnelles telles que l'agriculture, la chasse ou la pêche. Cette situation, à laquelle s'est ajoutée la discrimination, a eu tendance à les enfermer dans des activités salariées de l'économie informelle (travail domestique, vente ambulante, agriculture et construction), généralement dans des industries à faible productivité où ils ne gagnent pas suffisamment pour s'extraire de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire¹⁰⁴. Le travail informel accroît leur vulnérabilité à l'exploitation et aux abus, au non-respect de leurs droits au travail et à l'absence de protection sociale.

Les populations autochtones sont également confrontées à la discrimination par la répression de leur identité culturelle. Au moment où les langues dominantes ou coloniales sont devenues officielles, les langues autochtones ont été réprimées ou interdites¹⁰⁵ et les religions et pratiques culturelles traditionnelles ont été déclarées illégales¹⁰⁶. Dans toute l'Amérique, les enfants ont été séparés de force de leur famille et envoyés dans des écoles spéciales pour apprendre la nouvelle langue et les nouvelles traditions. L'utilisation de leur langue maternelle les exposait à des abus sexuels et physiques ou à des châtiments corporels¹⁰⁷. Pour obtenir leur pleine citoyenneté, les populations autochtones du Canada ont dû s'assimiler aux normes eurocanadiennes sexuelles, familiales et de genre¹⁰⁸.

Du fait de leur sous-représentation et du peu d'occasions offertes pour participer à la vie de leur communauté, les populations autochtones sont moins susceptibles de défendre leurs intérêts, ce qui accentue les inégalités horizontales. Les peuples autochtones du monde entier ont bien conscience de cette discrimination et du manque de représentation ; ils connaissent leurs droits et se démènent pour les faire valoir. Mais ils se heurtent à la violence des intérêts commerciaux et peuvent être écartés par les gouvernements en raison de leur sous-représentation. Le nombre d'assassinats de militants écologistes a plus que triplé depuis le début des années 2000. En 2019, 212 personnes ont été tuées alors qu'elles défendaient leurs terres et leur environnement – un triste record ; 40 % d'entre elles appartenaient à des communautés autochtones et plus d'un tiers des agressions

mortelles perpétrées entre 2015 et 2019 visaient des peuples autochtones¹⁰⁹.

La discrimination raciale à travers des systèmes inéquitables qui peuvent prendre la forme d'un racisme structurel affecte l'éducation, les soins de santé, l'emploi, le revenu, les prestations sociales, la protection sociale et la justice pénale

La discrimination raciale à travers des systèmes inéquitables qui peuvent prendre la forme d'un racisme structurel affecte l'éducation, les soins de santé, l'emploi, le revenu, les prestations sociales, la protection sociale et la justice pénale. Les expressions du racisme qui génèrent des expériences d'insécurité pour les personnes noires comprennent les préjugés (attitudes négatives), les stéréotypes (avis catégoriques) et les inégalités de traitement fondées sur leur race. Le racisme structurel a des conséquences directes sur la sécurité humaine. Par exemple, les personnes noires reçoivent des soins de santé de moindre qualité et vivent dans des zones soumises à la ségrégation raciale ou à proximité d'hôpitaux de seconde zone¹¹⁰. Elles sont confrontées à l'exclusion et à la discrimination dans l'éducation et l'emploi. Elles sont notamment victimes d'un stéréotype qui les dépeint comme étant moins chaleureuses et moins compétentes que leurs pairs¹¹¹. Il est prouvé que les populations noires ont payé un tribut disproportionné à la pandémie de COVID-19¹¹². Dans de nombreux cas, les personnes noires sont plus susceptibles d'être arrêtées et incarcérées que des personnes blanches, et elles risquent des peines plus lourdes dans le système de justice pénale¹¹³.

Les personnes en situation de déplacement peuvent être contraintes d'emprunter la route de l'insécurité humaine

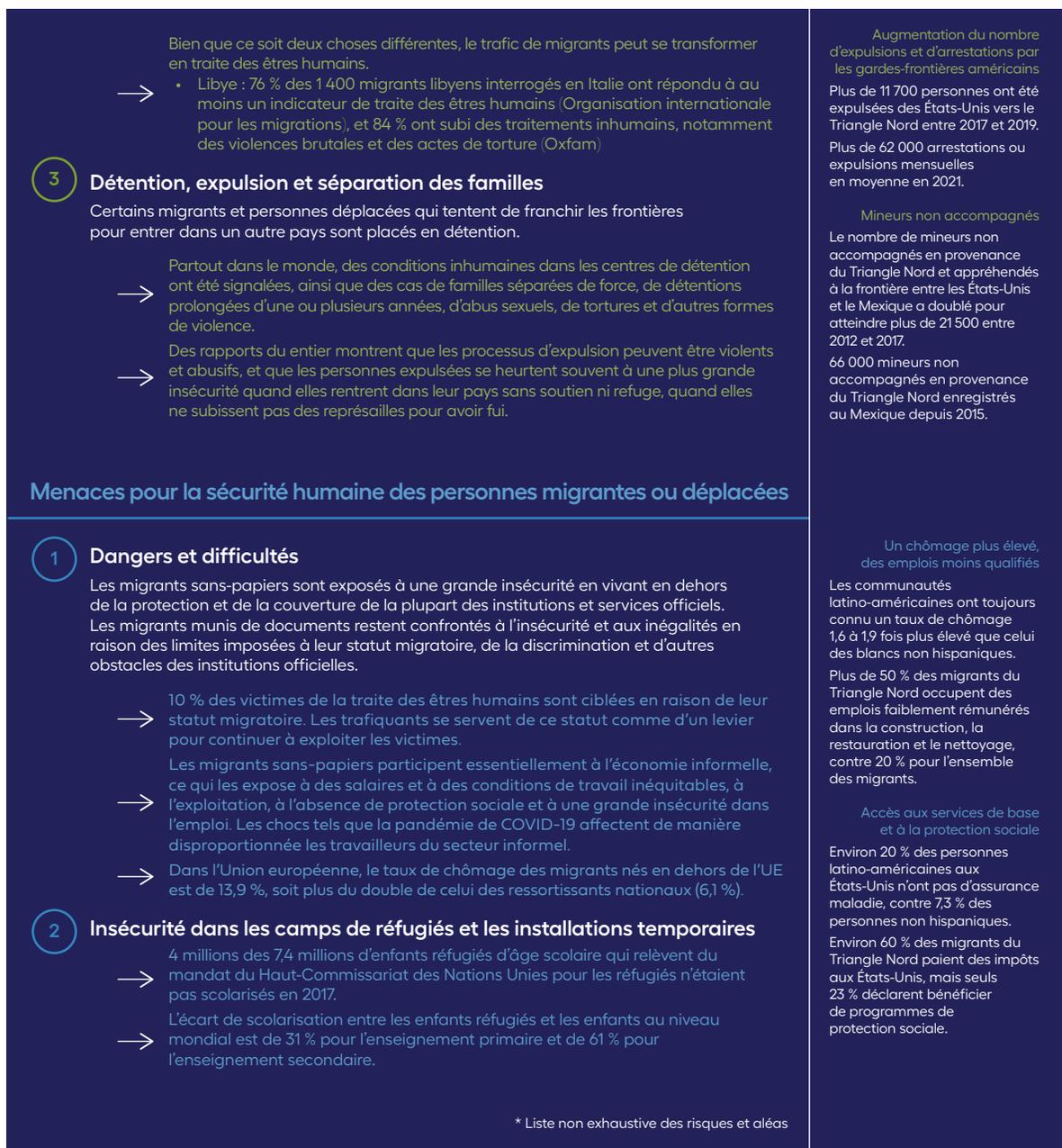
La mobilité humaine peut prendre de nombreuses formes et rencontrer des menaces de sécurité humaine diverses et plurielles. Lorsque les personnes migrent par des voies irrégulières, leur dignité et donc leur sécurité humaine sont particulièrement vulnérables à un ensemble de menaces qui vont de la traite des êtres humains, la maltraitance, la violence et la mort pendant le voyage au manque d'accès aux services de base et à l'emploi formel, en passant par l'exploitation, la discrimination et les restrictions des droits fondamentaux dans le pays de destination (figure 5.5). Si la plupart des personnes migrent volontairement dans le cadre d'un projet professionnel ou familial¹¹⁴, beaucoup d'autres sont déplacées ou forcées de se déplacer¹¹⁵ en raison notamment des effets de l'Anthropocène (voir le chapitre 2), de l'instabilité sociopolitique et économique ou des conflits et de la violence.

Figure 5.5 Migrations et déplacements sur la voie de l'insécurité



(à suivre)

Figure 5.5 Migrations et déplacements sur la voie de l'insécurité (suite)



Source : Center for American Progress (2020) ; Community Psychology (non daté) ; Eurostat (2021b) ; Freedom for Immigrants (2021) ; Garcia Bochenek (2019) ; Global Initiative Against Transnational Organized Crime (2018) ; HCR (2018, 2021a, 2021b, 2021c) ; HCR et UNICEF (2019) ; Human Rights Watch (2018, 2019, 2020a, 2020b, 2021) ; BIAD (2018) ; IDMC (2020, 2021) ; International Crisis Group (2016) ; IPUMS USA (2021) ; Laczko, Singleton et Black (2017) ; Long et Bell (2021) ; OIM (2016, 2019b, 2020a, 2020b, 2021) ; ONUDC (2020) ; Portail sur les données migratoire (2021a, 2021b) ; Repeckaite (2020) ; US Customs and Border Patrol (2021) ; US Department of Homeland Security (2019).

Alors que le changement planétaire dangereux se poursuit, les communautés du monde entier – mais surtout celles des pays en développement – sont de plus en plus touchées par l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes et autres phénomènes climatiques qui menacent leur vie, leurs moyens de subsistance et leur sécurité humaine. Par exemple, les sécheresses et inondations graves mettent en péril l'accès à l'eau et la sécurité alimentaire et provoquent

des migrations saisonnières ou permanentes. Selon les prévisions, près de la moitié de la population mondiale et de la production agricole seront menacées d'ici 2050 par la variabilité accrue des sécheresses et des inondations¹¹⁶, qui pourrait devenir un facteur déclenchant de migration¹¹⁷. L'élévation du niveau de la mer devrait également avoir une incidence sur la migration de millions de personnes, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les

pays ayant de vastes zones côtières¹¹⁸. Les individus, les familles et les communautés pourraient donc choisir la migration pour se préserver des risques environnementaux et protéger leur sécurité humaine.

Le nombre de personnes déplacées de force en raison d'un conflit ou d'une catastrophe a augmenté ces dix dernières années, atteignant plus de 80 millions dans le monde (voir chapitre 4). Plus de 86 % des réfugiés sont accueillis dans des pays en développement et 27 % de l'ensemble des réfugiés sont accueillis dans les pays les moins avancés¹¹⁹. La gestion des personnes qui arrivent sur leur territoire constitue un défi complexe pour les pays d'accueil, qui s'efforcent de préserver la dignité et la sécurité humaine des personnes en situation de déplacement et de protéger et d'autonomiser les réfugiés et les migrants. La pandémie de COVID-19 est venue ajouter de nouvelles difficultés opérationnelles et financières au problème des déplacements causés par des catastrophes, exacerbant encore les effets des déplacements sur la sécurité humaine et le bien-être des personnes concernées¹²⁰.

De façon générale, les migrations internationales sont étroitement liées à plusieurs dimensions de la sécurité humaine. En 2019, on estimait à 272 millions le nombre de migrants internationaux dans le monde, dont près des deux tiers étaient des travailleurs migrants¹²¹. En quête de perspectives plus favorables, les travailleurs migrants se heurtent à différentes formes d'insécurité qui vont de la discrimination à divers obstacles qui les empêchent d'accéder aux services de base comme la santé, l'éducation et le logement – alors même qu'ils pourraient remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences et contribuer aux sociétés et aux économies d'accueil.

La discrimination nuit à la santé mentale et physique des migrants¹²², qui subissent par ailleurs des discriminations et des violences du fait d'une certaine désinformation et de croyances arbitraires selon lesquelles ils compromettraient les perspectives économiques des citoyens du pays d'accueil en volant leurs emplois ou en ponctionnant les services sociaux¹²³.

Mettre fin à la discrimination à l'égard d'expressions, de comportements ou de corps différents pour renforcer la sécurité humaine de tous

Les personnes LGBTI+¹²⁴ sont confrontées à des défis spécifiques en matière de sécurité humaine, qui découlent de réponses répressives (et souvent violentes) à leurs identités, expressions, comportements ou corps, perçus comme transgressant les normes et les rôles de genre traditionnels dominants¹²⁵.

Le discours sur la sécurité humaine ne reconnaît pas les différentes identités de genre et orientations sexuelles et n'intègre pas le vécu de l'insécurité humaine

des personnes LGBTI+¹²⁶. Loin d'être libérées du besoin, les personnes LGBTI+ subissent des discriminations sur le plan de l'accès à la propriété, du crédit et des ressources financières, de l'éducation et de l'emploi. Elles rencontrent également des obstacles pour exercer leur droit à la pleine citoyenneté et accéder aux services de base et sont davantage exposées aux risques sanitaires et au sans-abrisme. Elles sont particulièrement menacées dans les sociétés qui ne tolèrent pas la diversité¹²⁷.

Le discours sur la sécurité humaine ne reconnaît pas les différentes identités de genre et orientations sexuelles et n'intègre pas le vécu de l'insécurité humaine des personnes LGBTI+

Le droit à la reconnaissance devant la loi est un droit humain fondamental pour accéder à l'éducation, au travail, au logement et aux services de santé, à la participation politique et à la protection contre la violence, la torture et la discrimination¹²⁸. Or, dans 87 % des 193 pays du monde, les personnes LGBTI+ n'ont pas le droit à la reconnaissance de leur identité et à la pleine citoyenneté¹²⁹. Dans de nombreux pays, les femmes transgenres ont déclaré avoir subi des violences lorsqu'elles ont essayé d'obtenir leur carte d'identité, leur passeport ou leur carte électorale auprès du gouvernement¹³⁰.

Les personnes LGBTI+, en particulier les jeunes, sont plus susceptibles de se retrouver sans domicile fixe en raison d'un rejet familial, de problèmes économiques et juridiques, de discrimination dans l'accès à la propriété, au crédit et aux ressources financières, d'une maladie mentale, d'une dépendance ou d'une expulsion¹³¹. 15 à 30 % environ des jeunes sans-abri peuvent s'identifier comme LGBTI+¹³². Les personnes LGBTI+ restent peu visibles dans un grand nombre de pays : en 2016, moins de 15 % d'entre elles avaient révélé leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre à leur famille, et environ 5 % l'avaient fait auprès de leur école, de leur lieu de travail ou de leur communauté¹³³. Le fait que certains employeurs refusent de façon discriminatoire d'embaucher des personnes transgenres au motif qu'il leur manque certains documents pousse les personnes LGBTI+ vers des postes moins productifs que ceux pour lesquels elles sont qualifiées – notamment des emplois dans le secteur informel¹³⁴.

Les hommes homosexuels cisgenres sont exposés à un risque plus élevé de contracter le VIH. En Afrique du Sud, la prévalence du VIH chez les personnes LGBTI+ varie de 10 % à Cape Town à 50 % à Johannesburg¹³⁵. En Thaïlande, les femmes lesbiennes et bisexuelles présentent les taux de prévention des MST les plus faibles : 84 % des femmes bisexuelles et 90 % des lesbiennes n'ont jamais fait de test de dépistage du

VIH¹³⁶. Le stress et les traumatismes subis par les personnes LGBTI+ peuvent avoir des conséquences néfastes sur leur santé mentale et physique. Une étude des Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis révèle que les jeunes LGBTI+ sont quatre fois plus susceptibles de penser sérieusement au suicide que les élèves cisgenres¹³⁷.

Du fait de leur stigmatisation, les personnes LGBTI+ peuvent se voir refuser l'accès aux services de santé, d'éducation ou de technologie. Souvent, les prestataires de soins de santé ne comprennent pas leurs besoins spécifiques¹³⁸. Le harcèlement et l'exclusion à l'école peuvent réduire leur capacité à étudier ou les amener à quitter l'école¹³⁹. En Thaïlande, 41 % des personnes LGBTI+ et 61 % des femmes transgenres ont déclaré avoir subi des discriminations en tant qu'étudiants en 2018¹⁴⁰. Sur le plan technologique, la reconnaissance automatisée du genre basée sur l'intelligence artificielle exclut les personnes LGBTI+ et la fracture numérique est plus importante chez les personnes LGBTI+ plus âgées¹⁴¹. Les personnes LGBTI+ sont également plus exposées à la violence et à la discrimination en ligne : 64 % des utilisateurs LGBTI+ des réseaux sociaux sont victimes de harcèlement et de discours de haine¹⁴².

En ce qui concerne le droit de vivre à l'abri de la peur, de l'anxiété et de l'indignité, les personnes LGBTI+ sont victimes d'actes de torture, de traitements inhumains et dégradants, de criminalisation, d'attaques physiques et sexuelles ciblées, d'interventions médicales forcées, de thérapies de conversion et de meurtres. Dans de nombreux pays, les hommes perçus comme

homosexuels sont la cible de détentions arbitraires et d'autres formes de violence telles que les chocs électriques, les passages à tabac, les insultes et les humiliations¹⁴³. La violence peut commencer tôt dans la vie et survenir dans différents espaces (maison, école, travail, espaces publics, en ligne) – et la menace de violence et d'abus pèse en permanence sur les personnes LGBTI+, avec un risque plus élevé de violence sexuelle¹⁴⁴. Considérées comme malades, atteintes de troubles, malformées ou anormales, les personnes LGBTI+ subissent leur vie durant une forme de stigmatisation et de pathologisation¹⁴⁵. Dans plusieurs pays, l'immense majorité des personnes LGBTI+ ont déjà été victimes de violences – avec un taux d'incidence plus élevé chez les hommes homosexuels – et beaucoup ont subi des violences sexuelles¹⁴⁶. Tout au long de la vie, la discrimination restreint leur accès à l'éducation, à l'emploi et à la protection sociale et peut même les conduire à la mort (encadré 5.2).

La capacité d'agir, qui place la personne au cœur des actions de sécurité, est indispensable à l'assurance à la fois de l'autonomisation et de la protection

L'une des principales difficultés pour évaluer l'ampleur de la couverture des droits humains, de la discrimination et de la violence réside dans le manque de statistiques et de données mondiales et nationales sur l'identité de genre. L'orientation sexuelle, quant à elle, place les décideurs en terre inconnue lors de l'élaboration des programmes et des politiques qui affectent les

Encadré 5.2 Comprendre le transfémicide

Les personnes transgenres ou ayant une autre identité de genre se heurtent chaque jour à la discrimination et à la marginalisation, qui peuvent entraîner la violence et la mort. Les meurtres de personnes transgenres sont parfois signalés, mais souvent avec une intention transphobe. Dans la plupart des pays, il n'existe pas de collecte officielle de données décrivant la nature, la fréquence ou l'ampleur des meurtres de personnes transgenres. Depuis 1980, partout dans le monde, des militants cherchent à attirer l'attention sur la violence transphobe. L'organisation brésilienne des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres Grupo Gay da Bahia et le site américain Transgender Day of Remembrance ont été les premiers à se mobiliser.

En 2009, le Trans Murder Monitoring Observatory (Observatoire des meurtres de personnes transgenres) a commencé à surveiller, recenser et analyser systématiquement les rapports de meurtres de personnes transgenres ou ayant une autre identité de genre à travers le monde¹. Ses dernières données montrent une augmentation alarmante du nombre de meurtres, de 149 en 2008 à 375 en 2021, soit une hausse de 151 %. Environ 70 % des meurtres enregistrés ont eu lieu en Amérique centrale et du Sud. Près de 96 % des meurtres recensés concernaient des femmes transgenres ou des personnes transféminines, pour lesquelles le risque de violence sexuelle est plus grand, car 58 % des femmes transgenres et des personnes transféminines assassinées étaient des travailleuses du sexe². Les données relèvent également des chevauchements avec d'autres identités : aux États-Unis, 89 % des personnes transgenres assassinées étaient noires et en Europe, 43 % des personnes transgenres assassinées étaient des migrants³.

Notes

1. Balzer, LaGata et Berredo (2016) ; Trans Murder Monitoring Observatory (2020). **2.** Trans Murder Monitoring Observatory (2021). **3.** Ces chiffres sont incomplets car la plupart des pays ne collectent pas ces données systématiquement, et parce que les familles, les autorités et les médias ont tendance à « mégenrer » les personnes transgenres (elles les désignent par le mauvais genre). Il est impossible d'estimer le nombre de cas non signalés. De plus, la pandémie de COVID-19 a eu des effets disproportionnés sur les personnes transgenres marginalisées (les personnes noires, les travailleurs du sexe, les migrants, les jeunes et les pauvres), ce qui a aggravé les inégalités. Elle a compliqué le travail du sexe, s'ajoutant à la stigmatisation et à la criminalisation qui exposent déjà les travailleurs du sexe transgenres à la violence. Enfin, elle a mis en évidence l'absence de législation et de protection des personnes transgenres ou ayant une autre identité de genre (Trans Murder Monitoring Observatory 2020, 2021).

personnes LGBTI+ et leurs familles. L'absence de données désagrégées comprend par ailleurs le risque de regrouper les différentes identités sous le terme générique LGBTI+, malgré des expériences d'insécurité et des besoins distincts.

Éliminer les inégalités horizontales pour faire avancer la sécurité humaine : l'importance de la capacité d'agir et l'exigence de solidarité

Les sections précédentes expliquent comment l'exclusion, la discrimination et la violence peuvent porter atteinte aux droits humains de certains groupes de personnes. Les stratégies de protection et d'autonomisation ont un rapport direct avec l'amélioration de la sécurité humaine de ces groupes. La capacité d'agir, qui place la personne au cœur des actions de sécurité, est indispensable à l'assurance à la fois de l'autonomisation et de la protection (comme indiqué au chapitre 1).

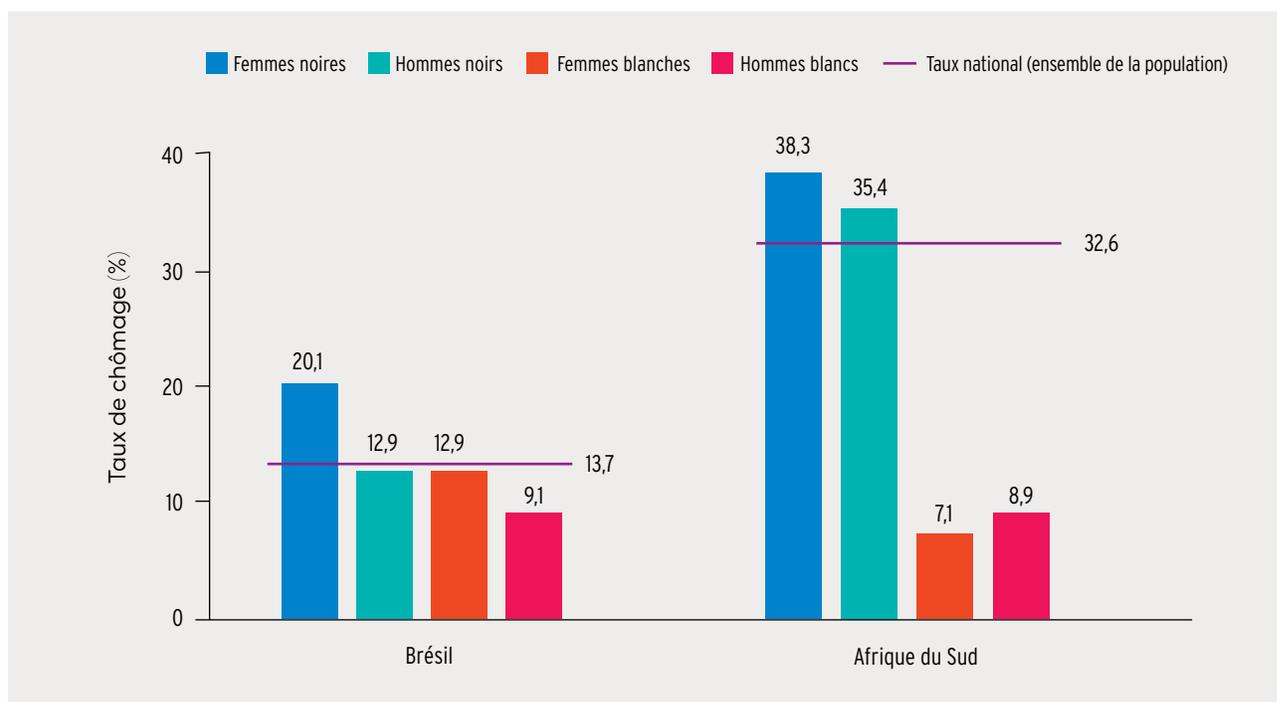
Lorsque les groupes frappés de discrimination sont en mesure de peser sur la prise de décision, les éventuelles tensions entre les stratégies de protection et d'autonomisation s'atténuent. Le fait de placer la capacité d'agir au centre des actions de sécurité humaine revient à affirmer que les personnes ne sont pas uniquement des victimes privées de tout contrôle sur leur situation¹⁴⁷. Elles ne sont pas non plus exclusivement

des bénéficiaires passives de la protection. Au contraire, elles peuvent participer activement aux efforts qui visent à améliorer leur propre bien-être et leur capacité d'agir. Réaffirmer le statut des personnes en tant qu'agents plutôt que victimes est particulièrement important pour éliminer les inégalités horizontales et éviter ainsi que les actions de sécurité humaine ne s'inscrivent dans des approches déresponsabilisantes, paternalistes ou même hégémoniques¹⁴⁸.

En outre, l'importance de la capacité d'agir ne se limite pas à permettre aux groupes frappés de discrimination de renforcer leur propre sécurité humaine. La capacité d'agir permet aux individus d'impulser des transformations sociales qui améliorent la vie et le bien-être d'autrui. Lorsqu'elle est intégrée aux stratégies de protection et d'autonomisation, elle renforce la capacité des personnes à délibérer et à agir sur des impératifs sociaux plus larges. Ainsi, le renforcement de la capacité d'agir permet non seulement de réduire les inégalités horizontales entre les groupes, mais également d'améliorer la sécurité humaine pour tous.

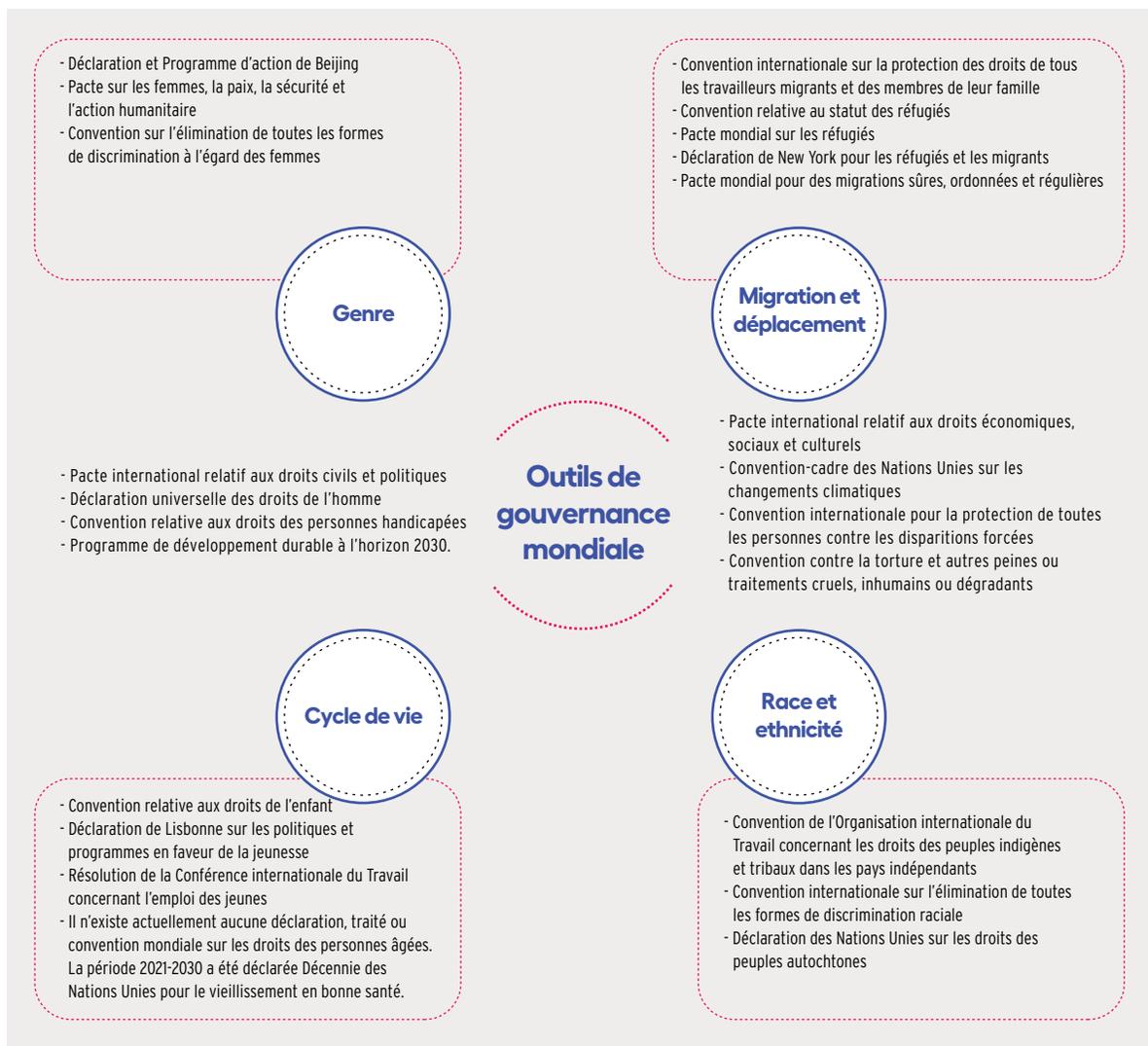
La capacité d'agir peut servir de base à la solidarité. Par ailleurs, en favorisant la capacité d'agir, on laisse plus de place aux initiatives qui intègrent diverses expériences liées aux identités plurielles, et parfois croisées¹⁴⁹. Cette approche permet en outre d'intégrer l'intersectionnalité dans la sécurité humaine. Elle reconnaît les différentes identités, leurs croisements et leurs besoins pratiques et stratégiques¹⁵⁰ et permet aux décideurs d'aborder

Figure 5.6 Les femmes noires connaissent un taux de chômage plus élevé au Brésil et en Afrique du Sud (premier trimestre 2021)



Source : Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (Institut brésilien de géographie et de statistiques) et Département de statistiques de l'Afrique du Sud.

Figure 5.7 Les piliers qui font progresser la sécurité humaine en réduisant les inégalités horizontales



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain basé sur les organes conventionnels et les documents fondateurs des Nations Unies.

les sujets de l'intégration, du respect et de l'inclusion significative. Prenons l'exemple du Brésil et de l'Afrique du Sud, deux pays où les femmes noires connaissent un taux de chômage supérieur à celui des hommes blancs et à la moyenne nationale (figure 5.6). L'analyse et la mesure de la sécurité humaine sous un angle intersectionnel peuvent ouvrir de nouvelles perspectives de solidarité entre les groupes.

La lutte contre les inégalités du point de vue de la sécurité humaine exige une action systémique, et non des politiques isolées, qui incarne un véritable engagement en faveur de la réalisation des droits humains. Dans le cas des inégalités horizontales de longue date, cela implique d'aller au-delà de la législation anti-discrimination. Les mesures de lutte contre la discrimination jouent sans nul doute un rôle essentiel, car elles atténuent les différences de

traitement injustifiées à l'égard de certains groupes. Cependant, les personnes peuvent continuer à être victimes d'exclusion et d'indignité même lorsqu'elles sont officiellement protégées de la discrimination. Les préjugés sociaux, l'insécurité économique et les obstacles à la participation politique, à l'éducation et à la santé sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à perpétuer les inégalités. Dans ce contexte, la réalisation générale des droits humains exige des mesures qui dépassent largement la protection juridique.

L'analyse et la mesure de la sécurité humaine sous un angle intersectionnel peuvent ouvrir de nouvelles perspectives de solidarité entre les groupes

Les progrès de la sécurité humaine dépendent de l'élimination des inégalités horizontales : plus elles

sont atténuées, plus la sécurité humaine est renforcée. Pour que ce cycle se déroule normalement, il est fondamental de rappeler l'importance de la capacité d'agir et de la solidarité. Les stratégies de solidarité jouent un rôle déterminant dans l'établissement d'une sécurité commune : la sécurité d'un groupe contribue à la sécurité d'autres groupes, car la violation des droits de certains groupes aujourd'hui ouvre la voie à la violation des droits d'autres groupes demain¹⁵¹.

La Déclaration universelle des droits de l'homme reste l'un des engagements majeurs pour la protection de la dignité de tous. De nombreux documents traitant de questions ou de groupes spécifiques ont été rédigés depuis, cherchant à établir des principes communs et, parfois, des orientations politiques coordonnées à la lumière des défis mondiaux qui affectent la vie et la dignité des personnes. Ces documents constituent des ressources essentielles pour faire progresser la sécurité humaine (figure 5.7). Ils peuvent servir de bases, de guides et de sources d'inspiration pour des actions complémentaires, qui doivent elles aussi évoluer pour s'adapter aux menaces changeantes de notre époque pour la sécurité humaine.

Personne ne se définit uniquement par son appartenance à un groupe social et tout le monde a plusieurs identités. Il existe toutefois des différences systématiques entre les groupes de personnes qui compromettent la sécurité humaine – celle des personnes frappées de discrimination, mais aussi de l'humanité toute entière

Une adaptation possible consisterait, par exemple, à réformer les systèmes judiciaires et à renforcer les réponses de santé publique apportées à la violence à l'égard des femmes et des filles. Cela permettrait de mettre en place des mécanismes de protection formels pour les femmes et les filles. Cependant, il ne suffit pas de mettre en place des politiques de protection pour assurer la sécurité humaine à long terme, car elles ne prennent pas nécessairement en compte les facteurs sous-jacents – par exemple, une culture qui normalise la violence à l'égard des femmes et stigmatise les femmes qui en sont victimes. En outre, elles peuvent limiter la reconnaissance de la capacité d'agir. Par conséquent, la protection doit être complétée par des instruments efficaces qui visent à sensibiliser et à étayer les lois contre la violence à l'égard des femmes et des filles, à

promouvoir les droits des femmes et à éduquer la société dans son ensemble pour mettre fin à la discrimination et à la revictimisation des femmes.

Pour les personnes LGBTI+, la criminalisation des différentes formes d'identité et d'expression de genre et des rapports sexuels consensuels entre personnes de même sexe a progressivement reculé à travers le monde. Par exemple, le nombre de pays criminalisant les rapports sexuels consensuels entre personnes de même sexe est passé de 85 à 67 entre 2007 et 2020¹⁵². Ces mesures constituent un pas vers la sécurité humaine, mais elles n'éliminent pas les menaces pour la dignité si les personnes LGBTI+ continuent de subir des discriminations dans leur vie sociale. Ces mesures doivent donc être complétées par des cadres de lutte contre la discrimination fondés sur des normes juridiques et sociales, de sorte que les personnes LGBTI+ aient une capacité d'agir leur permettant non seulement de mener la vie qu'elles souhaitent, mais aussi d'impulser un changement social plus large pour supprimer les inégalités horizontales qui constituent une menace permanente pour la sécurité humaine.

* * *

Ce chapitre aborde quelques-unes seulement des nombreuses inégalités horizontales qui caractérisent notre monde actuel. Personne ne se définit uniquement par son appartenance à un groupe social et tout le monde a plusieurs identités. Il existe toutefois des différences systématiques entre les groupes de personnes qui, comme le décrit ce chapitre à travers plusieurs exemples, compromettent la sécurité humaine – celle des personnes frappées de discrimination, mais aussi de l'humanité toute entière. Il va de soi qu'il est important de lutter contre ces discriminations en améliorant le bien-être de ceux qui subissent les conséquences des inégalités horizontales persistantes – c'est une question de justice. Mais il est tout aussi crucial de reconnaître la capacité d'agir des individus et la nécessité de la renforcer. Les chances d'améliorer le bien-être des personnes exclues ou victimes de discrimination seront plus grandes et la sécurité humaine de chacun devrait progresser. Ainsi, l'élimination des inégalités horizontales apparaît encore plus pertinente et réaffirme l'importance d'ajouter la solidarité aux stratégies de protection et d'autonomisation.

Une vision féministe du concept de sécurité humaine

Le concept de sécurité humaine, tel qu'il a été introduit dans le Rapport sur le développement humain de 1994², a été pensé comme devant être universel et centré sur les personnes. Universel, car la sécurité humaine est une préoccupation pour tous, partout. Le concept englobe les menaces communes à tous les êtres humains (chômage, criminalité, pollution), tout en reconnaissant les menaces spécifiques qui pèsent sur les femmes et leur sécurité personnelle eu égard à la violence fondée sur le genre. Centré sur les personnes – le concept fait référence à la manière dont les personnes vivent, prennent leurs propres décisions et accèdent à la plupart des marchés et possibilités. En ce sens, il admet l'existence d'écarts importants dans l'accès des femmes et des filles aux marchés et aux possibilités, tout au long de leur cycle de vie – et établit un lien avec leur insécurité économique.

Avant l'apparition du concept de sécurité humaine, des universitaires féministes avaient remis en cause les définitions de la sécurité centrées sur l'État². Les théories de la sécurité féministe questionnaient les fondements d'un concept fondé sur des préjugés intrinsèquement sexistes et un cadre androcentré³ et dénonçaient les hiérarchies de genre traditionnelles intégrées au concept de sécurité qui dévalorisent la vie des femmes ainsi que leurs contributions économiques et sociales à la société⁴.

La perspective de genre dans la sécurité humaine a été débattue par plusieurs générations de féministes en relations internationales⁵, souvent autour de deux aspects jusque-là ignorés : les inégalités de genre et la manière dont différentes femmes vivent l'insécurité.

Les féministes en relations internationales⁶ ont commencé à remettre en question les préjugés sexistes des concepts fondamentaux d'État, de pouvoir et de sécurité, construits d'un point de vue masculin. Elles pensaient que la sécurité pouvait être instaurée en supprimant les inégalités de genre et en cessant de considérer les hommes comme puissants et les femmes comme faibles⁷. Les premières recherches ont porté sur l'analyse du discours masculin sur la sécurité nationale dans l'armée. Cynthia Enloe a étudié la construction de la masculinité dans les armées nationales, le traitement des femmes soldats et la présence de femmes prostituées autour des bases militaires⁸. Après avoir établi des liens étroits entre l'exercice du pouvoir sur les femmes et sur leur corps et la compréhension de la sécurité, elle est parvenue à la conclusion que les femmes

étaient fortement marginalisées au nom de la pratique de la sécurité.

Le concept de sécurité reconnaissait à l'État le rôle principal, fondé sur le privilège des traits masculins, les femmes étant absentes de la sphère publique. Catharine MacKinnon a attiré l'attention sur l'absence de considérations et de déterminants sexospécifiques de l'État, estimant que le concept d'État était masculin puisque « la loi considère et traite les femmes de la manière dont les hommes les considèrent et les traitent »⁹. L'État et le système judiciaire exercent un pouvoir masculin sur les femmes en institutionnalisant la façon de pensée masculine dans la loi. Ainsi, d'un point de vue féministe, la sécurité révèle les relations hiérarchiques de pouvoir, multiples et superposées, qui portent atteinte à la dignité et aux capacités des femmes¹⁰.

Les universitaires féministes ont proposé une définition plus complète de la sécurité comme n'étant « pas seulement l'absence de menaces ou de violence, mais aussi la jouissance de la justice économique et sociale »¹¹, tout en reconnaissant qu'elle était tributaire des différentes circonstances économiques, politiques, sociales et personnelles¹².

Les chercheurs se sont également intéressés à la relation entre la sécurité et les corps sexués¹³. Cette approche a permis de mieux comprendre comment ce concept excluait et ignorait les expériences des femmes en matière d'insécurité, en faisant valoir que le corps pouvait expliquer plusieurs aspects de l'oppression historique des femmes, la sexualité étant le résultat de rapports de force historiques¹⁴. En outre, au-delà du genre, d'autres caractéristiques intrinsèques comme la race ou l'ethnicité devraient être examinées et prises en compte dans la conceptualisation de la sécurité humaine – car les personnes qui ont des caractéristiques croisées différentes ne vivent pas l'insécurité de la même façon¹⁵.

Plus tard, le domaine des relations internationales a fait une place au genre en tant que catégorie analytique afin de rendre visible l'expérience des femmes en matière d'insécurité¹⁶. Une façon de corriger l'exclusion des femmes consistait à analyser leur vie quotidienne. La priorité des femmes n'était pas d'être « ajoutées », car cela revenait à confirmer le fait que l'expérience et le point de vue des hommes constituent la catégorie principale. Le genre doit être considéré comme une catégorie d'analyse systématique des constructions de la

masculinité qui privilégient les hommes et dévalorisent la féminité¹⁷. Les hiérarchies de genre qui façonnent les comportements et les pratiques dans la société doivent être visibles, afin que des solutions et des alternatives différentes puissent être développées pour surmonter les insécurités¹⁸.

Les théoriciens féministes ont également souligné que l'absence de réflexion sur la subordination des femmes dans différentes sphères (État, famille, travail) était considérée comme un échec fortuit de la démocratie, au lieu de reconnaître le genre comme un élément intrinsèque de la construction des institutions patriarcales. En ce qui concerne la sécurité humaine, cela signifie qu'il faut réfléchir à la manière dont la sécurité est priorisée, et pour qui. La sécurité des garçons et des hommes est privilégiée par rapport à celle des filles et des femmes pour des raisons sexistes. Toutes les formes d'insécurité sont liées au genre. Toutefois, si leurs manifestations, leurs schémas et leur degré d'intensité peuvent être différents pour les hommes et pour les femmes, ils dépendent aussi du contexte¹⁹.

Pour Beth Woroniuk, les principales dimensions sexospécifiques absentes des discussions sur la sécurité humaine depuis l'apparition du concept sont la violence à l'égard des femmes, les inégalités de genre dans le contrôle des ressources, les inégalités de genre dans l'exercice du pouvoir et la prise de décision, les droits humains des femmes et enfin, les femmes en tant qu'agents et non victimes²⁰. Par ailleurs, au début des années 2000, le Women's International Network for Gender and Security s'est lancé dans une redéfinition de la sécurité, en donnant la priorité à la conformité de la sécurité humaine avec les principes de non-violence, de dignité humaine universelle et de vie durable. Ce réseau a défini quatre dimensions féministes essentielles pour la sécurité humaine : une planète saine et un environnement de vie durable, la satisfaction des besoins essentiels pour le bien-être, le respect et la réalisation des droits humains et l'élimination de la violence et des conflits armés au profit de la transition et de la résolution des conflits non violentes. D'autres chercheurs ont demandé à ce que la sécurité humaine se concentre sur les problèmes de violence physique, structurelle et écologique que rencontrent les femmes, plutôt que sur la sécurité militaire²¹. L'intégration de paramètres sexospécifiques dans la sécurité humaine doit passer par l'abandon des préjugés androcentrés et la mise en avant des expériences des femmes et des filles façonnées par des rapports de force déséquilibrés.

Une autre approche, dans la droite ligne du féminisme de la deuxième vague selon lequel « le personnel est politique »²², consiste à partir de l'individu ou de la communauté plutôt que de l'État ou du système international. Certaines universitaires féministes se sont inspirées des expériences locales des femmes

pour interpréter et expliquer leurs insécurités et leurs désavantages.

D'autres universitaires féministes²³ ont également fait valoir que les femmes ne pouvaient pas simplement être ajoutées en tant que catégorie pour étudier les relations internationales et la sécurité humaine, car ces deux concepts sont fondés sur des constructions masculines de la politique mondiale et reposent sur un système patriarcal. La dernière génération de féministes en relations internationales s'est essentiellement attachée à déconstruire la vision traditionnelle de la sécurité humaine en introduisant de nouvelles façons d'interpréter le genre. Dans la continuité des générations précédentes, les féministes de la troisième génération abordent la sécurité humaine sous l'angle des relations humaines et des besoins humains, par opposition à une vision masculine centrée sur les institutions²⁴.

Sous l'impulsion de Kimberlé Crenshaw²⁵ – qui a inventé la théorie de l'intersectionnalité – et de Patricia Hill Collins²⁶ – qui a développé la matrice de domination –, le féminisme noir²⁷ propose une approche critique de la sécurité humaine. Les insécurités vécues par les femmes sont liées non seulement à leur genre, mais aussi à d'autres identités, telles que la race, l'appartenance ethnique, l'âge, la sexualité, le handicap, l'apparence physique et la religion. Ces catégories sont utilisées comme des cadres de domination et de pouvoir qui excluent et marginalisent les personnes qui sont différentes²⁸. Pour Patricia Hill Collins, le genre a la même importance que la race ou la classe dès lors que l'on s'intéresse aux rapports de force qui sous-tendent le sexisme, le racisme et le classisme pour comprendre comment l'insécurité est vécue au quotidien²⁹.

Plusieurs chercheurs ont identifié la violence à l'égard des femmes comme l'une des menaces les plus répandues pour la sécurité des femmes et des filles. Dans le monde entier, les femmes vivent avec le risque permanent de subir des violences aux niveaux individuel, communautaire, économique et politique – une violence ancrée dans les fondations d'un système qui favorise la violence structurelle patriarcale³⁰. Ce risque restreint la mobilité des femmes et des filles ainsi que leur capacité d'agir sur leur propre vie.

Toujours dans cette idée de violence structurelle, la justice de genre est l'un des éléments incontournables de l'amélioration de la sécurité humaine, car les femmes et les filles sont souvent invisibles et marginalisées dans les processus judiciaires. La justice de genre fait référence à « des processus juridiques équitables, qui ne sont pas conçus par et pour les hommes et qui reconnaissent les injustices sexospécifiques subies par les femmes »³¹. Lorsqu'un groupe de personnes ayant une identité commune est confronté à une discrimination émanant d'institutions ou de traditions, celle-ci s'implante dans la structure sociale. Cette violence structurelle peut entraîner la souffrance et la mort tout autant que la

violence directe et, si les préjugés sont plus subtils et plus longs à apparaître, ils sont plus difficiles à réparer³².

Les études féministes sur la sécurité humaine ont mis sur la table des sujets importants pour les femmes, tels que l'incidence des conflits armés sur les femmes, les relations femmes-hommes et les rôles de genre, la manière dont les actions humanitaires internationales et les opérations de maintien de la paix aggravent ou améliorent les rapports de genre inégaux et l'absence des femmes aux postes de décision essentiels à la consolidation de la paix³³. Les femmes subissent des effets différenciés dans les situations de conflit et sont aussi négligées dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion parce qu'elles ne sont pas reconnues comme des combattantes ou sont considérées de manière simpliste comme des « aides de

camp » ou des femmes de commandants en raison de la stigmatisation et des préjugés liés à leur genre³⁴.

Le cadre de la sécurité humaine souligne l'importance de la capacité des personnes à prendre soin d'elles-mêmes : tous les êtres humains doivent avoir la possibilité de satisfaire leurs besoins les plus essentiels et de gagner leur vie. Nous ne pourrions jamais atteindre l'autonomisation et l'indépendance en présentant les femmes et les filles comme des victimes vulnérables des différentes menaces auxquelles elles sont confrontées, mais en leur demandant si elles se sentent ou non en sécurité. La voix des femmes nous raconte une autre histoire de la sécurité, une version où elles font respecter leurs droits économiques, politiques et humains et où elles ont les moyens d'assurer leur propre épanouissement.

NOTES

1. PNUD (1994).
2. Donoso (2016) ; Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018).
3. Blanchard (2003).
4. Tickner (1999b). Voir aussi Ling (2000).
5. Les générations de féministes en relations internationales ne correspondent pas aux vagues du féminisme (Tickner, 1992).
6. Enloe (1989, 1993) ; Grant (1991) ; Peterson (1992) ; Runyan et Peterson (1991) ; Steans (1998) ; Sylvester (1994) ; Tickner (1992, 1995).
7. Tickner (1995).
8. Enloe (1989, 1993).
9. MacKinnon (1989, p. 162). La traduction est nôtre.
10. Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018) ; Harding (2016) ; Tickner (2015).
11. Steans (1998, p. 67). La traduction est nôtre.
12. Nuruzzaman (2006).
13. Steans (1998) ; Sylvester (1994) ; Tickner (1992).
14. Basé sur les travaux de Michel Foucault (1980) – plusieurs intellectuelles féministes ont repris sa théorie du pouvoir en relation avec le corps (Steans, 1998).
15. Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018).
16. Chin (1998) ; Hooper (2001) ; Peterson (2003) ; Prüggl (1999) ; Tickner (2005).
17. Peterson (2004).
18. Wisotzki (2003).

19. McKay (2004).
20. Woroniuk (1999).
21. McKay (2004) ; Tickner (1999a).
22. Hanisch (1969).
23. Baines (2005) ; Peterson (2004) ; Reardon (2001, 2015) ; Shepherd (2008, 2010) ; Tickner (2005, 2015).
24. Reardon (2015).
25. Crenshaw (1989, 1991, 2017).
26. Collins (1990).
27. Anzaldúa (1987) ; Lorde (1980).
28. Donoso (2016) ; Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018).
29. Collins (2002).
30. Bunch (2003) ; Bunch et Carrillo (1998).
31. McKay (2004, p. 157). La traduction est nôtre. Voir aussi McKay (2000).
32. Winter et Leighton (2001).
33. Baines (2005) ; McKay (2004).
34. Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018) ; McKay et Mazurana (2004).

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Les enfants et la sécurité humaine

La nouvelle génération de menaces à la sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène – notamment les effets cumulés des inégalités, des menaces liées aux technologies numériques, des menaces sanitaires et des conflits violents – a des conséquences inédites et considérables sur les enfants et leur avenir. La réalisation de la sécurité humaine passe inévitablement par la résolution de ces enjeux généralisés et transversaux qui menacent leur survie, leurs moyens de subsistance et leur dignité, avec de profondes répercussions sur les générations futures.

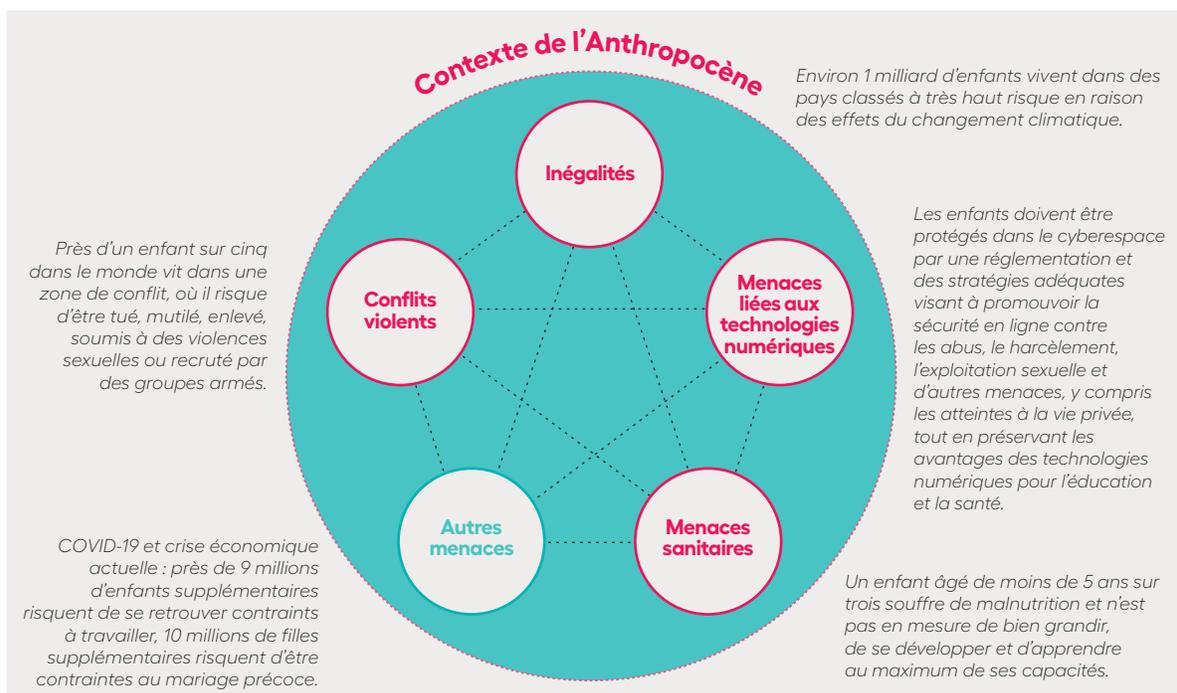
La pandémie de COVID-19, dont les effets persistants ont entraîné une augmentation de la pauvreté et des inégalités et qui menace les droits des enfants, en est une parfaite illustration. Selon les estimations, 100 millions d'enfants supplémentaires vivent aujourd'hui en situation de pauvreté multidimensionnelle, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport à 2019¹. Parallèlement à cette pauvreté croissante, de plus en plus d'enfants sont déscolarisés, affamés, maltraités, obligés de travailler et contraints à se marier très jeunes. La crise mondiale a fait payer un lourd tribut aux enfants et aux adolescents, alimenté par les privations et les

pertes et accentué par le racisme, la discrimination et les inégalités de genre.

Les risques de l'Anthropocène

L'indice des risques climatiques pour les enfants² révèle que la quasi-totalité des enfants à travers le monde sont exposés à au moins un type de menace environnementale, comme les canicules, les cyclones, les inondations, les sécheresses, la pollution atmosphérique ou l'intoxication au plomb, et qu'environ 1 milliard d'enfants vivent dans des pays classés à très haut risque en raison des effets du changement climatique. Les enfants peuvent être particulièrement vulnérables aux chocs climatiques et environnementaux si les services essentiels, tels que l'eau, l'assainissement, les soins de santé et l'éducation, sont insuffisants. À l'heure actuelle, la dégradation de l'environnement a contribué à ce qu'un enfant sur trois ait un taux élevé de plomb dans le sang. Environ un demi-milliard d'enfants sont menacés par les inondations et, d'ici 2040, un enfant sur quatre vivra dans un contexte de stress hydrique extrême.

Figure S5.2.1 La nouvelle génération de menaces pour la sécurité humaine



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain basé sur les organes conventionnels et les documents fondateurs des Nations Unies.

Si l'on veut réduire ces risques liés à l'Anthropocène, des efforts doivent être faits pour améliorer la résilience des services essentiels dont les enfants dépendent pour survivre et s'épanouir. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services d'hygiène, et de mettre en place des services de santé tenant compte de l'évolution du climat. Les enfants doivent également pouvoir bénéficier d'écoles et de systèmes éducatifs capables de réagir de façon souple et adaptée aux catastrophes, ainsi que de filets de sécurité sociale adaptés au climat. Les enfants et les jeunes doivent être impliqués dans toutes ces initiatives en tant qu'agents du changement pour l'action environnementale et climatique, car c'est leur avenir qui est en jeu.

Les inégalités

L'expérience des crises précédentes (les chocs économiques et surtout la pandémie actuelle de COVID-19) montre que le large éventail d'effets socioéconomiques risque d'affecter de façon disproportionnée les enfants. En effet, les groupes les plus susceptibles d'être laissés pour compte sont les plus durement touchés par la pauvreté et la faim qui résultent de la baisse des revenus familiaux, des pertes d'emploi et de l'accroissement des inégalités³. La portée mondiale de la pandémie signifie que les enfants des pays développés comme des pays en développement sont concernés. Les enfants les plus pauvres et les plus marginalisés du monde sont aussi plus vulnérables à la privation d'éducation et moins en mesure d'accéder à l'enseignement à distance et aux services de soins de santé. Ce constat est particulièrement vrai pour les enfants handicapés – soit un enfant sur dix dans le monde – qui peuvent subir des privations et être moins inclus, consultés et pris en compte dans les décisions qui les concernent⁴.

Le coût de l'inaction est élevé. Les enfants risquent de perdre l'équivalent de 17 000 milliards de dollars, soit environ 14 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, sur leurs futurs revenus de subsistance en raison de la privation de scolarité et d'apprentissage⁵. Près de 9 millions d'enfants supplémentaires risquent de se retrouver contraints à travailler, 10 millions de filles supplémentaires risquent d'être contraintes au mariage précoce et beaucoup plus d'enfants subiront des violences et des effets négatifs sur leur santé mentale. Ces conséquences constituent non seulement une perte pour les enfants, mais aussi pour les communautés, les pays et le monde tout entier, car la productivité et les perspectives de croissance risquent d'en pâtir pendant des décennies⁶.

Les risques liés aux technologies numériques

On est en train d'assister à une accélération des innovations numériques et technologiques, d'autant que la pandémie de COVID-19 a entraîné une évolution vers les systèmes de prestation à distance. Les innovations et solutions numériques sont devenues incontournables pour améliorer la vie des enfants dans une multitude de domaines, de la santé à la nutrition, en passant par l'éducation, la protection, l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et l'inclusion. Les enfants peuvent utiliser eux-mêmes les technologies – notamment Internet – pour communiquer, jouer, étudier, accéder à l'information, se former, acquérir des compétences et se préparer au monde du travail, ainsi qu'à des fins d'expression personnelle.

La fermeture généralisée des écoles pendant la pandémie de COVID-19 nous ont incités à repenser l'éducation, notamment par le biais de nouvelles plateformes numériques conçues pour offrir aux enfants l'enseignement et les compétences dont ils ont besoin au XXI^e siècle. Toutefois, la persistance de la fracture numérique signifie que les solutions faisant peu ou pas appel aux technologies, qui sont les mieux adaptées pour atteindre les élèves privés d'accès à Internet, doivent rester des alternatives viables. Enfin, ces nouvelles possibilités s'accompagnent de nouveaux risques et menaces. Les enfants doivent être protégés dans le cyberspace par une réglementation et des stratégies adéquates visant à promouvoir la sécurité en ligne contre les abus, le harcèlement, l'exploitation sexuelle et d'autres menaces, y compris les atteintes à la vie privée, tout en préservant les avantages des technologies numériques pour l'éducation et la santé.

Les problèmes liés à la santé et à la nutrition

Si des progrès énormes ont été réalisés en matière de santé et de nutrition maternelles et infantiles au cours des vingt dernières années, de nombreux groupes d'enfants sont laissés pour compte du fait des inégalités d'accès aux soins de santé. Les jeunes enfants, et les nouveau-nés en particulier, continuent de mourir de causes évitables découlant de l'insuffisance des soins de santé et de la nutrition des mères et des nouveau-nés, ou de maladies infectieuses traitables. En outre, si l'on n'investit pas suffisamment dans le développement de la petite enfance, on prive les jeunes enfants de la stimulation dont leur cerveau en développement a besoin pour s'épanouir. On observe par ailleurs une stagnation des progrès en matière de vaccination contre les maladies évitables, ainsi que de fortes inégalités dans la disponibilité et la distribution des vaccins contre la COVID-19.

Du fait d'une alimentation inadéquate, la moitié seulement des enfants âgés de 6 à 23 mois reçoivent le nombre recommandé de repas par jour dont ils ont besoin pour s'épanouir et grandir. Ainsi, un enfant âgé de moins de 5 ans sur trois souffre de malnutrition et n'est pas en mesure de bien grandir, de se développer et d'apprendre au maximum de ses capacités⁷. Pour survivre et s'épanouir, chaque enfant, et chaque adolescent, doit avoir accès à une alimentation nutritive pour éviter la double charge de l'obésité et de la dénutrition, ainsi qu'à des soins de santé primaires de qualité pour favoriser sa santé physique et mentale. Pourtant, au niveau mondial, plus d'un adolescent sur sept âgé de 10 à 19 ans souffrirait d'un trouble mental diagnostiqué⁸. Il est urgent d'investir dans les services de santé mentale et de mettre fin à la stigmatisation associée à la maladie mentale, afin de promouvoir une meilleure compréhension et un meilleur soutien de la santé mentale.

Les conflits violents

Près d'un enfant sur cinq dans le monde vit dans une zone de conflit, où il risque d'être tué, mutilé, enlevé, soumis à des violences sexuelles ou recruté par des groupes armés⁹. Les acteurs armés mènent des campagnes de violence qui ciblent délibérément les enfants, notamment en attaquant leurs écoles, les hôpitaux, les installations de distribution d'eau et d'autres services essentiels. Rien qu'en 2020, les Nations Unies ont confirmé près de 24 000 violations graves perpétrées contre des enfants dans les conflits – soit environ 72 violations par jour¹⁰. Pendant les crises humanitaires, les femmes et les filles sont exposées à un risque accru de violence fondée sur le genre. À cela s'ajoutent les quelque 33 millions d'enfants qui ont été

déplacés de force en 2020, soit un enfant sur 70 dans le monde¹¹. Pour aider les enfants à comprendre les conflits qu'ils ont traversés et à s'en remettre, un soutien mental et psychosocial des enfants et des adolescents doit impérativement faire partie de toute intervention humanitaire.

Les enfants méritent de grandir dans un environnement propice à la paix et à la sécurité. Pour promouvoir une paix durable au sein des sociétés, les facteurs à l'origine des conflits et des mécontentements doivent être traités par la mise en place et la gestion équitables et inclusives des services essentiels, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement, la protection sociale et la protection des enfants. Les institutions doivent également faire preuve de réceptivité et de responsabilité envers les communautés et permettre une participation inclusive à la prise de décision à tous les niveaux, notamment en écoutant la parole des enfants et des jeunes.

Aucune de ces menaces ne peut être écartée efficacement sans la participation active des enfants. Appuyés par la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments des Nations Unies relatifs aux droits humains, tous les enfants méritent d'être associés sans discrimination aux questions qui touchent à leur sécurité humaine, d'exercer leur capacité d'agir et de bénéficier de chances conformes à leurs droits. Pour que cette ambition devienne réalité, les enfants et les jeunes doivent être entendus sur les décisions qui affectent leur vie et, dans un climat de confiance, de soutien et de développement des capacités, être impliqués comme des alliés capables de résoudre des problèmes sur les questions qui les concernent directement. C'est certainement le moyen le plus efficace de préparer les enfants à devenir des citoyens actifs et de véritables agents du changement et du développement humain.

NOTES

1. UNICEF (2021e).
2. <https://www.unicef.org/reports/climate-crisis-child-rights-crisis>, consulté le 20 décembre 2021.
3. Furceri, Ostry et Loungani (2020).
4. UNICEF (2021g).
5. Banque mondiale, UNESCO et UNICEF (2021).

6. Banque mondiale (2020a).
7. UNICEF (2019).
8. UNICEF (2021f).
9. UNICEF (2021h).
10. UNICEF (2021i).
11. UNICEF (2021d).

CHAPITRE

6

Des systèmes de santé dépassés par les nouveaux défis de la sécurité humaine

Des systèmes de santé dépassés par les nouveaux défis de la sécurité humaine

La santé est un élément essentiel de la sécurité humaine, dont l'objet est de protéger « le noyau vital de toutes les vies humaines, d'une façon qui améliore l'exercice des libertés et facilite l'épanouissement humain »¹; or, la capacité des personnes à jouir de leurs libertés dépend de leur état de santé. En d'autres termes, la santé est directement à l'origine du bien-être des individus et leur permet d'exercer leur capacité d'agir (c'est-à-dire la capacité de tendre vers ce qu'ils valorisent dans la vie)². À l'inverse, une mauvaise santé non seulement diminue le bien-être, mais limite également la capacité d'agir des personnes. Les menaces pour la santé figurent parmi les des défis les plus importants de la sécurité humaine.

Ces dernières décennies, la santé mondiale s'est considérablement améliorée. La mortalité infantile a été réduite de plus de moitié entre 1990 et 2019³ et l'espérance de vie s'est fortement rallongée. Les taux de mortalité maternelle ont baissé de manière significative, même s'ils demeurent inacceptables dans certaines régions du monde⁴. La mortalité due au VIH/sida⁵, au paludisme⁶ et aux maladies diarrhéiques⁷ a fortement diminué. Les disparités entre les pays en développement et les pays développés sur le plan de la santé de base se sont largement réduites au fil du temps. Toutefois, une nouvelle génération de défis sanitaires est apparue sous la forme de maladies zoonotiques, nouvelles et réémergentes, plus fréquentes (liées au contexte de l'Anthropocène) et de la prédominance des maladies non transmissibles. Les systèmes de soins de santé qui avaient permis d'obtenir de bons résultats pour la santé de base sont inadaptés aux nouveaux défis sanitaires.

La pandémie de COVID-19 a été l'une des plus graves menaces de ces dernières décennies pour la santé des populations; or la fréquence de ce type de pandémie devrait augmenter dans un avenir proche⁸. La crise a commencé comme un choc sanitaire, puis elle s'est accompagnée d'un énorme recul du développement humain. En 2021, les valeurs de l'indice de développement humain (IDH) ajustées de la COVID-19 étaient bien en deçà de leurs niveaux d'avant la crise (voir l'encadré 1.1 du chapitre 1), ce qui donne lieu à une nette régression de la sécurité humaine⁹. La pandémie a montré que si l'on ne tient pas compte des menaces qui pèsent sur la sécurité humaine, les progrès réalisés en matière de développement humain peuvent à tout moment s'inverser.

Les menaces pour la santé sont inégalement ressenties et leurs effets inégalement répartis en fonction du degré d'exposition des personnes et de leur capacité à y faire face et à s'en remettre. La capacité à surmonter les problèmes de santé et à mener une vie saine est étroitement liée aux conditions dans lesquelles les personnes grandissent, apprennent, travaillent et vieillissent, c'est-à-dire aux déterminants sociaux de la santé¹⁰. Dans tous les pays, quel que soit le niveau de revenu, de mauvais résultats socioéconomiques sont

associés à de mauvais résultats en matière de santé¹¹. Un nombre croissant d'études indiquent que les effets de la COVID-19 sur les personnes ont été déterminés par les inégalités dans les déterminants sociaux de la santé¹².

Les résultats en matière de santé étant fortement influencés par des décisions prises en dehors du secteur de la santé, les mesures de protection contre les menaces sanitaires ne peuvent émaner des seuls systèmes de santé, mais doivent également être associés à des mesures systémiques¹³.

L'écart entre les menaces pour la santé et la capacité des systèmes de santé à y faire face représente un enjeu majeur pour la sécurité humaine. Dans le même temps, les systèmes de santé font partie des outils les plus prometteurs pour promouvoir une nouvelle génération de stratégies en faveur de la sécurité humaine, qui combinent la protection, l'autonomisation et la solidarité

Par exemple, la charge mondiale de morbidité a évolué, les maladies non transmissibles représentant une part croissante des causes de mauvaise santé et de mortalité. Les systèmes de santé qui ont réalisé des progrès impressionnants pour relever les défis des maladies transmissibles, de la santé maternelle et de la santé infantile s'adaptent pour faire face aux nouveaux défis des maladies chroniques et des maladies non transmissibles. Pourtant, alors que le besoin de soins de santé abordables et complets se fait de plus en plus sentir, les soins de santé restent inaccessibles à une grande partie des habitants de la planète. Près de la moitié de la population mondiale ne bénéficie pas d'une couverture complète des services de santé essentiels¹⁴. La progression vers l'objectif de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui consiste à étendre à un milliard de personnes supplémentaires la couverture sanitaire universelle d'ici à 2023 était déjà en perte de vitesse avant la pandémie de COVID-19¹⁵. Les dépenses de santé à la charge des patients sont catastrophiques pour les personnes pauvres et constituent une charge de plus en plus lourde pour les ménages de la classe moyenne.

L'écart entre les menaces pour la santé et la capacité des systèmes de santé à y faire face représente un enjeu majeur pour la sécurité humaine. Dans le même temps, les systèmes de santé font partie des outils les plus prometteurs pour promouvoir une nouvelle génération de stratégies en faveur de la sécurité humaine, qui combinent la protection, l'autonomisation et la solidarité. Nous aspirons à des systèmes de santé qui protègent directement les personnes contre un vaste éventail de menaces pour la sécurité humaine (dont les catastrophes naturelles, les maladies chroniques et les maladies infectieuses), renforcent l'autonomie des personnes en soutenant l'élargissement des capacités humaines et encouragent la solidarité en permettant

le partage des risques et des ressources. Plutôt que de faire peser sur les individus les risques de maladie, d'appauvrissement ou de diminution des capacités, les ressources collectives peuvent les assurer contre des risques qu'ils ne seraient pas en mesure de surmonter seuls. Le contexte actuel offre une occasion unique de réévaluer et de réformer les systèmes de santé sous l'angle de la sécurité humaine. La réaffirmation du prisme de la sécurité humaine est particulièrement importante dans l'Anthropocène, car la nature des chocs sanitaires continuera d'évoluer, vraisemblablement en ajoutant aux futures pandémies les aléas naturels associés au changement climatique et à d'autres processus du changement planétaire dangereux en cours.

À cet égard, on constate un regain d'intérêt au niveau mondial pour l'universalisation des soins de santé et d'autres politiques sociales. Des pays aussi divers que le Brésil, l'Espagne, la République de Corée et le Togo ont mis en place des programmes généreux de transferts monétaires¹⁶. Il semble par ailleurs qu'une nouvelle forme d'éthique gagne du terrain. Une étude récente menée au Royaume-Uni et aux États-Unis révèle que le soutien à ces politiques universelles est nettement plus marqué que par le passé, en partie grâce aux témoignages des personnes interrogées lors de la pandémie de COVID-19¹⁷.

Le contexte actuel est également l'occasion de discuter des nouveaux efforts qui visent à établir un instrument juridique international pour la préparation et la riposte aux pandémies. La pandémie de COVID-19 a démontré de façon incontestable le besoin urgent de renforcer l'action multilatérale pour faire face aux menaces sanitaires communes. Le déploiement d'efforts proactifs en faveur de mesures communes plus fortes pour lutter contre l'insécurité humaine peut certainement faire une énorme différence dans notre capacité à résister aux prochains défis.

Malgré le redémarrage des économies après la pandémie de COVID-19, la santé des personnes reste menacée

Fin 2021, le nombre de décès officiellement imputés à la pandémie de COVID-19 a dépassé la barre des 5 millions¹⁸, mais la surmortalité mondiale s'élèverait en réalité à au moins le double, selon les estimations¹⁹. Les interruptions des services de santé et de nutrition et la baisse des revenus des ménages causées par la pandémie auront des conséquences dévastatrices sur la nutrition des enfants et éventuellement, par ricochet, sur la mortalité infantile et la santé à long terme²⁰. La pandémie est passée d'une crise sanitaire à une véritable crise du développement humain. En 2020, la valeur mondiale de l'IDH ajusté de la COVID-19 a baissé, laissant entrevoir différents effets de la

pandémie – depuis les fortes perturbations des systèmes éducatifs jusqu'aux turbulences du marché du travail²¹.

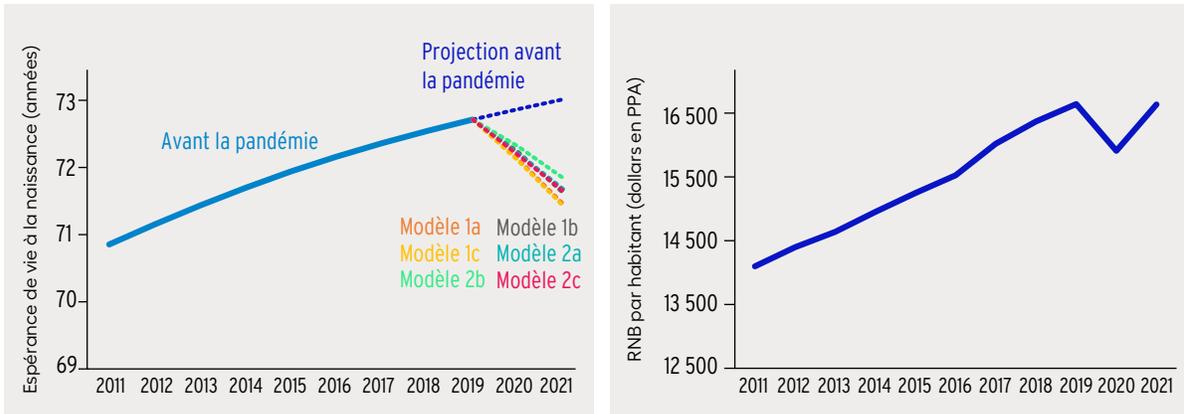
L'année 2021 aurait dû être une année de reprise, portée par la découverte de nouvelles informations sur les caractéristiques du virus à l'origine de la COVID-19 et par la disponibilité de plusieurs vaccins (malgré une répartition inégale entre les pays et en leur sein). Dans les faits, nous traversons une autre phase du développement économique, marqué par l'insécurité humaine. Alors que la plupart des économies ont redémarré et que le revenu mondial par habitant a atteint un sommet historique, les résultats en matière de santé, eux, connaissent un nouveau creux avec une baisse de l'espérance de vie mondiale pour la deuxième année consécutive. Si l'on regarde les données relatives à la surmortalité en 2021, l'écart de l'espérance de vie mondiale à la naissance avec le scénario sans COVID-19 est estimé à 1,5 an, ce qui représente un recul de 7 ans pour l'ensemble du monde (figure 6.1).

Alors que la plupart des économies ont redémarré et que le revenu mondial par habitant a atteint un sommet historique, les résultats en matière de santé, eux, connaissent un nouveau creux avec une baisse de l'espérance de vie mondiale pour la deuxième année consécutive

La reprise économique, bien que conséquente, est inégale. Les plans d'urgence budgétaires des économies en développement ont été plus limités que ceux des pays développés. À la fin du premier semestre 2021, les pays avaient dépensé au niveau mondial 16 900 milliards de dollars en mesures budgétaires pour lutter contre la pandémie²². On observe une très grande hétérogénéité des réponses nationales aux effets économiques de la pandémie, que ce soit sur le plan de la rapidité, de la portée ou, surtout, de l'ampleur des mesures. Dans l'ensemble, les économies avancées ont dépensé 23,1 % de leur PIB en mesures budgétaires discrétionnaires en 2020, contre 9,9 % pour les économies émergentes, dont le PIB est plus modeste²³. Les pays à faible revenu ont dépensé 4,1 % de leur PIB en 2020. En outre, la politique monétaire des économies avancées s'est appuyée sur des mesures exceptionnelles et sans précédent pour soutenir les efforts budgétaires.

La plupart des mesures de soutien budgétaire direct ont ciblé les ménages (par l'augmentation ou la création de transferts monétaires et non monétaires), les entreprises (en leur assurant un accès à des ressources financières et la capacité d'honorer leurs paiements pendant la pandémie de COVID-19) et les systèmes de santé (par une hausse des dépenses dans le secteur de la santé)²⁴. Alors que la pandémie s'étendait et que les conséquences économiques de plusieurs confinements commençaient à se faire sentir, les pays ont imaginé et mis en place d'autres lignes de vie pour protéger les

Figure 6.1 L'économie mondiale repart, mais pas la santé des populations



Note : les estimations et les projections de l'espérance de vie à la naissance sont basées sur les données de surmortalité liées à la pandémie de COVID-19. Pour les projections, différents modèles représentent des scénarios de répartition des décès pour les populations plus jeunes. Le modèle 1 fournit la base de référence pour les 15-64 ans, et le modèle 2 utilise des hypothèses prudentes pour la répartition des décès dans ce groupe d'âge. Le modèle a représente la base de référence pour les 0-14 ans, le modèle b utilise des hypothèses pessimistes quant à l'incidence de la COVID-19 sur ce groupe d'âge et le modèle c utilise des hypothèses optimistes quant à cette même incidence. Voir Hsu et Tapia (2022).

Source : Bureau du Rapport sur le développement humain, à partir des données de l'Institute for Health Metrics and Evaluation, du Fonds monétaire international, du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et de la Human Mortality Database.

ménages, soutenir les entreprises et renforcer le secteur de la santé²⁵.

Du fait des asymétries dans les mesures fiscales et monétaires adoptées pendant la pandémie de COVID-19, les pays à revenu élevé ont connu des contractions économiques moins graves que les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire²⁶. Ces derniers ont par ailleurs subi des perturbations plus importantes de leurs services de santé essentiels et ont eu plus de difficultés à accéder aux médicaments vitaux et autres fournitures essentielles, comme l'oxygène médical²⁷. En outre, les mesures de soutien d'urgence arrivent à échéance plus tôt dans les économies émergentes que dans les économies à revenu élevé. En effet, une grande partie de ces mesures touchent à leur fin au Brésil et en Chine, et seuls les pays à revenu élevé (Espagne, États-Unis, France, Japon) ont prévu de les remplacer par de nouvelles mesures ou par une prolongation notable des programmes existants²⁸. Dans les autres économies émergentes, la prolongation des mesures budgétaires reste extrêmement limitée²⁹.

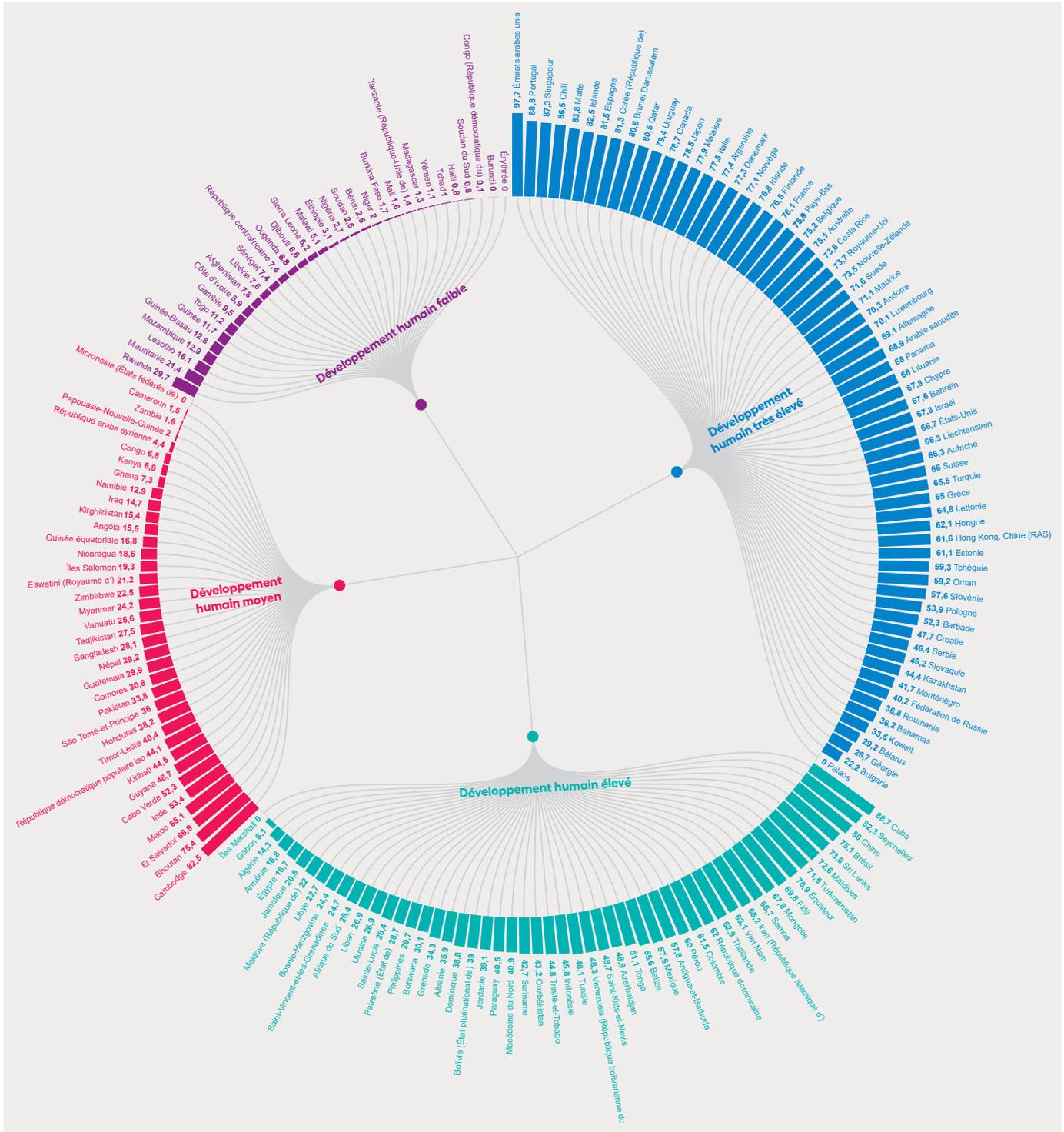
Le déploiement des vaccins est indispensable pour pouvoir envisager une reprise économique. Par conséquent, les disparités d'accès et de recours aux vaccins créent non seulement une situation moralement révoltante, mais sont aussi un facteur clé de divergence entre les redressements économiques des pays³⁰. Même s'il existe quelques cas remarquables de pays en développement qui déploient leurs programmes de vaccination à des niveaux comparables à ceux de pays plus riches, les écarts entre les groupes de pays sont frappants (figure 6.2). En novembre 2021, environ 67 % de la population des pays à IDH très élevé était

entièrement vaccinée, contre 46 % dans les pays à IDH élevé, 30 % dans les pays à IDH moyen et seulement 7 % dans les pays à IDH faible³¹. Les moyennes cachent également de grandes disparités au sein des pays, notamment une faible adoption des vaccins par certains segments de la population, y compris dans les pays à IDH très élevé.

Le déploiement des vaccins est indispensable pour pouvoir envisager une reprise économique. Par conséquent, les disparités d'accès et de recours aux vaccins créent non seulement une situation moralement révoltante, mais sont aussi un facteur clé de divergence entre les redressements économiques des pays

Bien qu'au moins dix fabricants se soient fixé des objectifs de production d'un milliard de doses chacun d'ici 2021³², l'accès aux vaccins anti-COVID-19 reste un défi considérable pour plusieurs pays en développement. De nombreux pays en développement sont encore loin de la sortie de crise et n'ont pas pu accéder à suffisamment de vaccins homologués pour couvrir l'ensemble de leur population. Parmi les difficultés rencontrées figurent l'offre limitée de vaccins et l'insuffisance des investissements et de la mobilisation collective pour trouver des solutions mondiales contre la COVID-19. La distribution de vaccins à un prix abordable exige de fait une plus grande coopération internationale³³. Le principal mécanisme de coopération pour lutter contre les inégalités d'accès aux vaccins est l'initiative mondiale COVAX, qui a pour ambition d'atteindre les 20 % les plus vulnérables dans

Figure 6.2 Vaccination contre la COVID-19 : des disparités importantes entre les pays



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain, à partir des données du site Our World in Data (consulté le 10 novembre 2021).

tous les pays du monde. Toutefois, ce mécanisme s'est heurté à une insuffisance de financement pour acheter des vaccins et à des stratégies nationales concurrentes autour de l'achat des vaccins³⁴. Lors du sommet du Groupe des 7 en juin 2021, les pays à revenu élevé se sont engagés à donner un milliard de doses de vaccins³⁵ par le biais de l'initiative COVAX, principalement à destination des pays en développement.

Les mécanismes de marché pourraient également aider les pays à développer la production de vaccins. Des exceptions temporaires à la protection de la propriété intellectuelle des vaccins contre la COVID-19, accordées par les pays producteurs de vaccins et les laboratoires, pourraient permettre d'accroître la production de vaccins (voir chapitre 3), tout comme les exportations de matières premières, les transferts de technologie et l'expansion des capacités de fabrication dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

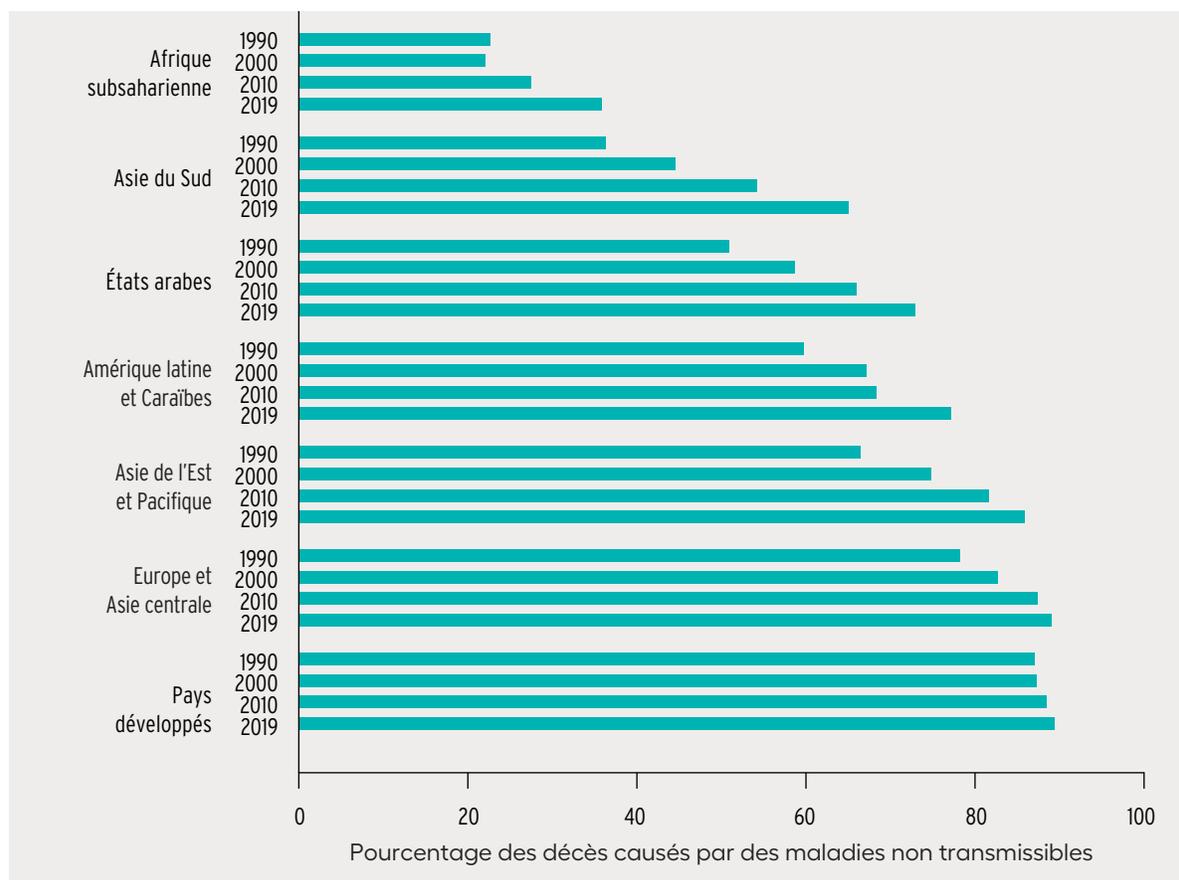
L'évolution de la charge de morbidité entraîne des ajustements des systèmes de santé

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle central des maladies transmissibles dans la sécurité humaine,

Les pays étant devenus plus efficaces dans la protection de la santé de base, les grandes menaces sanitaires se sont déplacées vers les maladies non transmissibles – principalement le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les maladies pulmonaires chroniques

au moment même où les systèmes de santé étaient soumis à la pression croissante des maladies non transmissibles. Les pays étant devenus plus performants pour protéger la santé de base, les grandes menaces sanitaires se sont déplacées vers les maladies non transmissibles – principalement le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les maladies pulmonaires chroniques. Ces maladies, qui n'ont cessé de progresser partout dans le monde au cours des dernières décennies, sont en passe de devenir un défi majeur pour la santé publique. On assiste au niveau mondial à une évolution des causes et de la répartition de la charge de morbidité – des maladies transmissibles aux maladies non transmissibles – et une part croissante de cette nouvelle charge de morbidité touche les pays en développement (figure 6.3).

Figure 6.3 Le nombre de décès liés aux maladies non transmissibles est plus élevé aujourd'hui qu'hier



Source : Bureau du Rapport sur le développement humain basé sur IHME (2020).

Ainsi, l'ensemble des maladies non transmissibles a représenté 74 % des décès en 2019³⁶, la plupart survenus dans les pays en développement (figure 6.3)³⁷. La pression exercée par ces maladies devrait s'intensifier à l'échelle mondiale, puisque le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait plus que doubler d'ici 2050 (voir le tableau 5.1 au chapitre 5)³⁸. Les déterminants sociaux de la santé influent sur la prévalence et la répartition des maladies non transmissibles ainsi que sur la mortalité qui leur est associée³⁹. Par exemple, les principaux facteurs de risque comportementaux (mauvaise alimentation, tabagisme, manque d'activité physique et consommation excessive d'alcool) et physiques (obésité, hypertension artérielle et diabète) des maladies non transmissibles sont liés à la société, tout comme l'exposition aux polluants à l'origine de certaines maladies non transmissibles⁴⁰. La santé mentale est devenue

La charge croissante des maladies non transmissibles pose de nouvelles contraintes aux systèmes de santé, en particulier pour les soins préventifs ou chroniques

une urgence pour la sécurité humaine (encadré 6.1). Le fait de connaître une situation socioéconomique peu favorisée ou de vivre dans un pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire augmente le risque de développer un diabète de type 2, une maladie pulmonaire chronique, une maladie cardiovasculaire ou un cancer du poumon⁴¹. De nombreuses maladies non transmissibles peuvent être évitées grâce à des mesures politiques qui s'attaquent à leurs principaux facteurs de risque et aux déterminants sociaux qui les sous-tendent. Une réponse efficace va au-delà des systèmes de soins de santé pour inclure la justice, l'éducation, la protection sociale, l'urbanisme et la protection de l'environnement⁴².

Bien que les habitants de certains pays en développement (ceux d'Afrique subsaharienne notamment) soient toujours plus susceptibles de mourir d'une maladie transmissible (comme le paludisme, le VIH/sida ou la tuberculose), le nombre de décès dus à ces maladies est en baisse. Dans le même temps, les décès dus aux maladies non transmissibles sont en hausse dans toutes les régions (voir figure 6.3)⁴³. Certains pays qui connaissent cette transition sont confrontés au triple fardeau de l'augmentation des

Encadré 6.1 La crise de la santé mentale est une urgence de sécurité humaine

La prise en compte de la santé mentale est directement liée aux progrès de la sécurité humaine. Les troubles mentaux pèsent lourd sur tous les aspects de la vie (notamment les relations interpersonnelles, l'école, le travail et la participation à la vie de la communauté)¹. Environ 10 % de la population mondiale souffre de troubles mentaux². Lorsque les enfants sont confrontés à des situations difficiles ou à des facteurs de stress environnementaux, cela peut entraîner des problèmes de santé physique à long terme ou causer des lésions à leur cerveau en développement³. Dans le monde, environ 20 % des enfants et des adolescents⁴ et 15 % des personnes âgées de 60 ans et plus souffrent de troubles mentaux⁵. Ces chiffres sont très probablement sous-estimés⁶ – la stigmatisation sociale est un frein au signalement et au diagnostic des troubles mentaux. Dans de nombreux pays, l'accès aux services de santé mentale est si limité que les personnes n'ont pas la possibilité de se faire soigner ou d'obtenir un diagnostic.

Les troubles mentaux les plus courants sont la dépression, la démence, les troubles bipolaires et la schizophrénie⁷. Ces troubles sont généralement associés à de mauvais résultats scolaires⁸, à une faible productivité au travail⁹, à la pauvreté¹⁰, à une mortalité prématurée et excessive¹¹ et à un mauvais état de santé général¹². On estime par ailleurs que les problèmes de santé mentale provoquent des pertes importantes sur le plan de la production économique¹³.

Parmi les principales causes de troubles mentaux, nous pouvons citer les expériences de vie négatives (maltraitance, traumatismes, violence et conflits), les problèmes de santé persistants (cancer et diabète), l'abus de substances (alcool et drogue), les facteurs biologiques

(génétique et déséquilibres chimiques dans le cerveau), ainsi que l'isolement et la solitude¹⁴. Certains groupes sont particulièrement vulnérables. Les femmes, parce qu'elles sont plus exposées que les hommes à la violence sexuelle et à d'autres déclencheurs potentiels de troubles mentaux, ont tendance à être plus touchées par les problèmes de santé mentale (notamment l'anxiété, la dépression, le stress post-traumatique et les troubles de l'alimentation)¹⁵.

Les grandes menaces pour la sécurité humaine, comme les conflits, peuvent favoriser des crises de santé mentale de grande ampleur et de longue durée. Par exemple, une expérience de vie négative comme la pandémie de COVID-19 a été associée à l'anxiété, à la dépression, au stress et aux troubles du sommeil¹⁶ et a perturbé les services de santé mentale dans le monde entier¹⁷, surtout dans les pays à faible revenu¹⁸.

Souvent ignorée en tant que question de sécurité humaine, la santé mentale est une composante essentielle de la sécurité des populations. Ainsi, ne pas s'occuper de la santé mentale revient à négliger une menace permanente majeure pour la sécurité humaine et peut engendrer des systèmes de santé insuffisamment préparés aux futures crises de santé mentale.

Notes

1. OMS (2021e). **2.** Mnookin (2016). **3.** Center on the Developing Child at Harvard University (2013) ; National Scientific Council on the Developing Child (2020). **4.** OMS (2021e). **5.** OMS (2017). **6.** Ritchie (2018). **7.** OMS (2019). **8.** Brännlund, Strandh et Nilsson (2017). **9.** Bubonya, Cobb-Clark et Wooden (2017). **10.** Callander et Schofield (2018). **11.** Saxena (2018). **12.** Banque mondiale (2018). **13.** Les estimations des pertes économiques dues aux problèmes de santé mentale varient selon la méthode d'estimation utilisée. Voir Bloom *et al.* (2011). **14.** CDC (2018). **15.** Mental Health Foundation (2021). **16.** Rajkumar (2020). **17.** OMS (2020a). **18.** Kola (2020).

maladies non transmissibles et des traumatismes, associée à la charge persistante des maladies transmissibles⁴⁴. La charge croissante des maladies non transmissibles pose de nouvelles contraintes aux systèmes de santé, en particulier pour les soins préventifs ou chroniques. Nombre des systèmes de santé nationaux traditionnellement axés sur la prise en charge des maladies transmissibles et de la santé maternelle et infantile sont mal préparés à ces nouvelles exigences⁴⁵. Même dans certains pays développés, la multiplication de nombreuses maladies non transmissibles – comme le cancer – creuse de nouveaux écarts dans le domaine de la santé⁴⁶.

Parallèlement, on s'attend à ce que le changement climatique, la perte de biodiversité et l'insécurité alimentaire s'intensifient dans le contexte de l'Anthropocène (voir chapitre 2) et créent de nouvelles inégalités entre les pays et en leur sein. La pollution atmosphérique et la hausse des températures induites par le changement climatique entraînent une détérioration de la santé des populations, de façon directe et indirecte⁴⁷. Selon une estimation, le changement climatique d'origine anthropique a contribué à 37 % des décès liés à la chaleur en saison chaude entre 1991 et 2018⁴⁸. Au cours de ces trente dernières années, la plus forte hausse de la vulnérabilité à la chaleur a été enregistrée dans les pays à IDH faible et moyen⁴⁹. La pollution atmosphérique est un facteur clé de la surmortalité et d'une faible espérance de vie, pour partie parce qu'elle provoque une envolée des maladies cardiovasculaires⁵⁰. Le changement climatique contribue à la baisse du potentiel de rendement des principales cultures dans de nombreuses régions du monde, ce qui, par ricochet, entrave les efforts déployés pour enrayer la malnutrition⁵¹. Comme nous l'avons vu au chapitre 2, le changement climatique devrait devenir un facteur de risque mondial majeur d'ici la fin du siècle (même si ses effets se feront sentir de façon très inégale dans les différentes régions)⁵².

L'étroite corrélation entre les perturbations planétaires, la santé et l'équité Le changement climatique menace de réduire à néant des années de progrès en matière de santé publique et de développement durable, et les mesures d'adaptation sont loin d'être suffisantes⁵³. Ces nouveaux risques posent de sérieux défis aux systèmes de santé, en plus de perturber les dimensions sociales, économiques et politiques de leur fonctionnement. Certaines communautés et certains pays sont mieux placés que d'autres pour s'adapter. Tout d'abord, le changement climatique peut entraîner une véritable désorganisation sociale et économique, par exemple en réduisant la sécurité alimentaire ou l'accès à l'eau. Ensuite, les conséquences du changement climatique sur la santé ne frappent pas de manière égale toutes les personnes et communautés. Elles pèsent de façon disproportionnée sur les laissés-pour-compte

de la société, les pauvres et les personnes souffrant de problèmes de santé sous-jacents⁵⁴. Les chocs sanitaires peuvent amener les familles à devenir et à rester pauvres, et donc plus vulnérables aux dangers associés au contexte de l'Anthropocène⁵⁵. La pandémie de COVID-19 donne un aperçu de la manière dont cette nouvelle réalité peut exacerber l'insécurité humaine.

Renforcer la sécurité humaine par des systèmes de santé améliorés

Des soins de santé abordables, complets et équitables sont essentiels à la sécurité humaine, tant pour se protéger des maladies que pour promouvoir la santé en général. La performance des systèmes de santé constitue en soi un important déterminant social de la santé. Des systèmes efficaces sont essentiels à la réalisation du droit fondamental à la santé : le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible⁵⁶. Le droit à la santé exige que les services, les produits et les établissements de santé soient disponibles, accessibles, acceptables et de qualité décente, et qu'ils soient mis à la disposition de tous sans discrimination⁵⁷. Le droit à la santé attire également l'attention sur la nécessité d'aller au-delà des systèmes de santé. Comme le fait remarquer Amartya Sen, « la question des politiques à mener met en évidence le fait qu'une bonne santé dépend des soins de santé, or les soins de santé sont un domaine sur lequel nous pouvons légiférer. Mais une bonne santé ne dépend pas uniquement des soins de santé. Elle dépend également de la nutrition, du mode de vie, de l'éducation, de l'autonomisation des femmes et de l'ampleur des inégalités dans une société »⁵⁸. Ainsi, le droit à la santé « a [...] de larges exigences qui vont bien au-delà d'une législation sur les soins de santé (aussi importante soit-elle). Nous pouvons prendre des mesures politiques, sociales, économiques, scientifiques et culturelles pour faire avancer la cause de la santé pour tous »⁵⁹.

Des systèmes efficaces sont essentiels à la réalisation du droit fondamental à la santé : le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible

Cela étant, le renforcement des systèmes de soins de santé est l'une des premières actions requises pour la réalisation du droit humain à la santé. Les limites de la performance ou de l'équité des systèmes de soins de santé constituent un défi omniprésent pour le renforcement de la sécurité humaine et la résolution des principaux défis sanitaires, à savoir les maladies non transmissibles, les pandémies et les besoins non satisfaits en matière de santé mentale. Les citoyens de tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu, subissent les conséquences des limitations des systèmes de soins de santé⁶⁰. Parmi les facteurs qui contribuent à

cette situation, nous pouvons citer la fragmentation de la prestation des soins de santé, le manque de personnel de santé, l'inefficacité des systèmes d'information sanitaire et la faiblesse des structures de gouvernance⁶¹. Il est souvent difficile de bien comprendre le fonctionnement des systèmes de santé, au point de dissuader les personnes de se faire soigner⁶².

Le coût des soins de santé reste prohibitif pour beaucoup de personnes à travers le monde. Lorsque la couverture financière des soins de santé est insuffisante, tomber malade peut avoir des conséquences financières catastrophiques, ce qui compromet la sécurité humaine

Les populations des pays à faible revenu paient le plus lourd tribut des carences en soins de santé⁶³. Dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, 8 millions de personnes meurent chaque année d'affections qui devraient pouvoir être soignées par les systèmes de santé, et que 60 % des décès sont dus à des soins de mauvaise qualité, selon les estimations⁶⁴. Environ un tiers des patients de ces pays sont confrontés à un manque de respect pendant les soins, à des consultations de courte durée, à une mauvaise communication ou à de longs délais d'attente dans les systèmes de santé⁶⁵. Dans les pays en développement, un patient hospitalisé sur dix peut s'attendre à contracter une infection nosocomiale, contre sept sur 100 dans les pays à revenu élevé⁶⁶. Dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, le nombre de décès annuels dus à la mauvaise qualité des soins pour une sélection de problèmes de santé (y compris certaines affections transmissibles, non transmissibles, et de santé maternelle et infantile) est compris entre 5,7 et 8,4 millions⁶⁷.

Le coût des soins de santé reste prohibitif pour beaucoup de personnes à travers le monde. Lorsque la couverture financière des soins de santé est insuffisante, tomber malade peut avoir des conséquences financières catastrophiques, ce qui compromet la sécurité humaine. Des soins de santé inabordables nuisent directement au bien-être des personnes et limitent leur capacité à travailler, à poursuivre leur éducation, à participer à la vie sociale et politique et à vivre une vie épanouissante. Comme l'indiquent Anirudh Krishna dans son ouvrage précurseur : « Les gens continuent de vivre à seulement une maladie près de la pauvreté »⁶⁸. Dans les pays à faible revenu, 44 % des dépenses de santé sont assumées directement par les patients⁶⁹. En l'absence d'assurance maladie ou d'autres modes de financement, les pauvres ne peuvent pas accéder aux soins dont ils ont besoin. Lorsque les fonds personnels constituent la principale source de financement des soins de santé, on voit apparaître des inégalités sociales, car le coût des soins de santé pèse plus lourd sur le budget des personnes à faible revenu. En Afrique subsaharienne, l'accessibilité

financière a été le principal obstacle des personnes qui n'ont pas pu accéder à des soins médicaux pendant la pandémie, suivi par la peur d'attraper la COVID-19⁷⁰.

Le fardeau inéquitable des dépenses qui restent à la charge des patients est particulièrement lourd dans les contextes où la charge des maladies non transmissibles est en hausse. Les coûts de traitement de ces maladies peuvent fortement grever le budget des ménages, au risque de les appauvrir⁷¹. Le lien entre les maladies non transmissibles et la pauvreté peut donc être un cercle vicieux : la pauvreté expose les personnes à des facteurs de risque pour les maladies non transmissibles et, à leur tour, les coûts de prise en charge de ces maladies génèrent un appauvrissement⁷². Les dépenses importantes qui restent à la charge des patients s'expliquent souvent par le coût des médicaments, particulièrement élevé pour les personnes souffrant de maladies chroniques⁷³. Le prix exorbitant des médicaments est un obstacle majeur au traitement de nombreuses maladies non transmissibles⁷⁴. Les prix élevés et la disponibilité limitée rendent notamment l'insuline, indispensable au traitement du diabète, inaccessible pour de nombreuses personnes⁷⁵.

Dans tous les pays, quel que soit le niveau de revenu, être en mauvaise santé peut s'avérer coûteux. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 20 % en moyenne des dépenses de santé sont payées directement par les ménages – de moins de 10 % en France à plus de 30 % au Chili, en Grèce, au Mexique et en République de Corée⁷⁶. Les données des pays de l'OCDE montrent que les classes moyennes consacrent une plus grande part de leur budget aux dépenses privées de santé, telles que l'assurance maladie privée et les produits et services de santé à leur charge⁷⁷. Dans les pays de l'OCDE, les dépenses de santé des ménages à revenu intermédiaire ont augmenté entre 2005 et 2015⁷⁸, surtout en Allemagne, au Chili, en Espagne, aux États-Unis, en Lettonie et en République slovaque⁷⁹.

Les ménages de la classe moyenne dépensent davantage en assurance santé privée qu'il y a dix ans. Aux États-Unis, les dépenses les plus élevées portent sur les primes d'assurance maladie et les dépenses personnelles en cas de maladie, et les études ont révélé une forte corrélation entre l'insécurité économique et les problèmes de santé des ménages. Entre 2000 et 2010, les ménages à revenu intermédiaire ont vu leurs dépenses de santé augmenter de 51 %, alors que leurs revenus n'ont augmenté que de 30 %⁸⁰. Selon un indicateur, la prime d'assurance maladie familiale moyenne en 2016 équivalait à 30,7 % du revenu médian des ménages⁸¹. L'accroissement des coûts des services et du soutien à long terme pour les personnes âgées et leurs familles présente un risque majeur pour la sécurité économique des familles de la classe moyenne. Les aidants familiaux qui apportent une assistance non

rémunérée aux membres de leur famille ayant besoin de services et de soutien à long terme le font au détriment de leur propre sécurité économique⁸². Il convient de noter que ces aidants sont généralement des femmes⁸³.

Le coût inabordable et la mauvaise qualité des soins de santé nuisent à la sécurité humaine. Dans une perspective de renforcement de la sécurité humaine, et en accord avec les stratégies fondées sur la solidarité, une avancée essentielle serait de tendre vers l'universalité des soins de santé. Les politiques universelles sont « celles qui offrent les mêmes prestations généreuses à l'ensemble de la population, quels que soient les instruments utilisés »⁸⁴. L'universalité est un concept multidimensionnel qui comprend des éléments de couverture, de générosité et d'équité⁸⁵. Divers instruments et stratégies politiques peuvent permettre d'accéder à l'universalité. Les réformes nécessaires doivent être propres à chaque contexte et tenir compte des structures sociales, des conditions économiques, des capacités nationales et des dispositifs institutionnels initiaux⁸⁶.

Face à l'importance des dépenses de santé à la charge des patients qui est à l'origine de l'appauvrissement et de la mauvaise santé des ménages, une pression mondiale a été exercée en faveur de la couverture sanitaire universelle – qui présente un intérêt évident pour faire progresser la sécurité humaine⁸⁷. Selon la définition de l'OMS, la couverture sanitaire universelle est atteinte lorsque toutes les personnes bénéficient des services de santé dont elles ont besoin sans se heurter à des difficultés financières, y compris la promotion de la santé, la prévention, les traitements, la réadaptation et les soins palliatifs tout au long de la vie⁸⁸. La couverture sanitaire universelle est l'un des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La couverture des services essentiels à l'échelle mondiale – l'un des deux indicateurs de suivi de la couverture sanitaire universelle dans le cadre des Objectifs de développement durable – s'est améliorée depuis 2000⁸⁹. La plupart des pays de l'OCDE ont mis en place une couverture quasi universelle des soins de santé pour un ensemble de services de base, notamment les consultations médicales, les tests et examens, les interventions chirurgicales et les traitements thérapeutiques⁹⁰. En septembre 2019, les États membres des Nations Unies ont publié la Déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle, réaffirmant leur engagement à faire en sorte que, d'ici 2030, toutes les personnes bénéficient des services de santé dont elles ont besoin sans subir de difficultés financières⁹¹.

Si la couverture sanitaire universelle vise à renforcer la protection financière des populations, l'importance de la qualité des soins de santé ne saurait être ignorée. Il est de plus en plus reconnu que l'élargissement de la couverture sanitaire ne peut permettre à lui seul d'améliorer les résultats en matière de santé. Il est

également essentiel de veiller à la qualité des soins de santé⁹². La réalisation du droit à la meilleure santé possible exige d'investir dans la qualité des soins. L'amélioration de la qualité des soins de santé est importante pour des raisons d'équité : tous les êtres humains, quels que soient leur statut et leur identité, doivent accéder à des soins de qualité, et les efforts visant à améliorer la qualité doivent donner la priorité à ceux qui sont les moins bien lotis dans ce domaine. Pour renforcer la sécurité humaine, il faut donc aller au-delà de la couverture et améliorer la qualité et l'équité des soins de santé.

L'amélioration de la qualité des soins de santé est importante pour des raisons d'équité : tous les êtres humains, quels que soient leur statut et leur identité, doivent accéder à des soins de qualité, et les efforts visant à optimiser la qualité doivent donner la priorité à ceux qui sont les moins bien lotis dans ce domaine

La progression vers l'universalité des systèmes de santé pose la question cruciale des prestations publiques ou privées. L'offre publique a longtemps joué un rôle central dans l'amélioration de la santé des populations⁹³, ce qui a bénéficié à l'expansion du développement humain⁹⁴. Les acteurs privés ont aussi largement contribué aux systèmes de santé, que ce soit par la fourniture de soins, la protection d'assurance, l'innovation pharmaceutique ou la prestation de services, entre autres. Il est prouvé que l'offre privée peut soutenir certaines dimensions de l'universalité – à savoir la couverture, la générosité et l'équité⁹⁵. Elle peut compenser les insuffisances de l'offre publique de services de santé. Les acteurs privés jouissent généralement d'une plus grande capacité à stimuler l'innovation, l'expérimentation et les avancées technologiques dans le domaine de la santé. Le secteur privé peut ainsi jouer un rôle important dans la lutte contre les maladies non transmissibles grâce aux innovations en matière de diagnostic, de traitement et de soins⁹⁶.

Dans certains contextes, toutefois, les réponses apportées par le secteur privé peuvent nuire à l'équité, car ceux qui sont en mesure de payer bénéficient de soins de meilleure qualité que ceux qui ne peuvent compter que sur l'offre publique. Dans les pays où l'offre privée domine depuis longtemps les systèmes de santé, les acteurs privés peuvent former des coalitions qui s'opposent à la recherche d'universalité, ce qui maintient le statu quo d'une offre publique insuffisante et de fortes inégalités⁹⁷. Dans les systèmes de santé financés principalement par des fonds publics, l'expansion des assurances privées volontaires peut contribuer à accroître les coûts et à creuser les inégalités⁹⁸.

Les stratégies de renforcement de la sécurité humaine fondées sur la solidarité : vers une universalité de nouvelle génération des systèmes de santé

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les nombreuses faiblesses qui caractérisent depuis longtemps les systèmes de santé à travers le monde. Elle a montré que quasiment tout le monde pouvait être confronté à une menace sanitaire soudaine et que même les systèmes de santé les mieux dotés en ressources pouvaient être dépassés par une crise d'une telle ampleur. Dans le contexte de l'Anthropocène, ce type de menace devrait augmenter en fréquence et en intensité. Le manque de préparation et les très grandes disparités dans les capacités à faire face à une crise sanitaire – révélés par la pandémie de COVID-19 – devraient sonner comme un avertissement. Parallèlement, l'évolution de la charge de morbidité et la montée des inégalités de prise en charge des maladies, entre les pays et en leur sein, font peser des risques supplémentaires sur la sécurité humaine. Outre la COVID-19, de nombreuses preuves empiriques indiquent que les situations d'adversité à long terme – la pauvreté, le racisme, la violence à l'égard des femmes et des filles ou les quartiers dangereux – sont plus susceptibles d'aboutir à large éventail de problèmes de santé. Il s'agit notamment de l'obésité, du diabète, des maladies cardiovasculaires, du cancer, de la toxicomanie, des maladies auto-immunes, des complications inflammatoires, des troubles cognitifs, de la violence interpersonnelle, de la violence contre soi-même et des maladies mentales chroniques⁹⁹. Dans ce contexte, l'étroite corrélation qui existe entre la satisfaction des besoins fondamentaux, la promotion des libertés et la protection contre les chocs devient d'autant plus importante. Les stratégies de sécurité humaine de nouvelle génération doivent tenir compte de la nature systémique de ces menaces et dépasser les solutions partielles qui ignorent les facteurs sous-jacents de l'insécurité.

Dans cette optique, la sécurité humaine de nouvelle génération doit favoriser systématiquement non seulement la protection et l'autonomisation (répondre aux besoins urgents tout en renforçant la capacité d'agir), mais aussi la solidarité. Promouvoir l'universalité des soins de santé serait un moyen concret de faire progresser la sécurité humaine selon la vision élargie préconisée au chapitre 1.

Les ripostes à une menace sanitaire commune peuvent émaner d'un large éventail d'acteurs dotés d'une grande variété d'instruments, qui dépassent largement les seuls systèmes de santé. Les efforts visant à endiguer la propagation et les effets de la COVID-19 sont le fait des gouvernements, de la société civile, de la communauté scientifique, de l'industrie et de particuliers agissant de leur propre chef dans un but commun. Le succès

de mesures telles que les restrictions de circulation, la distanciation sociale et le port du masque a largement reposé sur la légitimité, l'autonomisation et la responsabilisation du public. Des efforts particuliers ont été nécessaires pour atteindre les personnes les plus défavorisées, celles qui sont exclues des systèmes de protection sociale. Et le déploiement inégal de plusieurs vaccins efficaces contre la COVID-19 à travers le monde a mis en évidence l'(in)sécurité commune – la sécurité d'un groupe n'est garantie que si celle de tous les autres l'est aussi.

Le lien entre l'universalité des soins de santé et la sécurité humaine

L'évolution vers l'universalité des soins de santé renforcerait directement la sécurité humaine. Un système de soins de santé véritablement universel permettrait d'offrir une protection inconditionnelle et de renforcer les capacités à la fois par la prévention et par un traitement adapté en cas de besoin. Il serait également source d'autonomie, car il repose sur l'élargissement de la capacité d'agir.

Les soins de santé universels s'inscrivent donc dans une stratégie qui fait progresser la sécurité humaine par la protection, l'autonomisation et la solidarité et qui rejoint un consensus international plus large exprimé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir ne laisser personne de côté

En révélant les inégalités structurelles et l'interdépendance des risques pour la sécurité humaine, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'apporter aux menaces sanitaires des réponses universelles et systémiques n'excluant aucun groupe ni individu de l'accès aux soins de santé. L'inverse risquerait non seulement de faire peser une menace directe sur les groupes et personnes exclus, mais aussi d'exposer des populations entières à un risque permanent¹⁰⁰. Comme le montrent la distribution et l'utilisation inéquitables des vaccins contre la COVID-19, exclure une personne de l'accès aux soins peut faire peser durablement de graves menaces sur la santé de beaucoup d'autres. L'expérience de la pandémie de COVID-19 souligne donc l'importance vitale de mettre en place un véritable accès universel à des soins de santé adéquats, dans le cadre d'une interdépendance mutuelle entre les pays et les populations, afin de créer les conditions propices à la défense de la santé en tant que droit humain. C'est justement dans ce contexte que la solidarité, associée à la protection et à l'autonomisation, devient particulièrement pertinente.

L'universalité des soins de santé s'inscrit donc dans une stratégie qui fait progresser la sécurité humaine par la protection, l'autonomisation et la solidarité et qui rejoint un consensus international plus large exprimé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir ne laisser personne de côté. Elle est également mentionnée dans la cible 8 de l'objectif de développement durable n° 3¹⁰¹, dans l'indice de couverture des services de la CSU de l'Organisation mondiale de la Santé, dans la stratégie de sécurité sociale pour tous de l'Organisation mondiale du Travail et dans le partenariat mondial pour une protection sociale universelle, initié par la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail¹⁰².

Mesurer l'universalité : création de l'indice d'universalité des systèmes de santé

Pour évaluer la mesure dans laquelle les systèmes de santé peuvent être qualifiés d'universels au sens où nous l'entendons ici, le présent Rapport introduit un nouvel outil, l'indice d'universalité des systèmes de santé (IUS). Cet indice repose sur une conception globale de l'universalité constituée de la couverture effective à laquelle s'ajoutent deux autres composantes : la générosité et l'équité (voir l'annexe 6.1).

Il révèle des écarts importants entre les pays des différents groupes de l'IDH. La Norvège, le Japon et la Suède sont en tête du classement, avec des valeurs supérieures à 0,9, tandis que l'Afghanistan, le Bangladesh, la Guinée équatoriale et le Nigeria affichent des valeurs inférieures à 0,1. Certains pays en développement affichent des valeurs élevées, le Costa Rica (0,720), l'Uruguay (0,703), le Koweït (0,691) et les Maldives (0,671) bénéficiant d'un degré d'universalité comparable à celui de pays plus industrialisés comme les États-Unis (0,727). Cuba se distingue également à la septième place, devant certains chefs de file historiques en ce qui concerne la fourniture universelle de services, tels que l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Parmi les composantes de l'IUS, la générosité semble être le principal obstacle à l'universalité des systèmes de santé. Cela confirme l'argument clé selon lequel la couverture seule ne suffit pas : elle doit s'accompagner d'investissements adéquats dans la qualité et l'accessibilité. Les faibles scores des pays développés s'expliquent généralement par des déséquilibres dans la réalisation des trois dimensions de l'universalité. Par exemple, alors que l'Uruguay obtient des scores quasiment équivalents pour la couverture (0,69), la générosité (0,72) et l'équité (0,70), les États-Unis se caractérisent par des écarts de scores importants entre les trois dimensions, en particulier entre la couverture (0,86) et l'équité (0,46)¹⁰³.

Parmi les régions en développement, la région Amérique latine et Caraïbes se distingue par des valeurs élevées de l'IUS, malgré des faiblesses persistantes dans les systèmes de santé¹⁰⁴. Elle est suivie par les États arabes, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, puis la région Asie de l'Est et Pacifique. Les pays de l'Asie du Sud et de l'Afrique subsaharienne sont à la traîne.

Les valeurs de l'IUS ont augmenté au fil du temps : entre 1995 et 2017, la valeur mondiale de l'indice est passée de 0,395 à 0,472. Certains points restent néanmoins préoccupants :

- *Les écarts d'universalité entre les pays développés et les pays en développement se creusent en moyenne.* De façon générale, les avancées vers l'universalité dans l'ensemble des pays en développement ont été trop lentes pour rattraper les pays à IDH élevé (figure 6.4).
- *Les progrès sont hétérogènes.* D'un côté, 80 pays ont fortement progressé sur l'IUS, avec une augmentation de plus de 0,1 point. Il s'agit notamment de pays très peuplés comme la Chine et l'Indonésie, ainsi que de nombreux pays africains, tels que la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Libéria et le Togo. Mais de l'autre, 37 pays ont connu une détérioration de l'IUS, ce qui reflète surtout des systèmes de santé moins généreux, plus inégaux et globalement plus segmentés. Cette tendance s'observe surtout dans les pays dont le degré d'universalité était modéré en 1995, et elle est particulièrement marquée en Europe de l'Est et en Asie centrale. Des pays comme l'Iraq, la République centrafricaine, le Soudan, le Venezuela et le Yémen ont également enregistré une baisse.

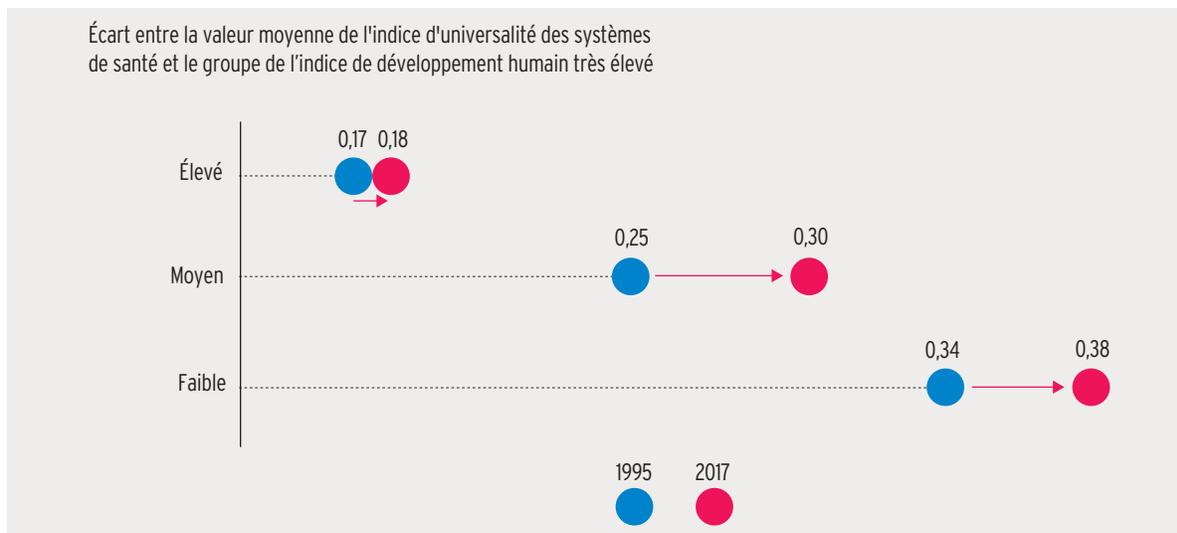
Rendre les systèmes de santé plus universels pour relever les nouveaux défis de la sécurité humaine

Dans quelle mesure les systèmes de santé actuels peuvent-ils répondre à la nouvelle génération de défis en matière de sécurité humaine abordés dans ce chapitre ?

Rappelons tout d'abord que l'universalité des systèmes de santé est plus faible et progresse moins rapidement dans les pays en développement. En outre, les systèmes de santé de ces pays semblent moins efficaces ou inadaptés pour faire face aux défis posés par la charge des maladies non transmissibles et des pandémies.

La génération actuelle de systèmes de santé présente des réalisations remarquables en matière de sécurité humaine, notamment la réduction des taux de mortalité à tous les âges – mais les progrès sont hétérogènes. Le Rapport sur le développement humain 2019 révèle deux tendances mondiales. Premièrement, les inégalités de capacités de base (représentées par la capacité à survivre au-delà des premières années de vie, qui est au cœur des objectifs du Millénaire pour le développement) se résorbent : les pays dont le taux de mortalité infantile

Figure 6.4 Évolution des inégalités : les écarts en matière de santé se creusent au fil du temps



Note : panel équilibré de 185 pays. Les agrégats sont basés sur des moyennes simples.
Source : basé sur Schillings et Sanchez-Ancochea (2021).

initial est élevé connaissent des réductions plus rapides et rattrapent donc leur retard. Deuxièmement, les inégalités de capacités plus avancées (amélioration de la santé des personnes âgées, conformément aux objectifs de développement durable) se creusent : les pays dont le taux de mortalité était déjà relativement faible à un âge avancé ont davantage progressé au cours de la dernière décennie que les pays ayant un taux de mortalité plus élevé au même âge¹⁰⁵.

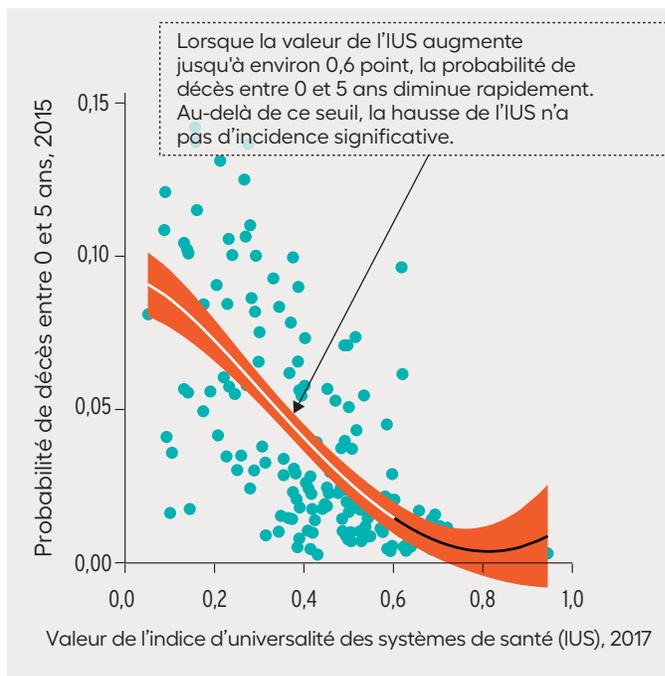
Ces tendances peuvent être rapprochées de l'universalité des systèmes de santé. On observe une forte corrélation négative entre la valeur de l'IUS et le taux de mortalité infantile (0-5 ans) - un indicateur des capacités de base - jusqu'à une valeur de l'IUS d'environ 0,6. Au-delà, l'amélioration de l'IUS n'affecte plus le taux de mortalité infantile (figure 6.5).

À l'inverse, l'amélioration de l'IUS modifie très peu le taux de mortalité des 50-80 ans - un indicateur des capacités plus avancées - jusqu'à une valeur d'environ 0,4. À partir de là, le taux de mortalité chute rapidement à mesure que la valeur de l'IUS augmente (figure 6.6). Ces corrélations donnent une indication de l'universalité limitée (et donc de l'efficacité) des systèmes de santé des pays en développement pour répondre aux nouvelles menaces sanitaires pour la sécurité humaine qui sont associées aux capacités plus avancées.

Rappelons tout d'abord que l'universalité des systèmes de santé est plus faible et progresse moins rapidement dans les pays en développement. En outre, les systèmes de santé de ces pays semblent inadapés ou moins efficaces pour faire face aux défis imposés par la charge des maladies non transmissibles et des pandémies

L'incidence de l'universalité limitée sur l'efficacité des systèmes de santé face aux nouvelles menaces sanitaires pour la sécurité humaine peut être observée plus en détail en examinant la charge des maladies non

Figure 6.5 Il existe une forte corrélation négative entre la valeur de l'indice d'universalité des systèmes de santé et la probabilité de décès des enfants – jusqu'à une valeur d'indice d'environ 0,6



Source : calculs du Bureau du Rapport sur le développement humain, sur la base de Schillings et Sanchez-Ancochea (2021) et Division de la population des Nations Unies.

transmissibles et la préparation aux pandémies : les améliorations de l'IUS jusqu'à environ 0,5 réduisent très peu le taux de mortalité standardisé par âge associé aux maladies non transmissibles (figure 6.7), mais lorsque la valeur de l'IUS augmente au-delà de ce seuil, il existe une forte relation entre l'IUS et les décès liés aux maladies non transmissibles.

On retrouve un schéma similaire entre l'indice mondial de sécurité sanitaire (un paramètre de mesure de la préparation à la réponse à une pandémie) et l'IUS (figure 6.8)¹⁰⁶. Jusqu'à une valeur de l'IUS d'environ 0,4, cette valeur n'est pas associée à la valeur de l'indice mondial de sécurité sanitaire, mais au-delà de ce seuil, la relation est fortement positive et significative. Pour les valeurs inférieures de l'IUS, il n'y a aucune corrélation statistiquement significative¹⁰⁷.

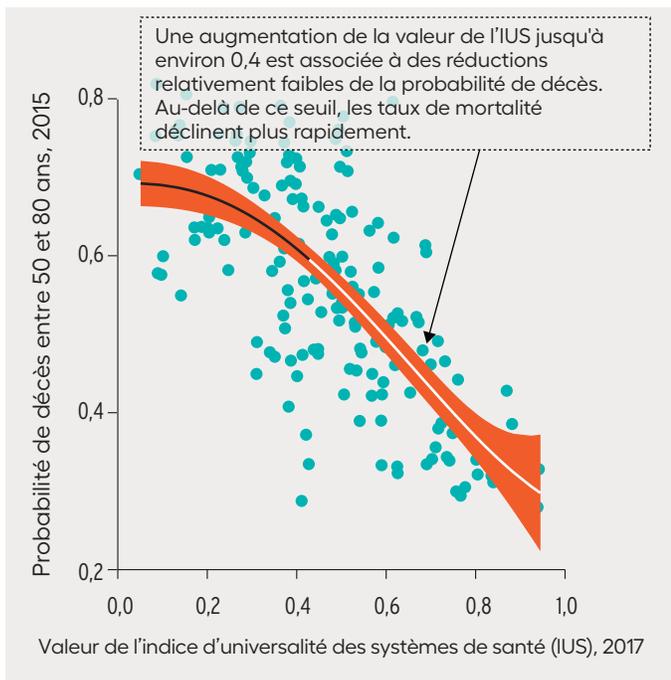
Les limites des systèmes de santé déjà mises en évidence dans cette analyse détermineront non seulement le bien-être et la capacité d'agir des habitants des pays en développement, mais aussi la manière dont le monde pourra répondre aux menaces complexes qui pèsent sur la sécurité humaine dans le contexte de l'Anthropocène. Les plus grandes menaces pour la sécurité humaine sont susceptibles de se produire là où les valeurs de l'IUS sont les plus faibles (figure 6.9). Les dangers et les défis susceptibles d'être exacerbés

dans le contexte de l'Anthropocène frapperont plus durement les pays dont l'IUS est inférieur ou égal à 0,25 – puis de moins en moins durement à mesure que l'IUS augmente.

Toutefois, l'universalité des systèmes de santé rencontre d'autres limites en dehors des pays en développement. Le modèle de divergence de l'espérance de vie à un âge avancé (les groupes de la situation socioéconomique est plus favorable étendent leur avantage sur les autres) se retrouve dans d'autres pays développés comme le Canada¹⁰⁸, le Danemark¹⁰⁹, la Finlande¹¹⁰, l'Angleterre (Royaume-Uni)¹¹¹, les États-Unis¹¹² et certains autres pays européens¹¹³. Même en Suède, qui dispose d'un solide système de soins de santé universels, la santé semblent progresser plus rapidement chez les personnes situées en haut de la distribution des revenus que chez les plus pauvres¹¹⁴.

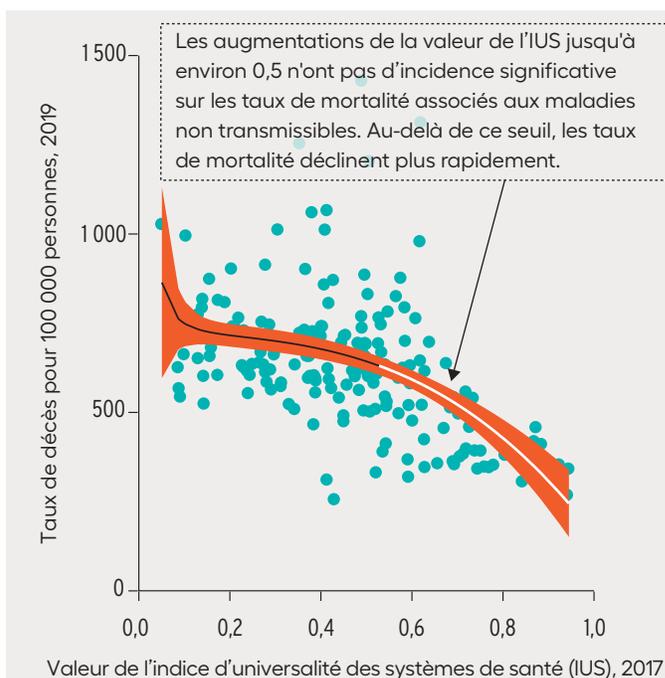
L'incidence sociale de la pandémie de COVID-19 a également fortement varié en fonction de la situation socioéconomique, même dans les pays dotés de systèmes de soins de santé relativement universels. Il est prouvé qu'en Suède, certains groupes ont été confrontés à une morbidité et une mortalité plus élevées du fait de la COVID-19. Par exemple, le taux de mortalité liée à la COVID-19 a été plus élevé chez les migrants que chez les personnes nées en Suède, et cela s'explique en partie

Figure 6.6 Lorsque la valeur de l'indice d'universalité des systèmes de santé atteint environ 0,4 et plus, la probabilité de décès entre 50 et 80 ans diminue rapidement à mesure que la valeur de l'indice augmente



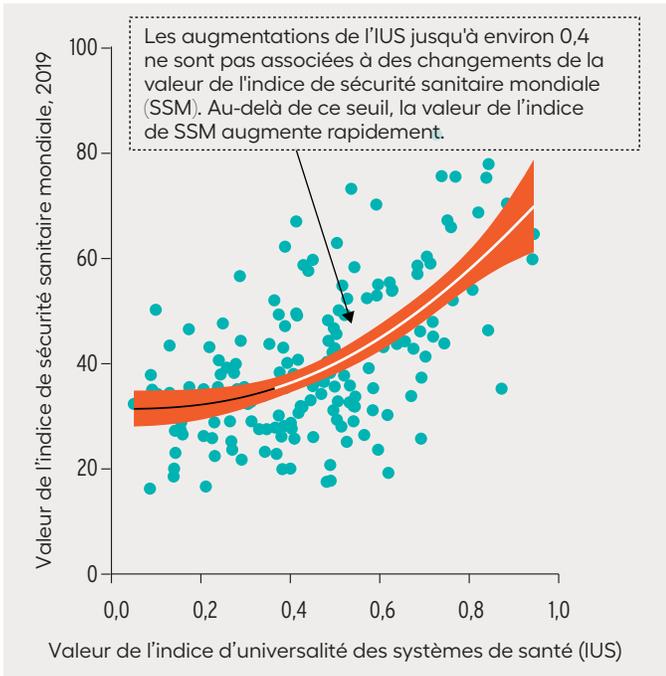
Source : calculs du Bureau du Rapport sur le développement humain, sur la base de Schillings et Sanchez-Ancochea (2021) et la Division de la population des Nations Unies.

Figure 6.7 Une corrélation étroite existe entre l'indice d'universalité des systèmes de santé et les décès liés aux maladies non transmissibles lorsqu'il augmente au-delà de 0,5



Source : calculs du Bureau du Rapport sur le développement humain, sur la base de Schillings et Sanchez-Ancochea (2021) et IHME (2020).

Figure 6.8 Jusqu'à une valeur d'environ 0,4, la valeur de l'indice d'universalité des systèmes de santé n'est pas associée à la valeur de l'indice mondial de sécurité sanitaire, mais au-delà de ce seuil, la relation est fortement positive et significative



Source : calculs du Bureau du Rapport sur le développement humain, sur la base de Schillings et Sanchez-Ancochea (2021) et NTI et JHU (2019).

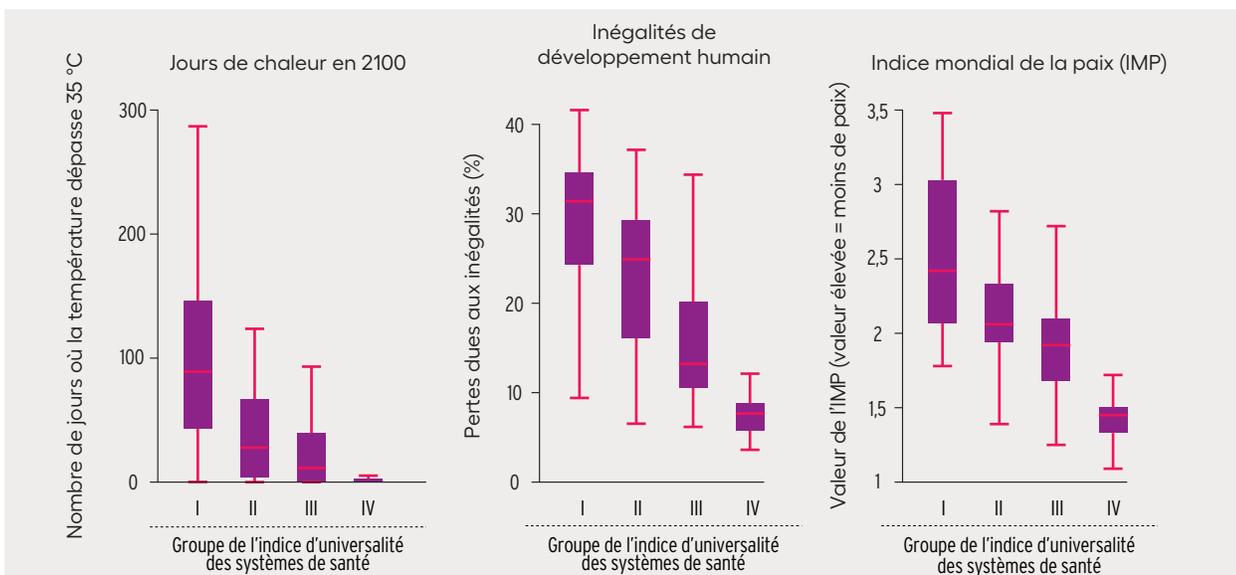
par leur situation socioéconomique plus précaire¹¹⁵. Au Royaume-Uni, les communautés noires, asiatiques et d'autres groupes ethniques – qui sont plus susceptibles d'occuper un emploi non salarié et d'avoir de faibles revenus – encourrent un risque plus grand de mourir de la COVID-19 que les Britanniques blancs¹¹⁶.

Placer la solidarité au cœur des stratégies de sécurité humaine pour faire face aux nouvelles menaces sanitaires

La pandémie de COVID-19 a révélé le caractère clairement contagieux de l'insécurité humaine : la propagation incontrôlée du virus dans certains pays constitue une menace pour le reste du monde. Nous traversons un moment de vulnérabilité partagée, car presque tous les habitants de la planète ont été affectés par un sentiment d'insécurité ou par ses répercussions. Nous assistons également à un changement de mentalité dans les politiques publiques. Les populations se sont tournées vers leurs gouvernements et les scientifiques pour être guidées et protégées. Dans de nombreux pays, la crise de la COVID-19 a donné lieu à un nouvel ensemble de normes sociales et comportementales qui auraient été impensables avant la pandémie – également sous-tendues par un sentiment partagé de solidarité¹¹⁷.

Dans le même temps, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence les limites structurelles des mécanismes multilatéraux existants face à une menace

Figure 6.9 Dans le contexte de l'Anthropocène, les plus grandes menaces pour la sécurité humaine sont susceptibles de se concrétiser là où les valeurs de l'indice d'universalité des systèmes de santé sont les plus faibles



Note : chaque boîte représente les 50 % médians de la répartition ; la ligne centrale est la médiane. Les lignes des extrémités qui sortent des boîtes représentent le minimum et le maximum approximatifs de la répartition. Tous les graphiques excluent les valeurs aberrantes. Les groupes de l'indice d'universalité des systèmes de santé pour 2017 sont définis comme suit : groupe I, 0-0,24 ; groupe II, 0,25-0,49 ; groupe III, 0,50-0,74 ; groupe V, 0,75-1,0. Les journées de chaleur correspondent au nombre de jours où la température maximale dépasse 35 °C d'ici 2100 dans le cadre du profil représentatif d'évolution de concentration 4,5. Les déficits d'inégalité sont basés sur les valeurs de l'IDH ajusté aux inégalités.

Source : calculs du Bureau du Rapport sur le développement humain, sur la base de Schillings et Sanchez-Ancochea (2021), Carleton et al. (2020) et IEP (2020b).

mondiale aiguë pour la sécurité humaine. Beaucoup sont d'avis que la pandémie s'est heurtée à un manque de préparation, de coopération et de solidarité entre les pays, avec des conséquences désastreuses pour les plus vulnérables¹¹⁸. Comme l'explique le présent Rapport, la nouvelle génération de défis en matière de sécurité humaine implique des menaces multidimensionnelles complexes, qui se déploient à l'échelle mondiale dans le contexte de l'Anthropocène. Il est urgent de redéfinir et de réformer les systèmes multilatéraux pour relever ces défis. Le moment que nous vivons actuellement représente donc une occasion unique de réaffirmer notre approche de la sécurité humaine en renforçant le multilatéralisme afin de mieux faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité humaine.

Les grandes crises sanitaires ont souvent été suivies d'une réforme des systèmes de santé à travers le monde

Les déterminants de la santé comprennent diverses « normes, politiques et pratiques transnationales qui résultent des interactions politiques mondiales entre tous les secteurs ayant une incidence sur la santé », des règles commerciales aux flux de l'aide internationale¹¹⁹. Nombre de ces déterminants contribuent aux mauvais résultats obtenus par certains groupes en matière de santé (par exemple, les règles de propriété intellectuelle pour les médicaments d'importance vitale ou les mesures d'austérité fiscale qui restreignent les dépenses de santé)¹²⁰. Et beaucoup d'entre eux ne peuvent être traités dans le seul cadre des systèmes de santé nationaux. Il peut être nécessaire d'intervenir de façon intersectorielle, en dehors du secteur de la santé et à l'échelle transnationale¹²¹.

Les efforts déployés pour lutter contre la COVID-19 en lançant une campagne de vaccination généralisée illustrent bien l'importance de l'action transnationale. L'initiative COVAX a permis de corriger les inégalités d'accès aux vaccins salvateurs contre la COVID-19. Ces efforts ont confirmé le caractère essentiel de la collaboration et de la solidarité pour faire face à une menace mortelle et rapide pour la sécurité humaine. Cependant, l'initiative COVAX s'est trouvée entravée par des disparités de pouvoir bien ancrées, une rigidité institutionnelle et la faiblesse des mécanismes de responsabilisation¹²². Le déséquilibre des rapports de force entre les partenaires de l'initiative COVAX et le recours final aux dons de vaccins volontaires (au lieu d'un approvisionnement déployé à grande échelle, comme prévu initialement) ont réduit la capacité de cette initiative à obtenir des doses de vaccins suffisantes et en temps voulu¹²³. La pandémie de COVID-19 a également mis en évidence les limites du Règlement sanitaire international dans la coordination d'une réponse efficace à une crise sanitaire mondiale aiguë¹²⁴.

Ces limites se sont manifestées par le retard pris dans la notification de l'épidémie à l'OMS dès les premiers jours, dans la déclaration d'une situation d'urgence de santé publique de portée internationale et dans la coordination des réponses nationales¹²⁵. Globalement, cela a été un échec en matière de protection, d'autonomisation et de solidarité face à une menace universelle extrêmement grave pour la sécurité humaine.

Les grandes crises sanitaires ont souvent été suivies d'une réforme des systèmes de santé mondiaux¹²⁶. En effet, l'épidémie de SRAS a entraîné une révision majeure du Règlement sanitaire international en 2005, et l'épidémie de grippe aviaire H5N1 de 2006 a été suivie de la mise en place du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique. La pandémie mondiale de COVID-19 pourrait faire évoluer de la même manière la coopération mondiale autour de la santé. À cette fin, la création du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, par la Résolution 73.1 de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2020, constitue un véritable pas en avant¹²⁷. Sa mission consiste à proposer une voie à suivre fondée sur des données probantes pour aider les pays et les institutions mondiales à faire face aux menaces sanitaires, ce qui peut grandement contribuer à la sécurité humaine (encadré 6.2).

La recommandation du groupe indépendant sur les instruments juridiques a relancé les efforts pour établir un nouvel accord sur la pandémie¹²⁸. En mai 2021, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté une résolution approuvée par 194 pays pour organiser une session spéciale entièrement consacrée à la recherche d'un accord international sur la pandémie¹²⁹. Lors de la session spéciale du 1^{er} décembre 2021, l'assemblée a mis en place un organe de négociation intergouvernemental chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou tout autre instrument international pour renforcer la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies¹³⁰.

Alors que les discussions sur la forme des instruments internationaux nouveaux et révisés se poursuivent, il est essentiel de maintenir l'accent sur la sécurité humaine et sur l'intégration de la protection, de l'autonomisation et de la solidarité comme piliers essentiels

Alors que les discussions sur la forme des instruments internationaux nouveaux et révisés se poursuivent, il est essentiel de maintenir l'accent sur la sécurité humaine et sur l'intégration de la protection, de l'autonomisation et de la solidarité comme piliers essentiels. Un nouvel accord-cadre pour la sécurité humaine face aux menaces sanitaires doit affirmer le principe d'universalité des systèmes de santé et s'attaquer aux dysfonctionnements majeurs de la gouvernance mondiale qui nuisent à la

Encadré 6.2 De la faiblesse institutionnelle mondiale à la dernière pandémie

Les travaux du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie s'articulent autour de quatre thèmes clés¹ :

- *S'appuyer sur le passé.* Tirer des leçons des pandémies précédentes et de l'état du système et des différents acteurs avant la pandémie de COVID-19.
- *Analyser le présent.* Examiner la chronologie des événements et des activités en rapport avec la pandémie de COVID-19, les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les mesures prises par les gouvernements nationaux.
- *Comprendre les répercussions.* Observer les réponses apportées par les systèmes de santé et les communautés et les effets de ces mesures.
- *Changer pour l'avenir.* Promouvoir l'analyse et la vision d'un système international renforcé, parfaitement équipé pour la préparation et la riposte aux pandémies.

Le groupe a constaté que l'apparition et la propagation de l'épidémie de COVID-19 étaient le résultat de « lacunes et de défaillances à chaque stade critique de la préparation »². Les mesures d'endiguement ont été trop lentes à se mettre en place, de même que le financement des interventions d'urgence, et la riposte mondiale a manqué de coordination³. Ces défaillances, associées aux lacunes des systèmes de protection sociale, ont donné lieu à un creusement des inégalités et à des effets socioéconomiques disproportionnés pour les personnes vulnérables et marginalisées partout dans le monde⁴. Dans le même temps, les efforts considérables déployés par les professionnels de santé du monde entier et la mise au point rapide de vaccins ont été des atouts majeurs dans les réponses mises en place pour atténuer la crise⁵. Les ripostes nationales les plus efficaces ont tiré parti des enseignements des crises précédentes, écouté les scientifiques, impliqué les communautés et communiqué avec cohérence et transparence⁶.

Le groupe a appelé à une série d'actions immédiates pour enrayer la transmission du virus de la COVID-19, notamment (mais pas seulement) : l'engagement des pays à revenu élevé à fournir plus d'un milliard de doses de vaccin dans le cadre de la garantie de marché COVAX de Gavi, l'octroi volontaire de licences et le transfert de technologie pour les vaccins contre la COVID-19 par les pays producteurs de vaccins et les laboratoires, et l'engagement des pays du Groupe des 7 et du Groupe des 20 à fournir des ressources supplémentaires pour le dispositif accélérateur d'accès aux outils de lutte contre la COVID-19.

Le groupe indépendant a également émis des recommandations visant à garantir que les futures épidémies ne se transforment pas en pandémies :

- Renforcer la préparation et la riposte aux pandémies au plus haut niveau des instances politiques (y compris par l'établissement d'un nouveau conseil mondial des menaces sanitaires et l'adoption d'une convention-cadre sur les pandémies).
- Renforcer l'indépendance, l'autorité et le financement de l'OMS. Investir dans la préparation nationale, avec la mise en place d'examen périodiques universels par les pairs (par l'intermédiaire de l'OMS) et d'une évaluation des plans de réponse de la politique économique dans le cadre des consultations du Fonds monétaire international avec les États membres au titre de l'article IV.
- Établir un nouveau système de surveillance, d'information et d'alerte agile et rapide. L'OMS est chargée de mettre en place ce dispositif et a l'autorité de publier des informations sur des épidémies susceptibles de prendre des proportions pandémiques immédiatement, ainsi que le pouvoir d'enquêter sur des agents pathogènes potentiellement pandémiques.

(à suivre)

santé. L'équité revêt ici une importance particulière : les nouveaux accords institutionnels doivent être centrés sur le leadership et la contribution des personnes les plus vulnérables aux défis sanitaires urgents – leur vulnérabilité découlant en partie de leur mise à l'écart dans les structures de gouvernance mondiale. Cela implique de remettre en question les disparités de pouvoir qui façonnent actuellement les résultats en matière de santé, y compris l'hypothèse implicite qui

sous-tend les instruments internationaux existants relatifs à la santé, à savoir que les pandémies sont essentiellement des menaces qui émergent des pays les plus pauvres et assombrissent le bien-être des riches¹³¹. Pour reprendre les termes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un nouveau dispositif institutionnel visant à faire progresser la santé ne doit laisser personne de côté et toucher en priorité les plus défavorisés dans un esprit de solidarité.

Encadré 6.2 De la faiblesse institutionnelle mondiale à la dernière pandémie (suite)

- Établir une plateforme de bout-en-bout prénégociée pour les outils et les fournitures – renforcée par le transfert de technologies et l’engagement en faveur de l’octroi volontaire de licences – ainsi que des capacités régionales plus importantes pour la fabrication, la réglementation et l’achat des outils et fournitures nécessaires.
- Mettre en place un nouveau dispositif de financement international pour la préparation et la riposte aux pandémies.
- Nommer des coordinateurs nationaux en cas de pandémie, responsables devant les chefs d’État et de gouvernement

et chargés de diriger la coordination pangouvernementale pour la préparation et la riposte aux pandémies.

Notes

1. Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie (2021a). **2.** Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie (2021b, p. 2). **3.** Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie (2021b). **4.** Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie (2021b2). **5.** Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie (2021b). **6.** Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie (2021a).

Recommandations du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie



Source : Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie (2021a).

Annexe 6.1. L'indice d'universalité des systèmes de santé : couverture, équité et générosité

L'indice d'universalité des systèmes de santé a été mis au point par Tobias Schillings et Diego Sánchez-Ancochea dans le cadre d'un document de référence commandé pour le présent Rapport sur la sécurité humaine de nouvelle génération. L'indice s'appuie sur un autre document de référence rédigé par Martínez Franzoni et Sánchez-Ancochea pour le Rapport sur le développement humain 2016. Voir Martínez Franzoni et Sánchez-Ancochea (2016).

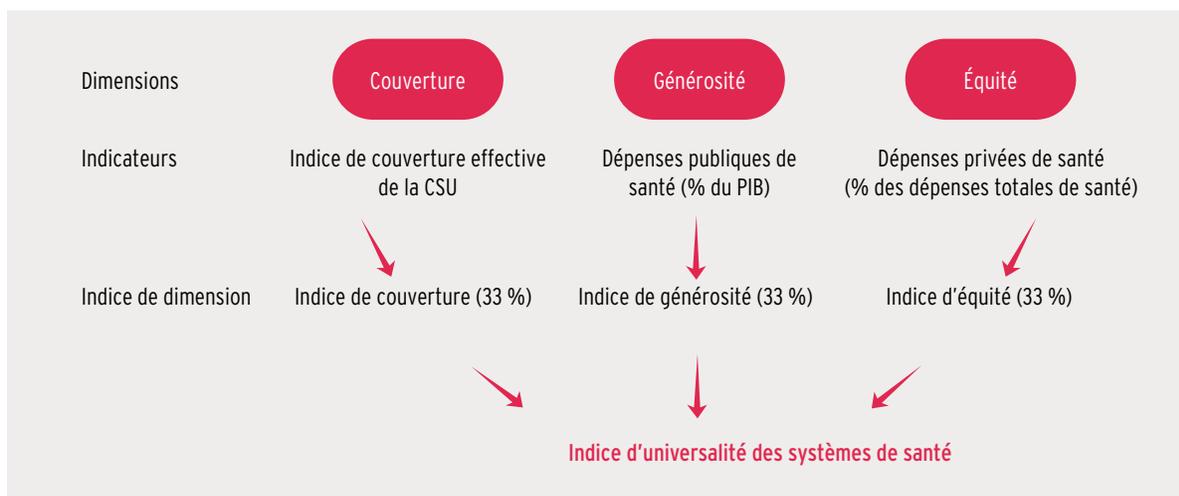
La mesure de la couverture sanitaire universelle est un thème essentiel de la littérature sur la santé mondiale, au moins depuis l'adoption de la couverture sanitaire universelle en tant que cible 8 de l'objectif de développement durable n° 3. Cette cible vise à assurer une « couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable [pour tous] »¹³². Mais une approche universaliste de la santé souligne l'importance de tous les aspects de la performance du système de santé, en particulier l'accès effectif aux services de santé tout au long du cycle de vie. Cette approche va donc plus loin que la couverture sanitaire universelle pour prendre en compte la générosité et l'équité des services de santé. L'indice d'universalité des systèmes de santé (IUS) combine les mesures de la couverture, de la générosité et de l'équité dans un seul indice mondial.

Comme l'indice de développement humain, l'IUS est construit comme la moyenne géométrique des indices normalisés dans chacune des trois dimensions de l'universalité (figure A6.1). Les indicateurs retenus pour chaque dimension de l'universalité et leurs fondements sont les suivants :

- **Couverture** : l'indice de couverture effective de la CSU, qui évalue la performance du système de santé par rapport aux besoins de santé de la population de chaque pays¹³³.
- **Générosité** : les dépenses publiques de santé en pourcentage du PIB, qui témoignent des efforts et de l'engagement des pouvoirs publics en faveur de services complets et accessibles à tous¹³⁴.
- **Équité** : les dépenses privées de santé en pourcentage des dépenses totales de santé¹³⁵, qui illustrent la segmentation des soins de santé. Un secteur privé important indique une segmentation élevée des soins de santé et des inégalités entre les groupes les plus riches et les plus pauvres dans l'accès à des soins de qualité¹³⁶. Cet indicateur inclut les dépenses de santé à la charge des patients, qui dans la plupart des pays représentent la majeure partie des dépenses privées de santé.

L'IUS utilise ces indicateurs pour trois raisons. Premièrement, ils fournissent des mesures agrégées de haut niveau des systèmes de santé qui sont susceptibles d'être des représentations centrales de l'universalité dans bon nombre de pays. Deuxièmement, la disponibilité de données correctes sur ces indicateurs permet d'obtenir une mesure complète de l'universalité des systèmes de santé, à la fois dans les pays et dans le temps. Troisièmement, l'approche d'agrégation de l'IUS

Figure A6.1 Dimensions et indicateurs utilisés pour calculer l'indice d'universalité des systèmes de santé



Source : Global Burden of Disease Health Financing Collaborator Network (2020).

favorise la mesure conjointe de ces trois dimensions. La mesure conjointe reflète le principe selon lequel les différentes dimensions dépendent les unes des autres et ne doivent donc pas être considérées isolément – et que leur réalisation combinée est nécessaire pour atteindre un résultat véritablement universel.

L'IUS vise à fournir une mesure de l'universalité des systèmes de santé au niveau macroéconomique, comparable à l'échelle mondiale. Cette mesure de haut niveau pourrait être complétée par des analyses plus détaillées, qui intègrent les facteurs contextuels pertinents qui façonnent les dimensions de l'universalité au sein des pays. Par exemple, une contribution importante à cet effet serait de développer des comptes satellites nationaux pour la santé afin d'évaluer les effets des dépenses de santé sur les résultats sanitaires.

L'IUS utilise la moyenne géométrique plutôt que la moyenne arithmétique pour agréger les indices des dimensions, car les moyennes géométriques favorisent une réalisation égale de toutes les dimensions. Les moyennes simples impliquent que les réductions dans une dimension peuvent être compensées de façon linéaire par des augmentations équivalentes dans une autre, alors que les moyennes géométriques limitent la permutableté des composantes de l'indice et rendent la contribution marginale de chaque composante dépendante des autres. Comme l'indice de développement humain, l'IUS attribue une pondération égale à chaque indice de dimension, sur la base de l'hypothèse théorique selon laquelle tous ont la même importance pour atteindre une véritable universalité.

Les indices des dimensions de générosité et d'équité de l'IUS sont calculés en normalisant les variables correspondantes sur la base de leurs valeurs minimales et maximales. Pour éviter l'impact des valeurs aberrantes extrêmes, les valeurs minimales et maximales sont définies comme le 1^{er} et le 99^e centiles de toutes les observations pays-année (tableau A6.1).

Tableau A6.1 Les limites des indices de générosité et d'équité

Indicateur	Minimum (1 ^{er} centile)	Maximum (99 ^e centile)
Dépenses publiques de santé en pourcentage du PIB	0,3	9
Dépenses privées de santé en pourcentage des dépenses totales de santé	5	85

Source : Schillings et Sánchez-Ancochea (2021).

Les indices des dimensions sont donc calculés comme suit :

$$ID_{D,ij} = \frac{x_{ij} - x_{min}}{x_{max} - x_{min}}$$

où $I_{D,ij}$ est l'indice de dimension D pour le pays i et l'année j , et x_{ij} est l'observation correspondante. Comme l'indicateur d'équité (dépenses privées de santé en pourcentage des dépenses totales de santé) mesure le niveau de segmentation (négative) du marché, l'indice qui en résulte est de nouveau transformé en le déduisant de 100 %.

La moyenne géométrique des deux indices résultant des dimensions de générosité et d'équité et l'indice de couverture effective de la CSU¹³⁷ sont agrégés pour créer l'IUS :

$$IUS_{ij} = (I_{Couverture,ij} * I_{Générosité,ij} * I_{Équité,ij})^{1/3}$$

Le choix de la normalisation basée sur le 1^{er} et le 99^e centiles pose une contrainte fondamentale, à savoir que des valeurs nulles dans l'une des dimensions donnent lieu à une valeur globale nulle de l'IUS et à une perte d'informations dans les autres dimensions. La solution pragmatique à ce problème consiste à ajouter un score marginal à ces valeurs nulles, égal à la plus faible observation pays-année non nulle (généralement égale à 0,1 %).

CONCLUSION

**Une plus grande
solidarité : vers un
développement
humain empreint de
sécurité humaine**

Une plus grande solidarité : vers un développement humain empreint de sécurité humaine

En touchant toute la population mondiale ou presque, l'onde de choc extraordinaire de la pandémie de COVID-19 a dévoilé toute la fragilité du progrès. Cette crise devrait sonner comme un avertissement face à l'ensemble de menaces complexes pour la sécurité humaine qui se juxtaposent au contexte inédit de l'Anthropocène. Elle nous prouve que l'amélioration du bien-être n'est pas une condition suffisante pour assurer la sécurité humaine. La pandémie pourrait bien être une répétition générale pour une série de vagues qui se fracassent de plus en plus fort sur l'incapacité des gouvernements et de la communauté internationale à autonomiser et à protéger les populations du monde entier, en particulier les plus vulnérables. Le pire reste peut-être à venir.

Pourtant, la pandémie nous a également laissé entrevoir comment une action audacieuse pourrait contribuer à relever les défis de notre temps et à améliorer nos vies et notre bien-être. Nous avons assisté à la fabrication incroyable de douzaines de vaccins très efficaces en un temps record, dont certains grâce à des technologies révolutionnaires. Certes, le déploiement des vaccins a été très inégal, mais moins d'un an après le début de la campagne de vaccination, la moitié du monde a reçu au moins une dose d'un vaccin contre la COVID-19 (voir chapitre 6). De plus, la pandémie a ouvert la porte à des interventions politiques offensives. De nombreux pays en développement ont mis en place un programme de soutien aux revenus, ce qui a permis de ralentir le nombre de cas et de décès liés à la COVID-19¹.

Le contexte de l'Anthropocène, avec ses menaces interdépendantes pour la sécurité humaine, appelle un plan d'action ambitieux à la hauteur des défis, à déployer avec humilité face à l'inconnu. L'autre option consiste à se contenter d'approches de sécurité fragmentées, avec des réponses qui risquent de creuser les inégalités et qui seront probablement réactives, tardives et inefficaces à long terme.

Le Rapport plaide pour un élargissement du cadre conceptuel de la sécurité humaine face à cette nouvelle génération de menaces. Il propose d'ajouter la solidarité aux stratégies de sécurité humaine fondées sur la protection et l'autonomisation proposées par le rapport Ogata-Sen (2003)².

L'intégration de la solidarité signifie que la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène doit aller au-delà de la protection des personnes et de leurs communautés pour intégrer systématiquement l'interdépendance entre les individus et entre les individus et la planète. Pour que chaque être humain puisse vivre à l'abri du besoin, de la peur et de l'indignité, ces trois stratégies doivent être déployées ensemble, car le moteur de la sécurité humaine dans l'Anthropocène est la combinaison de la protection, l'autonomisation et la solidarité. Au cœur de ce cadre se trouve la capacité d'agir, c'est-à-dire la capacité de porter des valeurs et de prendre

des engagements, qu'ils contribuent ou non à notre propre bien-être, et d'agir en conséquence en faisant ses propres choix ou en participant à des décisions collectives. L'importance accordée à la capacité d'agir nous rappelle que l'amélioration du bien-être ne doit pas être le seul élément à prendre en compte pour évaluer les politiques et les progrès réalisés. La capacité d'agir nous permet également d'éviter le piège des solutions partielles, telles que la mise en place d'une protection sans prêter attention au risque de désresponsabilisation ou l'engagement en faveur de la solidarité en laissant certaines personnes sans protection.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable constituent un ensemble ambitieux d'objectifs multidimensionnels qui orientent l'action à tous les niveaux et mobilisent la communauté internationale. Toutefois, les efforts restent fortement cloisonnés et s'attachent à traiter séparément le changement climatique, la perte de biodiversité, les conflits, les migrations, la question des réfugiés, les pandémies et la protection des données. Ces efforts doivent être intensifiés, mais l'approche compartimentée ne convient pas au contexte de l'Anthropocène. Nous devons impérativement aller au-delà des interventions fragmentées pour réaffirmer les principes des documents fondateurs des Nations Unies – la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des Nations Unies – qui renferment également les notions centrales qui sous-tendent la conception de la sécurité humaine. Comme le souligne le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport *Notre programme commun*³, l'Anthropocène exige que nous portions une attention systématique, permanente et universelle à la solidarité – non pas comme un acte de charité facultatif ou comme quelque chose qui soumettrait l'individu aux intérêts d'un collectif, mais comme un appel à promouvoir la sécurité humaine dans l'intérêt de l'humanité.

Lors de la parution du Rapport sur le développement humain 1994, l'idée de sécurité humaine a bousculé la conception de la sécurité et a réorienté le débat des territoires vers les personnes. À l'heure où surviennent de nouvelles menaces mondiales, systémiques et interdépendantes, la reconnaissance de notre destin commun en tant qu'êtres humains implique que puissions agir pour façonner notre avenir. Nous ne pourrions pas riposter seuls à ces menaces systémiques, mondiales et interdépendantes, l'heure n'est plus aux intérêts nationaux étriqués. Pour que chacun d'entre nous puisse vivre à l'abri du besoin, de la peur et de l'indignité, il faut que tout le monde vive à l'abri du besoin, de la peur et de l'indignité. Comme en témoigne la question de l'inégalité vaccinale, le problème de l'humanité n'est pas son manque d'ingéniosité, mais notre incapacité à voir notre sécurité dans celle des autres.

Notes et références

Notes

PRÉSENTATION

- 1 HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) (2021a).
- 2 Rigaud *et al.* (2018).
- 3 Albuquerque *et al.* (2016) ; Badgett, Hasenbush et Luhur (2017) ; Romero, Goldberg et Vasquez (2020) ; Suriyasarn (2016).
- 4 Seuls 25 pays disposent d'une législation sur l'identité ou l'expression de genre : Japon, Royaume-Uni, Espagne, Uruguay, Argentine, Danemark, Malte, Colombie, Irlande, Thaïlande, Viet Nam, Équateur, Bolivie, Norvège, France, Inde, Canada, Belgique, Grèce, Pakistan, Portugal, Luxembourg, Chili, Sri Lanka et Islande.
- 5 PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2019a).
- 6 Comme l'a établi le féminisme de la deuxième vague, « le privé est politique » : les chercheurs féministes ont analysé la violence dans la sphère privée et domestique comme une forme de violence politique et une condition préalable à l'augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles dans la sphère publique. Hanisch (1969) ; Firestone et Koedt (1970).
- 7 ONUDC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) (2021).
- 8 Ogata et Sen (2003).
- 9 Voir chapitre 1.
- 10 Cette constatation repose sur les réponses apportées à la question suivante sur la confiance généralisée de l'Enquête mondiale sur les valeurs : « De manière générale, diriez-vous que l'on peut faire confiance à la plupart des individus ou plutôt qu'il faut être très prudent dans ses interactions avec les autres ? ».
- 11 Voir chapitre 1.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE 1

- 1 Pour des données sur la COVID-19 et le sentiment de peur, voir, par exemple, Satici *et al.* (2020).
- 2 Que le Rapport sur le développement humain 2020 (PNUD 2020c, p. 308) définit comme des « asymétries d'opportunités, de richesse et de pouvoir entre les différents groupes de population ».
- 3 PNUD (2019a).
- 4 Berger (2020) ; Johnson *et al.* (2020) ; Keesing et Ostfeld (2021).
- 5 Lewis (2021).
- 6 PNUD (2020c).

- 7 ONU (2012).
- 8 PNUD (1994).
- 9 Bureau du Rapport sur le développement humain (2020). Gasper (2013).
- 10 Gasper et Gomez (2021).
- 11 Basu (2018, p. 40). La traduction est nôtre.
- 12 Nations Unies (1948).
- 13 <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>.
- 14 Walker *et al.* (2013).
- 15 C'est notamment le cas dans de nombreux pays à revenu élevé, voir Bénabou et Tirole (2006).
- 16 Comme le définit Hodson (1996). C'est également l'approche de la dignité que l'on retrouve dans Lamont (2000).
- 17 Voir Thomas *et al.* (2020).
- 18 Elster (2015).
- 19 Lerner *et al.* (2015, p. 807). La traduction est nôtre.
- 20 En particulier, il est prouvé que la peur induit à la fois une aversion au risque plus forte et des évaluations du risque moins optimistes que le comportement qu'adopterait un observateur neutre (Lerner et Keltner, 2001).
- 21 Pour une analyse de la compréhension et de la reconnaissance accrues de l'importance d'avoir des croyances et des raisonnements motivés, voir Bénabou et Tirole (2016). Pour une expérience montrant comment le raisonnement motivé conduit à la confiance, voir Schilke, Reimann et Cook (2015).
- 22 Pour reprendre la formulation de Lamont, Welburn et Fleming (2013), p. 145-146.
- 23 Douglas (2004, p. 90). Traduction extraite de l'article « Pour ne plus entendre parler de la "culture traditionnelle" » dans *Revue du Maus* 2007/1 (n° 29, p. 479 à 516).
- 24 Au cours des dernières décennies, plusieurs indices ont été mis au point pour cerner le concept de sécurité humaine sur la base de données objectives et subjectives. Voir, par exemple, Badaoui (2021), Fund for Peace (2004), Hastings (2009), Loneran, Gustavson et Carter (2000), Piccone (2017), Randolph, Fukuda-Parr et Lawson-Remer (2010, 2020) et enfin Takasu et l'Institut de recherche de la JICA Ogata Sadako pour la paix et le développement (2019). L'indice de sentiment d'insécurité humaine (I-PHI) présenté dans ce Rapport contribue à ce courant de travail en offrant une vision globale du sentiment d'insécurité humaine, fondée sur des informations agrégées au niveau individuel et comparables dans le temps au niveau des pays. Cet indice répond en partie aux appels lancés en faveur de nouvelles innovations en matière de mesure à partir de données de perception recueillies auprès des panélistes experts lors du colloque virtuel « A New Generation of Human Security »

(8-11 juin 2021). Les informations relatives au sentiment d'insécurité sont précieuses et visent à compléter les indicateurs objectifs de l'insécurité humaine et des menaces multiples présentés tout au long de ce Rapport.

- 25 L'ISIH répartit les individus en trois groupes : en relative sécurité, en insécurité modérée et en grande insécurité. Les seuils qui délimitent ces groupes sont destinés à fournir une vue d'ensemble de la répartition de l'insécurité humaine. Le concept de sécurité humaine s'appuie sur le droit de vivre à l'abri du besoin, de la peur et de l'indignité. Le terme « à l'abri de » implique un critère de mesure strict qui, s'il est suivi à la lettre, indique que moins de 2 % de la population mondiale ne connaît aucune insécurité (telle que mesurée par les indicateurs de l'indice). En ajoutant une certaine flexibilité, notre interprétation est qu'une personne se sent « en relative sécurité » si l'ISIH est inférieure à 0,2 (la personne connaît moins d'un cinquième des insécurités pondérées) ; « en insécurité modérée » si l'ISIH est comprise entre 0,2 et 0,5 ; et « en grande insécurité » si l'ISIH est égal ou supérieur à 0,5 (la personne connaît plus de la moitié des insécurités [pondérées]).
- 26 C'est-à-dire touchées par la plupart des insécurités (pondérées).
- 27 Dans un exercice similaire, la confiance généralisée moyenne des personnes qui se sentent en relative sécurité est au moins deux fois supérieure au niveau de confiance des personnes qui se sentent en grande insécurité, pour différents niveaux de revenus et de satisfaction à l'égard de la vie. L'inverse n'est pas vrai : chez les personnes qui se sentent en insécurité modérée ou en grande insécurité, les niveaux de confiance restent relativement stables ce quels que soient leurs niveaux de revenus et de satisfaction à l'égard de leur vie.
- 28 Falk *et al.* (2018) reconnaissent que la confiance est une croyance, mais la caractérisent également comme une préférence économique, étant donné son importance pour de nombreuses décisions économiques – comme le soutient, par exemple, Arrow (1972). Dasgupta (2000) estime en outre que la réputation de fiabilité s'apparente à une matière première, quelque chose de précieux et de recherché.
- 29 Voir, par exemple, Johnson et Mislin (2012) et Peysakhovich et Rand (2016).
- 30 Van Lange (2015).
- 31 Thöni (2017).
- 32 Elster (2015).
- 33 Gambetta (2000, p. 228). La traduction est nôtre.
- 34 Butler, Giuliano et Guiso (2016).
- 35 Comme l'a reconnu Schelling il y a déjà longtemps (1965, p. 378) : « Nous considérons souvent que la confiance, une communication fiable et un contrat exécutoire sont de bonnes choses. Nous aimons que les personnes

- surmontent la méfiance, la confusion et les intérêts divergents pour parvenir à une solution bénéfique pour tous [...]. Mais lorsqu'il s'agit du Ku Klux Klan, de la corruption au sein de la police, du racket dans les lycées [...], notre préoccupation est bien d'entraver la communication, d'instaurer la méfiance et la suspicion, d'empêcher l'entrée en vigueur des accords, de saper la tradition, d'annihiler la solidarité, de discréditer le leadership et de rompre tout lien moral entre les conspirateurs ». La traduction est nôtre.
- 36 Henrich (2020) fournit des preuves de ces corrélations. Henrich et Muthukrishna (2021) suggèrent que la confiance est un antécédent de ces résultats fondés sur une évolution culturelle cumulative (Henrich et al., 2016). Pour passer en revue les arguments qui défendent et remettent en question l'hypothèse de la sélection culturelle de groupe qui sous-tend les évolutions culturelles cumulatives, voir Richerson et al. (2016).
- 37 Glaeser et al. (2000.)
- 38 Falk et al. (2018).
- 39 Bruhin, Fehr et Schunk (2018).
- 40 Par exemple, on a constaté une baisse de la confiance dans la science durant la crise de la COVID-19, alors même que la confiance dans les scientifiques est un corrélat important de l'efficacité de la réponse à la pandémie (voir Algan et al., 2021). Le déclin de la confiance est également associé à une érosion progressive de la qualité de la démocratie – et du soutien dont elle bénéficie – dans le monde au cours de la dernière décennie (Alizada et al., 2021). Cette tendance est cohérente avec le soutien de points de vue protectionnistes et antilibéraux (Alonso et Ocampo, 2020).
- 41 Gambetta (2000, p. 216).
- 42 Gambetta (2000, p. 219).
- 43 Kollock (1994).
- 44 Schilke, Reimann et Cook (2021, p. 240, la traduction est nôtre). La technologie est susceptible d'accélérer encore l'importance de la « confiance distribuée », comme en témoigne le glissement des médias traditionnels vers les médias sociaux et l'intérêt croissant pour les monnaies numériques (Botsman 2017, 2018).
- 45 PNUD (1994) ; Ogata et Sen (2003).
- 46 Gasper et Gomez (2021).
- 47 Nations Unies et Banque mondiale (2018).
- 48 Gasper et Gomez (2021, p. 24). La traduction est nôtre.
- 49 PNUD (2020c).
- 50 PNUD (2020c).
- 51 PNUD (2020c).
- 52 UIT (2021a).
- 53 HCR (2021a).
- 54 HCR (2020, 2021a). Voir aussi la figure 4.3.
- 55 PNUD (2020c).
- 56 Miks et McIlwaine (2020).
- 57 Cela ne signifie pas que le développement humain ne doit pas être poursuivi ou qu'il ne va jamais de pair avec la sécurité humaine. Au contraire, cela indique que le lien entre les deux n'est pas inévitable. Nous défendons ce point de vue, mais ces liens positifs ne peuvent pas être tenus pour acquis.
- 58 Dodsworth (2019, p. 20 et 34).
- 59 Franceschet (2005).
- 60 IHME (2018).
- 61 Tadjbakhsh (2013, p. 43). La traduction est nôtre.
- 62 Gasper et Gomez (2021).
- 63 Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine (2016).
- 64 Ogata et Sen (2003, p. 10).
- 65 Ord (2020).
- 66 Sen (2001, p. 19). La traduction est nôtre.
- 67 Article 7 de OIT (1989).
- 68 Sen (2001, p. 18-19). La traduction est nôtre.
- 69 Ogata et Sen (2003).
- 70 Gasper et Gomez (2021, p. 37). La traduction est nôtre.
- 71 Gasper (2020, p. 577). La traduction est nôtre.
- 72 Même dans le cadre de questions éminemment mondiales telles que la durabilité, le recours à la sécurité humaine en tant que concept directeur s'est fait de façon éparse. Voir Gasper et Gomez (2021).
- 73 Martin et Owen (2013, p. 322). La traduction est nôtre. Voir aussi Correll (1999).
- 74 Il existe de nombreuses études sur les biens publics mondiaux, mais parmi les premières contributions, nous pouvons citer Kaul et Conceição (2006) ; Kaul, Grunberg et Stern (1999) ; et Kaul et al. (2003).
- 75 Slaughter (2009, 2017).
- 76 Okonjo-Iweala, Shanmugaratnam et Summers (2021).
- 77 Kaldor (2020, p. 5). La traduction est nôtre.
- 78 Basé sur Elster (2015).
- 79 Petersen (2021) ; Petersen et al. (2021).
- 80 Guterres (2020).
- 81 Nations Unies (2021d).
- 82 Sen (2009, p. 130).
- 83 Hassoun (2021, p. 20), basé sur Altuire et Hassoun (2021). La traduction est nôtre.
- 84 La mise en garde énoncée plus haut dans le chapitre quant à la manière dont la confiance au sein de certains groupes peut être non seulement contre-productive, mais même quelque chose que nous pouvons avoir des raisons d'ébranler, s'applique tout autant à la solidarité au sein de certains groupes.
- 85 Nations Unies (2021d).
- 86 Gasper et Gomez (2021).
- 87 Bai, Gauri et Fiske (2021).
- 88 Hirschman (1985, p. 95).
- 89 PNUD (1994).
- 90 Ogata et Sen (2003).
- 91 Nations Unies (2013).
- 92 Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine (2016).
- 93 PNUD (1994).
- 94 Nations Unies (1948).
- 95 PNUD (1994, p. 3).
- 96 Krause (2013), cité dans Martin et Owen (2013), p. 77.
- 97 PNUD (1994, p. 10).
- 98 PNUD (1994).
- 99 Gasper et Gomez (2014).
- 100 Ogata et Sen (2003).
- 101 Ogata et Sen (2003, p. 4).
- 102 Ogata et Sen (2003, p. 4). La traduction est nôtre.
- 103 Ogata et Sen (2003, p. 12).
- 104 Nations Unies (2012). Dans le cadre de cette résolution, il est convenu que « la notion de sécurité humaine se distingue du principe de la responsabilité de protéger et de son application » (p. 2).
- 105 Tadjbakhsh (2013), cité dans Martin et Owen (2013).
- 106 Voir Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine (2016).
- 107 Andersen-Rodgers et Crawford (2018).
- 108 Document non publié, transmis par le Groupe sécurité humaine des Nations Unies.
- 109 Gasper et al. (2020).
- 110 Gasper (2020, p. 581).
- 111 Owen (2004) présente un argument similaire.
- 112 Pour une analyse détaillée, voir Christie (2013).
- 113 Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018) ; Nations Unies (2000).
- 114 Paris (2001, p. 88).
- 115 Khong (2001, p. 232).
- 116 Johns (2014, p. 3).
- 117 Basé sur Tadjbakhsh et Chenoy (2007).
- 118 Des analyses critiques telles que celles de Chandler et Hynek (2010) présentent les défis importants qui se posent lors de la promotion et de la révision de l'approche de la sécurité humaine.
- 119 Haerpfer et al. (2021).

CHAPITRE 2

- 1 Les comparaisons portent sur la biomasse sèche et la masse anthropique plus les déchets. La masse anthropique comprend le béton, les granulats, les briques, l'asphalte, les métaux, le bois utilisé pour la fabrication du papier et l'industrie, le verre et le plastique. Voir Elhacham et al. (2020).
- 2 GIEC (2021) ; PNUD (2021).
- 3 Le débat se pose de savoir si l'Anthropocène constitue une nouvelle ère géologique (voir Ellis 2018). Ce terme est utilisé ici pour désigner le contexte dans lequel les humains sont devenus une force de transformation qui modèlent la planète. Certains chercheurs estiment que l'Anthropocène pourrait être considérée comme un phénomène en cours (Bauer et al., 2021).
- 4 Gomez et Gasper (2021).
- 5 Comme l'explique le Rapport sur le développement humain 2020 (PNUD 2020c), l'utilisation du terme « équilibre » renvoie à la pensée que le système terrestre a connu une multitude d'états différents au fil du temps et qu'il est dynamique et en évolution constante. Il ne s'agit pas d'évoquer une aspiration à revenir à un « état plus équilibré ». Les déséquilibres planétaires sont simplement une manière d'exprimer les mutations de la planète qui sont dangereuses pour les populations et les autres formes de vie terrestre.

- 6 Par exemple, les populations autochtones – qui ont souvent une tradition de gestion responsable de la nature, y compris pour la préservation des forêts qui contribuent à atténuer le changement climatique – sont confrontées à une limitation des ressources et de la capacité d’agir qui les empêche de continuer à protéger la nature (PNUD 2020c). Dans le même temps, les groupes qui contribuent plus lourdement à la mutation planétaire sont susceptibles d’être moins touchés par l’insécurité humaine qui en résulte. Si nous prenons l’exemple du changement climatique, les 10 % les plus riches au niveau mondial, qui ont probablement la capacité d’investir dans l’adaptation au climat, génèrent près de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre (Chancel *et al.* ; 2022).
- 7 GIEC (2021).
- 8 GIEC (2021).
- 9 GIEC (2021).
- 10 « La poursuite de la perte de glace au cours du XXI^e siècle est pratiquement certaine pour l’inlandsis groenlandais et probable pour la calotte glaciaire de l’Antarctique. » (GIEC 2021, p. SPM-21). La traduction est nôtre.
- 11 PNUD (2020c).
- 12 WWF (2020).
- 13 IPBES (2019).
- 14 Bar-On, Phillips et Milo (2018) ; Ritchie (2021).
- 15 WWF (2020). En utilisant des données de panel pour la période 2005-2015, Bjelle *et al.* (2021) constatent que la consommation alimentaire a la plus forte incidence sur la biodiversité, mais que les produits manufacturés et le logement présentent la plus forte élasticité-revenu de l’empreinte biodiversité dans les pays à revenu élevé.
- 16 Le terme « utilisation des terres » désigne l’exploitation des sols pour l’usage humain, notamment à des fins agricoles, résidentielles ou industrielles. Selon l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, le rythme de la déforestation s’est ralenti ces trente dernières années et a été estimé à 10 millions d’hectares par an entre 2015 et 2020. Le monde n’est pas près d’atteindre la cible fixée par le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (FAO, 2020), qui consiste à accroître de 3 % la superficie mondiale des forêts d’ici 2030.
- 17 IPBES (2019, p. 28).
- 18 ONU-Eau (2021).
- 19 Betts *et al.* (2017).
- 20 Millard (2021) ; Soroye, Newbold et Kerr (2020). La disparition des pollinisateurs menace jusqu’à 577 milliards de dollars de récoltes annuelles dans le monde (IPBES, 2019).
- 21 PNUE (2021).
- 22 Ahmed Bhuiyan *et al.* (2018) ; Qiao *et al.* (2021).
- 23 Elhacham *et al.* (2020).
- 24 PNUE (2021).
- 25 Le Rapport sur le développement humain 2019 (PNUD, 2019a) évoque cette amélioration comme un cas de convergence des capacités de base.
- 26 FAO (2021b).
- 27 Coronese *et al.* (2019) ; PNUD (2020c).
- 28 <https://www.internal-displacement.org/database/displacement-data>, consulté le 10 novembre 2021.
- 29 On estime à 1,2 milliard le nombre de personnes qui risquent d’être déplacées d’ici 2050 (IEP, 2020a).
- 30 Zones contiguës le long de la côte qui sont à moins de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer. Voir Kulp et Strauss (2019).
- 31 Kulp et Strauss (2019).
- 32 Carabine et Dupar (2014) ; GIEC (2014a).
- 33 Martyr-Koller *et al.* (2021) ; Nurse *et al.* (2014) ; Thomas *et al.* (2020).
- 34 Voir les chapitres 2 et 3 de PNUD (2020c).
- 35 Voir les chapitres 2 et 3 de PNUD (2020c).
- 36 Voir le chapitre 2 de PNUD (2020c).
- 37 Voir la présentation de PNUD (2020c).
- 38 PNUD (2019a).
- 39 Voir les FAQ du chapitre 1 du rapport du GIEC (2018). Voir aussi la figure 1.6.
- 40 Cette étude concorde avec la répartition du PIB par habitant au niveau des pays, pondérée par la population (Difffenbaugh et Burke, 2019).
- 41 Leach *et al.* (2018) ; PNUD (2020c). L’équité de reconnaissance fait référence à la reconnaissance des détenteurs d’intérêts et au respect de leur identité, de leurs valeurs et des droits associés. L’équité distributive fait référence à la répartition des ressources, des coûts et des avantages entre les personnes et les groupes. L’équité procédurale renvoie à la manière dont les décisions sont prises en ce qui concerne les institutions, la gouvernance et la participation.
- 42 Galaz, Collste et Moore (2020) ; Keys *et al.* (2019).
- 43 FAO *et al.* (2021).
- 44 En 2019, <http://ghdx.healthdata.org/gbd-results-tool>, consulté le 10 novembre 2021 ; IHME (2019).
- 45 Ce constat est résumé dans le rapport de la FAO *et al.* (2021, p. 55) : « Ces dix dernières années, les conflits, la variabilité du climat et les extrêmes climatiques ainsi que les ralentissements et les fléchissements économiques ont considérablement gagné en fréquence et en intensité. La fréquence accrue de ces principaux facteurs, aggravés par la pandémie de COVID-19, s’est traduite par une augmentation de la faim et a compromis les progrès vers la réduction de toutes les formes de malnutrition, en particulier dans les pays à faible revenu ou intermédiaire. »
- 46 FIDA (2021).
- 47 Gheuens, Nagabhatla et Perera (2019).
- 48 Ray *et al.* (2019).
- 49 Les effets sont principalement négatifs en Afrique australe, en Australie et en Europe ; ils sont plutôt positifs en Amérique latine ; et mitigés en Amérique du Nord et centrale et en Asie (Ray *et al.*, 2019).
- 50 Wossen *et al.* (2018).
- 51 Gupta, Somanathan et Dey (2017) ; Sarker, Alam et Gow (2012).
- 52 Niles et Brown (2017).
- 53 En Afrique, la fréquence et l’intensité des vagues de chaleur devraient continuer à augmenter au cours du XXI^e siècle (Masson-Delmotte *et al.*, 2019).
- 54 Tutwiler *et al.* (2017).
- 55 Castañeda-Álvarez *et al.* (2016) ; Sharp (2011).
- 56 Ce paragraphe s’appuie sur PNUD (2020c).
- 57 Ding *et al.* (2017).
- 58 Ces différents effets sont interdépendants, car l’évolution des conditions environnementales peut déclencher un cercle vicieux : les maladies infectieuses provoquent ou aggravent la faim, ce qui rend les populations touchées plus vulnérables aux maladies infectieuses, lesquelles réduisent à leur tour la capacité d’utiliser efficacement les aliments. Par exemple, les canicules sont plus susceptibles d’avoir des effets néfastes sur les personnes souffrant d’insécurité alimentaire (Watts *et al.*, 2018).
- 59 Keesing *et al.* (2010).
- 60 Rulli *et al.* (2017) montrent que l’épidémie d’Ebola en Afrique occidentale et centrale est due principalement à l’empiètement des humains sur la nature et à la déforestation.
- 61 McKee *et al.* (2021).
- 62 MacDonald et Mordecai (2019).
- 63 Manisalidis *et al.* (2020).
- 64 OMS (2021k).
- 65 Lelieveld *et al.* (2020).
- 66 Le commerce international influe sur la répartition mondiale de la pollution atmosphérique. Pour des données sur la Chine, voir Wang *et al.* (2017).
- 67 PNUE (2019).
- 68 Kawser Ahmed *et al.* (2016).
- 69 Effah *et al.* (2021).
- 70 Nizzetto, Futter et Langaas (2016) ; Scheurer et Bigalke (2018).
- 71 Sharma et Chatterjee (2017).
- 72 Waring, Harris et Mitchell (2018).
- 73 Conformément au 6^e rapport d’évaluation du groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, nous utilisons le profil représentatif d’évolution des concentrations 8,5 (RCP 8,5) pour illustrer le cas d’émissions de GES très élevées, ou le scénario sans atténuation du changement climatique. Au sujet des récentes remises en question des hypothèses du scénario RCP 8,5, le rapport indique (GIEC 2021, p. TS-22) : « Dans la littérature consacrée aux scénarios, la probabilité de certains scénarios à fortes émissions de CO₂, tels que RCP 8,5/SSP 5-8,5, a été discutée à la lumière de l’évolution récente du secteur énergétique. Toutefois, les projections climatiques issues de ces scénarios restent intéressantes, car les niveaux de concentration atteints dans les scénarios RCP 8,5/SSP 5-8,5 et les simulations d’avenir climatique correspondantes ne peuvent être exclus. Cela s’explique par les incertitudes relatives aux rétroactions du cycle du carbone qui, dans des trajectoires d’émissions plus faibles, peuvent donner lieu à des prévisions de concentrations plus élevées que les niveaux centraux de concentration utilisés habituellement pour guider les projections des modèles ». La traduction est nôtre.
- 74 Carleton *et al.* (2020).
- 75 Carleton *et al.* (2020).
- 76 Calculs du Bureau du Rapport sur le développement humain sur la base des scénarios RCP 4,5 et RCP 8,5. Sur la base des données de Carleton *et al.* (2020).

- 77 Un indicateur des effets inégaux du changement climatique est le pourcentage de personnes vivant dans des zones où le taux de mortalité devrait augmenter. Ce pourcentage est de 97 % dans les États arabes, 95 % en Asie du Sud, 82 % en Asie de l'Est, 77 % en Afrique subsaharienne et dans la région Amérique latine et Caraïbes et 56 % en Europe de l'Est et Asie centrale (calculs du Bureau du Rapport sur le développement humain, à partir des données de Carleton *et al.*, 2020).
- 78 Carleton *et al.* (2020).
- 79 Voir l'étude approfondie de ce sujet dans Lövbrand et Mobjörk (2021).
- 80 Voir, par exemple, Blattman et Miguel (2010) et Hsiang (2015).
- 81 Voir par exemple Lövbrand et Mobjörk (2021) et Mobjörk, Krampe et Tarif (2021) pour une analyse récente des liens entre l'Anthropocène et les conflits violents.
- 82 Burke, Hsiang et Miguel (2015) ; Harp et Karnauskas (2018) ; Koubi (2019).
- 83 Koubi (2019).
- 84 CICR (2019).
- 85 Ide, Kristensen et Bartusevičius (2021).
- 86 Ide *et al.* (2020).
- 87 Harari et Ferrara (2018).
- 88 Vesco *et al.* (2021).
- 89 Linke et Ruether (2021).
- 90 Raleigh, Choi et Kniveton (2015).
- 91 Adger *et al.* (2021) ; HCR (2019, 2021a, 2021c) ; HCR et UNICEF (2019).
- 92 Nations Unies (2021a).
- 93 Clement *et al.* (2021) ; Rigaud *et al.* (2018).
- 94 Mares et Moffett (2016).
- 95 Dalby (2013) ; Kalantzakos (2021) ; Lazard et Youngs (2021).
- 96 Zivin, Hsiang et Neidell (2018).
- 97 Park *et al.* (2020).
- 98 Fishman, Carrillo et Russ (2019).
- 99 Bharadwaj *et al.* (2017) ; Zaveri *et al.* (2019) ; Zivin et Neidell (2013).
- 100 Baez, Fuente et Santo (2010) ; McDermott (2012).
- 101 Baez, Fuente et Santo (2010).
- 102 Paudel et Ryu (2018).
- 103 Paudel et Ryu (2018).
- 104 L'inconfort physique que provoque l'exposition à la chaleur s'explique par plusieurs facteurs tels que la température de l'air, l'humidité, la vitesse du vent, les vêtements, l'exposition à la lumière directe du soleil et l'intensité du travail. Pour certaines professions, les facteurs comme les vêtements et l'exposition au soleil peuvent être corrigés par des politiques publiques et privées, tandis que d'autres facteurs comme la température et l'humidité dépendent essentiellement du changement climatique.
- 105 Zander *et al.* (2015).
- 106 Ma *et al.* (2019).
- 107 Rode *et al.* (2021a). Orlov *et al.* (2020) présentent des estimations similaires.
- 108 Kuhla *et al.* (2021). Huang *et al.* (2020) estiment qu'une hausse de la température réduira le temps moyen consacré par les habitants du monde rural au travail agricole au profit du temps alloué au travail non agricole, ce qui peut entraîner une bascule des travailleurs du secteur agricole vers des professions non agricoles.
- 109 Colmer (2021).
- 110 Jessoe, Manning et Taylor (2018).
- 111 Costanza *et al.* (2017).
- 112 Dasgupta (2021).
- 113 Sur les 140 pays étudiés (PNUE, 2018).
- 114 Chiabai *et al.* (2011).
- 115 IPBES (2018).
- 116 Banque mondiale (2017).
- 117 Hamilton et Casey (2016) ; Menéndez *et al.* (2020).
- 118 Menéndez *et al.* (2020).
- 119 Menéndez *et al.* (2020).
- 120 GIEC (2020).
- 121 Burrell, Evans et Kauwe (2020).
- 122 Environ 76 % en 2018 (https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions?end_year=2018&start_year=1990, consulté le 10 novembre 2021). Levesque *et al.* (2018) estiment que, sans changement de politique, la demande mondiale d'électricité des bâtiments devrait passer de 116 EJ par an en 2010 à 120-378 EJ par an en 2100.
- 123 Voir une analyse de la documentation dans Rode *et al.* (2021b).
- 124 Par exemple, Khan *et al.* (2021) montrent que, dans un scénario où les émissions sont très élevées, les changements de température moyenne entraîneront une augmentation de la demande annuelle d'électricité de 0,5 à 8 % aux États-Unis en 2100.
- 125 Wenz, Levermann et Auffhammer (2017) prévoient une augmentation significative de la consommation énergétique en Europe du Sud et en Europe occidentale, et une baisse significative en Europe du Nord.
- 126 Peters *et al.* (2020).
- 127 Rode *et al.* (2021b).
- 128 Voir le chapitre 3 de PNUD (2020c).
- 129 Voir le chapitre 3 de PNUD (2020c).
- 130 Voir, par exemple, Yigitcanlar et Cugurullo (2020).
- 131 Voir, par exemple, Parmentola *et al.* (2021).
- 132 Voir, par exemple, Mi et Coffman (2019).
- 133 Comme l'a noté récemment Partha Dasgupta (2021, p. 3, cité dans Morrissey, 2021), la domination disciplinaire de l'économie et son « exclusion de la nature » des modèles macroéconomiques de croissance et de développement nous ont amenés à un moment clé où nous devons repenser la production économique avec une nouvelle sensibilité aux mondes humain et non humain interconnectés dans lesquels nous vivons : pour « rompre le cycle et revoir la conception que nous avons de la place de l'humanité dans la biosphère ». La traduction est nôtre.
- 134 Godber et Wall (2014).
- 135 Morrissey (2021) ; Wallace (2016).
- 136 Gomez *et al.* (2020).
- 137 PNUD (2020c).
- 138 PNUD (2020c).
- 139 Rundle (2019).
- 140 Pour les espèces vertébrées, voir Schuster *et al.* (2019).
- 141 Walker *et al.* (2020).
- 142 Renick (2020).
- 143 Pour une analyse des facteurs qui affectent la résilience des groupes autochtones, voir Ford *et al.* (2020).
- 144 Global Witness (2019).
- 145 Voir, par exemple, le modèle de gestion du parc national de Yellowstone, qui a été utilisé dans le monde entier (Sobrevila, 2008).
- 146 Nakashima *et al.* (2012).
- 147 Schlosberg et Carruthers (2010).
- 148 Holland (2017).
- 149 Mfitumukiza *et al.* (2020).
- 150 Mfitumukiza *et al.* (2020).
- 151 Díaz *et al.* (2018) ; Ellis, Pascual et Mertz (2019).
- 152 Ellis *et al.* (2021).
- 153 Ellis *et al.* (2021).
- 154 Díaz *et al.* (2018).
- 155 Aram *et al.* (2019) ; Doick, Peace et Hutchings (2014) ; Szkordilisiz (2014).
- 156 Lin (2011).
- 157 Sluijs et Vaage (2016).
- 158 Ghestem *et al.* (2014).
- 159 Chausson *et al.* (2020) ; IUCN (2016).
- 160 Oral *et al.* (2020).
- 161 Maiga, Sperling et Mihelcic (2017).
- 162 Vörösmarty *et al.* (2021).
- 163 Dibala, Jose et Udawatta (2021) ; Elevitch, Mazaroli et Ragone (2018) ; Keesstra *et al.* (2018).
- 164 Anderson *et al.* (2019).
- 165 Griscom *et al.* (2017).
- 166 Brancalion *et al.* (2019) ; Houghton, Byers et Nassikas (2015).
- 167 Seddon *et al.* (2020).
- 168 PNUD (2019a).
- 169 Morrissey (2021) ; PNUD (2020c).
- 170 Voir les chapitres 5 et 6 de PNUD (2020c).
- 171 Sur l'importance du capital social pour la résilience, voir Aldrich et Meyer (2014) et Butzer (2012).
- 172 PNUD (2020c).
- 173 Voir Basu (2018).
- 174 Voir le chapitre 4 de PNUD (2020c).

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE 3

- 1 Le domaine des technologies numériques est immense. Le présent chapitre examine la sécurité numérique, les algorithmes d'intelligence artificielle et les plateformes numériques de travail, en se fondant sur leur pertinence pour de nombreuses dimensions de la vie dans le monde d'aujourd'hui (voir Hilbert, 2020). Le chapitre aborde également les inégalités d'accès aux technologies et les capacités à conduire le changement technologique, notamment dans le contexte de la COVID-19.

- 2 Haenssger et Ariana (2018).
- 3 Oosterlaken (2009) ; Oosterlaken et van den Hoven (2012) ; PNUD (2020g).
- 4 Coeckelbergh (2011).
- 5 PNUD (2016a, 2016b).
- 6 McLennan (2021).
- 7 Pour en savoir plus sur l'application d'une approche centrée sur l'humain à la cybersécurité, voir Deibert (2018) et Liaropoulos (2015).
- 8 Aneja (2021).
- 9 Shami (2021).
- 10 Tunggal (2021).
- 11 La liste des cybermenaces de l'ENISA (2018) comprend les logiciels malveillants (*malware*), les attaques sur Internet, les attaques d'application Internet, l'hameçonnage (*phishing*), le déni de service, les pourriels (*spam*), les réseaux de machines zombies (*botnets*), les violations de données, les menaces internes, la manipulation/les dommages/le vol/la perte physiques, les fuites d'informations, l'usurpation d'identité, le cryptominage, les rançongiciels (*ransomware*) et le cyberespionnage. En 2021, l'ENISA a recensé les menaces de la chaîne d'approvisionnement comme une neuvième catégorie distincte, qu'elle a analysée en détail dans un rapport spécial (ENISA 2021).
- 12 Purplesec (2021).
- 13 Purplesec (2021).
- 14 Calandro (2021).
- 15 Europol (2021).
- 16 Ces dernières années, les entreprises technologiques chinoises – telles que CloudWalk, Hikvision, Huawei et Yitu – ont étendu leur présence en Afrique et sont devenues les partenaires de télécommunication privilégiées de la plupart des gouvernements africains (Bagwandeen, 2021 ; van der Made, 2021). Selon Wilson (2019), Huawei et son homologue chinois ZTE auraient construit plus de 50 réseaux 3G dans plus de 36 pays africains.
- 17 FireEye (2021). En cybersécurité, la durée d'exposition (*dwell time*) est le temps qui s'écoule entre l'intrusion initiale d'un attaquant dans l'environnement d'une entreprise et le moment où l'entreprise s'aperçoit que l'attaquant est là.
- 18 Calandro (2021).
- 19 Calandro (2021) ; <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.NET.SECR.P6>. Trois pays d'Afrique subsaharienne présentent un nombre exceptionnellement élevé de serveurs de sécurité par million d'habitants : Maurice (915), l'Afrique du Sud (14 422) et les Seychelles (61 109). Dans le cas de Maurice et des Seychelles, les valeurs sont artificiellement élevées en raison de la très faible population du dénominateur.
- 20 Kshetri (2019) ; Serianu (2017).
- 21 Clemente (2013).
- 22 UIT (2021b).
- 23 Tunggal (2021).
- 24 Fisher (2021).
- 25 Nakashima (2021).
- 26 CICR (2021) ; Kallenborn (2020) ; Tegmark (2021).
- 27 Gutierrez (2018).
- 28 Deodoro et al. (2021a). Le Fonds monétaire international estime que les institutions financières devraient prendre des mesures dès maintenant pour se préparer à la transition cryptographique afin d'améliorer la résilience globale en matière de cybersécurité. Voir Deodoro et al. (2021b).
- 29 Deodoro et al. (2021b).
- 30 Huang, O'Neill et Tabuchi (2021).
- 31 Lopez et Livni (2021).
- 32 Fletcher, Larkin et Corbet (2021).
- 33 Kode (2018) ; Roberts (2021).
- 34 Cox et al. (2018) ; EUROPOL (2021).
- 35 Alfifi et al. (2019) ; Awan (2017) ; Cox et al. (2018) ; Khawaja et Khan (2016).
- 36 Cox et al. (2018) ; Parker (2019). Voir aussi Ganor (2021) sur les défis de l'utilisation de l'IA pour prévenir le terrorisme et Graeber (2015) sur le passage des « technologies poétiques » aux « technologies bureaucratiques ».
- 37 Voir Dias Oliva (2020) et Newton (2019).
- 38 Fuller (2020).
- 39 Dias Oliva (2020).
- 40 Böke (2021).
- 41 L'IA est un vaste domaine d'étude qui se penche sur la résolution de problèmes par des machines en traitant des informations et en percevant son environnement. Les algorithmes d'IA diffèrent des algorithmes simples en ce qu'ils impliquent un apprentissage, imitent les fonctions cognitives des humains et perçoivent activement leur environnement. Parmi les applications de l'IA citons les moteurs de recherche avancés (tels que Google), les systèmes de recommandation (utilisés par Amazon, Facebook, Netflix et YouTube), la compréhension de la parole humaine (Alexa et Siri) et de texte (Google Translate), les voitures à conduite autonome (Tesla), la reconnaissance d'images (Facebook et applications médicales), la prise de décision automatisée et la compétition de haut niveau dans des systèmes de jeux stratégiques (comme les échecs et le go).
- 42 Kakani et al. (2020).
- 43 Voir <https://www.businesscalltoaction.org>.
- 44 Hulko (2018).
- 45 Ahmad et al. (2021).
- 46 Voir Hilbert (2021).
- 47 Voir Hilbert (2021).
- 48 Pew Research Center (2017).
- 49 Brady et al. (2017).
- 50 Voir Hilbert (2021).
- 51 PNUD (2019a).
- 52 Stankovich (2021).
- 53 Knight (2020).
- 54 Lashbrook (2018).
- 55 Data2X et Grantham (2020) ; Niethammer (2020).
- 56 Eubanks (2018).
- 57 O'Neil (2016).
- 58 Madrigal (2013).
- 59 Perez (2019).
- 60 Dastin (2018).
- 61 Stankovich (2021).
- 62 Mahomed (2018).
- 63 Zhang (2021).
- 64 Voir Stankovich (2021).
- 65 Nordling (2019).
- 66 OIT (2021c).
- 67 Les rémunérations proposées sur les plateformes en ligne sont souvent inférieures au salaire minimum. Voir Berg et al. (2018).
- 68 Ces conclusions sont tirées d'enquêtes et d'entretiens menés par l'Organisation internationale du Travail auprès de quelque 12 000 travailleurs de l'économie de plateforme dans 100 pays, 70 entreprises, 16 sociétés de plateforme et 14 associations de travailleurs de plateforme. Voir OIT (2021c).
- 69 OIT (2021c).
- 70 OIT (2021c).
- 71 Irani (2015).
- 72 Rani et Singh (2019).
- 73 Bloom (2021) ; De Stefano (2020).
- 74 Moore, Akhtar et Upchurch (2018).
- 75 Greene et Alcantara (2021).
- 76 IFOW (2021).
- 77 De Stefano (2020) ; Moore, Akhtar et Upchurch (2018).
- 78 IFOW (2021).
- 79 Wachter, Mittelstadt et Floridi (2017).
- 80 Pour comprendre comment les progrès technologiques peuvent créer des divergences, voir PNUD (2019a).
- 81 Gabredikan et Apuzzo (2021) ; Nations Unies (2021e).
- 82 Spence, Stiglitz et Ghosh (2021).
- 83 Krishtel et Malpani (2021) ; FEM (2021).
- 84 Prabhala, Jayadev et Baker (2020).
- 85 Kaplan, Stolberg et Robbins (2021).
- 86 Voir, par exemple, IFPMA (2020), Pfizer (2021) et PhRMA (2021).
- 87 INET (2021).
- 88 Blenkinshop (2021).
- 89 Voir Basu, Gostin et Hassoun (2021).
- 90 Robbins (2021).
- 91 Hagiou et Yoffie (2013) ; PNUD (2001).
- 92 Baker, Jayadev et Stiglitz (2017) ; Cheng et Parra (2018).
- 93 Baker, Jayadev et Stiglitz (2017) ; Benkler (2010).
- 94 Cheng et Parra (2018).
- 95 OIT (2021c).
- 96 Gawer (2014).
- 97 Lerner et Tirole (2005).
- 98 Lunden (2015).
- 99 Hard (2014).
- 100 NASA (2015).
- 101 Mazzucato (2021) ; NASA (2014).

CHAPTER 4

- 1 Ce chapitre s'intéresse aux conflits violents au sens large du terme. La mesure du conflit s'accompagne de défis techniques et politiques et les définitions peuvent varier.

Une grande partie de l'analyse repose sur les définitions de l'Uppsala Conflict Data Program, considéré comme la référence pour les études sur la paix et les conflits. Cependant, le chapitre pousse plus loin l'analyse pour montrer la nécessité d'innover en matière de données et de mesures afin d'obtenir une compréhension plus complète de la paix et des conflits. L'analyse s'appuie sur les définitions suivantes :

Conflit étatique : incompatibilité contestée portant sur un gouvernement et/ou un territoire, où l'usage de la force armée entre deux parties, dont l'une au moins est le gouvernement d'un État, se traduit par au moins 25 morts au combat en une année civile.

Conflit non étatique : usage de la force armée entre groupes organisés, dont aucun n'est le gouvernement d'un État, qui se traduit par au moins 25 morts au combat en une année civile.

Violence unilatérale : usage de la force armée par le gouvernement d'un État ou par un groupe formellement organisé contre des civils, qui entraîne au moins 25 décès (à l'exclusion des exécutions extrajudiciaires en détention).

Morts au combat : décès causés par les parties belligérantes et qui peuvent être directement attribués au combat, y compris les décès civils.

Conflit : incident lors duquel la force armée est utilisée par un acteur organisé contre un autre acteur organisé ou contre des civils, et qui entraîne au moins une mort directe en un lieu et à une date précis.

Population touchée par un conflit : nombre de personnes vivant dans un rayon de 50 kilomètres autour d'un conflit.

2 DAES (2020b) ; ONUDC (2019).

3 ONU Femmes (2020b).

4 Kishi (2021).

5 Loescher (2021).

6 Yuan et McNeeley (2016).

7 L'indicateur 16.1.4 des objectifs de développement durable porte sur la proportion de la population adulte qui considère qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seul à pied dans son quartier (Nations Unies, Division de statistique, 2021).

8 Nations Unies et Banque mondiale (2018).

9 Nations Unies et Banque mondiale (2018) ; Vera-Adrianzén et al. (2020).

10 Pettersson et al. (2021).

11 PNUD (2019a).

12 PNUD (2019a, 2020c).

13 de Coning (2016, 2020).

14 Banque mondiale (2020b).

15 Carothers et O'Donohue (2019).

16 Balcells et Justino (2014) ; Cederman, Weidmann et Gleditsch (2011) ; Demmers (2017). Voir aussi Stewart, Holdstock et Jarquin (2002) sur les inégalités horizontales et les conflits violents.

17 Alizada et al. (2021).

18 Alizada et al. (2021).

19 Comme l'indique le Rapport sur le développement humain 2020 (PNUD, 2020c), le nombre annuel de militants écologistes tués a plus que triplé au cours des 20 dernières années ; et environ 40 % des défenseurs de

l'environnement assassinés appartenaient à des communautés autochtones.

20 van Munster et Sylvest (2021).

21 Nations Unies (2021c).

22 Lopes da Silva, Tian et Marksteiner (2021).

23 Le montant de l'aide publique au développement octroyée par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a atteint le niveau record de 161,2 milliards de dollars en 2020 (OCDE, 2021a).

24 Lopes da Silva, Tian et Marksteiner (2021).

25 Eurostat (2021a).

26 Le recensement précis du nombre d'armes à feu est rendu difficile par le manque de transparence des données, la propriété dissimulée et le commerce illicite. Cependant, le projet Small Arms Survey s'appuie sur un large éventail de sources pour surveiller la prolifération des armes à feu (Small Arms Survey, 2018).

27 Karp (2018) ; Small Arms Survey (2018). La possession d'armes à feu par les civils a augmenté de 32 % entre l'enquête de 2006 et celle de 2016. Il existe d'importants stocks d'armes à feu civiles dans les pays à développement humain élevé et très élevé qui ne sont pas officiellement en conflit armé. Dans le groupe des pays à développement humain très élevé, les États-Unis dominent les résultats : ils représentent 4 % de la population mondiale, mais 40 % des stocks d'armes à feu civiles dans le monde.

28 Banerjee et Muggah (2002) ; Buttrick (2020) ; Dahlberg, Ikeda et Kresnow (2004).

29 UNODA (2018).

30 J-PAL (Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab) et IPA (Innovations for Poverty Action) (2021) ; Mousa (2019).

31 J-PAL et IPA (2021).

32 Par exemple, Human Rights Watch (2020d) relève des abus et des violences continus à l'encontre de civils, de défenseurs des droits humains et d'autres dirigeants communautaires en Colombie, malgré la conclusion d'un accord de paix et les efforts de réconciliation.

33 Pettersson et al. (2021).

34 Arias (2017) ; Auyero (2007) ; Feldmann et Luna (2022).

35 Trejo et Ley (2020).

36 La littérature sur la mainmise sur l'État montre également comment les intérêts particuliers et la corruption érodent la qualité des institutions et menacent la responsabilité (Hellman, Jones et Kaufmann, 2000).

37 Muggah et Dudley (2021) ; Vera-Adrianzén et al. (2020).

38 Nations Unies (2020c).

39 Telles que le mécanisme de sécurité climatique conjoint du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

40 La Résolution 2250 a été adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies en 2015 et reconnaît le rôle essentiel des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits et

dans le maintien de la paix. Elle a ensuite été réaffirmée en 2018 par la Résolution 2419 du Conseil de sécurité.

41 Le programme sur les femmes, la paix et la sécurité – fondé sur la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en 2000 – souligne non seulement les conséquences disproportionnées de la guerre sur les femmes, mais aussi le rôle central des femmes dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que dans les efforts de paix durable.

42 Nations Unies (2020a).

43 Nations Unies et Banque mondiale (2018).

44 IEP (2021a).

45 UNODA (2018).

46 Autesserre (2007, 2017). Par exemple, les recherches d'Autesserre montrent que les conflits locaux en République démocratique du Congo se sont auto-entretenus et ont continué à faire plus de 1 000 victimes civiles par jour, même après la conclusion d'accords de paix, continuant ainsi à violer la sécurité humaine.

47 ONU Femmes (2015).

48 Nations Unies (2000).

49 Par exemple, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion peuvent protéger les civils tout en aidant les anciens combattants à trouver d'autres moyens de subsistance (J-PAL et IPA, 2021). Et dans certains contextes violents, on a constaté que la thérapie cognitivo-comportementale changeait l'image de soi et réduisait les risques de comportement criminel et violent chez les jeunes hommes (J-PAL, 2018).

50 Tarabah et al. (2016).

51 Collier et Hoeffler (2000).

52 Stewart, Holdstock et Jarquin (2002).

53 GIEC (2018).

54 GIEC (2018).

55 Ide et al. (2020) ; Mobjörk, Krampe et Tariff (2021) ; von Uexkull et Buhaug (2021).

56 Löfbrand et Mobjörk (2021) propose une discussion plus large sur le sujet.

57 Buhaug et von Uexkull (2021, p. 546).

58 Smith (2021).

59 Krampe (2021).

60 Lopes da Silva, Tian et Marksteiner (2021).

61 Cottrell et Darbyshire (2021). En 2017, l'armée américaine avait une empreinte carbone supérieure à celle de nombreuses nations, dont la Finlande, le Maroc et le Pérou. Les émissions militaires déclarées provenant de la consommation d'énergie et de carburant ne représentent qu'une petite partie de l'empreinte carbone militaire, car les émissions indirectes liées à la production d'armes et aux chaînes d'approvisionnement militaires représentent plus du double de l'empreinte carbone militaire de l'Union européenne et du Royaume-Uni (Cottrell et Darbyshire, 2021).

62 CICR (2020).

63 Hobbs et Radke (1992).

64 Linke et Ruether (2021).

65 CICR (2020).

- 66 Par exemple, le brûlage à la torche, pratique industrielle vieille de deux siècles qui consiste à brûler l'excédent de gaz de la production pétrolière, a augmenté pendant les conflits en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen, même lorsque la production pétrolière globale s'est arrêtée (Darbyshire et Weir, 2021).
- 67 Collins, Florin et Sachs (2021).
- 68 Sasse et Trutnevte (2020).
- 69 Collins, Florin et Sachs (2021).
- 70 Aas Rustad (2021b) ; Krampe, Smith et Hamidi (2021).
- 71 Global Commission on the Geopolitics of Energy Transformation (2019).
- 72 Aas Rustad (2021b).
- 73 Hegre *et al.* (2017).
- 74 Kosal (2020).
- 75 Boulanin et Verbruggen (2017) ; Boulanin, Brockmann et Bauer (2019).
- 76 Keane (2020).
- 77 Johnson (2021).
- 78 HCDH (2021).
- 79 Par exemple, Urbaniak *et al.* (2022) ont recours aux techniques relatives aux mégadonnées pour analyser les effets des attaques personnelles en ligne auprès de 150 000 utilisateurs de Reddit et prouvent que la cyberviolence non modérée réduit considérablement l'activité en ligne des victimes. De plus, les contenus haineux en ligne peuvent se propager rapidement et largement, comme le montre une étude de Mathew *et al.* (2019). Ils ont analysé plus de 21 millions de messages générés par 341 000 utilisateurs sur la plateforme en ligne Gab et ont constaté que les contenus haineux se diffusaient beaucoup plus rapidement et plus largement que les messages non haineux.
- 80 PNUD (2020c).
- 81 Allan *et al.* (2015).
- 82 Ray et George (2021).
- 83 Stewart, Holdstock et Jarquin (2002).
- 84 Hillesund *et al.* (2018).
- 85 Stewart, Holdstock et Jarquin (2002).
- 86 Nations Unies et Banque mondiale (2018).
- 87 Demmers (2017) ; Nations Unies et Banque mondiale (2018).
- 88 ONUDC (2019).
- 89 Nations Unies (2021b).
- 90 OMS (2021).
- 91 Garry et Checchi (2019).
- 92 Aebischer Perone *et al.* (2017) ; Garry et Checchi (2019).
- 93 Garry et Checchi (2019).
- 94 FSIN (2021).
- 95 Simon (2020).
- 96 Kishi (2021).
- 97 Kishi (2021).
- 98 Pettersson *et al.* (2021).
- 99 Aas Rustad (2021a).
- 100 ONUDC (2019).
- 101 ONUDC (2019).
- 102 Bergman (2018) ; Muggah et Aguirre Tobón (2018) ; Yashar (2018).
- 103 Corral *et al.* (2020) ont mené un travail similaire, mais les définitions diffèrent et n'incluent pas les conflits de moindre intensité.
- 104 Voir OCDE (2020) pour le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques permettant d'identifier les situations de fragilité.
- 105 Par exemple, la probabilité réduite d'accoucher dans un établissement de santé (Østby *et al.*, 2018), le risque plus élevé de décès maternel (Kotsadam et Østby, 2019), la probabilité plus faible d'accéder à l'enseignement secondaire (Gates *et al.*, 2012) et une plus grande insécurité alimentaire (Martin-Shields et Stojetz, 2019).
- 106 DeCou et Lynch (2017) ; Garbarino *et al.* (1992) ; Guterman et Cameron (1997).
- 107 Cuartas et Roy (2019).
- 108 HCR (2021a).
- 109 MSF (2017). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a également appelé à accorder le statut de réfugié à « un pourcentage important » des personnes fuyant la zone (HCR, 2015).
- 110 Clement *et al.* (2021) ; Rigaud *et al.* (2018).
- 111 Sharkey (2018) ; Yuan et McNeeley (2016).
- 112 Valera et Guàrdia (2014) ; Yates et Ceccato (2020).
- 113 IEP (2021b).
- 114 IEP (2021b).
- 115 de Coning et Gelot (2020).

CHAPITRE 5

- 1 Voir Sen (2005b) pour une discussion sur la manière dont le renforcement de la capacité d'agir des femmes améliore la vie en général.
- 2 Sen (2005a).
- 3 Nations Unies (1948).
- 4 Nussbaum (2011, p. 30 à 31).
- 5 Sen (2008).
- 6 Nations Unies (1948).
- 7 PNUD (2019a).
- 8 Par exemple, lorsque le statut social des individus est relié à leur responsabilité personnelle par une histoire de méritocratie (Sandel, 2020). Le « rêve américain » et autres discours similaires (qui mettent l'accent sur la réussite matérielle et l'auto-suffisance) peuvent faire peser une certaine pression sur la classe moyenne supérieure et entraîner une stigmatisation des populations à faible revenu. Voir Lamont (2019).
- 9 Chenoy (2009).
- 10 Bialasiewicz *et al.* (2007) ; Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018).
- 11 Young (2003).
- 12 Nussbaum (2001, 2006).
- 13C Certaines d'entre elles sont analysées dans la section suivante, selon l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, la race et l'appartenance ethnique, et le statut migratoire.
- 14 Crenshaw (2017).
- 15 Ogata et Sen (2003).
- 16 PNUD (2019a).
- 17 IACWGE (1999). Le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes relève cinq aspects : la violence à l'égard des femmes et des filles ; les inégalités de genre dans le contrôle des ressources ; les inégalités de genre en termes de pouvoir et de prise de décision ; les droits humains des femmes ; et les femmes (et les hommes) en tant qu'agents et non victimes.
- 18 PNUD (2020c).
- 19 PNUD (2020c).
- 20 OMS (2020d).
- 21 Avidor, Palgi et Solomon (2017) ; Canudas-Romo (2018) ; OMS (2015a).
- 22 Les expériences traumatiques de l'enfance sont définies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comme « [...] la maltraitance sous des formes multiples, la négligence, la violence entre les parents ou les personnes qui ont la charge d'enfants, d'autres types de dysfonctionnements familiaux graves, tels que l'alcoolisme et la toxicomanie, et la violence entre pairs, au sein de la communauté et collective ». L'OMS inclut également « des expériences qui surviennent en dehors du foyer et de la famille. Cela englobe les violences dans la communauté environnante, le fait de vivre dans un quartier qui n'est pas sûr, le sans-abrisme, le harcèlement, la discrimination liée à la couleur de peau ou aux origines ethniques de l'enfant, et l'insécurité de revenu » (UNICEF, 2021c, p. 60-61).
- 23 Østby, Aas Rustad et Forø Tollefsen (2020).
- 24 Le Conseil de sécurité des Nations Unies a recensé et condamné six violations graves des droits des enfants en temps de guerre : les meurtres et les mutilations d'enfants ; le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces et des groupes armés ; les attaques contre les écoles et les hôpitaux ; les viols et autres violences sexuelles sur les enfants ; et le refus de laisser les enfants accéder à l'aide humanitaire (UNICEF, 2021b).
- 25 UNICEF (2021a).
- 26 UNICEF (2020a).
- 27 Bertoni *et al.* (2019) ; Dabalen et Paul (2014) ; Diwakar (2015).
- 28 Gao et Hayes (2021).
- 29 OPHI et PNUD (2021).
- 30 Nayyar et Rivera Vazquez (2021).
- 31 Rodgers (2020).
- 32 Inanc (2020). Compilation réalisée à partir des statistiques mensuelles sur la population active du Bureau des statistiques du travail des États-Unis, tirées de la Current Population Survey. En outre, les personnes noires sont 24 % moins susceptibles de percevoir des allocations chômage, ce qui exacerbe encore les effets du chômage (Kuka et Stuart, 2021).
- 33 Inanc (2020).
- 34 Jones, Mitra et Bhuiyan (2021) ; ONU Femmes (2017).
- 35 Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la Jeunesse (2021).
- 36 Nkrumah (2021).
- 37 Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la Jeunesse (2021).
- 38 Cuevas-Parra (2021) ; Nations Unies (2021f).

39	Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la Jeunesse (2021) ; Nations Unies et Folke Bernadotte Academy (2021).	que la violence sexiste et la violence à l'égard des femmes se chevauchent (Dominguez Gonzalez <i>et al.</i> , 2019).	104	Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones des Nations Unies (2014).	
40	DAES (2019).	77	FNUAP, ONU Femmes et PNUD (2017).	105	Kamwenda (1997) ; Maseko et Ndlovu (2013).
41	OMS (2021i).	78	Galtung (1969, 1990) ; Galtung et Fischer (2013).	106	Nesterak (2019).
42	OMS (2021j).	79	Une série de stratégies, de gestes, de commentaires et d'actions de la vie quotidienne qui sont subtils, presque imperceptibles, mais qui perpétuent et transmettent la violence à l'égard des femmes et des filles d'une génération à l'autre (Gómez, 2015).	107	Lajimodiere (2012).
43	DAES (2016a).	80	ONU Femmes (2021a). Les formes de violence à l'égard des femmes et des filles comprennent la violence physique et sexuelle, la traite des êtres humains, les mutilations génitales féminines, le mariage d'enfants, la violence psychologique et émotionnelle et la violence économique. Voir aussi le coup de projecteur 4.1 dans PNUD (2019a).	108	Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018) ; Leigh et Weber (2018).
44	OMS (2015b).	81	Confortini (2006) ; Galtung (1990).	109	PNUD (2020c).
45	Le taux de dépendance économique est le rapport entre la part de la population généralement inactives (enfants de moins de 15 ans et personnes âgées de plus de 65 ans) et la part de la population active (15-64 ans). Il permet de comprendre les pressions exercées sur la population active et le niveau de stress financier correspondant au besoin de soutien des populations dépendantes. Le taux de dépendance économique des personnes âgées fait spécifiquement référence au nombre de personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 personnes en âge de travailler.	82	Comme l'a établi le féminisme de la deuxième vague, « le personnel est politique » (Firestone et Koedt 1970, p. 76), et les chercheurs féministes ont analysé la violence dans la sphère individuelle et familiale comme une forme de violence politique et une condition préalable à l'augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles dans la sphère publique (Firestone et Koedt, 1970 ; Hanisch, 1969).	110	Selon Dimick <i>et al.</i> (2013, p. 1046), « les patients noirs vivaient en fin de compte plus près que les patients blancs des meilleurs hôpitaux, mais ils étaient entre 25 et 58 % plus susceptibles que les blancs de se faire opérer dans des hôpitaux moins fiables ». La traduction est nôtre.
46	Ferraro, Kemp et Williams (2017).	83	Alkan, Özar et Ünver (2021) ; Muluneh <i>et al.</i> (2020).	111	He <i>et al.</i> (2019). Par « chaleureux » on entend ici le fait d'être perçu comme tolérant, gentil, naturellement bon et sincère, ce qui reflète le degré « d'amabilité » d'une personne ; le terme « compétent » renvoie quant à lui au fait d'être perçu comme apte, confiant, indépendant, compétitif et intelligent et reflète généralement le degré de « respectabilité » d'une personne.
47	MacGuire (2020).	84	Fawole (2008).	112	Dabone <i>et al.</i> (2021) ; Odoms-Young (2018).
48	Garrett <i>et al.</i> (2019)	85	Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018).	113	Ghandnoosh (2014) ; Waldron (2020).
49	Pechey et Monsivais (2016).	86	OMS (2021m).	114	DAES (2020a).
50	Volaco, Cavalcanti et Prêcoma (2018).	87	Douki <i>et al.</i> (2003).	115	Compte tenu de son étendue limitée, cette section ne prétend pas restituer au plus près l'ensemble des défis de sécurité humaine qui se posent à toutes les catégories de mobilité humaine. Elle reprend les termes et définitions contenus dans le Glossaire de la migration de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (OIM, 2019a). Elle utilise le mot « migrant » comme un terme générique (conformément à la définition de l'OIM : « terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux »). Elle définit les « personnes déplacées » comme « des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, soit par-delà une frontière internationale, soit à l'intérieur d'un même pays, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets ». Elle reprend la définition du terme « réfugié » adoptée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR, 1951) : « personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans
51	Wood <i>et al.</i> (2006).	88	UNICEF (2020b).		
52	Erlangsen <i>et al.</i> (2017).	89	Garcia-Moreno <i>et al.</i> (2006) ; Kishor et Johnson (2004, 2005) ; OMS (2021m).		
53	OCDE (2019c).	90	Harrison et Esqueda (1999).		
54	DAES (2016a).	91	Bien que les catégories raciales soient construites par la société et que de nombreuses personnes n'entrent pas dans une ou plusieurs des catégories reconnues dans différents contextes, elles influencent la vie des individus via des schémas structurels de discrimination. Il importe de reconnaître que les constructions sociales autour de la race et de l'ethnicité ont des répercussions concrètes sur la dignité des personnes et qu'il faut en faire une priorité tant que les inégalités et la discrimination basées sur ces constructions perdurent.		
55	DAES (2016b).	92	Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018) ; Khalid (2019).		
56	Olivera et Tournier (2016).	93	Stewart (2016).		
57	Ye <i>et al.</i> (2020).	94	HCDH (2005).		
58	Donizzetti (2019).	95	Voir Alesina, Michalopoulos et Papaioannou (2016) et Stewart (2005).		
59	Moosa et Luyckx (2021).	96	Cederman, Weidmann et Gleditsch (2011) ; Denny et Walter (2014).		
60	Moosa et Luyckx (2021).	97	Ahuja (2016).		
61	PNUD (2020a) ; ONU Femmes (2020a).	98	Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018).		
62	Bonnet, Vanek et Chen (2019).	99	Gentry, Shepherd et Sjoberg (2018).		
63	OIT (2020) ; PNUD (2020b) ; ONU Femmes (2020a).	100	HCDH (2005) ; DAES (2016c, 2018).		
64	Benyacoub (2021).	101	DAES (2018).		
65	Maitra (2018) ; Smith <i>et al.</i> (2003).	102	Gubert <i>et al.</i> (2017).		
66	FAO <i>et al.</i> (2020) ; PNUD (2020c) ; ONU Femmes (2020a).	103	Bloomfield (2019).		
67	PNUD (2020c).				
68	Maitra (2018) ; Smith <i>et al.</i> (2003).				
69	FAO <i>et al.</i> (2020) ; PNUD (2020c) ; ONU Femmes (2020a).				
70	PNUD (2020c).				
71	Madgavkar <i>et al.</i> (2020).				
72	PNUD (2020b, 2020e) ; ONU Femmes (2020b).				
73	PNUD (2019a, 2020d).				
74	PNUD (2020c).				
75	PNUD (2019a).				
76	ONU Femmes (2021a). La violence fondée sur le genre peut inclure la violence à l'égard des hommes, sous réserve qu'elle soit induite par leur identité de genre ou leur apparence. La violence à l'égard des femmes et des filles est plus spécifique, puisqu'elle se réfère uniquement aux femmes, qui subissent la plupart des violences sexistes – ce qui explique				

- lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». Et elle limite son champ d'application aux personnes qui se déplacent par-delà les frontières.
- 116 Nagabhatla et al. (2020).
- 117 Nagabhatla et al. (2020).
- 118 Hauer et al. (2020).
- 119 HCR (2021a).
- 120 IDMC (2021).
- 121 OIT (2021b).
- 122 Szaflarski et Bauldry (2019).
- 123 Nations Unies (2016).
- 124 Le présent Rapport utilise les termes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI+), mais bon nombre des défis à la sécurité humaine et des pratiques discriminatoires qu'il décrit sont également applicables à la lutte contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles à l'encontre des personnes qui s'identifient autrement ou utilisent d'autres termes.
- 125 Bien que la distinction entre le sexe et le genre soit clairement établie depuis les années 1950, tout le monde n'est pas encore conscient de ces différences et de leurs implications pour l'élaboration des politiques dans le monde entier. Souvent, même dans la recherche, les termes « sexe » et « genre » sont utilisés comme s'ils étaient interchangeable, alors qu'ils ne le sont pas. Le mot « sexe » se réfère aux caractéristiques biologiques. Dans cette classification, les personnes peuvent s'identifier comme femme, homme ou personne intersexue. Les personnes intersexes naissent avec des caractéristiques sexuelles physiques différentes de celles des corps masculins ou féminins. Chez certaines personnes intersexes, ces caractéristiques sont visibles à la naissance, tandis que chez d'autres, elles apparaissent plus tard, souvent au moment de la puberté. Les personnes intersexes peuvent avoir n'importe quelle orientation sexuelle et identité de genre. Le « genre » est une construction sociale. L'identité de genre fait référence au ressenti personnel de son propre genre, tandis que l'expression du genre fait référence aux actions et à l'apparence qui reflètent la manière dont une personne exprime son genre. Lorsque le genre et le sexe sont alignés à la naissance, on parle alors de « cisgenre ». Mais l'identité ou l'expression de genre d'une personne peut ou non correspondre au sexe qui lui a été assigné à la naissance, ou à son orientation sexuelle. Les termes « non binaires » et « queer » font référence aux identités de genre qui ne sont ni masculines ni féminines – qui se situent en dehors du binaire du genre. Les termes « trans » et « transgenre » sont tous deux utilisés pour décrire un large éventail d'expressions et d'identités de genre – y compris les transsexuels, les travestis, les personnes qui se revendiquent d'un troisième genre, les personnes qui s'identifient en dehors du cadre binaire homme/femme et d'autres personnes dont l'apparence et les caractéristiques sont considérées comme atypiques du point de vue du genre et dont le ressenti de leur propre genre est différent du sexe qui leur a été assigné à la naissance. Certaines personnes transgenres ont recours à la chirurgie ou prennent des hormones pour mettre leur corps en conformité avec leur identité de genre, d'autres pas. Les personnes transgenres peuvent avoir n'importe quelle orientation ou caractéristiques sexuelles. Enfin, « l'orientation sexuelle » fait référence à l'attraction physique, sentimentale et/ou émotionnelle que l'on éprouve pour d'autres personnes. La plupart des personnes ont une orientation sexuelle, qui fait partie de leur identité. Les gays et les lesbiennes sont attirés par des personnes du même sexe. Les hétérosexuels sont attirés par des personnes du sexe opposé. Les bisexuels sont attirés par des personnes des deux sexes. Les gays, lesbiennes et bisexuels peuvent avoir n'importe quelle identité de genre ou caractéristiques sexuelles. L'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles sont trois choses différentes. Ce sont des aspects distincts, mais qui se recoupent, de l'identité d'une personne ; il est donc important de respecter le choix des termes, des noms et des pronoms que les personnes utilisent pour parler d'elles-mêmes. Adapté de HCDH 2019 et d'informations tirées du site Internet Libres et égaux Nations Unies.
- La situation des personnes LGBTI+ est très différente selon les pays. Des progrès importants ont été réalisés sur plusieurs fronts, et l'opinion publique a, dans l'ensemble, démontré une acceptation croissante dans certains pays et régions. Par exemple, l'acceptation croissante de l'homosexualité a été enregistrée dans plusieurs pays au cours des vingt dernières années (Pew Research Center, 2020), et des données provenant des États-Unis montrent une évolution des opinions sur le mariage homosexuel au cours des dernières décennies (Gallup, 2021). En décembre 2021, le mariage homosexuel était légal dans 30 pays (Council on Foreign Relations, 2021).
- 126 Hagen (2016).
- 127 Albuquerque et al. (2016) ; Badgett, Hasenbush et Luhur (2017) ; Romero, Goldberg et Vasquez (2020) ; Suriyasarn (2016).
- 128 Principes de Jogjakarta (2007).
- 129 Seuls 25 pays disposent d'une législation sur l'identité ou l'expression de genre : Argentine, Belgique, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Équateur, Espagne, France, Grèce, Inde, Irlande, Islande, Japon, Luxembourg, Malte, Norvège, Pakistan, Portugal, Royaume-Uni, Sri Lanka, Thaïlande, Uruguay et Viet Nam (Zhan et al., 2020).
- 130 Lanham et al. (2019). Il s'agissait notamment de violences verbales, de l'obligation de modifier leur expression de genre pour obtenir le document demandé ou d'un refus total de délivrer le document. Ces expériences de discrimination ont fait naître un sentiment d'humiliation chez les personnes concernées, qui a affecté leur dignité et leur santé mentale.
- 131 Ecker (2016) ; Aubry et Sylvestre (2019).
- 132 Ecker, Aubry et Sylvestre (2019).
- 133 PNUD (2016c).
- 134 Badgett, Waaldijk et van der Meulen Rodgers (2019).
- 135 Evans et al. (2016). Cette étude a porté exclusivement sur les populations lesbiennes, gays, bisexuelles et trans.
- 136 PNUD (2019b).
- 137 Johns et al. (2019) ; Johns et al. (2020).
- 138 PNUD (2019b).
- 139 Human Rights Watch (2020c).
- 140 UNDP (2019b). Cette étude a porté exclusivement sur les populations lesbiennes, gays, bisexuelles et trans.
- 141 Berthélémy (2019) ; Leufer (2021).
- 142 GLAAD (2021). Facebook (75 %), Twitter (24 %), YouTube (21 %), Instagram (24 %) et TikTok (9 %).
- 143 HCDH (2015, 2019).
- 144 Stotzer (2009).
- 145 HCDH (2016, 2019).
- 146 PNUD (2021).
- 147 Allende (2020).
- 148 Balaji (2011) ; Henricks (2016) ; Nazroo, Bhui et Rhodes (2020).
- 149 Dunn, Clare et Holland (2008).
- 150 Extension de l'utilisation des concepts décrits par Molyneux (1986) et Moser (1989).
- 151 Un principe clé souligné par Gasper et Gomez (2021).
- 152 ILGA (2020).

CHAPITRE 6

- 1 Ogata et Sen (2003).
- 2 Anand (2012).
- 3 Ritchie (2019).
- 4 Roser et Ritchie (2013).
- 5 ONUSIDA (2021) Les décès liés au sida ont diminué de 47 % depuis 2010 et de 64 % par rapport au pic de 2004.
- 6 Roser et Ritchie (2019).
- 7 Dadonaite, Ritchie et Roser (2019).
- 8 Gavi, The Vaccine Alliance (2020) ; Conseil mondial de suivi de la préparation (2019) ; Marani et al. (2021).
- 9 PNUD (2020f).
- 10 Plateforme des Nations Unies sur les déterminants sociaux de la santé (2016) ; OMS (non daté).
- 11 OMS (2020c).
- 12 OMS (2021a).
- 13 Ruger (2004).
- 14 OMS (2021i, p. 45).
- 15 OMS (2021i). L'OMS note que la cadence de progression de la couverture des services s'est ralentie depuis 2010 et qu'au rythme actuel des progrès, il manquera 710 millions de personnes par rapport à l'objectif d'un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle – sans tenir compte de la contraction économique liée à la COVID-19 ni des perturbations des services de santé.
- 16 *The Economist* (2021) ; Johnson et Roberto (2020).
- 17 Nettle et al. (2021).
- 18 IHME (2021).
- 19 IHME (2021).
- 20 Fore et al. (2020) ; Headey et al. (2020) ; Nations Unies (2020b).
- 21 Voir PNUD (2020c, 2020f). Par exemple, dans les pays d'Asie du Sud, environ 391 millions d'enfants du primaire et du secondaire ont cessé d'aller à l'école, et jusqu'à 5,5 millions d'entre eux risquent d'abandonner complètement l'école (Shiva Kumar, 2021).

22	FMI (2021b).		
23	Les données citées ici sont tirées de FMI (2021a). Cette analyse s'appuie également sur la classification des pays du Fonds monétaire international.	42	OMS (2013). Parmi les autres principes et approches clés inscrits dans le Plan d'action mondial de l'OMS figurent la promotion des droits humains, l'équité et l'autonomisation, l'adoption d'une approche fondée sur le parcours de vie et la couverture sanitaire universelle. Voir aussi Marmot et Bell (2019) et OMS (2014).
24	FMI (2021c).	43	OMS (2020b).
25	FMI (2021c).	44	Karn et Sharma (2021) ; Plateforme des Nations Unies sur les déterminants sociaux de la santé (2016). D'autres (par exemple, Abera et al., 2017) ont constaté l'existence d'un « double fardeau » des maladies transmissibles et non transmissibles.
26	FMI (2021c).	45	Bollyky et al. (2017) ; Kruk, Nigenda et Knaut (2015) ; Kruk et al. (2018).
27	OMS (2021b).	46	Par exemple, le cancer est un facteur clé de l'écart de mortalité entre les différents groupes socioéconomiques en Nouvelle-Zélande. Voir Teng et al. (2017).
28	FMI (2021c).	47	Ebi et Hess (2020) ; Patz, Grabow et Limaye (2014).
29	De la même manière, de nombreuses économies ont mis en place des mesures budgétaires pluriannuelles, or une grande partie du soutien budgétaire arrive à échéance et les pays émergents réduisent progressivement leurs interventions d'urgence liées à la lutte contre la COVID-19 (FMI, 2021b). La croissance des économies émergentes et en développement, limitée par les inégalités d'accès aux vaccins et le déclin du soutien budgétaire d'urgence, devrait ralentir considérablement d'ici 2022, tandis que l'augmentation du revenu par habitant dans les pays à faible revenu et en situation de fragilité ou de conflit a reculé d'au moins dix ans (Banque mondiale, 2021b). Ainsi, non seulement la reprise dépendra de l'ampleur des mesures d'intervention, mais les effets des mesures de soutien budgétaire récemment expirées ou dont la prolongation est limitée restent incertains, et les inégalités dans les dépenses de relance peuvent nous engager sur des voies de redressement très inégales, ce qui risque d'exacerber les écarts préexistants. Parmi les sujets d'inquiétude se pose la question de savoir ce qu'il adviendra des programmes de protection de l'emploi et s'il y aura des licenciements massifs une fois le soutien budgétaire d'urgence terminé (FMI, 2021e). L'insécurité induite par les chocs peut perdurer même après la reprise de la production macroéconomique – par exemple, les personnes touchées par le chômage peuvent être incapables d'assumer leurs frais de santé pendant un certain temps et retarder ainsi l'obtention des soins dont elles ont besoin.	48	Vicedo-Cabrera, Scovronick et Gasparrini (2021).
30	FMI (2021d). Selon le Tableau de bord mondial pour l'équité vaccinale, d'ici décembre 2021, environ 65 % des personnes dans les pays à revenu élevé auront reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19, contre environ 8 % des personnes dans les pays à faible revenu. Voir PNUD, OMS et Université d'Oxford (2021).	49	The Lancet Countdown (2021).
31	Calculs du Bureau du Rapport sur le développement humain, à partir des données du site https://ourworldindata.org/ (consulté le 9 novembre 2021). Moyennes simples. Voir aussi FMI (2021d).	50	Lelieveld et al. (2020).
32	Wouters et al. (2021).	51	Atwoli et al. (2021).
33	Banque mondiale (2021a).	52	Voir aussi les résultats dans Carleton et al. (2020).
34	Wouters et al. (2021).	53	The Lancet Countdown (2021).
35	BBC (2021).	54	GlEC (2018).
36	OMS (2020b).	55	Hallegatte et al. (2014).
37	OMS (2021f).	56	Le droit à la santé va plus loin que l'accès aux soins de santé ; il recouvre également les déterminants sous-jacents de la santé – à savoir une alimentation et un logement adéquats et une éducation à la santé – qui permettent aux individus de mener une vie saine. Voir HCDH et OMS (2008).
38	Par exemple, le vieillissement devrait être le principal moteur des maladies non transmissibles en Europe. Voir Devaux et al. (2020).	57	HCDH et OMS (2008).
39	Marmot et Bell (2019).	58	Sen (2008). La traduction est nôtre.
40	Marmot et Bell (2019).	59	Sen (2008). La traduction est nôtre.
41	Sommer et al. (2015).	60	National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine (2018) ; OMS, OCDE et Banque mondiale (2018).
		61	Pour une analyse de ces facteurs, voir National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine (2018).
		62	National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine (2018).
		63	Kruk et al. (2018) ; OMS (2018).
		64	Kruk et al. (2018).
		65	Kruk et al. (2018).
		66	OMS, OCDE et Banque mondiale (2018).
		67	National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine (2018, p. 2).
		68	Krishna (2010, p. 17). La traduction est nôtre.
		69	OMS (2021c).
		70	Swindle et Newhouse (2021). Dans les pays où la population urbaine représente la plus grande part de la population totale, comme l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi et le Sénégal, les personnes ont aussi souvent répondu qu'elles avaient « peur de contracter la COVID-19 ». Le troisième obstacle le plus couramment cité
			était que « l'hôpital n'avait pas suffisamment de produits ».
		71	OMS (2010a).
		72	OMS (2010a).
		73	Beran, Pedersen et Robertson (2019) ; Saksena, Xu et Durairaj (2010).
		74	Beran, Pedersen et Robertson (2019).
		75	OMS (2021d).
		76	OCDE (2019a).
		77	OCDE (2019b).
		78	OCDE (2019b).
		79	OCDE (2019b).
		80	Komisar (2013).
		81	Emanuel, Glickman et Johnson (2017).
		82	Komisar (2013).
		83	Komisar (2013).
		84	Schillings et Sánchez-Ancochea (2021).
		85	Voir l'annexe 6.1 et Martínez Franzoni et Sánchez-Ancochea (2016).
		86	Martínez Franzoni et Sánchez-Ancochea (2016).
		87	Anand (2012).
		88	OMS (2021g).
		89	OMS et Banque mondiale (2017).
		90	OCDE (2014).
		91	Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle (2019).
		92	Kruk et al. (2018) ; OMS, OCDE et Banque mondiale (2018).
		93	Voir Martínez Franzoni et Sánchez-Ancochea (2016) ; Sen (2015).
		94	Anand et Ravallion (1993).
		95	Martínez Franzoni et Sánchez-Ancochea (2016).
		96	Laryea et Cueni (2019) ; Smith, Corrigan et Exeter (2012).
		97	Martínez Franzoni et Sánchez-Ancochea (2016).
		98	The Lancet Commission on Global Health 2035 (2013).
		99	Dallman (2010) ; Danese et al. (2014) ; Danese et Lewis (2017) ; Evans et Wachs (2010) ; Hackett et Steptoe (2017) ; Hughes et al. (2017) ; Morris et al. (2019).
		100	Hussain et Arif (2021).
		101	Nations Unies (2015b). Voir aussi Leisering (2020).
		102	OIT (2011, 2016) ; OMS (2010b).
		103	Du fait de la structuration de l'IUS en tant que moyenne géométrique, ces déséquilibres dans les réalisations se trouvent amplifiés dans le score global, ce qui confirme l'importance de toutes les dimensions pour atteindre une véritable universalité.
		104	Voir Figueira (2007) ; Martínez Franzoni et Sánchez-Ancochea (2018) ; Pribble (2013).
		105	PNUD (2019a).
		106	L'indice mondial de sécurité sanitaire est un projet mené conjointement par le Johns Hopkins Center for Health Security, la Nuclear Threat Initiative et l'Economist Intelligence Unit. Cet indice mesure les capacités des pays

- à prévenir et à atténuer les épidémies et les pandémies à l'aide de 140 questions réparties en six catégories (prévention, détection et notification, riposte rapide, système de santé, respect des normes internationales et environnement du risque). Les notations reposent sur une analyse documentaire réalisée sur un échantillon de 195 pays. Certains résultats peuvent prêter à discussion à la lumière de la pandémie de COVID-19. En fait, certains des pays ayant obtenu les meilleurs scores sont parmi les plus touchés par la COVID-19, comme les États-Unis (1^{er}), le Royaume-Uni (2^e), les Pays-Bas (3^e), la Suède (7^e) et la Slovénie (12^e). Par conséquent, certains des résultats doivent être interprétés avec prudence et tenir compte de la sous-déclaration dans les pays moins développés. Voir <https://www.ghsindex.org/about/>. Voir aussi Schillings et Sanchez-Ancochea (2021).
- 107 Certains indicateurs peuvent influencer ces résultats dans le cas de l'indice mondial de sécurité sanitaire. Il se peut que la méthodologie de l'indice comporte des biais ou des erreurs de mesure dans la notation de l'état de préparation des systèmes de santé moins développés, car il semble y avoir un grand regroupement des scores autour de la valeur moyenne de l'indice établie à 35. En outre, l'universalité n'est pertinente que pour certains aspects de l'indice et de la préparation globale aux catastrophes sanitaires : principalement le traitement et, en partie, la riposte rapide. D'autres facteurs, tels que la prévention, la détection, la coopération mondiale et l'environnement du risque, jouent également un rôle important qui pourrait contrebalancer le poids de l'universalité. Voir Schillings et Sanchez-Ancochea (2021).
- 108 Baker, Currie et Schwandt (2017).
- 109 Brønnum-Hansen (2017).
- 110 van Raalte, Sasson et Martikainen (2018).
- 111 Nazroo (2017).
- 112 Currie et Schwandt (2016).
- 113 Majer *et al.* (2011).
- 114 Chen, Persson et Polyakova (2020) ; Katikireddi *et al.* (2020).
- 115 Rostila *et al.* (2021).
- 116 Aldridge *et al.* (2020).
- 117 PNUD (2020c).
- 118 EIU (2020) ; Nations Unies (2020d).
- 119 The Lancet–University of Oslo Commission on Global Governance for Health (2014, p. 633). La traduction est nôtre.
- 120 The Lancet–University of Oslo Commission on Global Governance for Health (2014).
- 121 The Lancet–University of Oslo Commission on Global Governance for Health (2014).
- 122 The Lancet–University of Oslo Commission on Global Governance for Health (2014).
- 123 Storeng, Puyvallée et Stein (2021).
- 124 Gostin, Habibi et Meier (2020).
- 125 Gostin, Habibi et Meier (2020). En outre, certaines ripostes gouvernementales n'ont pas respecté le Règlement sanitaire international. Voir Gostin, Habibi et Meier (2020) et Habibi *et al.* (2020).
- 126 Nakatani, Katsuno et Urabe (2020).
- 127 Assemblée mondiale de la Santé (2020).
- 128 Gostin, Halabi et Klock (2021) ; Nikogosian (2021a).
- 129 Assemblée mondiale de la Santé (2021).
- 130 OMS (2021h). Les possibilités de réforme du Règlement sanitaire international font également l'objet d'une attention croissante (Ginsbach, Monahan et Gottschalk, 2021 ; Wilson, Halabi et Gostin, 2020). Cette réforme du Règlement sanitaire international pourrait s'accompagner de l'adoption d'un traité sur la pandémie en vertu de l'article 19 de la Constitution de l'OMS – un traité aurait en outre un champ d'application plus large pour aborder les questions politiques, juridiques, institutionnelles et multisectorielles, sur lesquelles le règlement n'a qu'une portée limitée.
- 131 Fukuda-Parr, Buss et Yamin (2021).
- 132 DAES (2021).
- 133 Lozano *et al.* (2020).
- 134 Global Burden of Disease Health Financing Collaborator Network (2020). L'une des limites de l'utilisation des dépenses publiques de santé en pourcentage du PIB comme indicateur est qu'elle ne permet pas de distinguer les dépenses inutiles des dépenses efficaces. Toutefois, il est possible d'atténuer cette limite grâce à la moyenne géométrique utilisée pour déterminer l'IUS, qui récompense l'égalité des résultats dans toutes les dimensions. L'IUS devrait donc distinguer les dépenses inefficaces et des dépenses efficaces, puisque les premières obtiendraient un moins bon score que les dernières dans la deuxième dimension, la couverture effective.
- 135 Global Burden of Disease Health Financing Collaborator Network (2020).
- 136 Voir Martínez Franzoni et Sánchez-Ancochea (2016). Un autre indicateur d'équité serait la proportion des dépenses à la charge du patient, qui reflète les inégalités dans les soins de santé. Si les dépenses à la charge du patient sont importantes dans le contexte de la protection contre les risques (notamment en ce qui concerne les dépenses catastrophiques), la dimension d'équité de l'IUS dépasse la seule protection contre les risques pour tenir compte plus largement de la segmentation et des inégalités d'accès aux soins de santé qui en résultent.
- 137 L'indice de couverture effective de la CSU étant déjà normalisé, il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle mise à l'échelle.

CONCLUSION

- 1 Fajardo-Gonzalez et Sandoval (2021).
- 2 Ogata et Sen (2003).
- 3 Nations Unies (2021d).

Références

- Aas Rustad, S. (2021a).** Les tendances de conflit. Contribution au Rapport sur la sécurité humaine 2021 (Encadré), Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Aas Rustad, S. (2021b).** Green Curses: Renewable Energy and Conflict in Africa. Contribution au Rapport sur le développement humain 2021-2022. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Abera, S. F., A. A. Gebru, H. K. Biesalski, G. Ejeta, A. Wienke, V. Scherbaum et E. J. Kantelhardt (2017).** Social Determinants of Adult Mortality from Non-Communicable Diseases in Northern Ethiopia, 2009–2015: Evidence from Health and Demographic Surveillance Site. *PLoS One*, vol.12, n° 2.
- Adger, W. N., R. S. de Campos, T. Siddiqui, M. F. Gavonell, L. Szaboova, M. H. Rocky, M. R. A. Bhuiyan et T. Billah (2021).** Human Security of Urban Migrant Populations Affected by Length of Residence and Environmental Hazards. *Journal of Peace Research*, vol. 58, n° 1, p. 50 à 66.
- Aebischer Perone, S., E. Martinez, S. du Mortier, R. Rossi, M. Pahud, V. Urbaniak, F. Chappuis et al. (2017).** Non-Communicable Diseases in Humanitarian Settings: Ten Essential Questions. *Conflict and Health*, vol. 11, n° 1, p. 17.
- Ahmad, T., D. Zhang, C. Huang, H. Zhang, N. Dai, Y. Song et H. Chen (2021).** Artificial Intelligence in Sustainable Energy Industry: Status Quo, Challenges and Opportunities. *Journal of Cleaner Production*, vol. 289, p. 125834.
- Ahmed Bhuiyan, M., H. U. Rashid Khan, K. Zaman et S. S. Hishan (2018).** Measuring the Impact of Global Tropospheric Ozone, Carbon Dioxide and Sulfur Dioxide Concentrations on Biodiversity Loss. *Environmental Research*, vol. 160, p. 398 à 411.
- Ahuja, N. (2016).** Race, Human Security, and the Climate Refugee. *English Language Notes*, vol. 54, n° 2, p. 25 à 32.
- Albuquerque, G. A., C. de Lima Garcia, G. da Silva Quirino, M. J. H. Alves, J. M. Belém, F. W. dos Santos Figueiredo, L. da Silva Paiva et al. (2016).** Access to Health Services by Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Persons: Systematic Literature Review. *BMC International Health and Human Rights*, vol. 16, n° 1, p. 1 à 10.
- Aldrich, D. P. et M. A. Meyer (2014).** Social Capital and Community Resilience. *American Behavioral Scientist*, vol. 59, n° 2, p. 254 à 269.
- Aldridge, R. W., D. Lewer, S. V. Katikireddi, R. Mathur, N. Pathak, R. Burns, E. B. Frangos et al. (2020).** Black, Asian and Minority Ethnic Groups in England Are at Increased Risk of Death from COVID-19: Indirect Standardisation of NHS Mortality Data. *Wellcome Open Research*, vol. 5, n° 88.
- Alesina, A., S. Michalopoulos et E. Papaioannou (2016).** « Ethnic Inequality. *Journal of Political Economy*, vol. 124, n° 2, p. 428 à 488.
- Alfifi, M., P. Kaghazgaran, J. Caverlee et F. Morstatter (2019).** A Large-Scale Study of ISIS Social Media Strategy: Community Size, Collective Influence, and Behavioral Impact. *Travaux de la Conférence internationale de l'AAAI sur Internet et les médias sociaux*, vol. 13, n° 1, p. 58 à 67.
- Algan, Y., D. Cohen, E. Davoine, M. Foucault et S. Stantcheva (2021).** Trust in Scientists in Times of Pandemic: Panel Evidence from 12 Countries. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 118, n° 40, n° e2108576118.
- Alizada, N., R. Cole, L. Gastaldi, S. Grahm, S. Hellmeier, P. Kolvani, J. Lachapelle et al. (2021).** *Autocratization Turns Viral: Democracy Report 2021*. Göteborg, Suède : Université de Göteborg, Institut V-Dem.
- Alkan, Ö., Ş. Özar et Ş. Ünver (2021).** Economic Violence against Women: A Case in Turkey. *PLoS One*, vol. 16, n° 3, n° e0248630.
- Allan, H., A. Glazard, S. Jespersion, S. Reddy-Tumu et E. Winterbotham (2015).** Drivers of Violent Extremism: Hypotheses and Literature Review. Royal United Services Institute, Londres.
- Allende, I. (2020).** *Mujeres del Alma Mía Sobre el amor impaciente, la vida larga y las brujas buenas*. Plaza & Hanes.
- Allingham, M. G. et A. Sadmo (1972).** Income Tax Evasion: A Theoretical Analysis. *Journal of Public Economics*, vol. 1, n° 3-4, p. 323 à 338.
- Alonso, J. A. et J. A. Ocampo (2020).** *Trapped in the Middle? Developmental Challenges for Middle-Income Countries*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Amnesty International (2021a).** Il faut interdire les technologies de reconnaissance faciale qui amplifient le risque de racisme lors des opérations policières. Communiqué de presse, 26 janvier. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/01/ban-dangerous-facial-recognition-technology-that-amplifies-racist-policing/>. Consulté le 17 novembre 2021.
- Amnesty International (2021b).** Surveillance City: 15 000 caméras permettent à la police de New York de suivre au moyen de la reconnaissance faciale les habitants à Manhattan, à Brooklyn et dans le Bronx. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/06/scale-new-york-police-facial-recognition-revealed/>. Consulté le 20 janvier 2022.
- Anand, S. (2012).** Human Security and Universal Health Insurance. *The Lancet*, vol. 379, n° 9810, p. 9 à 10.
- Anand, S. et M. Ravallion (1993).** Human Development in Poor Countries: On the Role of Private Incomes and Public Services. *Journal of Economic Perspectives*, vol. 7, n° 1, p. 133 à 150.
- Andersen-Rodgers, D. et K. F. Crawford (2018).** *Human Security: Theory and Action*. New York : Rowman & Littlefield.
- Anderson, C. M., R. S. Defries, R. Litterman, P. A. Matson, D. C. Nepstad, S. Pacala, W. H. Schlesinger et al. (2019).** Natural Climate Solutions Are Not Enough. *Science*, vol. 363, n° 6430, p. 933 à 934.
- Aneja, U. (2021).** Interrogating Digital Public Goods for More Equitable Futures. Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- Anzaldúa, G. (1987).** *Borderlands/La Frontera: The New Mestiza*. San Francisco (Californie) : Aunt Lute Books.
- Aram, F., E. H. García, E. Solgi et S. Mansournia (2019).** Urban Green Space Cooling Effect in Cities. *Heliyon*, vol. 5, n° 4, art. no e01339.
- Arias, E. D. (2017).** *Criminal Enterprises and Governance in Latin America and the Caribbean*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Arrow, K. J. (1972).** Gifts and Exchanges. *Philosophy & Public Affairs*, vol. 1, n° 4, p. 343 à 362.
- Assemblée mondiale de la Santé (2020).** Résolution 73.1 – Riposte à la COVID-19. Genève.
- Assemblée mondiale de la Santé (2021).** Session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé en vue d'envisager d'élaborer une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies. Genève.
- Atuire, C. et N. Hassoun (2021).** Rethinking Solidarity and Global Health. Document de travail. Binghamton, New York : Université de Binghamton.
- Atwoli, L., A. H. Baqui, T. Benfield, R. Bosurgi, F. Godlee, S. Hancocks, R. Horton et al. (2021).** Call for Emergency Action to Limit Global Temperature Increases, Restore Biodiversity, and Protect Health. *The Lancet*, vol. 398, n° 10304, p. 939 à 941.

- Autesserre, S. (2007).** DR Congo: Explaining Peace Building Failures, 2003–2006. *Review of African Political Economy*, vol. 34, n° 113, p. 423 à 441.
- Autesserre, S. (2017).** International Peacebuilding and Local Success: Assumptions and Effectiveness. *International Studies Review*, vol. 19, n° 1, p. 114 à 132.
- Auyero, J. (2007).** *Routine Politics and Violence in Argentina: The Gray Zone of State Power*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Avidor, S., Y. Palgi et Z. Solomon (2017).** Lower Subjective Life Expectancy in Later Life Is a Risk Factor for Posttraumatic Stress Symptoms among Trauma Survivors. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, vol. 9, n° 2, p. 198.
- Awan, I. (2017).** Cyber-Extremism: ISIS and the Power of Social Media. *Society*, vol. 54, n° 2, p. 138 à 149.
- Badaoui, S. (2021).** The African Human Security Index: From 'Think' to 'Do.' <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3804730>.
- Badgett, M. L., A. Hasenbush et W. E. Luhur. 2017.** LGBT Exclusion in Indonesia and Its Economic Effects. Williams Institute, UCLA School of Law.
- Badgett, M. L., K. Waaldijk et Y. van der Meulen Rodgers (2019).** The Relationship between LGBT Inclusion and Economic Development: Macro-level Evidence. *World Development*, n° 120, p. 1 à 14.
- Baéz, J., A. d. I. Fuente et I. Santo (2010).** *Do Natural Disasters Affect Human Capital? An Assessment Based on Existing Empirical Evidence*. Bonn, Allemagne : IZA.
- Bagwandeem, M. (2021).** Don't Blame China for the Rise of Digital Authoritarianism in Africa. Blog de la London School of Economics, 9 septembre. <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2021/09/09/dont-blame-china-for-rise-of-digital-authoritarianism-africa-surveillance-capitalism/>. Consulté le 17 novembre 2021.
- Bai, X., V. Gauri et S. T. Fiske (2021).** Cosmopolitan Morality Trades Off In-Group for the World, Separating Benefits and Protection. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 118, n° 40, n° e2100991118.
- Baines, E. (2005).** Rethinking Women, Peace and Security: A Critique of Gender in the Canadian Human Security Agenda. 1^{er} avril. Université de Colombie-Britannique, Vancouver, Colombie-Britannique.
- Baker, D., A. Jayadev et J. Stiglitz (2017).** *Innovation, Intellectual Property, and Development: A Better Set of Approaches for the 21st Century*. AccessIBSA.
- Baker, M., J. Currie et H. Schwandt (2017).** Mortality Inequality in Canada and the US: Divergent or Convergent Trends? Document de travail 23514. National Bureau of Economic Research, Cambridge (Massachusetts).
- Balaji, M. (2011).** Racializing Pity: The Haiti Earthquake and the Plight of 'Others.' *Critical Studies in Media Communication*, vol. 28, n° 1, p. 50 à 67.
- Balcells, L. et P. Justino (2014).** Bridging Micro and Macro Approaches on Civil Wars and Political Violence: Issues, Challenges, and the Way Forward. *Journal of Conflict Resolution*, vol. 58, n° 8, p. 1343 à 1359.
- Balzer, C., C. LaGata et L. Berredo (2016).** TMM Annual Report 2016. Série de publications TvT vol. 14, Transgenre Europe, Berlin.
- Banerjee, D. et R. Muggah (2002).** Small Arms and Human Insecurity. Regional Centre for Strategic Studies, Colombo.
- Banque mondiale (2017).** *The Sunken Billions Revisited: Progress and Challenges in Global Marine Fisheries*. Washington, D.C.
- Banque mondiale (2018).** *Mental Health: Some Perspectives on Challenges and Options for Scaling up Response*. Washington, D.C.
- Banque mondiale (2020a).** Selon un nouveau rapport, la pandémie pourrait annuler les progrès obtenus sur le front du capital humain au cours des dix dernières années. Communiqué de presse, 16 septembre, Washington, D.C.
- Banque mondiale (2020b).** *Violence without Borders: The Internationalization of Crime and Conflict*. Washington, D.C.
- Banque mondiale (2021a).** *Global Economic Prospects, June 2021*. Washington, D.C.
- Banque mondiale (2021b).** L'économie mondiale renoue avec une croissance vigoureuse mais inégale sur fond de pandémie. 8 juin. Washington, D.C. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2021/06/08/the-global-economy-on-track-for-strong-but-uneven-growth-as-COVID-19-still-weighs>. Consulté le 11 novembre 2021.
- Banque mondiale, UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2021).** *État de la crise mondiale de l'éducation : un chemin pour le redressement*. Washington, D.C, Paris, New York : Banque mondiale, UNESCO et UNICEF.
- Bar-On, Y. M., R. Phillips et R. Milo (2018).** The Biomass Distribution on Earth. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, n° 115, p. 6506 à 6511.
- Basu, K. (2018).** *The Republic of Beliefs: A New Approach to Law and Economics*. Princeton, New Jersey : Princeton University Press.
- Basu, K., L. Gostin et N. Hassoun (2021).** Pandemic Preparedness and Response: Beyond the Who's Access to COVID-19 Tools Accelerator. Brookings Global Economy and Development Working Paper, Brookings Institution, Washington, D.C.
- Bauer, A. M., M. Edgeworth, L. E. Edwards, E. C. Ellis, P. Gibbard et D. J. Merritts (2021).** Anthropocene: Event or Epoch? *Nature*, vol. 597, n° 7876, p. 332.
- BBC (2021).** Coronavirus G7: Could a Billion More Vaccines for Poorer Countries Make a Difference? 14 juin. <https://www.bbc.com/news/57427877>. Consulté le 8 novembre 2021.
- Bell, S. R. et A. Murdie (2018).** The Apparatus for Violence: Repression, Violent Protest, and Civil War in a Cross-National Framework. *Conflict Management and Peace Science*, vol. 35, n° 4, p. 336 à 354.
- Bénabou, R. et J. Tirole (2006).** Belief in a Just World and Redistributive Politics. *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 121, n° 2, p. 699 à 746.
- Bénabou, R. et J. Tirole (2016).** Mindful Economics: The Production, Consumption, and Value of Beliefs. *Journal of Economic Perspectives*, vol. 30, n° 3, p. 141 à 164.
- Benkler, Y. (2010).** The Idea of Access to Knowledge and the Information Commons: Long-Term Trends and Basic Elements. Dans Kapczynski, A. et G. Krikorian (éd.), *Access to Knowledge in the Age of Intellectual Property*. New York : Zone Books.
- Benyacoub, B. (2021).** Empirical Study of Barriers to Women's Financial Inclusion in Morocco. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, vol. 2, n° 4, p. 323 à 336.
- Beran, D., H. B. Pedersen et J. Robertson (2019).** Noncommunicable Diseases, Access to Essential Medicines and Universal Health Coverage. *Global Health Action*, vol. 12, n° 1.
- Berg, J., M. Furrer, E. Harmon, U. Rani et M. S. Silberman (2018).** Digital Labour Platforms and the Future of Work: Towards Decent Work in the Online World. Organisation internationale du Travail, Genève.
- Berger, K. (2020).** The Man Who Saw the Pandemic Coming. *Nautilus*, 12 mars. <https://nautilus.us/issue/83/intelligence/the-man-who-saw-the-pandemic-coming>. Consulté le 10 novembre 2021.
- Bergman, M. (2018).** *More Money, More Crime: Prosperity and Rising Crime in Latin America*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Berthelemy, C. (2019).** The Digital Rights of LGBTQ+ People: When Technology Reinforces Societal Oppressions. <https://edri.org/our-work/the-digital-rights-lgbtq-technology-reinforces-societal-oppressions/>. Consulté le 15 décembre 2021.
- Bertoni, E., M. Di Maio, V. Molini et R. Nistico (2019).** Education Is Forbidden: The Effect of the Boko Haram Conflict on Education in North-East Nigeria. *Journal of Development Economics*, vol. 141, n° 102249.
- Betts, M. G., C. Wolf, W. J. Ripple, B. Phalan, K. A. Millers, A. Duarte, S. H. M. Butchart et T. Levi (2017).** Global Forest Loss Disproportionately Erodes Biodiversity in Intact Landscapes. *Nature*, vol. 547, n° 7664, p. 441 à 444.
- Bharadwaj, P., M. Gibson, J. G. Zivin et C. Neilson (2017).** Gray Matters: Fetal Pollution Exposure and Human Capital Formation. *Journal of the Association of Environmental and Resource Economists*, vol. 4, n° 2.
- BIAD (Banque interaméricaine de développement) (2018).** Tras los pasos del migrante: Perspectivas y experiencias de la migración de El Salvador, Guatemala y Honduras en Estados Unidos. 17 décembre. <https://reliefweb.int/report/el-salvador/tras-los-pasos-del-migrante-perspectivas-y-experiencias-de-la-migraci-n-de-el>.
- Bialasiewicz, L., D. Campbell, S. Elden, S. Graham, A. Jeffrey et A. J. Williams (2007).** Performing Security: The Imaginative Geographies of Current

- US Strategy. *Political Geography*, vol. 26, n° 4, p. 405 à 422.
- Bjelle, E. L., K. Kuipers, F. Verones et R. Wood (2021)**. Trends in National Biodiversity Footprints of Land Use. *Ecological Economics*, vol. 185, art. n° 107059.
- Blanchard, E. M. (2003)**. Gender, International Relations, and the Development of Feminist Security Theory. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 28, n° 4, p. 1289 à 1312.
- Blattman, C. et E. Miguel (2010)**. Civil War. *Journal of Economic Literature*, vol. 48, n° 1, p. 3 à 57.
- Blenkinshop, P. (2021)**. Resisting Patent Waiver, EU Submits Vaccine Plan to WTO. *Reuters*, 4 juin. <https://www.reuters.com/world/europe/eu-executive-submits-vaccine-access-proposal-wto-2021-06-04/>. Consulté le 1^{er} novembre 2021.
- Bloom, D. E., E. T. Cafiero, E. Jané-Llopis, S. Abrahams-Gessel, L. R. Bloom, S. Fathima, A. B. Feigl et al. (2011)**. *The Global Economic Burden of Non-Communicable Diseases*. Genève : Forum économique mondial.
- Bloom, J. (2021)**. Computer Says Go: Taking Orders from an AI Boss. *BBC News*, 15 février. <https://www.bbc.com/news/business-56023932>. Consulté le 1^{er} novembre 2021.
- Bloomfield, A. (2019)**. Household Food Insecurity Among Children: New Zealand Health Survey. Wellington : Ministère néozélandais de la Santé.
- Bolyky, T. J., T. Templin, M. Cohen et J. L. Dieleman (2017)**. Lower-Income Countries That Face the Most Rapid Shift in Noncommunicable Disease Burden Are Also the Least Prepared. *Health Affairs*, vol. 36, n° 11.
- Böke, S. S. (2021)**. Artificial Intelligence and Health Care in Light of COVID-19: Ensuring a Human-Rights Perspective. Forum Network de l'OCDE, 11 mars. https://www.oecd-forum.org/posts/artificial-intelligence-and-health-care-in-light-of-covid-19-ensuring-a-human-rights-perspective?channel_id=722-digitalisation. Consulté le 17 novembre 2021.
- Bonnet, F., J. Vanek et M. Chen (2019)**. Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Brief. Genève : Organisation internationale du Travail.
- Botsman, R. (2017)**. *Who Can You Trust? How Technology Brought Us Together and Why It Might Drive Us Apart*. New York : PublicAffairs.
- Botsman, R. (2018)**. *How Trust Is Shifting*. Sydney, Australie : Association of Superannuation Funds of Australia.
- Boulanin, V. et M. Verbruggen (2017)**. Article 36 Reviews: Dealing with the Challenges Posed by Emerging Technologies. Stockholm International Peace Research Institute, Stockholm.
- Boulanin, V., K. Brockmann et S. Bauer (2019)**. Bio Plus X: Arms Control and the Convergence of Biology and Emerging Technologies. Stockholm International Peace Research Institute, Solna, Suède.
- Brady, W. J., J. A. Wills, J. T. Jost, J. A. Tucker et J. J. Van Bavel (2017)**. Emotion Shapes the Diffusion of Moralized Content in Social Networks. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 114, n° 28, p. 7313 à 7318.
- Brancalion, P. H. S., A. Niamir, E. Broadbent, R. Crouzelles, S. M. Barros, M. A. Zambrano, A. Baccini et al. (2019)**. Global Restoration Opportunities in Tropical Rainforest Landscapes. *Science Advances*, vol. 5.
- Brannen, S., C. Haig et K. Schmidt (2020)**. The Age of Mass Protests: Understanding an Escalating Global Trend. CSIS Risk and Foresight Group, Center for Strategic & International Studies, Washington, D.C.
- Bruhin, A., E. Fehr et D. Schunk (2018)**. The Many Faces of Human Sociality: Uncovering the Distribution and Stability of Social Preferences. *Journal of the European Economic Association*, vol. 17, n° 4, p. 1025 à 1069.
- Brännlund, A., M. Strandh et K. Nilsson (2017)**. Mental-Health and Educational Achievement: The Link between Poor Mental-Health and Upper Secondary School Completion and Grades. *Journal of Mental Health*, vol. 26, n° 4, p. 318 à 325.
- Brønnum-Hansen, H. (2017)**. Socially Disparate Trends in Lifespan Variation: A Trend Study on Income and Mortality Based on Nationwide Danish Register Data. *BMJ Open*, vol. 7, n° 5, art. n° e014489.
- Bubonya, M., D. A. Cobb-Clark et M. Wooden (2017)**. Mental Health and Productivity at Work: Does What You Do Matter? *Labour Economics*, vol. 46, p. 150 à 165.
- Buhaug, H. et N. von Uexkull (2021)**. Vicious Circles: Violence, Vulnerability, and Climate Change. *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 46.
- Bunch, C. (2003)**. Feminism, Peace, Human Rights and Human Security. *Canadian Woman Studies*, vol. 22, n° 2.
- Bunch, C. et R. Carrillo (1998)**. Global Violence against Women: The Challenge to Human Rights and Development. Dans M. T. Klare et Y. Chandrani (éd), *World Security: Challenges for a New Century*. New York : St. Martin's Press.
- Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la Jeunesse (2021)**. *If I Disappear: Global Report on Protecting Young People in Civic Space*. New York.
- Bureau du Rapport sur le développement humain (2020)**. La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène. Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020 : Papouasie-Nouvelle-Guinée. New York : Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain.
- Burke, M., S. M. Hsiang et E. Miguel (2015)**. Climate and Conflict. *Annual Review of Economics*, vol. 7, n° 1, p. 577 à 617.
- Burrell, A. L., J. P. Evans et M. G. D. Kauwe (2020)**. Anthropogenic Climate Change Has Driven over 5 Million km² of Drylands towards Desertification. *Nature Communications*, vol. 11.
- Butler, J. V., P. Giuliano et L. Guiso (2016)**. The Right Amount of Trust. *Journal of the European Economic Association*, vol. 14, n° 5, p. 1155 à 1180.
- Buttrick, N. (2020)**. Protective Gun Ownership as a Coping Mechanism. *Perspectives on Psychological Science*, vol. 15, n° 4, p. 835 à 855.
- Butzer, K. W. (2012)**. Collapse, Environment, and Society. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 109, n° 10, p. 3632 à 3639.
- Calandro, E. (2021)**. How Can Digital Transformation Undermine Development and Human Security? Document de référence du Bureau du Rapport sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Callander, E. J. et D. J. Schofield (2018)**. Psychological Distress Increases the Risk of Falling into Poverty Amongst Older Australians: The Overlooked Costs-of-Illness. *BMC Psychology*, vol. 6, n° 1, p. 1 à 9.
- Canudas-Romo, V. (2018)**. Life Expectancy and Poverty. *The Lancet Global Health*, vol. 6, n° 8, art. n° 812-813.
- Carabine, E. et M. Dupar (2014)**. The IPCC's Fifth Assessment Report: What's in It for Small Island Developing States. Genève : Groupe de travail intergouvernemental sur les changements climatiques.
- Carleton, T. A., A. Jina, M. T. Delgado, M. Greenstone, T. Houser, S. M. Hsiang, A. Hultgren et al. (2020)**. Valuing the Global Mortality Consequences of Climate Change Accounting for Adaptation Costs and Benefits. Document de travail n° 27599. National Bureau of Economic Research, Cambridge (Massachusetts).
- Carothers, T. et A. O'Donohue (2019)**. *Democracies Divided: The Global Challenge of Political Polarization*. Washington, D.C. : Brookings Institution Press.
- Castañeda-Álvarez, N. P., C. K. Khoury, H. A. Achicanoy, V. Bernau, H. Dempewolf, R. J. Eastwood, L. Guarino et al. (2016)**. Global Conservation Priorities for Crop Wild Relatives. *Nature Plants*, vol. 2.
- CDC (Centres de contrôle et prévention des maladies des États-Unis) (2018)**. Mental Health. <https://www.cdc.gov/mentalhealth/learn/index.htm>. Consulté le 11 mars 2021.
- Cederman, L.-E., N. B. Weidmann et K. S. Gleditsch (2011)**. Horizontal Inequalities and Ethnonationalist Civil War: A Global Comparison. *American Political Science Review*, vol. 105, n° 3, p. 478 à 495.
- Center for American Progress (2020)**. Closing Latino Labor Market Gap Requires Targeted Policies to End Discrimination. Washington, D.C.
- Center on the Developing Child at Harvard University (2013)**. InBrief: Early Childhood Mental Health. <https://developingchild.harvard.edu/resources/inbrief-early-childhood-mental-health/>. Consulté le 20 décembre 2021.
- Chancel, L., T. Piketty, E. Saez, G. Zucman et al. (2022)**. *Rapport sur les inégalités mondiales*. Paris : World Inequality Lab.
- Chandler, D. et N. Hynek (2010)**. *Critical Perspectives on Human Security: Rethinking Emancipation*

and Power in International Relations. Abingdon, Royaume-Uni : Routledge.

Chausson, A., B. Turner, D. Seddon, N. Chabaneix, C. A. J. Girardin, V. Kapos, I. Key et al. (2020). Mapping the Effectiveness of Nature-based Solutions for Climate Change Adaptation. *Global Change Biology*, vol. 26, n° 11.

Chen, Y., P. Persson et M. Polyakova (2020). The Roots of Health Inequality and the Value of Intra-Family Expertise. Document de travail n° 25618. National Bureau of Economic Research, Cambridge (Massachusetts).

Cheng, H. W. J. et M. Parra (2018). The Fourth Industrial Revolution, Development and Intellectual Property—the World Economic and Social Survey 2018 and Beyond. Dans C. Heath, A. K. Sanders et A. Moerland (éd), *Intellectual Property Law and the Fourth Industrial Revolution*. Alphen-sur-le-Rhin, Pays-Bas : Wolters Kluwer.

Chenoy, A. M. (2009). The Gender and Human Security Debate. *IDS Bulletin*, vol. 40, n° 2, p. 44 à 49.

Chiabai, A., C. M. Travisi, A. Markandya, H. Ding et P. A. L. D. Nunes (2011). Economic Assessment of Forest Ecosystem Services Losses: Cost of Policy Inaction. *Environmental and Resource Economics*, vol. 50, p. 405 à 445.

Chin, C. B. (1998). *In Service and Servitude: Foreign Female Domestic Workers and the Malaysian 'Modernity' Project*. New York : Columbia University Press.

Christie, R. (2013). The Siren Song of Human Security. Dans *The Routledge Handbook of Human Security*. Abingdon, Royaume-Uni : Routledge.

CICR (Comité international de la Croix-Rouge) (2019). L'environnement naturel : une victime négligée des conflits armés. <https://www.icrc.org/fr/document/lenvironnement-naturel-une-victime-negliee-des-conflits-armes>. Consulté le 28 décembre 2021.

CICR (2020). *Quand la pluie devient poussière : comprendre et atténuer les effets conjugués des conflits armés et de la crise climatique et environnementale sur la vie quotidienne des personnes touchées*. Genève.

CICR (2021). Position du CICR sur les systèmes d'armes autonomes. <https://www.icrc.org/fr/document/position-cicr-systemes-armes-autonomes>. Consulté le 15 décembre 2021.

Clement, V., K. K. Rigaud, A. de Sherbinin, B. Jones, S. Adamo, J. Schewe, N. Nadiq et E. Shabahat (2021). *Groundswell Deuxième Partie : agir face aux migrations climatiques internes*. Washington, D.C. : Banque mondiale.

Clemente, D. (2013). *Cyber Security and Global Interdependence: What Is Critical?* Londres : Chatham House.

Coeckelbergh, M. (2011). Human Development or Human Enhancement? A Methodological Reflection on Capabilities and the Evaluation of Information Technologies. *Ethics and Information Technology*, vol. 13, n° 2, p. 81 à 92.

Collier, P. et A. Hoeffler (2000). Greed and Grievance in Civil War. Document de travail de recherche sur les politiques n° 2355, Banque mondiale, Washington D.C.

Collins, A., M.-V. Florin et R. Sachs (2021). Risk Governance and the Low-Carbon Transition. École polytechnique fédérale de Lausanne, Centre international de gouvernance des risques, Lausanne, Suisse.

Collins, P. H. (1990). Black Feminist Thought in the Matrix of Domination. *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, vol. 138, n° 1990, p. 221 à 238.

Collins, P. H. (2002). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*. Abingdon, Royaume-Uni et New York : Routledge.

Colmer, J. (2021). Temperature, Labor Reallocation, and Industrial Production: Evidence from India. *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 13, n° 4, p. 101 à 124.

Comité des droits de l'homme des Nations Unies (2020a). Observation générale n° 37 (2020) sur le droit de réunion pacifique (article 21). CCPR/C/GC/37. New York.

Community Psychology (non daté). The Effects of Deportation on Families and Communities. <https://www.communitypsychology.com/effects-of-deportation-on-families-communities/>. Consulté le 15 décembre 2021.

Confortini, C. C. (2006). Galtung, Violence, and Gender: The Case for a Peace Studies/Feminism Alliance. *Peace & Change*, vol. 31, n° 3, p. 333 à 367.

Conseil mondial de suivi de la préparation. (2019). *Un monde en péril : rapport annuel sur l'état de préparation mondial aux situations d'urgence sanitaire*. Genève : Organisation mondiale de la Santé.

Coronese, M., F. Lamperti, K. Keller, F. Chiaromonte et A. Roventini (2019). Evidence for Sharp Increase in the Economic Damages of Extreme Natural Disasters. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 116, n° 43, p. 21450 à 21455.

Corral, P., A. Irwin, N. Krishnan, D. Gerszon Mahler et T. Vishwanath (2020). *Fragility and Conflict: On the Front Lines of the Fight against Poverty*. Washington, D.C. : Banque mondiale.

Costanza, R., R. Groot, L. Braat, I. Kubiszewskia, L. Fioramonti, P. Sutton, S. Farber et M. Grasso (2017). Twenty Years of Ecosystem Services: How Far Have We Come and How Far Do We Still Need to Go? *Ecosystem Services*, vol. 38, p. 1 à 16.

Cottrell, L. et E. Darbyshire (2021). The Military's Contribution to Climate Change. <https://ceobs.org/the-militarys-contribution-to-climate-change/>. Consulté le 16 novembre 2021.

Council on Foreign Relations (2021). Marriage Equality: Global Comparisons. <https://www.cfr.org/backgrounders/marriage-equality-global-comparisons>. Consulté le 10 janvier 2022.

Cox, K., W. Marcellino, J. Bellasio, A. Ward, K. Galai, S. Meranto et G. P. Paoli (2018). Social Media in Africa. A Double-Edged Sword for Security and Development. Programme des Nations Unies pour le développement, New York.

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, vol. 1989, n° 1, p. 139 à 167.

Crenshaw, K. (1991). Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color. *Stanford Law Review*, vol. 43, n° 6, p. 1241 à 1299.

Crenshaw, K. (2017). *On Intersectionality: Essential Writings*. New York : The New Press.

Cuartas, J. et A. L. Roy (2019). The Latent Threat of Community Violence: Indirect Exposure to Local Homicides and Adolescents' Mental Health in Colombia. *American Journal of Community Psychology*, vol. 64, n° 1-2, p. 219 à 231.

Cuevas-Parra, P. (2021). Thirty Years after the UNCRC: Children and Young People's Participation Continues to Struggle in a COVID-19 World. *Journal of Social Welfare and Family Law*, vol. 43, n° 1, p. 81 à 98.

Currie, J. et H. Schwandt (2016). Inequality in Mortality Decreased among the Young While Increasing for Older Adults, 1990–2010. *Science*, vol. 352, n° 6286, p. 708 à 712.

Dabalen, A. L. et S. Paul (2014). Estimating the Effects of Conflict on Education in Côte d'Ivoire. *Journal of Development Studies*, vol. 50, n° 12, p. 1631 à 1646.

Dabone, C., I. Mbagwu, M. Muray, L. Ubangha, B. Kohoun, E. Etowa, H. Nare, G. Kiros et J. Etowa (2021). Global Food Insecurity and African, Caribbean, and Black (ACB) Populations During the COVID-19 Pandemic: A Rapid Review. *Journal of Racial and Ethnic Health Disparities*, p. 1 à 16.

Dadonaite, B., H. Ritchie et M. Roser (2019). Diarrheal Diseases. Our World in Data. <https://ourworldindata.org/diarrheal-diseases>. Consulté le 5 octobre 2021.

DAES (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies) (2015). Site officiel des Nations Unies sur les Indicateurs OMD. <https://unstats.un.org/unsd/mdg/default.aspx>. Consulté le 23 décembre 2021.

DAES (2016a). Economic Inequalities in Old Age. New York.

DAES (2016b). Income Poverty in Old Age: An Emerging Development Priority. New York.

DAES (2018). *State of the World's Indigenous Peoples II: Indigenous Peoples' Access to Health Services*. New York.

DAES (2019). *World Population Ageing 2019*. New York.

DAES (2020a). International Migration 2020 Highlights. New York.

DAES (2020b). *Rapport sur les objectifs de développement durable 2020*. New York. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/>

The-Sustainable-Development-Goals-Report-2020_French.pdf.

DAES (2021). Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. New York. <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/?Text=&Goal=3&Target=3.8>. Consulté le 7 novembre 2021.

Dahlberg, L. L., R. M. Ikeda et M.-J. Kresnow (2004). Guns in the Home and Risk of a Violent Death in the Home: Findings from a National Study. *American Journal of Epidemiology*, vol. 160, n° 10, p. 929 à 936.

Dalby, S. (2013). The Geopolitics of Climate Change. *Political Geography*, vol. 37, p. 38 à 47.

Dallman, M. F. (2010). Stress-Induced Obesity and the Emotional Nervous System. *Trends in Endocrinology & Metabolism*, vol. 21, n° 3, p. 159 à 165.

Danese, A. et S. J. Lewis (2017). Psychoneuro-immunology of Early-Life Stress: The Hidden Wounds of Childhood Trauma? *Neuropsychopharmacology*, vol. 42, n° 1, p. 99 à 114.

Danese, A., R. Dove, D. Belsky, J. Henchy, B. Williams, A. Ambler et L. Arseneault (2014). Leptin Deficiency in Maltreated Children. *Translational Psychiatry*, vol. 4, n° 9 : art. n° e446.

Darbyshire, E. et D. Weir (2021). How Does War Contribute to Climate Change. <https://ceobs.org/how-does-war-contribute-to-climate-change/>. Consulté le 16 novembre 2021.

Dasgupta, P. (2000). Trust as a Commodity. Dans Gambetta, D. (éd.), *Trust: Making and Breaking Cooperative Relations*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.

Dasgupta, P. (2021). *The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review*. Londres : Ministère des Finances du Royaume-Uni.

Dastin, J. (2018). Amazon Scraps Secret AI Recruiting Tool that Showed Bias against Women. *Reuters*, 10 octobre. <https://www.reuters.com/article/us-amazon-com-jobs-automation-insight/amazon-scraps-secret-ai-recruiting-tool-that-showed-bias-against-women-idUSKCN1MK08G>. Consulté le 16 juin 2021.

Data2X et D. K. Grantham (2020). Mapping Gender Data Gaps: An SDG Era Update. Data2X.

Davies, R. (2019). *Extreme Economies: 9 Lessons from the World's Limits*. Londres : Bantam Press.

de Coning, C. (2016). From Peacebuilding to Sustaining Peace: Implications of Complexity for Resilience and Sustainability. *Resilience*, vol. 4, n° 3, p. 166 à 181.

de Coning, C. (2018). Adaptive Peacebuilding. *International Affairs*, vol. 94, n° 2, p. 301 à 317. <https://doi.org/10.1093/ia/iix251>.

de Coning, C. (2020). The Six Principles of Adaptive Peacebuilding. *Conflict Trends*, vol. 2020, n° 1, p. 3 à 10.

de Coning, C. et L. Gelot (2020). Placing People at the Center of UN Peace Operations. 29 mai, Global Observatory (blog). International Peace Institute. <https://theglobalobservatory.org/2020/05/>

placing-people-center-un-peace-operations/. Consulté le 13 décembre 2021.

DeCou, C. R. et S. M. Lynch (2017). Assessing Adult Exposure to Community Violence: A Review of Definitions and Measures. *de*, vol. 18, n° 1, p. 51 à 61.

Deibert, R. J. (2018). Toward a Human-Centric Approach to Cybersecurity. *Ethics & International Affairs*, vol. 32, n° 4, p. 411 à 424.

Demmers, J. (2017). *Theories of Violent Conflict*, 2nde édition. New York : Routledge.

Denny, E. K. et B. F. Walter (2014). Ethnicity and Civil War. *Journal of Peace Research*, vol. 51, n° 2, p. 199 à 212.

Deodoro, J., M. Gorbanyov, M. Malaika et T. S. Sedik (2021a). Quantum Computing's Possibilities and Perils. Fonds monétaire international, Washington, D.C.

Deodoro, J., M. Gorbanyov, M. Malaika et T. S. Sedik (2021b). Quantum Computing and the Financial System: Spooky Action at a Distance? Document de travail 2021/071, Fonds monétaire international, Washington, D.C.

De Stefano, V. (2020). Algorithmic Bosses and What to Do About Them: Automation, Artificial Intelligence and Labour Protection. Dans Marino, D. et M. A. Monaca (éd.), *Economic and Policy Implications of Artificial Intelligence*. Cham, Suisse : Springer.

Devaux, M., A. Lerouge, G. Giuffre, S. Giesecke, S. Baiocco, A. Ricci, F. Reyes et al. (2020). How Will the Main Risk Factors Contribute to the Burden of Non-communicable Diseases under Different Scenarios by 2050? A Modelling Study. *PLoS One*, vol. 15, n° 4, art. n° e0231725.

Dias Oliva, T. (2020). Content Moderation Technologies: Applying Human Rights Standards to Protect Freedom of Expression. *Human Rights Law Review*, vol. 20, n° 4, p. 607 à 640.

Díaz, S., U. Pascual, M. Stenseke, B. Martín-López, R. T. Watson, Z. Molnár, R. Hill et al. (2018). Assessing Nature's Contributions to People. *Science*, vol. 359, n° 6373, p. 270 à 272.

Dibala, R., S. Jose et R. P. Udawatta (2021). Silvopasture for Food Security in a Changing Climate. Dans Udawatta, R. P. et S. Jose (éd.), *Agroforestry and Ecosystem Services*. New York : Springer.

Diffenbaugh, N. S. et M. Burke (2019). Global Warming Has Increased Global Economic Inequality. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 116, n° 20, p. 9808 à 9813.

Dimick, J., J. Ruhter, M. V. Sarrazin et J. D. Birkmeyer (2013). Black Patients More Likely than Whites to Undergo Surgery at Low-quality Hospitals in Segregated Regions. *Health Affairs*, vol. 32, n° 6, p. 1046 à 1053.

Ding, Q., X. Chen, R. Hilborn et Y. Chen (2017). Vulnerability to Impacts of Climate Change on Marine Fisheries and Food Security. *Marine Policy*, n° 83, p. 55 à 61.

Diwakar, V. (2015). The Effect of Armed Conflict on Education: Evidence from Iraq. *Journal of Development Studies*, vol. 51, n° 12, p. 1702 à 1718.

Dodsworth, F. (2019). *The Security Society: History, Patriarchy, Protection*. New York : Springer.

Doick, K. J., A. Peace et T. R. Hutchings (2014). The Role of One Large Greenspace in Mitigating London's Nocturnal Urban Heat Island. *Science of the Total Environment*, n° 493, p. 662 à 671.

Dominguez Gonzalez, K., D. Arango, J. McCleary-Sills et B. Bianchi (2019). *Violence against Women and Girls (VAWG)*. Transport Brief, Washington, D.C. : Banque mondiale.

Donizzetti, A. R. (2019). Ageism in an Aging Society: The Role of Knowledge, Anxiety about Aging, and Stereotypes in Young People and Adults. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 16, n° 8, p. 1329.

Donoso, C. (2016). Feminist Critical Human Security: Women's (In)security and Smuggling on Ecuador's Borders. Université de Colombie-Britannique, Vancouver, Colombie-Britannique.

Douglas, M. (2004). Traditional Culture: Let's Hear No More About It. Dans Rao, V. et W. Michael (éd.), *Culture and Public Action*. Stanford (Californie) : Stanford University Press.

Douki, S., F. Nacef, A. Belhadj, A. Bouasker et R. Ghachem (2003). Violence against Women in Arab and Islamic Countries. *Archives of Women's Mental Health*, vol. 6, n° 3, p. 165 à 171.

Dunn, M. C., I. C. Clare et A. J. Holland (2008). To Empower or to Protect? Constructing the 'Vulnerable Adult' in English Law and Public Policy. *Legal Studies*, vol. 28, n° 2, p. 234 à 253.

Dunning, D., J. E. Anderson, T. Schlösser, D. Ehlebracht et D. Fetchenhauer (2014). Trust at Zero Acquaintance: More a Matter of Respect than Expectation of Reward. *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 107, n° 1, p. 122 à 141.

Ebi, K. L. et J. J. Hess (2020). Health Risks Due to Climate Change: Inequity in Causes and Consequences. *Health Affairs*, vol. 39, n° 12.

Ecker, J. (2016). Queer, Young, and Homeless: A Review of the Literature. *Child & Youth Services*, vol. 37, n° 4, p. 325 à 361.

Ecker, J., T. Aubry et J. Sylvestre (2019). A Review of the Literature on LGBTQ Adults Who Experience Homelessness. *Journal of Homosexuality*, vol. 66, n° 3, p. 297 à 323.

ECOSOC (Conseil économique et social des Nations Unies) (2013). Déclaration de Vienne sur le féminicide. Dans *Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*. New York.

Effah, E., D. W. Aheto, E. Acheampong, S. K. Tulashiet J. Adotey (2021). Human Health Risk Assessment from Heavy Metals in Three Dominant Fish Species of the Ankobra River, Ghana. *Toxicology Reports*, n° 8, p. 1081 à 1086.

EIU (2021). *Democracy Index 2020: In Sickness and in Health?* Londres.

- EIU (Economist Intelligence Unit) (2020).** COVID-19 and Fragile Contexts: Reviving Multilateralism's Promise to 'Leave No One Behind.' Londres.
- Elevitch, C. R., D. N. Mazaroli et D. Ragone (2018).** Agroforestry Standards for Regenerative Agriculture. *Sustainability*, vol. 10, n° 9, p. 3337.
- Ehacham, E., L. Ben-Uri, J. Grozovski, Y. M. Bar-On et R. Milo (2020).** Global Human-made Mass Exceeds All Living Biomass. *Nature*, vol. 588, n° 7838, p. 442 à 444.
- Elliott, L. (2015).** Human Security/Environmental Security. *Contemporary Politics*, vol. 21, n° 1, p. 11 à 24.
- Ellis, E. C. (2018).** *Anthropocene: A Very Short Introduction*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Ellis, E. C., N. Gauthier, K. K. Goldewijk, R. B. Bird, N. Boivin, S. Díaz, D. Q. Fuller et al. (2021).** People Have Shaped Most of Terrestrial Nature for at Least 12,000 Years. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 118, n° 17, art. n° e2023483118.
- Ellis, E. C., U. Pascual et O. Mertz (2019).** Ecosystem Services and Nature's Contribution to People: Negotiating Diverse Values and Trade-offs in Land Systems. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, n° 38, p. 86 à 94.
- Elster, J. (2015).** *Explaining Social Behavior: More Nuts and Bolts for the Social Sciences*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Emanuel, E. J., A. Glickman et D. Johnson (2017).** Measuring the Burden of Health Care Costs on US Families, the Affordability Index. *Journal of the American Medical Association*, vol. 318, n° 19, p. 1863 à 1864.
- ENISA (Agence européenne pour la cybersécurité) (2018).** *ENISA Threat Landscape Report 2018*. Athènes.
- ENISA (2021).** *Threat Landscape for Supply Chain Attacks*. Athènes.
- Enke, B., R. Rodriguez-Padilla et F. Zimmermann (2021).** Moral Universalism: Measurement and Economic Relevance. *Management Science*. <https://doi.org/10.1287/mnsc.2021.4086>.
- Enloe, C. (1989).** *Bananas, Beaches and Bases: Making Feminist Sense of International Politics*. Berkeley (Californie) : University of California Press.
- Enloe, C. (1993).** *The Morning after: Sexual Politics at the End of the Cold War*. Berkeley (Californie) : University of California Press.
- Erlangsen, A., P. K. Andersen, A. Toender, T. M. Laursen, M. Nordentoft et V. Canudas-Romo (2017).** Cause-specific Life-years Lost in People with Mental Disorders: A Nationwide, Register-based Cohort Study. *The Lancet Psychiatry*, vol. 4, n° 12, p. 937 à 945.
- Eubanks, V. (2018).** *Automating Inequality: How High-Tech Tools Profile, Police, and Punish the Poor*. New York : St. Martin's Press.
- Europol (Agence de l'Union européenne pour la coopération en matière de répression) (2021).** *Internet Organised Crime Threat Assessment (IOCTA) 2021*. Luxembourg.
- Eurostat (2021a).** Government Expenditure on Environmental Protection. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Government_expenditure_on_environmental_protection#Expenditure_on_27environmental_protection.27. Consulté le 16 août 2021.
- Eurostat (2021b).** Migrant Integration Statistics: Labour Market Indicators. Luxembourg.
- Evans, G. W. et T. D. Wachs (2010).** Chaos and Its Influence on Children's Development. American Psychological Association, Washington, D.C.
- Evans, M. G., A. Cloete, N. Zungu et L. C. Simbayi (2016).** HIV Risk among Men Who Have Sex with Men, Women Who Have Sex with Women, Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Populations in South Africa: A Mini-review. *The Open AIDS Journal*, n° 10, p. 49
- Fajardo-Gonzalez, J. et C. E. Sandoval (2021).** Income Support Programs and COVID-19 in Developing Countries. Development Futures Series Working Papers, Programme des Nations Unies pour le développement, New York. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2021-08/UNDP-DFS-Income-Support-Programs-and-COVID-19-in-Developing-Countries.pdf>.
- Falk, A., A. Becker, T. Dohmen, B. Enke, D. Huffman et U. Sunde (2018).** Global Evidence on Economic Preferences. *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 133, n° 4, p. 1645 à 1692.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2019).** *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*. Rome.
- FAO (2020).** *La situation des forêts du monde 2020 : forêts, biodiversité et activité humaine*. Rome.
- FAO (2021a).** Base de données FAOSTAT. Rome.
- FAO (2021b).** *The Impact of Disasters and Crises on Agriculture and Food Security*. Rome.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), FIDA (Fonds international de développement agricole), OMS (Organisation mondiale de la Santé), PAM (Programme alimentaire mondial) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2020).** *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020 : transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable*. Rome : FAO.
- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF (2021).** *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021 : transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. Rome : FAO.
- Fawole, O. I. (2008).** Economic Violence to Women and Girls: Is It Receiving the Necessary Attention? *Trauma, Violence & Abuse*, vol. 9, n° 3, p. 167 à 177.
- Feldmann, A. et J. P. Luna (2022).** Criminal Governance and the Crisis of Contemporary Latin American States. *Annual Review of Sociology*, vol. 48, n° 1.
- Feldstein, S. (2019).** *The Global Expansion of AI Surveillance*. Washington, D.C. : Carnegie Endowment for International Peace.
- Ferraro, K. F., B. R. Kemp et M. M. Williams (2017).** Diverse Aging and Health Inequality by Race and Ethnicity. *Innovation in Aging*, vol. 1, n° 1, p. 1 à 11.
- Ferreira, F. et M. Schoch (2020).** Inequality and Social Unrest in Latin America: The Tocqueville Paradox Revisited. Let's Talk Development (blog), 24 février. <https://blogs.worldbank.org/developmenttalk/inequality-and-social-unrest-latin-america-tocqueville-paradox-revisited>. Consulté le 10 août 2021.
- FIDA (Fonds international de développement agricole) (2021).** *Rapport sur le développement rural 2021 : la transformation des systèmes alimentaires au service de la prospérité rurale*. Rome. <https://www.ifad.org/fr/rapport-developpement-rural/>. Consulté le 1 janvier 2022.
- Filgueira, F. (2007).** The Latin American Social States: Critical Junctures and Critical Choices. Dans Bangura, Y., (éd.), *Democracy and Social Policy*. New York : Palgrave Macmillan.
- Firchow, P. (2018).** *Reclaiming Everyday Peace: Local Voices in Measurement and Evaluation after War*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Firchow, P. et E. Urwin (2020).** Not Just at Home or in the Grave: (Mis) Understanding Women's Rights in Afghanistan. *Journal of Intervention and Statebuilding* : p. 1 à 20. <https://doi.org/10.1080/17502977.2020.1812893>.
- FireEye (2021).** M-Trends 2021 Reports. FireEye, Milpitas (Californie).
- Firestone, S. et A. Koedt (éd.) (1970).** *Notes from the Second Year: Women's Liberation: Major Writings of the Radical Feminists*. New York : Radical Feminism.
- Fisher, M. (2021).** Constant but Camouflaged, Flurry of Cyberattacks Offers Glimpse of New Era. *The New York Times*, 20 juillet. <https://www.nytimes.com/2021/07/20/world/global-cyberattacks.html>. Consulté le 10 septembre 2021.
- Fishman, R., P. Carrillo et J. Russ (2019).** Long-term Impacts of Exposure to High Temperatures on Human Capital and Economic Productivity. *Journal of Environmental Economics and Management*, n° 93, p. 221 à 238.
- Fletcher, E., C. Larkin et S. Corbet (2021).** Countering Money Laundering and Terrorist Financing: A Case for Bitcoin Regulation. *Research in International Business and Finance*, n° 56, p. 101387.
- FMI (Fonds monétaire international) (2021a).** Fiscal Monitor Database of Country Fiscal Measures in Response to the COVID-19 Pandemic. Washington, D.C.
- FMI (2021b).** *Moniteur des finances publiques, édition d'octobre 2021 : renforcer la crédibilité des finances publiques*. Washington, D.C.
- FMI (2021c).** *Moniteur des finances publiques : une injonction d'équité*. Washington, D.C.

- FMI (2021d).** *Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2021 : reprise en temps de pandémie.* Washington, D.C.
- FMI (2021e).** *Perspectives de l'économie mondiale : reprise – des situations divergentes à gérer.* Washington, D.C.
- FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population), ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2017).** « Libérées de la terreur » : mettre fin aux violences contre les femmes. New York : ONU Femmes. <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2017/12/joint-statement-for-human-rights-day-by-undp-unfpa-and-un-women>. Consulté le 10 janvier 2022.
- Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine (2016).** *Human Security Handbook: An Integrated Approach for the Realization of the Development Sustainable Goals and the Priority Areas of the International Community and the United Nations System.* New York : Nations Unies.
- Fonds pour la paix (2004).** *Fragile States Index Methodology and Cast Framework.* <https://fragilestatesindex.org/wp-content/uploads/2017/05/FSI-Methodology.pdf>. Consulté le 3 janvier 2022.
- Ford, J. D., N. King, E. K. Galappaththi, T. Pearce, G. McDowell et S. L. Harper (2020).** The Resilience of Indigenous Peoples to Environmental Change. *One Earth*, vol. 2, n° 6, p. 532 à 543.
- Fore, H. H., Q. Dongyu, D. M. Beasley et T. A. Ghebreyesus (2020).** Child Malnutrition and COVID-19: The Time to Act Is Now. *The Lancet*, vol. 396, n° 10250, p. 517 à 518.
- Forum économique mondial (2021).** What Does Waiving Intellectual Property Rights for COVID-19 Vaccines Mean? <https://www.weforum.org/agenda/2021/05/could-the-world-be-about-to-waive-covid-19-vaccines/>. Consulté le 1^{er} septembre 2021.
- Foucault, M. (1980).** *Power/Knowledge: Selected Interviews and Other Writings, 1972–1977.* New York : Vintage.
- Franceschet, A. (2005).** The Politics of Global Legalism and Human Security. *Policy and Society*, vol. 24, n° 1, p. 1 à 23.
- Freedom for Immigrants (2021).** Detention by the Numbers. <https://www.freedomforimmigrants.org/detention-statistics>. Consulté le 15 décembre 2021.
- Fridays for Future (2021).** Strike Statistics. <https://fridaysforfuture.org/what-we-do/strike-statistics/>. Consulté le 15 décembre 2021.
- FSIN (Réseau d'information sur la sécurité alimentaire) (2021).** *2021 Global Report on Food Crises: Joint Analysis for Better Decisions.*
- Fuentes-Nieva, R. et C. Lengfelder (2021).** The State of Human Security in the 21st Century. Document de référence pour le Rapport spécial sur la sécurité humaine, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Fukuda-Parr, S., P. Buss et A. E. Yamin (2021).** Pandemic Treaty Needs to Start with Rethinking the Paradigm of Global Health Security. *BMJ Global Health*, vol. 6, art. n° e006392.
- Fuller, S. (2020).** Freedom of Expression: Wave of Social Media Regulation Threatens Access to Information. 15 septembre. Association internationale du barreau. <https://www.ibanet.org/article/FCE2692F-42CD-42AF-B0B0-14052F139B6C>. Consulté le 17 novembre 2021.
- Furceri, D., J. D. Ostry et P. Loungani (2020).** How Pandemics Leave the Poor Even Farther Behind. Fonds monétaire international. <https://blogs.imf.org/2020/05/11/how-pandemics-leave-the-poor-even-farther-behind/>. Consulté le 10 janvier 2022.
- Gabredikan, S. et M. Apuzzo (2021).** Rich Countries Signed Away a Chance to Vaccinate the World. *The New York Times*, 21 mars. <https://www.nytimes.com/2021/03/21/world/vaccine-patents-us-eu.html>. Consulté le 11 septembre 2021.
- Galaz, V., D. Collste et M.-L. Moore (2020).** *Planetary Change and Human Development.* Stockholm : Stockholm Resilience Centre, Université de Stockholm.
- Gallup (2021).** LGBT Rights. <https://news.gallup.com/poll/1651/gay-lesbian-rights.aspx>. Consulté le 10 janvier 2022.
- Galtung, J. (1969).** Violence, Peace, and Peace Research. *Journal of Peace Research*, vol. 6, n° 3, p. 167 à 191.
- Galtung, J. (1990).** Cultural Violence. *Journal of Peace Research*, vol. 27, n° 3, p. 291 à 305.
- Galtung, J. et D. Fischer (2013).** *Violence: Direct, Structural and Cultural.* New York : Springer.
- Gambetta, D. (2000).** Can We Trust Trust? Dans Gambetta, D., (éd.), *Trust: Making and Breaking Cooperative Relations.* Oxford, Royaume-Uni : Université d'Oxford.
- Ganor, B. (2021).** Artificial or Human: A New Era of Counterterrorism Intelligence? *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 44, n° 7, p. 605 à 624.
- Gao, N. et J. Hayes (2021).** The Digital Divide in Education. Fact Sheet, Public Policy Institute of California.
- Garbarino, J., N. Dubrow, K. Kostelny et C. Pardo (1992).** *Children in Danger: Coping with the Consequences of Community Violence.* San Francisco (Californie) : Jossey-Bass/Wiley.
- García-Moreno, C., H. A. Jansen, M. Ellsberg, L. Heise et C. H. Watts (2006).** Prevalence of Intimate Partner Violence: Findings from the WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence. *The Lancet*, vol. 368, n° 9543, p. 1260 à 1269.
- García Bochenek, M. (2019).** US: Family Separation Harming Children, Families. Human Rights Watch, 11 juillet. <https://www.hrw.org/news/2019/07/11/us-family-separation-harming-children-families>.
- Garrett, B. E., B. N. Martell, R. S. Caraballo et B. A. King (2019).** Socioeconomic Differences in Cigarette Smoking among Sociodemographic Groups. *Preventing Chronic Disease*, n° 16.
- Garry, S. et F. Checchi (2019).** Armed Conflict and Public Health: Into the 21st Century. *Journal of Public Health*, vol. 42, n° 3, art. n° e287–e298.
- Gasper, D. (2013).** From Definitions to Investigating a Discourse. Dans Martin, M. et T. Owen (éd.), *Routledge Handbook of Human Security.* Abingdon, Royaume-Uni : Routledge.
- Gasper, D. (2020).** Human Security. Dans Chiappero-Martinetti, E., S. Osmani et M. Qizilbash (éd.), *The Cambridge Handbook of the Capability Approach.* Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Gasper, D. et O. A. Gómez (2015).** Human Security Thinking in Practice: 'Personal Security,' 'Citizen Security' and Comprehensive Mappings. *Contemporary Politics*, vol. 21, n° 1, p. 100 à 116.
- Gasper, D. et O. Gomez (2014).** Evolution of Thinking and Research on Human and Personal Security, 1994–2013. Document thématique, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Gasper, D. et O. Gomez (2021).** The Position of Crises in Human Development Processes and Thinking Using the Human Security Approach in an Era of Transitions. Document de référence pour le Rapport spécial sur la sécurité humaine, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Gasper, D., R. Jolly, G. Koehler, T. A. Kool et M. Simane (2020).** Shake and Stir: Adding Human Security and Human Resilience to Help Advance the SDGs Agenda. *Journal of Human Security Studies*, vol. 9, n° 3, p. 45 à 74.
- Gates, S., H. Hegre, H. M. Nygård et H. Strand (2012).** Development Consequences of Armed Conflict. *World Development*, n° 40, n° 9, p. 1713 à 1722.
- Gavi, the Vaccine Alliance (2020).** 5 Reasons Why Pandemics Like COVID-19 Are Becoming More Likely. #Vaccineswork Series. 10 juin. <https://www.gavi.org/vaccineswork/5-reasons-why-pandemics-like-covid-19-are-becoming-more-likely>. Consulté le 28 avril 2021.
- Gawer, A. (2014).** Bridging Differing Perspectives on Technological Platforms: Toward an Integrative Framework. *Research Policy*, vol. 43, n° 7, p. 1239 à 1249.
- Gentry, C. E., L. J. Shepherd et L. Sjöberg (2018).** Dans *The Routledge Handbook of Gender and Security.* Abingdon, Royaume-Uni et New York : Routledge.
- Ghandnoosh, N. (2014).** Race and Punishment: Racial Perceptions of Crime and Support for Punitive Policies. Washington, D.C. : The Sentencing Project.
- Ghestem, M., G. Veylon, A. Bernard, Q. Vanel et A. Stokes (2014).** Influence of Plant Root System Morphology and Architectural Traits on Soil Shear Resistance. *Plant and Soil*, vol. 377, n° 1-2, p. 43 à 61.
- Gheuens, J., N. Nagabhatla et E. D. P. Perera (2019).** Disaster-Risk, Water Security Challenges and

Strategies in Small Island Developing States (SIDS). *Water*, vol. 11, n° 4, p. 637.

Ghosh, I. (2020). Mapped: The State of Facial Recognition Around the World. <https://www.visualcapitalist.com/facial-recognition-world-map/>. Consulté le 17 novembre 2021.

GIEC (Groupe de travail intergouvernemental sur les changements climatiques) (2014a). *Changement climatique 2014 : impacts, adaptation et vulnérabilité*. Genève.

GIEC (2014b). Résumé à l'intention des décideurs. *Changement climatique 2014 : impacts, adaptation et vulnérabilité*. Genève.

GIEC (2018). *Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*. Genève.

GIEC (2020). *IPCC Special Report on Climate Change and Land*. Genève.

GIEC (2021). *Changement climatique 2021 : les éléments scientifiques*. Genève.

Ginsbach, K. F., J. T. Monahan et K. Gottschalk (2021). Beyond COVID-19: Reimagining the Role of International Health Regulations in the Global Health Law Landscape. Blog de *Health Affairs*, 1^{er} novembre. <https://www.healthaffairs.org/doi/10.1377/hblog20211027.605372/full/>. Consulté le 30 novembre 2021

Girasa, R. (2020). Ethics and Privacy I: Facial Recognition and Robotics. *Artificial Intelligence as a Disruptive Technology*. Cham, Suisse : Palgrave Macmillan.

Gjoneska, B., M. T. Luzzza, G. Porciello, G. V. Caprara et S. M. Aglioti (2019). Bound to the Group and Blinded by the Leader: Ideological Leader-Follower Dynamics in a Trust Economic Game. *Royal Society Open Science*, vol. 6, n° 9, p. 182023.

GLAAD (2021). Social Media Safety Index. Los Angeles (Californie).

Glaeser, E. L., D. I. Laibson, J. A. Scheinkman et C. L. Soutter (2000). Measuring Trust. *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 115, n° 3, p. 811 à 846.

Global Burden of Disease Health Financing Collaborator Network (2020). *Global Health Spending 1995–2017*. Seattle (Washington) : Institute for Health Metrics and Evaluation.

Global Commission on the Geopolitics of Energy Transformation. (2019). *A New World: The Geopolitics of the Energy Transformation*. Abou Dabi : Agence internationale pour les énergies renouvelables.

Global Initiative Against Transnational Organized Crime (2018). *Responding to the Human Trafficking-Migrant Smuggling Nexus*. Genève.

Global Witness (2019). *Defending Tomorrow*. Londres : Global Witness.

Godber, O. F. et R. Wall (2014). Livestock and Food Security: Vulnerability to Population Growth and Climate Change. *Global Change Biology*, vol. 20, n° 10, p. 3092 à 3102.

Gómez, L. (2015). Micromachismos, un machismo silencioso y sutil. *Tinta Libre*, n° 20 : p. 28 à 30. <https://www.mujeeresenred.net/IMG/pdf/Micromachismos.pdf>.

Gomez, O., H. Atsushi, M. Ryutaro, K. Ken, M. Saeda, M. Ako et J. Assa (2020). Protecting Our Human World Order: A Human Security Compass for a New Sustainability Decade. Document de référence pour le Rapport sur le développement humain 2020, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.

Gostin, L. O., R. Habibi et B. M. Meier (2020). Has Global Health Law Risen to Meet the COVID-19 Challenge? Revisiting the International Health Regulations to Prepare for Future Threats. *The Journal of Law, Medicine & Ethics*, vol. 48, n° 2, p. 376 à 381.

Gostin, L. O., S. F. Halabi et K. A. Klock (2021). An International Agreement on Pandemic Prevention and Preparedness. *JAMA*, vol. 326, n° 13, p. 1257 à 1258.

Gouvernement d'Estonie (1992). La Constitution de la République d'Estonie.

Gouvernement d'Estonie (2021). Become an E-Resident. <https://e-resident.gov.ee/become-an-e-resident/>. Consulté le 28 octobre 2021.

Graeber, D. (2015). *The Utopia of Rules: On Technology, Stupidity, and the Secret Joys of Bureaucracy*. Londres : Melville House.

Grant, R. (1991). The Sources of Gender Bias in International Relations Theory. Dans Grant, R. et K. Newland (éd.), *Gender and International Relations*. Bloomington (Indiana) : Indiana University Press.

Greene, J. et C. Alcantara (2021). Amazon Warehouse Workers Suffer Serious Injuries at Higher Rates than Other Firms. *The Washington Post*, 1^{er} juin. <https://www.washingtonpost.com/technology/2021/06/01/amazon-osh-injury-rate/>. Consulté le 17 novembre 2021.

Griscom, B. W., J. Adams, P. W. Ellis, R. A. Houghton, G. Lomax, D. A. Miteva, W. H. Schlesinger et al. (2017). Natural Climate Solutions. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 114, n° 44, p. 11645 à 11650.

Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones des Nations Unies (2014). Indigenous People's Access to Decent Work and Social Protection. Document thématique en vue de la préparation de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014. https://www.un.org/en/ga/69/meetings/indigenous/pdf/IASG%20Thematic%20paper_%20Employment%20and%20Social%20Protection%20-%20rev1.pdf.

Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie (2021a). COVID-19 : Make It the Last Pandemic. https://theindependentpanel.org/wp-content/uploads/2021/05/COVID-19-Make-it-the-Last-Pandemic_final.pdf.

Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie (2021b). COVID-19 : faites en sorte que ce soit la dernière pandémie – Synthèse. https://theindependentpanel.org/wp-content/uploads/2021/05/SummaryDoc_French_FINAL.pdf.

Gubert, M. B., A. M. Segall-Corrêa, A. M. Spaniol, J. Pedrosa, S. E. d. A. C. Coelho et R. Pérez-Escamilla (2017). Household Food Insecurity in Black-slaves Descendant Communities in Brazil: Has the Legacy of Slavery Truly Ended? *Public Health Nutrition*, vol. 20, n° 8, p. 1513 à 1522.

Guetta, N., A. Shabtai, I. Singh, S. Momiya et Y. Elovici (2021). Dodging Attack Using Carefully Crafted Natural Makeup. <https://arxiv.org/abs/2109.06467>. Consulté le 10 octobre 2021.

Gupta, R., E. Somanathan et S. Dey (2017). Global Warming and Local Air Pollution Have Reduced Wheat Yields in India. *Climatic Change*, vol. 140, n° 3-4, p. 593 à 604.

Guterman, N. B. et M. Cameron (1997). Assessing the Impact of Community Violence on Children and Youths. *Social Work*, vol. 42, n° 5, p. 495 à 505.

Guterres, A. (2018). Remarks at Web Summit. 5 novembre. <https://www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2018-11-05/remarks-web-summit>. Consulté le 11 octobre 2021.

Guterres, A. (2020). Lutter contre la pandémie d'inégalités : un nouveau contrat social pour une nouvelle ère. Discours du Secrétaire général des Nations Unies pour la conférence annuelle Nelson Mandela.

Habibi, R., G. L. Burci, T. C. d. Campos, D. Chirwa, M. Cinà, S. Dagron, M. Eccleston-Turner et al. (2020). Do Not Violate the International Health Regulations during the COVID-19 Outbreak. *The Lancet*, vol. 395, n° 10225, p. 664 à 666.

Hackett, R. A. et A. Steptoe (2017). Type 2 Diabetes Mellitus and Psychological Stress—A Modifiable Risk Factor. *Nature Reviews Endocrinology*, vol. 13, n° 9, p. 547.

Haensslen, M. J. et P. Ariana (2018). The Place of Technology in the Capability Approach. *Oxford Development Studies*, vol. 46, n° 1, p. 98 à 112.

Haerpfel, C., R. Inglehart, A. Moreno, C. Welzel, K. Kizilova, J. Diez-Medrano M. Lagos P. Norris, E. Ponarin, B. Puranen et al. (éd.) (2021). *Enquête mondiale sur les valeurs : vague 7 – fichier de données groupées par pays*. Madrid et Vienne : JD Systems Institute et Secrétariat du WVSA. <http://doi.org/10.14281/182413>.

Hagen, J. J. (2016). Queering Women, Peace and Security. *International Affairs*, vol. 92, n° 2, p. 313 à 332.

Hagiu, A. et D. B. Yoffie (2013). The New Patent Intermediaries: Platforms, Defensive Aggregators, and Super-Aggregators. *Journal of Economic Perspectives*, vol. 27, n° 1, p. 45 à 66.

Hallegatte, S., M. Bangalore, L. Bonzanigo, M. Fay, U. Narloch, J. Rozenberg et A. Vogt-Schilb (2014). *Climate Change and Poverty, an Analytical Framework*. Washington, D.C. : Banque mondiale.

- Hamilton, S. E. et D. Casey (2016).** Creation of a High Spatio-temporal Resolution Global Database of Continuous Mangrove Forest Cover for the 21st Century (CGMFC-21). *Journal of Economic Perspectives*, vol. 25, n° 6, p. 729 à 738.
- Hanisch, C. (1969).** The Personal Is Political. Dans Firestone, S. et A. Koedt (éd.), *Notes from the Second Year: Women's Liberation*. New York : Radical Feminism.
- Harari, M. et E. L. Ferrara (2018).** Conflict, Climate, and Cells: A Disaggregated Analysis. *Review of Economics and Statistics*, vol. 100, n° 4, p. 594 à 608.
- Hard, A. (2014).** Good Guy Elon Musk Opens up Tesla's Patents, Gives away Free Access to Technology. 12 juin. <https://www.digitaltrends.com/cars/good-guy-elon-musk-opens-teslas-patents-gives-free-access-technology/>. Consulté le 17 novembre 2021.
- Harding, S. (2016).** *Whose Science? Whose Knowledge?* Ithaca (New York) : Cornell University Press.
- Harp, R. D. et K. B. Karnauskas (2018).** The Influence of Interannual Climate Variability on Regional Violent Crime Rates in the United States. *GeoHealth*, vol. 2, n° 11, p. 356 à 369.
- Harrison, L. A. et C. W. Esqueda (1999).** Myths and Stereotypes of Actors Involved in Domestic Violence: Implications for Domestic Violence Culpability Attributions. *Aggression and Violent Behavior*, vol. 4, n° 2, p. 129 à 138.
- Hassoun, N. (2021).** Human Development, Vulnerability, and Creative. Document de référence pour le Rapport sur le développement humain 2022, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Hastings, D. A. (2009).** From Human Development to Human Security: A Prototype Human Security Index. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Division des politiques macroéconomiques et du développement, Bangkok.
- Hauer, M. E., E. Fussell, V. Mueller, M. Burkett, M. Call, K. Abel, R. McLeman et D. Wrathall (2020).** Sea-level Rise and Human Migration. *Nature Reviews Earth & Environment*, vol. 1, n° 1, p. 28 à 39.
- HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) (2005).** Les dimensions du racisme. Genève.
- HCDH (2015).** Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les lois et pratiques discriminatoires et actes de violence dont sont victimes des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. A/HRC/29/23. Genève.
- HCDH (2016).** *Living Free and Equal: What States Are Doing to Tackle Violence and Discrimination Against Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersex People*. Genève.
- HCDH (2019).** *Nés libres et égaux : Orientation sexuelle et identité de genre en droit international des droits de l'homme*. Genève.
- HCDH (2021).** Rapport : la haine en ligne contre les minorités est en augmentation, déclare un expert. Genève. <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/sr-minorities-report.aspx>. Consulté le 15 août 2021.
- HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) et OMS Organisation mondiale de la Santé (2008).** *Le droit à la santé*. Genève.
- HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) (1951).** Convention et Protocole relatifs au Statut des Réfugiés. Genève.
- HCR (2015).** *Stratégie de protection et de solutions pour le Triangle nord de l'Amérique centrale, 2016-2018*. Genève.
- HCR (2018).** *Desperate Journeys: Refugees and Migrants Arriving in Europe and at Europe's Borders*. Genève.
- HCR (2019).** *Tendances mondiales : les déplacements forcés en 2018*. Genève.
- HCR (2020a).** Refugee Data Finder. Genève. <https://www.unhcr.org/refugee-statistics/>. Consulté le 10 août 2021
- HCR (2021a).** *Tendances mondiales : les déplacements forcés en 2020*. Copenhague.
- HCR (2021b).** Portail opérationnel : Crises de réfugiés, situation dans la Méditerranée. Genève.
- HCR (2021c).** Situation au Venezuela. <https://www.unhcr.org/fr/situation-au-venezuela.html>. Consulté le 17 décembre 2021.
- HCR (2021d).** What Is the Difference between Population Statistics for Forcibly Displaced and the Population of Concern to UNHCR? <https://www.unhcr.org/refugee-statistics/insights/explainers/forcibly-displaced-pocs.html>. Consulté le 19 janvier 2022.
- HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2019c).** Families on the Run: Why Families Flee from Northern Central America. Genève.
- He, J. C., S. K. Kang, K. Tse et S. M. Toh (2019).** Stereotypes at Work: Occupational Stereotypes Predict Race and Gender Segregation in the Workforce. *Journal of Vocational Behavior*, n° 115, p. 103318.
- Headey, D., R. Heidkamp, S. Osendarp, M. Ruel, N. Scott, R. Black, M. Shekar et al. (2020).** Impacts of COVID-19 on Childhood Malnutrition and Nutrition-Related Mortality. *The Lancet*, vol. 396, n° 10250, p. 519 à 521.
- Hegre, H., N. W. Metternich, H. M. Nygård et J. Wucherpfennig (2017).** Introduction: Forecasting in Peace Research. *Journal of Peace Research*, vol. 52, n° 2.
- Hellman, J. S., G. Jones et D. Kaufmann (2000).** Seize the State, Seize the Day: State Capture, Corruption and Influence in Transition. Document de travail de recherche sur les politiques n° 2444, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Henrich, J. (2020).** *The Weirdest People in the World: How the West Became Psychologically Peculiar and Particularly Prosperous*. New York : Farrar, Straus et Giroux.
- Henrich, J. et M. Muthukrishna (2021).** The Origins and Psychology of Human Cooperation. *Annual Review of Psychology*, vol. 72, n° 1, p. 207 à 240.
- Henrich, J., R. Boyd, M. Derex, M. A. Kline, A. Mesoudi, M. Muthukrishna, A. T. Powell, S. J. Shennan et M. G. Thomas (2016).** Understanding Cumulative Cultural Evolution. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 113, n° 44, art. n° e6724-e6725.
- Henricks, K. (2016).** Racism, Structural and Institutional. Dans Stone, J., R. M. Dennis, P. S. Rizova, A. D. Smith et X. Hou (éd.), *The Wiley Blackwell Encyclopedia of Race, Ethnicity, and Nationalism*. Hoboken (New Jersey) : John Wiley & Sons.
- Hilbert, M. (2020).** Digital Technology and Social Change: The Digital Transformation of Society from a Historical Perspective. *Dialogues in Clinical Neuroscience*, vol. 22, n° 2, p. 189 à 194.
- Hilbert, M. (2021).** The Social Dilemma. Document de référence. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Hill, K. (2020).** Another Arrest, and Jail Time, Due to a Bad Facial Recognition Match. *The New York Times*, 30 décembre. <https://www.nytimes.com/2020/12/29/technology/facial-recognition-misidentify-jail.html>. Consulté le 17 novembre 2021.
- Hillesund, S., K. Bahgat, G. Barrett, K. Dupuy, S. Gates, H. M. Nygård, S. A. Rustad et al. (2018).** Horizontal Inequality and Armed Conflict: A Comprehensive Literature Review. *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, vol. 39, n° 4, p. 463 à 480.
- Hirschman, A. O. (1985).** Against Parsimony: Three Easy Ways of Complicating Some Categories of Economic Discourse. *Economics and Philosophy*, vol. 1, n° 1, p. 1 à 7.
- Ho, B. (2021).** Why Trust Matters. *Why Trust Matters: An Economist's Guide to the Ties That Bind Us*. New York : Columbia University Press.
- Hobbs, P. V. et L. F. Radke (1992).** Airborne Studies of the Smoke from the Kuwait Oil Fires. *Science*, vol. 256, n° 5059, p. 987.
- Hodson, R. (1996).** Dignity in the Workplace under Participative Management: Alienation and Freedom Revisited. *American Sociological Review*, p. 719 à 738.
- Holland, B. (2017).** Procedural Justice in Local Climate Adaptation: Political Capabilities and Transformational Change. *Environmental Politics*, n° 26, p. 391 à 412.
- Hooper, C. (2001).** *Manly States: Masculinities, International Relations, and Gender Politics*. New York : Columbia University Press.
- Hoshino, T. (2021).** Human Security Now, a Reprise and Update. Document de référence pour le Rapport spécial sur la sécurité humaine, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Houghton, R. A., B. Byers et A. A. Nassikas (2015).** A Role for Tropical Forests in Stabilizing Atmospheric CO2. *Nature Climate Change*, n° 5, p. 1022 à 1023.

- Hsiang, S. (2015).** Climate Econometrics. *Annual Review of Resource Economics*, vol. 8, n° 1.
- Hsu, Y.-C. et H. Tapia (2022).** The Impact of COVID-19 Excess Mortality on Life Expectancy. Document de référence pour le Rapport spécial sur la sécurité humaine. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Huang, J., C. O'Neill et H. Tabuchi (2021).** Bitcoin Uses More Electricity Than Many Countries. How Is That Possible? *The New York Times*, 3 septembre. <https://www.nytimes.com/interactive/2021/09/03/climate/bitcoin-carbon-footprint-electricity.html>. Consulté le 25 novembre 2021.
- Huang, K., H. Zhao, J. Huang, J. Wang et C. Findlay (2020).** The Impact of Climate Change on the Labor Allocation: Empirical Evidence from China. *Journal of Environmental Economics and Management*, n° 104, p. 102376.
- Hughes, K., M. A. Bellis, K. A. Hardcastle, D. Sethi, A. Butchart, C. Mikton, L. Jones et M. P. Dunne (2017).** The Effect of Multiple Adverse Childhood Experiences on Health: A Systematic Review and Meta-Analysis. *The Lancet Public Health*, vol. 2, n° 8, p. 356 à 366.
- Hulko, T. (2018).** Will AI Be a Bane or Boon for Global Development? <https://www.undp.org/blog/will-ai-be-bane-or-boon-global-development>. Consulté le 11 octobre 2021.
- Human Rights Watch (2018).** In the Freezer: Abusive Conditions for Women and Children in US Immigration Holding Cells. 28 February. <https://www.hrw.org/report/2018/02/28/freezer/abusive-conditions-women-and-children-us-immigration-holding-cells>.
- Human Rights Watch (2019).** Turquie : expulsion de Syriens vers leur pays en dépit des dangers. 24 octobre. <https://www.hrw.org/fr/news/2019/10/25/turquie-expulsion-de-syriens-vers-leur-pays-en-depit-des-dangers>.
- Human Rights Watch (2020a).** Deported to Danger, United States Deportation Policies Expose Salvadorans to Death and Abuse. 5 février. <https://reliefweb.int/report/united-states-america/deported-danger-united-states-deportation-policies-expose-salvadorans>.
- Human Rights Watch (2020b).** Grèce : violences contre des demandeurs d'asile à la frontière. 17 mars. <https://www.hrw.org/fr/news/2020/03/17/grece-violences-contre-des-demandeurs-dasile-la-frontiere>.
- Human Rights Watch (2020c).** 'My Teacher Said I Had a Disease' Barriers to the Right to Education for LGBT Youth in Vietnam. 12 février. <https://www.hrw.org/report/2020/02/13/my-teacher-said-i-had-disease/barriers-right-education-lgbt-youth-vietnam>.
- Human Rights Watch (2020d).** *Rapport mondial 2020 : événements de 2019*. New York.
- Human Rights Watch (2021).** Mexico: Abuses Against Asylum Seekers at US Border. 5 mars. <https://www.hrw.org/news/2021/03/05/mexico-abuses-against-asylum-seekers-us-border>.
- Hussain, R. et S. Arif (2021).** Universal Health Coverage and COVID-19: Recent Developments and Implications. *Journal of Pharmaceutical Policy and Practice*, n° 14.
- IACWGE (Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes) (1999).** Women's Empowerment in the Context of Human Security. Compte rendu de l'atelier, 7-8 décembre, Bangkok.
- IDABC (Fourniture interopérable de services paneuropéens de gouvernement électronique aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens) (2007).** Estonia eGovernment Factsheet. Version 6.1, janvier 2007. eGovernment Factsheets.
- Ide, T., A. Kristensen et H. Bartusevičius (2021).** First Comes the River, then Comes the Conflict? A Qualitative Comparative Analysis of Flood-related Political Unrest. *Journal of Peace Research*, vol. 58, n° 1, p. 83 à 97.
- Ide, T., M. Brzoska, J. F. Donges et C.-F. Schleussner (2020).** Multi-method Evidence for When and How Climate-related Disasters Contribute to Armed Conflict Risk. *Global Environmental Change*, n° 62, p. 102063.
- IDMC (Observatoire des situations de déplacement interne) (2020).** Base de données de l'Observatoire des situations de déplacement interne. Genève.
- IDMC (2021).** *Rapport mondial sur le déplacement interne*. Genève.
- IEP (Institute for Economics & Peace) (2020a).** *Ecological Threat Register 2020: Understanding Ecological Threats, Resilience and Peace*. Sydney, Australie.
- IEP (2021a).** *Economic Value of Peace 2021: Measuring the Global Economic Impact of Violence and Conflict*. Sydney, Australie.
- IEP (2021b).** *Global Peace Index 2021: Measuring Peace in a Complex World*. Sydney, Australie.
- IFOW (Institute for the Future of Work) (2021).** *The Amazonian Era: The Gigification of Work*. Londres. <https://www.ifow.org/publications/the-amazonian-era-the-gigification-of-work>. Consulté le 17 novembre 2021.
- IFPMA (Fédération internationale de l'industrie du médicament) (2020).** Pharma Delivers COVID-19 Solutions, But Calls for the Dilution Of Intellectual Property Rights Are Counterproductive. 8 décembre. <https://www.ifpma.org/resource-centre/pharma-innovation-delivers-COVID-19-solutions-beyond-expectations-but-calls-for-the-dilution-of-intellectual-property-rights-are-countproductive/>. Consulté le 20 janvier 2022.
- IHME (Institute for Health Metrics and Evaluation) (2018).** *Findings from the Global Burden of Disease Study 2017*. Seattle (Washington).
- IHME (2019).** *Global Health Data Exchange*. Seattle (Washington).
- IHME (2020).** *Global Burden of Disease 2019*. <https://www.healthdata.org/gbd/2019> et <https://www.thelancet.com/gbd>. Consulté le 1^{er} novembre 2021.
- IHME (2021).** COVID-19 Projections: Cumulative Deaths. Seattle (Washington).
- ILGA (Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes) (2020).** State-Sponsored Homophobia: Global Legislation Overview Update. Genève.
- Inanc, H. (2020).** *Breaking down the Numbers: What Does COVID-19 Mean for Youth Unemployment?* Cambridge (Massachusetts) : Mathematica.
- INET (Institut pour une nouvelle pensée économique) (2021).** *The Pandemic and the Economic Crisis: A Global Agenda for Urgent Action*. New York.
- International Crisis Group (2016).** Easy Prey: Criminal Violence and Central American Migration. Rapport n° 57, Washington, D.C.
- IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) (2018).** *The IPBES Assessment Report on Land Degradation and Restoration*. Bonn, Allemagne.
- IPBES (2019).** Résumé à l'intention des décideurs du rapport de l'évaluation mondiale de l'ipbes de la biodiversité et des services écosystémiques. Bonn, Allemagne.
- IPUMS (Integrated Public Use Microdata Series) USA. (2021).** IPUMS Online data analysis system.
- Irani, L. (2015).** The Cultural Work of Microwork. *New Media & Society*, vol. 17, n° 5, p. 720 à 739.
- IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature) (2016).** *Nature-based Solutions for Sustainable Drinking Water*. Gland, Suisse.
- J-PAL (Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab) (2018).** Reducing Criminal Behavior through Cognitive Behavioral Therapy. J-PAL Policy Insights, Cambridge (Massachusetts).
- J-PAL (Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab) et IPA (Innovations for Poverty Action) (2021).** *Governance, Crime and Conflict Initiative Evidence Wrap-up, Lessons from Randomized Evaluations on Managing and Preventing Crime, Violence, and Conflict*. Cambridge (Massachusetts).
- Jessee, K., D. T. Manning et J. E. Taylor (2018).** Climate Change and Labour Allocation in Rural Mexico: Evidence from Annual Fluctuations in Weather. *The Economic Journal*, vol. 128, n° 608, p. 230 à 261.
- Johns, L. (2014).** A Critical Evaluation of the Concept of Human Security. <https://www.e-ir.info/2014/07/05/a-critical-evaluation-of-the-concept-of-human-security/>. Consulté le 10 novembre 2021.
- Johns, M. M., R. Lowry, J. Andrzejewski, L. C. Barrios, Z. Demissie, T. McManus, C. N. Rasberry, L. Robin et J. M. Underwood (2019).** Transgender Identity and Experiences of Violence Victimization, Substance Use, Suicide Risk, and Sexual Risk Behaviors among High School Students—19 States and Large Urban School Districts, 2017. *Morbidity and Mortality Weekly Report*, vol. 68, n° 3, p. 67.
- Johns, M. M., R. Lowry, L. T. Haderkhanaj, C. N. Rasberry, L. Robin, L. Scales, D. Stone et N. A. Suarez (2020).** Trends in Violence Victimization

and Suicide Risk by Sexual Identity among High School Students: Youth Risk Behavior Survey, United States, 2015–2019. *MMWR Supplements*, vol. 69, n° 1, p. 19.

Johnson, A. F. et K. J. Roberto (2020). The COVID-19 Pandemic: Time for a Universal Basic Income? *Public Administration and Development*, vol. 40, n° 4, p. 232 à 235.

Johnson, C. K., P. L. Hitchens, P. S. Pandit, J. Rushmore, T. S. Evans, C. C. W. Young et M. M. Doyle (2020). Global Shifts in Mammalian Population Trends Reveal Key Predictors of Virus Spillover Risk. *Proceedings of the Royal Society B. Biological Sciences*, vol. 287, n° 1924, p. 20192736.

Johnson, J. (2021). Cyber Crime Encounter Rate in Selected Countries 2019. *Statista*. <https://www.statista.com/statistics/194133/cybercrime-rate-in-selected-countries/>. Consulté le 13 décembre 2021.

Johnson, N. D. et A. Mislin (2012). How Much Should We Trust the World Values Survey Trust Question? *Economics Letters*, vol. 116, n° 2, p. 210 à 212.

Jones, E. A., A. K. Mitra et A. R. Bhuiyan (2021). Impact of COVID-19 on Mental Health in Adolescents: A Systematic Review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 18, n° 5, p. 2470.

Juskalian, R. (2018). Inside the Jordan Refugee Camp that Runs on Blockchain. *MIT Technology Review*, 12 avril.

Kakani, V., V. H. Nguyen, B. P. Kumar, H. Kim et V. R. Pasupuleti (2020). A Critical Review on Computer Vision and Artificial Intelligence in Food Industry. *Journal of Agriculture and Food Research*, n° 2, p. 100033.

Kalache, A. et I. Kickbusch (1997). A Global Strategy for Healthy Ageing. *World Health*, vol. 50, n° 4, p. 4 à 5.

Kalantzakos, S. (2021). Ecological Diplomacy and EU International Partnerships: China, Africa, and Beyond. <https://carnegieeurope.eu/2021/07/12/ecological-diplomacy-and-eu-international-partnerships-china-africa-and-beyond-pub-84878>. Carnegie Europe, Bruxelles. Consulté le 10 novembre 2021.

Kaldor, M. (2020). Human Security: Practical Possibilities. *LSE Public Policy Review*, vol. 1, n° 2.

Kallenborn, Z. (2020). A Partial Ban on Autonomous Weapons Would Make Everyone Safer. *Foreign Policy*, 14 octobre. <https://foreignpolicy.com/2020/10/14/ai-drones-swarms-killer-robots-partial-ban-on-autonomous-weapons-would-make-everyone-safer/>. Consulté le 20 novembre 2021

Kamwenda, G. (1997). Language Rights in the Dictatorship: The Case of Malawi During Dr Banda's Rule. *Language Matters*, vol. 28, n° 1, p. 36 à 50.

Kaplan, T., S. G. Stolberg et R. Robbins (2021). Taking 'Extraordinary Measures,' Biden Backs Suspending Patents on Vaccines. *The New York Times*, 5 mai. <https://www.nytimes.com/2021/05/05/us/politics/biden-covid-vaccine-patents.html>. Consulté le 1^{er} septembre 2021.

Karn, M. et M. Sharma (2021). Climate Change, Natural Calamities and the Triple Burden of Disease. *Nature Climate Change*, n° 11, p. 796 à 797.

Karp, A. (2018). *Estimating Global Civilian-Held Firearms Numbers*. Genève : Small Arms Survey.

Katikireddi, S. V., C. L. Niedzwiedz, R. Dundas, N. Kondo, A. H. Leyland et M. Rostila (2020). Inequalities in All-Cause and Cause-Specific Mortality across the Life Course by Wealth and Income in Sweden: A Register-Based Cohort Study. *International Journal of Epidemiology*, vol. 49, n° 3, p. 917 à 925.

Kaul, I. et P. Conceição (2006). *The New Public Finance: Responding to Global Challenges*. New York : Oxford University Press.

Kaul, I., I. Grunberg et M. Stern (1999). *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.

Kaul, I., P. Conceicao, K. Le Goulven et R. U. Mendoza (2003). *Providing Global Public Goods: Managing Globalization*. New York : Oxford University Press.

Kawser Ahmed, M., M. A. Baki, G. K. Kundu, M. Saiful Islam, M. Monirul Islam et M. Muzammel Hossain (2016). Human Health Risks from Heavy Metals in Fish of Buriganga River, Bangladesh. *SpringerPlus*, vol. 5, n° 1, p. 1697.

Keane, K. (2020). Does Bitcoin Use Affect Crime Rates? *The Corinthian*, vol. 20, n° 1, p. 2.

Keesing, F. et R. S. Ostfeld (2021). Impacts of Biodiversity and Biodiversity Loss on Zoonotic Diseases. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 118, n° 17, art. n° e2023540118.

Keesing, F., L. K. Belden, P. Daszak, A. Dobson, C. D. Harvell, R. D. Holt, P. Hudson et al. (2010). Impacts of Biodiversity on the Emergence and Transmission of Infectious Diseases. *Nature*, vol. 468, n° 7324, p. 647 à 652.

Keesstra, S., J. Nunes, A. Novara, D. Finger, D. Avelar, Z. Kalantari et A. Cerdà (2018). The Superior Effect of Nature-based Solutions in Land Management for Enhancing Ecosystem Services. *Science of the Total Environment*, n° 610, p. 997 à 1009.

Keys, P. W., V. Galaz, M. Dyer, N. Matthews, C. Folke, M. Nyström et S. E. Cornell (2019). Anthropocene Risk. *Nature Sustainability*, vol. 2, p. 667 à 673.

Khalid, M. (2019). Gender, Race, and the Insecurity of 'Security.' Dans *The Routledge Handbook of Gender and Security*. Abingdon, Royaume-Uni et New York : Routledge.

Khan, Z., G. Iyer, P. Patel, S. Kim, M. Hejazi, C. Burleyson et M. Wise (2021). Impacts of Long-term Temperature Change and Variability on Electricity Investments. *Nature Communications*, vol. 12, n° 1, p. 1643.

Khawaja, A. S. et A. H. Khan (2016). Media Strategy of ISIS: An Analysis. *Strategic Studies*, vol. 36, n° 2, p. 104 à 121.

Khong, Y. F. (2001). Human Security: A Shotgun Approach to Alleviating Human Misery. *Global Governance*, n° 7, p. 231.

Kishi, R. (2021). *A Year of COVID-19: The Pandemic's Impact on Global Conflict and Demonstration*

Trends. The Armed Conflict Location and Event Data Project.

Kishor, S. et K. Johnson (2005). Profiling Domestic Violence: A Multi-country Study. *Studies in Family Planning*, vol. 36, n° 3, p. 259 à 261.

Kishor, S., et K. Johnson (2004). *Profiling Domestic Violence: A Multi-country Study*. Calverton (Maryland) : MEASURE DHS+, ORC Macro.

Kitsing, M. (2011). Success without Strategy: E-Government Development in Estonia. *Policy & Internet*, n° 3.

Klein, A-M, B. Vaissière, J. Cane, I. Steffan-Dewenter, S. Cunningham, C. Kremen et T. Tscharntke (2007). Importance of Pollinators in Changing Landscapes for World Crops. *Proceedings of the Royal Society*, n° 274, p. 303 à 313.

Knight, W. (2020). AI Can Help Diagnose Some Illnesses—If Your Country Is Rich. *Wired*, 11 octobre. <https://www.wired.com/story/ai-diagnose-illnesses-country-rich/>. Consulté le 17 novembre 2021.

Kode, D. (2018). Civic Space Restrictions in Africa: How Does Civil Society Respond? *Conflict Trends*, vol. 2018, n° 1, p. 10 à 17.

Kola, L. (2020). Global Mental Health and COVID-19. *The Lancet Psychiatry*, vol. 7, n° 8, p. 655 à 657.

Kollock, P. (1994). The Emergence of Exchange Structures: An Experimental Study of Uncertainty, Commitment, and Trust. *American Journal of Sociology*, vol. 100, n° 2, p. 313 à 345.

Komisar, H. (2013). *The Effects of Rising Health Care Costs on Middle-Class Economic Security*. Washington, D.C. : AARP Public Policy Institute.

Kosal, M. E. (2020). *Disruptive and Game Changing Technologies in Modern Warfare*. Cham, Suisse : Springer.

Kotsadam, A. et G. Østby (2019). Armed Conflict and Maternal Mortality: A Micro-Level Analysis of Sub-Saharan Africa, 1989–2013. *Social Science & Medicine*, n° 239, p. 112526.

Koubi, V. (2019). Climate Change and Conflict. *Annual Review of Political Science*, vol. 22, n° 1, p. 343 à 360.

Krampe, F. (2021). Why United Nations Peace Operations Cannot Ignore Climate Change. Topical Backgrounder, Stockholm International Peace Research Institute, 22 février. <https://www.sipri.org/commentary/topical-backgrounder/2021/why-united-nations-peace-operations-cannot-ignore-climate-change>. Consulté le 26 novembre 2021.

Krampe, F., E. S. Smith et M. D. Hamidi (2021). Security Implications of Climate Development in Conflict-Affected States: Implications of Local-Level Effects of Rural Hydropower Development on Farmers in Herat. *Political Geography*, vol. 90, p. 102454.

Krause, K. (2013). *Critical Perspectives on Human Security*. Abingdon, Royaume-Uni : Routledge.

Krishna, A. (2010). *One Illness Away: Why People Become Poor and How They Escape Poverty*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.

- Krishtel, P. et R. Malpani (2021).** Suspend Intellectual Property Rights for COVID-19 Vaccines. *BMJ*, vol. 373, n° 1344.
- Kruk, M. E., A. D. Gage, C. Arsenaault, K. Jordan, H. H. Leslie, S. Roder-DeWan, O. Adeyi et al. (2018).** High-Quality Health Systems in the Sustainable Development Goals Era: Time for a Revolution. *The Lancet Global Health Commission*, vol. 6, n° 11.
- Kruk, M. E., G. Nigenda et F. M. Knaul (2015).** Redesigning Primary Care to Tackle the Global Epidemic of Noncommunicable Disease. *American Journal of Public Health*, vol. 105, n° 3, p. 431 à 437.
- Kshetri, N. (2019).** Cybercrime and Cybersecurity in Africa. *Journal of Global Information Technology Management*, vol. 22, n° 2, p. 77 à 81.
- Kuhla, K., S. N. Willner, C. Otto, L. Wenz et A. Levermann (2021).** Future Heat Stress to Reduce People's Purchasing Power. *PLoS One*, vol. 16, n° 6, art. n° e0251210.
- Kuka, E. et B. Stuart (2021).** Racial Inequality in Unemployment Insurance Receipt and Take-Up. Document de travail n° 29595. National Bureau of Economic Research, Cambridge (Massachusetts).
- Kulp, S. A. et B. H. Strauss (2019).** New Elevation Data Triple Estimates of Global Vulnerability to Sea-level Rise and Coastal Flooding. *Nature Communications*, vol. 10, n° 1, p. 4844.
- Laczko, F., A. Singleton et J. Black (2017).** *Fatal Journeys Volume 3 Part 2: Improving Data on Missing Migrants*. Genève.
- Lajmodiere, D. (2012).** A Healing Journey. *Wičazo Ša Review*, vol. 27, n° 2.
- Lamont, M. (2000).** *The Dignity of Working Men: Morality and the Boundaries of Race, Class, and Immigration*. Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press.
- Lamont, M. (2019).** From 'Having' to 'Being': Self-worth and the Current Crisis of American Society. *The British Journal of Sociology*, vol. 70, n° 3, p. 660 à 707.
- Lamont, M., J. S. Welburn et C. M. Fleming (2013).** Responses to Discrimination and Social Resilience under Neoliberalism. Dans Hall, P. A. et M. Lamont (éd.), *Social Resilience in the Neoliberal Era*. New York : Cambridge University Press.
- Lanham, M., K. Ridgeway, R. Dayton, B. M. Castillo, C. Brennan, D. A. Davis, D. Emmanuel et al. (2019).** 'We're Going to Leave You for Last, Because of How You Are': Transgender Women's Experiences of Gender-Based Violence in Healthcare, Education, and Police Encounters in Latin America and the Caribbean. *Violence and Gender*, vol. 6, n° 1, p. 37 à 46.
- Laryea, D. O. et T. B. Cueni (2019).** Including the Private Sector in Partnerships to Tackle Non-Communicable Diseases. *BMJ Opinion*, 6 décembre 2019. <https://blogs.bmj.com/bmj/2019/12/06/including-the-private-sector-in-partnerships-to-tackle-non-communicable-diseases/>. Consulté le 1^{er} novembre 2021.
- Lashbrook, A. (2018).** AI-Driven Dermatology Could Leave Dark-Skinned Patients Behind. *The Atlantic*, 16 août. <https://www.theatlantic.com/health/archive/2018/08/machine-learning-dermatology-skin-color/567619/>. Consulté le 17 novembre 2021.
- Lazard, O. et R. Youngs (2021).** *The EU and Climate Security: Toward Ecological Diplomacy*. Washington, D.C. et Bruxelles : Carnegie Endowment for International Peace and Open Society European Policy Institute.
- Leach, M., B. Reyers, X. Bai, E. S. Brondizio, C. Cook, S. Díaz, G. Espindola et al. (2018).** Equity and Sustainability in the Anthropocene: A Social-Ecological Systems Perspective on their Intertwined Futures. *Global Sustainability*, n° 1.
- Leigh, D. et C. Weber (2018).** Gendered and Sexualized Figurations of Security. Dans *The Routledge Handbook of Gender and Security*. Abingdon, Royaume-Uni et New York : Routledge.
- Leisering, L. (2020).** The Calls for Universal Social Protection by International Organizations: Constructing a New Global Consensus. *Social Inclusion*, vol. 8, n° 1.
- Lelieveld, J., A. Pozzer, U. Pöschl, M. Fnaies, A. Haines et T. Münzel (2020).** Loss of Life Expectancy from Air Pollution Compared to Other Risk Factors: A Worldwide Perspective. *Cardiovascular Research*, vol. 116, n° 11, p. 1910 à 1917.
- Lerner, J. et J. Tirole (2005).** The Economics of Technology Sharing: Open Source and Beyond. *Journal of Economic Perspectives*, vol. 19, n° 2, p. 99 à 120.
- Lerner, J. S. et D. Keltner (2001).** Fear, Anger, and Risk. *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 81, n° 1, p. 146.
- Lerner, J. S., Y. Li, P. Valdesolo et K. S. Kassam (2015).** Emotion and Decision Making. *Annual Review of Psychology*, vol. 66, n° 1, p. 799–823.
- Leufer, D. (2021).** Computers Are Binary, People Are Not: How AI Systems Undermine LGBTQ Identity. EDRi, 22 avril. <https://www.accessnow.org/how-ai-systems-undermine-lgbtq-identity/>.
- Levesque, A., R. C. Pietzcker, L. Baumstark, S. De Stercke, A. Grübler et G. Luderer (2018).** How Much Energy Will Buildings Consume in 2100? A Global Perspective within a Scenario Framework. *Energy*, vol. 148, p. 514 à 527.
- Lewis, M. (2021).** What Will Covid Do Next? A Top Pandemic Doctor Has Some Ideas. Bloomberg, 13 décembre. <https://www.bloomberg.com/opinion/articles/2021-12-13/michael-lewis-q-a-with-pandemic-expert-richard-hatchett-on-covid>. Consulté le 3 janvier 2022.
- Liaropoulos, A. (2015).** A Human-Centric Approach to Cybersecurity. *Journal of Information Warfare*, vol. 14, n° 4, p. 15 à 24.
- Lin, B. B. (2011).** Resilience in Agriculture through Crop Diversification: Adaptive Management for Environmental Change. *BioScience*, vol. 61, p. 183 à 193.
- Ling, L. H. (2000).** Hypermasculinity on the Rise, Again: A Response to Fukuyama on Women and World Politics. *International Feminist Journal of Politics*, vol. 2, n° 2, p. 277 à 286.
- Linke, A. M. et B. Ruether (2021).** Weather, Wheat, and War: Security Implications of Climate Variability for Conflict in Syria. *Journal of Peace Research*, vol. 58, n° 1, p. 114 à 131.
- Lipsky, M. (1968).** Protest as a Political Resource. *American Political Science Review*, vol. 62, n° 4, p. 1144 à 1158.
- Loescher, G. (2021).** *Refugees: A Very Short Introduction*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Lonergan, S., K. Gustavson et B. Carter (2000).** The Index of Human Insecurity. *AVISO*, vol. 6, p. 1 à 7.
- Long, C. et D. Bell (2021).** Roadmap for Urgent Change in Immigration Detention. 13 mai. <https://www.hrw.org/news/2021/05/13/roadmap-urgent-change-immigration-detention>.
- Lopes da Silva, D., N. Tian et A. Marksteiner (2021).** Trends in World Military Expenditure, 2020. SIPRI Policy Brief, Stockholm International Peace Research Institute, Stockholm.
- Lopez, O. et E. Livni (2021).** In Global First, El Salvador Adopts Bitcoin as Currency. *The New York Times*, 7 octobre. <https://www.nytimes.com/2021/09/07/world/americas/el-salvador-bitcoin.html>. Consulté le 10 octobre 2021.
- Lorde, A. (1980).** Age, Race, Class, and Sex: Women Redefining Difference. *Women in Culture: An Intersectional Anthology for Gender and Women's Studies*: p. 16 à 22.
- Lövbrand, E. et M. Mobjörk (éd.). (2021).** *Anthropocene (in)Securities Reflections on Collective Survival 50 Years after the Stockholm Conference*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Lozano, R., N. Fullman, J. E. Mumford, M. Knight, C. M. Barthelemy, C. Abbafati, H. Abbastabar et al. (2020).** Measuring Universal Health Coverage Based on an Index of Effective Coverage of Health Services in 204 Countries and Territories, 1990–2019: A Systematic Analysis for the Global Burden of Disease Study 2019. *The Lancet*, vol. 396, n° 10258, p. 1250 à 1284.
- Lunden, I. (2015).** Google Offers to Give away Patents to Startups in Its Push against Patent Trolls. *TechCrunch*, 23 juillet. <https://techcrunch.com/2015/07/23/google-offers-to-sell-patents-to-startups-to-boost-its-wider-cross-licensing-initiative/>. Consulté le 17 novembre 2021.
- Ma, R., S. Zhong, M. Morabito, S. Hajat, Z. Xu, Y. He, J. Bao et al. (2019).** Estimation of Work-related Injury and Economic Burden Attributable to Heat Stress in Guangzhou, China. *Science of the Total Environment*, vol. 666, p. 147 à 154.
- MacDonald, A. J. et E. A. Mordecai (2019).** Amazon Deforestation Drives Malaria Transmission, and Malaria Burden Reduces Forest Clearing. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 116, n° 44, p. 22212.

- MacGuire, F. A. (2020).** Reducing Health Inequalities in Aging Through Policy Frameworks and Interventions. *Frontiers in Public Health*, vol. 8.
- MacKinnon, C. A. (1989).** *Toward a Feminist Theory of the State*. Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press.
- Madgavkar, A., O. White, M. Krishnan, D. Mahajan et X. Azcue (2020).** COVID-19 and Gender Equality: Countering the Regressive effects. McKinsey Global Institute, 15 juillet. <https://www.mckinsey.com/featured-insights/future-of-work/COVID-19-and-gender-equality-countering-the-regressive-effects>.
- Madianou, M. (2019).** The Biometric Assemblage: Surveillance, Experimentation, Profit, and the Measuring of Refugee Bodies. *Television & New Media*, vol. 20, n° 6, p. 581 à 599.
- Madrigal, A. C. (2013).** Your Job, Their Data: The Most Important Untold Story About the Future. *The Atlantic*, 21 novembre. <https://www.theatlantic.com/technology/archive/2013/11/your-job-their-data-the-most-important-untold-story-about-the-future/281733/>. Consulté le 10 novembre 2021.
- Mahomed, S. (2018).** Healthcare, Artificial Intelligence and the Fourth Industrial Revolution: Ethical, Social and Legal Considerations. *South African Journal of Bioethics and Law*, vol. 11, p. 93.
- Maiga, Y., M. v. Sperling et J. Mihelcic (2017).** Constructed Wetlands. *Global Water Pathogen Project*. East Lansing (Michigan) : Michigan State University.
- Maitra, C. (2018).** A Review of Studies Examining the Link between Food Insecurity and Malnutrition. Document technique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- Majer, I. M., W. J. Nusselder, J. P. Mackenbach et A. E. Kunst (2011).** Socioeconomic Inequalities in Life and Health Expectancies around Official Retirement Age in 10 Western-European Countries. *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 65, n° 11, p. 972 à 979.
- Manisalidis, I., E. Stavropoulou, A. Stavropoulos et E. Bezirtzoglou (2020).** Environmental and Health Impacts of Air Pollution: A Review. p. 14.
- Marani, M., G. G. Katul, W. K. Pan et A. J. Parolari (2021).** Intensity and Frequency of Extreme Novel Epidemics. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 118, n° 35.
- Mares, D. M. et K. W. Moffett (2016).** Climate Change and Interpersonal Violence: A 'Global' Estimate and Regional Inequities. *Climatic Change*, vol. 135, n° 2, p. 297 à 310.
- Marmot, M. et R. Bell (2019).** Social Determinants and Non-Communicable Diseases: Time for Integrated Action. *BMJ*, vol. 364, n° 1251.
- Martin, M. et T. Owen (2013).** *Routledge Handbook of Human Security*. Abingdon, Royaume-Uni : Routledge.
- Martin-Shields, C. P. et W. Stojetz (2019).** Food Security and Conflict: Empirical Challenges and Future Opportunities for Research and Policy Making on Food Security and Conflict. *World Development*, vol. 119, p. 150 à 164.
- Martyr-Koller, R., A. Thomas, C. Friedrich-Schleussner, A. Nauels et T. Lissner (2021).** Loss and Damage Implications of Sea-level Rise on Small Island Developing States. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, vol. 50, p. 245 à 259.
- Martínez Franzoni, J. et D. Sánchez-Ancochea (2016).** Achieving Universalism in Developing Countries. Document de référence pour le Rapport sur le développement humain 2016, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Martínez Franzoni, J. et D. Sánchez-Ancochea (2018).** Undoing Segmentation? Latin American Health Care Policy during the Economic Boom. *Social Policy & Administration*, vol. 52, n° 6, p. 1181 à 1200.
- Maseko, B. et K. Ndlovu (2013).** Indigenous Languages and Linguistic Rights in the Zimbabwean Media. *Online International Journal of Arts and Humanities*, vol. 2, n° 5, p. 150 à 156.
- Masson-Delmotte, T., P. Zhai, H. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P. Shukla, A. Pirani et al. (2018).** Résumé à l'intention des décideurs. *Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*. Genève : Groupe de travail intergouvernemental sur les changements climatiques.
- Mathew, B., R. Dutt, P. Goyal et A. Mukherjee (2019).** Spread of Hate Speech in Online Social Media. *Proceedings of the 10th ACM Conference on Web Science*. Boston (Massachusetts) : Association for Computing Machinery.
- Mazzucato, M. (2021).** *Mission Economy: A Moonshot Guide to Changing Capitalis*. Harper Business.
- McDermott, T. K. J. (2012).** The Effects of Natural Disasters on Human Capital Accumulation. Institute for International Integration Studies and School of Business, Trinity College Dublin.
- McKay, S. (2000).** Gender Justice and Reconciliation. *Women's Studies International Forum*, vol. 23, n° 5, p. 561–570.
- McKay, S. (2004).** Women, Human Security, and Peace-building: A Feminist Analysis. *Conflict and Human Security: A Search for New Approaches of Peace-building*, vol. 19, p. 152 à 170.
- McKay, S. et D. E. Mazurana (2004).** Where Are the Girls? Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique: Their Lives during and after War. Montréal (Québec) : Rights & Democracy.
- McKee, C. D., A. Islam, S. P. Luby, H. Salje, P. J. Hudson, R. K. Plowright et E. S. Gurley (2021).** The Ecology of Nipah Virus in Bangladesh: A Nexus of Land-Use Change and Opportunistic Feeding Behavior in Bats. *Viruses*, vol. 13, n° 2.
- McLennan, M. (2021).** *The Global Risks Report 2021*. Cologny, Suisse : Forum économique mondial.
- Mental Health Foundation (2021).** Women and Mental Health. Londres. <https://www.mentalhealth.org.uk/a-to-z/w/women-and-mental-health>. Consulté le 11 mars 2021.
- Menéndez, P., I. J. Losada, S. Torres-Ortega, S. Narayan et M. W. Bec (2020).** The Global Flood Protection Benefits of Mangroves. *Scientific Reports*, vol. 10.
- Mfitumukiza, D., A. S. Roy, B. Simane, A. Hammill, M. F. Rahman et S. Huq (2020).** Scaling Local and Community-based Adaptation. Document de référence, Commission mondiale sur l'adaptation, Rotterdam, Pays-Bas et Washington, D.C.
- Mi, Z. et D. M. Coffman (2019).** The Sharing Economy Promotes Sustainable Societies. *Nature Communications*, vol. 10, n° 1, p. 1 à 3.
- Miks, J. et J. McIlwaine (2020).** Keeping the World's Children Learning through COVID-19. UNICEF, 20 avril. <https://www.unicef.org/coronavirus/keeping-worlds-children-learning-through-COVID-19>. Consulté le 3 janvier 2022.
- Millard, J. (2021).** Global Effects of Land-use Intensity on Local Pollinator Biodiversity. *Nature Communications*, vol. 12, n° 1.
- Mnookin, S. (2016).** *Out of the Shadows: Making Mental Health a Global Development Priority*. Washington, D.C. : Banque mondiale. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/270131468187759113/out-of-the-shadows-making-mental-health-a-global-development-priority>. Consulté le 1^{er} novembre 2021.
- Mobjörk, M., F. Krampe et K. Tarif (2021).** Pathways of Climate Insecurity: Guidance for Policymakers. SIPRI Policy Brief, Stockholm International Peace Research Institute, Stockholm.
- Molyneux, M. (1986).** Mobilization without Emancipation? Women's Interests, State and Revolution. Dans Fagen, R. R., C. D. Deere et J. L. Coraggio (éd.), *Transition and Development: Problems of Third World Socialism*. New York : Monthly Review Press.
- Moore, P. V., P. Akhtar et M. Upchurch (2018).** Digitalisation of Work and Resistance. Dans Moore, P. V., M. Upchurch et X. Whittaker (éd.), *Humans and Machines at Work: Monitoring, Surveillance and Automation in Contemporary Capitalism*. Cham, Suisse : Springer International Publishing.
- Moosa, M. R. et V. A. Luyckx (2021).** The Realities of Rationing in Health Care. *Nature Reviews Nephrology*, vol. 17, n° 7, p. 435 à 436.
- Morris, G., M. Berk, M. Maes, A. F. Carvalho et B. K. Puri (2019).** Socioeconomic Deprivation, Adverse Childhood Experiences and Medical Disorders in Adulthood: Mechanisms and Associations. *Molecular Neurobiology*, vol. 56, n° 8, p. 5866 à 5890.
- Morrissey, J. (2021).** Envisioning Security for a More-than-human World. Document de référence pour le Rapport spécial sur la sécurité humaine, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.

- Moser, C. O. (1989).** Gender Planning in the Third World: Meeting Practical and Strategic Gender Needs. *World Development*, vol. 17, n° 11, p. 1799 à 1825.
- Mousa, S. (2019).** Creating Coexistence: Intergroup Contact and Soccer in Post-ISIS Iraq. Manuscrit non publié. Université de Stanford.
- MSF (Médecins Sans Frontières) (2017).** Report: Forced to Flee Central America's Northern Triangle: A Neglected Humanitarian Crisis. 11 mai. <https://www.doctorswithoutborders.org/what-we-do/news-stories/research/report-forced-flee-central-americas-northern-triangle>. Consulté le 26 novembre 2021.
- Muggah, R. et K. Aguirre Tobón (2018).** Citizen Security in Latin America: Facts and Figures. Document stratégique n° 33, Institut Igarapé, Rio de Janeiro, Brésil.
- Muggah, R. et S. Dudley (2021).** COVID-19 Is Reconfiguring Organized Crime in Latin America and the Caribbean. *Small Wars Journal*, 2 mars. <https://smallwarsjournal.com/jrnl/art/COVID-19-reconfiguring-organized-crime-latin-america-and-caribbean>. Consulté le 3 décembre 2021.
- Mulneh, M. D., V. Stulz, L. Francis et K. Agho (2020).** Gender Based Violence against Women in Sub-Saharan Africa: A Systematic Review and Meta-analysis of Cross-sectional Studies. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 17, n° 3, p. 903.
- Nagabhatla, N., P. Pouramin, R. Brahmabhatt, C. Fioret, T. Glickman, K. B. Newbold et V. Smakhtin (2020).** Water and Migration: A Global Overview. UNU-INWEH Report Series n° 10, Institut des Nations Unies pour l'eau, l'environnement et la santé, Hamilton (Ontario).
- Nakashima, D., K. G. McLean, H. Thulstrup, A. R. Castillo et J. Rubis (2012).** *Weathering Uncertainty: Traditional Knowledge for Climate Change Assessment and Adaptation*. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
- Nakashima, E. (2021).** Pressure Grows on Biden to Curb Ransomware Attacks. *The Washington Post*, 7 juillet. https://www.washingtonpost.com/national-security/ransomware-biden-russia/2021/07/06/ff52a9de-de72-11eb-b507-697762d090dd_story.html. Consulté le 10 septembre 2021.
- Nakatani, H., K. Katsuno et H. Urabe (2020).** Global Health Landscape Challenges Triggered by COVID-19. *Inflammation and Regeneration*, vol. 40, n° 34.
- NASA (US National Aeronautics and Space Administration) (2014).** Project Apollo: A Retrospective Analysis. Washington, D.C. <https://history.nasa.gov/Apollomon/Apollo.html>. Consulté le 14 décembre 2021.
- NASA (2015).** NASA Offers Licenses of Patented Technologies to Start-Up Companies. Washington, D.C.
- Nasi, R., A. Taber et N. Van Vliet (2011).** Empty Forests, Empty Stomachs? Bushmeat and Livelihoods in the Congo and Amazon Basins. *International Forestry Review*, vol. 13, p. 355 à 368.
- National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine (2018).** *Crossing the Global Quality Chasm: Improving Health Care Worldwide*. Washington, D.C.
- National Scientific Council on the Developing Child (2020).** Connecting the Brain to the Rest of the Body: Early Childhood Development and Lifelong Health Are Deeply Intertwined. Document de travail n° 15. Centre pour le développement de l'enfant de l'Université de Harvard.
- Nations Unies (1948).** Déclaration universelle des droits de l'homme. Résolution 217 A de l'Assemblée générale des Nations Unies, 302(2) : 14 à 25.
- Nations Unies (2000).** Résolution 1325. New York : Nations Unies.
- Nations Unies (2012).** Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 10 septembre 2012. A/RES/66/290. New York.
- Nations Unies (2013).** Suite donnée à la résolution 66/290 de l'Assemblée générale sur la sécurité humaine : rapport du Secrétaire général. A/68/685. New York.
- Nations Unies (2015a).** Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. A/RES/70/1, paragraphe 4. New York : Nations Unies.
- Nations Unies (2015b).** Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Résolution A/Res/70/1, adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. New York.
- Nations Unies (2016).** « Assemblée générale, soixante et onzième session. Promotion et protection des droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Droits humains des migrants. New York.
- Nations Unies (2020a).** Le monde n'a pas besoin d'un gouvernement mondial mais bien d'une gouvernance mondiale améliorée maintenant que la COVID-19 a mis à nu ses fragilités, souligne M. Guterres. SG/SM/20264. New York.
- Nations Unies (2020b).** The Impact of COVID-19 on Food Security and Nutrition. Note de synthèse sur les politiques. New York.
- Nations Unies (2020c).** Conflit et violence : une ère nouvelle. <https://www.un.org/fr/un75/new-era-conflict-and-violence>. Consulté le 14 décembre 2021.
- Nations Unies (2020d).** Sur fond de COVID-19, le Conseil de sécurité s'accorde sur la nécessité de coopérer mais affiche ses divergences sur la gouvernance mondiale. <https://www.un.org/press/fr/2020/sc14312.doc.htm>. Consulté le 30 novembre 2021.
- Nations Unies (2021a).** Climate Change Link to Displacement of Most Vulnerable Is Clear: UNHCR. Communiqué de presse, 22 avril. <https://news.un.org/en/story/2021/04/1090432>.
- Nations Unies (2021b).** *Les violences sexuelles liées aux conflits : Rapport du Secrétaire général*. New York.
- Nations Unies (2021c).** Humanity Remains Unacceptably Close to Nuclear Annihilation, Says UN Chief on International Day. New York. <https://news.un.org/en/story/2021/09/1101242>. Consulté le 14 décembre 2021.
- Nations Unies (2021d).** *Notre programme commun : Rapport du Secrétaire général*. New York.
- Nations Unies (2021e).** Conseil de sécurité : le Secrétaire général propose un plan mondial de vaccination contre la COVID-19 avec une équipe spéciale pour la mise en œuvre. Communiqué de presse, 17 février. <https://www.un.org/press/fr/2021/sc14438.doc.htm>. Consulté le 11 septembre 2021.
- Nations Unies (2021f).** *The UN Security Council and Climate Change*. New York.
- Nations Unies et Banque mondiale (2018).** *Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents*. New York : Nations Unies.
- Nations Unies et Folke Bernadotte Academy (2021).** *Youth, Peace and Security: A Programming Handbook*. New York.
- Nations Unies, Division de statistique (2021).** SDG Indicators: Metadata Repository. <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>. Consulté le 3 décembre 2021.
- Nayyar, S. et C. Rivera Vazquez (2021).** COVID-19 Exposes the Gender Digital Divide. Dans Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable (éd.), *Emerging Science, Frontier Technologies, and the SDGs Perspectives from the UN System and Science and Technology Communities*. New York : Nations Unies.
- Nazroo, J. (2017).** Class and Health Inequality in Later Life: Patterns, Mechanisms and Implications for Policy. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 14, n° 12, p. 1533.
- Nazroo, J. Y., K. S. Bhui et J. Rhodes (2020).** Where Next for Understanding Race/Ethnic Inequalities in Severe Mental Illness? Structural, Interpersonal and Institutional Racism." *Sociology of Health & Illness*, vol. 42, n° 2, p. 262-276.
- Nesterak, M. (2019).** Uprooted: The 1950s Plan to Erase Indian Country. APM Reports Documentaries.
- Nettle, D., E. Johnson, M. Johnson et R. Saxe (2021).** Why Has the COVID-19 Pandemic Increased Support for Universal Basic Income? *Humanities and Social Sciences Communications*, vol. 8, p. 79.
- Newton, C. (2019).** The Trauma Floor: The Secret Lives of Facebook Moderators in America. *The Verge*, 25 février. <https://www.theverge.com/2019/2/25/18229714/cognizant-facebook-content-moderator-interviews-trauma-working-conditions-arizona>. Consulté le 10 octobre 2021.
- Niethammer, C. (2020).** AI Bias Could Put Women's Lives at Risk: A Challenge for Regulators. *Forbes*, 2 mars. <https://www.forbes.com/sites/carmenniethammer/2020/03/02/ai-bias-could-put-womens-lives-at-risk-a-challenge-for-regulators/?sh=5e79f6fc534f>. Consulté le 10 octobre 2021.
- Nikogosian, H. (2021a).** The Case for an International Pandemic Treaty. *BMJ*, vol. 372.

- Nikogosian, H. (2021b).** *A Guide to a Pandemic Treaty*. Genève : Global Health Centre, the Graduate Institute of International and Development Studies.
- Niles, M. T. et M. E. Brown (2017).** A Multi-country Assessment of Factors Related to Smallholder Food Security in Varying Rainfall Conditions. *Scientific Reports*, vol. 7, n° 1, p. 16277.
- Nizzetto, L., M. Futter et S. Langaas (2016).** Are Agricultural Soils Dumps for Microplastics of Urban Origin? *Environmental Science & Technology*, vol. 50, n° 20.
- Nkrumah, B. (2021).** Beyond Tokenism: The 'Born Frees; and Climate Change in South Africa. *International Journal of Ecology* 2021.
- Nordling, L. (2019).** A Fairer Way Forward for AI in Health Care. *Nature*, vol. 573, p. 103 à 105.
- NTI (Nuclear Threat Initiative) et JHU (Johns Hopkins University) (2019).** *Indice de sécurité sanitaire mondiale : renforcer la responsabilité et l'action collectives*. Washington, D.C. et Baltimore (Maryland).
- Nurse, L. A., R. F. McLean, J. Agard, L. P. Briguglio, V. Duvat-Magnan, N. Pelesikoti, E. Tompkins et A. Webb (2014).** Small Islands. *Changement climatique 2014 : impacts, adaptation et vulnérabilité. Partie B : aspects régionaux. Contribution du Groupe de travail II au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Cambridge, Royaume-Uni et New York: Cambridge University Press.
- Nuruzzaman, M. (2006).** Paradigms in Conflict: The Contested Claims of Human Security, Critical Theory and Feminism. *Cooperation and Conflict*, vol. 41, n° 3, p. 285 à 303.
- Nussbaum, M. (2001).** *Femmes et développement humain : L'approche des capacités*. Paris : Éditions Des Femmes.
- Nussbaum, M. (2006).** Frontiers of Justice: Disability, Nationality, Species Membership. *Utilitas*, vol. 21, n° 4, p. 526.
- Nussbaum, M. (2011).** *Creating Capabilities: The Human Development Approach*. Cambridge (Massachusetts) : Belknap Press.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2014).** Couverture des soins de santé. Dans *Panorama de la société 2014 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*. Paris : Éditions OCDE.
- OCDE (2019a).** *Out-of-Pocket Spending: Access to Care and Financial Protection*. Paris : Éditions OCDE.
- OCDE (2019b).** *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse*. Paris : Éditions OCDE.
- OCDE (2019c).** *Panorama des pensions 2019*. Paris : Éditions OCDE.
- OCDE (2020).** *States of Fragility 2020*. Paris : Éditions OCDE.
- OCDE (2021a).** Les dépenses liées au COVID-19 ont contribué à hisser l'aide extérieure à un niveau sans précédent en 2020, mais l'effort doit être intensifié. Communiqué de presse, 13 avril. <https://www.oecd.org/fr/presse/les-depenses-liees-au-covid-19-ont-contribue-a-hisser-l-aide-exterieure-a-un-niveau-sans-precedent-en-2020-mais-l-effort-doit-etre-intensifiee.htm>. Consulté le 26 novembre 2021.
- OCDE (2021b).** L'aide publique au développement (APD). <https://www.oecd.org/fr/cad/financement-pour-le-developpement-durable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm>. Consulté le 13 décembre 2021.
- Odoms-Young, A. M. (2018).** Examining the Impact of Structural Racism on Food Insecurity: Implications for Addressing Racial/Ethnic Disparities. *Family & Community Health*, vol. 41 (Supplément 2), p. 3.
- Ogata, S. et A. Sen (2003).** *La Sécurité humaine maintenant : Rapport final de la Commission sur la sécurité humaine*. New York : Commission sur la sécurité humaine.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations) (2016).** *Hunger Without Borders, The Hidden Links between Food Insecurity, Violence and Migration in the Northern Triangle of Central America*. Genève.
- OIM (2019a).** *Glossaire de la migration*. Genève.
- OIM (2019b).** *Rapport sur l'état de la migration dans le monde 2020*. Genève.
- OIM (2020a).** Analytical Snapshot n° 49 : Incidences sur les migrants travaillant dans les économies informelles. Genève.
- OIM (2020b).** Protecting Migrant Workers in the Informal Economy : Inclusion of Migrant Workers in COVID-19 Responses. Genève.
- OIM (2021).** Missing Migrants: Tracking Deaths Along Migratory Routes. Genève.
- OIT (Organisation internationale du Travail) (1989).** C169 – Convention (no 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989. Genève.
- OIT (2011).** *Rapport sur la sécurité sociale dans le monde 2010-2011 : assurer une couverture sociale en temps de crise et au-delà*. Genève.
- OIT (2016).** Partenariat mondial pour la protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. <https://www.social-protection.org/gimi/gess/NewYork.action?id=34>. Consulté le 7 novembre 2021.
- OIT (2020).** Répondre à la crise du COVID-19 : réaliser l'égalité de genre pour améliorer l'avenir des femmes au travail. Note de synthèse sur les politiques. Genève.
- OIT (2021a).** *Bâtir un avenir plus équitable : les droits des femmes au travail et en milieu de travail au cœur de la reprise post-COVID*. Genève.
- OIT (2021b).** *Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleurs et travailleuses migrants. Résultats et méthodologie*. Genève.
- OIT (2021c).** *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde : le rôle des plateformes numériques dans la transformation du monde du travail*. Genève.
- Okonjo-Iweala, N., T. Shanmugaratnam et L. H. Summers (2021).** *Pandemic. Finances et Développement*.
- Olivera, J. et I. Tournier (2016).** Successful Ageing and Multi-dimensional Poverty: The Case of Peru. *Ageing & Society*, vol. 36, n° 8, p. 1690 à 1714.
- OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) (2021).** Base de données PATENTSCOPE. <https://www.wipo.int/patentscope/fr/index.html>. Consulté le 1 juin 2021.
- OMS (Organisation mondiale de la Santé) 2010a.** *Rapport de l'OMS sur la situation mondiale des maladies non transmissibles 2010*. Genève.
- OMS (2010b).** *Rapport sur la santé dans le monde 2010 Le financement des systèmes de santé : le chemin vers une couverture universelle*. Genève.
- OMS (2013).** *Global Action Plan for the Prevention and Control of Noncommunicable Diseases 2013–2020*. Genève.
- OMS (2014).** *Rapport de l'OMS sur la situation mondiale des maladies non transmissibles 2014*. Genève.
- OMS (2015a).** Rapport de réunion sur la surmortalité chez les personnes atteintes de troubles mentaux graves (en anglais). Genève.
- OMS (2015b).** *Rapport mondial sur le vieillissement et la santé*. Genève.
- OMS (2017).** Santé mentale et vieillissement. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-health-of-older-adults>. Consulté le 10 mars 2021.
- OMS (2018).** Des services de santé de faible qualité augmentent globalement le poids des maladies et le coût des soins de santé. <https://www.who.int/fr/news/item/05-07-2018-low-quality-healthcare-is-increasing-the-burden-of-illness-and-health-costs-globally>. Consulté le 20 décembre 2021.
- OMS (2019c).** Troubles mentaux. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-disorders>. Consulté le 10 mars 2021.
- OMS (2020a).** Selon une enquête de l'OMS, la COVID-19 perturbe les services de santé mentale dans la plupart des pays. <https://www.who.int/fr/news/item/05-10-2020-covid-19-disrupting-mental-health-services-in-most-countries-who-survey>. Consulté le 11 mars 2021.
- OMS (2020b).** Les 10 principales causes de mortalité. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/the-top-10-causes-of-death>. Consulté le 5 octobre 2021.
- OMS (2020c).** *World Health Statistics 2020: Monitoring Health for the SDGs, Sustainable Development Goals*. Genève.
- OMS (2020d).** Ageing: Healthy Ageing and Functional Ability. <https://www.who.int/news-room/questions-and-answers/item/ageing-healthy-ageing-and-functional-ability#>. Consulté le 20 décembre 2021.
- OMS (2021a).** *COVID-19 and the Social Determinants of Health and Health Equity: Evidence Brief*. Genève.

- OMS (2021b).** COVID-19 Oxygen Emergency Impacting More Than Half a Million People in Low- and Middle-Income Countries Every Day, as Demand Surges. <https://www.who.int/news/item/25-02-2021-COVID-19-oxygen-emergency-impacting-more-than-half-a-million-people-in-low-and-middle-income-countries-every-day-as-demand-surges>. Consulté le 31 août 2021.
- OMS (2021c).** *Global Expenditure on Health: Public Spending on the Rise?* Genève.
- OMS (2021d).** *Keeping the 100-Year-Old Promise: Making Insulin Access Universal.* Genève.
- OMS (2021e).** Santé mentale. https://www.who.int/fr/health-topics/mental-health#tab=tab_1. Consulté le 10 mars 2021.
- OMS (2021f).** Maladies non transmissibles. https://www.who.int/fr/health-topics/noncommunicable-diseases#tab=tab_1. Consulté le 6 décembre 2021.
- OMS (2021g).** Couverture sanitaire universelle. Genève. [https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-\(uhc\)](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-(uhc)). Consulté le 1^{er} novembre 2021.
- OMS (2021h).** L'Assemblée mondiale de la Santé convient d'entamer un processus visant à élaborer un accord mondial historique sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. Genève. <https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-world-health-assembly-agrees-to-launch-process-to-develop-historic-global-agreement-on-pandemic-prevention-preparedness-and-response>. Consulté le 1^{er} décembre 2021.
- OMS (2021i).** *World Health Statistics 2021: Monitoring Health for the Sustainable Development Goals.* Genève.
- OMS (2021j).** Vieillesse et santé. Genève. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ageing-and-health>. Consulté le 17 décembre 2021.
- OMS (2021k).** Pollution atmosphérique. https://www.who.int/fr/health-topics/air-pollution#tab=tab_1. Consulté le 23 décembre 2021.
- OMS (2021l).** *Violence à l'encontre des femmes.* Genève.
- OMS (2021m).** Estimations de la prévalence de la violence à l'égard des femmes, 2018. Genève.
- OMS (non daté).** Social Determinants of Health. https://www.who.int/health-topics/social-determinants-of-health#tab=tab_1. Consulté le 21 novembre 2021.
- OMS (Organisation mondiale de la Santé) et Banque mondiale (2017).** *Tracking Universal Health Coverage: 2017 Global Monitoring Report.* Genève.
- OMS (Organisation mondiale de la Santé), OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et Banque mondiale (2018).** *La qualité des services de santé : un impératif mondial en vue de la couverture santé universelle.* Genève : Organisation mondiale de la Santé.
- O'Neil, C. (2016).** How Algorithms Rule Our Working Lives. *The Guardian*, 1^{er} septembre <https://www.theguardian.com/science/2016/sep/01/how-algorithms-rule-our-working-lives>. Consulté le 10 octobre 2021.
- ONU-Eau (2021).** Summary Progress Update 2021: SDG 6 – Water and Sanitation for All. Genève. https://www.unwater.org/app/uploads/2021/12/SDG-6-Summary-Progress-Update-2021_Version-July-2021a.pdf. Consulté le 10 janvier 2022.
- ONUDC (Office contre la drogue et le crime) (2018).** *Global Study on Homicide: Gender-related Killing of Women and Girls.* Vienne.
- ONUDC (2019).** *Global Study on Homicide.* Vienne.
- ONUDC (2020b).** *Global Report on Trafficking in Persons 2020.* Vienne.
- ONUDC (2021).** Killings of Women and Girls by Their Intimate Partner or Other Family Members: Global Estimates 2020. Vienne. https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/crime/UN_BriefFem_251121.pdf.
- ONUDC (non daté).** Smuggling of Migrants: The Harsh Search for a Better Life. Vienne.
- ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) (2015).** Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix : étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. New York.
- ONU Femmes (2017).** Youth Leap into Gender Equality. UN Women's Youth and Gender Equality Strategy: Empowered Young Women and Young Men as Partners in Achieving Gender Equality. Policy strategies, New York.
- ONU Femmes (2020a).** From Insights to Action: Gender Equality in the Wake of COVID-19. New York.
- ONU Femmes (2020b).** Policy Brief: The Impact of COVID-19 on Women. New York.
- ONU Femmes (2021a).** Foire aux questions : Formes de violence à l'égard des femmes et des filles. New York. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence>. Consulté le 10 janvier 2022.
- ONU Femmes (2021b).** *Mesurer la pandémie de l'ombre : la violence à l'égard des femmes pendant la pandémie de COVID-19.* New York : ONU Femmes.
- ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) (2021).** Fiche d'information – Statistiques mondiales sur le VIH et le sida. Genève.
- Oosterlaken, I. (2009).** Design for Development: A Capability Approach. *Design Issues*, vol. 25, n° 4, p. 91 à 102.
- Oosterlaken, I. et J. den Hoven (éd.) (2012).** *The Capability Approach, Technology and Design.* New York : Springer.
- OPHI (Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain) et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2021).** *L'indice global de pauvreté multidimensionnelle (IPM) 2021.* Oxford, Royaume-Uni : OPHI.
- Oral, H. V., P. Carvalho, M. Gajewska, N. Ursino, F. Masi, E. D. v. Hullebusch, J. K. Kazak et al. (2020).** A Review of Nature-based Solutions for Urban Water Management in European Circular Cities: A Critical Assessment Based on Case Studies and Literature. *Blue-Green Systems*, vol. 2, n° 1, p. 112 à 136.
- Ord, T. (2020).** *The Precipice: Existential Risk and the Future of Humanity.* New York : Hachette Books.
- Orlov, A., J. Sillmann, K. Aunan, T. Kjellstrom et A. Aaheim (2020).** Economic Costs of Heat-induced Reductions in Worker Productivity Due to Global Warming. *Global Environmental Change*, vol. 63, p. 102087.
- Østby, G., H. Urda, A. F. Tollefsen, A. Kotsadam, R. Belbo et C. Ormhaug (2018).** Organized Violence and Institutional Child Delivery: Micro-Level Evidence from Sub-Saharan Africa, 1989–2014. *Demography*, vol. 55, n° 4, p. 1295 à 1316.
- Østby, G., S. Aas Rustad et A. Arasmith (2021).** Children Affected by Armed Conflict 1990–2020. Peace Research Institute Oslo, Oslo.
- Østby, G., S. Aas Rustad et A. F. Tollefsen (2020).** Children Affected by Armed Conflict 1990–2019. Peace Research Institute Oslo, Oslo.
- Owen, T. (2004).** Human Security: Conflict, Critique and Consensus: Colloquium Remarks and a Proposal for a Threshold-based Definition. *Security Dialogue*, vol. 35, n° 3, p. 373 à 387.
- Pahl-Wostl, C. (2002).** Participative and Stakeholder-Based Policy Design, Evaluation and Modeling Processes. *Integrated Assessment*, vol. 3, n° 1, p. 3 à 14.
- Paris, R. (2001).** Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? *International Security*, vol. 26, n° 2, p. 87 à 102.
- Park, R. J., J. Goodman, M. Hurwitz et J. Smith (2020).** Heat and Learning. *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 12, n° 2, p. 306 à 339.
- Parker, T. (2019).** *Avoiding the Terrorist Trap: Why Respect for Human Rights Is the Key to Defeating Terrorism.* Londres : World Scientific.
- Parmentola, A., A. Petrillo, I. Tutore et F. De Felice (2021).** Is Blockchain Able to Enhance Environmental Sustainability? A Systematic Review and Research Agenda from the Perspective of Sustainable Development Goals (SDGs). *Business Strategy and the Environment*.
- Patz, J. A., M. L. Grabow et V. S. Limaye (2014).** When It Rains, It Pours: Future Climate Extremes and Health. *Annals of Global Health*, vol. 80, n° 4, p. 332 à 344.
- Paudel, J. et H. Ryu (2018).** Natural Disasters and Human Capital: The Case of Nepal's Earthquake. *World Development*, vol. 111, p. 1 à 12.
- Pechey, R. et P. Monsivais (2016).** Socioeconomic Inequalities in the Healthiness of Food Choices: Exploring the Contributions of Food Expenditures. *Preventive Medicine*, vol. 88, p. 203 à 209.
- Perez, C. C. (2019).** *Invisible Women: Exposing Data Bias in a World Designed for Men.* New York : Random House.

- Peters, G. P., R. M. Andrew, J. G. Canadell, P. Friedlingstein, R. B. Jackson, J. I. Korsbakken, C. Le Quéré et A. Peregón (2020).** Carbon Dioxide Emissions Continue to Grow amidst Slowly Emerging Climate Policies. *Nature Climate Change*, vol. 10, n° 1, p. 3 à 6.
- Petersen, M. B. (2021).** Covid Lesson: Trust the Public with Hard Truths. *Nature*, vol. 598, n° 7880, p. 237.
- Petersen, M. B., A. Bor, F. Jørgensen et M. F. Lindholt (2021).** Transparent Communication About Negative Features of COVID-19 Vaccines Decreases Acceptance but Increases Trust. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 118, n° 29, art. n° e2024597118.
- Peterson, V. S. (1992).** *Gendered States: Feminist (Re)visions of International Relations Theory*. Boulder (Colorado) : Lynne Rienner.
- Peterson, V. S. (2003).** *A Critical Rewriting of Global Political Economy: Integrating Reproductive, Productive, and Virtual Economies*. Hove, Royaume-Uni : Psychology Press.
- Peterson, V. S. (2004).** Feminist Theories within, Invisible to, and beyond IR. *The Brown Journal of World Affairs*, vol. 10, n° 2, p. 35 à 46.
- Petterson, T., S. Davies, A. Deniz, G. Engström, N. Hawach, S. Höglbladh, M. Solenberg et M. Öberg (2021).** Organized Violence 1989–2020, with a Special Emphasis on Syria. *Journal of Peace Research*, vol. 58, n° 4, p. 809 à 825.
- Pew Research Center (2017).** Critical Posts Get More Likes, Comments, and Shares Than Other Posts. 21 février. https://www.pewresearch.org/politics/2017/02/23/partisan-conflict-and-congressional-outreach/pdl-02-23-17_antipathy-new-00-02/. Consulté le 10 septembre 2021.
- Pew Research Center (2020).** Rising Acceptance of Homosexuality by People in Many Countries around the World over the Past Two Decades. Washington, D.C.
- Peyakhovich, A. et D. G. Rand (2016).** Habits of Virtue: Creating Norms of Cooperation and Defection in the Laboratory. *Management Science*, vol. 62, n° 3, p. 631 à 647.
- Pfizer (2021).** An Open Letter from Pfizer Chairman and CEO to Colleagues. 7 mai. https://www.pfizer.com/news/articles/why_pfizer_opposes_the_trips_intellectual_property_waiver_for_covid_19_vaccines. Consulté le 20 janvier 2022.
- PhRMA (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America) (2021).** Letter to President Biden from 31 PhRMA Board Members. 5 mars. <https://phrma.org/access-to-medicines/letter-to-president-biden-from-31-phrma-board-members>. Consulté le 20 janvier 2022.
- Piccone, T. (2017).** Democracy and Human Security in Developing Countries. Democracy and Security Dialogue Working Paper Series, Brookings Institution, Washington, D.C.
- Pinckney, J. (2016).** Making or Breaking Nonviolent Discipline in Civil Resistance Movements. ICNC Monograph Series, International Center on Nonviolent Conflict, Washington, D.C.
- Plateforme des Nations Unies sur les déterminants sociaux de la santé (2016).** Health in the Post-2015 Development Agenda: Need for a Social Determinants of Health Approach. Joint Statement of the UN Platform on Social Determinants of Health. <https://www.who.int/publications/m/item/health-in-the-post-2015-development-agenda-need-for-a-social-determinants-of-health-approach>. Consulté le 20 décembre 2021.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (1994).** *Rapport sur le développement humain 1994 : Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine*. New York : Oxford University Press.
- PNUD (2001).** *Rapport sur le développement humain 2001 : Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*. New York.
- PNUD (2016a).** *Risk-Proofing the Western Balkans: Empowering People to Prevent Disasters. Regional Human Development Report 2016: Western Balkans*. New York.
- PNUD (2016b).** *Serbia NHDR 2016: Social Capital, the Invisible Face of Resilience*. New York.
- PNUD (2016c).** *Being LGBTI in China—A National Survey on Social Attitudes towards Sexual Orientation, Gender Identity and Gender Expression*. New York.
- PNUD (2019a).** *Rapport sur le développement humain 2019 : Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^e siècle*. New York.
- PNUD (2019b).** *Tolerance but Not Inclusion: A National Survey on Experiences of Discrimination and Social Attitudes towards LGBT People in Thailand*. Bangkok.
- PNUD (2020a).** COVID-19 Will Widen Poverty Gap between Women and Men, New UN Women and UNDP Data Show. New York. <https://www.undp.org/press-releases/COVID-19-will-widen-poverty-gap-between-women-and-men-new-un-women-and-undp-data>. Consulté le 10 janvier 2022.
- PNUD (2020b).** Gender Inequality and the COVID-19 Crisis: A Human Development Perspective. Document de travail du PNUD sur le développement humain. New York.
- PNUD (2020c).** *Rapport sur le développement humain 2020 : La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène*. New York.
- PNUD (2020d).** *Tackling Social Norms, A Game Changer for Gender Inequalities. A Human Development Perspective*. New York.
- PNUD (2020e).** UNDP Brief: Gender-Based Violence and COVID-19. New York.
- PNUD (2020f).** COVID-19 and Human Development: Assessing the Crisis, Envisioning the Recovery. Perspectives de développement humain 2020. New York.
- PNUD (2020g).** UNDP Supported the Development of a Telemedicine Application. Communiqué de presse, 9 décembre. <https://www.kg.undp.org/content/kyrgyzstan/en/home/presscenter/>
- pressreleases/2020/12/undp-supported-the-development-of-a-telemedicine-application.html. Consulté le 1^{er} septembre 2021.
- PNUD (2021).** Informe de Resultados Encuesta Nacional LGBTI 2020. New York.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), OMS (Organisation mondiale de la Santé) et Université d'Oxford (2021).** *Global Dashboard for Vaccine Equity*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) (2018).** *Inclusive Wealth Report 2018*. Nairobi, Kenya.
- PNUE (2019c).** Un meilleur traitement des eaux usées est essentiel pour garantir la bonne santé des êtres humains et des écosystèmes. Communiqué de presse, 5 avril. <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/un-meilleur-traitement-des-eaux-usees-est-essentiel-pour-garantir-la>. Consulté le 23 décembre 2021.
- PNUE (2021).** *Making Peace for Nature: A Scientific Blueprint to Tackle the Biodiversity and Pollution Emergencies*. Nairobi.
- Portail sur les données migratoires (2021a).** Population de migrants internationaux. <https://www.migrationdataportal.org/fr/themes/population-de-migrants-internationaux>. Consulté le 17 décembre 2021.
- Portail sur les données migratoires (2021b).** Unemployment Gap between the Foreign-born and Native Populations in OECD Countries in 2019.
- Potts, S. G., V. Imperatriz-Fonseca, H. Ngo, J. C. Biesmeijer, T. Breeze, L. Dicks, L. Garibaldi et al. (2016).** Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire – Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Bonn, Allemagne : IPBES.
- Prabhala, A., A. Jayadev et D. Baker (2020).** Want Vaccines Fast? Suspend Intellectual Property Rights. *The New York Times*, 7 décembre. <https://www.nytimes.com/2020/12/07/opinion/covid-vaccines-patents.html>. Consulté le 1^{er} septembre 2021.
- Pribble, J. (2013).** *Welfare and Party Politics in Latin America*. Paris : Cambridge University Press.
- Priisalu, J. et R. Ottis (2017).** Personal Control of Privacy and Data: Estonian Experience. *Health and Technology*, vol. 7, n° 4, p. 441 à 451.
- Principes de Jogjakarta (2007).** Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Jogjakarta, Indonésie. Consulté le 17 décembre 2021.
- Prügl, E. (1999).** *The Global Construction of Gender: Home-based Work in the Political Economy of the 20th Century*. New York : Columbia University Press.
- Purplesec (2021).** 2020 Cyber Security Statistics. <https://purplesec.us/resources/cyber-security-statistics/>. Consulté le 14 décembre 2021.

- Giao, X., X. Shu, Y. Tang, L. Duan, B. C. Seyler, H. Guo, Y. Xiao, Q. Ying et H. Zhang (2021).** Atmospheric Deposition of Sulfur and Nitrogen in the West China Rain Zone: Fluxes, Concentrations, Ecological Risks, and Source Apportionment. *Atmospheric Research*, vol. 256.
- Radu, S. (2019).** The Technology That's Turning Heads. *U.S. News and World Report*, 26 juillet. <https://www.usnews.com/news/best-countries/articles/2019-07-26/growing-number-of-countries-employing-facial-recognition-technology>. Consulté le 10 septembre 2021.
- Rajkumar, R. P. (2020).** COVID-19 and Mental Health: A Review of the Existing Literature. *Asian Journal of Psychiatry*, vol. 52, p. 102066.
- Raleigh, C., H. J. Choi et D. Kniveton (2015).** The Devil Is in the Detail. An Investigation of the Relationships between Conflict, Food Price and Climate across Africa. *Global Environmental Change*, vol. 32, p. 187 à 199.
- Randolph, S., S. Fukuda-Parr et T. Lawson-Remer (2010).** Economic and Social Rights Fulfillment Index: Country Scores and Rankings. *Journal of Human Rights*, vol. 9, n° 3, p. 230 à 261.
- Randolph, S., S. Fukuda-Parr et T. Lawson-Remer (2020).** SERF Index Methodology 2020 Update Technical Note. Economic and Social Rights Empowerment Initiative, Wellington.
- Rani, U. et P. J. Singh (2019).** Digital Platforms, Data, and Development: Implications for Workers in Developing Economies. *Comparative Labor Law and Policy Journal*, vol. 41, p. 263.
- Ray, A. et J. George (2021).** Online Hate and Its Routes to Aggression: A Research Agenda. *Proceedings of the 54th Hawaii International Conference on System Sciences*.
- Ray, D. K., P. C. West, M. Clark, J. S. Gerber, A. V. Prishchepov et S. Chatterjee (2019).** Climate Change Has Likely Already Affected Global Food Production. *PLoS One*, vol. 14, n° 5, art. n° e0217148.
- Reardon, B. A. (2001).** *Education for a Culture of Peace in a Gender Perspective*. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
- Reardon, B. A. (2015).** Feminist Concepts of Peace and Security. Dans Betty A. Reardon: *Key Texts in Gender and Peace*. New York : Springer.
- Renick, H. (2020).** Fire, Forests, and Our Lands: An Indigenous Ecological Perspective. <https://nonprofitquarterly.org/fire-forests-and-our-lands-an-indigenous-ecological-perspective/>. Consulté le 23 décembre 2021.
- Repeckaitė, D. (2020).** How Deportation Became the Core of Europe's Migration Policy. *Jacobin*, 27 juillet. <https://www.jacobinmag.com/2020/07/deportation-migration-european-union>. Consulté le 10 décembre 2021.
- Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle (2019).** Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle, 23 septembre, New York. <https://www.un.org/pga/73/event/universal-health-coverage>. Consulté le 1^{er} novembre 2021.
- Richerson, P., R. Baldini, A. V. Bell, K. Demps, K. Frost, V. Hillis, S. Mathew et al. (2016).** Cultural Group Selection Plays an Essential Role in Explaining Human Cooperation: A Sketch of the Evidence. *Behavioral and Brain Sciences*, vol. 39.
- Rigaud, K. K., A. De Sherbinin, B. Jones, J. Bergmann, V. Clement, K. Ober, J. Schewe et al. (2018).** *Groundswell: se préparer aux migrations climatiques internes*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Riigikogu (2000).** Public Information Act. Tallinn.
- Riigikogu (2004).** Electronic Communications Act. Tallinn.
- Ritchie, H. (2018).** Global Mental Health: Five Key Insights Which Emerge from the Data. <https://ourworldindata.org/global-mental-health>. Consulté le 20 décembre 2021.
- Ritchie, H. (2019).** The Number of Children Dying Each Year Has More Than Halved since 1990. <https://ourworldindata.org/global-child-deaths-have-halved-since-1990>. Consulté le 5 octobre 2021.
- Ritchie, H. et M. Roser (2021).** Biodiversity. <https://ourworldindata.org/biodiversity>. Consulté le 18 octobre 2021.
- Robbins, B. G. (2016).** What Is Trust? A Multidisciplinary Review, Critique, and Synthesis. *Sociology Compass*, vol. 10, n° 10, p. 972 à 986.
- Robbins, R. (2021).** Pfizer Will Turn to a Plant in Africa to Help Supply the Continent with Vaccines Next Year. *The New York Times*, 21 juillet. <https://www.nytimes.com/2021/07/21/business/pfizer-will-turn-to-a-plant-in-africa-to-help-supply-the-continent-with-vaccines-next-year.html>. Consulté le 1^{er} septembre 2021.
- Roberts, T. (éd.) (2021).** *Digital Rights in Closing Civic Space: Lessons from Ten African Countries*. Brighton, Royaume-Uni : Institute of Development Studies.
- Rode, A., R. Baker, T. Carleton, A. DiAgostino, M. Delgado, T. Foreman, M. Greenstone et al. (2021a).** Labour Disutility in a Warmer World: Impact of Climate Change on the Global Workforce.
- Rode, A., T. Carleton, M. Delgado, M. Greenstone, M., Houser, S. Hsiang, A. Hultgren et al. (2021b).** Estimating a Social Cost of Carbon for Global Energy Consumption. *Nature*, vol. 598, n° 7880, p. 308 à 314.
- Rodgers, D. M. (2020).** *Children in Social Movements: Rethinking Agency, Mobilization and Rights*. Abingdon, Royaume-Uni et New York : Routledge.
- Romero, A. P., S. K. Goldberg et L. A. Vasquez (2020).** LGBT People and Housing Affordability, Discrimination, and Homelessness. UCLA, Williams Institute, Los Angeles (Californie).
- Roser, M. et H. Ritchie (2013).** Maternal Mortality. <https://ourworldindata.org/maternal-mortality>. Consulté le 5 octobre 2021.
- Roser, M. et H. Ritchie (2019).** Malaria. <https://ourworldindata.org/malaria>. Consulté le 5 octobre 2021.
- Rostila, M., A. Cederström, M. Wallace, M. Brandén, B. Malmberg et G. Andersson (2021).** Disparities in Coronavirus Disease 2019 Mortality by Country of Birth in Stockholm, Sweden: A Total-Population-Based Cohort Study. *American Journal of Epidemiology*, vol. 190, n° 8, p. 1510 à 1518.
- Ruger, J. P. (2004).** Ethics of the Social Determinants of Health. *The Lancet*, vol. 364, n° 9439, p. 1092 à 1097.
- Rulli, M. C., M. Santini, D. T. S. Hayman et P. D'Odorico (2017).** The Nexus between Forest Fragmentation in Africa and Ebola Virus Disease Outbreaks. *Scientific Reports*, vol. 7, n° 1, p. 41613.
- Rundle, H. (2019).** Indigenous Knowledge Can Help Solve the Biodiversity Crisis. *Scientific American*, 12 octobre. <https://blogs.scientificamerican.com/observations/indigenous-knowledge-can-help-solve-the-biodiversity-crisis/>. Consulté le 23 décembre 2021.
- Runyan, A. S. et V. S. Peterson (1991).** The Radical Future of Realism: Feminist Subversions of IR Theory. *Alternatives*, vol. 16, n° 1, p. 67 à 106.
- Saksena, P., K. Xu et V. Durairaj (2010).** The Drivers of Catastrophic Expenditure: Outpatient Services, Hospitalization or Medicines? Document de référence pour le Rapport sur la santé dans le monde 2010, Organisation mondiale de la Santé, Genève.
- Sandel, M. J. (2020).** *The Tyranny of Merit: What's Become of the Common Good?* Londres : Penguin Press.
- Sarker, M. A. R., K. Alam et J. Gow (2012).** Exploring the Relationship between Climate Change and Rice Yield in Bangladesh: An Analysis of Time Series Data. *Agricultural Systems*, vol. 112, p. 11 à 16.
- Sasse, J.-P. et E. Trutnevyte (2020).** Regional Impacts of Electricity System Transition in Central Europe until 2035. *Nature Communications*, vol. 11, n° 1, p. 1 à 14.
- Satici, B., M. Saricali, S. A. Satici et M. D. Griffiths (2020).** Intolerance of Uncertainty and Mental Wellbeing: Serial Mediation by Rumination and Fear of COVID-19. *International Journal of Mental Health and Addiction*, 2020 (mai), p. 1 à 12.
- Saxena, S. (2018).** Excess Mortality among People with Mental Disorders: A Public Health Priority. *The Lancet Public Health*, vol. 3, n° 6, p. 264 à 265.
- Schelling, T. C. (1965).** Strategic Analysis and Social Problems. *Social Problems*, vol. 12, n° 4, p. 367 à 379.
- Scheurer, M. et M. Bigalke (2018).** Microplastics in Swiss Floodplain Soils. *Environmental Science & Technology*, vol. 52, n° 6.
- Schilke, O., M. Reimann et K. S. Cook (2015).** Power Decreases Trust in Social Exchange. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 112, n° 42, p. 12950 à 12955.
- Schilke, O., M. Reimann et K. S. Cook (2021).** Trust in Social Relations. *Annual Review of Sociology* 47(1): p. 239 à 259.
- Schillings, T. et D. Sánchez-Ancochea (2021).** The Role of Health Care Universalism in Advancing

- Human Security. Document de référence pour le Rapport spécial sur la sécurité humaine, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Schlosberg, D. et D. Carruthers (2010).** Indigenous Struggles, Environmental Justice, and Community Capabilities. *Global Environmental Politics*, vol. 10, n° 4.
- Schuster, R., R. R. Germain, J. R. Bennett, N. J. Reo et P. Arcese (2019).** Vertebrate Biodiversity on Indigenous-managed Lands in Australia, Brazil, and Canada Equals that in Protected Areas. *Environmental Science & Policy*, vol. 101, p. 1 à 6.
- Seddon, N., A. Chausson, P. Berry, C. A. J. Girardin, A. Smith et B. Turner (2020).** Understanding the Value and Limits of Nature-based Solutions to Climate Change and Other Global Challenges. *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, vol. 375, n° 1794.
- Sen, A. (2001).** *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté*. Paris : Éditions Odile Jacob (2003).
- Sen, A. (2008).** Why and How Is Health a Human Right? *The Lancet*, vol. 372, n° 9655, p. 2010.
- Sen, A. (2009).** *L'idée de justice*. Paris : Flammarion (2012).
- Sen, A. (2015).** Universal Healthcare: The Affordable Dream. *The Guardian*, 6 janvier. <https://www.theguardian.com/society/2015/jan/06/sp-universal-healthcare-the-affordable-dream-amartya-sen>. Consulté le 1^{er} novembre 2021.
- Sen, A. K. (2005a).** Human Rights and Capabilities. *Journal of Human Development*, vol. 6, n° 2, p. 151 à 166.
- Sen, A. K. (2005b).** Women and Men. Dans *The Argumentative Indian: Writings on Indian History, Culture and Identity*. New York : Farrar, Straus et Giroux.
- Serianu (2017).** *Africa Cyber Security Reports 2017*. Nairobi.
- Shami, E. (2021).** Assessing the Risks of Civilian Harm from Military Cyber Operations during Armed Conflicts. *Humanitarian Law and Policy*, 22 juin. <https://blogs.icrc.org/law-and-policy/2021/06/22/risks-civilian-harm-cyber-operations/>. Consulté le 28 juillet 2021.
- Sharkey, P. (2018).** The Long Reach of Violence: A Broader Perspective on Data, Theory, and Evidence on the Prevalence and Consequences of Exposure to Violence. *Annual Review of Criminology*, vol. 1, p. 85 à 102.
- Sharma, S. et S. Chatterjee (2017).** Microplastic Pollution, a Threat to Marine Ecosystem and Human Health: A Short Review. *Environmental Science and Pollution Research*, vol. 24, p. 21530 à 21547.
- Sharp, G. (2011).** Loss of Genetic Diversity in U.S. Food Crops. *Sociological Images* (blog), 18 juillet. <https://thesocietypages.org/socimages/2011/07/19/loss-of-genetic-diversity-in-u-s-food-crops/>.
- Shepherd, L. (2008).** *Gender, Violence and Security: Discourse as Practice*. Londres : Zed Books.
- Shepherd, L. J. (2010).** Sex or Gender? Bodies in World Politics and Why Gender Matters. Dans *Gender Matters in Global Politics: A Feminist Introduction to International Relations*. Abingdon, Royaume-Uni et New York : Routledge.
- Shiva Kumar, A. K. (2021).** COVID-19 and Human Insecurity. Note de synthèse sur les politiques. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Équipe Stratégie, politiques et partenariats, New York.
- Simon, S. (2020).** Subtle Connections: Pandemic and the Authoritarian Impulse. *Survival*, vol. 62, n° 3, p. 103 à 111.
- Slaughter, A.-M. (2009).** *A New World Order*. Princeton, New Jersey : Princeton University Press.
- Slaughter, A.-M. (2017).** *The Chessboard and the Web*. New Haven (Connecticut) : Yale University Press.
- Sluijs, J. P. v. d. et N. S. Vaage (2016).** Pollinators and Global Food Security: The Need for Holistic Global Stewardship. *Food Ethics*, vol. 1, p. 75 à 91.
- Small Arms Survey (2018).** Global Firearms Holdings. Genève. <https://www.smallarmssurvey.org/database/global-firearms-holdings>. Consulté le 8 août 2021.
- Smith, D. (2021).** The Security Space in the Anthropocene Epoch. Dans Löwbrand, E. et M. Mobjörk (éd.), *Anthropocene (in)Securities Reflections on Collective Survival 50 Years after the Stockholm Conference*. Paris : Oxford University Press.
- Smith, L. C., U. Ramakrishnan, A. Ndiaye, L. Haddad et R. Martorell (2003).** The Importance of Women's Status for Child Nutrition in Developing Countries: International Food Policy Research Institute (IFPRI) Research Report Abstract 131. *Food and Nutrition Bulletin*, vol. 24, n° 3, p. 287 à 288.
- Smith, R., P. Corrigan et C. Exeter (2012).** *Countering Non-Communicable Disease through Innovation*. Report of the Non-Communicable Disease Working Group 2012. Genève : Organisation mondiale de la Santé.
- Sobrevila, C. (2008).** *The Role of Indigenous Peoples in Biodiversity Conservation: The Natural but Often Forgotten Partners*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Soroye, P., T. Newbold et J. Kerr (2020).** Climate Change Contributes to Widespread Declines among Bumble Bees across Continents. *Science*, vol. 367, n° 6478, p. 685 à 688.
- Spence, M., J. Stiglitz et J. Ghosh (2021).** Avoiding a K-Shaped Global Recovery. *Project Syndicate*, 24 mars. <https://www.project-syndicate.org/commentary/global-economy-avoiding-k-shaped-recovery-by-michael-spence-et-al-2021-03>. Consulté le 10 juin 2021.
- Stankovich, M. M. (2021).** Regulating AI and Big Data Deployment in Healthcare: Proposing Robust and Sustainable Solutions for Developing Countries' Governments. *AISIS*, 30 septembre (mis à jour le 13 octobre). <https://aisis-2021.nucleares.unam.mx/keynotes/stankovich/>. Consulté le 1^{er} septembre 2021.
- Stearns, J. (1998).** *Gender and International Relations: An Introduction*. New Brunswick (New Jersey) : Rutgers University Press.
- Stewart, F. (2005).** Horizontal Inequalities: A Neglected Dimension of Development. Dans United Nations University World Institute for Development Economics Research (éd.), *Wider Perspectives on Global Development*. New York : Springer.
- Stewart, F. (2016).** The Dynamics of Horizontal Inequalities. Document de réflexion pour le Rapport sur le développement humain 2016, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Stewart, F., D. Holdstock et A. Jarquin (2002).** Root Causes of Violent Conflict in Developing Countries. Commentary: Conflict—from Causes to Prevention? *BMJ*, vol. 324, n° 7333, p. 342 à 345.
- Storeng, K. T., A. d. B. Puyvallée et F. Stein (2021).** COVAX and the Rise of the 'Super Public Private Partnership' for Global Health. *Global Public Health*. <https://doi.org/10.1080/17441692.2021.1987502>.
- Stotzer, R. L. (2009).** Violence against Transgender People: A Review of United States Data. *Aggression and Violent Behavior*, vol. 14, n° 3, p. 170 à 179.
- Sunderland, T. C., B. Powell, A. Ickowitz, S. Foli, M. Pinedo-Vasquez, R. Nasi et C. Padoch (2013).** Food Security and Nutrition. Centre de recherche forestière internationale (CIFOR). Bogor, Indonésie.
- Suriyasarn, B. (2016).** Discrimination and Marginalization of LGBT Workers in Thailand. Dans Köllen, T. (éd.), *Sexual Orientation and Transgender Issues in Organizations*. Cham, Suisse : Springer.
- Swindle, R. et D. Newhouse (2021).** Barriers to Accessing Medical Care in Sub-Saharan Africa (SSA) in Early Stages of COVID-19 Pandemic. Poverty and Equity Notes 38, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Sylvester, C. (1994).** *Feminist Theory and International Relations in a Postmodern Era*. Paris : Cambridge University Press.
- Szafarski, M. et S. Bauldry (2019).** The Effects of Perceived Discrimination on Immigrant and Refugee Physical and Mental Health. *Advances in Medical Sociology*, vol. 19, p. 173 à 204.
- Szkordilisz, F. (2014).** Mitigation of Urban Heat Island by Green Spaces. *Pollack Periodica*, vol. 9, no1, p. 91 à 100.
- Tadjbakhsh, S. (2013).** In Defense of the Broad View of Human Security. *Routledge Handbook of Human Security*. Abingdon, Royaume-Uni : Routledge.
- Tadjbakhsh, S. et A. Chenoy (2007).** *Human Security: Concepts and Implications*. Abingdon, Royaume-Uni : Routledge.
- Takasu, Y. et l'Institut de recherche Ogata Sadako pour la paix et le développement de l'Agence japonaise de coopération internationale (2019c).** SDGs and Japan Human Security Indicators for Leaving No One Behind. Tokyo.
- Tarabah, A., L. K. Badr, J. Usta et J. Doyle (2016).** Exposure to Violence and Children's Desensitization

Attitudes in Lebanon. *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 31, n° 18, p. 3017 à 3038.

Tegmark, M., S. Russell, A. Aguirre et E. Javorsky (2021). Lethal Autonomous Weapons Exist; They Must Be Banned. *IEEE Spectrum*, 16 juin. <https://spectrum.ieee.org/lethal-autonomous-weapons-exist-they-must-be-banned>. Consulté le 17 novembre 2021.

Teng, A. M., J. Atkinson, G. Disney, N. Wilson et T. Blakely (2017). Changing Socioeconomic Inequalities in Cancer Incidence and Mortality: Cohort Study with 54 Million Person-Years Follow-up 1981–2011. *International Journal of Cancer*, vol. 140, n° 6, p. 1306 à 1316.

The Economist (2021). Might the Pandemic Pave the Way for a Universal Basic Income? 4 mars. <https://www.economist.com/finance-and-economics/2021/03/02/might-the-pandemic-pave-the-way-for-a-universal-basic-income>. Consulté le 1^{er} novembre 2021.

The Lancet Commission on Global Health 2035 (2013). Global Health 2035: A World Converging within a Generation. *The Lancet*, vol. 382, p. 1898 à 1955.

The Lancet Countdown (2021). The 2021 Report of the Lancet Countdown on Health and Climate Change: Code Red for a Healthy Future. *The Lancet*, vol. 398, n° 10311, p. 1619 à 1662.

The Lancet–University of Oslo Commission on Global Governance for Health (2014). The Political Origins of Health Inequity: Prospects for Change. *The Lancet*, vol. 383, p. 630 à 667.

Thomas, A., A. Baptiste, R. Martyr-Koller, P. Pringle et K. Rhiney (2020). Climate Change and Small Island Developing States. *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 45, p. 1 à 27.

Thomas, C. C., N. G. Otis, J. R. Abraham, H. R. Markus et G. M. Walton (2020). Toward a Science of Delivering Aid with Dignity: Experimental Evidence and Local Forecasts from Kenya. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 117, n° 27, p. 15546 à 15553.

Thöni, C. (2017). Trust and Cooperation: Survey Evidence and Behavioral Experiments. Dans Lange, P. V., B. Rockenbach et M. Yamagishi (éd.), *Trust in Social Dilemmas*. New York : Oxford University Press.

Tickner, J. A. (1992). *Gender in International Relations: Feminist Perspectives on Achieving Global Security*. New York : Columbia University Press.

Tickner, J. A. (1995). Introducing Feminist Perspectives into Peace and World Security Courses. *Women's Studies Quarterly*, vol. 23, n° 3/4, p. 48 à 57.

Tickner, J. A. (1999a). Feminist Perspectives on Achieving Global Security. Dans Thomas, C. et P. Wilkin (éd.), *Globalization, Human Security, and the African Experience*. Boulder (Colorado) : Lynne Rienner.

Tickner, J. A. (1999b). Why Women Can't Run the World: International Politics According to Francis Fukuyama. *International Studies Review*, vol. 1, n° 3, p. 3 à 11.

Tickner, J. A. (2005). Gendering a Discipline: Some Feminist Methodological Contributions to

International Relations. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 30, n° 4, p. 2173 à 2188.

Tickner, J. A. (2015). Revisiting IR in a Time of Crisis: Learning from Indigenous Knowledge. *International Feminist Journal of Politics*, vol. 17, n° 4, p. 536 à 553.

Trans Murder Monitoring Observatory (2020). TMM Update Trans Day of Remembrance 2020. Communiqué de presse, 11 novembre. <https://transrespect.org/en/tmm-update-tdor-2020/>. Consulté le 10 janvier 2022.

Trans Murder Monitoring Observatory (2021). TMM Update Trans Day of Remembrance 2021.

Trujo, G. et S. Ley (2020). *Votes, Drugs, and Violence: The Political Logic of Criminal Wars in Mexico*. Paris : Cambridge University Press.

Tunggal, A. T. (2021). What Is a Cyber Threat? UpGuard. <https://www.upguard.com/blog/cyber-threat>. Consulté le 17 novembre 2021.

Turley, J. (2020). Anonymity, Obscurity, and Technology: Reconsidering Privacy in the Age of Biometrics. *Boston University Law Review*, vol. 100, n° 6, p. 2179 à 2262.

Tutwiler, M. A., A. Bailey, S. Attwood, R. Remans et M. Ramirez (2017). Agricultural Biodiversity and Food System Sustainability. *Mainstreaming Agrobiodiversity in Sustainable Food Systems*. Rome : Bioversity International.

UIT (Union internationale des télécommunications) (2021a). Individuals Using the Internet. <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>. Consulté le 3 janvier 2022.

UIT (2021b). *L'Indice mondial de cybersécurité 2020*. Genève.

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2019). *La situation des enfants dans le monde 2019 : Enfants, nourriture et nutrition : bien grandir dans un monde en mutation*. New York.

UNICEF (2020a). Children Recruited by Armed Forces. Mis à jour le 27 août 2021. <https://www.unicef.org/protection/children-recruited-by-armed-forces>. Consulté le 17 décembre 2021.

UNICEF (2020b). *Female Genital Mutilation: A New Generation Calls for Ending an Old Practice*. New York.

UNICEF (2021a). « Pris pour cible ». <https://www.unicef.org/fr/pris-pour-cible>. Consulté le 17 décembre 2021.

UNICEF (2021b). Six violations graves des droits des enfants en temps de guerre. <https://www.unicef.org/fr/recits/enfants-pris-pour-cible-six-violations-graves-des-droits-des-enfants-en-temps-de-guerre>. Consulté le 17 décembre 2021.

UNICEF (2021c). *La situation des enfants dans le monde 2021 : Dans ma tête : promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants*. New York.

UNICEF (2021d). Child Displacement. <https://data.unicef.org/topic/child-migration-and-displacement/displacement/>. Consulté le 10 janvier 2022.

UNICEF (2021e). La COVID-19 représente « la pire crise mondiale que les enfants aient connue au cours de nos 75 ans d'existence ». Communiqué de presse, 9 décembre. New York.

UNICEF (2021f). Les effets néfastes de la COVID-19 sur la santé mentale des enfants et des jeunes ne seraient que la « partie émergée de l'iceberg ». Communiqué de presse, 4 octobre. New York.

UNICEF (2021g). Le monde compte près de 240 millions d'enfants handicapés, d'après l'analyse statistique de l'UNICEF la plus exhaustive à ce jour. Communiqué de presse, 10 novembre. New York.

UNICEF (2021h). *Évitons une décennie perdue : mesures à prendre de toute urgence pour inverser les effets dévastateurs de la COVID-19 sur les enfants et les jeunes*. New York.

UNICEF (2021i). *Unicef Humanitarian Action for Children 2022 - Overview*. New York.

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et Gallup (2021). *L'enfance en évolution – Une enquête internationale plurigénérationnelle sur l'enfance au XXI^e siècle*. New York : UNICEF.

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et UIT (Union internationale des télécommunications) (2020b). *How Many Children and Young People Have Internet Access at Home? Estimating Digital Connectivity during the COVID-19 Pandemic*. New York : UNICEF.

UNODA (Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies) (2018). *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*. New York.

UNPFII (Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies) (2016). *State of the World's Indigenous Peoples: Indigenous People's Access to Health Services*. New York.

Urbaniaik, R., M. Ptaszyński, P. Tempska, G. Leliwa, M. Brochocki et M. Wroczyński (2022). Personal Attacks Decrease User Activity in Social Networking Platforms. *Computers in Human Behavior*, vol. 126, p. 106972.

US Customs and Border Patrol (2021). Southwest Land Border Encounters. Washington, D.C.

US Department of Homeland Security (ministère de la Sécurité intérieure des États-Unis) (2019). *Yearbook of Immigration Statistics 2019*. Washington, D.C.

Vaeza, M.-N. (2020). La pandémie de COVID-19 et la violence à l'égard des femmes et des filles. <https://www.un.org/fr/chronique-onu/la-pandemie-de-covid-19-et-la-violence-a-l-egard-des-femmes-et-des-filles>. Consulté le 2 décembre 2021.

Valera, S. et J. Guàrdia (2014). Perceived Insecurity and Fear of Crime in a City with Low-Crime Rates. *Journal of Environmental Psychology*, vol. 38, p. 195 à 205.

Valimised (2021). Statistics about Internet Voting in Estonia. <https://www.valimised.ee/en/archive/statistics-about-internet-voting-estonia>. Consulté le 14 décembre 2021.

van der Made, J. (2021). Chinese Tech, Ignored by the West, Is Taking over Africa's Cyberspace.

- RFI, 22 juillet. <https://www.rfi.fr/en/science-and-technology/20210722-chinese-tech-ignored-by-the-west-is-taking-over-africa-s-cyberspace>. Consulté le 17 novembre 2021.
- Van Lange, P. (2015)**. Generalized Trust: Four Lessons from Genetics and Culture. *Current Directions in Psychological Science*, vol. 24, n° 1, p. 71 à 76.
- van Munster, R. et C. Sylvest (2021)**. Nuclear Weapons, Extinction, and the Anthropocene: Reappraising Jonathan Schell. *Review of International Studies*, vol. 47, n° 3, p. 294 à 310.
- van Raalte, A. A., I. Sasson et P. Martikainen (2018)**. The Case for Monitoring Life-Span Inequality. *Science*, vol. 362, n° 6418, p. 1002 à 1004.
- Vera-Adrián, F., P. Dixon, D. Ortega, E. Cubillos Rodríguez, M. Muñoz Ramírez, R. Arias Callejas, S. Bonilla Lozada et al. (2020a)**. Trash Is Piling up in Rural Colombia—That's a Bad Sign for Peace. *Political Violence at a Glance*, 2 juillet. <https://politicalviolenceataglance.org/2020/07/02/trash-is-piling-up-in-rural-colombia-thats-a-bad-sign-for-peace/>. Consulté le 26 novembre 2021.
- Vesco, P., M. Kovacic, M. Mistry et M. Croicu (2021)**. Climate Variability, Crops and Conflict: Exploring the Impacts of Spatial Concentration in Agricultural Production. *Journal of Peace Research*, vol. 58, n° 1, p. 98 à 113.
- Vicedo-Cabrera, A. M., N. Scovronick et A. Gasparrini (2021)**. The Burden of Heat-Related Mortality Attributable to Recent Human-Induced Climate Change. *Nature Climate Change*, vol. 11, p. 492 à 500.
- Volaco, A., A. M. Cavalcanti et D. B. Prêcoma (2018)**. Socioeconomic Status: The Missing Link between Obesity and Diabetes Mellitus? *Current Diabetes Reviews*, vol. 14, n° 4, p. 321 à 326.
- von Uexkull, N. et H. Buhaug (2021)**. Security Implications of Climate Change: A Decade of Scientific Progress. *Journal of Peace Research*, vol. 58, n° 1.
- Vörösmarty, C. J., B. Stewart-Koster, P. A. Green, E. L. Boone, M. Flörke, G. Fischer, D. A. Wiberg et al. (2021)**. A Green-Gray Path to Global Water Security and Sustainable Infrastructure. *Global Environmental Change*, vol. 70, p. 102344.
- Wachter, S., B. Mittelstadt et L. Floridi (2017)**. Transparent, Explainable, and Accountable AI for Robotics. *Science Robotics*, vol. 2, n° 6, art. n° eaan6080.
- Waldron, I. R. (2020)**. The Wounds That Do Not Heal: Black Expendability and the Traumatizing Aftereffects of Anti-Black Police Violence. *Equality, Diversity and Inclusion: An International Journal*, vol. 40, n° 1, p. 29 à 40.
- Walker, R., G. B. Kyomuhendo, E. Chase, S. Choudhry, E. K. Gubrium, J. Y. Nicola, I. Lodemel et al. (2013)**. Poverty in Global Perspective: Is Shame a Common Denominator? *Journal of Social Policy*, vol. 42, n° 2, p. 215 à 233.
- Walker, W. S., S. R. Gorelik, A. Baccini, J. L. Aragon-Osejo, C. Josse, C. Meyer, M. N. Macedo et al. (2020a)**. The Role of Forest Conversion, Degradation, and Disturbance in the Carbon Dynamics of Amazon Indigenous Territories and Protected Areas. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 117, n° 6, p. 3015 à 3025.
- Wallace, R. (2016)**. *Big Farms Make Big Flu: Dispatches on Influenza, Agribusiness, and the Nature of Science*. New York : NYU Press.
- Wang, H., Y. Zhang, H. Zhao, X. Lu, Y. Zhang, W. Zhu, C. P. Nielsen et al. (2017)**. Trade-driven Relocation of Air Pollution and Health Impacts in China. *Nature Communications*, vol. 8, n° 1, p. 738.
- Waring, R. H., R. M. Harris et S. C. Mitchell (2018)**. Plastic Contamination of the Food Chain: A Threat to Human Health? *Maturitas*, vol. 115, p. 64 à 68.
- Watts, N., M. Amann, S. Ayeb-Karlsson, K. Belesova, T. Bouley, M. Boykoff, P. Byass et al. (2018)**. The Lancet Countdown on Health and Climate Change: From 25 Years of Inaction to a Global Transformation for Public Health. *The Lancet*, vol. 391, n° 10120, p. 581 à 630.
- Weisse, M. et E. Dow Goldman (2020)**. We Lost a Football Pitch of Primary Rainforest Every 6 Seconds in 2019. Blog du World Resources Institute, 2 juin. <https://www.wri.org/insights/we-lost-football-pitch-primary-rainforest-every-6-seconds-2019>. Consulté le 23 décembre 2021.
- Wenz, L., A. Levermann et M. Auffhammer (2017)**. North–South Polarization of European Electricity Consumption under Future Warming. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 114, n° 38, p. e7910.
- Wilson, K., S. Halabi et L. O. Gostin (2020)**. The International Health Regulations (2005), the Threat of Populism and the COVID-19 Pandemic. *Globalization and Health*, vol. 16.
- Wilson, T. (2019)**. Huawei and African Union Boost Relationship with Deal. *Financial Times*, 31 mai. <https://www.ft.com/content/30ec5c54-83aa-11e9-b592-5fe435b57a3b>. Consulté le 1^{er} septembre 2021.
- Winter, D. et D. C. Leighton (2001)**. Structural Violence. Dans *Peace, Conflict, and Violence: Peace Psychology in the 21st Century*. Hoboken (New Jersey) : Prentice Hall.
- Wisotzki, S. (2003)**. Engendering Security Discourses in IR: Theoretical Insights and Practical Implications. Document de travail n° 47, Institut autrichien des affaires internationales, Vienne.
- Wood, R., M. Sutton, D. Clark, A. McKeon et M. Bain (2006)**. Measuring Inequalities in Health: The Case for Healthy Life Expectancy. *Journal of Epidemiology & Community Health*, vol. 60, n° 12, p. 1089 à 1092.
- Woroniuk, B. (1999)**. Women's Empowerment in the Context of Human Security: A Discussion Paper: Background Document for the Joint Workshop of the UN Inter-Agency Committee on Women and Gender Equality and the OECD. DAC Working Party on Gender Equality on Women's Empowerment in the Context of Human Security: p. 7 à 8.
- Wossen, T., T. Berger, M. G. Haile et C. Troost (2018)**. Impacts of Climate Variability and Food Price Volatility on Household Income and Food Security of Farm Households in East and West Africa. *Agricultural Systems*, vol. 163, p. 7 à 15.
- Wouters, O. J., K. C. Shadlen, M. Salcher-Konrad, A. J. Pollard, H. J. Larson, Y. Teerawattananon et M. Jit (2021)**. Challenges in Ensuring Global Access to COVID-19 Vaccines: Production, Affordability, Allocation, and Deployment. *The Lancet*, vol. 397, n° 10278, p. 1023 à 1034.
- WWF (World Wildlife Fund) (2020)**. *Living Planet Report 2020: Bending the Curve of Biodiversity Loss*. Gland, Suisse.
- Yashar, D. J. (2018)**. *Homicidal Ecologies: Illicit Economies and Complicit States in Latin America*. Paris : Cambridge University Press.
- Yates, A. et V. Ceccato (2020)**. Individual and Spatial Dimensions of Women's Fear of Crime: A Scandinavian Study Case. *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, vol. 44, n° 4, p. 277 à 292.
- Ye, B., J. Gao, H. Fu, H. Chen, W. Dong et M. Gu (2020)**. How Does Ageism Influence Frailty? A Preliminary Study Using a Structural Equation Model. *BMC Geriatrics*, vol. 20, n° 1, p. 1 à 11.
- Yigitcanlar, T. et F. Cugurullo (2020)**. The Sustainability of Artificial Intelligence: An Urbanistic Viewpoint from the Lens of Smart and Sustainable Cities. *Sustainability*, vol. 12, n° 20, p. 8548.
- Young, I. M. (2003)**. The Logic of Masculinist Protection: Reflections on the Current Security State. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 29, n° 1, p. 1 à 25.
- Yuan, Y. et S. McNeeley (2016)**. Reactions to Crime: A Multilevel Analysis of Fear of Crime and Defensive and Participatory Behavior. *Journal of Crime and Justice*, vol. 39, n° 4, p. 455 à 472.
- Zander, K. K., W. J. W. Botzen, E. Oppermann, T. Kjellstrom et S. T. Garnett (2015)**. Heat Stress Causes Substantial Labour Productivity Loss in Australia. *Nature Climate Change*, vol. 5, p. 647 à 651.
- Zaveri, E., J. Russ, S. Desbureaux, R. Damania, A.-S. Rodella et G. Ribeiro (2019)**. *The Nitrogen Legacy*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Zhan, Z., S. Duffy, M. González Gil, L. Goodwin et N. T. M. Patel (2020)**. *Trans Legal Mapping Report 2019: Recognition before the Law*. Genève : ILGA World. https://ilga.org/downloads/ILGA_World_Trans_Legal_Mapping_Report_2019_EN.pdf.
- Zhang, P. (2021)**. The 'CEO' Is a Man: How Chinese Artificial Intelligence Perpetuates Gender Biases. *South China Morning Post*, 30 septembre. <https://www.scmp.com/news/people-culture/social-welfare/article/3150600/ceo-man-how-chinese-artificial-intelligence>. Consulté le 17 novembre 2021.
- Zivin, J. G. et M. Neidell (2013)**. Environment, Health, and Human Capital. *Journal of Economic Literature*, vol. 51, p. 689 à 730.
- Zivin, J. G., S. M. Hsiang et M. Neidell (2018)**. Temperature and Human Capital in the Short and Long Run. *Journal of the Association of Environmental and Resource Economists*, vol. 5, n° 1.



Programme des Nations Unies pour le développement
One United Nations Plaza
New York, NY 10017
www.undp.org

